# ÉLOGE

DE

# MADAME DE SÉVIGNÉ.

OUVRAGE

QUI A OBTENU L'ACCESSIT D'ÉLOQUENCE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE DANS LA SÉANCE DU 11 JUIN 1840

PAR CH. CABOCHE,

PROFESSEUR AGRÉGÉ AU COLLÉGE DE HENRI IV.

PARIS,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE SAPIA,

RUE DU DOYENNÉ 12.

1840.

# ÉLOGE

DE

# MADAME DE SÉVIGNÉ.

Chi vorrà di costei.....
..... Parlar, quanto parlar n'accade,
Ben torrà impresa piu d'ogn'altra degna,
Ma non però, ch'a fin mai se'ne vegna.

(*Orlando furioso*, canto 42, stanza 94.)

Celui qui voudra parler de cette femme, avec autant d'éloge qu'il convient d'en parler, se chargera d'une tâche assurément plus belle que tout autre; mais qu'il ne se flatte pas pour cela *d'atteindre jamais la perfection de son sujet.*

Il y a dans madame de Sévigné un mot remarquable et qui donne en quelque sorte le secret de toute sa vie. Elle dit un jour qu'elle travaille à son âme, à son cœur, à son esprit; mot charmant entre tant d'autres, échappé comme un trait de lumière dans les longs épanchements de sa correspondance; mot profond dont on reconnaît à chaque instant la justesse et la vérité. Travailler à son âme, descendre dans ce profond abîme, surprendre sous leurs innombrables formes les élans de la nature, lâcher la bride aux instincts généreux, châtier et enchaîner les mauvaises passions, quelle tâche pour une femme vive, spirituelle, qui vécut seule, sans appui; et eut d'abord à traverser

une époque corrompue et corruptrice, sans connaître jamais les puissantes affections et les pures joies de la famille! Cependant, cette étude sérieuse, cette lente mais utile éducation de l'âme se poursuit chaque jour dans tous les événements qui l'environnent et dans toutes ses actions; les morts qu'elle pleure avec tant de douleur et d'éloquence, les fuites du monde qu'elle admire, et qu'en sa solitude un peu mondaine elle voudrait bien imiter, les grands écrivains qu'elle lit avec passion, qu'elle commente, et par-dessus tout, la vivacité de l'amour qu'elle ressent pour sa fille, viennent tour-à-tour par d'admirables exemples, par de doux et sévères conseils, par de pieux sentiments, aider le perfectionnement de son âme.

Et aujourd'hui, ce ne sera pas, je crois, manquer de répondre au désir de l'Académie, que de laisser de côté les dates, témoins infidèles et aveugles, et de rechercher dans les confidences franches et sincères échappées à la plume de madame de Sévigné les fruits des enseignements de la vie. L'enfance, la jeunesse, la vieillesse, ne sont que de vains noms vides de sens, s'ils ne laissent dans l'esprit comme sur le front des traces de leur passage: et l'homme n'a pas vécu parce qu'il a traversé un certain nombre d'années; mais parce qu'en avançant en âge, il a réglé la plus belle et la plus noble partie de lui-même; parce qu'il a épuré son âme et amélioré son cœur; parce qu'en donnant plus de perfection à l'un et à l'autre, il a embelli les facultés de son esprit. C'est là la vie bien autrement belle, bien autrement noble que l'existence la plus remplie, que la carrière la plus brillante. Au prix de ces perfections morales, les succès de l'ambition, les vanités de la gloire sont bien peu de chose; et si, comme l'a dit un philosophe [1], il faut de l'âme pour avoir du goût; si les grandes pensées viennent du cœur, suivre les progrès de cette étude, ce sera suivre dans toutes ses formes le talent de madame de Sévigné.

Et quelle femme, en effet, dut plus à elle-même et aux longues leçons de l'expérience. Quelle femme fut moins soutenue

(1) Vauvenargues.

que madame de Sévigné dans le rude et pénible apprentissage de la vie? Abandonnée dans une extrême jeunesse à tous les hasards, et à tous les dangers du monde, jetée dans une société frivole, elle franchit par la force du bon sens et surmonte les écueils. Elle n'a pas la brillante et étrange fortune de cette *merveilleuse fée*, qui née en exil, condamnée à périr dans la mer, à garder la basse-cour, à soigner les tristes infirmités de Scarron, à essuyer la licence de ses paroles et celle de ses amis, va de degrés en degrés s'asseoir sur le plus glorieux trône de l'univers. Non; mais, comme elle, orpheline, et, comme elle, enchaînée par un triste mariage, plus légère, plus ardente, plus spirituelle, plus riche, elle vit irréprochable au milieu des plus grands périls. Madame de Sévigné ne connut pas sa famille; il n'y a dans toute sa correspondance qu'un assez faible souvenir d'un père *qu'elle avait*.

Encore si monsieur de Sévigné eût été pour elle, comme le veut le poëte, et son père et sa mère, qu'elle perdit si jeune; si sa faiblesse eût trouvé en lui sur qui se reposer; son impétuosité, à qui se dévouer sans crainte et sans bornes; sa frivolité, qui la corrigeât et lui donnât plus de gravité; si une main bienveillante eût soutenu et dirigé ses pas; si enfin cette sainte protection, dont l'homme entoure sa femme, eût répandu au fond de son cœur un heureux mélange de respect et d'amour, inépuisable trésor de vertus domestiques, elle ne nous paraîtrait pas entièrement *esseulée*, à son entrée dans le monde. Mais quelle amitié, quelle direction trouver dans cet homme dont la vie fut un scandale et la mort un crime?

C'est un poids bien accablant que le veuvage, pour une femme tout à la fois jeune et vive: si elle rencontre plus de liberté dans le monde, il y a aussi pour elle plus de devoirs, plus de dangers, plus de piéges dans tous les événements de la vie, plus de malveillance dans les yeux qui l'épient, plus de médisance et de méchanceté dans les sociétés qui l'environnent. Il faut bien que l'abandon d'une femme au milieu de la corruption du siècle soit une de ces positions pénibles où la vertu rencontre mille luttes à soutenir, pour qu'aux premiers siècles

du Christianisme les plus grands génies de l'Église aient consacré leurs lumières et l'ardeur de leur zèle à prévenir avec la plus circonspecte charité les moindres oublis d'Olympiade ou d'Emmélie. Il fallait aussi qu'elles trouvassent le poids du jour bien difficile à porter, ces saintes femmes, filles et mères des plus grands saints, pour qu'elles suivissent à travers tous les caprices et toutes les agitations de la jeunesse, pour qu'elles arrachassent au bord de la retraite et aux mains mêmes de Dieu leurs fils qu'elles élevaient pour le ciel. C'est que la vue de leurs enfants était pour elles un soutien nécessaire : la présence d'Augustin affermissait Monique quand elle affrontait les dangers de la mer, quand elle supportait la vue des mauvaises mœurs de son fils pour les couvrir et les corriger ; c'était son fils qui fortifiait la mère de saint Jean-Chrysostôme, lorsqu'elle résistait si courageusement à la malice de ses serviteurs, aux mauvais desseins de ses proches, souffrait les injustes arrêts des hommes de loi et luttait contre les disgrâces et les soucis de sa condition.

Eh bien, même encore après tant et de si grands exemples, j'admire madame de Sévigné, qui a su traverser cette difficile épreuve en femme humainement prudente et sage, sans que les impertinents mensonges de son cousin Bussy aient sérieusement altéré sa renommée.

C'était le temps où un esprit de vertige semblait s'être emparé de toute la nation : époque inquiète et agitée, où les désordres civils cachaient bien d'autres désordres moraux ; où les liens les plus sacrés n'étaient plus que des chaînes ridicules, impuissantes ; où je ne sais quelle criminelle galanterie voilait de noms honnêtes d'indignes pratiques. Comment caractériser cette insurrection qu'on est convenu d'appeler la Fronde ; cette guerre civile sans passions, cette mutinerie commencée par des écoliers turbulents, soutenue ensuite avec entêtement par tous les ordres de la nation ; un coadjuteur de Paris, conspirateur intrépide et turbulent, duelliste insensé, employant à des intrigues de femmes le trop plein de son activité politique, orateur populaire aux pieds du roi et du haut de la chaire chré-

tienne, l'idole du peuple *des halles* malgré ses goûts aristocratiques; des princes du sang, qu'un moment de dépit à jetés dans la révolte, emprisonnés et bientôt exposés à toutes les bizarres aventures de la fuite; le parlement tantôt aveuglé par le sentiment de sa dignité, tantôt par l'orgueil de ses prétentions exagérées jusqu'à la révolte, tantôt par sa haine pour la domination incertaine de Mazarin; des femmes nobles et belles, animant de leur voix et de leur présence l'ardeur capricieuse du peuple des rues, tour-à-tour juges de la lice et témoins des grands coups de lance qui se donnent, tour-à-tour guerrières comme autant de Clélies, portées en triomphe par les bras rudes et grossiers du peuple à Paris, à Orléans, à Bordeaux; immense folie, dont les uns, comme Condé, conservèrent un éternel repentir; les autres, comme la Rochefoucauld, d'affreuses douleurs de goutte; les femmes, des ridicules énormes, mais ensuite un sentiment de dégoût, de honte, de pudeur et de piété; le parlement, une longue et pénible vacance; la littérature, une masse de couplets et de chansons; l'esprit français, une liberté plus grande, plus familière, et si j'ose le dire, plus libre.

Quelle impression la vue de tant de désordres et d'agitations faisait-elle sur madame de Sévigné? Quels sentiments l'animaient, quand elle voyait le coadjuteur, son oncle, ou son mari, possédés par l'entraînement général, admirés comme des héros, chansonnés comme des aventuriers; quand on lui racontait de quelle gloire s'étaient couvertes les duchesses de Longueville, de Montpensier ou de Condé, les rivières traversées, les villes prises ou défendues par l'enthousiasme qu'inspirait leur beauté; quand elle entendait parler de la prison qui gagne tant de cœurs aux malheureux et surtout à des princes? Eprouva-t-elle le regret de n'être pas l'héroïne d'une aventure, si petite et si pauvre qu'elle fût? Son imagination créa-t elle quelque roman pour supporter plus facilement les froides indifférences ou mépriser les criminelles légèretés de son mari? Jamais elle n'a parlé de ce temps; et c'est une chose merveilleuse qu'une femme unie à tant de frondeurs et des plus impor-

tants, par les liens du sang ou de l'amitié, ait pu éviter avec autant de bonheur de laisser échapper un seul mot sur ce sujet.

C'était le temps où elle devint mère : sans doute, ces premières joies pures et infinies de l'amour maternel, cette nécessité de se donner tout entière à des créatures faibles et impuissantes possédèrent seules son âme ; elle laissa gronder autour d'elle la Fronde et ses turbulentes mutineries, et resta paisible. Cependant les mœurs fausses des femmes devenues héroïnes, l'absence de sincérité dans les sentiments, de vérité dans les relations habituelles de la vie, le commerce de ces esprits plus mécontents et plus jaloux qu'irrités, qui cherchaient dans tous les actes du ministre, dans les paroles de la reine, dans ses menaces comme dans ses promesses de quoi entretenir leur humeur chagrine, lui donnèrent insensiblement quelques traits de ressemblance avec les personnes qu'elle fréquentait. Elle ne fut pas aventurière comme tant d'autres; mais elle laisse échapper dans l'amour qu'elle éprouve pour sa fille plus d'un trait qui sent le roman, au point qu'on a quelquefois douté de sa sincérité; et, à bien examiner le ton qu'elle prend en parlant de son fils, on dirait le langage indiscret et frivole d'une maîtresse qui raille et s'amuse aux dépens de son héros. Son esprit critique et juge : la raillerie est son arme. Les bons Bretons, et la penderie, et la fouesnellerie sont pour elle d'inépuisables sujets de rire. Les ridicules excitent *sa bile*, elle est frondeuse; elle le sera longtemps encore; et, dans ces temps plus graves, où l'amitié d'Arnaud, les premières atteintes de la vieillesse, la perte de ses amis la ramenaient à Dieu, elle répondait souvent à ces pressantes sollicitations par une raillerie : elle résiste, dispute, *chicane le terrain*.

On a remarqué que presque tous les grands hommes du grand siècle ou avaient pris part aux agitations de la Fronde, ou siégé dans les salons de l'hôtel de Rambouillet, ou partagé les passions et les persécutions de Port-Royal. Je le crois bien : c'était là qu'en dépit d'un ministre puissant, de l'usage dont l'empire est si absolu jusque dans les moindres choses et du

pouvoir religieux établi, l'esprit de liberté s'exerçait sans contrainte ; c'était là que se concentrait toute l'activité de la nation ; c'était là qu'on pensait, qu'on écrivait ; rien en politique, en littérature, en religion, ne se faisait sans sortir de ces trois sources. Pamphlets, satyres ou panégyriques, romans, chansons, apologies pour des martyrs de leur croyance, attaques dirigées contre les puissances pour la défense d'une foi vive et profonde ; ce fonds immense de littérature que vit éclore la première moitié du dix-septième siècle, atteste l'activité de la Fronde, de l'hôtel de Rambouillet et de Port-Royal.

Soit besoin de mouvement d'esprit, soit relations de famille, madame de Sévigné passa des luttes de la Fronde à l'hôtel de Rambouillet ; et là elle eut un des premiers rôles à remplir. Solitaire par amour du repos, cette femme qui écrira sur un de ses arbres, *bella cosa far niente*, mit toute son activité au service de son esprit. Elle alla donc prendre place au milieu des précieuses, et ne dédaigna pas d'y régner.

Au premier aspect, cette société si légère et si frivole venait à côté des guerres de la Fronde, comme les créations comiques de Cervantes après les sérieuses folies de la chevalerie. C'est une espèce de parodie littéraire : c'est dans les Céladons du docte cercle, aussi bien que dans les Cyrus et les Artabans de la rue la même affectation de sentiments. Dans ces luttes raffinées de beaux esprits, comme dans les sanglantes mêlées des héros, chacun a sa dame, chacun porte ses couleurs : tournois étrange, où la froide pédanterie a remplacé la folle ardeur des vieux chevaliers ; où Ménage est le plus magnifique, le plus brillant des paladins, parce qu'il sait rendre en je ne sais combien de langues les subtiles fadeurs de ses sentiments ; où tant de femmes spirituelles, ingénieuses, venaient perdre dans la recherche et l'affectation les plus rares comme les plus précieuses qualités de l'âme, la vérité et la pudeur.

Toutefois, l'hôtel de Rambouillet, où madame de Sévigné parut pour faire schisme, eut sur la littérature française une moins funeste influence qu'on pourrait se l'imaginer. Avant que ses salons ne fussent ouverts, l'érudition, comme pendant

toute la durée du seizième siècle, était à la vérité consciencieuse, profonde; mais hérissée et inabordable. Retranchés derrière leurs livres, comme dans une forteresse, les savants ne voyaient pas, n'entendaient pas les grands événements qui se passaient autour d'eux. L'antiquité était leur patrie d'affection ; ils avaient leur langue, leurs mœurs, leur culte ; tout entiers à comprendre, à commenter, à développer ce que les autres avaient dit, ils ne pensaient pas pour leur propre compte; mais en revanche que de notes, que de pages, que de volumes pour pénétrer dans tous les mystères des temps passés, ou bien, en désespoir de cause, pour imaginer les plus bizarres découvertes.

A côté de ce savoir, comme on parlait alors, la cour, toujours armée et guerrière, avait établi un camp ennemi. Songeant peu aux délassements de l'esprit, qu'elle méprisait, elle laissait aux hommes d'une naissance obscure des occupations sans dangers. Elle parlait peu, écrivait moins encore, ou ses moindres discours sentaient la poudre. « Nous sortimes de la ville pour nous faire tirer des mousquetades, » dit un homme du monde dans un traité où Nicole passe en revue les qualités du corps et de l'esprit ; et ce mot inspire à l'ingénieux écrivain tout un magnifique chapitre sur cette témérité aveugle et ce besoin de hasards, où l'âme semble s'oublier et risque follement son éternité. Mais bientôt, lorsqu'enchaînée sous la main puissante de Richelieu, épouvantée par l'effrayante majesté de Louis XIV, la cour se sentit toujours la même ardeur, sans pouvoir la déployer encore dans les guerres et dans les duels, elle s'occupa des ouvrages de l'esprit. Les femmes surtout, accoutumées à une sorte d'empire depuis les guerres avec l'Espagne, le règne chevaleresque d'Henri IV et les fréquentes minorités de nos rois, averties d'ailleurs par les tristes aventures des amazones de la Fronde, cherchèrent s'il n'y avait pas, pour déployer leur esprit et briller dans tout leur éclat, de théâtre plus convenable que la rue Saint-Antoine ou les créneaux de la Bastille, les faubourgs de Bordeaux ou les remparts d'Orléans.

Cette rencontre de l'érudition et de la noblesse, de l'esprit et de la naissance, de la ville et de la cour, eut lieu dans les salons de madame de Rambouillet, et tandis que le grand Corneille continuait à enfanter ses chefs-d'œuvre, que les provinciales créaient sans retour la langue française, ce sera cependant pour cette illustre maison une gloire d'avoir fait descendre les savants des hauteurs escarpées; d'avoir rendu l'érudition accessible, intelligible, familière; d'avoir civilisé, éclairé la noblesse; donné à la langue plus de réserve et de grâce, et cette qualité si grande, la netteté, qui fit longtemps un de ses plus beaux privilèges. Mais la lutte eut beau plaire à la noblesse à titre de nouveauté, et donner du crédit au savoir qu'elle ennoblissait; pour aiguiser l'esprit et former le goût, il fallut la lente action du temps : ainsi Balzac, qui écrivait en faveur de la naissante merveille du *Cid* une éloquente lettre, qui composait le *Socrate chrétien*, portait la prétention jusqu'à l'excès dans ses remercîments au marquis de Montausier, et dans ses laborieux billets à Colletet ou à mademoiselle de Scudéri.

Jeune et veuve, d'un grand éclat, d'un esprit vif, madame de Sévigné pouvait-elle paraître dans ce salon sans attirer aussitôt les regards et exciter les espérances. Elle parut et brilla; elle eut son règne de précieuse, et accorda au surintendant Fouquet pour prix de son amour une éloquente compassion aussi impérissable que le souvenir de sa disgrâce. Elle fit beaucoup plus pour Bussy, son cousin; elle daigna prendre le ton ordinaire de ses ouvrages, et ne rougit pas de lui écrire dans sa langue.

C'est une sorte de pédant fort grossier que ce Bussy, auteur licencieux, grand seigneur plein de fatuité et d'orgueil, qui écrit à sa cousine : « J'envoie chercher votre lettre et les chevaux de mon carosse. » Bel esprit raffiné, prétentieux, qui ne recule devant aucun scandale et prend sans difficulté tous les tons excepté celui d'honnête homme. Ne lui en déplaise, et, en dépit de ses très-humbles compliments à sa cousine, et des autels que sur sa parole l'antiquité lui eût élevés; dans

toute cette partie de sa correspondance, madame de Sévigné est bien au-dessous d'elle-même. Ses plaisanteries sont de mauvais goût : c'est toute la recherche et la prétention de Voiture ; c'est tout le maniéré, l'affecté, le guindé du bel esprit : c'est un laisser-aller licencieux. Là, on le voit, elle n'a pas encore trouvé les sentiments, le ton, la langue qui lui conviennent. Elle est gênée, elle est contrainte, son allure est fausse. J'aime, je l'avoue, à la voir ainsi embarrassée, parce qu'elle est entrée dans une voie mauvaise et indigne d'elle. Elle n'a plus ni grâce ni finesse : ses lettres, ailleurs si vives, si aimables, si pures, je ne sais quelles taches les couvrent. Quand Bossuet, du haut de la chaire évangélique, suivait avec une effrayante logique les divers degrés de la chute de madame de la Vallière ; quand il portait sur toutes ses plaies encore saignantes une main hardie et salutaire, et qu'avec le généreux dévouement d'un ministre de Dieu, il peignait l'âme étourdie, enivrée d'elle-même, il s'écriait : « Dieu la punit par son propre déré- « glement. » Eh bien ! Dieu n'a pas fait deux lois ; une pour les cœurs, une autre pour les intelligences. Ainsi, lorsque l'esprit naturellement si jaloux et si vain de ses avantages, se détourne des sources pures et vraies du beau, Dieu le punit par son propre dérèglement.

Ah ! sans doute, quand l'âme remplie de tristes pressentiments et de regrets, madame de Sévigné décrivait les longs apprêts du départ aussi pénibles que l'absence même ; et puis la solitude, la nudité, le silence de la chambre déserte, et cette tête charmante de sa petite fille, vivante image de sa mère ; quand à mille reprises dans le cours d'une page, elle songeait aux dangers du voyage, et que, son cœur prenant le devant, elle aurait volontiers crié : prenez garde ; l'inquiétude de ce sentiment d'amour, passant de son âme dans sa lettre, y répandait un ton inexprimable de pureté et de douceur. Est-ce donc cette même main qui a pû tracer de plaisantes descriptions pour enjoliver les coupables légèretés de son cousin Bussy et du chevalier de Sévigné ?

Telles ne sont pas les lettres qu'elle adresse à Pompone

*disgracié*, sur la *disgrâce* du malheureux Fouquet. Là, on voit qu'elle suit, selon la charmante expression de Fénélon, la pente de son cœur : là, il y a de la vérité dans le sentiment et partant de l'éloquence dans le style : là, tout ce que la compassion a de plus noble, l'amitié de plus touchant, la crainte de plus timide, l'espérance de plus indestructible, vit et parle. Quelle dignité dans tout le rôle de Fouquet, qu'elle se contente d'appeler ce pauvre ami ! Quelle éloquence dans son silence comme dans ses paroles ! Quelle noble et paisible indignation dans ses reproches ! Elle les recueille, elle en donne différentes versions, elle les compare, elle préfère la plus noble et la plus réservée. Elle l'a vu au milieu de cinquante mousquetaires entrer dans sa petite porte : elle lui tient compte d'un salut. Elle a vu les bonnes dames Fouquet : elles ne s'attendent à rien de fâcheux. Vite, elle espère. Pourquoi, direz-vous? parce qu'elle espère. C'est qu'elles en savent plus qu'on ne pense. Et le lendemain vient dissiper ce *petit brin* d'espérance, qu'elle a au fond du cœur, Elle craint. Vous n'avez pas été oubliés dans son souvenir et sa reconnaissance, fidèles serviteurs, qui avez accompagné jusqu'au dernier jour votre maître malheureux : entre tant de noms célèbres, vos noms seront cités : entre tant de nobles dévoûments, votre dévoûment aura sa part de louanges !

La lutte s'engage : elle est vive. C'est M. Dartagnan, généreux et honnête; c'est M. le chancelier, qui n'obtiendra pas un reproche, mais dont elle conservera les odieuses questions. C'est M. d'Ormesson, qui parle avec netteté, Pussort, avec emportement et rage. Les voix sont partagées : on vote : qui, le bannissement, qui, la mort. Mais il est onze heures; comptons les voix, les incertains ont été fixés. Mais il faut attendre demain. Qu'il vive : c'est le seul vœu à former. Ayons la joie de voir notre ami, la vie sauve, quoique malheureux. Et le lendemain, il est décidé qu'il ne mourra pas. Tout émeut, tout intéresse; tout, jusqu'au, *quoi déjà!* tout est admirable.

Cette fidélité exacte des détails a sa poésie et son éloquence. Lafontaine n'est pas plus touchant ; l'émotion que le poète res-

sent et communique doucement à l'âme par le charme des plus gracieuses images, naît à chaque page de ces moindres détails, parce que chacun de ces détails est un trait de vie. Madame de Sévigné fut vivement touchée du sort de Fouquet : oui, son talent a gagné de toute la franche et sincère douleur de son âme. Elle respecte le chancelier qu'elle n'aime pas ; elle se tait sur Sainte-Hélène et Pussort, qu'elle méprise. Pas un outrage, pas un reproche, et Fouquet téméraire mais innocent, défendu par toute la dignité de son attitude, laisse-t-il place dans le cœur de madame de Sévigné à d'autres sentiments qu'à la plus grave et à la plus noble compassion ?

Telle fut la première leçon que la vie donna à ce talent si varié, si léger et si sérieux : de ce moment commença à s'effacer peu à peu et à disparaître la trace de la recherche et de l'affectation ; parce qu'une amitié, non pas de ces amitiés passagères ou frivoles, mais une grande amitié, quoi*qu'étouffée sous un amas d'épines et un visage déguisé*, une amitié franche, solide, *toujours inquiète,* lui avait fait éprouver ses *peines salutaires.* C'en est fait : elle a ressenti la vérité d'une affection, seule source du bon et du beau. Qu'elles courent maintenant, qu'elles volent en tous sens, à toutes les heures, ces lettres, admirables confidentes de sa vie ; qu'elles disent à sa fille la joie et les alarmes de son amour : la postérité y suivra l'éducation de son cœur, et les progrès de son talent. Epanchements de l'amitié, effusion de la tendresse maternelle, espérances, craintes, gaieté, tristesse : tous les sentiments qui font la grande richesse de l'homme, viendront animer chacune de ses pages. On la verra dans sa correspondance, comme dans un miroir, telle que la virent ses amis, ardente, légère, avec toutes ses affections, ses haines, ses qualités, ses défauts : la vivacité de son cœur, l'entraînement de son esprit en feront une personne *vraie.*

Oui, c'est bien elle : c'est bien cette femme, dont le nom seul vaut un éloge pour ceux qui savent estimer l'esprit, l'agrément, la vertu ; cette femme, qui a laissé dans l'imagination de ses contemporains de si vives impressions. « Il me semble que je la

vois encore telle qu'elle me parut la première fois que j'eus l'honneur de la voir arrivant dans le fond de son carosse, au milieu de monsieur son fils et de mademoiselle sa fille : tous trois tels que les poètes représentent Latone au milieu du jeune Apollon et de la petite Diane : tant il éclatait d'agrément et de beauté dans la mère et dans les enfants. (1). » Cette beauté, cette grâce, cette jeunesse fière et superbe, qui à la cour attiraient les regards sur mademoiselle de Sévigné, soit qu'elle parût en bergère, en amour, en nymphe, en Omphale; qui animaient la verve officielle du poète Benserade ou l'amitié de Lafontaine, et se reportaient avec tant de douceur sur sa mère pour honorer et embellir son triomphe, en dépit de son indifférence et de son air dédaigneux, charmaient l'orgueil maternel. Elle s'était fait de sa fille une idole, à tel point qu'on l'appelait *une jolie païenne* : mot plein d'esprit et de vérité, si l'on veut y voir une légère critique déguisée sous le plus gracieux éloge.

En lisant les compliments infinis que chaque jour la mère remet à la poste à l'adresse de sa fille, je me rappelle ces vers charmants où le satyrique de Rome conte les ruses des pères pour affaiblir ou dissimuler les défauts de leurs enfants. Là éclatent toute la naïveté de son amour, sa merveilleuse complaisance, son indulgence quelque peu aveugle. Son *inclination* la trompe quelquefois, et lui inspire des compliments dignes de l'Astrée ; mais aussi, comme son *amour maternel* la rend plus éloquente, plus vraie, plus grand écrivain. Était-elle heureuse? Elle écrivait à sa fille pour lui communiquer sa joie. Etait-elle malheureuse? Elle écrivait pour trouver quelque consolation dans ce doux passe-temps. Des nouvelles arrivaient, gaies, tristes, plaisantes, elle écrivait pour en avertir sa fille. Voyait-elle quelque chose de beau, comme une coiffure, une robe : avait-elle entendu une fable, un roman, une histoire, une tragédie, un sermon? vite, des plumes, de l'encre ; elle écrivait. Le soir, quand elle rentrait dans son silence et sa so-

(1) Mémoires de l'abbé Arnaud.

litude, elle n'avait pas de repos qu'elle n'eût écrit ce qui lui était arrivé, ce qu'elle avait vu, ce qu'elle avait entendu. Elle écrivait toute sa vie; sa fille était toujours au bout de ses pensées. « Vous m'êtes toutes choses, écrit-elle, je ne connais que vous; je souhaite que vous m'aimiez toujours, c'est ma vie, c'est l'air que je respire. » Et pourtant à la fin de cette même lettre, se trouve cette phrase digne de figurer dans le *Cyrus* ou dans la *Cléopâtre* : « Regardez un peu la lune, cette même lune que je regarde aussi; nous voyons la même chose quoiqu'à deux cents lieues l'une de l'autre. » Mais qui donc aurait le courage de relever toutes les expressions d'une conversation rapide, animée, où rien n'est étudié; où tout part, court, se hâte, se presse? Il faut bien pardonner quelques traits un peu romanesques à la cousine de Bussy, rassasiée de tant de couplets, à la grande admiratrice de Corneille, à cette femme qui pendant des années entières, entreprit plusieurs fois par semaine, par jour, de redire à sa fille de cent façons différentes : je vous aime. L'esprit par fois se lasse *à causer pour causer*, et il n'y a rien d'étonnant qu'ingénieuse à imaginer quelque trait nouveau, elle aille jusqu'aux limites du mauvais goût.

Après avoir lu tant de témoignages de son amour *vrai* et *naturel*, osera-t'on dire qu'elle n'aimait pas sa fille? Pour rendre cet amour, elle a créé des expressions que la passion seule sait trouver; elle a enrichi la langue de tours qu'elle n'avait pas auparavant, qui conservent encore aujourd'hui la même force et la même vivacité, lorsque tant d'années et de changements sembleraient avoir dû les effacer. C'est qu'ils sont assurément le cri de la nature. Eh quoi! si son amitié n'etait qu'une vaine coquetterie, si toutes ses lettres n'étaient rien autre chose qu'une forme de mémoires nouvelle et originale, y rencontrerait-on, au milieu des plus frivoles détails, tant de pensées profondes et graves sur M. de Grignan, sur ses enfants? « Conservez bien la joie de son cœur par la tendresse du vôtre, dit-elle à madame de Grignan. » Mot charmant que l'esprit n'invente pas, que les livres ne donnent pas, que l'imagination ne saurait créer. Un tel mot se sent, pour ainsi dire: ce n'est pas

j'imagine, dans la vie aventurière de M. de Sévigné qu'elle a pu deviner ce secret de la vie de famille. N'eût-elle écrit que cette ligne, il faudrait reconnaître qu'elle aima tendrement sa fille.

Il avait bien raison, cet homme qui disait que son esprit était *juste* et *carré*, *composé* et *étudié*. C'était l'avoir très-bien défini. Il faut quelque crainte, quelque joie, quelque vive émotion pour lui donner toutes ses forces. Son imagination est quelquefois fausse, son cœur est toujours vrai; il a plus de naturel. En face d'un grand événement elle est admirable : a-t-elle appris l'accouchement de sa fille, on trouve dans son langage plus de tendresse, plus d'expression de bonheur. « Que pensez-vous qu'on fasse dans ces accès de joie? Le cœur se serre, et l'on pleure sans pouvoir s'en empêcher..... Ce sont des larmes d'une douceur qu'on ne peut comparer à rien, pas même aux joies les plus brillantes. » Et quelques jours après : « Donnez-le bien à Dieu, si vous voulez qu'il vous le donne; conservez-bien ce cher enfant; donnez-le à Dieu. » Cette répétition est d'une grand'mère chrétienne. Les alarmes, les incertitudes de l'amour, qui les a mieux senties que madame de Sévigné? Quelle timidité dans sa joie! quelle réserve dans son bonheur! Mais aussi comme son inquiétude va se reposer dans l'asile de la foi chrétienne.

Cette voix si douce était celle que Dieu faisait entendre de plus près au cœur de madame de Sévigné dans les relations de la famille, dans les épanchements et dans les regrets de l'amitié. Comme les grands orateurs de la chaire, mais dans un genre moins élevé et moins noble, elle est admirable pour interpréter les enseignements de la mort et les mystérieux arrêts de la Providence. A côté de leurs voix solennelles, je ne puis oublier les accents plus simples, mais aussi touchants, d'une nièce reconnaissante, d'une amie dévouée. « Dieu, disait-elle, m'a donné un fonds de religion qui m'a fait regarder assez solidement cette dernière action de la vie. » C'est l'esprit du siècle. Voyez ces grands capitaines, qui peuvent se croire immortels au milieu de la gloire qui les environne, ces ministres

chargés d'affaires, ces princesses brillantes de jeunesse, entourées d'hommages, tous sauront s'arrêter à temps, mettre un frein à la vie et songer aux approches incertaines de la mort. Quels récits admirables répandus çà et là dans les mémoires du temps, de morts humbles, saintes et douces! Ni le roi n'est assez grand, ni la gloire assez éclatante, ni la jeunesse assez fière et confiante pour les soustraire aux avertissements d'en haut; il y a des temps d'arrêt, d'irrévocables retraites, d'impénétrables asiles où le bruit du monde expire au souvenir des coups brusques de la mort. Dieu l'a touché, disait-on, et ces hommes à qui tout riait, l'âge, la fortune, la dignité, se retiraient du monde comme des convives se retirent d'un festin qui se prolonge trop. Mais aussi ces grandes et terribles leçons n'étaient pas perdues pour ceux qui restaient : debout sur le bord, ils suivaient des yeux les solitaires, les mains tendues vers l'autre rive, comme dit le poète latin. Quelle douleur dans madame de Longueville! quelle pieuse émotion dans le récit de madame de Sévigné! quelle espérance dans ce mot : il s'est confessé! et cette tante qui envisage la mort à loisir et en parle comme d'un voyage; pauvre martyr, qui depuis six mois n'avait pas eu un moment si doux! Et madame du Plessis, et ce bon abbé de Coulanges, qu'elle pleure avec un cœur tout filial! Récits touchants, où pourrait se suivre comme pas à pas le lent et opiniâtre progrès d'une âme qui se perfectionne et s'améliore. C'est encore à Bussy; mais à Bussy vieux et solitaire, que madame de Sévigné, solitaire et vieille aussi, adresse le récit de la mort du bon abbé. Mais comme tout est changé! Comme tout est devenu grave, résigné, douloureux! Elle l'a donc perdu celui à qui elle doit la douceur et le repos de sa vie, et quand elle a bien compté les services qu'il lui avait rendus, cette infatigable prudence qui l'avait sans cesse accompagnée, qui avait gagné ses procès, assuré son existence, marié ses enfants; après ces doux regrets, pleine encore d'heureuses espérances, elle pardonne à Bussy et tire un rideau sur ses torts : ce trait est admirable. La voilà cette femme; attaquée dans sa réputation par une des plus *dangereuses plumes de*

France, sur la tombe de celui dont la vertu lui fut sans cesse un rempart et une sauve garde, elle pardonne à la calomnie, et en même temps qu'elle regrette *l'agréable source de tout le repos de sa vie*, elle oublie celui qui seul a voulu en troubler la tranquillité. Ces traits délicats, mais rapides, brillent partout dans madame de Sévigné, dans le moindre billet comme dans la lettre la plus grave.

C'est là son éloquence ; simple, naturelle, sans artifice, sans ornement. Elle est émue, elle conte ; le fait et ses circonstances l'animent, elle anime son récit. Il semble que sa vivacité ne lui laisse pas le temps de s'arrêter, que sa raison dédaigne les ressources de l'art. Quand elle pleure Turenne, ce guerrier enlevé si brusquement, et qui demeure enseveli dans son triomphe, elle le loue comme Tacite loue Germanicus, par ses propres actions, par l'amour de ses soldats, par l'admiration de ses ennemis. Ce genre ne convenait pas seulement à une correspondance, il allait merveilleusement à l'esprit de madame de Sévigné. Pleine de finesse, d'une justesse rigoureuse, habituée de bonne heure à débrouiller ses procès, à les suivre, à les gagner, elle avait reçu de la nature et développé par la pratique des affaires cette sorte d'intelligence rapide qui veut entrer dans un sujet sans se laisser éblouir par l'éclat de l'*éloquence vraiment oratoire*.

Elle *va* en Bourdaloue ; cet orateur froid, mais exact et didactique, est l'homme qu'il lui faut. Elle aime ces esprits qui pénètrent dans un sujet et y font pénétrer un auditoire calme et réfléchi. Dans tous ses jugements, ce même goût la dirige et la domine, quelquefois même jusqu'à l'aveugler. Elle ne veut pas reconnaître toute la sublimité de Bossuet dans l'oraison funèbre du prince de Condé ; elle lui trouve un rival et presque un maître. La douceur enchanteresse de Racine, cette passion si tendre, si puissante, qui de l'âme du poète prend insensiblement possession de l'âme du lecteur, elle la condamne à passer bien vite, tandis que les traits énergiques, les vers *transportants* de Corneille lui semblent le sublime de l'art en confondant sa raison ; tandis que la logique rapide de Pascal, sa pa-

ne le désavoueraient ; ils portent son empreinte, chacune de leurs pages les démentirait. Que Fénélon ait le privilège de ne relever que des bons vieux grecs et de son *esprit enchanteur*, tous les autres avoueront hautement leur origine. Port-Royal, c'est l'éloquence, c'est la poésie, c'est la plus légitime école du dix-septième siècle, c'est sa morale, c'est sa vertu.

Si on laisse pour un instant de côté la question de dogme, et qu'oubliant ce trop fertile sujet de luttes acharnées, on examine quelle destinée la Providence semble avoir assignée à Port-Royal, on verra qu'il fut une véritable réforme sous l'influence et comme sous la protection de la raison. Faussée trop souvent dans ses inflexibles prescriptions, altérée suivant les temps, les hommes, les circonstances, la loi qui régit les consciences n'était plus entre les mains des casuistes une règle de conduite incorruptible et sacrée, c'était plutôt une sorte d'excuse pour toutes les fautes. Loin d'éveiller le repentir à la vue de la morale foulée aux pieds, elle rassurait la conscience par la facile variété de ses restrictions et l'ingénieuse fécondité de ses arrêts; le cas sauvait toujours l'homme. Tant est capricieuse la sagesse humaine, toujours courte par quelqu'endroit ! tant est grande la subtilité de la raison abandonnée à elle-même ! Ces *saints solitaires illustres* parurent, et leurs ouvrages, comme parle un de leurs amis, apprirent à *discerner le nécessaire de l'écorce*, *éclairèrent la foi*, *développèrent le cœur de l'homme*, *réglèrent ses mœurs*, *et le guidèrent entre la juste crainte et l'espérance raisonnable* (1).

De graves sujets soulevés, examinés avec un mélange de foi et de doute, une soumission respectueuse à la morale évangélique, une liberté fière et indomptée, quand elle arrive aux pratiques : cet esprit d'examen, que ses liaisons avec la Fronde lui avaient donné en politique, porté dans les questions absolues de la religion : une discussion rapide, mordante, et la continuelle préoccupation des intérêts les plus sérieux en dépit de la frivolité d'une lettre, voilà ce qui donne à la correspondance de

(1) Saint-Simon.

madame de Sévigné une valeur qu'aucune autre correspondance ne saurait offrir. C'est le grand trait du dix-septième siècle, d'avoir produit à la fois, et ces admirables génies qui s'humiliaient comme de simples enfants devant l'imposante majesté des mystères chrétiens, pour y puiser leur éloquence; et ces esprits élevés, mais raisonneurs humbles et superbes, que l'entrainement de la lutte porte quelquefois jusqu'à la révolte en dépit de leur inaltérable vertu. *Pour quelques uns, il y avait plus d'affaire à devenir chrétiens qu'à se faire catholiques.* Port-Royal, qui semblait une retraite et un asile d'où les enfants du siècle, enfin désabusés, criaient par tant de voix à leurs frères qu'il fallait s'arrêter dans l'entraînement rapide de la vie, et songer à son âme; Port-Royal, si savant, si vertueux, si moralement chrétien, ne savait pas toujours garder cette difficile mesure dans le bien, ni s'arrêter au point où les plus belles qualités perdent leur nom; il échoua en plus d'un point par le côté même qui a causé, développé et perdu les sectes réformées, l'esprit de discussion et d'indépendance sorti des bornes, où la religion l'avait sagement enfermé pour contenir ses écarts.

Tous les ouvrages des ennemis de Port-Royal sont pleins de ce reproche que son esprit n'aboutit à rien moins qu'aux prétentions de la réforme, que Pascal, Arnaud, Nicole et tant d'autres sont de véritables sectaires; que ces écrivains superbes et altiers n'ont pas brûlé, il est vrai, la bulle du pape, mais qu'ils ont repoussé la constitution avec une fanatique opiniâtreté : exagérations de partis, qui ont pourtant une cause et un fondement. Il importait peu, j'en conviens, à ces grands esprits que les cinq propositions se trouvassent ou non dans Jansénius; il importait peu à la France que je ne sais quel couvent relâché et corrompu se réformât sous l'active direction d'une abbesse; qu'elle eût pour confesseur M. de Saint-Cyran ou M. Singlin; mais ce qui importait à la raison, c'était qu'on n'osât pas abuser de la théologie pour en faire un instrument d'injustice et d'oppression, pour en tirer avec la plus fertile subtilité les plus bizarres conséquences, pour justifier les crimes,

apaiser les salutaires remords de la conscience, et délivrer l'homme de l'utile crainte de Dieu, pour le placer en un mot, comme disait originalement Nicole, *dans une assiette tranquille entre les deux héritages*. Ce fut sous le règne de la politique artificieuse de l'Italie, quand la religion jetée au milieu des affaires du monde, et assise au ministère, laissait relâcher la sévérité de sa discipline et altérer la pureté de sa morale, ce fut alors qu'on vit naître Port-Royal pour conserver et réformer au besoin.

Les grandes questions de la religion et de la morale, le bonheur de cette vie, le bonheur de l'autre, agités, discutés avec passion, donnaient à la parole des solitaires une force incroyable. C'est la source de l'inaltérable gravité de leurs ouvrages et de leur langue. L'ardeur de la lutte était aussi grande de leur part que la subtilité de leurs adversaires, l'importance de la victoire était immense; de là, la netteté de leur style. Sévères dans leurs principes, purs dans leurs œuvres, d'une vertu aisée, facile, ils avaient toute la gaieté qu'amène avec elle la pureté de la conscience; et, comme il leur fallait lutter contre les ruses et les artifices des casuistes, la sérénité de leur foi et l'enjouement de leur esprit leur donnaient souvent un ton d'ironie et de légèreté qui anime autant les Provinciales que les Lettres de madame de Sévigné.

Cette humeur un peu moqueuse avait d'ailleurs une autre cause; j'ai toujours remarqué que la croyance à une puissance supérieure, fatalité ou Providence, sans examiner ici le sens qu'on doit attacher à ces deux mots, portait l'esprit à la raillerie, quand les volontés suprêmes venaient troubler les calculs de notre raison. Dans l'antiquité, qu'à la vue des proscriptions de Sylla ou de la tyrannie des empereurs, Lucrèce et Pline lancent contre la fatalité qui leur semblait peser sur l'homme, l'imprécation du désespoir, rien de mieux; mais dans l'asile de la foi chrétienne, avec les trésors de l'éternité, l'injustice a disparu; et l'homme peut se soumettre sans regret et avec confiance à la bienveillante autorité de la Providence. Du haut de ce point de vue, et il faut une grande force d'esprit pour s'y

élever, on envisage avec pitié les tentatives souvent impuissantes de l'homme qui s'agite en maître sous la main qui le guide. La vanité de ses efforts, l'orgueil de sa faiblesse, ses rêves, ses espérances prêtent à rire. Il y a une si prodigieuse contradiction entre nos prétentions et nos forces, que c'est un jeu de les mettre aux prises. Madame de Sévigné trouve un sujet de plaisanterie dans cette contradiction : elle n'ose appuyer sur les arrangements qui lui plaisent, de peur que la Providence ne soit pas du même avis. Cette chère Providence, qu'elle regarde souvent pour ne pas aller se pendre vingt fois le jour, calme toutes ses douleurs, et fixe toutes ses pensées. Qu'est-ce que ce fonds de gaieté qui anime le récit du mariage de Lauzun, de la mort de Vatel, et tant d'autres ? qu'a dû faire madame de Sévigné ? Il lui a suffi d'anatomiser le fait, comme Nicole *anatomisait le cœur*. Ces qualités, ces défauts, sont les qualités, les défauts de Port-Royal. Les tours et les détours de ses récits, la malice de ses épigrammes, les inépuisables redites de son amour maternel, de son amitié, qui est une recommenceuse, la verve de ses plaisanteries, c'est à Port-Royal qu'elle le doit. Ni ses narrations ne sont piquantes, ni sa plume n'est légère, ni la cour n'a d'événements curieux, tristes, amusants, de révolutions brusques, ni rien dans sa vie uniforme n'est intéressant au prix de cette raison qui voit avec promptitude ce que le malheur a de plus imprévu, ce que la vie humaine a de plus bizarre. Ainsi les formes les plus opposées de ce talent original, ce mélange de gravité intérieure, de gaieté dans le ton, cet enjouement d'une âme toujours maîtresse d'elle-même, qui sans écarts, sans oubli, assiste en quelque sorte à tous ses mouvements ; cette tranquillité que n'altéra jamais le souvenir de quelque grande faute ; mais aussi que n'éleva pas jusqu'à la piété sublime de madame de Longueville le souvenir de quelque grande passion, ce lent et opiniâtre travail d'un esprit qui se cherche et s'étudie pour se corriger : c'est là toute madame de Sévigné.

Ainsi décrite et représentée, pour achever son portrait, il me reste à la montrer au milieu de ses amies, où elle régna par

sa beauté et son esprit. Qui pourra dire quelles étaient les conversations de ce cercle retiré, où l'on *s'entretient des mouvements de cour*; où l'on sait *peindre si joliment en énigmes* les jeux capricieux de la fortune; où les nouvelles de la littérature trouvent toujours un écho et comme un retentissement; où l'on admire, où l'on juge avec une entière liberté Louis XIV, Bossuet, Turenne, Corneille ou Racine? C'est à Meudon, où le vert naissant et les rossignols lui donnent de la douceur dans l'esprit, que madame de La Fayette la reçoit; madame de La Fayette, sûre d'occuper la seconde place dans son cœur et contente de ce rang. Là, cette femme, reçue à Versailles, très-bien, mais très-bien; à qui le roi montrait toutes les merveilles, la princesse de Savoie envoyait de magnifiques présents, le grand Condé faisait visite, fatiguée de dire bonjour et bonsoir, vivait dans le silence et le repos. D'un esprit et d'une raison dont on était bien heureux de faire usage, aimable, estimable, vraie dans ses affections, vraie dans son style, sans avoir gagé d'être parfaite, elle composait ses ouvrages, où son imagination et son âme venaient se réfléchir. Elle réformait le cœur de La Rochefoucauld, pour y déposer le germe d'une amitié qui fut digne d'elle. Elle avait tourné sa vie de manière que le temps, qui est si bon aux autres, augmentait le regret d'une perte si grande. Pourtant ses amies se souvenaient d'avoir bien ri et bien fait *des folies avec sa sagesse*: mot parfait, qui peint mieux que tout éloge l'ingénieux auteur des plus sages romans, l'amie bonne, sincère, dévouée, qui écrit: « La grande amitié que vous avez pour madame de Grignan fait qu'il en faut témoigner à son frère. » Et dans un autre endroit: « Vous êtes vieille. » Et, cette expression, si dure, si désagréable pour les oreilles d'une femme, elle la rachète par le plus charmant et le plus fidèle portrait de son amie.

Dans ces réunions, d'où la contrainte était bannie, plus glorieuse et moins simple, parée de son esprit, madame de Sévigné avait besoin d'être gaie: il fallait de la joie à son âme. L'autre, d'une santé faible, lasse de faire toujours la même chose, avait plus de rapport avec madame de Maintenon: c'é-

tait ce même jugement, toujours maître de son cœur et de sa parole, ce même esprit contenu et resserré dans les bornes de la douceur et de la raison. Madame de Maintenon régnait secrètement dans cette société, par son esprit merveilleusement droit; et avec son habitude des horribles agitations d'un certain pays qu'elle connaît si bien. Madame de Coulanges y portait son langage doux, juste, correct : c'était assurément la moins bonne, la moins spirituelle, la plus mondaine de ces nobles amies; et pourtant, quand l'âge s'appesantit sur sa tête, quand elle sentit sa santé s'affaiblir, sa malice disparaître, ses épigrammes s'émousser, elle dit adieu à la société; convaincue de son néant, et charmée de cette grande tranquillité que donne la vieillesse, sans faire d'autres connaissances, *dégoûtée des nouveautés*, restée seule de cette brillante société, elle détourne sans regret les yeux de cette vie qui s'échappe, et se console. Elle vit encore, mais dans le *passé*, où la reportent ses affections et ses souvenirs.

Au sein de cette assemblée, où l'amitié avait la première place; où l'esprit et le cœur se donnaient libre carrière, arrivaient par fois une pièce de Corneille ou de Racine, un livre de Port-Royal, ou encore quelques-unes des pièces de Scarron ou de Lafontaine, que ne réprouvaient ni le goût ni la pudeur. On prend plaisir à se représenter le docte Corbinelli revêtu des dépouilles d'Horace et de Cicéron qu'il a coupés en fragments, pour donner à son auditoire une idée des compositions de l'antiquité; l'abbé Tétu, dont les vapeurs occupaient si vivement toutes ces amies, comme il les charmait par son humeur bizarre et dominante. (1)

Mais une si bonne mère peut-elle entièrement oublier sa fille qu'elle aime passionnément, quoiqu'elle ait eu la folie d'aller chercher un homme au bout de la France? Ne pouvant ni la voir, ni lui parler, ni l'entendre, elle lui écrit et laisse aller sa plume avec autant de légèreté qu'elle laisse aller son esprit dans

(1) Voir la note à la fin.

la conversation : c'est la même liberté ; c'est l'heureux privilége de son temps aussi bien que de son esprit.

En effet, ce siècle heureux, où les troubles civils se dissipant devant la majesté douce et sereine d'un roi victorieux laissaient pourtant dans les esprits toute l'ardeur et l'énergie de la passion contenue et maîtrisée sous le joug de la loi ; où l'homme, émerveillé par les immortels ouvrages des plus grands génies, par les belles actions dont il était le spectateur, par les chefs-d'œuvre de l'art, par la pompe des fêtes, était sans cesse environné des témoignages de sa grandeur et de sa dignité ; où les mœurs, exquises dans leur raffinement même, légères sans être corrompues, faisaient, à force de décence et de repentir, pardonner la faiblesse ; où les grâces du corps, les agréments de l'esprit régnaient sans partage dans le plus magnifique palais qu'aient jamais élevé les mains de l'homme ; où les femmes, avec la vivacité de leur langage, la noblesse de leur beauté, faisaient le principal ornement des fêtes ; tandis qu'au milieu de ces joies humaines la voix sublime de la religion venant à s'élever, les plus légères et les plus frivoles se convertissaient à Dieu, et que mille plumes ingénieuses répétaient avec admiration les triomphes d'un Bossuet ou d'un Bourdaloue, comme elles traçaient les bulletins de victoires de Turenne ou de Condé. Ce siècle vit éclore plusieurs correspondances que la postérité admirera toujours comme la vivante image d'un temps passé sans retour.

Avant que les génies les plus élevés, comme les esprits les plus légers aient donné, à l'époque dont nous parlons, des modèles dans le genre épistolaire ; avant que les évêques, les princes, les politiques, les femmes aient écrit pour satisfaire au besoin de leurs affections ou remplir les devoirs de leur ministère ; deux auteurs, Balzac et Voiture, avaient fait profession d'explorer ce genre comme une partie inconnue et nouvelle de la litterature. Déjà cette prétention de composer une lettre, comme s'il s'agissait d'une ode ou d'un discours est fausse et mauvaise. Non : quoique la critique ait donné des règles et tracé des lois au genre épistolaire, quoiqu'elle le juge, ce n'est ce-

pendant pas une de ces parties de la littérature dont un caprice donne le droit de prendre possession. N'écrit pas qui veut comme madame de Sévigné ou madame de Maintenon.

Voiture n'a pas assez de modestie : aussi, le goût lui manque. Il écrit trop pour faire de l'esprit ; et son esprit, il le dépense sur des sujets frivoles et insignifiants. De là un ton maniéré, de la recherche, des efforts inouïs pour donner de misérables ornements à des sujets qui ne valent pas les frais. Voiture écrit à mademoiselle de Bourbon qu'il a été berné. Est-ce la peine? Il dit tout ce qu'il a vu du haut des airs, et entr'autres merveilles mademoiselle de Bourbon, coiffée de rayons lumineux, s'avançant comme un astre sur le pont de Lyon ; il raconte la métamorphose dans un style analogue. Est-ce encore la peine? Jadis à Rome, à défaut de grands sujets lyriques on composait une ode sur la santé du lion de Domitien, comme à Alexandrie, sur la chevelure de Bérénice. Dieu sait ce qu'il fallait de recherche pour cacher la pauvreté de pareils sujets ! Ailleurs, Voiture énumère tous les miracles qu'a faits madame de Rambouillet *en sa fille ;* ou bien il compare avec complaisance les mets de la table de Balzac et les fleurs de son esprit. Malgré toute cette élégance prétentieuse, malgré ces plaisanteries, plus savantes et plus laborieuses que gracieuses et naturelles, il y a dans Voiture des idées, des phrases, quelquefois même des pages que pourrait avouer un écrivain plus habile. Un voyage sur le Rhône, par une de ces belles journées qu'on ne voit jamais à Paris que dans le plus beau temps de l'été ; les montagnes du Dauphiné chargées de neige ; les collines du Rhône couvertes de vignes ; des vallons à perte de vue tout pleins d'arbres fleuris, lui fournissent des détails charmants et bien rendus. On le suit avec plaisir, quand il parle du soleil qui brûle les hommes et tarit les rivières : « Alors, dit-il, vous reviendrez ici retrouver le printemps que vous avez déjà passé de là, et y revoir des violettes, après avoir vu tomber les roses. Pour moi, je souhaite cette saison avec impatience, non pas tant à cause qu'elle doit nous rendre les fleurs et les beaux jours, que parce qu'ils doivent vous ra-

mener. » C'est là une pensée gracieuse exprimée dans une langue pleine de pureté. La *Bataille de Rocroy*, le *Passage du Rhin*, le *Bannissement de Car*, sont encore ornés de beautés diverses.

Il y a de grands rapports entre Voiture et son contemporain Balzac. C'est le même esprit, mais moins recherché, le même ton d'érudition, mais moins pédant. C'est un homme de meilleure société, il a un sentiment littéraire plus développé, une admiration plus vraie que Voiture. Sa lettre à Scudéri, en faveur de la merveille naissante du Cid, est aussi éloquente qu'ingénieuse. Voiture a l'air d'un homme qui se trouve tout à-coup transporté dans un salon et une société brillante, il veut par la fermeté de sa contenance, par le luxe de sa toilette et la recherche de ses paroles, paraître un des familiers et des égaux de la maison. Mais à la gêne et à l'embarras de son allure, on voit facilement qu'il est dépaysé. Balzac a la démarche plus franche et plus sûre; c'est un homme qui s'écoute volontiers et se regarde parler; il arrondit ses phrases avec soin et complaisance. Sa gaieté a reçu une meilleure éducation; il se contient plus, sa plaisanterie est plus grave. Toutefois le genre épistolaire est entre les mains de ces deux écrivains, ce qu'est l'éloquence entre les mains d'Isocrate. Il n'a pas de vérité parce qu'il n'est qu'un exercice de l'esprit et un jeu de l'imagination, parce que rien de sérieux ne les intéresse.

« Nous écrivons trop, disait madame de Maintenon, et c'est encore un de nos défauts. » Ecrire trop, ce mot seul condamne les correspondances de Voiture et de Balzac. Ainsi, toutes les fois que vous n'avez rien d'important ou d'utile à communiquer aux autres, que ce n'est pas un besoin réel et véritable qui vous arrache une lettre, vous êtes coupable aux yeux du goût. Ecrire trop! ainsi toutes les fois que vous faites d'une lettre une œuvre littéraire ou un passe-temps, quand vous écrivez pour écrire, vous êtes dans un genre faux. Ce précepte de madame de Maintenon suffirait peut-être pour faire loi, quand bien même elle n'aurait pas encore à montrer d'admirables modèles à l'appui de ce qu'elle vient de dire. Madame

de Maintenon avait éprouvé tout ce que la pauvreté et un mariage malheureux entraînent de peines et de dégoût. Elle avait retiré des embarras de la vie et de la triste expérience qu'elle en avait faite un caractère que n'a pas madame de Sévigné. Les âmes qui ont beaucoup souffert ont gagné aussi en vivant plus de douceur. Le malheur est une excellente école et une salutaire épreuve pour donner aux nobles élans de l'âme plus de gravité, de réserve et de force. Cette femme, qui vantait presque à l'égal des plus hautes vertus l'esprit de conduite dont elle avait su tirer d'admirables fruits, qui avait longtemps gémi sous le joug de l'infortune, était sortie de cette rude épreuve plus résignée, plus douce et plus ferme; mais aussi sa haute fortune la rendait plus enviée et plus malheureuse.

Quand je lis ses lettres, je me représente sa figure plus douce et plus belle, plus imposante que gracieuse; tantôt immobile, sans être roidie par la gravité, tantôt légèrement animée par le sourire. Soit qu'elle excite la piété de ses petites filles de Saint-Cyr, soit qu'elle conte au duc de Noailles ou à la princesse des Ursins les superbes ennuis de son existence, soit qu'au milieu de l'éclat et de la pompe de Versailles un mot lui rappelle sa première condition, les ouragans de l'Amérique et ses longues infortunes, soit qu'elle se plaigne de vivre d'injures, et que, regrettant sa bourbe, comme les carpes de ses bassins, heureuse d'être à Saint-Cyr près de Dieu, elle se plaise à passer quelques instants loin des hommes, en paix et en liberté, soit qu'elle se réjouisse d'avoir quitté le monde dans son cœur, quoique obligée d'y laisser son corps, c'est toujours le même mouvement d'âme, c'est un trait rapide, un sentiment vivement exprimé, mais en peu de mots. Madame de Maintenon n'est pas gaie; la plaisanterie et ses jeux inépuisables sont bannis de ses lettres : c'est toujours avec son cœur et sa raison qu'elle écrit.

Qui dira ce que fut madame de Glapion? son nom a presque disparu et bien peu s'en souviennent. C'était une de ces vertus humbles, amies du silence, qui répandent autour d'elles les bonnes œuvres, l'amour et le bonheur, sans laisser le lendemain de

*motif*, *Dieu n'est pas sa récompense.* Elle n'a pas le ton grave, un peu élevé que donne l'habitude de la direction; elle n'écrit pas aux plus vertueux évêques de France : elle n'a pas à se faire pardonner sa prodigieuse fortune à force de politesse et de bonté. Non : elle traite d'égal à égal; ses lettres ne montent ni ne descendent; quelle que soit leur route, qu'elles partent des Rochers ou de Paris, qu'elles aillent en Bretagne où à Meudon, leur démarche ou plutôt leur allure est la même. C'est toujours la plus intime familiarité : le sujet seul peut mettre entre toutes ces sœurs quelque différence : *telle cependant que ce seront toujours des sœurs.* (1) Mais ces sujets si variés, si fugitifs, qu'un jour, qu'une heure fait naître ou emporte, comment les saisir, les arrêter dans leur marche rapide ? Pour fixer ce mobile tableau où se reproduisent toutes les pompes gaies ou tristes de la cour, les victoires ou les défaites des armées, les grandes révolutions de la vie ou de la mort, il faudrait quelque baguette magique des romans du bon vieux temps. Peut-être vaudrait-il mieux du talent.

Puissé-je plutôt admirer à loisir ce modèle aussi vivant, aussi varié, aussi riche, mais plus réel, plus durable, plus immortel, si je puis ainsi parler, que madame de Sévigné nous a laissé dans la perfection de son style et de ses récits. Elle est avant tout grand écrivain. La vraie langue française n'est tout entière ni dans Bossuet, ni dans Fénélon, ni dans Racine ni dans Corneille; elle est aussi dans madame de Sévigné. C'est un don de notre esprit que la vivacité, comme la clarté et la netteté sont des qualités de notre langue. Aussi la littérature française fut-elle conteuse à son enfance. Des récits, des mémoires, des fabliaux sont ses premiers monuments. A peine la langue était-elle formée, que déjà dans les fêtes des cours, dans le silence des cloîtres, on racontait les aventures des Seigneurs; on chantait par parties les nouvelles de la Croisade, ou les malicieuses légendes qu'inventait l'esprit frondeur du peuple. Peut-être ne nous a-t-il manqué qu'un peu de sérieux et de pa-

(1) Ovide.

tience pour *conduire* (1) l'épopée dans toute la longueur de ses épisodes et le nombre infini de ses événements.

Mais le récit net, rapide, ingénieux, qui court, qui vole, quelle nation en a mieux que la nôtre possédé le secret? Et, entre nos siècles littéraires, lequel a su mieux conter, mieux embellir par les plus charmants détails un fait si court, si petit, si frivole qu'il soit, que celui où la langue était, dit-on, *courtisanesque* et *princière?* Oui, quand Bossuet donnait à la parole ses sublimes accents, après le grand Corneille; quand Racine ennoblissait les faiblesses de l'amour par la magnificence et la beauté de son style, on contait en France, on contait avec une grâce infinie; et cette même langue, qui se prêtait à toutes les formes de la pensée, devenait entre des mains habiles, grâce au talent de l'écrivain ou au ton du sujet, légère et rapide. Vous la critiquez, vous l'outragez cette belle langue, vous l'accusez de pauvreté, et pourtant elle suffisait, pour la grâce et la simplicité, à la conversation la plus naturelle, à toutes les relations de la vie; elle suffisait à Boileau pour railler nos vices, à Lafontaine pour faire parler ses bêtes; elle suffisait à tant de grands écrivains, qui, dans des ouvrages pleins de naïveté et d'éloquence, de malice et de gravité, ont trahi les faiblesses ou célébré les gloires de cette belle époque. C'était le temps, il est vrai, où la société et ses relations intimes, où la conversation destinée d'ordinaire à passer si vite sans laisser aucune trace, ont bien valu la peine qu'un écrivain sérieux et moral en traçât les lois, que La Bruyère mit sur la même ligne la société et la conversation, aussi bien que le cœur et les ouvrages de l'esprit. Grâce à cette étroite liaison, le dix-septième siècle est celui qui a pu faire dire avec le plus de raison que la littérature est l'expression de la société. Les mœurs n'étaient pas sévères en apparence, mais pures en réalité; le cœur était inébranlable en dépit des téméraires légèretés de l'esprit. La langue allait aussi loin que le goût pouvait le lui permettre. Il y avait pour les mots, comme pour les pen-

(1) M. Villemain.

sées, une salutaire pudeur qui arrêtait les écarts; la liberté était entière, parce qu'on n'avait pas à craindre les excès de la licence. Aussi voyez la plume de madame de Sévigné, elle n'a point de frein; elle marche, elle court, elle vole, elle ne se repose pas, jamais elle ne se fatigue. Elle prend un sujet, elle le quitte; elle le reprend et se joue de mille manières. Tra, tra, tra, la cour, la ville, la campagne, rien ne l'embarrasse; elle glisse sur mille difficultés. Tra, tra, tra, c'est la joie qui est l'état naturel de son âme, c'est le récit des divertissements qui augmentent son esprit et sa beauté. Tra, tra, tra, elle traverse la cour; ici un ridicule, là une grande vertu; ici une critique, là un éloge. Elle rit, elle pleure; c'est madame de Montespan en colère, Mademoiselle avec ses tragiques désespoirs, Lauzun et sa prison; c'est le marquis de Vardes, avec sa tête unique en son espèce et sa mine de l'autre monde; c'est Boileau raillant, confondant, mettant en rage un Jésuite; c'est l'archevêque de Rheims renversant, je n'ose dire comment, un coquin et sa monture, qui du reste galopent encore, comme la lettre qui nous conte l'aventure.

Le propre des grands écrivains est de ne se trouver arrêtés par aucune difficulté, de ne redouter aucun détail et de passer sans brusque transition par tous les tons. La gêne s'est-elle jamais fait sentir à madame de Sévigné? Il y a dans la langue aujourd'hui des mots heureux qu'elle a créés; j'aurais dit volontiers des sentiments qu'elle a trouvés, tant la parole donne de valeur et de force à la pensée? Cette langue formée par l'expérience et réglée par le bon sens, comme disait Bossuet, atteignait la perfection entre ses mains. Ni une scrupuleuse régularité, ni une délicatesse trop molle n'éteignent le feu de son esprit ou la vigueur de son style. Aussi libre, aussi indépendante que les plus heureux génies ses contemporains, soit qu'elle ennoblisse un terme vieilli ou familier par la hardiesse de l'emploi qu'elle en fait, soit qu'elle se serve des termes les plus élevés et qu'elle les trouve à la hauteur de ses pensées, elle est toujours vraie. Elle a *toutes les conceptions* si vives et si nettes qu'elle les rend par une image. Le maréchal de Bellefonds

est tout d'une pièce ; un sermon est jeune et beau. La confiante jeunesse ne relève que de Dieu et de son épée. La néphrétique est un rabat-joie ; elle parle en basse note.

Plus correcte, plus pure, tout aussi vive et éloquente que saint Simon, ce rival de Tacite, au lieu de ces longs tableaux où le grand Seigneur mécontent décrit avec complaisance l'humeur méchante et la capricieuse hauteur de madame de Montespan, cette beauté impérieuse, accoutumée à dominer, à être adorée ; au lieu de cet *appartement* si scrupuleusement détaillé et des scènes bizarres qu'amène le mariage du duc de Chartres ; madame de Sévigné nous met sous les yeux, comme un portrait, cette confusion sans confusion de tout ce qu'il y avait de plus élevé ; les mille louis répandus sur la table en guise de jetons ; Dangeau qui ne songe qu'à son affaire ; elle termine par ce mot simple, mais énergique s'il en fut : « Madame de Montespan est une triomphante beauté à faire admirer aux ambassadeurs, qui a redonné le roi. » Est-ce Saint-Simon, est-ce madame de Sévigné qui a peint aussi malicieusement les lenteurs, les défaites, les désirs chancelants de madame de La Vallière ; elle ne parle plus d'aucune retraite, c'est assez de l'avoir dit. Sa femme de chambre s'est jetée à ses pieds pour l'en empêcher ; peut-on résister à cela ? Je puis bien rappeler ce trait, elle se l'est depuis reproché.

Chose étrange ! cet esprit si élégant, si cultivé, à qui la solitude ne plait que par instant est aussi celui qui aimait avec passion la campagne et la peignait avec bonheur. Quel charme anime ces pages où elle trace la vie qu'elle menait aux Rochers, à l'ombre de ses grands arbres et de ses jeunes plantations, de ce bois où le rossignol et la fauvette ouvrent le printemps. Chaque saison a son trait caractéristique ; c'est le triomphe du mois de mai, ce sont les jours de cristal de l'automne. Dans tous ces détails, madame de Sévigné n'a de rival que Lafontaine : comme lui elle a le mérite si rare dans ce siècle de société et de monde, de sentir vivement la campagne. Aussi est-elle la première qui ait conçu de l'admiration pour ce poëte et qui l'ait exprimée. Qui jamais l'a mieux loué ? qui a plus juste-

ment estimé cette poésie familière, qu'aucune autre littérature n'a jamais produite ? Qui est le mieux entré dans tous les secrets de cette langue simple et naïve que chacun de nous croit posséder tant elle a de naturel, c'est cette femme qui a prêté à toutes les petites passions, à tous les jeux de la cour et de la ville un langage vrai et naturel, qui a su animer toutes les conversations, donner un corps, une âme à tous les acteurs de ces petits drames qu'elle appelait ses lettres. Avec quelle malice et quelle colère elle plaint les gens qui ne peuvent comprendre les beautés de Lafontaine ; elle leur ferme sa porte, elle prie Dieu pour eux, et souhaite de n'avoir jamais aucun commerce avec de tels gens. Lafontaine, Sévigné, noms immortels tant que la grâce et l'esprit trouveront des admirateurs, tant que la France sera fière d'être la nation la plus délicate et la plus ingénieuse ,tant que sa langue se fera honneur d'être la plus vive et la plus nette de toutes les langues de l'Europe moderne ! Les autres peuples ont eu de grands orateurs, des écrivains et des poètes admirables ; la France seule a eu Lafontaine et Sévigné.

# NOTE.

Ce morceau sur le genre épistolaire faisait partie de l'éloge ; j'ai cru plus convenable de le placer en note :

Y a-t-il un genre épistolaire qui soit du domaine de la critique littéraire ; une lettre n'a-t-elle pas toujours atteint son but, quand elle apprend à nos amis, de quelque manière que ce soit, les choses qu'il leur importe d'apprendre, et que nous avons intérêt de leur faire savoir ?

C'est Cicéron qui se pose cette question ; mais après qu'on a lu sa correspondance, on ne peut douter, à la vue de ces modèles si beaux, qu'il n'y ait dans ce genre une perfection à atteindre et des règles pour y parvenir. L'homme a toujours eu besoin de communiquer ses pensées : la conversation à longtemps suffi à ses relations de famille, l'éloquence est née dans le sein des états populaires, qu'elle gouverne par la parole. Mais ces deux moyens, quelque variés, quelque puissants qu'ils soient, ne sauraient répondre aux besoins de l'existence de l'homme, à l'activité de son esprit, aux affections de son cœur. Franchissant les distances, une lettre porte au loin sa pensée ; elle est familière et simple comme la conversation ; animée et puissante comme la voix de l'orateur. Elle conseille, elle encourage, elle apaise la colère, elle résiste à l'injustice, elle touche, elle persuade. Elle brille de tous les charmes de l'esprit ; elle exprime toutes les passions de l'âme. Elle défend Fouquet avec autant de force que Lafontaine et Pelisson ; elle dispute à Mascaron et à Fléchier l'honneur de louer le plus dignement Turenne.

Toutefois, pour que ce genre de littérature soit cultivé avec succès, il

faut des conditions que n'ont pas toujours réunies les différents siècles littéraires. La société grecque ne nous a laissé aucun monument sérieux en ce genre.

Durant les premiers siècles de la république romaine, la gravité des sentiments de famille, la sévérité des principes, et la domination exclusive des affections politiques rendirent longtemps impossibles de telles relations ; et quand parut Cicéron, ce grand écrivain rempli de tous les charmes de l'esprit, de la philosophie et de la littérature des Grecs, passionné pour la patrie qu'il avait su défendre, animé par les plus puissantes affections qui fermentent dans le cœur de l'homme ; ami dévoué, ennemi ardent, la vie romaine avait alors, au milieu de l'agitation des guerres civiles, quelque chose de plus aventureux et de plus inquiet : les existences étaient plus menacées ; on éprouvait davantage le besoin de communiquer ses sentiments. Ces graves sénateurs, qui avaient longtemps défendu la cause de la liberté, ces nobles et doctes amis qui, sous les ombrages de Tusculum, avaient consacré de longues journées à commenter les chefs-d'œuvre de la Grèce, où à regretter la grandeur de la république, séparés tout-à-coup par les orages civils, ne pouvaient cependant renoncer à leurs relations habituelles, et ils s'écrivaient pour parler de la patrie expirante ou de la philosophie qui console. Dans ce vaste recueil, plein des plus curieux détails sur la vie morale et intellectuelle des Romains, malgré tant de pages éloquentes arrachées à l'indignation ou inspirées par la douleur, malgré les belles et nobles effusions de l'amitié, on le sent trop, la considération des malheurs de la république tient plus de place qu'aucun autre sentiment. L'homme disparait souvent, l'homme qui, par l'ardeur et la mobilité de ses passions, donne à une correspondance tout son prix. Le citoyen et ses graves préoccupations se présentent sans cesse. Ce vif amour de la patrie, si impérieux dans ses prescriptions, si exclusif et si jaloux dans ses exigences, tenant toutes les pensées renfermées dans les intérêts de cette terre, laissait peu de loisir à l'écrivain pour s'occuper de son âme et des fins de son existence. D'ailleurs la philosophie, toute belle, toute noble que l'avaient faite Platon et ses disciples, ne savait trop que lui proposer pour but de ses espérances ou pour sujet de ses craintes. Il manque à la correspon-

dance de Cicéron quelque chose de moral et de religieux ; sa pensée ne sort pas du temps.

Au contraire, les agitations infinies de notre cœur, la fatigue et le poids de la vie, la lutte de nos bons et de nos mauvais penchants, forment le fonds des déclamations que Sénèque a appelées ses lettres. A ce moment plus de patrie, plus de relations de famille. Quand la vertu était proscrite, que le crime était récompensé par la fortune et par les honneurs, il est curieux de voir les derniers souvenirs de la liberté réfugiée dans la morale et les dernières tentatives de la philosophie aux abois; il est curieux de voir comment, du sein d'une cour avilie et infâme, un homme dégoûté de ses immenses richesses, et des excès de Néron, proclamait le culte de Dieu et de l'âme; exaltait avec enthousiasme le dévoûment et la vertu, admirait Caton à la cour des Césars; ou bien, traçant avec finesse les progrès de la corruption du goût, attribuait à une cause morale l'affaiblissement des esprits et la décadence des langues. Toutefois la vie manque à cette correspondance; ces lettres sans réponse sont belles, mais froides. L'esprit de Sénèque, amoureux de l'antithèse, pose et réfute un principe; athlète, souple, léger, mais peu sérieux, il porte les coups et les pare. *Les batteries d'idées* et *les cliquetis de mots* (1) s'y trouvent trop souvent, et ne leur donnent qu'une fausse apparence de vie.

A mesure que l'esprit public se dégrade; que, par corruption des mœurs, ou du gouvernement, la société s'affaisse, les objets de ses pensées se rapetissent. La frivolité s'empare de ses jugements, rien de grand, rien de bon ne sort du despotisme ni de la corruption. Pline-le-Jeune, qui vécut dans un de ces rares intervalles où un bon empereur consolait le monde en passant, Pline fait quelquefois pitié par la petitesse des détails qu'il étale avec orgueil. Il écrit une lettre pour écrire une lettre, pour faire parade de je ne sais quel trait d'esprit, pour annoncer et publier quelque petite magnificence de gouverneur. Du reste, aucune des grandes passions politiques qui donnent à la correspondance de Cicéron tant de force et d'éloquence; aucune des inquiétudes morales qui tourmentent Sénèque; mais

(1) Fénélon.

de petites questions de goût, soutenues avec esprit : beaucoup de traits prétentieux, recherchés ; beaucoup d'historiettes, dont la postérité se soucie fort peu, et que rachètent à peine les détails de mœurs et les anecdotes littéraires.

A cette époque, où il n'y avait plus de patrie à défendre ni même à regretter, plus de morale qui, par l'importauce de ses questions, venait par fois troubler la conscience de l'homme au milieu des jouissances de la vie, la société tombait en ruines de toutes parts ; lorsqu'une foi nouvelle la releva tout-à-coup et fit naître des affections et des sentiments ignorés jusqu'alors. Qui inspirait ces hommes simples qui changèrent la face du monde ? Qui donnait à leurs écrits, à leurs lettres tant de force et de puissance ? Le désordre règne dans l'empire ; plus d'obéissance dans les légions, plus de sûreté dans les frontières : que dis-je, plus de légions, plus de frontières ? Les Barbares ont inondé toute la surface du monde, ils égorgent, ils pillent. Les peuples sont dans l'épouvante et dans la consternation : qui donc les soutient et les ranime dans le découragement ? Qui fait de leur désespoir une vertu ? Qui arrête, apaise, adoucit le barbare indompté ? Qui sauve les nombreuses victimes des gouverneurs romains ? Souvent une lettre partie du fond de l'Orient ou des rivages de l'Afrique venait fixer les suffrages incertains de la Gaule ou de l'Espagne : Une autre, lue dans les réunions secrètes de la société chrétienne, inspirait aux nouveaux fidèles une invincible résignation à l'approche de la mort ; soit qu'il fallut l'affronter sur le champ de bataille pour le service de l'empire, ou la mépriser dans l'amphithéâtre pour le plaisir des empereurs : une troisième faisait tomber le glaive de la main des persécuteurs. Mais combien n'était-elle pas plus admirable encore cette foi, descendue du ciel pour ranimer le monde, quand elle se renfermait dans les devoirs et les affections de la famille, dans les épanchements de l'amitié et les conseils de la charité ? Combien sont éloquentes ces pages si simples et si naïves des premiers docteurs de l'Eglise, soit que dans de doux appels ils gagnent à Dieu et à la solitude les retardataires du siècle ; soit qu'ils défendent avec humilité leurs ouvrages, ces magnifiques monuments de la charité dont ils étonnent déjà le monde ; soit qu'ils adressent aux tyrans des apologies de la religion

chrétienne ; soit qu'ils s'animent l'un l'autre contre les persécutions, contre les tentatives des schismatiques, contre les attaques des passions ; soit enfin que, semblables à leur maître, ils ramènent au troupeau une vierge, une veuve, âmes précieuses aux yeux de Dieu, qu'un instant allait perdre.

Il serait facile, à l'aide des correspondances qui nous restent, de suivre, dans tous ses détails et ses nuances les plus délicates, l'histoire des peuples et des grands hommes ; aucun autre monument littéraire n'a autant de franchise et de sincérité. Les Mémoires, malgré leur abandon, sont trop souvent une apologie ou une critique adressée au public. Les lettres ressemblent à des conversations ; elles n'ont pas même à craindre un regard qui puisse les intimider ou les gêner dans la liberté de leurs aveux ; pas un mot de reproche, pas une exclamation. C'est une image de l'âme. C'est le consul romain qui rentre en grâce avec son frère, ou qui se réjouit de la mort de César ; c'est Basile qui invite son ami, le compagnon de ses études, à venir partager sa retraite ; c'est le pape qui appelle à son secours Pépin ou Charlemagne ; c'est saint Bernard soulevant l'Occident ; c'est Condé, c'est Turenne annonçant une victoire ; c'est Bossuet écrasant un adversaire ; Fénélon sauvant une âme, madame de Sévigné causant pour causer, madame de Maintenon oubliant dans le sein de l'amitié ou dans les conseils de la charité les ennuis du trône et les amertumes de sa haute fortune.

Mais pour qu'une époque voie éclore ces correspondances si animées, si éloquentes, si complètes, qui à elles seules composeraient toute son histoire, il faut une grande culture d'esprit, un état paisible et tranquille, où la vie laisse le temps au cœur de sentir les joies et les chagrins qui la traversent ; une époque de morale et de vertu où les devoirs les plus grands trouvent toujours avec qui s'accomplir, les affections légitimes avec qui s'épancher. Ainsi, ce ne sera pas dans les premiers temps d'un peuple qui se civilise, d'une société qui se fonde, quand la langue à peine formée, le goût incertain, l'esprit grossier ignore les richesses et les jouissances infinies qu'ils renferment : ce ne sera pas alors que les hommes songeront à combler par des lettres le vide de leur séparation. Ce ne sera pas non plus

quand la vie est agitée, emportée par le tourbillon des affaires; quand chaque jour, chaque heure amène de grands périls; dans ces temps où les réticences sont de la sûreté, où le silence est un devoir; quand la turbulente Italie chasse et punit ses grands hommes; quand la France, furieuse et ivre de sang, intimide les âmes les plus fortes par l'appareil de ses supplices: ce ne sera pas non plus quand le despotisme pèse sur les consciences, étouffe la liberté, épouvante et condamne au silence les plus noble sentiments.

Mais ce siècle heureux, où.....

FIN.

2

# ALLOCUTION

PRONONCÉE

# A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON,

A l'ouverture de la séance publique du 15 février 1859,

PAR


M. PAUL SAUZET,

Président de la classe des Belles-Lettres et Arts


IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ACADÉMIE.


LYON

IMPRIMERIE D'AIMÉ VINGTRINIER

Quai Saint Antoine, 35

1859

# ALLOCUTION

PRONONCÉE A

## L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON,

A l'ouverture de la séance publique
du 15 février 1859 (1).

---

MESSIEURS,

Je ne puis me défendre de quelque émotion en prenant la parole dans cette enceinte; ma pensée se tourne involontairement sur cette grande et sainte patrie romaine qui me rappelle tant de nobles hospitalités, tant de chers et pieux souvenirs.

Pour la première fois, depuis tant d'années, j'aurai manqué à la visite de ses monuments et de ses sanctuaires, et pourtant, aujourd'hui plus que jamais, mon dévouement filial eût éprouvé le besoin de s'incliner sous une béné-

(1) Extrait des Mémoires de l'Académie de Lyon.

L'Académie a voulu que cette allocution, prononcée à l'ouverture de la séance, recueillie avec soin à l'aide des procédés sténographiques, fût imprimée dans ses Mémoires.

diction auguste, et d'appeler celle de la Providence sur ce cœur magnanime de pontife et de père, dont elle a fait le plus précieux trésor de l'Église, la plus suave consolation de ce siècle agité.....

Mais j'écarte des nuages qu'il ne m'appartient pas de percer, et je me hâte de reporter mes regards vers cette patrie du berceau qui demeura toujours l'appui, le charme et le culte fidèle de ma vie. J'aime à les arrêter surtout, sur cette Compagnie qui a bien voulu, par une élection nouvelle, me conférer le privilége de présider cette solennité littéraire. Je sens toute la douceur de ce sceptre fraternel que la confiance donne, et que l'amitié incline toujours sans l'abaisser jamais. Je sais le prix de cette délicate persévérance si gracieusement empressée à me combler de ces honneurs électifs, les seuls auxquels j'aie jamais prétendu, et qui après avoir fait la destinée de ma carrière, forment aujourd'hui la plus chère consolation de ma retraite.

Je voudrais remercier l'Académie en la louant et en la servant comme elle mérite d'être louée et servie; mais ses œuvres la louent mieux que mes paroles, et pour la bien servir, il suffit de les retracer.

Ce devoir sera rempli tout-à-l'heure, avec autant de bonheur que de fidélité, par l'honorable collègue qui m'a précédé au fauteuil.

Vos applaudissements achèveront de consacrer cette œuvre si pleine et si sobre à la fois, rapide comme une esquisse, animée comme un tableau (1).

Ce tableau va s'enrichir aujourd'hui de nouveaux traits. Je n'ai garde de décolorer nos orateurs par une analyse pré-

(1) Compte-rendu des travaux de l'Académie, par M. Rougier, président de la classe des Sciences.

maturée ; il y aurait usurpation à devancer vos plaisirs, mais il n'y a pas témérité à les prédire.

Celui à qui le modeste patriarche de notre grande industrie inspira les sons les plus mélodieux de la lyre, saura bien faire briller sur les plus graves méditations de sa plume, les doux reflets du soleil de Grèce (1).

Puis, notre ciel brumeux s'illuminera à son tour aux splendides rayons du poète de la cité ; vous tressaillerez d'émotion et d'orgueil, en écoutant cette sublime et touchante harmonie, que la patrie inspira (2), que l'Europe voudra redire, dernier hymne d'un voyage triomphal, digne prélude d'une réception plus triomphale encore.

L'Institut aura sa part dans l'éclat de cette séance ; nous sommes unis désormais par de communes gloires. Chaque jour il resserre ses liens avec la seconde capitale des lettres françaises : ses membres entrent dans nos rangs et nous ouvrent les leurs. Il prend les œuvres de nos collègues pour les couronner, leurs personnes pour s'en couronner lui-même ; les uns deviennent ses lauréats, les autres ses conquêtes.

Et ces conquêtes, il vient les chercher sur notre sol. Heureusement il ne les en déracine pas, et leurs tributs ne sont pas des adieux. C'est comme Lyonnais, c'est en restant notre collègue, que le nouvel élu va prendre sa place dans le sénat littéraire de la France.

Cette place est déja marquée entre deux Lyonnais célèbres : Ampère, rare exemple de l'hérédité du génie, qui fait aimer les lettres comme son glorieux père avait su populariser les sciences, et Vitet, esprit fin et délicat entre tous, qui a

(1) Discours de réception de M. Tisseur, auteur du poème de Jacquard couronné par l'Académie, sur les Rapports de l'industrie et de l'art en Grèce.

(2) Ode à Lyon, par M. Victor de Laprade.

su transporter dans la peinture des arts toutes les grâces des lettres, et toutes les palpitations du drame dans la sévère fidélité de l'histoire.

Ainsi, notre cité sera représentée par trois fauteuils à l'Académie française. Je ne sache pas qu'aucune autre ait surpassé cette noble fécondité; aucune, sans excepter même la capitale qui accueille, excite et consacre le génie, mais qui lui sert plus souvent de piédestal que de berceau.

Et pour que rien ne manque à notre patriotique orgueil dans la séance de réception qui s'apprête, c'est M. Vitet qui doit, au nom de l'Académie, répondre au récipiendaire, en sorte que ce grand tournoi littéraire ne sera, à vrai dire, qu'un dialogue lyonnais. Lyon aura tous les honneurs d'une de ces solennités nationales, qui retentissent, plus que jamais, dans les échos du monde civilisé.

En effet, chaque jour accroît ce retentissement de la parole littéraire. Elle appelle des auditoires d'élite autour de la chaire des professeurs. Au sein de nos sénats académiques, cette chaire fait place à une tribune dont les accents se redisent partout ; les discours de réception deviennent des événements.

C'est que la puissance va toujours à la parole ; ce n'est pas en vain qu'il lui a été donné de porter le plus grand de tous les noms. Elle se ressent toujours de sa céleste origine, son sceptre est immortel comme son divin auteur; le mouvement des siècles le transforme. Les orages des révolutions le plient quelquefois, il ne se brise jamais et se relève d'autant plus fort, qu'il a paru s'abaisser un instant.

Il semble chercher, aujourd'hui, la main des grandes Compagnies littéraires.

Un coup d'œil rapide sur les causes et les progrès de cette transformation, sur les caractères et l'influence de ce

nouveau pouvoir, m'a paru digne de vous, approprié à notre temps, utile à notre pays.

Ces considérations sur l'*Éloquence académique* se lient d'ailleurs à l'histoire des vicissitudes de la parole inséparables de celles de l'humanité.

Quand la tribune tombe en Grèce avec la patrie, elle se réfugie dans les écoles et enseigne avec autorité les conquérants qui l'ont vaincue. Quand ces conquérants succombent à leur tour sous le flot des Barbares, et plus encore sous le poids de leur propre servitude, ils se survivent par les leçons qu'ils ont héritées de la Grèce et dominent les vainqueurs, comme elle les avait eux-mêmes dominés.

L'éloquence revêt ainsi des formes diverses appropriées à la marche des temps ; elle soupire et enseigne avec les Pères, pour consoler les deuils de l'invasion, relever les vaincus, régénérer les vainqueurs ; elle passe aux évêques mérovingiens, comme aux moines de Charlemagne ; grandit dans le silence des cloîtres pour s'élancer au jour des croisades, et précipiter l'Europe sur l'Asie. Elle visite, au retour de l'Orient, la cour impériale et lettrée de Palerme, s'arrête à la cour pontificale d'Avignon, semble refaire la papauté elle-même au concile de Constance, gronde comme un orage aux guerres de religion et s'illumine de ses plus radieux éclairs, sans cesser de lancer la foudre, quand le siècle de Louis XIV lui prête son aigle inspiré. Massillon et d'Aguesseau projettent sur elle les derniers reflets du grand siècle ; l'approche d'une immense rénovation sociale la ranime au barreau comme pour préparer l'enfantement de la tribune moderne. Celle-ci monte du premier coup au niveau des plus célèbres tribunes de l'antiquité ; tour à tour abattue et relevée, elle a suscité de grands orages, accompli de grandes œuvres; déployé de grandes magnificences.

La fortune a cessé de lui sourire, mais nul ne peut oublier son règne. L'ingratitude n'est bonne à personne. Celui qui rougit du passé, voit tous les fronts rougir de lui ; la faveur du présent lui échappe, et il n'échappe jamais lui-même à la justice de l'avenir.

Pour moi, je me crois moins qu'à personne le droit d'être ingrat envers les grandes années de la barre et de la tribune ; je leur ai dû beaucoup, je leur ai donné peu. Que nul, du moins, ne m'accuse jamais d'avoir trahi leur mémoire? Comment oublierais-je ce grand barreau qui m'éblouit, me reçut et m'inspira au matin de la vie ; comment déserterais-je surtout, le culte de cette glorieuse tribune, où il me fut si longtemps donné de voir et d'admirer de si près tant d'illustres génies ?

Ces trente-quatre années de la Monarchie constitutionnelle furent vraiment l'âge d'or de la tribune moderne. Cette époque ne peut envier aucun temps ni aucun pays.

L'histoire admirera, sans doute, les ardentes inspirations qui élevèrent si haut le premier vol de l'éloquence dans notre grande assemblée de 1789 ; mais la mesure et l'expérience lui manquèrent souvent. La science parlementaire ne pouvait être ancienne en naissant ; elle a mûri plus tard par le temps et l'exemple.

Le monde rendra toujours un juste hommage à cette parole si pleine, si précise, si fermement patriotique, qui honore le parlement d'Angleterre, mais je n'y trouve pas cette attitude solennelle et inspirée, dont la tribune semble, comme un trépied politique, posséder l'éclatant privilége; je n'y rencontre pas, au même degré, cette teinte ardemment colorée de chaleureux entraînements et de chevaleresque générosité, qui semble, pour la France, une fleur de son soleil et un fruit de son histoire.

Pardonnez une fierté patriotique, qui garde au moins le mérite du désintéressement personnel. Je débutais à peine dans la vie, quand mon humble jeunesse contempla cette brillante pléiade qui a immortalisé la tribune de la Restauration :

Lainé, orateur taillé à l'antique, qui aimait la liberté comme un Romain des beaux jours de la République, et la Royauté, comme un Français des grands jours de la Monarchie.

De Serre, l'orateur des mouvements imprévus, dont la parole quelquefois hésitante, ne semblait tenir l'auditoire en suspens, que pour se dégager des nuages par un subit éclair et terminer les angoisses par un trait de génie.

Martignac, modèle achevé de l'insinuation et de la grâce oratoire, à l'esprit si souple, au cœur si ferme, qui perdit le pouvoir en essayant de réconcilier son Roi et son pays, et la vie, en épuisant ses dernières forces pour sauver celle du rival qui lui avait ôté le pouvoir.

Foy, favori des camps comme de la tribune, qui voulut aussi, un jour, par une sublime parole, réconcilier les traditions de la vieille France et les gloires de la nouvelle.

Casimir-Périer, déployant avec une infatigable énergie cette éloquence de bon sens et de ferme volonté, qui débuta par une opposition constitutionnelle, et finit au pouvoir par la pratique sincère du gouvernement représentatif, au service duquel il usa sa vie et conquit l'immortalité.

Ce grand nom m'entraîne involontairement vers une tribune plus récente, qui me rappelle tant de chers souvenirs et d'illustres amis. Je n'ai pas le droit de nommer ces princes de la parole. Ils sont perdus pour la tribune, mais grâce à Dieu, ils vivent encore pour la France ; les jours de la lutte sont passés pour eux, ceux de l'histoire ne sont pas venus. L'avenir seul pourra louer dignement : ici, une parole grave, sobre, élevée, qui semblait faite exprès pour représenter la majesté du pouvoir, trônant par la tribune et par la liberté ; là, une

lucidité merveilleuse, qui paraissait créer en se souvenant et s'assimiler les temps, les hommes et les choses, pour fasciner les esprits et populariser l'histoire; ailleurs, une éloquence vibrante, pathétique, impétueuse, que le Barreau, la Tribune, l'Académie se sont disputées avec orgueil, dont le courage suffit à tous les devoirs, et le génie à toutes les gloires; partout les dons les plus variés, les élans patriotiques, la dialectique entraînante, les harmonieuses images, la langue de la politique comme celle de la philosophie, la langue de la science comme celle des affaires, toutes parlées par leurs maîtres, ayant l'élite de la France pour auditoire, et le monde pour écho. Tel est le spectacle dont nous avons tous été les témoins, et dont le souvenir palpite encore dans toutes les mémoires.

Et il n'y reste pas comme la trace éphémère d'une représentation stérile; ces temps ont été féconds, car ils ont donné à la France un tiers de siècle de paix et de liberté, que rien n'a surpassé et que rien n'effacera dans son histoire. D'importants progrès se sont accomplis, de plus nombreux s'étaient préparés; mais il est dans la destinée des gouvernements représentatifs d'avancer lentement et sûrement. Les pouvoirs tempérés vivent de transactions, ménagent les intérêts, respectent les droits, comptent avec les résistances; l'impatience publique en murmure souvent; le présent voit échapper quelquefois un bien que le lendemain réalise, mais on lui épargne des maux que le lendemain ne répare jamais.

Ces temps ont laissé des habitudes de modération et de paix, qui survivront dans les mœurs aux vicissitudes des lois. Mais ils ont disparu dans la surprise d'un jour d'orage; puis, la tempête a paru se calmer, d'autres institutions sont venues; la tribune n'est plus; la grande voix du barreau n'est pas éteinte, mais elle a perdu au dehors ses plus

retentissants échos ; les yeux se tournent vers cette république des lettres, pour laquelle Napoléon lui-même demandait grâce à ses flatteurs. Sa tribune est appelée à remplacer toutes les autres. Elle s'enrichit de leurs trésors et de leurs maîtres, comme elle leur avait prêté les siens. Elle n'a pas de champ qui lui soit propre, mais tous sont de son domaine ; elle ne reconnaît de loi que l'inspiration, de limite que le goût ; elle a pour client l'humanité, pour drapeau la justice, pour auditoire le monde, pour juge l'avenir ; elle s'adresse à tous les temps et à tous les lieux ; aucune occasion ne la presse, aucune actualité ne la domine, tous les moments lui sont opportuns ; ce n'est pas un jour qui enfante ses œuvres, ce n'est pas un jour qui les emporte, elles peuvent attendre parce qu'elles doivent durer.

Cette parole est éminemment propre à la religion des souvenirs, à la domination des passions, à l'enseignement du vrai savoir ; la vaste sérénité de ses horizons doit plaire à un siècle las d'agitations, avide de progrès. Ballotté par tant de réactions contraires, ce siècle aspire à unir enfin toutes les vraies grandeurs de l'humanité ; il voudrait allier la religion et la philosophie, l'industrie et l'art, les sciences et les lettres ; il lui faut l'universalité des lumières, l'élévation des points de vue, la mesure des jugements ; il est donc évidemment appelé à inspirer et à sentir l'éloquence des lettres.

Et pourtant, ce titre seul d'éloquence académique éloigne les esprits superficiels ; les uns n'y voient qu'une froide sécheresse, les autres qu'une élégance frivole ; pour les uns, c'est un corps sans âme, pour les autres, une parure sans corps. Il faut en finir avec ces préjugés injustes

et obstinés; il ne suffit pas de définir ce que doit être l'éloquence académique, il faut surtout se garder de la voir où elle n'est pas.

A Dieu ne plaise, que nous décorions jamais de ce beau nom, ces productions symétriquement vulgaires et impitoyablement correctes, également incapables d'approfondir et d'élever, où l'esprit se fatigue de ne voir rien à reprendre et se désole encore plus de ne trouver rien à garder ; triste apanage des littératures vieillies, des imaginations stériles et des vanités impuissantes.

Je me garderai bien plus encore d'honorer d'un tel titre, ces frivolités littéraires, ces fleurs étiolées, ces élégances mignardes qui déguisent le néant de la pensée sous la pompe de l'image ou sous le fracas des paroles, véritables feux-follets de l'esprit, qui éblouissent sans éclairer et se dissipent en vaine fumée, sans avoir jeté d'éclat et sans même laisser de reflet.

Sans doute, l'éloquence académique dédaignant de faire appel au dangereux, mais puissant auxiliaire des passions, se trouve dans l'heureuse nécessité de remplacer les mouvements par les pensées, et les hardiesses de l'imprévu par la perfection de la forme; il lui faut, tout ensemble, plus de vigueur native et d'élégance continue.

Elle doit offrir, surtout, le modèle irréprochable de la correction littéraire. Noblesse oblige. Les gardiens de notre belle langue doivent l'exemple de la fidélité à ce dépôt sacré. C'est à eux qu'il appartient de défendre contre tous la splendeur et l'inviolabilité de cette noble reine de la civilisation ; il faut qu'ils lui conservent tous les types dont les siècles divers ont marqué son histoire, Montaigne comme Pascal, Buffon comme Châteaubriand ; il faut que dans leurs mains elle s'enrichisse sans cesse et n'abdique jamais. Cette royauté, comme toutes les autres, veut être, tout ensemble,

servie et contenue ; elle grandit au contact du vrai progrès, elle meurt au choc des révolutions.

Mais la pureté littéraire n'exclut ni l'élévation, ni la force ; le naturel sied aux plus sublimes pensées, la simplicité aux plus exquises élégances. Le pédantisme n'est pas la science et la manière n'est pas la grâce.

J'ai nommé la Grâce, Messieurs, cet ineffable don

*Qui nous charme toujours et jamais ne nous lasse ;*

Elle sait embellir tous les genres, colorer toutes les paroles ; toutes les éloquences s'impreignent parfois de cette céleste rosée, mais elle doit jaillir du sanctuaire des lettres, comme d'une source native. C'est aux Lettres qu'appartient cette Grâce, enfant privilégié de la nature et de l'art, qui réunit, par un heureux mélange, tout ce que l'une a de plus touchant, tout ce que l'autre a de plus délicat. La nature est naïve, l'art est élégant. La Grâce est la parure de l'une, la vie de l'autre ; c'est une émotion douce qui pénètre sans effort, instruit sans fatigue, entraîne sans secousse ; c'est la fleur de la raison, l'harmonie de la sagesse, le sourire de la vertu.

Elle ne se sépare pas du goût, mais le goût la règle, et ne l'inspire pas ; il enseigne ce qui sied, elle montre ce qui plaît ; il gouverne, elle règne ; il est son ministre, mais le sceptre est à elle, et ce sceptre est un talisman qui transforme tout ce qu'il touche et prête au sublime lui-même la douceur d'un voile mystérieux, qui ravit la terre et semble devancer le ciel.

Une telle grâce ne se sépare pas du sentiment et de la sagesse. C'est à cette alliance qu'on reconnaît ses favoris ; c'est le secret de Virgile et de Racine, c'est le charme de Lafontaine et de Fénelon. L'un la prête à ses animaux, l'autre la fait couler à flots d'or, des lèvres de Mentor sur le front de Télémaque.

C'est ce suave enseignement qui doit régner dans les chaires des Académies, et dans leurs tribunes qui sont aussi des chaires.

Il faut que leur éloquence soit tout ensemble philosophique par la pensée, académique par la forme ; ces deux titres sont inséparables et je lui donne indifféremment ces deux noms ; c'est toujours la raison ornée, invariablement fidèle à sa double mission, d'enseigner et de plaire, gardant surtout cette délicate mesure de sentiment, de pensée, de langage qui rappelle le style tempéré des anciens, admirable mélange de simplicité, d'élégance et de sagesse.

Pour atteindre un tel modèle, elle emprunte quelques traits à tous les genres d'éloquence : à la chaire sa gravité calme et sereine, au barreau sa nerveuse parole et son inflexible logique, à la tribune ses mouvements sans ses écarts, ses ardeurs sans ses passions.

Elle ne fait après tout que reprendre son bien en puisant librement à ces brillants foyers. Le sanctuaire des lettres n'est-il pas le point de départ de toutes les lumières, le rendez-vous de toutes les grandes vies, la suprême ambition de tous les princes de la parole?

Et chacun garde en y entrant l'accent dont sa parole a retenti dans le monde. L'aigle quitte-t-il son vol ou le cygne ses harmonies, en se posant sur l'autel des Muses?

Ne sent-on pas en les écoutant que le style c'est l'homme, suivant le discours immortel de Buffon, qui est resté comme un modèle achevé de tous les styles et comme le plus beau monument du style académique en particulier?

Ainsi, toutes les gloires viennent demander leur dernière consécration aux lettres et leur consacrent en retour leurs dernières paroles,... et ces paroles ont l'autorité et l'harmonie de suprêmes accents. Ce ne sont pas de hâtives ou impar-

faites prémices, c'est le fruit accompli dans la douceur de sa maturité, dans la verdeur de sa sève. Les orateurs sèment leurs essais dans leurs carrières diverses, les académies ne recueillent que leurs chefs-d'œuvre. Ils y entrent avec l'éclat de leurs succès, l'expérience de leurs revers. Leur voix a acquis cette douce et puissante sérénité, qui laisse au soir toute l'ardeur du midi et semble lui rendre un instant les fraîches aspirations du matin de la vie, comme une aurore anticipée de la matinée immortelle déjà prête à éclore sous la main de la Providence.

Ainsi la parole littéraire se pare de toutes les nuances, sans perdre la sienne propre; et, à travers toutes ces couleurs heureusement fondues, l'œil pénétrant voit saillir les traits principaux qui la caractérisent, l'universalité, la mesure, l'élévation. Ces caractères embrassent tout le but de la philosophie qui cherche l'unité par la variété, et l'élévation par la sagesse ; on peut dire qu'ils s'embrassent aussi les uns les autres, car l'étendue de l'horizon en assure la sérénité et la sérénité à son tour en prépare l'éclat. L'âme, riche de pensées et libre de passions, s'élève d'un vol plus assuré jusqu'à l'éternel foyer dégagé de tous ses nuages et étincelant de tous ses rayons.

Ainsi la philosophie assiste à toutes les vicissitudes de la société sans se laisser absorber par aucune. Elle se mêle aux arts pour les guider par sa gracieuse sagesse, à l'industrie pour relever son but et féconder ses efforts, à la législation pour interroger ses origines et éclairer ses progrès par la comparaison des devanciers et des contemporains, à l'aide du flambeau qu'elle promène sans cesse dans le temps et dans l'espace.

Mais quelle sera son attitude à l'égard de la politique militante? Peut-elle s'en isoler sans abdiquer son pays? Peut

elle s'y mêler sans abdiquer son caractère? Comment fuir l'arène sans faiblesse, ou y descendre sans passion? L'éloquence philosophique sait éviter ce double écueil, concilier ses droits et ses devoirs, garder son indépendance et sa sagesse.

Elle tient sans doute ses regards fixés sur la politique, mais de loin et de haut. Elle songe plutôt à améliorer les choses qu'à déprécier les personnes, à éclairer les esprits qu'à envenimer les cœurs. Sa main ne répand ni l'encens ni le fiel. Elle ne se condamne ni au regret de glorifier les faiblesses de la patrie ni au supplice de maudire ses gloires. Ce n'est pas la politique du jour ou même du lendemain, c'est la politique des grands horizons que le passé enseigne, que le présent prépare, que l'avenir réalise. Elle pressent plus qu'elle ne prédit; elle ne demande rien au fatalisme des temps, ni à la témérité des moyens, elle domine les passions et devance l'histoire; elle avance sans découragement et sans impatience; elle est infaillible, parce qu'elle est patiente; puissante, parce qu'elle est sage.

Toujours calme et élevée, remontant sans cesse aux causes, poursuivant sans relâche son but civilisateur, elle ne se laissera ni détourner par des incidents secondaires, ni emporter par des questions irritantes. Elle ne discutera ni les îlots du Danube ni les limites du Monténégro. Elle se gardera bien plus encore d'exciter, par des paroles imprudentes, les nations civilisées de l'Occident les unes contre les autres; mais elle dominera de haut sur cet Orient si ardent et si immobile, si inspirateur et si abruti, qui plane et rampe tour à tour, hier transformant la face du monde, aujourd'hui subissant ses ordres et se prosternant à ses pieds.

Elle jugera ce Mahométisme qui a vaincu, trôné, opprimé par l'épée, destiné peut-être à périr par l'épée!

A Dieu ne plaise que la civilisation chrétienne donne l'exemple de la provocation à la force ou le signal de la violation des traités! Le glaive seul l'a toujours mal servie, elle ne grandit que par la loyauté, l'énergie et la sagesse.

Mais l'histoire a ses leçons, la Providence ses justices. L'Islamisme a débuté par des massacres et des incendies, étouffé la liberté, enchaîné l'homme, dégradé la femme; il a dédaigné de s'assimiler les vaincus, il rougirait de s'assimiler aux vainqueurs. Déplorable mélange d'oppression et d'anarchie, il n'épargne aucune faiblesse, ne résiste à aucune force et semble s'être imposé la triste loi de démentir en tout l'immortelle devise du peuple romain: *Parcere subjectis et debellare superbos.*

En vain l'Europe cherche par tous ses efforts à prolonger une vie factice entre un fanatisme impuissant et une renaissance impossible, il sait lui-même qu'il ne vit que de la difficulté de partager son héritage. On voudrait le fixer, il veut garder sa tente; chaque jour est témoin de ses nouveaux excès. Qui sait si ses colères mal comprimées n'éclateront pas tout à coup par quelque explosion terrible? Il voudra mourir en barbare, ainsi qu'il a régné, et finira par lasser la patience de l'Europe.

Ce jour là, l'islamisme aura vécu, l'heure de lever la tente aura sonné; le Coran aura disparu de l'Europe, il se réfugiera en Asie. Mais la civilisation ne l'y laissera pas longtemps tranquille, elle le poursuivra de son impitoyable lumière, elle dissipera pour toujours ses sanglantes ténèbres; elle ne frappera pas en vain à la porte de cet Orient d'où sont sorties toutes les sciences et toutes les grandeurs de la terre, qui entendit Homère, Démosthène et Platon, et vit marcher les armées de Sésostris, de Cyrus et d'Alexandre. Elle rendra la paix et la liberté à cette terre privilégiée, qui fut le berceau du premier homme et le tombeau de l'homme-

Dieu; qui vit les tentes d'Abraham, écouta la harpe de David, admira les magnificences de Salomon et retentit encore de la parole du Verbe.

Dans cet écroulement imminent du mahométisme, la philosophie pressent le plus grand événement du siècle. Il peut refaire l'équilibre politique de l'Occident, il doit surtout régénérer la vie sociale de l'Orient tout entier.

En effet, le mahométisme est partout en Asie, il agite les peuplades du plateau central et franchit les murailles de la Chine. C'est lui qui a armé les assassins de la mer Rouge et donné le premier signal des convulsions de l'Inde. Avec lui tombera cette redoutable barrière que sa brutale immobilité interpose depuis douze siècles entre l'Europe et l'Asie, et qui pèse douloureusement sur toutes deux. Elle seule soustrait les antiques civilisations de l'extrême Orient à la pleine lumière de cette vérité primitive, dont quelques rayons éclairent encore leurs institutions dégénérées.

Cette barrière, l'Occident l'a déjà tournée par sa vapeur et par ses flottes; il l'assiége par l'électricité; il lui sera donné alors de la pénétrer de toutes parts par les populations et les frontières.

Ce jour rendra l'Asie à l'Europe. Alors toutes les civilisations se donneront la main, le christianisme leur tendra la sienne, pleine comme toujours de lumières et de bienfaits; il marchera, comme à son aurore, avec la charité et la science.

Dieu seul peut connaître les conquêtes de savoir et de richesse, les transformations de mœurs, d'industries, de politique et d'histoire, que réserve aux annales de l'avenir cette unité enfin retrouvée et glorieusement étendue des deux mondes.

Cette unité, que les nations civilisées propagent au dehors par l'expansion de leur puissance, la philosophie la resserre

au dedans par le progrès de leur solidarité. Elle se fait dans les littératures par l'étude des langues ; dans l'industrie par l'échange des découvertes ; dans les lois par le rapprochement des codes nationaux ; partout enfin par un enseignement mutuel, que désormais rien n'arrête et qui devient plus puissant à mesure qu'il est plus facile, et plus facile à mesure qu'il est plus puissant.

Cette unité tend à se faire aussi dans les institutions politiques ; il reste sans doute la part nécessaire des besoins, des temps, des climats. Mais, si chaque peuple garde ses traits, la physionomie générale de l'humanité devient chaque jour plus une et plus fraternelle ; partout les mêmes sentiments l'animent, les mêmes contre-coups l'agitent, et on dirait qu'une même pulsation retentit sans cesse d'un bout du monde à l'autre. Les nations ne vivent plus seulement les unes à côté des autres ; elles vivent les unes par les autres, et, en quelque sorte, les unes dans les autres.

Ce spectacle est, pour l'éloquence philosophique, un imposant enseignement et une source féconde. C'est pour elle surtout qu'il n'y a plus de Pyrénées. Elle se dévoue avec ardeur pour abaisser les derniers obstacles ; elle éclaire les intérêts, relève les esprits, désarme les haines nationales. Elle ne s'ingère ni dans les passions du jour, ni dans les intrigues de l'heure ; elle n'épie pas de secrets, ne devine pas d'énigmes, ne rêve pas de chimères.

L'éloquent évêque de Clermont lui a appris que sur le sol mouvant du monde *ce n'est partout que représentation*, *et que tout ce qu'on y voit de plus pompeux et de mieux établi n'est l'affaire que d'une scène* (1). Elle ne s'étonne ni de la fragilité de nos constitutions éphémères, ni des oscillations perpétuelles du pouvoir et de la liberté ; elle sait que dans

(1) Massillon, *Discours sur la bénédiction des drapeaux*.

nos temps mobiles, ces deux grandes aspirations de l'humanité ont leurs jours d'éclairs et leurs jours d'éclipses ; la balance s'incline et se relève, suivant la réaction de nos inquiétudes et de nos espérances, cherchant toujours une fixité qui la fuit sans cesse, comme si elle était la mission de l'avenir et le secret de Dieu.

Mais elle sait aussi que, sous toutes les formes politiques, l'opinion garde sa puissance ; non pas cette opinion factice ou passionnée, qu'improvise le caprice du jour et que le mouvement du lendemain détruit ; mais cette opinion calme, ferme, persévérante, née des progrès du temps et des besoins des peuples. Celle-là est toujours la reine du monde ; elle ne craint ni la surprise, ni la violence. Elle est trop clairvoyante pour être trompée, trop forte pour être contrainte. Il importe peu à son triomphe qu'elle commande ou qu'elle demande. Elle sait toujours faire entendre l'énergie de ses vœux, et jusqu'au tressaillement de son silence. Les pouvoirs les plus forts se font un devoir de compter avec elle, malgré leur force et à cause de leur force même. Ils savent trop bien que la durée est au prix de la sagesse, et que les gouvernements qui se font un jeu fatal de résister à ses tutélaires avis s'usent vite, s'affaissent bientôt sous leur propre impuissance et disparaissent devant l'histoire, sans laisser ni racines ni regrets.

L'expérience lui a surtout appris que sous l'empire désormais irrésistible de la solidarité internationale, ni l'anarchie ni l'oppression ne sauraient durer dans le monde. L'une effraie les peuples, et leur instinct de salut se précipite à l'instant pour éteindre le brandon incendiaire qui menace la vie de tous. L'autre les humilie, et la dignité humaine, qui est de tous les temps et de tous les lieux, trouve partout des abris pour se garantir et des exemples pour se relever.

Elle ne compte que sur cette propagande invincible de la

raison et de l'exemple; elle hait les révolutions et les guerres qui agitent le monde, sans avancer la cause de l'humanité. Il y a dans cet élan des nations qui se coalisent pour étouffer, à l'envi, les semences de guerre et se précipiter toutes ensemble au devant de la paix; il y a dans ce cri d'angoisse, que tous les peuples élèvent à la fois auprès de tous les trônes, pour les conjurer de ne pas interrompre cette ère pacifique de civilisation chrétienne et de fraternelle fécondité, quelque chose de touchant et de sublime, irrésistible comme la voix de l'humanité, sacré comme la voix de Dieu.

La philosophie se fait une gloire de servir d'écho à cette grande voix, et tout en travaillant, par la paix, à l'union politique des peuples, elle jette sur l'avenir de l'unité religieuse, un profond et confiant regard. Celle-là aussi, elle ne songe à l'imposer à personne. L'unité fut sans doute, dans les siècles de foi, l'unique refuge de la liberté; mais, dans nos temps agités, la liberté est devenue, à son tour, la principale force et peut-être le seul chemin de l'unité.

Le progrès même de l'esprit humain, en épuisant les secrets comme les limites de son domaine, entraîne son insatiable activité à la recherche du seul domaine qui ait échappé à sa puissance; il aspire à l'infini.

A la lueur de la science et sous le vent de l'épreuve, il se fait une réaction immense qui ramène le matérialisme au spiritualisme, le spiritualisme au christianisme et le christianisme, lui-même, au centre de l'unité.

Dans cet élan des sociétés vers l'unité et vers l'infini, le règne des sectes nationales est condamné à finir; tout ce qui porte le caractère d'une création de l'homme, ne saurait satisfaire sa raison, ni dominer sa conscience. Les grandes autocraties territoriales, ne sont guère que des institutions politiques au profit des forts; elles constituent pour les peuples le plus

rude asservissement qui puisse peser sur la race humaine. Car elles ne laissent aucun refuge à la faiblesse, aucune place à la liberté, et quand l'opprimé cherche la main du pontife qui console, il rencontre celle du despote qui l'a frappé.

Mais, le droit de discussion est mortel aux croyances factices, aux expédients transitoires ; tout ce qui porte une date de temps, une limite de lieu ne peut supporter sa lumière. Il n'y a plus de place pour un paganisme impuissant ou pour un christianisme inconséquent. Il faut choisir entre la paix de l'unité et les angoisses du doute. Le monde est livré à deux courants contraires : jamais leurs flots ne parurent plus agités, jamais plus de cupidités débordées, jamais plus de généreux élans. Jamais la barque immortelle ne put se croire plus près du naufrage ou du port. Mais si la colonne de feu qui la guide garde encore une face obscure, la lumière se fait dans les hauteurs ; elle éclaire tout ce qui fait la gloire de la société, son ornement, ses espérances. Elle étonne, en ce moment, le monde par d'admirables spectacles.

Aux peuples sensuels de l'Orient, qui rabaissent la femme, et le ciel lui-même au niveau de leurs brutaux plaisirs, elle montre ces filles héroïques, qui n'apparaissent qu'aux jours de la douleur, fuyant l'éclat, cherchant les périls, portant la charité pour voile et le dévouement pour bouclier, angéliques messagères que le ciel semble prêter un instant à la terre, pour nous apporter ses consolations et lui reporter nos espérances.

Aux peuples graves et raisonneurs du Nord, elle présente ces vétérans de la science, de la politique, de l'armée qui trouvent, dans la hauteur même des situations et des intelligences, l'impérieux devoir de s'incliner plus profondément devant la source de toute force et de toute lumière. C'est, sans doute, un spectacle touchant, que l'humble con-

fiance et le simple abandon des petits, mais je n'en sache pas de plus imposant, de plus capable d'entraîner les peuples et de toucher le cœur même de Dieu, que cet abaissement volontaire des grands et des forts, qui leur vaudra peut-être la rare faveur de raffermir la société qu'ils ont ébranlée et de guérir les blessures qu'ils ont faites.

L'avenir ne faillira pas à cette espérance, car elle anime la jeunesse d'élite qui monte en ce moment sur la scène du monde, comme la maturité éprouvée qui s'apprête à en descendre. Elle palpite sous la toge comme sous l'uniforme, sous la robe sacerdotale comme sous les palmes universitaires. Les Académies qu'on se plaisait à représenter comme les citadelles de l'indifférence religieuse, donnent elles-mêmes le signal du retour. Elles deviennent, pour la religion comme pour l'éloquence, de nobles rendez-vous. Le panégyriste inspiré de la vierge d'Orléans, descend de sa chaire épiscopale pour payer sa dette à l'Académie française en élevant l'étude du dictionnaire à la hauteur de sa science et de sa parole. En même temps, d'illustres orateurs politiques écrivent des vies de saints, que les lettres revendiquent avec un juste orgueil, et l'Académie s'honore en les admettant, eux et leurs œuvres, dans son sanctuaire.

J'étais à l'étranger, et je n'oublierai jamais le sentiment mêlé d'admiration et de confiance qui saisit, autour de moi, les esprits élevés, quand nous lûmes, dans le compte-rendu d'une des plus célèbres séances de l'Académie française, ces énergiques paroles adressées par M. de Montalembert, à la Compagnie qui venait de l'admettre dans son sein :

« Vous n'accorderez pas aux pygmées qui se disputent « aujourd'hui la dépouille de Voltaire, la connivence que « vous avez refusée au plus formidable esprit que le mal « ait jamais enfanté. »

Et ces paroles non moins saisissantes, M. Guizot,

félicitant dans sa réponse M. de Montalembert, d'avoir soumis les ardeurs de son génie à la règle de l'autorité.

« Dès que le péril vous a été signalé, soit par votre « propre raison, soit par l'autorité suprême de l'Église, « vous vous êtes retiré, vous vous êtes soumis, Monsieur, « avec cette belle docilité chrétienne, qui est, à la fois, de « la sagesse et de la vertu. »

C'était le 5 février 1852, que l'Académie française écoutait cet anathème lancé au scepticisme par celui qu'elle avait honoré de ses suffrages, et cet hommage rendu à la suprême autorité par celui qu'elle avait chargé de répondre en son nom.

Quel langage, Messieurs, et quel chemin fait en un siècle! Qu'on se représente, par la pensée, ce qu'eût pu être un discours de réception prononcé en 1752, et qu'on juge, après cela, de la transformation de la société et de la régénération de la haute littérature!

Ce mouvement ascensionnel grandira pour l'honneur du dix-neuvième siècle, en dépit des efforts désespérés des réactions contraires. L'essor vient de trop haut et de trop loin pour être comprimé ; car il est dû à l'alliance de la foi et de la science. Cette alliance caractérise l'époque et enfante ses merveilles.

La science prête à la foi ses électriques découvertes pour se propager aux extrémités du monde : la foi lui prête ses ailes pour s'élever aux cieux. Avec l'une, l'espace n'a plus de limites ; avec l'autre, le temps n'a pas de fin. Savoir et Croire, sont les deux plus impérieux besoins, les deux plus consolants trésors de l'humanité.

Aussi, que d'efforts dans les préjugés et les passions, pour rompre cet invincible faisceau ! Les uns veulent isoler la

osophie de la religion, quelques autres voudraient isoler 'eligion de la philosophie.

:t cependant, la philosophie qui s'isole de la religion, n'est re pour l'humanité qu'une étrangère, ignorant son origine, ·chant sa route au lieu de la montrer, proposant des énigmes au lieu d'apporter des symboles, ébranlant tout sans rien fonder. C'est un arbre sans racine, sans fleurs, sans fruits. La terre manque sous ses pieds. Aventureuse et impuissante tout ensemble, elle creuse des vides qui deviennent des abîmes, elle amasse des nuages qui deviennent des tempêtes.

D'autre part, il est des esprits ombrageux, qui voudraient rendre la philosophie responsable des témérités du philosophisme ; loin de lui tendre une main fraternelle, ils la repoussent vers le précipice, et, au lieu de diriger son flambeau, on dirait qu'ils aspirent à l'éteindre. Ceux-là découronnent la religion d'une de ses plus précieuses auréoles, désavouent ses plus beaux génies, démentent ses plus grands saints, mutilent sa mission, déchirent son histoire, défigurent le doux et majestueux visage de l'Église, et méconnaissent jusqu'à son divin auteur, source de toute parole et de toute lumière.

La vraie parole et la vraie lumière ne sauraient se laisser abaisser par de tels dédains, ni compromettre par de tels écarts.

C'est à la chaire sacrée qu'il appartient de confondre les uns, de contenir les autres. La Providence lui a donné, de nos jours, assez de puissants interprètes, dignes de faire comprendre aux peuples la vérité de tous les temps et de comprendre eux-mêmes les aspirations de leur temps. Cette époque a entendu de suaves entraînements et de sublimes inspirations qui prouveront à l'avenir que l'éloquence, comme la foi, ne meurt jamais dans l'Église.

Toutefois, si la chaire religieuse a sa mission, la chaire laïque a ses devoirs; elle tend au même but par des moyens divers. Elle aussi, enseigne la terre et regarde le ciel, mais elle ne tient pas le même langage. Elle s'adresse à un autre auditoire, et si sa parole ne repose pas sur une autorité sacrée, sa liberté même lui donne plus d'ascendant sur les esprits ardents qui peuvent entraîner le siècle.

Faire jaillir des progrès même de ce siècle cette unité de civilisation, de politique, de foi qui doit, tôt ou tard, anéantir la barbarie, le despotisme et les sectes ; relever en même temps le bien-être et le sens moral des peuples ; combler les abîmes de la société sans rabaisser ses hauteurs, c'est pour la tribune académique une noble et féconde mission.

Elle s'y prépare par l'étude et la retraite. Elle éprouve aussi le besoin des contemplations de la nature; c'est à elle surtout qu'il appartient de la sentir et de la peindre. Elle cherche le calme et l'élévation ; la nature les inspire.... La nature est un livre fermé pour les bruits du monde; la méditation et la solitude peuvent seules l'ouvrir.

Je l'ai éprouvé bien des fois et c'est à une de ses scènes imposantes que j'ai dû autrefois la première pensée de ce discours.

Un jour j'étais monté au sommet du couvent des Camaldules qui domine le golfe de Naples et forme un des plus prestigieux observatoires de l'Europe.

Je contemplais à mes pieds cette grande cité Parthénopéenne étalant ses palais de marbre, ses villas d'orangers, ses terrasses orientales; ce golfe baignant de ses ravissants contours les poétiques limites de la civilisation grecque et de la civilisation latine; ce ciel d'Orient doucement perlé des vapeurs occidentales; cette terre riche à la fois des dons de toutes les patries; cette luxuriante variété de toutes les merveilles végétales,

depuis les pins Scandinaves jusqu'aux cactus des Antilles et aux palmiers d'Asie, ce Vésuve qui porte la vie et la mort dans ses flancs en détruisant les villes et en fertilisant les campagnes, enfin toute la magie de cette incomparable scène qui semble accumuler tous les prodiges de la nature dans ce coin privilégié de l'univers.

Ce spectacle me saisissait sans m'enivrer. Le mouvement de cette population agitée frappait mes yeux, mais ses bruits ne montaient pas jusqu'à moi. Je voyais fuir les navires qui emportaient de toutes parts les pèlerins des deux hémisphères, mais j'ignorais leurs noms et leur fortune. Mon âme émue, mais maitresse d'elle-même, trouvait la force de semer sur ces illustres plages tous les grands souvenirs de la fable et de l'histoire; je voyais l'antre de la Sibylle et les Champs Élysées, le tombeau de Virgile et le berceau du Tasse, le dernier exil de Scipion et le dernier palais de Tibère.

J'allais du plus grand des Romains au plus pervers des Césars, et je me consolais des hontes de Caprée en cherchant des yeux le cap Misène, où succomba l'ancien Pline martyr de la science, et cette plage bénie de Pouzolles où vint aborder Paul, cet autre martyr qui apportait la bonne nouvelle de l'Aréopage au Capitole, subissant encore les chaînes de César, appelé bientôt à briser celles du monde.

Ainsi ma vue embrassait d'un seul regard la destinée des temps antiques et des temps modernes. Mon âme penchée sur les confins des deux mondes, de la nature et de l'histoire, se sentait tout ensemble transportée par la grandeur des horizons et raffermie par la solitude de mon observatoire. A mes pieds, l'éclat de la terre, autour de moi les cellules de l'éternel silence. A travers ce voile d'ineffable mélancolie qui ne saurait désormais se séparer de ma destinée, ma pensée montait plus libre aux méditations éternelles; et, comme à mesure qu'elle s'élève et s'échauffe, elle

éprouve le céleste besoin d'enfanter la parole, je me figurais cette grande éloquence philosophique, religieuse, littéraire qui s'inspire de la nature, s'enseigne de l'histoire et se recueille en Dieu.

Je palpitais encore de cette émotion, quand, à travers les derniers rameaux de la chaîne montueuse qui fuyait à l'horizon du soir, j'aperçus les collines de Gaëte que surmonte, comme un phare éternel, la tombe de Plancus, fondateur de la colonie lyonnaise, qui vint mourir aux pieds du promontoire de la nourrice d'Enée.

Cette vue rappela les souvenirs de la patrie absente; je songeai qu'elle aussi avait reçu de la Providence tous les dons de grandeur et de sagesse qui inspirent, tempèrent et élèvent la parole.

Je me représentai cette capitale des Gaules impériales resplendissant encore de la gloire des deux races qui vécurent en elle, puissante par la parole et par l'épée, comme les superbes maîtres du Capitole, et comme ces fiers Gaulois, dont Caton a loué la langue et le bras par ces deux traits célèbres.... « *Rem militarem et argutè loqui* (1). »

Je revoyais cette autre Rome des âges chrétiens, siége des premiers docteurs, tombeau des premiers martyrs, sanctuaire des grandes assemblées de l'Eglise, trésor du commerce de l'État, dont l'industrie est un art, dont l'art est une école, dont les comptoirs ont donné des traducteurs à Homère, des orateurs au parlement, des héros à la victoire.

Je me sentais fier de ce double caractère de modération et d'énergie, toujours inséparable de la vraie grandeur et qui n'a jamais cessé de présider à ses destinées. Je retrouvais cette généreuse cité, ardente aux élans de 89, héroïque

(1) Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur : rem militarem et argutè loqui. M. CATO, apud Charisium, *Instit. gramm.* lib. II.

contre la tyrannie de 93, applaudissant aux grandes réparations du Consulat, gémissant des guerres fatales de l'Empire, bénissant le restaurateur des autels, s'éloignant du persécuteur de Pie VII, luttant avec courage contre l'invasion du territoire, saluant avec confiance le retour de la paix et de la liberté.

Cette modération, ce courage sont restés gravés à chaque page de son histoire. Ce qu'elle fut en politique, elle l'est en religion ; sa piété tendre et fervente comme au midi, est demeurée grave et profonde comme au nord. Rome la bénit comme la sentinelle de la foi et la vénère comme la métropole de la charité. La France en est fière comme de la plus riche pépinière de son épiscopat. Elle dote à la fois de ses pontifes douze siéges de l'Empire, elle en envoie de plus nombreux encore aux siéges périlleux des missions.

Elle a marqué les uns du courage qui propage la vérité, les autres de la modération qui y ramène; elle a partagé, entre tous, ces dons de la science et de la parole qui l'affermissent et la glorifient dans le monde.

C'est ce même type de simplicité savante, de courageuse sagesse, qui a fait le caractère de cette pléïade lyonnaise dont notre siècle a vu l'éclat et dont le privilége de la tombe me permet de rappeler les noms : Ballanche, de Gérando, Camille Jordan, Dugas-Montbel, Ampère, dont la pieuse modestie égala la haute science ; Ravez, que sa modération fit choisir pour être huit ans le modérateur des grandes assemblées de la France ; Suchet si modéré dans la victoire, que l'Espagne l'honora comme Scipion et vint pleurer à ses funérailles, comme autrefois l'Orient à celles d'Alexandre ; Ozanam, philosophe chrétien, si sévère à lui-même, si bienveillant pour les autres, dont la renommée grandit chaque jour et à qui la tombe a servi de piédestal. Mon cœur, comme mon sujet, m'attache à cette touchante figure parce

qu'elle a personnifié à mes yeux tous les caractères de l'éloquence académique, et par sa généreuse parole, et par cette noble vie plus puissante encore que la parole, et sans laquelle l'éloquence n'est pas.

Rappelons-le en finissant. L'antiquité avait dit dans ses plus beaux jours : l'orateur est l'homme de bien éloquent. Le plus philosophe et le plus académique des orateurs, l'auteur de ces sublimes traités qui faisaient pressentir au monde que l'avénement de la vraie lumière n'était pas loin, Cicéron, avait tracé cette admirable parole : que l'éloquence est elle-même une excellente vertu. Ce portrait convient sans doute à toutes les éloquences, mais il semble fait exprès pour celle qui vient du sanctuaire même des lettres. A cette hauteur on ignore et les besoins de la cause et les nécessités de parti ; l'orateur choisit sa cause, il est lui-même son propre parti ; le prétoire a ses détours, le forum ses passions ; l'un est quelquefois un labyrinthe, l'autre souvent une arène ; l'Académie garde la gravité d'un sénat et presque la sainteté d'un temple. C'est la parole d'or et de miel qui s'épanche des lèvres de Platon sous les paisibles ombrages d'Académus. Elle respire ce parfum suave et presque divin des jardins mystérieux de l'Elysée païen, où la muse philosophique de Virgile avait groupé toutes les grandes ombres des siècles écoulés ; elle participe à la majesté de ces entretiens augustes, dont l'antiquité, toujours idolâtre de la parole, avait fait les suprêmes délices de ses plus illustres élus.

Cette éloquente gravité des académies païennes a reçu du christianisme une inspiration plus puissante encore. Le rayon divin est venu enflammer les plus grands foyers de l'intelligence humaine. Paul a harangué l'Aréopage ; Alexandrie a donné des philosophes au martyre; les premiers Pères fu-

rent les derniers flambeaux des lettres mourantes ; saint Jérôme enseigna la philosophie ; saint Thomas fut l'ange de l'école, et Bossuet, le dernier de tous les Pères, siégeait à l'Académie française.

Cette grande Académie, fille chérie de Richelieu, fille adoptive de Louis XIV, type et modèle de toutes les autres, n'a jamais séparé l'honneur de bien dire et le bonheur de bien faire. C'est dans son enceinte que se décernent à la fois les prix de poésie et les prix de vertu.

Elle couronne le brillant lauréat de la scène française et l'humble servante de la pauvre chaumière; sa voix proclame les noms qui ont déjà trouvé la gloire du beau et ceux qui avaient voulu garder l'obscurité du bien. Elle consacre les uns, elle révèle les autres, elle les immortalise tous dans ce beau langage qu'elle confie à ses esprits d'élite, et dont elle fait la plus touchante parure de ses plus splendides solennités.

J'entends encore l'illustre maître de ma jeunesse, le secrétaire-perpétuel de l'Académie Française, faire jaillir tour à tour, de sa merveilleuse parole, les plus douces larmes du cœur, les plus radieux éclairs du génie.

Ainsi la vertu inspire l'éloquence, et l'éloquence, à son tour, fait germer la vertu ; il se fait, entre les nobles paroles et les généreuses actions, un perpétuel échange dont les Académies sont les arbitres et les modèles. Elles exercent tout ensemble une magistrature et un sacerdoce. On est avide de les écouter, fier de leur appartenir ; car elles possèdent les deux plus grandes puissances du siècle, la Parole et l'Exemple. Elles enseignent les deux plus grandes richesses de tous les siècles : la Science et la Vertu.

A Monsieur le Duc Pasquier Chancelier de France
hommage de profond respect,
J.B. Pérennès

3

# TABLEAU

DE LA

# LITTÉRATURE FRANÇAISE

## AU XVIII^e SIÈCLE,

**DISCOURS PRONONCÉ PAR M. PÉRENNÈS,**

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES,

**A l'ouverture de son cours, le 6 décembre 1861.**

---

MESSIEURS,

L'année dernière, à pareil jour, j'essayais, en traçant un tableau général du siècle de Louis XIV, de vous faire embrasser dans son ensemble cette grande époque qui devait être l'objet de nos études. Aujourd'hui, je me propose, dans une esquisse rapide du XVIII^e siècle, d'apprécier le mouvement intellectuel de cette période mémorable aussi, où je dois puiser la matière de mon enseignement durant l'année qui va s'ouvrir.

Le siècle, dont nous nous sommes occupés l'an dernier, tient une place distinguée parmi les âges les plus brillants de l'esprit humain. Il offre le spectacle

imposant d'une société qui marche d'un pas paisible et régulier dans les voies de la civilisation. Les productions qu'il voit éclore sont marquées d'un caractère d'ordre, de grandeur et d'harmonie. La littérature et les arts qu'il inspire ajoutent par leurs chefs-d'œuvre à la majesté du trône, et les encouragements que le monarque leur prodigue sont accueillis par un concert unanime de louanges.

L'époque suivante présente dès l'abord un caractère bien différent. Le corps social a perdu son harmonie. Les mœurs, les opinions, les doctrines sont en désaccord avec les institutions et les lois, et leur livrent un combat à outrance. La littérature devient une puissance souveraine qui se fait de l'opinion qu'elle subjugue, un levier pour ébranler les bases de l'ordre politique et religieux. Les anciennes traditions sont répudiées comme des préjugés, et la nation, dévorée d'une soif ardente de changements, se précipite au hasard vers un avenir qu'elle ignore, jusqu'à ce que ce mouvement rapide et continu se termine par une immense révolution, où les lettres et la philosophie disparaissent momentanément avec la religion, les lois et la royauté.

C'est, sans contredit, un âge curieux à étudier que celui qui fut témoin d'un si grand mouvement de l'esprit humain, qui vit crouler les institutions anciennes, et prépara l'ordre nouveau né de la révolution française. Il est intéressant et instructif d'observer le passage étonnant d'une époque d'ordre, de calme, de régularité décente, à un siècle de

licence, d'anarchie morale, d'audace novatrice, et d'étudier dans les œuvres de l'intelligence les symptômes et les effets de cette transformation qui s'accomplit dans la société. Pour ces temps et pour les personnages qui y figurèrent, nous sommes la postérité, Messieurs, et sur la tombe où dorment ensevelies tant d'illusions, d'erreurs et de passions, il ne doit plus rester aujourd'hui que la justice et la vérité.

C'est un préjugé assez répandu que le changement de mœurs, d'esprit et de tendance qui se remarque dans le XVIIIe siècle, fut une sorte de phénomène subit et inattendu produit par l'influence de quelques hommes placés dans les premiers rangs de la société. Il n'en fut pas ainsi, Messieurs. Cette légèreté frondeuse et hardie, qui se montra dans les mœurs et la littérature après la mort de Louis XIV, fut de tout temps une disposition inhérente à l'esprit français, et elle devait éclater avec d'autant plus de liberté, qu'elle avait été plus comprimée par l'austère dignité du vieux monarque. D'ailleurs, ce principe qui agita la société du XVIIIe siècle, le principe du libre examen appliqué à toutes les matières, n'avait il pas déjà troublé la France du XVIe siècle? N'est-ce pas lui qui avait armé la réforme? N'est-ce pas lui qui avait inspiré les écrits de Rabelais, de Montaigne, de La Boëtie? L'intervention des écrivains dans les affaires publiques n'était pas non plus un fait nouveau. La littérature avait déjà joué un rôle politique dans le XVIe siècle. Pendant les troubles de la Fronde,

comme pendant la Ligue, les pamphlets et les épigrammes avaient servi d'armes aux deux partis. Ces troubles, où un ministre et un coadjuteur de Paris, des princes et un parlement avaient été tour à tour livrés à la risée publique, devaient avoir laissé dans les esprits des traces profondes. Le peuple, plus conséquent qu'on ne croit, avait appris par là à ne révérer que la seule autorité royale. Pendant un siècle et demi il s'accoutuma peu à peu, et ce ne fut pas sa faute, à ne plus respecter le trône.

Le prestige, qui avait entouré Louis XIV s'était évanoui avec la jeunesse et les succès de ce monarque. La révocation de l'édit de Nantes avait excité les murmures trop légitimes de deux millions de Français. L'opposition s'enhardit par degrés. La dévotion un peu morose du vieux roi devint un texte de satires. Les réfugiés protestants, pour se venger d'une injuste persécution, attaquaient chaque jour dans des libelles injurieux le roi et la religion catholique, et agissaient incessamment sur l'opinion de la France. Un d'entre eux, Bayle, devançait déjà le XVIIIe siècle par la hardiesse de son scepticisme.

Les regards mourants de Louis XIV furent affligés par le spectacle des progrès de l'incrédulité et de la décadence des mœurs. Le respect qu'inspirait sa présence commandait, il est vrai, à ceux qui l'approchait les dehors de la piété ; mais déjà dans plusieurs cercles l'irréligion était hautement professée. L'esprit de sceptique indépendance qui se propageait a imprimé son cachet à plusieurs écrits du temps.

C'est alors qu'Hamilton écrivait les Mémoires du comte de Grammont, et que Chaulieu s'abandonnait dans ses vers à la molle insouciance d'un déisme épicurien. C'est alors aussi que la comédie de *Turcaret* témoignait du rapide abaissement des mœurs publiques.

A peine Louis XIV eut il fermé les yeux que la licence rompit les derniers freins qui la retenaient. Pendant que la populace insultait par d'ignobles chansons au cercueil du grand roi, tout prenait, sous l'influence du régent, un nouvel aspect à la cour. L'avénement de ce prince au pouvoir fut le signal des plus grands désordres. Autorisé par son exemple, le vice brava le scandale et la corruption se montra sans voile. En même temps que l'amour du plaisir entraînait la nation hors de toutes les bornes, la cupidité fermentait au plus haut degré dans les âmes. La passion de l'agiotage, encouragée par le désastreux système de Law, se répandit partout, et dans cette agitation universelle que produisit la soif de l'or, au milieu des révolutions rapides qui s'opérèrent dans les fortunes, des extravagances d'un luxe nouveau, et de cette émulation de jouissances matérielles qui semblaient devenues le seul but de la vie, les liens de la morale achevèrent de se relâcher.

L'affaiblissement des croyances et le déchaînement des passions égoïstes ne pouvaient que faire déchoir la littérature de cette hauteur sereine où elle s'était élevée sous le règne précédent. Un certain

nombre d'écrivains résista noblement à la contagion du désordre; mais quelques-uns cédèrent au torrent et flattèrent les vices du jour. On vit les gens de lettres sortir de la retraite où ils vivaient sous Louis XIV pour prendre part aux fêtes élégantes où les conviaient les grands. Le désir d'obtenir chaque jour par leur esprit des succès de société ne leur laissa plus le loisir des fortes études et des sérieuses méditations. Leur talent s'épuisa dans les saillies des conversations et prit insensiblement quelque chose de la frivolité générale. Un des caractères qui distinguent la littérature de cette époque, c'est l'emploi des formes agréables et l'affectation de la légèreté, même dans les sujets les plus sérieux. L'esprit moqueur et narquois de la nation dut se donner pleine carrière dans ces temps de liberté, de ridicules et de vices. Les chansons, les libelles, les contes licencieux et les pamphlets épigrammatiques se multiplièrent prodigieusement.

En nommant ici les *Lettres persanes* qui parurent à cette époque, je suis loin de vouloir confondre avec les productions dont je viens de parler cet ouvrage où Montesquieu cache souvent sous un voile ingénieux des vues élevées et des leçons utiles. Toutefois l'empreinte de l'esprit dominant est facile à reconnaître dans cette production de la jeunesse de l'auteur. La peinture fidèle des mœurs du sérail convenait au temps de la régence, et l'auteur cédait aux tendances du jour en lançant des épigrammes contre le dernier règne, et en dirigeant contre le

christianisme des attaques inconsidérées qu'il voulut, sans doute, réparer plus tard en lui rendant un éclatant hommage dans l'*Esprit des lois*.

En général, lorsqu'une époque finit et qu'une autre commence, le changement de direction des esprits est loin d'être unanime. Tandis que des écrivains jeunes et ardents s'élancent à l'envi dans des routes nouvelles, d'autres, les yeux tournés vers le passé, demeurent fidèles aux traditions et aux exemples qu'ils en ont reçus. Les grands écrivains du XVII[e] siècle trouvèrent encore dans l'époque suivante de fidèles disciples. Pendant que Rollin mêlait à l'enseignement des lettres profanes de si religieuses leçons, Racine le fils célébrait dans ses vers l'accord de la raison et de la foi, et J.-B. Rousseau essayait de reproduire dans notre langue les chants inspirés des prophètes.

L'éloquence sacrée est un des titres de gloire du siècle de Louis XIV. Cette éloquence, qui se développe surtout dans les temps de foi, dut nécessairement s'affaiblir à mesure que les croyances se retiraient des âmes.—Cependant sous les voûtes du palais des rois, en présence d'un enfant auguste, destiné à occuper le trône, une voix persuasive et touchante retentit encore : c'est celle de Massillon. Après avoir fait entendre à Louis XIV de sévères vérités, après avoir déploré sur le cercueil du grand monarque le néant de toutes les grandeurs terrestres, il vient donner à son arrière-petit-fils sur l'art de régner des leçons aussi éloquentes et malheureu-

sement inutiles. Massillon, sorti d'une retraite obscure pour monter à l'épiscopat, étranger au monde qui l'entoure, ne voyant devant lui qu'un enfant royal, demeuré seul sur le bord de la tombe qui a englouti toute sa famille, sent son âme s'attendrir en présence de ce berceau chargé des espérances de la patrie. Sa voix est pénétrante lorsqu'il mêle à la peinture des dangers qui environnent le jeune prince, la pathétique image des malheurs que la corruption publique doit attirer sur la France. Il n'a pas le calme et l'imposante majesté de Bossuet. Quelque chose d'amer et de triste se mêle à ses paroles. On dirait qu'il a entrevu dans l'avenir les destinées du rejeton royal et que de funèbres images viennent assombrir sa pensée, et changer en sinistres pressentiments les consolantes espérances qu'il voulait exprimer.

Après Massillon, la chaire semble perdre le secret des émotions profondes qu'il appartient à l'éloquence sacrée d'exciter dans les cœurs. Touchés à leur insu par le souffle du siècle, et oubliant la sainte liberté de leur ministère, les orateurs, au lieu d'effrayer des auditeurs frivoles par les terribles vérités de la foi, substituent trop souvent à la prédication des dogmes et des mystères chrétiens, la leçon de certaines vertus sociales et mondaines, et affaiblissent par des ménagements pusillanimes les effets de la parole sainte. Cependant les noms de l'abbé Poulle, de l'abbé de Beauvais, du Père Neuville et surtout du missionnaire Brydaine, peuvent encore être cités même après celui de Massillon.

Un des traits qui caractérisent la littérature du siècle de Louis XIV, c'est l'imitation des anciens et le respect des traditions de goût qu'ils nous ont laissées. Cependant vers la fin de cette époque, la fameuse querelle des *anciens* et des *modernes* fut un symptôme de cet esprit novateur qui cherchait à secouer le joug de toutes les autorités. Perrault, détracteur ignorant des Grecs et des Romains, avait rencontré dans Boileau un rude adversaire, et leur dispute s'était terminée sans désavantage pour l'école classique. Le même débat, renouvelé quelques années plus tard, eut une issue bien différente. Les anciens, défendus avec emportement par Mme Dacier, perdirent momentanément leur cause, et La Motte eut aux yeux des esprits superficiels la gloire d'avoir détrôné Homère, qu'il ne comprenait pas. Ce succès eut une funeste influence sur le goût. On abandonna, pour courir après des ornements recherchés, la majestueuse simplicité des modèles antiques. Dans l'impuissance de trouver des choses nouvelles, on voulut rajeunir par l'expression des idées connues. A mesure que le génie devenait plus rare, l'esprit se multipliait. C'est là surtout la faculté dominante de Fontenelle et de La Motte, écrivains qui, placés sur la limite de deux époques, participent à la fois de l'une et de l'autre : esprits avides d'idées nouvelles comme on le fut au XVIIIe siècle, mais circonspects et pleins de décence comme on l'avait été sous Louis XIV. Tous deux attaquèrent les traditions; mais ils renfermèrent prudemment leurs vues de

réforme dans le cercle de la littérature. La Motte voulut faire des tragédies et des odes en prose, et prouva en dépit de son paradoxe, par l'exemple d'*Inès de Castro*, que la versification n'exclut pas le naturel et le pathétique. Fontenelle, détourné de la carrière dramatique par ses revers et par les épigrammes de Racine, essaya quelques autres genres et réussit dans l'éloge des savants. Esprit sceptique et dépourvu de chaleur, il fut trop judicieux pour se laisser entraîner au torrent du siècle et trop ami du repos pour s'y opposer; poète sans imagination, écrivain ingénieux, mais souvent affecté, il contribua par ses ouvrages à appeler sur les sciences la curiosité des gens du monde.

Un fait qui se produit assez fréquemment dans le XVIII^e^ siècle, et dont il y a peu d'exemples dans l'époque précédente, c'est l'alliance dans un même écrivain des études scientifiques et des travaux littéraires. Outre qu'un grand nombre d'ouvrages avait rendu facile l'accès des sciences et la pratique de l'art d'écrire, l'esprit superficiel du siècle devait attacher plus de prix à la souple facilité d'un talent qui paraît convenir à des genres divers qu'à cette laborieuse constance du génie qui se dévoue à une seule étude. De là cette prétention à l'universalité, qui se remarque dans un grand nombre d'écrivains, et qu'un seul parut justifier par la variété de ses productions. Vous devinez que je veux parler de Voltaire.

Comment peindre cet homme extraordinaire qui domina son siècle et qui en est la personnification

devant la postérité ; ce novateur audacieux qui fut le centre du prodigieux mouvement qui s'opéra de son temps en Europe ; l'éblouissant écrivain, dont le début fut une épopée, et une tragédie qui lui assura le premier rang après Racine et Corneille ; esprit souple et fécond, tour à tour poète, orateur, historien, romancier, philosophe, qui essaya tous les genres et obtint dans presque tous des succès ; caractère mobile et passionné qui présente dans sa vie agitée de nombreuses contradictions : tantôt professant une fière indépendance, tantôt flattant le pouvoir avec une complaisance servile; attaquant le christianisme et lui demandant ses plus belles inspirations ; s'érigeant en vengeur de morale pour accuser les siècles passés, et outrageant les mœurs dans des poëmes licencieux ; chantant la gloire contemporaine de Fontenoy, et souillant un des plus glorieux souvenirs de notre histoire ? Comment représenter cet auteur irritable qui eut autant d'ennemis qu'il en fallait pour animer sa verve satirique et lui assurer de faciles triomphes ; doué au plus haut degré de la faculté de sentir et d'exprimer avec vivacité, prenant tous les tons, animant des sujets divers par une verve égale, et répandant dans ses poésies légères une grâce enchanteresse dont il se servit trop souvent pour rendre l'erreur séduisante; philosophe grand seigneur qui, exaspéré par la persécution, devint une puissance hostile au pouvoir établi ; qui dans sa retraite de Ferney se vit entouré des hommages de l'Europe, et compta

des rois parmi ses flatteurs ; qui enfin enivré de ses triomphes, rompit dans sa vieillesse les freins qu'il s'était imposés au commencement de sa carrière et attaqua avec un redoublement de cynisme et de violence les institutions les plus augustes et les plus salutaires ? Aujourd'hui que l'abime d'une révolution accomplie nous sépare du dernier siècle, nous pourrons avec une liberté entière exprimer notre pensée sur cet homme extraordinaire, et tout en rendant justice à son merveilleux talent, nous nous représenterons avec un sentiment de regret la noble et bienfaisante influence qu'il eût pu exercer sur son siècle, si modérant son génie et abaissant son orgueil devant l'éternelle vérité, il se fût borné à propager les découvertes utiles, à hâter les réformes salutaires, à répandre dans les esprits les principes d'humanité, de justice, de tolérance dont il fut souvent l'éloquent défenseur.

Passer de Voltaire à Montesquieu, c'est en quelque sorte rapprocher les extrêmes. Autant le premier fut léger, hardi, irritable, autant le second se montra grave, calme et réfléchi. Voltaire compte sur l'opinion du moment ; il est pressé de jouir de sa gloire ; il compose en courant. Montesquieu consacre vingt années de sa vie à élever le monument de l'*Esprit des lois*. Lui aussi, il avait débuté par une concession coupable à l'esprit de son temps, mais il expia cette erreur de jeunesse en se livrant avec patience à des travaux sérieux et en composant des ouvrages utiles ou la profonde gravité des idées s'al-

lies à la simplicité sévère du style. *L'Esprit des lois* révèle un penseur profond, un vrai philosophe, un grand écrivain. Cet ouvrage remarquable par l'étendue des vues spéculatives, et qui annonçait qu'au milieu de la décadence du goût et des mœurs, la littérature était cependant en progrès par quelque côté, cet ouvrage trop supérieur au siècle pour en être dignement apprécié, est à la fois plus estimé et mieux compris de nos jours. Aussi, tandis que la renommée de Voltaire a pâli et que plusieurs fleurons se sont détachés de sa couronne, le nom de Montesquieu semble entouré d'une auréole plus brillante et son image a grandi dans la mémoire de la postérité.

A côté des deux grands écrivains que je viens de nommer, se place l'éloquent historien de la nature. Buffon débuta aussi avec audace dans son livre de la *Théorie de la terre*, qui semblait contredire les deux plus grandes autorités connues : La Genèse et Newton. Censuré par la Sorbonne et devenu plus réservé, il conçut le plan d'un ouvrage dans lequel sans blesser les croyances, il pût déployer les richesses de sa brillante imagination. Encouragé par le gouvernement il enrichit la France d'un monument littéraire et scientifique où l'on admire la vivacité d'un pinceau qui sait écrire avec des couleurs dignes du sujet la variété de la nature, la magnificence des cieux et la puissance du génie humain.

Buffon est un des écrivains qui ont le plus contribué à assouplir, à perfectionner la prose française,

et cette gloire lui est commune avec Rousseau. Ce nom réveille le souvenir d'un beau génie et d'une grande infortune. Né dans un rang inférieur, repoussé par la société, où il ne trouvait point de place convenable, sans famille, sans amis, sans patrie, changeant au gré des événements de condition et même de croyance, Rousseau nourrit au plus profond de son âme un sentiment d'aigreur contre l'ordre existant, une fierté ombrageuse qui s'exaltait jusqu'au délire, et qui se révoltait contre toute apparence de sujétion. Humilié par les réalités de la vie, il mit son étude à se renfermer dans un monde chimérique, où il se repaissait de jouissances idéales et de chagrins nés de son imagination. Rousseau sans doute a peint éloquemment la vertu; la passion du bien, l'enthousiasme de la justice semblent inspirer ses plus belles pages. Il a été sublime dans celles où il confesse Dieu, la vie future, et rappelle les hommes au sentiment du libre arbitre et de la conscience. Il décrit admirablement les vagues aspirations de l'âme, les jouissances secrètes de l'imagination, les inquiétudes, les désirs, les espérances sans cesse déçues, et tous les orages d'un cœur ardent et solitaire. Personne n'a eu comme lui la faculté dangereuse de mettre son âme tout entière au service d'une conviction factice, et d'appuyer un paradoxe de toutes les ressources du sentiment et de la dialectique. On lui a reproché avec raison de manquer de cette harmonie entre la conduite et les discours qui constitue la véritable sagesse, et de

n'avoir eu qu'une vertu théâtrale et fausse, une vertu d'imagination sans cesse démentie par ses actes. Quoi! il recommande la justice, et il abjure tous les devoirs sociaux, même celui de la reconnaissance! Il prêche le dévouement et l'abnégation, et il paraît constamment céder à un égoïsme ombrageux et jaloux! Il parle de vertu et de sagesse et il avoue sans rougir des écarts qu'aurait dû couvrir un voile éternel! Il compose un traité d'éducation après avoir envoyé ses enfants à l'hôpital (1)! Quelle est donc cette philosophie qui se concilie avec l'oubli des plus saints devoirs et des plus doux sentiments de la nature? Et puis, n'y a-t-il pas quelque chose de révoltant dans cet orgueil avec lequel il proclame qu'il se présentera au tribunal de Dieu, ses livres à la main, et qu'il y trouvera de quoi compenser toutes ses fautes; comme si le talent tenait lieu de vertu, et comme si des pages éloquentes pouvaient, aux yeux de la morale, racheter des actions coupables! Nous admirerons donc l'écrivain qui, au milieu de ses paradoxes a su souvent trouver de nobles inspirations; nous le louerons d'avoir résisté au torrent de son siècle, et d'avoir relevé la philosophie vers le ciel en défendant l'immortalité de l'âme; nous le louerons d'avoir flétri le duel, d'avoir rendu à l'Evangile le plus magni-

(1) Il est juste de dire que dans la pensée de Rousseau, la composition de l'*Emile* fut une sorte d'expiation; mais cette expiation tardive et inefficace, loin d'effacer la faute, la faisait ressortir.

fique hommage et d'avoir rappelé les mères aux saints devoirs de la nature. Mais nous le plaindrons d'avoir ouvert à la jeunesse une route funeste en donnant pour fondement à la vertu un orgueil exalté, et en peignant l'accomplissement des devoirs sociaux comme un joug odieux. Nous le plaindrons d'avoir fait de ses impressions journalières et variables la règle de ses croyances ; nous le plaindrons enfin d'avoir, dans plusieurs ouvrages, développé des paradoxes dangereux, des théories inapplicables, et de ne s'être pas renfermé dans les limites de la sage réserve où Montesquieu contint son puissant génie.

Montesquieu, Buffon, Voltaire et Rousseau sont les quatre plus grands génies du XVIII^e siècle. Autour d'eux se groupent d'autres écrivains de deuxième ordre, dont quelques-uns ont dû leur célébrité autant à la hardiesse de leurs principes qu'à l'élévation de leur talent : Dalembert, esprit froid et méthodique, qui prétendit mettre dans la littérature toute la précision des sciences exactes, et composa, pour servir de préface à l'encyclopédie, un discours justement admiré ; Diderot, déclamateur fougueux, parfois éloquent, appréciateur délicat des arts, antagoniste forcené du christianisme ; Helvétius, philosophe matérialiste, dont le caractère noble et bienveillant donnait un généreux démenti à ses tristes doctrines ; Vauvenargues, ami de Voltaire, dont la douce gravité et la noble candeur contrastent avec les emportements du philosophe de Ferney ; Condillac, qui, en rapportant à la sensation tous les faits

de l'entendement, jeta sans le savoir les fondements de l'école matérialiste ; enfin Duclos, esprit fin et judicieux, qui, dans ses *Considérations sur les mœurs*, exprima plus d'une fois ses appréhensions sur les progrès des idées nouvelles.

« On déclame, dit-il, beaucoup depuis un temps contre les préjugés ; peut-être en a-t-on trop détruit..... Je ne puis me dispenser de blâmer les écrivains qui, sous prétexte d'attaquer la superstition, ce qui serait un motif louable et utile si l'on s'y renfermait en philosophe citoyen, sapent les fondements de la morale et donnent atteinte aux liens de la société : d'autant plus insensés qu'il serait dangereux pour eux-mêmes de faire des prosélytes. Le funeste effet qu'ils produisent sur leurs lecteurs est d'en faire, dans la jeunesse, de mauvais citoyens, des criminels scandaleux et des malheureux dans l'âge avancé ; car il y en a peu qui aient alors le triste avantage d'être assez pervertis pour être tranquilles. »

Tous les écrivains que je viens de nommer furent gratifiés par leur siecle du nom de *philosophes*. Mais par ce mot il ne faut pas entendre, comme on le faisait dans l'antiquité, des hommes graves, retirés du monde, et occupés dans leurs méditations solitaires à se créer des systèmes de morale dont leur vie était la rigoureuse application. — Rien de plus léger, de plus mondain que les philosophes du XVIII[e] siècle. Mêlés au tourbillon de la société, participant à son esprit, ils en adoptaient les opinions,

2

qu'ils reproduisaient dans leurs ouvrages, embellies de tout le charme de leur talent. C'est là le secret de leur puissance et de cette renommée qui, de la France, se répandait dans toute l'Europe. On est surpris aujourd'hui des honneurs dont ils furent comblés. Du fond du Nord on leur adressait des hommages et on sollicitait leur présence. Des souverains venaient les visiter, et des peuples leur demandaient leurs constitutions. De pareils succès devaient augmenter chaque jour le nombre de leurs adeptes.

On a accusé les philosophes du XVIII^e^ siècle d'avoir formé une vaste conspiration contre la religion et le gouvernement. On voit en effet quelques-uns d'entre eux, dans le secret de leur correspondance, s'animer avec un incroyable acharnement à combattre le christianisme ; aveugles qui blasphémaient la lumière et croyaient servir l'humanité en lui enlevant les divines consolations de l'Evangile! Mais une pensée arrêtée de destruction impie n'était partagée que par un petit nombre d'adeptes. La plupart des écrivains voulaient qu'il leur fût permis d'examiner toute chose et d'en médire spirituellement. Mais bien peu allaient jusqu'à la pensée d'un renversement que le plus grand nombre devait redouter.

Il faut bien reconnaître que la révolution française a été préparée par le XVIII^e^ siècle ; mais le symptôme le plus effrayant de cette époque n'était pas l'Encyclopédie, espèce de Babel philosophique où s'en-

tassèrent pêle-mêle toutes les idées qui fermentaient alors dans les esprits, sur les lettres, les sciences et les arts. Les désordres de toute espèce qui s'enchaînèrent dans ce siècle : les débauches de la régence, les scandales du règne de Louis XV, l'impudente immoralité des grands seigneurs, les intrigues des ministres, les discordes religieuses, l'étroite et orgueilleuse opposition des parlements, l'avilissement de l'autorité, la misère du peuple, enfin la décadence complète des mœurs et des institutions, voilà les signes effrayants qui devaient faire redouter pour l'avenir quelque épouvantable catastrophe.

Soyons justes envers les encyclopédistes : ils rendirent de grands services aux sciences, en indiquant les méthodes qui en pouvaient hâter les progrès, et en montrant les liens qui les unissent entre elles. Mais on peut leur reprocher avec raison l'incohérence de leurs doctrines et l'esprit matérialiste qui y est répandu. Le gouvernement voulut en vain arrêter cette entreprise. Soutenue par l'opinion publique elle triompha, et après une courte persécution, Diderot et Dalembert furent en honneur à la Cour.

Il y avait à cette époque deux écoles de réformateurs : l'une inspirée par l'amour du bien, appuyée sur l'observation et l'expérience, s'efforçait d'arriver, par une étude attentive des faits, à la découverte de quelques vérités applicables à l'amélioration progressive et pacifique des institutions nationales. Montesquieu en est le représentant.

L'autre, dominée par l'amour du bruit, considérant l'homme et la société d'une manière abstraite, prétendait déterminer, d'après des hypothèses plus ou moins ingénieuses, les lois qui doivent régir le monde politique. Cette école, que Rousseau mit en honneur, par cela même qu'elle dispensait d'études approfondies, dut faire de nombreux prosélytes, dont quelques-uns se signalèrent par de fougueux écarts. Au lieu d'observer on imagina, et la manie des systèmes ne connut plus de bornes.

Ces doctrines nouvelles, qui pénétraient par degré toutes les classes de la nation, durent exercer leur influence sur les divers genres de la littérature. Le cercle des debats judiciaires s'étendit; pour complaire à l'opinion, les avocats dans leurs plaidoyers, les magistrats dans leurs discours, exposaient des théories politiques et des vues générales sur l'origine des sociétés, sur les fondements et les limites des pouvoirs publics. Dans le même temps, l'excessive sévérité déployée contre quelques accusés signalait aux gens de lettres les abus de la législation, et leur offrait une occasion éclatante d'appliquer les principes d'humanité et de tolérance dont leurs livres étaient remplis. Les noms de Lally, de Sirven, de Calas et du chevalier Labarre retentirent dans les écrits des philosophes comme de tristes preuves des erreurs humaines, et de la nécessité de réformer et d'adoucir les lois pénales.

L'histoire, qui tient de près à la politique, dut aussi recevoir un caractère nouveau de la marche de

l'opinion. Envisagée sous un point de vue plus large, elle se prêta davantage à l'esprit de système et aux vues philosophiques. Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs des nations*, vaste composition où perce trop souvent un esprit sceptique et anti-chrétien, ouvrait une route nouvelle où de nombreux imitateurs devaient le suivre. Boulainvilliers éclairait notre droit public en remontant à l'origine de nos institutions; Mably, par son admiration aveugle pour les institutions de Rome et de la Grèce, fortifiait cet enthousiasme exagéré de l'antiquité que la jeunesse puisait dans les colléges, et l'abbé Raynal, dans son *Histoire philosophique des Indes*, ouvrage semé de paradoxes contradictoires, professait des principes subversifs qu'il rétracta plus tard avec un noble courage, lorsqu'il eut vu de près les sanglants excès qu'il avait paru appeler par ses declamations.

Le XVIII^e siècle, qui avait ouvert un nouvel horizon à l'histoire, compta aussi quelques romanciers qui unissaient le talent du style à l'esprit d'observation. Le Sage, digne élève de Molière, avait reproduit le tableau varié de la société, sous l'aspect du vice et du ridicule; l'abbé Prévot peignit avec une simplicité pathétique les mouvements du cœur et les traverses de la vie; et Marivaux analysa avec finesse les ressorts cachés de nos actions.

L'art dramatique, qui s'était élevé si haut sous Louis XIV, jetait encore quelque éclat. Campistron avait prouvé par son exemple combien il était dangereux pour un poëte médiocre de suivre servile-

ment les pas de Racine. Crébillon essaya de porter à son comble la terreur tragique, en montrant sur la scène des actions atroces qui ne peuvent inspirer que l'horreur. Toutefois, ces sombres tableaux trouvèrent des admirateurs enthousiastes qui le placèrent au-dessus de Voltaire. Mais la palme dramatique, au XVIII<sup>e</sup> siècle, appartient de droit à l'auteur de *Mérope* et de *Zaïre*. Au-dessous de Voltaire se placent Le Mierre et Dubelloy, qui cherchèrent à renouveler l'intérêt de la scène, l'un par le pathétique du spectacle, l'autre par la peinture de l'héroïsme national. La Motte avait donné des tragédies en prose; Diderot fit un pas de plus et voulut inaugurer sur la scène la tragédie bourgeoise. Il prétendait ramener le théâtre à la nature, et il ne voyait pas qu'en prêtant à des personnages vulgaires des phrases boursoufflées et de pompeuses déclamations, il manquait essentiellement de vérité. Dans la comédie, un grand nombre de rivaux se partageaient l'héritage de Molière. Regnard, Dufrény, Destouches, Dancourt et Le Sage n'avaient pas été médiocrement plaisants; mais aucun d'eux n'avait approché de la profondeur de génie de l'auteur du *Misanthrope*. Marivaux obtenait quelque succès par des pièces étincelantes d'esprit, mais déparées par une subtilité de sentiments et d'expressions qui qui forma cette nuance du genre affecté qu'on appela *marivaudage*. Enfin La Chaussée ouvrait une route nouvelle en créant la comédie pathétique, variété douteuse qui aspire à exciter tour à tour le

rire et l'attendrissement, et qui ne produit le plus souvent que l'ennui.

Parmi les productions comiques que cette époque vit paraître, il en est deux qui méritent une distinction particulière. La première est la *Métromanie* de Piron, écrite avec une étonnante verve de style ; la seconde est la comédie du *Méchant* de Gresset, pièce un peu froide, mais semée de vers heureux, et qui offre une satire élégante et vraie des mœurs du XVIII$^{e}$ siècle.

L'opinion, cette reine du monde, qui fut surtout la reine du XVIII$^{e}$ siècle, dut accorder, dans ce temps de frivolité, une faveur particulière aux productions qui flattaient l'esprit et la mode du jour. Les poésies légères et trop souvent licencieuses de Voltaire étaient répétées dans toute la France. L'afféterie des vers de Dorat était applaudie. On relisait en riant les poëmes badins où le spirituel auteur de Vertvert poursuivait les mœurs des couvents de son élégant persifflage.

Il y avait, il est vrai, dans des réduits inconnus au monde, de jeunes poëtes pleins d'ardeur et de talent, qui se livraient en silence à de graves études. Mais ceux-là mouraient de faim ou de désespoir dans un asile ignoré, sans que le siècle parût se soucier de leur vie ou de leur mort. Tel était Malfilâtre, disciple enthousiaste de Virgile, qui réussit souvent à reproduire heureusement dans ses vers les beautés du poëte latin ; tel était encore le malheureux Gilbert, dont le nom éveille de si émouvants sou-

venirs ; jeune satirique que l'indignation de Juvenal enflamme, et qui, repoussé par un siècle égoïste et corrompu qu'il accuse en vers immortels, ne trouve d'autre asile pour sa convulsive agonie qu'un grabat de l'Hôtel-Dieu, où il expire à la fleur de l'âge. Né dans un rang plus élevé, Le Franc de Pompignan, malgré son talent lyrique, se voit en butte aux sarcasmes de Voltaire, et expie, par un ridicule immérité, ses courageux efforts en faveur de la religion attaquée.

Le règne de Louis XV, qui s'était annoncé sous d'heureux auspices, avait démenti toutes les espérances qu'il avait fait naître. Ce prince, entraîné par de funestes exemples, n'avait pu conserver aucun des titres qui l'avaient d'abord recommandé à l'affection et au respect de ses peuples. Au lieu de conquérir par ses bienfaits, comme Louis XIV, une salutaire influence sur les lettres, son indifférence pour elles avait fortifié cet esprit d'hostilité dont un grand nombre d'écrivains étaient depuis longtemps animés contre la cour. Il prévoyait pourtant les désastreux effets des doctrines répandues par les nouveaux philosophes. « Ces hommes-là, disait-il » amèrement, perdront la monarchie. » Les symptômes devenaient en effet chaque jour plus effrayants. Pendant les dernières années de ce règne, la littérature fut souillée par un grand nombre d'ouvrages où l'athéisme était ouvertement professé. En vain Voltaire s'en indignait ; en vain des hommes de lettres, Thomas, Laharpe, Marmontel, qui ouvraient

alors leur carrière avec éclat, protestaient contre ces désolants systèmes; le poison se répandait insensiblement dans le corps social et corrompait une foule d'esprits faibles et bornés.

Pendant que la cour irritait par ses désordres une génération formée à des habitudes nouvelles de réflexion et d'indépendance, le gouvernement affaibli avait recours aux coups d'Etat et supprimait les parlements dans tout le royaume. Chaque jour voyait paraître des satires contre l'autorité. Beaumarchais, appuyé sur l'opinion, flétrissait le parlement Maupeu; enfin l'avilissement du monarque, la misère du peuple et le mécontentement universel, annonçaient l'ébranlement de la monarchie et l'approche de la crise suprême.

L'avènement de Louis XVI sembla ouvrir une ère nouvelle pour la France. La philosophie, qui s'était vue proscrite sous la régence, qui, dans la période suivante, avait engagé le combat contre ses adversaires, était victorieuse et jouissait d'un triomphe que personne ne songeait plus à lui disputer. Voltaire, persécuté dans sa jeunesse, voyait un peuple entier s'incliner devant ses cheveux blancs, et son arrivée à Paris devenait presque une fête nationale. Il ne s'agissait plus de propager ou de défendre les idées nouvelles; il s'agissait de les appliquer. De quelle espérance ne durent pas s'enivrer les réformateurs lorsqu'ils virent des philosophes appelés dans les conseils du jeune roi? L'avènement de Turgot et de Malesherbes au ministère dut leur

présager l'accomplissement de tous leurs rêves de bien public.

C'est une chose curieuse à observer que les dispositions générales de la nation avant la révolution, qui fit crouler dans le sang toutes les institutions de l'ancienne France. Jamais la haine n'avait été plus loin du cœur des Français qu'au moment où ils approchaient de cette catastrophe. Tous les esprits étaient occupés de plans pacifiques. Les passions violentes semblaient céder à l'ivresse commune des rêves philanthropiques. On voulait de nombreuses réformes, mais pas de révolution. On croyait toucher à une ère de lumière et de bonheur où tous les maux de l'humanité devaient disparaître. Les découvertes récentes des sciences augmentaient la confiance universelle. Bougainville, digne rival de Cook, avait porté la civilisation et les arts dans des contrées inconnues; Franklin avait trouvé le moyen de maîtriser la foudre; Mongolfier, en inventant les ballons, avait frayé une route à travers les airs. Lavoisier, par ses travaux chimiques, avait signalé à l'observation un monde nouveau; Mesmer prétendait guérir toutes les maladies par les procédés du magnétisme. « Quel siècle que le nôtre, s'écriait-on » de toutes parts, et qui peut savoir où s'arrêtera » la puissance de l'homme? » Mais, au milieu de cet enthousiasme, les esprits religieux n'étaient pas sans appréhension, et les ministres de l'Evangile exprimaient énergiquement les alarmes trop légitimes que leur inspirait l'affaiblissement de la foi,

la dépravation des mœurs et l'exaltation de l'orgueil humain. « Siècle dix-huitième, s'écriait avec amer-
» tume l'éloquent évêque de Senez, siècle dix-hui-
» tième, siècle si fier de vos lumières, et qui vous
» glorifiez entre tous les autres du titre de siècle
» philosophe, quelle époque fatale vous allez faire
» dans l'histoire de l'esprit et des mœurs des
» nations ! Nous ne vous contestons point les
» progrès de vos connaissances ; mais la faible
» et superbe raison des hommes ne pouvait-elle
» donc s'arrêter à son point de maturité? Après
» avoir réformé quelques anciennes erreurs, fallait-
» il, par un remède destructeur, attaquer la vérité
» même? Il n'y aura donc plus de superstitions,
» parce qu'il n'y aura plus de religion; plus de faux
» héroïsme, parce qu'il n'y aura plus d'honneur;
» plus de préjugés, parce qu'il n'y aura plus de
» principes; plus d'hypocrisie, parce qu'il n'y aura
» plus de vertus? Esprits téméraires, voyez, voyez
» le ravage de vos systèmes et frémissez de vos
» succès. Révolution plus funeste encore que les
» hérésies qui ont changé autour de nous la face
» de plusieurs Etats! Elles y ont au moins laissé un
» culte et des mœurs, et nos neveux malheureux
» n'auront plus un jour ni culte ni Dieu. O sainte
» Eglise gallicane! O royaume très chrétien! Dieu
» de nos pères, ayez pitié de la postérité! »

Cependant, sous le règne de Louis XVI, les mœurs parurent s'améliorer; les beaux-arts prirent un nouvel essor, et les écrivains essayèrent à l'envi

de rajeunir la littérature épuisée. Pendant que Barthélemy, en composant le voyage d'Anacharsis, œuvre de trente années de recherches, rouvrait à la jeunesse la source trop négligée des études classiques, que Thomas, Chamfort, Marmontel et Laharpe étendaient le domaine de l'éloquence académique et de la critique littéraire, Le Brun prétendait reproduire dans ses vers lyriques l'allure audacieuse de Pindare, et y réussissait quelquefois; Florian composait, à l'imitation de Gessner, de riantes pastorales; Delille associait, dans le poëme des *Jardins*, des vues philanthropiques à de gracieuses images; André Chénier rajeunissait l'idylle par un sentiment exquis de la nature et de l'antiquité, et Bernardin de Saint-Pierre offrait dans *Paul et Virginie* un tableau charmant de simplicité, peint avec des couleurs nouvelles.

L'art dramatique, cultivé par quelques poëtes de talent, parut se relever de l'état de langueur où il était tombé depuis quelques années. Ducis osait transporter sur notre scène les conceptions hardies du plus grand poëte tragique de l'Angleterre, et Collin d'Harleville ramenant la comédie au naturel qu'elle avait quitté, se plaisait à mettre en action les illusions d'une âme douce et bienveillante.

Au milieu de cette profonde et aveugle sécurité, où les esprits s'endormaient à la veille du plus formidale bouleversement qui ait remué le monde, un fait dramatique parut comme la révélation des passions haineuses qui fermentaient sourdement dans

quelques âmes, et qui allaient, dans leur explosion, renverser toutes les barrières de l'ancien ordre social; je veux parler du succès inoui qu'obtînt, en 1784, le *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais. On applaudissait à l'envi dans cette pièce, bien plus hardie que le *Barbier de Séville*, qui l'avait précédée de neuf ans, ce mot de l'envie, adressé aux grands, ce mot qui renfermait en lui seul une révolution : « Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous » croyez un grand génie ; qu'avez-vous fait pour » jouir de tant de biens? Vous vous êtes donné la » peine de naître ! »

Telle était la disposition des esprits en France, lorsque, au milieu des débats du parlement et de l'autorité royale, retentit le mot d'*Etats généraux*. La nation répondit avec joie à ce signal ; on sentait que le moment de la réforme et de la régénération sociale était venu. Le mouvement intellectuel du XVIII^e^ siècle touchait à son but, et les vues spéculatives allaient se réaliser dans les faits.

L'assemblée constituante réunissait dans son sein toutes les forces intellectuelles de la nation. Toutes les idées du XVIII^e^ siècle se trouvaient, pour ainsi dire, personnifiées dans la diversité de ses membres. Le plus célèbre et le plus puissant de tous, Mirabeau, semblait résumer en lui seul les caractères opposés des deux plus grands philosophes de son époque; railleur, audacieux, déréglé, avide de bruit comme Voltaire; profond, éloquent, animé de secrets ressentiments contre l'ordre social, comme

Rousseau. Sa puissante parole, ses accents fiers et entraînants parurent réaliser les merveilles de la tribune antique. Tant que la révolution obéit à ce chef, elle marcha avec une sorte d'unité. Mais après sa mort, la même anarchie qui avait existé dans les idées du XVIII$^{e}$ siècle, se reproduisit dans les projets des réformateurs. Tandis que les uns aspiraient à réaliser les sages idées de Montesquieu, d'autres prétendaient réformer l'Etat, d'après le *Contrat social*, ceux-ci professaient les principes exagérés de Raynal; ceux-là s'efforçaient d'introduire en France les institutions américaines; plusieurs, et ce n'étaient pas les moins aveugles, nourris des auteurs anciens, rêvaient pour leur patrie le gouvernement de Rome et de la Grèce. Au milieu de ces dissidences passionnées qui ne laissaient d'accord que pour la destruction, rien de durable ne peut se fonder. La France, en proie à d'horribles déchirements, couvrit ses plaies du voile radieux de la gloire militaire. L'éloquence, après avoir jeté un vif éclat dans l'assemblée constituante, finit par s'éteindre dans le sang, et la littérature disparut un moment, étouffée sous les débris du trône et des lois. Ainsi furent démentis les rêves orgueilleux des réformateurs qui avaient pris les caprices de leur esprit pour les inspirations de la sagesse. Le siècle qui avait promis la liberté, se termina par l'oppression et la terreur, et en expirant au milieu des convulsions de l'anarchie, il légua à notre époque la leçon de ses fautes et de ses malheurs.

Je viens, Messieurs, d'esquisser rapidement l'ensemble du tableau dont je dois dérouler sous vos yeux quelques parties saillantes dans le cours de cette année. Ce sujet, ne vous semblera pas sans doute indigne de votre intérêt. S'il y a d'utiles leçons à recueillir dans l'étude de ce beau siècle de Louis XIV, où les lettres et les arts brillèrent d'un éclat si pur, l'effervescence d'idées et de passions qui distingue l'époque suivante, et les mouvements fiévreux d'une Société en travail qui porte dans ses flancs un ordre nouveau, ne présentent pas peut-être un spectacle moins instructif. Grâce aux progrès de la raison publique, mûrie par plus de soixante années de rudes épreuves, il est permis aujourd'hui de peser dans une balance impartiale les doctrines que le XVIII^e^ siècle nous a léguées, d'y démêler le vrai et le faux, les idées réellement utiles à l'humanité et les principes désastreux dont l'effet infaillible serait de faire tourner la Société dans un cercle éternel de bouleversements et de malheurs. L'étude que nous allons entreprendre nous fera sentir quelle liaison intime existe entre la littérature et la morale, et combien il nous importe de n'ouvrir notre esprit qu'aux idées justes, aux principes vrais, aux doctrines saines et pures qui ont pour effet d'élever, de fortifier et de calmer les âmes.

Héritiers d'un siècle de démolition et de ruine, nous vivons à une époque, où le premier vœu, le premier besoin des peuples, est l'ordre et le raffermissement de la Société sur ses bases éternelles.

Déjà les nuages assemblés par les faux systèmes, commencent à se dissiper; les principes méconnus semblent reprendre leur empire; la Société française, grâce à une intervention visible de la Providence, a retrouvé son équilibre sous l'égide d'un gouvernement fort. Prêtons tous notre concours loyal à cette œuvre de salut. Professeurs, nous y contribuerons autant qu'il est en nous par notre zèle, nos travaux, notre attachement inébranlable à la vérité. Vous y contribuerez vous-mêmes, jeunes gens qui m'écoutez, en apportant à ces leçons le calme, l'attention, l'assiduité studieuse que vous commandent à la fois le soin de votre avenir, l'intérêt de vos familles et le bien de la patrie.

(Extrait du journal *la Franche-Comté.*)

BESANÇON, IMP. DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 42.

4

# DE L'APPLICATION
# DU DROIT COMMUN

A LA

# PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

**PUBLICATION**

DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION

POUR LA DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

***Prix : 30 centimes***

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA FRANCE

**Février 1862**

# NOMS

DES MEMBRES DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

---

ALLOURY, rédacteur du *Journal des Débats*.
BLANC (Étienne), avocat à la cour impériale de Paris.
BOHM.
COLOMBIER, éditeur de musique.
GUIFFREY, avocat à la cour impériale de Paris.
HACHETTE (L.), libraire-éditeur.
LABOULAYE (Éd.), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).
MARESCHAL (Jules), ancien chef de division au ministère d'État.
SAINTINE (X.-B.), homme de lettres.
SIMON (Jules), homme de lettres.
VITU (Aug.), rédacteur au *Constitutionnel*.

# DE L'APPLICATION
# DU DROIT COMMUN
A LA
## PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

DE L'APPLICATION

# DU DROIT COMMUN

A LA

## PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

**PUBLICATION**

DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION

POUR LA DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

***Prix : 30 centimes***

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA FRANCE

**Février 1862**

La Commission[1] chargée, en 1825, de rédiger un projet sur la propriété littéraire avait adopté, à la majorité de 14 voix contre 6, le

1. Cette Commission était composée de :

MM. le vicomte de la Rochefoucauld, le vicomte Lainé, le comte Portalis, *pairs de France;*

MM. Royer-Collard, le comte de Montbron, Pardessus, *députés;*

MM. Bellart, de Vatimesnil, *conseillers d'État;*

MM. Villemain, Delaville de Miremont, *maîtres des requêtes;*

MM. Auger, Raynouard, Andrieux, Parseval-Grandmaison, Picard, Alexandre Duval, Dacier, le baron Cuvier, le baron Fourier, Quatremère de Quincy, *membres des quatre Académies;*

M. le baron Taylor, *commissaire royal près le Théâtre-Français.*

Adjoints à la Commission :

MM. Lemercier, de l'Académie française; Étienne, homme de lettres; Moreau, homme de lettres; Champein, compositeur; *commissaires des auteurs dramatiques;*

M. Talma, *sociétaire du Théâtre-Français;*

MM. Renouard, Firmin-Didot, *délégués des libraires;*

Secrétaire de la Commission :

M. Jules Mareschal.

principe de la propriété perpétuelle; mais, au lieu de consacrer purement et simplement ce principe, et d'en soumettre l'application aux règles du droit commun, elle s'était engagée dans des questions de voies et moyens où elle s'était fourvoyée complétement, et dont elle n'est sortie qu'en laissant son œuvre inachevée, et en exprimant le vain regret de n'avoir pu trouver de moyens pratiques pour assurer le droit des auteurs et en asseoir l'exercice.

Ce triste résultat montre une fois de plus combien il est difficile de faire des lois d'exception. Sortir du droit commun, c'est, en réalité, sortir du droit. On peut reconnaître la propriété littéraire ou la nier; mais quand on la reconnaît, il n'y a plus autre chose à faire que de la traiter comme toutes les autres propriétés. La soumettre à un régime particulier, c'est commettre une injustice, en se créant à plaisir des difficultés.

Comme ses prédécesseurs l'ont fait en 1825, la nouvelle Commission de la propriété littéraire vient de voter le principe de la perpétuité de cette propriété; mais nous espérons qu'elle ne

perdra pas de vue les circonstances qui ont fait échouer au port la Commission précédente, et ne se laissera pas entraîner dans la même voie. Elle fermera l'oreille aux subtilités des jurisconsultes qui l'effrayeront de mille difficultés chimériques; elle repoussera surtout les expédients plus ou moins singuliers qu'on lui proposera de substituer aux simples règles du droit commun. Une fausse idée, celle d'une transaction entre la propriété privée et le domaine public, a fait aboutir la Commission précé dente à une négation. C'est la même idée qui se reproduit aujourd'hui avec quelques modifications insignifiantes; et on nous assure que le système qui consiste à livrer les œuvres littéraires au domaine public, moyennant le payement d'une redevance perpétuelle, a séduit quelques personnes par son apparente simplicité. C'est la réfutation de cette proposition et de plusieurs autres analogues que nous soumettons aujourd'hui à l'examen de la Commission de la propriété littéraire. Nous sommes profondément convaincus qu'il n'y a rien de réel dans cet antagonisme de la propriété litté-

raire et du domaine public. L'exercice du droit des auteurs se concilie naturellement avec l'intérêt général. Les dispositions spéciales, qu'on veut faire adopter par la Commission, n'auraient d'autre résultat que d'obscurcir un droit évident et de compliquer inutilement une loi qui peut être rédigée en quelques lignes.

---

DE L'APPLICATION

# DU DROIT COMMUN

A LA

## PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

---

## I

La discussion ouverte en ce moment au ministère d'État, sur la propriété littéraire, pour arriver à formuler la loi qui doit régler les droits des écrivains et des artistes sur leurs œuvres, devait donner lieu à une manifestation nouvelle des systèmes qui se sont produits antérieurement sur la nature et sur la jouissance de cette propriété.

Ces systèmes sont au nombre de trois :

1° Maintien de la législation actuelle, c'est-à-dire jouissance pour les auteurs, leurs veuves, leurs enfants ou leurs cessionnaires, d'un simple droit temporaire ;

2° Propriété perpétuelle, avec des restrictions plus ou moins considérables dans le mode de jouissance.

3° Propriété perpétuelle pure et simple selon le droit commun.

Il n'est pas besoin de faire remarquer que les deux premiers peuvent, en restant d'accord avec leur principe, varier à l'infini dans l'application, et en conséquence entraîner le législateur dans les difficultés les plus imprévues.

Au contraire l'application du droit commun coupe court à tout arbitraire et simplifie tout d'abord la nouvelle loi.

Les partisans de la propriété perpétuelle ont gain de cause en ce moment, et la décision remarquable prise le 11 février courant par la Commission officielle, à la majorité de dix-huit voix contre quatre, nous dispense de renouveler une discussion de principes, que nous croyons d'ailleurs avoir épuisée dans nos publications précédentes.

Mais le principe de la propriété perpétuelle étant admis, il faut se mettre d'accord sur ses applications. Nous voulons démontrer que hors le droit commun il n'y a qu'arbitraire et injustice, et que les arguments produits ou renouvelés en ces derniers temps pour démontrer que la propriété littéraire doit être régie par une législation spéciale n'ont rien de sérieux.

Nous allons passer en revue ces arguments et en examiner la valeur.

## II

Celui qui se présente en première ligne, parce qu'il a produit un certain effet, est celui-ci :

« Ce n'est pas aux auteurs, c'est aux spéculateurs « que profitera la perpétuité de la propriété litté- « raire. Ainsi que la Fontaine, les nouveaux auteurs « vendront la propriété de leurs œuvres pour une « somme minime. L'intérêt des familles ne sera « point sauvegardé, et ce sont des cessionnaires in- « connus et non plus les descendants des grands « écrivains qui exploiteront à perpétuité les monu- « ments littéraires de notre langue. Il y a donc lieu « de limiter à un certain nombre d'années la durée « du droit des auteurs sur leurs œuvres et à n'en « permettre la transmission qu'aux héritiers directs. »

Il y a bien des choses à répondre à cette objection.

Nous redirons d'abord ce que nous avons déjà dit ailleurs. C'est que rien n'autorise nos adversaires à prétendre que les écrivains et les artistes ne peuvent administrer convenablement leur fortune, et que la loi doit les mettre au nombre des incapables. Les personnes qui sont touchées de cette incurie de la Fontaine oublient que les circonstances ont bien changé depuis le dix-septième siècle. Alors le nombre des lecteurs était très-restreint, et le produit de la vente des livres extrêmement limité. Les auteurs, n'y trouvant pas une source suffisante de revenus, cherchaient dans la faveur des hommes riches ou puissants des moyens d'existence. Les choses se passent autrement de nos jours. Chaque écrivain

connaît parfaitement le prix qu'il peut tirer de son œuvre. Il sait que son indépendance et sa dignité sont dans son travail, et il débat en connaissance de cause les conditions des traités qu'il signe avec ses éditeurs.

Si la Commission désirait s'éclairer à cet égard, elle pourrait charger plusieurs de ses membres de se transporter chez les principaux éditeurs pour y prendre communication des traités relatifs aux ouvrages d'une certaine valeur. Elle s'assurerait que ces traités contiennent rarement une cession entière. L'usage le plus répandu est de céder l'exploitation aux éditeurs, soit pour un nombre d'éditions déterminé, soit pour tout le temps de la jouissance légale, moyennant une redevance fixe et proportionnelle au nombre des exemplaires imprimés ; ou bien l'auteur cède à forfait, et pour une somme plus ou moins importante, l'exploitation d'un livre pendant un certain nombre d'années, après lesquelles il en reprend la jouissance. L'abandon absolu d'un ouvrage à un éditeur n'a lieu en général que pour les ouvrages de peu d'importance ou d'un intérêt momentané.

La loi qui substituera à une jouissance temporaire un droit perpétuel rendra plus rares encore ces cessions absolues des propriétés littéraires, qui, en librairie, sont l'exception et non la règle. Elles ne seront faites que par des auteurs privés de famille qui trouveront dans la vente de leurs œuvres soit une rente viagère considérable, soit un capital dont la disposition immédiate pourra leur offrir de grands avantages. Ainsi, en tous cas, la consécration de la propriété littéraire perpétuelle tournera au profit des auteurs.

En supposant même que quelques écrivains administrent mal la propriété qui leur serait reconnue, serait-ce une raison de sortir à leur égard du droit commun? Dessaisit-on de la disposition de leurs biens les propriétaires, parce qu'ils pourraient être prodigues et dissiper la fortune reçue de leurs pères? Le mieux est de créer le droit littéraire et d'en remettre purement et simplement l'exercice à ceux qui doivent en jouir. Ce majorat légal, que nos adversaires voudraient établir au profit des héritiers directs des écrivains, est aussi contraire à nos mœurs qu'à l'équité. Nous aimons à disposer librement de ce qui est à nous. Il y a diverses circonstances qui peuvent rendre profitable à un écrivain la faculté de pouvoir céder ses droits à un tiers : la valeur du livre peut être médiocre, la chance du succès incertaine, l'intérêt peu durable ; si l'auteur est sans enfants et d'un âge avancé, il peut tirer de la cession complète de son œuvre une ressource présente qui assurera le bien-être et la tranquillité de sa vieillesse. Pourquoi le priver de cet avantage? Pourquoi le condamner à l'insolvabilité quand il a entre les mains une valeur certaine? Son œuvre n'est-elle pas sa création, son bien, sa propriété?

## III

D'autres veulent bien accorder aux écrivains le droit de disposer de leurs œuvres et même de les aliéner complétement ; mais ils craignent que les propriétaires ou cessionnaires des œuvres littéraires ne soient pas assez soucieux des intérêts du public ; que par exemple ils ne veuillent retirer de la circulation ou mutiler des ouvrages dont la diffusion blesserait leur conscience ; ou que par cupidité ils n'élèvent le prix des livres jusqu'à en rendre l'acquisition impossible au plus grand nombre ; ou qu'enfin, privés de goût et d'intelligence, ils ne satisfassent pas aux besoins divers du public par la publication d'éditions à bas prix, de grand luxe, de petits et de grands formats, etc. En conséquence, ils ont proposé une sorte de transaction entre la propriété individuelle et le domaine public, qui consisterait à laisser libre la reproduction typographique des œuvres littéraires à partir de la mort de l'auteur, ou quelques années après cette mort, sous la condition d'une redevance pécuniaire qui serait due par les spéculateurs aux héritiers ou cessionnaires de l'auteur et partagée entre ces derniers dans la proportion de leurs droits.

Au premier abord, ce système plaît par une apparente simplicité qui a pu faire illusion à quelques personnes. Mais si on l'examine un peu à fond, on reconnaîtra, sans nul doute, qu'il est à la fois inique et impraticable.

Nous protesterons d'abord contre cette déplo-

rable tendance qui porte certains esprits à dessaisir les gens de l'exercice de leurs droits personnels pour leur substituer l'État ou un tiers quelconque dans l'administration de leurs affaires. On est trop porté à imposer des restrictions inutiles à la propriété; on oublie trop qu'elle est fondée sur un droit naturel et ne peut être impunément violée ou restreinte. La loi qu'on prépare sur la propriété littéraire et intellectuelle est un hommage solennel rendu au grand principe sur lequel toute société repose, et il serait, ce nous semble, contraire à la logique de méconnaître la force de ce principe dans l'acte même qui a pour but de lui donner une consécration nouvelle.

Examinons maintenant le système en lui-même.

Si les propriétaires d'une œuvre littéraire n'ont plus après la mort de l'auteur qu'un intérêt pécuniaire dans sa publication, le premier venu est autorisé, moyennant une rétribution, à s'en emparer et à la reproduire dans la forme et de la manière qu'il lui plaira, sans que le propriétaire ait aucune observation à lui faire. On doit admettre cependant que le fils de Racine et les enfants de ce fils pourraient exercer une direction utile sur la publication des œuvres de leur auteur, et que le droit de direction leur serait aussi cher que le produit de la redevance pécuniaire. Ne voit-on pas une grande différence dans la bonne tenue et la conservation des immeubles et même des objets mobiliers entretenus par leurs propriétaires et ceux qui sont confiés à des soins étrangers ? Pourquoi n'en serait-il pas de même des propriétés littéraires ?

Sur quelle base établira-t-on la redevance à payer aux propriétaires d'une œuvre littéraire ?

Comprenant que leur échafaudage serait ruiné s'il

reposait sur de trop grandes complications, nos adversaires n'ont pas hésité à adopter pour la fixation de cette rétribution le principe le plus radical, celui de l'uniformité absolue. Ni la valeur littéraire de l'œuvre, ni même la quantité de matière ne seront des éléments d'évaluation. La feuille de papier imprimé ou le prix fixé pour la vente du livre régleront souverainement et uniformément le droit de l'auteur. C'est un communisme d'une nouvelle espèce, appliqué aux œuvres de l'intelligence. Pour le plus grand nombre des livres, le tarif établi sur un niveau, qui est toujours brutal, ne produirait pas au profit des auteurs ou de leurs cessionnaires une somme de rétributions équivalente aux bénéfices résultant de la jouissance actuelle. A raison d'un demi-centime[1] par feuille, un volume de trente feuilles produira à peine au propriétaire quinze centimes; si on préfère se régler sur le prix et que ce prix soit fixé à six francs, le droit d'auteur sera de douze centimes[2]. « La modération de la redevance encou« ragera, dit-on, de nombreuses reproductions. « Le propriétaire recevra pour chaque édition une « somme minime; mais les rétributions seront « nombreuses et leur ensemble formera un béné« fice énorme.

« L'heureux propriétaire aurait encore, ajoute« t-on, un autre avantage. Il sera délivré de tout « souci pour la défense de ses intérêts. Les réim« pressions de son livre seront enregistrées par une « administration spéciale, qui percevra en son lieu

1. M. Amyot a proposé une rétribution de 50 centimes par 100 feuilles imprimées.

2. M. Hetzel propose 2 ou 3 pour 100.

« et place les produits et les distribuera à qui de « droit ; qui en outre surveillera et poursuivra les « contrefacteurs et autres délinquants. En un mot, « il n'aura d'autre soin que celui de dépenser paisi« blement les produits qui arriveront sans la moindre « peine entre ses mains. »

Les promoteurs de ce système ont arrangé les choses à leur guise sans compter avec la réalité. Nous sommes obligés de dissiper leurs illusions. Serait-il possible de soumettre à une redevance uniforme des propriétés de valeurs si diverses? On le pourrait certainement en fixant cette redevance au taux le plus bas. Mais alors on sacrifierait le produit certain des œuvres qui ont une grande valeur, au détriment incontestable de leurs propriétaires. « Si vous vendez à bas prix, nous dit-on, vous vendrez plus d'exemplaires et il y aura compensation. » C'est une grave erreur. Pour la plupart des livres, le nombre des acheteurs est limité, et en réduisant le prix de vente de 50 pour 100 on n'augmenterait pas sensiblement l'importance du débit. Il est donc absurde de fixer à un taux invariable le montant de la redevance. Les livres sont soumis à des éventualités de toutes sortes. Selon leur nature, selon les circonstances, la vente en est rapide, lente, ou nulle, et le nombre des exemplaires vendus varie à l'infini. Les bénéfices sont en rapport avec ces variations. C'est là le principe le plus élémentaire du commerce de la librairie, et c'est aller contre la force des choses que de vouloir soumettre à un chiffre invariable une rétribution qui de sa nature n'a rien de fixe. Il y a toujours eu et il y aura toujours des livres qui peuvent donner des produits plus ou moins élevés, d'autres qui ne se publieront qu'avec

une perte plus ou moins grande. Il faut donc qu'on ait égard à ces circonstances dans toutes les spéculations qui peuvent être entreprises. D'où il suit que le législateur doit s'en rapporter à l'intelligence des propriétaires et les laisser diriger leurs intérêts d'après les circonstances. On peut raisonnablement croire qu'en général ils feront ce qu'il y a de mieux à faire, c'est-à-dire qu'en traitant avec des éditeurs de leur choix, ils stipuleront au mieux de leurs intérêts. Au lieu de cette application aveugle d'un tarif qu'ils ne pourraient jamais faire modifier qu'à leur détriment, ils détermineront en connaissance de cause et dans une mesure convenable les conditions de chaque édition. Cette liberté laissée aux héritiers ou ayants droit des écrivains est la seule chose qui soit équitable.

Est-il besoin de dire qu'en général les entreprises de librairie sont plus aléatoires que toutes les autres affaires commerciales ? Un livre n'est jamais pour le public un objet de première nécessité. Il n'y a pas de danger, quand on est dans de bonnes conditions, à fabriquer des étoffes, des pièces d'argenterie et tous les objets indispensables ou même simplement utiles dans nos habitudes sociales. Mais la publication d'un livre! à combien de chances fâcheuses n'est-elle pas soumise! Le livre peut être bon en lui-même, mais il arrive mal à propos; il a été précédé par d'autres publications qui sont en faveur; ou bien le goût des lecteurs est tourné aux ouvrages d'une autre nature; ou bien encore la forme matérielle du volume n'a pas été bien choisie par l'éditeur; enfin, si l'ouvrage est dans le domaine public, plusieurs concurrences simultanées frappent souvent de stérilité ou de ruine les publications ri-

vales entre les mains de leurs éditeurs. Dans cette situation, pourra-t-on toujours imposer aux spéculateurs le payement préalable d'une rétribution proportionnelle au nombre ou au prix des exemplaires tirés? On ne sait pas à quelles conditions se font la plupart des publications de la librairie moderne. Pour compenser ou atténuer les mauvaises chances, les auteurs consentent bien souvent, soit à ne recevoir qu'une rétribution conditionnelle et après vente, soit à abandonner leurs droits, soit même à intervenir personnellement pour garantir une partie de la dépense et quelquefois à la payer tout entière. On ne songe qu'aux écrivains de premier ordre ou en faveur auprès du public et on croit que toutes les spéculations de librairie peuvent être conduites d'une seule et même manière. Les neuf dixièmes des livres qui entretiennent ce commerce ne se réimprimeraient pas, si la réimpression était soumise à la condition d'une rétribution fixe à payer préalablement, quelque modérée qu'elle fût. Cette réimpression ne peut avoir lieu qu'avec les facilités qui peuvent se rencontrer dans les rapports d'auteur à éditeur, d'homme à homme.

Ce ne serait pas répondre à cette objection que de dire qu'il s'agit de la réimpression des ouvrages dont les auteurs sont morts, et par conséquent d'ouvrages dont la réputation est faite et le mérite constaté. On pourrait citer de très-bons livres dont l'utilité est universellement reconnue et qui par la spécialité des matières et la limitation du public auquel ils s'adressent ne peuvent être réimprimés qu'au prix d'un sacrifice. Les œuvres de la Place n'ont pu être publiées qu'à l'aide d'une forte subvention de l'État. Il y aura donc des cas où la redevance

sera une injustice envers l'auteur, parce qu'elle sera trop faible; d'autres où elle sera une injustice envers l'éditeur, parce qu'elle sera trop forte; et d'autres, enfin, où elle rendra la publication impossible. Voilà le plus clair résultat du règlement uniforme qu'on exhume comme une merveilleuse découverte.

L'application du droit commun à l'exercice de la propriété littéraire ne peut nuire en rien à la jouissance du public. L'auteur fait imprimer son œuvre et la fait vendre. Mille exemples sont là pour démontrer que les éditeurs des livres qui appartiennent au domaine privé, savent accommoder leurs publications aux besoins et aux goûts du public par la variété des formats et des prix. Leur intérêt s'y trouve, et c'est la meilleure garantie qu'on puisse avoir pour sauvegarder l'intérêt général. Si quelques exceptions se rencontraient, s'il se trouvait des gens qui laissassent manquer les exemplaires par défaut de réimpression, une disposition légale qui ferait tomber dans le domaine public un ouvrage épuisé depuis cinq ans et non réimprimé, et même l'expropriation pour cause d'utilité publique remédieraient facilement à ce mauvais vouloir; et il est inutile d'aller demander à une réglementation exceptionnelle et exorbitante une protection qu'on trouverait tout simplement dans la loi commune.

## IV

On s'imagine que la libre réimpression des ouvrages tombés dans le domaine public amène la diffusion des livres. Ceci peut être vrai jusqu'à un certain point pour les livres qui s'adressent à un grand nombre de lecteurs; mais c'est tout le contraire qui a lieu pour les ouvrages ordinaires et pour certains ouvrages d'élite qui, par leur nature même, ne peuvent convenir qu'à un public restreint. Il existe une foule d'œuvres utiles et estimables qui ne se réimpriment plus par suite de la crainte des concurrences qui peuvent surgir d'un jour à l'autre. On publierait volontiers une nouvelle édition d'un livre dont cent cinquante exemplaires s'écouleraient chaque année; mais la possibilité sans cesse menaçante d'une publication rivale qui viendrait partager le marché arrête complétement l'essor de la librairie vers ces sortes d'entreprises qui seraient si utiles au public. On n'a pas oublié qu'au quinzième et au seizième siècle ces belles et correctes éditions des auteurs anciens n'ont pu être publiées qu'au moyen d'une suspension des droits du domaine public et d'un privilége temporaire accordé à de grands éditeurs.

Le maintien de l'exploitation des œuvres littéraires entre les mains de leurs propriétaires est donc le seul moyen d'assurer la réimpression des œuvres de second et de troisième ordre en temps utile et de sauvegarder les intérêts des auteurs.

## V

L'application du droit commun aux écrivains et à leurs ayants droit aurait d'autres avantages qui ne sont pas à dédaigner.

Personne n'ignore que l'art typographique est dans une décadence profonde. Que sont les publications modernes à côté de ces anciennes éditions d'une correction si parfaite? Que sont nos caractères auprès de ces types admirables qui ne fatiguaient pas l'œil du lecteur quelque petits qu'ils fussent? Les imprimeurs n'ont pas à se reprocher cet abaissement qu'ils déplorent les premiers. Aujourd'hui la grande affaire est d'imprimer promptement et à bon marché et de multiplier les livres. Peu importent l'élégance et la correction de la forme, pourvu que la pensée se répande rapidement. Nous croyons qu'on pourrait concilier la perfection typographique avec la multiplicité de la production. C'est la concurrence effrénée qui s'oppose à cette conciliation. Laissons-la régner dans le domaine public, mais protégeons efficacement le domaine privé. C'est là que se réfugiera la typographie; c'est par les œuvres qui ont un propriétaire que ses beaux jours renaîtront et qu'elle développera toutes ses ressources. Ce n'est qu'à ce prix que nous conserverons intacts pour la postérité les produits de notre littérature.

## VI

Est-ce l'ayant droit qui percevra directement le produit des éditions? Établira-t-on des intermédiaires?

La perception par des agences du droit des auteurs dramatiques peut se faire avec avantage pour les représentations théâtrales; il serait presque impossible, en effet, aux auteurs de drames ou de compositions musicales de faire par eux-mêmes cette perception avec régularité, et la difficulté serait encore plus grande pour les directeurs de théâtre de se mettre en règle avec chaque auteur individuellement. En outre, il ne s'agit ici que d'une perception sur une recette effective et d'une simple prime sur un produit réalisé. Mais, dans les entreprises de librairie, les choses se présentent sous un tout autre aspect. Ce ne sont pas toujours les éditeurs qui songent à entreprendre une publication; l'initiative est souvent prise par les propriétaires du livre. Est-ce qu'une agence quelconque pourra se charger de négocier auprès d'un éditeur la publication d'une nouvelle édition d'un ouvrage? Est-ce qu'il sera possible à cette agence d'accorder des tempéraments pour le mode de payement, et même de transiger sur le chiffre du droit d'auteur? Non; son intervention devra être soumise à des règles immuables et à des procédés rigoureusement uniformes. Le tarif sera sa loi inexorable; le payement devra être intégral et précéder la délivrance du permis d'imprimer. Qu'arrivera-t-il si l'agence gère

mal les intérêts qui lui sont confiés? si elle emporte la caisse? si elle suscite de mauvaises chicanes pour n'avoir pas à verser les fonds qu'elle a reçus? Ce seront des procès interminables.

Dans l'hypothèse même où les perceptions pourraient se faire sans obstacle par voie administrative, combien de difficultés se rencontreraient dans la remise des sommes reçues aux intéressés! Il faudrait faire constater leurs droits exclusifs, retenir les fonds destinés aux incapables ou les verser en dépôt à des caisses publiques, recevoir des oppositions, se mettre en règle vis-à-vis des opposants, soutenir tous procès, se faire donner des quittances ou décharges régulières, etc. En outre, n'y a-t-il pas un grave inconvénient à faire intervenir l'État dans la gestion des intérêts privés ? Ne voit-on pas dans quelles complications on se jette quand on veut sortir du droit commun?

Les affaires commerciales ne se conduisent pas de cette manière, et on peut affirmer d'avance que l'ingérence d'une administration particulière ou publique quelconque dans des opérations qui doivent conserver un caractère tout privé serait une entrave insurmontable pour les entreprises des éditeurs.

Ainsi, l'invention d'un domaine public payant est aussi contraire au développement du commerce de la librairie qu'aux intérêts légitimes des auteurs.

## VII

L'idée du domaine public payant a fait naître chez un autre éditeur de Paris[1] l'idée d'un nouveau système, dont nous allons dire quelques mots.

Suivant cet éditeur, Dieu, en donnant à certains individus le privilége du génie, a voulu que ce fût pour le bien de la société et de la civilisation. « Aussi, ajoute-t-il, la grande préoccupation du véritable écrivain est de laisser derrière lui une trace de son passage, et, lorsqu'il est privé d'enfants, il n'a plus qu'un seul but : la survivance de son œuvre après lui. C'est pour la postérité qu'il travaille. »

Pour entrer dans les vues de la Providence, l'auteur de la brochure propose :

1° De n'attribuer le droit de propriété littéraire qu'à l'auteur et à ses héritiers en ligne directe.

2° Dans le cas où il n'y aurait point d'héritiers directs, mais seulement des cessionnaires, et dans celui où la propriété aurait été cédée à un tiers par l'auteur, de limiter à cinquante ans à partir de la première publication la durée de leur jouissance.

Si l'auteur de cet amendement s'était arrêté là, nous nous serions bornés à lui faire remarquer qu'il amoindrit, sans motifs, entre les mains de l'auteur ou de ses héritiers un droit de propriété qui devrait être absolu de sa nature, et qu'en réalité il supprime la perpétuité de la propriété littéraire.

1. M. Amyot.

Mais après avoir demandé la mise en déshérence des ouvrages littéraires dans les circonstances qui viennent d'être indiquées, il propose de consacrer à jamais la perpétuité sous une forme nouvelle, non plus au profit des écrivains ou de leurs ayants cause, mais à celui d'un nouveau maître. Ce n'est plus le domaine public qui va hériter des œuvres reprises du domaine privé. C'est le domaine de l'État qui va s'en emparer pour les exploiter lui-même au profit de tous. Cette reprise n'est pas limitée aux ouvrages qui dans l'avenir cesseront d'appartenir à des héritiers directs ou sortiront légalement des mains de leurs cessionnaires. Tous les ouvrages publiés depuis le commencement de l'année 1601 et tombés depuis lors dans le domaine public rentreront immédiatement dans le domaine de l'État et seront soumis, comme les ouvrages qui tomberont plus tard en sa possession, à une rétribution d'un demi-centime par chaque feuille réimprimée, sans distinction de formats ni de caractères.

Pour compléter son idée, l'auteur de ce système demande que la totalité des sommes produites par le payement de cette redevance soit employée pour des objets littéraires tels que : prix dans les concours, encouragements aux écrivains et aux artistes, secours aux gens de lettres, à leurs veuves et à leurs enfants, caisse de secours, etc.

Ce que nous avons dit du domaine public payant, nous le répéterons à plus forte raison pour l'État substitué aux propriétaires naturels ou conventionnels ; nous ajouterons que cette application du communisme à la littérature et aux arts serait une source de corruption pour l'Administration et une

cause de ruine pour les gens de lettres et les éditeurs.

A ce propos, il n'est pas inutile de répondre un mot à une objection sans valeur réelle, qui a trouvé accès dans deux ou trois journaux et qui a été soutenue avec chaleur. Il s'agit de la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique, qui, dans notre système de droit commun, peut être appliquée à la propriété littéraire comme à toutes les autres. On a feint de croire que cette loi ainsi appliquée aurait pour résultat, tantôt de transformer l'État en éditeur, tantôt de fournir un nouveau procédé de destruction aux futures commissions de censure. C'est se méprendre sur les caractères de la loi que nous proposons. L'État ne sera jamais éditeur, parce qu'il n'aura jamais intérêt à l'être, et parce qu'il ne pourrait pas l'être quand même il le voudrait. S'il achète un livre, ce ne sera pas pour l'exploiter, mais pour le mettre dans le domaine public. Quant à ce prétendu usage qu'il ferait de son droit pour la destruction de certains livres, nous supplions qu'on veuille bien se rappeler : 1° que l'État ne pourra exproprier que dans le cas où le propriétaire refuserait de publier ; 2° que la conséquence de l'expropriation sera de mettre le livre dans le domaine public ; 3° que l'État n'a aucun besoin d'acquérir à titre onéreux les ouvrages qu'il a intérêt à détruire, et que les tribunaux lui suffisent parfaitement pour cela. Ajoutons encore que la loi d'expropriation exige en toutes matières des formalités dont on ne peut méconnaître l'importance, telles qu'un décret impérial ou le vote des chambres. Mais l'objection qu'on nous adresse à tort, tombe en plein sur le système de M. Amyot, qui

est, dans le domaine de la littérature, l'application du fameux système qui transforme l'État en agence générale de tous les intérêts, et en unique gérant de toutes les propriétés. Nous ne pensons pas que la Commission s'y arrête un seul instant.

## VIII

Le commerce de la librairie s'intéresse moins qu'on ne le pense à la question qui se discute en ce moment.

Les éditeurs savent que les vrais chefs-d'œuvre sont rares et que les ouvrages qui doivent traverser les siècles avec éclat et demeurer à perpétuité comme les monuments de l'esprit humain sont des trésors sur lesquels il ne serait pas sage d'asseoir leurs spéculations.

En conséquence, leurs opérations se concentrent sur ces ouvrages utiles, mais d'une durée limitée, que fait naître chaque jour le mouvement des idées dans un pays civilisé. Cinquante années de jouissance, à partir de la mort de l'auteur, suffiraient largement à leur ambition. Ils n'ignorent pas que les livres d'une existence plus longue sont rares, et ils n'ont point d'intérêt sérieux dans la question de la perpétuité.

D'autre part, il y a un certain nombre de libraires qui concentrent presque exclusivement leurs spéculations sur les ouvrages du domaine public, et qui, lorsqu'ils savent les reproduire sous une forme nouvelle avec des accessoires importants, peuvent y trouver un aliment considérable pour leurs affaires. Cet horizon leur suffit, et toute perspective de changement dans leur situation les inquiète. Ils apprécient ce qu'ils ont entre les mains, et ils redoutent (pourquoi ne pas le dire ?) les suites d'un changement radical qui serait introduit dans la législation. D'abord ils ont intérêt à ce que la

source qui enrichit sans cesse le domaine public ne se tarisse pas. Puis, les adversaires systématiques de la propriété littéraire leur ont fait entendre que la reconnaissance du droit perpétuel entraînerait infailliblement au profit du fisc de nouveaux droits de mutation, de succession et surtout d'exploitation; que quand ils feraient une édition nouvelle, ils seraient soumis à une sorte d'exercice analogue à celui établi dans les raffineries et les brasseries par l'Administration des droits réunis; en d'autres termes, qu'ils auraient à payer à l'État un droit proportionnel sur les réimpressions. Disons-leur avec confiance que ces craintes sont chimériques. Les éditeurs payent des droits de patente et sont soumis à toutes les taxes générales; mais il n'est pas plus possible de les soumettre à un droit nouveau par édition ou par exemplaire, que d'exiger un droit pareil sur des pièces d'étoffes ou sur tous autres objets fabriqués. La librairie ne sera jamais soumise qu'à des impôts généraux et communs à toutes les fabrications. Nous dirons plus : si quelque faveur, si quelque adoucissement devaient être accordés par l'État à une industrie, ce serait avant toute autre à la librairie, qui joue un si grand rôle dans la civilisation du pays. Quand les éditeurs d'ouvrages de domaine public seront complétement rassurés sur ce point, ce que peut faire l'Administration par une simple déclaration de ses intentions, ils accueilleront, nous en sommes sûrs, avec reconnaissance la législation libérale dont le gouvernement de l'Empereur vient de prendre ouvertement l'initiative et qui, nous l'espérons, ne succombera pas cette fois devant des craintes imaginaires et des objections étroites, ou mal fondées.

# IX

On invoque en France les délibérations du Congrès de Bruxelles sur la propriété littéraire : mais il faut réduire les choses à leur juste valeur. La Belgique, qui peut imprimer mais non produire des œuvres littéraires en langue française, a joué son jeu en 1858. Ce qui lui importe, c'est d'utiliser sur la reproduction des conceptions de nos écrivains ses caractères, ses presses, ses papiers, la main-d'œuvre de ses ouvriers. Pour y arriver, il faut que le domaine public puisse s'emparer le plus promptement possible de ces conceptions. Nos écrivains et nos artistes ne s'y sont pas trompés. Ils ont lutté contre un système législatif facile à expliquer chez nos voisins; et, malgré la position avantageuse de leurs adversaires qui avaient organisé puissamment leur prédominance dans le congrès et qui combattaient d'ailleurs dans leurs foyers, on peut dire que les défenseurs de la propriété littéraire ont rapporté en France leur drapeau intact. La déclaration du grand principe qui est sorti des décisions de la Commission officielle de la propriété littéraire dans la discussion du 11 février, est pour eux le commencement du triomphe.

# CONCLUSION.

Il ne nous suffit pas que la propriété littéraire et artistique soit déclarée perpétuelle.

Nous demandons que la jouissance de cette propriété soit réglée purement et simplement par le droit commun, sans entraves, ni restrictions inutiles. Confiée à la vigilance de l'intérêt personnel, elle s'établira, se défendra et vivra comme toutes les autres propriétés, sans priviléges particuliers, sans embarras pour l'Administration, sans complication aucune, sous la protection commune de la loi. La reconnaissance de la propriété littéraire perpétuelle et absolue est d'un médiocre intérêt pour le Commerce de la librairie ; mais elle est pour les écrivains et les artistes une question de justice et de dignité. En outre elle présente au législateur un intérêt d'un ordre supérieur. A une époque où les droits les plus sacrés ont été mis en question, sa consécration définitive apportera une nouvelle force aux grands principes sur lesquels repose l'ordre social dans les sociétés modernes.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et C^ie, rue de Fleurus, 9.

5

LA

# PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

## ET ARTISTIQUE

**PUBLICATION**

DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION

**POUR LA DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE**

La propriété littéraire est une propriété.
ALPH. KARR.

***Prix : 30 centimes***

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA FRANCE

**Janvier 1862**

# LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PUBLICATION

DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION

POUR LA DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

> La propriété littéraire est une propriété.
>
> ALPH. KARR.

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

Janvier 1862

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et C^ie, rue de Fleurus, 9.

La propriété littéraire est une propriété.

C'est une formule aussi simple que complète, rendue célèbre depuis longtemps par un écrivain sensé et spirituel.

Si la volonté hardie et intelligente qui, par le décret du 28 mars 1852 avait tranché d'un mot toutes les difficultés relatives au droit international des écrivains, avait pu procéder de la même façon, elle aurait encore, cette fois-ci comme la première, entraîné à sa suite, par le seul ascendant du droit et de la vérité, toutes les législations de l'Europe.

Mais quoiqu'on ait suivi une marche plus lente et plus circonspecte, nous demeurons convaincus que la Commission nommée par le décret du 28 décembre dernier, fidèle aux sympathies hautement déclarées du gouvernement, ne bornera pas son rôle à une sim-

ple prolongation de la durée de la propriété littéraire telle qu'elle existe aujourd'hui, et que, s'inspirant de toutes les idées émises dans ces derniers temps sur la légitimité de cette propriété, elle la consacrera définitivement par une formule qui fera disparaître complétement l'idée de privilége pour y substituer l'idée de droit. C'est le vœu, c'est l'espoir, non-seulement des écrivains et des artistes, mais de tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la justice et l'affermissement des grands principes sociaux.

Nous avons pensé qu'il serait utile de résumer en quelques pages et de réfuter une dernière fois, les principales objections qui se sont produites dans toutes les assemblées où il a été question de remettre la propriété littéraire à la place que notre ancien droit coutumier lui attribuait, et que la justice lui assigne.

Tel est l'objet des réflexions qu'on va lire.

# LA

# PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

# ET ARTISTIQUE.

---

## I

Ce n'est pas un intérêt que nous défendons, c'est un droit. L'intérêt est médiocre, le droit est capital : ce n'est rien moins que le principe même de la propriété. Il n'est pas une des raisons alléguées par les philosophes et par les jurisconsultes pour démontrer la légitimité du principe de la propriété, qui ne s'applique dans toute sa force à la propriété intellectuelle ; et toutes les objections de quelque valeur que l'on élève, un peu légèrement peut-être, contre la propriété intellectuelle, peuvent être également invoquées contre toute espèce de propriété. Tant que la question n'a pas été soulevée, cette anomalie d'une propriété méconnue, foulée aux pieds dans le triomphe de toutes les autres, pouvait être sans grand dommage pour l'ordre social ; mais aujourd'hui que le débat est engagé, il importe à tout le monde de comprendre nettement la situation. Au congrès de Bruxelles, un orateur fort habile et fort logique a déclaré en propres termes « qu'il y avait

bien assez de propriétés comme cela, et qu'il aimerait mieux détruire celles que nous avons que d'en créer d'autres. » C'est bien raisonner. Si on attaque le principe même de la propriété, que la propriété intellectuelle soit emportée dans le naufrage commun; mais il ne faut pas que, dans leur ardeur de combattre un droit nouveau qui demande à être reconnu, ou, pour parler plus exactement, un droit ancien, un instant négligé, et qui demande à renaître, les défenseurs habituels et éprouvés de l'ordre social empruntent leurs négations aux communistes.

En effet, que disent les philosophes qui ne fondent pas toute leur doctrine sur la peur du mouvement et le respect du fait accompli? Ils disent que la propriété légitime participe à l'inviolabilité de la personne humaine, dont elle est le développement; que ses droits sont identiques à ceux du travail, dont elle est le fruit; qu'acquise au prix de l'épargne, elle ajoute à sa légitimité originelle la sainteté, l'inviolabilité du sacrifice, et qu'enfin, dans l'ordre des faits, elle est à la fois la condition, l'instrument et la garantie de la liberté. Voilà ce qu'ils disent et avec pleine raison pour la propriété d'un champ ou d'un meuble. Sans cette inviolabilité de l'œuvre et de l'épargne, c'est-à-dire, en un seul mot, sans cette inviolabilité de la propriété, la justice n'aurait plus de matière, le nom même de la société périrait, et l'humanité serait abandonnée aux jeux de la force.

On le demande à tout homme qui sait réfléchir : quel est celui de ces caractères qui ne se rencontre pas au plus haut degré dans la propriété intellectuelle? Est-ce que l'idée qui sommeillait dans la conscience humaine, et que des vers inspirés font resplendir comme un phare, n'est pas la création

du poëte ? Est-ce que les fantômes évoqués par son imagination, rendus vivants par elle, et qui portent la pitié ou la terreur dans l'âme du lecteur, ne lui appartiennent pas en propre, comme un enfant appartient à son père ? Dans l'analyse des passions, n'est-ce pas son âme elle-même que le peintre exprime ? Faut-il moins de travail et un travail moins relevé pour féconder une idée que pour arracher une moisson à la terre? Si le laboureur déchire ses mains aux ronces et use son corps à la queue de la charrue, l'écrivain ne connaît-il pas les veilles meurtrières, le travail acharné et sans trêve ? Au lieu de jouir de la vie et de dépenser ses facultés à s'enrichir, il renonce, savant, à l'industrie ; avocat ou médecin, à sa clientèle; se condamne à pâlir vingt ans sur un manuscrit, à vivre pauvre, inconnu de tous, ignorant même si l'œuvre répondra à ses espérances, si la vérité viendra à son appel; et cette vie de travail, d'obscurité, d'indigence volontaire n'équivaudra pas à la stérile épargne de l'avare, qui ne profite qu'à lui ? On arrachera à cette grande intelligence, à cet infatigable ouvrier, à ce martyr, les fruits de tant de force, et de tant d'énergie, et de tant de sacrifices ; et il sera juste de lui refuser l'indépendance que donne la propriété, quand on croirait violer les lois divines et humaines si l'on dépossédait le laboureur de son champ ou l'avare de son trésor ? La seule différence qui sépare la propriété intellectuelle de toutes les autres, c'est qu'elle coûte plus de travail, qu'elle demande plus de sacrifices, qu'elle tient plus intimement et plus profondément à nos entrailles, qu'elle exige l'emploi de facultés incomparablement plus hautes. En un mot, s'il y avait des degrés dans le droit, la première de toutes les propriétés serait la propriété intellectuelle.

On met hardiment au défi ceux qui la contestent d'oser invoquer ensuite pour les propriétés d'une autre nature les droits de la personnalité humaine, ceux du travail, de l'épargne, de la liberté. Ou les arguments ordinaires des défenseurs de l'ordre social ne sont qu'une vaine rhétorique dont ils sont les premiers à se railler, ou ils doivent accepter dans la famille ce nouveau venu qui n'aurait jamais dû en être banni. Ils croient s'opposer à une innovation, et dans le fait c'est à l'ordre qu'ils s'opposent, c'est à la justice, c'est à la société. De quel droit iront-ils adresser à nos communs adversaires un langage qu'ils auront méconnu et raillé dans notre bouche?

## II

Il n'y a qu'une seule objection contre ce raisonnement, c'est-à-dire contre l'assimilation que l'évidence établit entre la propriété intellectuelle et les propriétés d'une autre nature. C'est que l'auteur, dit-on, n'est auteur qu'à demi; il a pour collaborateurs tous les écrivains qui l'ont précédé, et l'humanité elle-même, qui porte d'abord dans son sein les idées qu'un auteur exprime. S'il raconte, il copie; s'il croit inventer, il se souvient. Une idée neuve n'est qu'une idée arrivée. De vague, elle se fait précise. L'auteur croit trouver une idée, et il n'en trouve que la formule. Admirable objection, qui ne suppose qu'une chose; un rien à la vérité, une misère : c'est que l'humanité, partie intervenante dans la production littéraire, est étrangère à tout autre développement de l'activité humaine. Quand Virgile écrit l'*Énéide*, c'est parce qu'il a pro-

fité de la lecture d'Homère; mais quand un paysan creuse la terre pour y semer de l'orge, c'est bien lui et lui seul, cette fois, qui travaille; la moisson sera bien à lui : il n'a pas de copartageant, car il n'a pas de collaborateur. Cependant, qu'on y songe : est-ce lui qui a deviné la nature de semence propre à ce sol? qui a eu l'idée de le fumer avant les semailles, d'y conduire de l'eau par une pente bien ménagée? La charrue qu'il emploie est-elle un instrument forgé de ses mains, et dont l'invention est due à ses facultés créatrices? S'il a mis les bœufs sous le joug, pour l'aider dans son travail, n'est-ce pas parce que son père l'a fait avant lui, ou parce que ses voisins le font à côté de lui? Ne doit-il rien à la loi qui veille invisible sur sa semence jusqu'à l'éclosion, et sur ses épis jusqu'à l'engrangement? On rougirait de lui contester son droit, et c'est à merveille; mais pourquoi ne rougit-on pas de contester celui de Corneille et de Montesquieu?

Les hommes de génie ont été souvent méconnus, c'est l'histoire de tous les siècles; mais peut-être ne s'était-on pas avisé jusqu'ici de méconnaître le génie lui-même. On croyait généralement que les hommes de génie étaient les bienfaiteurs de l'humanité : c'est le contraire qui est le vrai. Un auteur de génie n'est qu'un coryphée à qui la foule daigne permettre de prendre la parole au nom de tous. C'est beaucoup d'honneur pour lui. Cette faveur qu'on lui accorde ne lui donne droit à rien de plus. La faute est à lui seul, s'il meurt pauvre après s'être illustré. Pourquoi n'a-t-il pas défriché un champ ou dirigé une usine? A ce prix, personne ne lui aurait disputé le fruit de son travail; il aurait vieilli honoré dans sa maison ou dans son château, au lieu d'aller mourir dans un hôpital.

Le travail, quel qu'il soit, est honorable; ses fruits sont sacrés; nous croyons fermement que la société doit respect et protection au laboureur, à l'ouvrier; mais ce n'est pas exagérer, à ce qu'il semble, que de demander à notre tour la même protection et le même respect pour l'artiste, le savant et le poëte. Le public est plus juste que les ennemis de la propriété littéraire; et si on lui demande qui a fait les vers de Victor Hugo et de Lamartine, il répond sans hésiter que c'est Lamartine et Victor Hugo. On l'étonnerait beaucoup, et peut-être l'amuserait-on un peu, en lui disant que c'est lui-même.

Laissons donc de côté une objection qui semble avoir pour but de conserver l'injustice en supprimant le remords. En voici une qui a au moins l'excuse de reposer sur un principe vrai, et d'invoquer un intérêt sérieux.

## III

Quelque respectables que soient les droits de la propriété, nous dit-on, elle peut et doit être limitée dans l'intérêt général, comme la liberté dont elle est l'expression concrète. Or, de toutes les propriétés, celle qui importe le plus à la société et dont elle peut le moins se dessaisir, c'est la propriété intellectuelle. C'est par les idées que l'humanité fait son chemin à travers les âges; qu'elle acquiert chaque jour une plus grande possession d'elle-même, une domination plus complète sur les forces matérielles. Ira-t-elle, par un respect exagéré du droit de l'individu, se condamner à dépendre, dans son intérêt

le plus essentiel, de la volonté d'un de ses membres? Une idée une fois émise ne cesse-t-elle pas d'appartenir à celui qui l'a conçue, pour devenir le patrimoine de toutes les intelligences? La vérité est à tous les hommes, comme la lumière du soleil, ou comme l'air respirable, et le fait de l'avoir aperçue le premier, ne donne sur elle à l'inventeur aucun privilége. Jamais Platon, ni Aristote, ni Descartes, ni Newton n'ont eu le droit de dire : « ma vérité. » Christophe Colomb lui-même, quand il a découvert l'Amérique, n'a pas dit: « mon nouveau monde. » Ces grands hommes n'avaient droit qu'à des honneurs et à des récompenses, mais non pas à une prise de possession dont la pensée elle-même est absurde.

Présentée sous cette forme, qui revient souvent dans la polémique, l'objection ne nous arrêtera pas longtemps. Quand elle est faite de bonne foi, elle est tout uniment une méprise. Que l'on revendique la propriété d'un procédé industriel ou d'une fiction, cela se conçoit; où est le mal? à chacun le fruit de ses œuvres. Les adversaires de la propriété intellectuelle ne sont pas apparemment les défenseurs de la contrefaçon. Mais la revendication d'un fait ou d'une idée, qui a jamais songé à telle chose? Quel naturaliste a jamais réclamé un brevet pour parler tout seul d'une espèce jusqu'à lui inconnue? Où est le savant qui, en publiant le premier une vérité, en a revendiqué la propriété exclusive? Ce qui appartient en propre à l'auteur, ce n'est pas l'idée, c'est le livre, c'est-à-dire la forme dont l'idée a été revêtue. La distinction de l'idée, qui est à tout le monde dès qu'elle est exprimée, et du livre, qui n'appartient qu'à son auteur, se fait tous les jours sans difficulté par les auteurs, par les éditeurs, par les tribunaux de commerce, par les magistrats de

l'ordre judiciaire; personne ne s'y trompe dans la pratique, personne ne s'aviserait ailleurs qu'ici de l'attaquer en principe : pourquoi donc la méconnaître quand il s'agit de combattre théoriquement la propriété intellectuelle? N'est-ce pas déshonorer une cause que de recourir à de si puériles équivoques? Bannissons-les pour toujours de cette polémique. Ne souffrons plus qu'on nous reproche des énormités que nous n'avons pas songé à émettre. Un fait, une vérité sont toujours du domaine commun. C'est votre avis; c'est aussi le nôtre. Il faut que cela soit; il est impossible que cela ne soit pas. Ce n'est pas seulement parce que l'humanité a besoin de l'idée; c'est parce que l'idée est de sa nature inaliénable, parce qu'elle ne peut devenir la propriété de personne. Laissons de côté une bonne fois cette rhétorique qui porte à faux. Laissons là les idées et les faits dont il ne saurait être question; et, puisqu'il s'agit du livre, parlons du livre, et de lui seul.

Personne, à ce qu'il semble, n'a encore pensé à contester à un auteur vivant la propriété de son livre. Il y a plus, la législation française étend cette propriété à trente ans après la mort pour les enfants, et à dix ans pour les ayants cause autres que les enfants ou l'épouse. Beaucoup de personnes s'imaginent que si cette prolongation était étendue à cinquante ans, et si cette propriété viagère accordée aux auteurs était débarrassée dans l'application de toutes les anomalies dont elle est aujourd'hui surchargée, les partisans de la propriété intellectuelle auraient reçu satisfaction pleine et entière. Ils n'auraient reçu aucune satisfaction. Ils ont un droit qu'on leur confisque; sur cette confiscation, on daigne leur accorder à titre de

privilége ou de récompense, une part arbitraire, qui sera plus ou moins large selon la fantaisie du législateur; mais, quelque large qu'on la fasse, ils n'en sont pas moins expropriés. De propriétaires qu'ils sont en vertu de la justice, ils deviennent simples concessionnaires en vertu d'une loi mal faite. On dit que leurs intérêts n'en souffriront pas, et nous prouverons que c'est là une erreur; mais quand ils n'en souffriraient pas, n'est-ce donc rien que de voir substituer un privilége à un droit, d'être soumis à toutes les variations, à tous les caprices de la législation, au lieu de s'appuyer sur un principe immuable? N'est-ce rien pour la propriété intellectuelle? N'est-ce rien pour la propriété en général? De quel air ceux qui allèguent cette prétendue innocuité viendront-ils défendre ensuite la propriété d'un domaine contre les argumentations empruntées à l'arsenal des communistes? La propriété ne suppose-t-elle pas le droit de vendre, de donner, de léguer, et cela à perpétuité? Si on le nie pour une propriété quelconque, vous jetterez les hauts cris, vous direz que tout est perdu; et vous le niez pour la propriété intellectuelle? Vous avez donc deux poids et deux mesures? Ou plutôt vous n'avez que des intérêts et point de droit: car un droit qui n'est pas égal pour tous, cesse d'être un droit. Si une propriété qui a tous les caractères communs à toutes les propriétés n'est pas sacrée, aucune propriété n'est sacrée. Vous n'oserez pas dire assurément que la perpétuité n'est pas de l'essence de la propriété; et voici pourquoi vous ne l'oserez pas; c'est qu'en le disant, vous craindriez trop d'être entendus!

Vous serez donc réduits à soutenir que, dans le cas particulier dont il s'agit, l'intérêt de la société

est si grand qu'il prime tout, même le droit individuel. Seulement, prenez-y garde, ce principe est dangereux, il est terrible. Quand vous l'aurez proclamé, en aveugles que vous êtes, pour nous dénier notre droit, ne croyez pas qu'on le laisse tomber dans l'oubli. On vous combattra avec vos propres paroles quand vous voudrez défendre le principe même de la propriété. Si vos ennemis sont habiles, et ils le sont, ils vous imiteront jusqu'au bout : ils distingueront, comme vous le faites, entre les diverses propriétés, pour les priver de l'invincible force qu'elles doivent à leur solidarité. Vous n'aurez alors qu'une seule défense, c'est de dire que toutes les propriétés reposent sur le même principe, et qu'on les ébranle toutes quand on touche à une d'entre elles. Mais si cette réponse est invincible, comme nous le croyons, pourquoi nous attaquez-vous quand nous ne disons pas autre chose ?

Il y a sans doute une loi d'expropriation pour cause d'utilité publique, loi délicate, singulière, qui limite et contredit le principe de la propriété, loi dangereuse, qui peut aisément devenir oppressive, si elle n'est pas entourée, dans l'application, des précautions les plus minutieuses et les plus sévères; loi nécessaire pourtant, puisque la propriété d'un seul pourrait dans certains cas gêner la propriété de tous. La loi restreint la propriété dans l'intérêt de la propriété comme elle restreint la liberté dans l'intérêt même de la liberté. Si c'est ce principe qu'on invoque, nous n'y contredisons pas. Soit; nous ne demandons aucun privilége pour la propriété intellectuelle, nous ne voulons que le droit commun. S'il est démontré que dans certains cas, la communauté, c'est-à-dire l'État, ait intérêt à exproprier un auteur, qu'il l'exproprie; mais alors qu'il l'exproprie

de la façon dont on exproprie un propriétaire; que la nécessité de l'expropriation résulte d'une loi ou d'un décret impérial; que les formalités administratives soient observées; que les tribunaux prononcent, et que le propriétaire évincé soit préalablement indemnisé dans une proportion équitable. Voulez-vous qu'il y ait deux sortes d'expropriation pour cause d'utilité publique : l'une respectueuse, légale, onéreuse pour l'acquéreur, et qui est plutôt une transformation qu'une suppression de la propriété; l'autre violente, brutale, générale, frappant sans distinction toutes les propriétés littéraires, et, au lieu de les acheter, les confisquant ?

## IV

Mais c'est, dit-on, que si la propriété est étendue au delà de dix ans, ou de trente ans, ou de cinquante ans, il pourra se trouver des héritiers qui supprimeront le livre, ou le mutileront, ou tout au moins en augmenteront le prix vénal par leurs exigences. Voilà l'objection dans toute sa force. On nous accorde que la propriété littéraire est une propriété comme toutes les autres; on professe le plus profond respect pour les écrivains; on se montre très-préoccupé de leurs intérêts et de leurs droits; mais on tremble pour le livre.

Voyons si cette appréhension est sérieuse. Pour que le propriétaire d'un livre le supprime, il faut qu'il renonce à deux choses qui sont assez chères à la plupart des hommes : la gloire et le profit. On peut affirmer au moins que les exemples de telles suppressions seront rares. La suppression,

quand elle aura lieu, sera-t-elle définitive? Supprimer, quand il s'agit d'un livre déjà imprimé et vendu, cela veut dire refuser de faire une édition nouvelle. Qu'on ne parle donc plus de suppression; ce n'est qu'une interdiction momentanée de la vente. Le malheur dont on nous menaçait se réduit, comme on voit, à des proportions bien humbles. Il s'en faut que le domaine public soit un asile plus sûr. Le livre, en y tombant, perd son protecteur en même temps que son maître; et le propriétaire, s'il a ses inconvénients, a ses avantages aussi. L'éditeur le plus actif est obligé de répartir son intérêt sur un grand nombre d'ouvrages: un propriétaire ne s'occupe que du sien; il surveille l'édition, dispose les annonces, sollicite les journalistes; il est aux aguets pour que le livre soit réimprimé à propos et que la vente n'en soit pas interrompue. L'ouvrage a beau être bien fait et utile, l'éditeur hésite toujours, si l'impression est coûteuse, la vente pénible et la concurrence redoutable. Le propriétaire, toujours intéressé aux réimpressions, entrerait en partage des frais, contribuerait à la vente, rassemblerait au besoin des souscriptions, stimulerait le zèle des amis de la science. Il ferait plus encore que tout cela, par sa seule qualité de propriétaire : il supprimerait la concurrence. C'est ce qu'oublient trop ceux des amis de la propriété littéraire qui croient tout sauvé, si la loi permet au premier venu d'éditer tous les ouvrages, à la seule condition de rémunérer la famille de l'auteur. On voit tous les jours s'épuiser de grands et excellents ouvrages, désirés par tous les savants, mais peu faits pour attirer la foule. Personne n'ose les imprimer, parce que tout le monde peut le faire. Loin donc que la présence d'un propriétaire diminue

les chances de durée d'un ouvrage, il est constant qu'elle les augmente. La suppression devient probable pour un livre tombé dans le domaine public ; elle sera invraisemblable pour un livre possédé, tant que les hommes tiendront à leurs intérêts et à l'honneur de leur nom. Ceux donc qui attentent à la propriété sous ce prétexte, cèdent à la crainte d'un danger imaginaire, et courent au-devant d'un danger réel.

Il y a plus : quand même le danger de la suppression d'un livre par son propriétaire serait aussi vraisemblable qu'il l'est peu, il resterait à se demander si c'est un mal sans remède, et si cette terrible chance ne peut pas être rendue impossible. Hélas ! il n'y a rien de si facile que de la prévenir sans toucher aux bases de l'ordre social, et en usant tout uniment d'une loi que nous avons déjà mentionnée, qui existe dans nos codes, qui fonctionne tous les jours sous nos yeux, et qui s'appelle la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique. Si le livre est utile et qu'on refuse de le rééditer, le gouvernement déclare l'utilité publique par un décret, achète le livre à dire d'experts, et le met dans le domaine public : voilà toute la difficulté vaincue et toutes les chimères dissipées. Est-il possible que le mal soit si petit et si invraisemblable, le remède si facile, et que pour de telles raisons on propose de violer ouvertement le principe de la propriété?

Si l'héritier d'un livre pouvait le détruire, le danger dont on nous menace aurait à toute force quelque réalité. On conçoit à la rigueur que l'héritier d'un grand écrivain soit assez désintéressé ou assez scrupuleux pour renoncer à la fois à l'illustration et au patrimoine de sa famille. Mais nous avons vu qu'on ne détruit pas un livre. On peut s'opposer

à la réimpression, saisir les exemplaires restés en magasin, nuire à la vente ou la retarder : aucun effort ne va jusqu'à anéantir complétement un ouvrage dont quelques exemplaires ont été vendus. La justice elle-même y échoue; elle prend ce qu'elle peut, c'est-à-dire ce qui reste. Tout exemplaire arrivé dans une bibliothèque ou dans un dépôt public, est un exemplaire sauvé. On cite toujours, dans l'argumentation, Voltaire; parce qu'on suppose que si l'héritage de Voltaire tombait à un chrétien fervent, cet héritier n'aurait rien de plus pressé que d'anéantir sa propre fortune. Eh bien, il serait curieux de le voir à l'œuvre. Eût-il une richesse inépuisable, un parti innombrable et tous les gouvernements pour lui, on peut hardiment le défier de tirer de sa tentative autre chose qu'un immense ridicule. Il n'est pas ici question d'un tableau ou d'une statue, que le propriétaire a dans sa main et dont il peut disposer à son plaisir. Si le détenteur d'un tableau de Raphaël le brûle, ou le mutile, c'en est fait : Raphaël est frustré d'une partie de sa gloire et l'humanité d'une partie de ses jouissances. Mais il y a quelque différence entre un tableau et un livre, entre un seul exemplaire et une édition. Nos adversaires qui oublient tant de choses, et qui ne semblent pas connaître l'existence de la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique, ne peuvent raisonnablement ignorer que depuis la découverte de l'imprimerie, la moindre édition est de quelques milliers de volumes. Cela n'empêche pas de mourir les livres destinés à mourir, mais cela empêche de tuer les livres destinés à vivre. Quelle différence entre ce tableau unique et ces exemplaires multiples ! On aura beau reproduire le tableau par la gravure ; qu'est-ce

que cette pâle image d'un chef-d'œuvre animé et vivant? C'est là qu'est le danger; personne cependant n'a encore imaginé de porter une loi pour que tous les tableaux fissent retour à l'État au bout de dix ans ou de trente ans. Serait-ce que les tableaux importent moins que les livres? Art pour art, Raphaël et Michel Ange sont-ils si fort au-dessous de Virgile et de Shakspeare? Quoi donc? cette faveur accordée aux peintres et refusée aux écrivains vient-elle de ce que l'on respecte dans le tableau la propriété de la toile? A la bonne heure, qu'un mètre de toile et cinq paquets de couleur protégent les divines œuvres de Raphaël. C'est là, en effet, une propriété, une vraie. Un laboureur a cultivé le lin; un tisserand a fabriqué la toile : il faut les respecter dans leur travail et conséquemment dans leur propriété. S'il ne s'agissait que de Raphaël, on ne le traiterait pas mieux que Corneille et Montesquieu.

Laissons là ces terreurs. Il est évident qu'après avoir établi que la suppression absolue d'un livre est impossible, nous sommes dispensés de faire la même preuve pour les mutilations et les interpolations. On peut prendre des libertés avec un manuscrit et dans une édition *princeps ;* mais une fois l'édition faite, à quelle condition peut-elle être modifiée dans les éditions subséquentes? A la condition de n'appartenir à personne. Oui, nous l'avouons, le premier venu peut prendre des libertés avec un ouvrage tombé dans le domaine public. Il peut le mutiler, le surcharger, le développer, l'abréger, le transformer, le défigurer. Qui se plaindra? On est plus circonspect avec une propriété particulière. La loi et le propriétaire la protégent aussi soigneusement contre une dégradation que contre un vol. Il faudrait supposer un héritier assez insensé pour

refaire l'œuvre d'autrui. Et quel profit encore en retirera-t-il, quel dommage causera-t-il à l'œuvre primitive, s'il ne parvient pas à détruire tous les exemplaires de toutes les éditions précédentes ? C'est donc toujours la question de suppression qui se représente, c'est-à-dire, comme nous l'avons démontré, une hypothèse impossible.

## V

Reste l'augmentation de prix. On nous a fort gravement expliqué le dommage que souffriraient les lettres si la famille d'Homère, à laquelle il convient sans doute d'ajouter ses ayants cause, pouvait faire la loi aux éditeurs et les obliger à hausser le prix de l'*Iliade*. Il nous sera permis de ne pas remonter jusqu'à la guerre de Troie, et de songer uniquement aux nouveaux Homères et aux nouveaux Virgiles que l'avenir nous tient en réserve. Nous sommes aussi jaloux que personne de faire jouir l'humanité de leurs chefs-d'œuvre, et de l'en faire jouir à bon marché ; et c'est pourquoi nous demanderons tout d'abord qu'on ne nous parle plus d'un propriétaire faisant la loi au public. Il existe une science qu'on appelle l'économie politique, et qui a passablement démontré que la valeur vénale des objets n'est pas tout à fait aussi arbitraire que le vulgaire le pense. Passe encore pour un tableau, parce qu'il est unique ; mais quand il s'agit d'une édition, ou, mieux encore, de plusieurs éditions consécutives, la chose se passe un peu différemment. Puisque tout le monde le sait, nous nous bornons à demander avec modestie que personne ne fasse semblant de l'igno-

rer. Quand bien même nous n'aurions pas le droit d'invoquer l'autorité des économistes, nous ne laisserions pas de voir ce qui se passe sous nos yeux dans toutes les transactions entre auteurs et éditeurs. Il arrive tous les jours qu'un livre tombe dans le domaine public, et se vend le même prix que la veille : il suffit, pour s'en assurer, de consulter un catalogue. L'éditeur gagne un peu plus, mais, en revanche, n'étant plus assuré contre la concurrence, il court de plus grands risques. Ce sont des vérités élémentaires. Au point de vue économique, la suppression du droit d'auteur n'a donc pas d'autre résultat que de procurer à l'éditeur un bénéfice aléatoire; et le public, dont on se préoccupe tant, n'y gagne rien.

Nous avouerons bien volontiers que certains ouvrages vendus d'abord très-cher, se donnent ensuite à vil prix. Mais ce sont des livres de mode qui profitent d'un engouement passager. Il y a aussi des livres dont on tient toujours les prix élevés, parce que la vente en est nécessairement restreinte. Quel que soit le prix que l'éditeur en obtienne, il est rare qu'il fasse, en les publiant, une bonne spéculation. L'impression d'un livre comprend deux sortes de frais : les frais fixes, c'est-à-dire la composition, et les frais proportionnels, c'est-à-dire le papier et le tirage. La composition pèse d'autant plus lourdement sur chaque exemplaire, que le nombre de volumes tirés est plus restreint. Si, par exemple, la composition coûte 3000 fr., et qu'on ne tire qu'un seul volume, il coûte 3000 fr., plus une somme très-minime qui représente le prix du papier et de diverses manutentions sans importance; si on en tire deux, ils coûtent 1500 fr. ; si on en tire trois mille, ils coûtent un franc; si le volume est cli-

ché et que l'on tire par dizaines de mille, les frais fixes finissent par disparaître, c'est-à-dire qu'ils tombent à une quantité négligeable, et que le coût de chaque exemplaire se réduit à l'encre et au papier : car le tirage lui-même n'est presque rien. Il en résulte que l'intérêt de l'auteur et de l'éditeur n'est pas de vendre peu et cher, mais de vendre beaucoup et à bon marché. Nous ne sommes plus au temps des copies manuscrites et de la presse à bras, ni aux premiers débuts de l'imprimerie. Aujourd'hui, avec les presses mécaniques et le clichage, on a de tels moyens de reproduction, que les éditions à petit nombre ne se comprendront bientôt plus que pour les fantaisies d'amateurs ou les ouvrages tout à fait spéciaux. La librairie a donc besoin de créer des acheteurs; elle est donc contrainte au bon marché, car il n'y a que le bon marché qui attire la foule. Il n'en est pas des livres comme du blé : les accapareurs de blé peuvent quelquefois produire une hausse factice, momentanée; mais s'il faut toujours acheter le blé coûte que coûte, on peut à la rigueur se passer de livres, et surtout d'un livre déterminé, quelque utile ou excellent qu'il soit. Disons-le donc fermement : le bon marché du livre est un fait acquis, le progrès aura lieu en ce sens ; le droit d'auteur, établi sur une grande quantité d'exemplaires, sera pris sur les bénéfices de l'éditeur, et dans tous les cas restera imperceptible pour le public.

## VI

Si vous rendez aux hommes de lettres la propriété de leurs œuvres, nous dit-on, ils vont aussitôt l'aliéner ! Ce sont des imprévoyants et des beso-

gneux, qui, pour quelques écus comptants, transmettront d'un trait de plume tous leurs droits à des éditeurs. Prenez garde d'avoir voulu assurer le nécessaire aux grands écrivains, et de n'avoir réussi qu'à enrichir leurs libraires.

Il faudrait pourtant choisir entre les différents reproches qu'on adresse aux gens de lettres. Tantôt on les accuse de tenir à l'argent, et tantôt on leur impute de le prodiguer et de n'en pas connaître le prix. C'est une erreur de juger le monde littéraire par la bohème littéraire. Ce nom d'homme de lettres va bien loin et descend bien bas. Il est rare que ceux qui ont du talent n'aient pas aussi de la conduite. On dirait, à entendre ces jérémiades, que les hommes qui ont le plus honoré notre pays depuis la Révolution, à la tête des parlements et des ministères, ne sont pas sortis des rangs de la littérature. Pour quelques écrivains de bas étage qui trafiquent de leur plume et demandent au scandale le succès qu'ils ne sauraient attendre de leur talent, il y a en foule autour de nous des hommes d'honneur, d'ordre et de probité, qui ne se contentent pas d'éclairer, de guider et de charmer leurs contemporains, et qui en même temps savent aussi bien que personne conduire leurs affaires, défendre leurs intérêts, tenir leur rang dans le monde, et commander autour d'eux l'estime et le respect. Nous faisons cette apologie pour répondre à d'indignes diatribes; car, au fond, nous pourrions demander quelle est cette prétention de dépouiller les gens de leurs droits, sous prétexte qu'ils sont incapables de les faire valoir. Entend-on traiter les écrivains comme les anti-abolitionistes traitent les nègres, à qui ils refusent la capacité d'être des hommes, pour ne pas être obligés de leur accorder la liberté?

## VII

On affecte d'être très-embarrassés par les difficultés légales. La propriété littéraire est, dit-on, nécessairement indivise. S'il y a plusieurs héritiers, comment se mettront-ils d'accord pour publier ou ne pas publier, pour faire ou permettre des modifications et des retranchements, etc. ? Puisque ces graves difficultés n'empêchent pas de faire durer la propriété trente ans, elles ne s'aggraveront pas les années suivantes. Il y a en France assez d'autres propriétés indivises par leur nature: il y a par exemple, les fabriques, les mines, les grandes maisons de commerce, les grandes agences d'affaires, qui sont tous les jours l'objet d'une licitation ou d'un partage. Personne jusqu'ici n'a encore songé à déshériter les héritiers pour leur épargner les embarras de la succession. Ce ne sont là, s'il faut dire le mot, que des subtilités amoncelées à plaisir. La question en elle-même est des plus simples. La propriété littéraire est une propriété au même titre et de la même façon que toutes les propriétés. Il n'y a donc qu'à le déclarer. Il le faut pour obéir à la logique, et pour ne pas éterniser une discussion dans laquelle, en croyant de bonne foi n'attaquer qu'une des formes de la propriété, on fournit des arguments aux adversaires de la propriété elle-même.

# VIII

Il serait aisé de prouver que la reconnaissance de la propriété littéraire, au lieu de profiter uniquement aux auteurs, comme on ne cesse de le dire, profiterait à la littérature; que les éditions seraient plus nombreuses et incomparablement mieux soignées; qu'il n'y a peut-être pas d'autre moyen de revenir aux longs et sérieux travaux d'érudition, et qu'il n'y en a certainement pas d'autre de relever l'art de l'imprimerie. Quand la reproduction des livres était difficile, et conséquemment les livres rares, on travaillait lentement sans redouter la concurrence. Un savant donnait sa vie, un imprimeur surveillait une publication avec amour; la république des lettres, comme on disait alors, s'y intéressait tout entière. Les Étiennes et les Elzévier, pour ne citer que les anciens, se seraient crus déshonorés, si un exemplaire imparfait était sorti de leurs presses. Le livre fait, on le présentait partout comme un objet d'art, indépendamment de sa valeur scientifique et littéraire; les vrais amateurs n'avaient pas besoin de voir la signature pour connaître sa provenance. Aujourd'hui les grandes maisons d'imprimerie et de librairie ne sont guère connues que par les innombrables produits qu'elles jettent journellement sur la place. Il est rare que les caractères soient nets et élégants, les textes soigneusement et intelligemment relus, la justification réglée avec goût, le papier plein et solide. Tout sent la spéculation et la hâte, ou, di-

sons mieux, tout sent la concurrence. Pendant qu'on imprime un livre tombé dans le domaine public, on a toujours à craindre que le même ouvrage ne s'imprime à côté, et la seule ressource est de lutter de vitesse.

## IX

Les efforts de nos adversaires pour séparer la cause de la propriété littéraire de la cause même de la propriété sont donc vains. Ils n'allèguent aucune différence ; s'il y en a, elles sont en notre faveur. Leurs objections ne roulent que sur des malentendus ; ils voient des impossibilités où il n'y a pas même de difficultés. Il reste établi contre eux que la propriété littéraire a la même origine, la même base, la même importance que toutes les propriétés ; que le travail du savant, du littérateur et du poëte est aussi respectable que celui de l'ouvrier et du commerçant ; que l'écrivain a des droits imprescriptibles sur son œuvre, et qu'il est à la fois inique et absurde de lui en contester la propriété, quand on ne cesse d'exalter les droits du travail et de démontrer à tout venant qu'attenter à la propriété c'est attenter à la liberté du travailleur. Pour priver l'auteur de la propriété de son œuvre, qu'allègue-t-on ? Rien, que les avantages qu'on espère retirer de cette spoliation. Ces avantages au moins sont-ils réels ? Pas du tout. La suppression d'un livre n'est plus possible dès qu'une fois le livre est publié. En mettant toutes choses au pire, l'héritier malveillant ne peut, tout au plus, que retarder la réimpression. Contre ce danger si restreint, si invrai-

semblable, on a la ressource de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Si cette ressource ne paraît pas suffisante, rien n'empêche d'imiter la loi danoise qui autorise sans formalités la réimpression de tout livre épuisé depuis cinq ans, ou la loi anglaise, d'après laquelle le Conseil privé peut autoriser la réimpression d'un ouvrage que le représentant de l'auteur a refusé de publier de nouveau après l'épuisement de la précédente édition; loi excellente, et d'autant plus excellente que depuis deux cents ans qu'elle existe, elle n'a jamais été invoquée. La mutilation n'est plus à craindre quand la suppression est impossible. Une fois le public en possession d'une édition correcte, qu'est-ce qu'une édition mutilée? Ce n'est qu'une mauvaise édition et une mauvaise spéculation : la gloire de l'auteur est à couvert; les plaisirs du public sont préservés; il n'y a que le propriétaire de puni. Loin d'augmenter les chances de suppression et de mutilation, la propriété les éloigne. Une chose possédée est une chose protégée. Les alarmes sur ce pauvre public obligé de payer éternellement des droits d'auteur, et d'acheter des livres à des prix exagérés, ont vraiment de quoi surprendre quand on sait à quoi se réduisent les droits des auteurs vivants. Il faut être un auteur en renom, avoir la vogue, pour obtenir 50 centimes de droits sur un volume coté 3 francs 50 cent. dans les catalogues. L'auteur vivant ne fait pas la loi au public, et l'auteur mort ne la lui fera pas davantage. Au contraire, c'est le public qui fait la loi aux auteurs et aux éditeurs. C'est en multipliant les livres et non pas en les vendant cher, que les libraires font des bénéfices. Que la propriété littéraire soit ou non reconnue, cela ne produira aucun mouvement de hausse ni de baisse dans les prix de

la librairie. Nos adversaires le savent comme nous; et quand ils se vantent de multiplier les livres et de les donner à bon marché, ils combattent sous de fausses couleurs. Le seul résultat pour le public de la loi que nous demandons sera celui-ci : plusieurs livres qui n'auraient pas été réédités, le seront; l'art typographique renaîtra, et il y aura un plus grand nombre d'éditions élégantes et correctes.

Quant aux auteurs, voici ce qu'ils y gagneront : ils jouiront d'un droit au lieu d'un privilége; ils seront définitivement mis à l'abri des caprices de la législation et des inconvénients d'une mauvaise loi, et enfin ceux d'entre eux qui font des livres dignes de la postérité, seront récompensés par la postérité, ce qui est apparemment de toute justice.

## X

Personne ne contestera que la loi actuelle soit mal faite; mais ce qu'il importe de remarquer, c'est qu'elle ne peut pas être meilleure. La seule ressource est de la supprimer, et de la remplacer par la reconnaissance formelle de la propriété littéraire, c'est-à-dire de la propriété perpétuelle. Dix ans, vingt ans, trente ans, cinquante ans, quelque chiffre qu'on choisisse, et quelque habileté qu'on y mette, ne feront jamais que consacrer les plus choquantes inégalités. La première de toutes, c'est la mort. La loi fait présent à l'auteur de la propriété de ses propres œuvres pendant sa vie et trente ans de plus. Il n'y a que les trente ans d'assurés; le reste est une loterie. Dure condition pour les familles! car au malheur de perdre un père, elle ajoute l'interdiction

d'exploiter ses œuvres au bout de quelques années. Dure condition aussi pour les vivants ! car cette incertitude pèse sur toutes les transactions. Si le livre est d'un prompt débit et que le libraire n'achète qu'une édition, il ne tient pas compte des chances de vie de l'auteur; mais si l'écoulement doit être lent, ou si le libraire achète la propriété indéfinie de l'œuvre, il doit nécessairement calculer combien de temps durera l'exploitation. Ainsi la limitation de la durée n'a pas seulement pour effet de spolier les familles ; elle restreint les bénéfices de l'auteur vivant. Un auteur âgé ou malade vend plus difficilement ses œuvres qu'un auteur jeune et bien portant. S'il est célibataire et arrivé au terme de la vieillesse, l'éditeur hésite à contracter avec lui pour des sommes importantes , parce qu'il n'est pas sûr d'avoir couvert ses frais au bout de dix ans. Passe encore pour des livres dont l'impression est peu dispendieuse; mais s'il faut employer le graveur, dépenser vingt ou trente mille francs, quel libraire osera se risquer ? Gluck avait soixante ans quand l'*Iphigénie* fut représentée : un éditeur habile ne lui aurait pas payé cher la partition. Pour savoir ce que vaut une œuvre sur le marché, il ne suffit pas de l'étudier en elle-même; il faut connaître les infirmités de l'auteur, ses habitudes, ses passions, consulter son acte de naissance. On fera bien de demander aussi son contrat de mariage : car si la femme est commune en biens, elle hérite sa vie durant des droits de son mari, ce qui parfois augmente beaucoup les chances favorables à l'éditeur. Un vieillard, qui voudra obtenir un bon prix de ses œuvres complètes, n'aura qu'à se marier à une toute jeune fille. Ces détails semblent grotesques : tant pis pour la loi qui les rend nécessaires. Il y a des ouvrages qui demandent toute une vie ;

quand l'auteur a passé quarante, cinquante ans dans son cabinet, au milieu des privations ; quand il a usé ses yeux sur les manuscrits, épuisé sa santé par un travail opiniâtre, il n'a pas même l'espérance de léguer une fortune à ses enfants, qui se verront dépossédés au bout de trente ans, quoique l'œuvre ait encore plus d'un siècle de succès assuré. Nous avons eu récemment des exemples d'opéras joués précisément le jour où expirait le privilége du compositeur; la famille avait la consolation de voir la salle pleine, et de penser que *l'impresario* s'enrichissait. Cet exemple est bon, il mérite qu'on s'y arrête. Sans la propriété limitée, le public n'aurait pas attendu vingt ans pour jouir d'un chef-d'œuvre. Une fois l'opéra tombé dans le domaine public, non-seulement on est libre de le jouer sans payer, mais on est libre aussi de le modifier. Le directeur et les chanteurs peuvent changer ou supprimer des airs ; ils peuvent aussi en intercaler, personne n'a rien à y voir. Voilà un cas où la limitation de la propriété ne paraît pas très-favorable au respect de l'art et aux plaisirs du public. Et à qui sert cette limitation ? Au profit de qui la famille est-elle dépouillée ? Au profit d'un directeur d'opéra. Qu'on joue Rossini ou Gluck, Meyerbeer ou Hérold, le prix des places n'est pas modifié. Ainsi la loi fait gratuitement du mal.

C'est un fait qu'il pourrait y avoir et qu'il y a probablement dans le monde des descendants de Mozart, de Corneille et de Racine qui manquent du nécessaire. Que d'autres essayent de s'en consoler en disant que la masse du public en profite. D'abord, cela n'est pas vrai. Mais quand cela serait vrai, les gens de cœur, les amoureux du grand art en prendraient malaisément leur parti. Nous savons qu'on

se débarrasse avec une aumône de ces gloires ruinées : il semble voir le descendant d'une grande famille, spolié par quelques fripons, mendier à la porte du château de ses ancêtres ! Non-seulement la loi actuelle frappe les grands écrivains dans leur postérité, mais elle ne frappe qu'eux seuls : c'est encore un de ses brillants côtés. Les auteurs médiocres, qui voient leurs livres mourir avant eux, n'ont rien à perdre au déni de justice dont les lettres sont depuis longtemps l'objet. Tous ces reproches d'avidité dont on les poursuit passent par-dessus leurs têtes ; ou plutôt, il est vrai, ils sont avides, mais ils le sont pour leurs maîtres, qu'ils ne laisseront pas dépouiller d'un droit sacré, sans protester au nom de la raison et de la justice.

A part quelques exceptions brillantes, la carrière des lettres sera toujours, pour ceux qui s'y livrent, plus glorieuse que lucrative ; et quoi qu'on fasse pour les écrivains vraiment dignes de ce nom, leur travail et leur génie ne les conduiront le plus souvent qu'à une fortune médiocre. Il est de l'intérêt de la société tout entière que cette médiocrité au moins leur soit assurée, et qu'ils ne se voient pas contraints de demander le pain de leurs enfants à des travaux sans valeur ou à de tristes complaisances. Pour que le génie soit bienfaisant, il faut que l'homme de génie soit indépendant.

Telles sont les principales raisons qui nous font désirer la reconnaissance définitive et la consécration de la propriété littéraire. Un accroissement de privilége serait une victoire pour les ennemis de notre cause, et laisserait à d'autres l'honneur d'attacher leur nom à la grande charte de la littérature et des arts. Si l'on veut faire quelque chose de

grand et de durable, il faut laisser là les demi-mesures, qui ne sont au fond que des dénis de justice, et reconnaître hautement et résolûment le principe. N'est-il pas étrange que, depuis le temps qu'on s'en occupe, on n'ait osé en France ni le nier, ni le proclamer ?

Nous espérons fermement que la Commission organisée pour constituer la propriété littéraire répondra à la question qui lui est posée par ces paroles de l'Empereur qui contiennent toute la loi : « L'œuvre intellectuelle est une propriété comme une terre, comme une maison ; elle doit jouir des mêmes droits, et ne pouvoir être aliénée que pour cause d'utilité publique. »

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

membre de l'Académie française
hommage respectueux de l'auteur.
Gaston Feugère

6

Académie des Jeux Floraux.

CONCOURS DE 1859.

# DISCOURS

## QUI A OBTENU UN ŒILLET,

PAR

M. Gaston FEUGÈRE,

Professeur au Lycée d'Alençon ( Orne ).

TOULOUSE,

IMPRIMERIE DE DOULADOURE FRÈRES,
Rue Saint-Rome, 41.

1859.

A LA MÉMOIRE

DE MON EXCELLENT PÈRE

M. Léon FEUGÈRE.

# DISCOURS

Qui a obtenu un Œillet ;

Par M. Gaston FEUGÈRE, Professeur au Lycée d'Alençon (Orne).

QUESTION PROPOSÉE PAR L'ACADÉMIE :

D'OÙ VIENT QUE DE NOS JOURS LA HAUTE COMÉDIE A DISPARU DE LA SCÈNE POUR CÉDER LA PLACE A DES COMPOSITIONS DRAMATIQUES OÙ LA MORALE N'EST PAS MOINS OFFENSÉE QUE L'ART ?

« Per far nascere teatro, vorrebero esser prima autori tragici e comici, poi spettatori. »
( Parere di Vittorio Alfieri sull'arte comica in Italia. )

Messieurs,

La haute comédie s'éloigne de jour en jour de la scène française : si, à de rares intervalles, elle ose reparaître, soutenue par un vrai talent qui ait puisé ses inspirations aux sources de la morale et de la nature, elle ne rencontre chez le gros du public qu'une attention distraite. Et de quel côté se sont portées les vives et bruyantes sympathies des contemporains ? Etudiez les comédies que la faveur publique soutient et patrone : dans ces pièces, les caractères sont peu profonds, l'intrigue est savante et multiple ; les incidents s'y croisent, les complications s'y pressent à s'étouffer. Au XVII[e] siècle, l'intrigue n'était que le cadre du tableau, trop souvent et à tort sacrifié. Molière dénouait, au milieu de la rue, les situations les plus

délicates. Aujourd'hui le cadre est plus que le tableau, le fond disparait sous la forme, l'étoffe sous la broderie. Le seul but, le vrai succès est d'amuser la curiosité de ce grand enfant capricieux et volontaire, qui s'appelle *la foule*. D'un autre côté, comme tout est sacrifié à l'intérêt de l'intrigue, le plaisant qui est l'âme de la bonne comédie, est rejeté dans quelques scènes secondaires ; il n'intervient de temps en temps que pour donner au drame sentimental le droit de porter le nom de comédie : ce comique même ne sort pas du fond du sujet ; ce ne sont que des traits isolés, qu'on pourrait sans violence transporter autre part ; c'est, pour ainsi dire, un comique de placage. Enfin, le plus grave reproche que méritent ces pièces, c'est que, malgré leurs grands airs de vertu et leurs hautaines prétentions de dignité morale, elles sont propres à inquiéter les légitimes délicatesses d'un homme qui se respecte dans ses divertissements. A les en croire, elles ne veulent qu'une chose, peindre la société telle qu'elle est, avec ses vertus et ses vices ; mais elles prêtent au vice des couleurs si séduisantes, elles l'entourent d'un cortége si aimable de qualités populaires, qu'on a peine à ne pas prendre en pitié ces vertus bourgeoises et modestes, qui, pour n'être pas dramatiques, n'en sont pas moins rares. Voilà les leçons que la foule va chercher tous les soirs à la comédie ! Et je ne parle pas ici de certains théâtres, vraies écoles de scandale, où éclosent tous les jours des œuvres qui outragent la langue aussi bien que la morale, et achètent les rires par de misérables jeux de mots et de grossiers libertinages. Le vrai danger n'est pas là ; car l'affiche ne trompe pas, et s'il plait à quelqu'un de s'égarer dans ces mauvais lieux, il sait bien ce qu'il y va chercher, et ce qu'il y trouvera. Mais, ce qui peut séduire le goût et troubler la conscience,

c'est une certaine classe de personnages de notre comédie contemporaine qui, sous le dehors d'une distinction étudiée, laissent percer une étrange morale. Sans doute, vous ne surprendrez pas dans leur langage une seule parole qui puisse blesser une oreille délicate; ils ne sont même étrangers à aucune généreuse pensée, les plus graves comme les plus touchantes : devoir, amour, sacrifice, charité, ils ont toujours ces mots à la bouche; mais écartez tout cet appareil de décence hypocrite qui n'épure et ne moralise rien, vous verrez la vanité de tous ces efforts pour donner un idéal qui manquera éternellement à toutes ces aventurières et ces chevaliers d'industrie qui composent le personnel de beaucoup de comédies aimées et applaudies. En vérité, la critique sérieuse et honnête doit s'inquiéter d'un tel état de choses, et reprocher sans détour et sans ménagement à la comédie contemporaine d'avoir trop souvent perdu le respect d'elle-même.

N'exagérons rien cependant : prétendre que le goût des saines traditions est éteint chez notre public et nos auteurs, serait une frivole exagération. Dieu merci, le beau et le vrai plongent dans le cœur humain de trop profondes racines, pour que ces formes éternelles du bien puissent être à la merci du premier révolutionnaire venu. La conscience morale et littéraire des nations peut sommeiller à certaines heures; mais, comme l'étincelle endormie, elle se réveille et brille au moindre choc. Aussi ne sert-il de rien de maudire son siècle; il faut laisser ces éclats de colère à ceux qui aiment les paradoxes, ou à ceux qui, par ces faciles emportements et ces généralités sans force, consolent les défaites de leur vanité. Et, pour ne parler que de la comédie contemporaine, nous savons des auteurs qui ont trop le respect de leur art pour s'égarer

dans ces voies corruptrices où tant d'autres, à la poursuite de succès faciles et bien payés, se précipitent sans remords et se perdent sans retour. Ils ont compris qu'une œuvre d'art qui n'exprime pas une idée morale ne signifie rien, et que la comédie doit être un fidèle miroir de nos faiblesses, où tout le monde puisse se reconnaître pour se corriger. Ils ont tenté « la périlleuse entreprise de faire rire les honnêtes gens (1). » mais sans s'abaisser à faire la cour au mauvais goût du public. Enfin, ils ont témoigné qu'ils aspiraient à l'héritage de ces grands comiques, qui ont égayé la raison par l'enjouement, et surtout qui ont peint l'humanité, en faisant le portrait de leurs contemporains, « ne se servant, comme on l'a dit (2), de l'image des mœurs locales que comme d'une draperie légère jetée sur le nu. » Ajoutons que le public a ses jours de justice et de réparation : quand il a vu passer l'image de la haute comédie qu'il ne connaissait plus, il a éclaté en applaudissements, remerciant avec effusion ceux qui n'auraient pas désespéré de son bon sens.

Mais ces entraînements sont passagers, et la foule court à d'autres œuvres, où brillent sans doute d'heureuses qualités, mais qui font gémir ceux qui ont encore le courage de croire à la légitime souveraineté des grandes traditions classiques. Il faut le dire, le mal est profond, sinon sans remède ; la haute comédie, cette Muse tout à la fois railleuse et sévère, grave et enjouée, à certaines heures mélancolique, triste même, parce qu'elle a de nos misères et de nos ridicules une connaissance parfaite, et nous aime malgré tout ; cette Muse qui inspira les chefs-d'œuvre de Molière, le XIX[e] siècle la traite avec une politesse dédaigneuse,

---

(1) Molière.

(2) Champfort.

comme une étrangère qui ne paye pas l'hospitalité qu'on lui donne par une gaieté assez divertissante, par un rire assez bruyant.

D'où vient le mal ? Quelles causes repoussent de nos théâtres la haute comédie, pour livrer la place à cette sorte de comédie bâtarde, où se mêlent, sans être ménagés, les contrastes les plus violents; où les situations tragiques viennent se heurter contre les situations comiques ; et enfin, d'où s'échappe je ne sais quel sensualisme subtil et raffiné qui s'insinue dans les âmes, et affaiblit nos saines croyances? On comprend sans peine que, devant l'état d'abaissement moral et littéraire de la haute comédie, la critique ne peut soulever une question plus nécessaire et plus sérieuse. Car il ne suffit pas de s'attrister sur les destinées de notre théâtre : les oraisons funèbres ne ressuscitent rien; mais la vraie critique, sans arrière-pensée de satire, pleine de respect et de sympathie pour les talents même qui s'égarent, va remontant aux causes du mal, pour l'attaquer à sa racine.

Ici la question est multiple, et le poëte comique n'est pas seul en cause. Car, dans une certaine mesure, il rend à la société ce qu'elle lui a prêté ; c'est chez elle qu'il va chercher les originaux de ses peintures. Or, avant d'accuser la copie de n'être qu'une ébauche pâle et indécise, il faut voir ce qu'était le modèle. Si c'est le peintre qui a, par impuissance, éteint ou effacé les vives couleurs de l'original, il est seul coupable d'avoir tenu le pinceau d'une main tremblante ; mais si le modèle est presque insignifiant, sans trait précis et distinct, faut-il s'étonner que la copie soit elle-même décolorée ? Donc il est nécessaire tout d'abord de demander à la société contemporaine quels originaux elle a livrés au poëte co-

mique. Cette question serait superflue si nous parlions de la tragédie, mais ici elle s'impose à nous la première de toutes. La comédie est bien plus attachée au temps que la tragédie : la tragédie vit surtout dans le passé, la comédie dans le présent ; la tragédie va partout ressaisir les héros qui lui appartiennent, à Athènes, à Rome, à Sparte ; elle n'est ni arrêtée par la diversité des âges, ni limitée par le temps. La comédie n'a pas ces horizons infinis ; si d'un côté elle est la peinture de l'humanité, elle doit aussi réfléchir la physionomie particulière de l'époque, du pays, de la génération présente.

Or, l'heure favorable pour le peintre comique, est celle où des traits fixes et constants, des ridicules nettement marqués s'offrent à son pinceau. Cela se rencontre dans ces jours de calme où la société n'est ni agitée par de secrètes inquiétudes, ni troublée par la crainte du lendemain. C'est alors que se dessinent avec précision les travers de chaque classe. L'ordre qui est en toutes choses, empêche la confusion des ridicules, et nos faiblesses se livrent, pour ainsi dire d'elles-mêmes à l'observateur. Le peintre nous étudie, non plus aux prises avec telle ou telle passion qui nous défigure, mais comme à l'état de repos et dans notre attitude naturelle. Ces instants sont courts dans l'histoire des peuples ; j'ajoute même qu'une telle sécurité ne doit pas durer trop longtemps, parce qu'elle est voisine de la léthargie, et que, pour les nations comme pour les particuliers, vivre c'est travailler, s'inquiéter et souffrir. Mais, il faut l'avouer, ce sont là de précieux moments pour l'observation morale de l'homme. Molière eut le singulier bonheur de naître au milieu d'une pareille société, où chaque chose avait sa place, où rien n'était confus, irrégulier, où nul détail ne combattait l'harmonie de l'ensemble. Ce

siècle d'ordre et de discipline voguait sur une mer sans écueils et sans tempêtes ; les sujets aimaient leur prince, ne disputaient pas sur les droits et les limites de son autorité, et lui abandonnaient volontiers l'honneur comme la fatigue du commandement. Cependant, au milieu de cette paix, qui n'était pas le lourd sommeil de l'insouciance, chaque classe se détachait, par ses qualités et ses défauts propres, du fond commun de la société. Grâce à cet ordre de choses, chaque ridicule avait, si j'ose dire, son chez-soi où il était le maître. Le *contemplateur*, silencieusement assis à l'écart, pouvait ainsi saisir tous ces contrastes de mœurs, dans cet épanouissement que leur donnait une complète sécurité. On peut dire que les contemporains de Molière travaillèrent, sans le savoir, aux éternels portraits de leurs ridicules.

D'autre part, l'esprit de société, la politesse des mœurs, qui de jour en jour adoucissait, peut-être en l'affaiblissant, la vieille physionomie gauloise aux angles saillants, aux traits heurtés, contenait dans leur vraie mesure les éternels travers de la nature humaine. Les ridicules ne se changeaient pas en vices grossiers. Les Jourdains que Molière rencontra, ne sortaient pas des limites du plaisant et du comique; c'etait assez de s'égayer aux dépens de leur sotte vanité. De même les précieuses du XVII[e] siècle n'étaient que *ridicules*. Leur travers ne méritait pas de soulever les colères du moraliste, il ne pouvait inspirer que le vif et gai langage de la comédie. J'excepte les Tartufes, qui partout seront également odieux : il appartient au génie comique de les rendre tout ensemble odieux et ridicules. Bref, dans cet âge de brillante culture et de fine politesse, les défauts n'avaient rien de grossièrement excessif : au contraire, ils s'offraient dans cette juste proportion qui marque le moment où l'artiste doit les saisir.

Mais un tel état de choses ne dura pas longtemps, et il ne faut pas s'en étonner, car « il n'y a, dit un auteur allemand (1), de durable que le changement. » Déjà, sous Louis XIV vieillissant, la société française se prit à s'attrister comme son roi : le XVIII^e^ siècle venait de s'ouvrir ! Alors les surprenantes nouveautés s'élevèrent de toutes parts ; tout fut ébranlé, tout menaça ruine. La foi chrétienne et le respect de la monarchie, ces deux solides fondements de la nation, furent contestés, calomniés, outragés : la société se rangea en deux camps. Il n'entre pas dans mon sujet de redire cette lutte pleine de misère et de gloire ; ce que je tiens à marquer, c'est le changement du caractère national. La physionomie souriante et ouverte du XVII^e^ siécle fit place à une attitude de défiance réciproque : on ne vit plus de ces naïfs laisser-aller que pouvait saisir le poëte comique ; chacun était comme sur la défensive ; la gaieté était trop bruyante pour être sincère, et les habiletés de l'esprit imitaient mal les épanchements du cœur. Les ridicules devinrent timides ; ils eurent peur de se livrer, et se replièrent sur eux-mêmes : la comédie se trouva mal à l'aise dans cette société habile à se dérober aux malignes observations. Ce fut le temps où furent écrites la poétique de Diderot et les larmoyantes comédies du « révérend Père la Chaussée » ; et en vérité, faut-il le leur pardonner un peu, parce qu'ils n'eurent à copier presque aucun caractère digne de la comédie.

Ces caractères sont-ils revenus aujourd'hui ? Ce serait un bon signe, car souvent les travers sauvent des vices. Efforçons-nous donc de fixer en quelques traits précis la physionomie de notre siècle : cette

(1) Louis Borne.

étude, faite sans partialité chagrine, nous apprendra si les auteurs sont seuls coupables de l'affaissement moral et littéraire de la comédie.

Il ne faut pas dire que la haute comédie a disparu parce qu'il n'y a plus en France de caractères; c'est, il me semble, passer la vérité et trancher trop lestement une si grave question. Mais on peut avouer que nos caractères n'ont plus ce relief et cette netteté précise qui favorisèrent singulièrement le génie d'observation de Molière. Aujourd'hui une sévère discipline ne classe plus les rangs et les professions, et n'assigne plus à chaque ridicule son chez-soi. Les barrières qui séparaient les différents ordres de la société sont tombées. Il n'y a plus guère de ces contrastes de mœurs qui naissaient naturellement de cette éternelle rivalité de la noblesse et de la bourgeoisie, l'une aspirant à sortir de sa médiocrité et se consolant de ses mécomptes d'amour-propre par une plaisante et maladroite parodie, l'autre se défendant contre les envahissements d'en bas avec une comique vivacité. Cet esprit exclusif et cet orgueil de caste ont disparu; la société s'est mêlée: partant les traits distincts de chaque classe se sont presque effacés. Je ne doute pas que la noblesse et la bourgeoisie n'aient beaucoup gagné à ce rapprochement: celle-là, sortie enfin de ce huis-clos où l'oisiveté énervait ses forces, a agrandi l'horizon de ses pensées; celle-ci a retiré de cette intimité une distinction de ton et de langage qu'elle n'avait pas. Mais, il faut l'avouer, les physionomies ont perdu quelque chose de leur originalité, parce qu'il n'y a plus de ces distinctions de classe qui faisaient ressortir les ridicules et les accusaient par des traits fixes et constants.

D'un autre côté, comme tout tend à l'unité, la chose du monde qu'on redoute le plus c'est le ridicule, parce

que le ridicule est une sorte de résistance à l'ordre général. On cherche surtout à se perdre dans la foule et à ne pas trancher, par une allure particulière, sur ce fond uniforme. Les médecins ne vont plus visiter leurs malades, montés sur des mules, revêtus d'une longue robe et la tête emprisonnée sous une lourde perruque. Mais, qu'on y prenne garde, le jour où les médecins se sont habillés comme tout le monde, ils n'avaient plus en eux rien qui pût divertir; ce n'étaient plus des personnages de comédie. A ce point de vue, les juges et les avocats ont bien dégénéré de leurs respectables ancêtres, et je n'ose pas le leur reprocher trop sévèrement. Cette fureur des procès, cette passion des longues audiences, cette haine vigoureuse pour tout accommodement à l'amiable, ce pédantisme d'un langage hérissé de citations grecques et latines, nos magistrats ont perdu tout cela. C'est que les hommes de loi sont devenus des hommes de société : ils n'ont plus été avocats ou juges des pieds à la tête, comme au dix-septième siècle ; de nouvelles idées, de nouveaux goûts ont brisé le cadre étroit et borné de leur vie. La race des Perrin-Dandin est éteinte. Peut-on le nier? rien ne détruit plus les ridicules de profession que le commerce du monde et l'usage des salons : à ce contact les bizarreries s'affaiblissent bien vite, et font place à un ton général et uniforme.

On le voit : certains types de personnages comiques sont perdus aujourd'hui. Est-ce à dire que Molière ne trouverait plus à rire dans notre société de gens graves? N'avons-nous plus d'Harpagon, de Jourdain, de Dom Juan, de Tartufe, de Sganarelle, d'Armande et de Bélise? Sans doute nous les avons tous encore, car ce sont les vanités, les sottes prétentions, les amours-propres blessés, les honteuses hypocrisies qui font les frais de la comédie; et, aujourd'hui comme toujours,

c'est le fonds qui manque le moins. Mais, il faut le remarquer, nos ridicules n'ont plus, si j'ose dire, cet air de franchise et de bonne humeur qui égayait ceux du dix-septième siècle. Tout est attristé dans notre société. et si l'on en demandait la raison, l'histoire serait là pour répondre. Que d'étranges spectacles sont venus tour à tour nous étonner et nous effrayer! à combien de confusions avons-nous assisté! quel découragement des saines croyances! Le scepticisme railleur a envahi les âmes et s'est écrié : « Rien n'est vrai sur » rien. » D'autre part, quelle soif nouvelle de richesses! quelle audace d'ambitions effrénées! quelle infatigable poursuite du bien-être matériel! C'est bien le temps où, selon la grave parole de Bossuet, « l'on » tient tout dans l'indifférence, excepté les affaires et » les plaisirs. » Faut-il s'étonner que notre caractère ait ressenti comme le contre-coup de toutes ces violentes secousses, et que la gaieté se soit voilée?

Voyez M. Jourdain : il vit encore et se porte à merveille; mais sa physionomie est devenue mélancolique et sombre. Je l'avoue, je pressentis ce changement quand je l'entendis regretter de n'avoir pas eu le fouet devant tout le monde pour savoir ce qu'on apprend au collége. Il savait enfin qu'il ne savait rien, et voulait à tout prix « avoir de l'esprit et raisonner des choses » parmi les honnêtes gens. » Malgré M$^{me}$ Jourdain et Nicole, il ne congédia pas son maître de philosophie, il apprit beaucoup et de grand cœur. Mais, au siècle suivant, il s'avisa qu'il n'avait rien à gagner à donner dans le marquis; il ne chercha plus à atteindre jusqu'à ces grandes amitiés de l'aristocratie dont il était toujours la dupe; il lut Rousseau, médit des nobles et devint révolutionnaire. Il y perdit sa gaieté et cessa d'être plaisant. Aujourd'hui, s'il est un peu désenchanté de la science et de la politique, il

n'a pas repris sa bonhomie du dix-septième siècle, il lit les journaux, est électeur et veut être député : cela suffit pour attrister son maintien et donner à sa physionomie une gravité soucieuse qui n'a plus rien d'amusant.

Grandet et Mercadet sont plus usuriers, plus spéculateurs que l'Harpagon du dix-septième siècle : ils sont moins comiques. Ils n'ont garde de laisser dormir leurs écus dans leurs jardins ; « l'argent est comme nous, dit » le père Grandet, il faut qu'il travaille. » C'en est fait, ils ne se donneront plus la peine de dire que ce sont des coquins qui font courir le bruit qu'ils ont assez de bien ; ils ne craindront plus qu'on vienne leur couper la gorge dans leurs maisons ; ils ne seront plus embarrassés à inventer une cache fidèle, et leurs pendarts de valets ne les incommoderont plus. Bref, ils seront plus odieux que plaisants et ridicules.

Armande et Bélise font des livres : de femmes savantes, elles sont devenues femmes auteurs. Elles se sont lassées de régner dans un salon, de disserter sur le langage et de recevoir ou de rejeter les locutions nouvelles ; leurs prétentions se sont agrandies : elles ont quitté l'hôtel de Rambouillet pour se mêler aux turbulentes réalités de la vie publique ; elles ont ouvertement aspiré aux honneurs comme aux périls de la popularité. Mais, par cela même, Armande et Bélise échappent aux prises de la comédie. Bon gré, mal gré, il faut les traiter, non plus comme des femmes que l'on renvoie à leur ménage, mais comme des philosophes, des publicistes, des romanciers. Les plaisanteries de Molière sur les femmes savantes ne sont plus qu'un chapitre amusant d'histoire littéraire.

Cette énumération incomplète suffit peut-être pour montrer que la première cause de la décadence de notre comédie vient de la société même : c'est, d'un

côté, cet affaissement des caractères qui rend l'originalité timide et honteuse de soi ; c'est la peur du ridicule, et cet empressement à se perdre dans la foule, d'où est né le *decorum* contemporain, vertu commode et large qui permet les plus graves excentricités pourvu qu'elles se cachent ; d'un autre côté, comme notre société ressent un immense besoin d'activité extérieure, elle n'a plus, si j'ose dire, le temps d'être ridicule : chacun court à ses affaires, sans s'occuper de son voisin. Or le comique ne fleurit que dans une société qui est de loisir. Faut-il s'étonner que la comédie, déconcertée devant les modèles qu'elle avait à peindre, soit devenue infidèle à elle-même et se soit tournée en drame sentimental et pleureur?

Mais la société ne donne pas seulement au poëte comique les originaux de ses peintures, c'est elle encore qui lui fournit son auditoire. Le public, ce grand faiseur et défaiseur des renommées, a sur les auteurs, en bien comme en mal, une influence qui n'est jamais médiocre. Quelques critiques se plaisent à dire le contraire : à leur gré, le public est le souffre-douleur et le patient martyr de toutes les fantaisies de nos poëtes dramatiques; il ne sait ni se défendre ni se plaindre, et ses colères ne sont pas plus réfléchies que ses sympathies. Quant aux auteurs, ce sont des enfants gâtés qui ne suivent que leur caprice, et en cela ils ont raison, parce qu'ils ont affaire non plus à un juge délicat et irritable, mais à un Géronte si docile

..... qu'ils ne parviendront jamais à lui déplaire (1).

Ne vous fiez pas à ce prétendu Géronte ; c'est un faux bonhomme : son air satisfait ne prouve pas qu'il soit

(1) Vers de l'*Impertinent*, de Desmahis.

sans volonté; mais il est entendu à demi-mot, et il n'a jamais besoin de commander bruyamment. Le public est le souverain le plus absolu et le mieux obéi; ses adroits courtisans devinent ses caprices, et lui épargnent la peine de demander, je dis plus, celle de désirer. A tout prendre, nos auteurs comiques ne sont souvent que des complices, dont la seule faute est de ne pas oser se dérober aux impérieuses et muettes volontés de leur maître. Aussi, dans la recherche des causes qui conspirent à éloigner la haute comédie de notre scène, faut-il compter l'usage funeste que le public a fait de son autorité.

Au dix-septième siècle, c'était surtout la noblesse qui allait au théâtre, et pour elle la comédie n'était pas le passe-temps d'une soirée désœuvrée, mais un plaisir délicat de l'esprit et du goût. Elle n'accordait pas à la légère l'honneur de son suffrage; les faux sentiments et les méchants styles la blessaient cruellement; une intrigue trop compliquée la fatiguait; elle voulait là, comme partout ailleurs, le naturel et le vrai. Il y avait du sérieux dans le plaisir même. Aussi cette sûreté de goût la défendait contre ces jugements irréfléchis qui se vengent le lendemain par de violentes et injustes réactions. A peine peut-on compter dans ce siècle deux ou trois erreurs qui ne furent que des surprises. L'*honnête homme* se tenait éloigné de ces admirations emportées et de ces dénigrements excessifs; il se connaissait à tout, et jugeait les œuvres d'esprit bien et finement; ajoutez qu'il ne mettait la main à rien, et que cette situation de spectateur désintéressé le plaçait au-dessus des étroites jalousies et des mesquines rivalités. Cette fermeté de goût se rencontrait également chez les femmes; leur sensibilité naturelle ne troublait pas les lumières de leur raison, et ne se laissait pas éblouir par le mer-

veilleux et le romanesque. C'est qu'une forte éducation, qui se poursuivait toute leur vie, les préparait admirablement à ce rôle de critiques. Personne ne se fût avisé d'accuser de pédantisme ces femmes qui, dans la lecture « de quelque belle morale de Nicole, s'arrêtaient tout court pour ne pas la dévorer si promptement (1), » ou encore qui méditaient à deux Tacite et le Tasse, « car c'eût été dommage de jouir toute seule d'un tel plaisir (2). » Et c'était à voix basse qu'un jour M^me^ de Sévigné avouait à sa fille « qu'elle ne haïssait pas les grands coups d'épée ; » mais, ajoutait-elle, « je prie que l'on m'en garde le secret. » De tels juges étaient dignes de conseiller et de soutenir le génie de Molière. Ce public, formé presque par une seule classe de la société, attachée aux mêmes traditions littéraires, fut puissant par son unité même. Aucun conflit de sentiments, aucune rivalité d'écoles n'affaiblissait l'autorité de ses conseils. Le goût n'était pas ce mot vague et capricieux que chacun inscrit sur son drapeau et entend à sa manière : ce qui était beau la veille restait beau le lendemain.

Cette unité manque au public contemporain. C'est que la passion du spectacle s'est étendue à toutes les classes de la société. Cette prodigieuse popularité semble même s'agrandir encore chaque année (3). Un acteur aimé est plus payé qu'un maréchal de France ; comme les étrangers menacent toujours de nous le ravir, c'est avec des chaînes d'or que nous le retenons. Cet amour du théâtre a gagné la province, et l'on parle de certaines villes qui, pour satisfaire sans re-

---

(1) Lettres de Mme de Sévigné.

(2) *Idem.*

(3) Le total des recettes des théâtres de Paris s'est élevé, dans l'année 1858, au chiffre de 13,878,499 fr. En 1857, la recette était de 13,746,264 fr.

tard leur impatience, ne reculent pas devant la fatigue d'un voyage et la perte de deux journées. Ce sont surtout les comédies sentimentales et larmoyantes qui rassemblent la foule. Mais, qu'est-il arrivé? Beaucoup de connaisseurs fins et délicats, effrayés de cette cohue, se sont retirés à l'écart. Les auteurs ont perdu leurs meilleurs conseillers, et se sont trouvés en face de spectateurs étrangers les uns aux autres, sans communauté de goûts et d'opinions. Ce qui est arrivé était facile à prévoir. Trop souvent la comédie n'a pas osé résister aux volontés de la foule, ce souverain multiple et non moins exigeant; elle a déserté les saines traditions pour se jeter dans cette vie aventureuse de courtisan où l'on ne manque jamais de bonnes raisons pour se justifier à soi-même ses faiblesses et ses lâchetés.

L'esprit littéraire n'est pas éteint dans notre pays, mais il faut le chercher autre part qu'au théâtre. Cette foule ondoyante et diverse veut avant tout être amusée. Elle est peu soucieuse des délicatesses de l'art; ce qu'elle aime, c'est ce qui la saisit vivement, les contrastes, les péripéties, le passage brusque et heurté de la joie à la douleur. Faites-la beaucoup rire ou beaucoup pleurer, c'est ainsi que vous parviendrez à lui plaire. Quand nous venons nous asseoir au théâtre, nous sommes fatigués de notre journée. Le public du dix-septième siècle avait le temps de prendre au sérieux la comédie; il vivait dans un loisir inaltérable, et n'ayant rien de mieux à faire, il réservait pour les choses du goût toute la fraîcheur de son esprit. Notre société n'a plus ce loisir; le meilleur de notre esprit appartient aux affaires. Le théâtre est le repos du soir, rien de plus. Aussi tous ces spectateurs, à peine échappés aux émotions d'une journée laborieuse, poursuivis encore par leurs fatigantes préoccupations, fe-

ront bon marché de l'art; ils ne demandent que le plaisir.

Le public ne pouvait faire à la comédie une plus misérable condition. Pour conjurer le mal, il aurait fallu que les auteurs fissent violence à ce public ennuyé et dédaigneux, au péril même de leur popularité; ils n'ont pas accepté ce sacrifice. Alors le tragique et le plaisant se sont mêlés, l'extraordinaire a été recherché, le paradoxe impertinent est monté sur la scène. En un mot, la comédie s'est soumise à tous les caprices de son maître; mais, envahie par les autres genres, elle a perdu son vrai caractère, elle n'a plus été elle-même, et ç'a été la juste et sévère punition de ses coupables complaisances.

Il est temps de considérer de plus près cette cause de la décadence morale et littéraire de la haute comédie, je veux dire l'aveugle soumission aux ordres de la foule, et les vulgaires et étroites préoccupations de l'esprit commercial.

Osons le dire, beaucoup d'écrivains contemporains ont commis une grande faute, et la littérature en a porté la peine. Ils ont laissé fléchir dans leur âme le sentiment de l'idéal. L'idéal, c'est l'effort persévérant et désintéressé vers le mieux, c'est le mot du Poëte :

*Nil actum reputans, si quid superesset agendum.*

L'artiste, à la poursuite de l'idéal, dédaigne les bruits passagers d'une vaine popularité ; il travaille les yeux fixés sur l'avenir. Si l'avenir trahit ses vœux, au moins aura-t-il consolé sa vie par de touchantes illusions. Mai s malheur à celui qui n'aura vu qu'un gagne-pain dans l'œuvre de son intelligence ! Il a flatté tous les caprices de la foule, ose-t-il espérer qu'il survivra à ces caprices mêmes? Ce public qui l'applaudit au-

jourd'hui l'étonnera demain par son ingratitude ; et ce ne sera que justice : « *Vani mercedem vanam receperunt.* » Car l'écrivain qui n'a pas écouté le maître intérieur, a trahi la cause de l'art. Ne l'oublions jamais : les seuls ouvrages qui vivent, en quelque genre que ce soit, sont ceux que l'idéal a touchés. Idéal ! nom sacré ! chose profonde et indéfinissable ! tu es la dignité de l'artiste, l'ange gardien de son travail, le consolateur de ses fatigues ! tu désespères et tu soutiens ! toujours tu nous échappes sans cesser de nous attirer ! tu es l'âme de toute poésie et de toute éloquence, et si ton seul reflet descend sur notre œuvre, tu l'immortalises.

Eh bien ! l'une des causes qui ont hâté la décadence de la haute comédie, c'est que beaucoup d'auteurs contemporains ne croient plus à l'idéal. C'est la défaite de l'art et le triomphe du métier. De là cette précipitation à élever sur des bases fragiles le tremblant édifice de sa renommée. Et ne pensez pas que vos reproches toucheront beaucoup de pareils écrivains ! Ce n'est plus à des artistes, à des poëtes que vous parlez, mais à des gens positifs et pratiques, qui spéculent sur leur art. Pourquoi ces grands mots ? Leur idéal, c'est de pousser leur chef-d'œuvre jusqu'à la centième représentation ; leur idéal, c'est d'échapper aux sévérités de la censure officielle. Tout finit là, et s'ils vivent en bonne intelligence avec le public et la Commission, ils sont assez payés de leurs peines ; leur commerce en vaut un autre. D'ailleurs le souci de la postérité ne les trouble pas, ils ont oublié le beau vers d'André Chénier :

> L'illusion féconde habite dans mon sein.

Comme le maître de musique de M. Jourdain, ils aiment surtout « les louanges monnayées. » Si vous leur demandez quel est le but de leurs efforts et le

terme de leurs ambitions, ils vous répondront comme le comédien de *la critique du Légataire* : « Quelque » succès qu'ait notre pièce, nous n'espérons pas, Mes- » sieurs, qu'elle passe aux siècles futurs ; il nous suffit » qu'elle plaise présentement à quantité de gens d'es- » prit, et que la peine de nos acteurs ne soit point in- » fructueuse. » La haute comédie, en lutte avec ces préoccupations de l'esprit positif, a fléchi ; l'artiste s'est évanoui, il n'est plus resté qu'un homme d'affaires.

Il était naturel qu'un pareil état de choses vît fleurir la collaboration ; car il faut se hâter et doubler ses forces : la faveur populaire a ses retours et ses caprices. Je sais que pour défendre ces étranges associations, on citera de grands noms : Corneille ne fut-il pas le collaborateur de Molière ? Parmi nos plus séduisantes comédies contemporaines, plusieurs ne sont-elles pas signées de deux noms ? Un spirituel académicien (1) répondra qu'il aime à connaître celui qu'il doit remercier du plaisir de sa soirée : il lui semble qu'un joli trait, une scène habilement menée soit anonyme, quand il y a deux propriétaires. Mais le public n'a pas ces scrupules d'académicien, il s'inquiète peu de rechercher la paternité d'une œuvre qui lui plaît, et

*Le nombre des auteurs* ne fait rien à l'affaire.

J'accorde tout cela ; mais ce qui reste vrai, c'est que le Tartufe et le Misanthrope n'appartiennent qu'à Molière. L'unité est le caractère des grands ouvrages. Cette unité n'est pas une certaine symétrie matérielle et extérieure, c'est l'idée première de l'artiste, c'est

(1) M. Lebrun. Réponse au discours de réception de M. Emile Augier.

le pourquoi de son œuvre. Or il est difficile que l'inspiration soit une, dans ces comédies nées de la collaboration : l'œil exercé y saisira comme un double courant réuni par force dans un même lit. Et d'ailleurs, peut-on de bonne foi comparer ces rares et discrètes alliances à ces vastes ateliers d'où partent tous les jours des pièces, qui, soutenues par les complaisances de la critique, font leur chemin et vont ramasser de l'argent pour les besoins de la communauté ? Tout un monde s'agite dans ces fabriques : l'un construit la charpente, l'autre se charge du soin des détails ; des ouvriers secondaires et mal payés sont associés à la tâche commune : pour hâter le travail, il faut le diviser. Pressons-nous ! Que le public ne puisse pas dire qu'il a failli attendre ! C'est un client susceptible et impatient, qui paie en grand seigneur, mais qu'il faut servir sans retard !..... La haute comédie n'habite pas dans ces centres d'activité tumultueuse : fière comme toutes les Muses, elle veut être courtisée par des gens de loisir qui la prennent au sérieux et lui consacrent, sans arrière-pensée, le meilleur de leur esprit.

C'est encore une marque assurée de l'affaiblissement de l'idéal que cette habitude prise par tant d'auteurs contemporains de changer un roman en comédie. Cette ingénieuse recette pour doubler le profit d'un succès, est contraire à la dignité de l'art. Pourquoi faut-il qu'il se soit rencontré des artistes éminents qui aient eu leur jour de faiblesse? J'ose dire qu'ils ont donné un mauvais exemple. Grâce à eux, il s'établit de plus en plus cette fausse opinion, qu'un bon roman devient facilement une bonne comédie. Cependant la limite de ces deux genres littéraires veut être sévèrement maintenue. Le romancier fait avant tout une

œuvre de psychologie ; il analyse et décompose. Il prend la passion au berceau et la montre se développant par degrés successifs et envahissant peu à peu l'âme de son personnage, pour la dominer enfin. C'est, si j'ose dire, un voyage à petites journées dans ces régions mystérieuses du cœur humain. Le poëte tragique ou comique ne doit pas s'attarder à décrire la marche progressive de la passion ; il n'a pas le temps de démonter les pièces qui s'ajustent pour former un caractère. Quand le rideau se lève, le personnage doit être tout formé et prêt à l'action. De plus, le romancier ne s'adresse qu'à l'imagination du lecteur, le poëte dramatique s'adresse aux yeux du spectateur : ce qui peut se raconter ne peut pas toujours être mis en scène : l'imagination a des complaisances que l'œil ne saurait avoir ; les invraisemblances sont plus choquantes sur le théâtre ; enfin, on doit plus de ménagements au spectateur qu'au lecteur. De là il faut conclure que la comédie a tout à perdre en devenant la doublure du roman. Il est bon que chaque genre littéraire reste chez soi. Et c'est faire la critique d'un roman que de dire qu'il en est sorti une bonne comédie, comme c'est faire la critique d'une comédie que de dire qu'elle est née d'un bon roman.

Nos auteurs contemporains entendraient ces vérités si le sentiment de l'idéal présidait à leur travail ; mais, hélas ! ce sont de vrais enfants du siècle ! Ils se répètent trop souvent ce célèbre proverbe qui semble le mot d'ordre de notre génération active et laborieuse : *The time is monney*. Partant, ils se précipitent de trop bonne heure dans cette difficile et glissante carrière du théâtre ; ils ne prennent pas le temps d'observer que la bonne comédie est la peinture parlante des ridicules d'une nation ; ils font notre portrait avant de nous connaître, et s'attirent, à juste raison, le re-

proche que Geoffroy faisait un jour à M. J. Chénier : « Pour n'avoir pas été assez longtemps écoliers, vous » ne cesserez jamais de l'être : » Aussi les promesses de leur jeunesse sont-elles menteuses : ils ne portent que des fleurs, la saison des fruits ne vient pas. Ont-ils créé une œuvre qui dans le monde ait reçu un bon accueil ; c'est une mine qu'ils exploitent. Le roman, pour grossir les recettes, reparaît déguisé en comédie. Rien n'est plus naturel, et le public lui-même s'étonnerait qu'il en fût autrement.

Mais, pour saisir sur le fait et montrer à l'œuvre toutes ces influences funestes, je dois parcourir les diverses tendances de la comédie contemporaine. Je chercherai à montrer que toutes ces tendances sont mortelles au véritable esprit de la comédie et s'accordent à hâter la décadence morale et littéraire de cet art.

Et d'abord, le caractère essentiel de la comédie a été singulièrement dénaturé par l'envahissement du tragique. Les situations touchantes ou terribles peuvent traverser la comédie, elles ne doivent pas en être le fonds :

> Le comique, ennemi des soupirs et des pleurs,
> N'admet point dans ses vers de tragiques douleurs.

Or la plupart de nos comédies, qu'elles l'avouent ou qu'elles s'en défendent, sont de véritables drames. Ce genre faux n'est pas d'ailleurs une nouveauté. Plutarque le définissait parfaitement quand il reprochait à Aristophane d'avoir mêlé le tragique et le comique. Le dix-huitième siècle fut si enchanté de l'avoir retrouvé, qu'il s'imagina l'avoir créé. Diderot donna le précepte et l'exemple. Beaumarchais déclara le drame « la plus haute conception à laquelle l'esprit humain puisse s'élever. » Le drame poursuit le cours de ses

brillantes destinées ; la fortune ne l'a pas encore trahi. Mais la critique ne doit cesser de le répéter : la comédie n'a rien à gagner dans cette alliance avec la tragédie ; ce sont deux principes opposés que vous réunissez par force, l'un des deux doit céder. J'ajoute qu'il était facile de prévoir l'issue de cette lutte inégale. Là où pénètre le tragique, il domine bientôt. C'est un hôte que vous recevez sans défiance, et qui ne tarde pas à devenir le maître chez vous. Le comique a dû s'effacer de plus en plus pour céder la place à ce dangereux auxiliaire qu'il avait appelé. Et il faut s'entendre sur cette sorte de tragique qui a envahi la comédie. Le vrai tragique, celui de Racine et de Corneille, naît de la violence des passions et de la grandeur des caractères, en bien comme en mal : le tragique faux et artificiel, celui du drame contemporain, vient de la création arbitraire de situations étranges, inouïes, impossibles. Tout est poussé à l'excès ; c'est le goût en démence. Mais voici la conséquence de ces désordres. Trop souvent le théâtre, livré à la recherche de l'extraordinaire, n'a plus été la peinture de la société ; il a pris le contre-pied de la vérité. Le monde que nous voyons sur la scène n'est pas à beaucoup près celui dans lequel nous vivons. Ce serait un malheur pour notre siècle que d'être jugé d'après son théâtre : notre société, avec ses faiblesses et ses ridicules, vaut beaucoup mieux que cette société chimérique, arbitraire, créée par l'imagination de nos auteurs. Ainsi les caractères n'ont plus été la première préoccupation de l'artiste : il a cherché avant tout à occuper l'attention du spectateur par les incidents merveilleux, les complications bizarres, le bruit et le fracas : une sensibilité fausse, un ton larmoyant entrecoupé de soupirs a étouffé le vrai comique : en un mot, le drame a perdu la comédie.

Je distingue en outre deux autres tendances de la comédie contemporaine, qui sont opposées, et cependant également funestes à l'esprit de la bonne comédie.

C'est d'abord l'abus du lyrisme. Quelle surprise d'entendre d'honnêtes bourgeois s'abandonner dans leur ménage et au coin du feu à de vagues rêveries et à de lyriques exaltations! Ce ton gagne insensiblement les autres personnages de la pièce, si bien que nous ne savons plus dans quelle société de mystiques nous nous sommes égarés. O avoués lyriques, ô pères de famille poëtes, ô marchands malgré vous! vous nous ressemblez par vos faiblesses et vos défauts; mais en vérité pourquoi ne parlez-vous pas comme nous? Vous aimez la campagne, les bois profonds, les eaux courantes, et les douces senteurs du printemps? Jouissez sans phrase de ces faciles plaisirs. Vous goûtez la bonne musique? je vous en félicite; mais ne dites pas que les mélodies s'échappent de votre cerveau « comme des nichées d'oiseaux. » Ce ton ne vous convient pas. Vous êtes bourgeois comme nous : n'en rougissez pas, et ayez le courage de ne pas nous humilier. Les malins diront que vous avez plus de mémoire que d'imagination. Cependant il est possible que vous soyez poëtes naturellement; mais, si j'ose parodier le mot de Géronte, je vous dirai : Que diable alliez-vous faire dans une comédie? Les poëtes lyriques sont déplacés sur la scène, ils ralentissent la rapidité de l'action dramatique, ils impatientent le spectateur par leurs interminables monologues : car leur invincible défaut, est de parler toujours seuls, même en compagnie; ils n'apportent qu'une attention distraite à tout ce qui se passe autour d'eux, ils ont trop de plaisir à s'écouter eux-mêmes pour écouter les autres.

En face de cette comédie lyrique, placez la comédie

réaliste : le contraste est frappant ; cependant, nous nous éloignons de plus en plus de l'esprit de la haute comédie. L'école réaliste n'est pas aussi nouvelle qu'elle semble le croire, mais elle ne fut jamais plus menaçante. Dirigée par des chefs hardis et convaincus, elle a pris l'offensive. Je ne sais quoi de martial et d'agressif respire dans ses manifestes; l'audace de ses prétentions ne va à rien moins qu'à régénérer la littérature. Ce sont les promesses ordinaires de tous les révolutionnaires. Je n'ai pas à raconter les envahissements des réalistes dans la philosophie, la peinture et le roman ; je dois dire seulement ce que la comédie devient entre leurs mains. A leur avis, l'auteur comique doit peindre les choses humaines dans toute leur brutale réalité. De quel droit, disent-ils, rejeter ce qui semble laid et grossier ? Vous craignez d'irriter la délicatesse du spectateur ? C'est de la poltronnerie ; vous n'êtes pas libres d'adoucir même le trivial ; puisqu'il existe dans la société, il doit avoir sa place dans la comédie. Vos personnages ne doivent pas se rappeler qu'ils sont en scène; vous devez nous les montrer dans tout le négligé de leur vie de tous les jours.

Cette théorie altère gravement le caractère de la haute comédie. En effet, la comédie, comme les autres arts, doit demeurer une illusion ; elle doit être l'image de la vie, non la vie elle-même transportée sur la scène. Certes, si l'artiste travaillait de tête, sans s'adresser à l'observation et à l'expérience, il tomberait dans tous les excès de la fantaisie; mais s'il se contente de copier indistinctement tous les traits de son modèle, il manque la vraie beauté, il ne crée pas un type. La haute comédie n'est pas une galerie de portraits d'individus : ses créations sortent du particulier, qui ne peut donner qu'une grossière, capricieuse et incomplète ressemblance, pour s'élever au général, où se

trouve la ressemblance vraie et immuable. Le Misanthrope n'est ni Molière ni M. de Montausier ; le Joueur ne se nomme pas Regnard ; j'ose dire que le Misanthrope et le Joueur sont plus que Molière et Regnard ; ce sont les vivantes personnifications de deux classes de la société. Vous auriez beau photographier, pour ainsi parler, tous les misanthropes et tous les joueurs que vous rencontrerez sur votre chemin ; ce seront des images vulgaires et inachevées, non des types éternellement vrais. C'est que l'artiste a fait plus que de relever avec une scrupuleuse exactitude les traits d'un individu, il a créé un type : c'est là le secret du génie et la suprême beauté de l'art. Les réalistes ont oublié ces grands principes ; mais ils n'ont fait que de plaisantes et bouffonnes caricatures, rien de plus. Leur comique a pris sa source dans les parodies de la forme et de l'extérieur : un paysan a été un homme qui parle patois et marche lourdement ; un joueur de bourse a été une sorte d'automate qui tient à son service un certain nombre de phrases stéréotypées, qu'il répète sans cesse à tout propos et hors de propos. Les personnages de l'école réaliste sont étroitement emprisonnés dans leur caractère ; pendant cinq actes ils n'ont qu'un seul mouvement uniforme et monotone ; ils ne s'élèvent pas au-dessus d'une ressemblance toute superficielle. Qu'on me passe l'expression : de tels personnages ne sont que des mannequins qu'un ressort fait mouvoir ; ils ne vivent pas, ils ne respirent pas par eux-mêmes, et ils méritent un peu tous ce mot que, dans une comédie contemporaine, l'un d'eux dit naïvement de l'autre : « Ah çà ! mais il est empaillé ! »

Enfin, je dois parler de la plus florissante comme de la plus dangereuse des comédies contemporaines, celle que l'on peut appeler la comédie paradoxale. Cette comédie, aventureuse et entreprenante, aime à

soutenir les thèses difficiles, à relever les causes perdues, et à surprendre le public par des réhabilitations singulières et inattendues. Il ne faut pas croire que les auteurs de ces tours de force tiennent beaucoup à gagner leur procès : ils ont trop d'esprit pour être dupes de leurs sophismes, et j'imagine qu'ils pourraient, parfois, ressembler aux augures de Rome, qui entre eux ne se regardaient plus sans rire. Je crois entrevoir dans leur conduite plutôt un calcul d'intérêt qu'une dépravation de la conscience. Ils savent qu'un paradoxe spirituellement soutenu n'a rien qui déplaise au public contemporain, et que l'auteur est plus que *pardonné* s'il amuse. Par malheur, la morale souffre de toutes ces légèretés, et c'est ainsi que la comédie est devenue trop souvent une dangereuse école d'immoralité.

Il faut le dire : Molière lui-même, leur maître, n'a pas toujours été irréprochable. Il y a des défauts qu'il est difficile d'attaquer sans effrayer la morale. Molière a eu tort de nous montrer trop souvent le père de famille ridicule et justement trompé, le mari se précipitant follement au-devant de ses malheurs. Dans son théâtre il y a trop de fils qui mettent dans leurs escroqueries une si bonne grâce, qu'il est difficile de ne pas les leur pardonner. Les femmes sont trop souvent victimes d'un esclavage brutal et ignorant. Aussi, sans tomber dans les sévérités exagérées de Rousseau, doit-on dire que Molière, à son insu, a secondé le progrès des mauvaises mœurs en contribuant, dans une certaine mesure, à ébranler l'autorité du père, la piété filiale, la foi conjugale.

Mais nos auteurs contemporains ont changé des plaisanteries traditionnelles en véritables thèses, qu'ils démontrent par leurs comédies. Molière avait montré la vanité de toutes ces précautions tyranniques dont un tuteur soupçonneux et égoïste entoure sa pupille ;

aujourd'hui nous démontrons que pour bien élever sa fille ou sa pupille, il faut la promener de bals en bals, et de spectacles en spectacles. Molière s'était moqué des maris, nous nous sommes moqués du mariage. Molière avait raillé les pédants, nous avons raillé la science. Molière avait attaqué l'hypocrisie, nous avons attaqué la vraie dévotion. La comédie contemporaine ne s'est pas arrêtée en si beau chemin ; elle a montré que l'amour n'était pas une faiblesse, mais le plus sacré de tous les devoirs. Il nous était réservé l'honneur de réhabiliter la courtisane. Les comédies de Larivey sont souvent grossières et triviales; cependant elles ne sont pas aussi corruptrices que les nôtres par le sentiment. Par exemple, les courtisanes, chez Larivey, sont toujours odieuses : aujourd'hui elles sont parées de qualités trop séduisantes, et, après une vie de désordre, ce sont encore des anges de pureté, de vraies sœurs de charité. Le mot a été prononcé. Un excellent critique (1) a remarqué qu'il n'y a pas une comédie de Molière, Tartufe excepté, où le vice soit sur le premier plan. C'est le contraire aujourd'hui : la courtisane a pris le rôle principal ; elle occupe toute l'attention et attire toute la sympathie des spectateurs. Rien ne manque à sa gloire, pas même l'auréole d'une mort édifiante. Certains pères ne souffriraient pas que leurs filles devinssent comédiennes : qu'ils sont arriérés ! Voici un protecteur qui, dans sa tendresse éclairée, choisit pour sa pupille la profession d'actrice. N'est-ce pas au théâtre que se rencontrent les vertus de la famille ? Les gens de théâtre sont plus vertueux que les gens du monde, puisqu'ils ne jouent la comédie que le soir.

Cette sorte de comédie donne une idée fausse de la

(1) M. Cuvillier-Fleury.

vie, en généralisant les exceptions. Et voici un grand danger : les esprits faibles embrassent avec ardeur ces séduisantes faussetés ; ils vont au delà de la pensée même de l'auteur ; ils appellent préjugés les traditions du bon sens ; ils colportent par le monde ces ingénieux paradoxes, et à force de les soutenir, ils finissent par y croire.

Mais je ne veux voir que le tort que la comédie se fait à elle-même. La comédie perd son vrai caractère quand elle prétend prouver quelque chose. Le devoir du peintre comique est de représenter au spectateur l'image de la société ; il ne doit pas étouffer sa peinture sous un échafaudage d'arguments. C'est toujours une faute que d'encadrer une thèse dans une comédie. Si cette thèse est mauvaise, c'est un outrage public à la morale ; si elle est bonne, c'est une leçon déplacée que vous donnez à des gens qui ne vous la demandent pas. Encore une fois, la haute comédie doit demeurer le tableau de la vie humaine : la morale n'a rien à y perdre. En effet, qu'il se rencontre un peintre comique qui rende avec vérité notre physionomie, il devient, sans l'avoir cherché, un vrai moraliste. Il instruit d'autant mieux, qu'il ne fait pas la leçon ; il est moraliste parce qu'il n'a voulu qu'être poëte comique ; et son enseignement, pour n'être point dogmatique, n'en a pas moins d'action. C'est que de telles comédies seront morales comme l'expérience. Ajoutons, pour rester dans le vrai, que les leçons de l'expérience sont salutaires, mais incomplètes, et qu'un sermon, quoi qu'en dise Voltaire (1), vaudra toujours beaucoup mieux.

---

(1) Mieux qu'un sermon, l'aimable comédie
Instruit les gens, les rapproche, les lie.
(Guerre de Genève, ch. V.)

Le trait commun de tous ces genres de comédies que nous venons de parcourir, c'est l'oubli du véritable esprit de la comédie. Et il faut chercher la cause de toutes ces confusions, dans le mépris calculé de toute règle. Du reste, nos auteurs n'en font pas mystère, et l'un d'eux (1) a prononcé cette parole hautaine : « Les règles ne sont rien de plus que les modes, puisqu'elles ont toujours changé et changeront toujours. » Non, mille fois non ! Le caprice n'est pas la route qui conduit à la vraie beauté. Vos comédies, en flattant une passion contemporaine, pourront jouir d'une popularité de quelques jours ; mais quand d'autres passions occuperont l'esprit public, vos ouvrages laisseront paraître toute leur médiocrité, et le silence se fera autour d'eux comme autour de parvenus ruinés. La vraie beauté a sa règle et sa mesure ; elle cherche à élever les âmes, non à surprendre les imaginations ; elle ne trouble pas les grandes traditions du goût, mais elle les confirme. Sans cesse vous parlez de la liberté de l'art et des droits de l'inspiration personnelle ; mais prenez garde de confondre la liberté avec la licence. L'art sait que sa véritable force est dans la sagesse, l'ordre, la discipline, et non dans les élans tumultueux d'une capricieuse inspiration. J'ose ajouter, ô apôtres de la liberté absolue et illimitée de l'art ! que vous êtes moins libres que vous ne tenez à le paraître. Vous cherchez vainement à vous faire illusion. En vous séparant des grandes et simples traditions, vous êtes tombés sous une servitude autrement accablante, celle de la foule !

Résumons-nous. Sans se jeter dans les terreurs d'un pessimisme exagéré, il est permis de s'alarmer de

(1) Georges Sand.

l'état de la haute comédie en France. En parcourant les nombreuses pièces qui se jouent tous les soirs sur nos théâtres, on se répète le vers de Martial (1) :

*Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.*

Nous avons cherché à connaître les diverses causes de cette décadence morale et littéraire. Il nous a paru qu'il fallait montrer d'abord que le comique s'éteint dans notre société grave et pensive. Ensuite nous avons étudié le public contemporain, et nous lui avons reproché de traiter la comédie sans respect, comme un frivole délassement, et non plus comme une œuvre sérieuse. De là nous avons rendu visite à nos artistes contemporains, et nous nous sommes affligé de les voir livrés à des préoccupations commerciales indignes d'un art libéral. Enfin, pour pénétrer dans le vif des choses, nous avons voulu prouver que l'esprit de la haute comédie est altéré par les diverses tendances qui règnent aujourd'hui sur la scène française.

Il resterait un devoir délicat à remplir ; ce serait d'apporter le remède au mal. Nous n'avons ni assez de force ni assez de présomption pour entrer résolument dans une aussi grave question ; nous nous arrêtons sur le seuil. Qu'il nous soit seulement permis de donner à nos auteurs le conseil que Molière s'adressait à lui-même : c'était de suivre la nature et d'observer la société. C'est la vieille route classique que nous indiquons ; nous la croyons encore la plus sûre. Peut-être que le public, gagné par ces fidèles peintures, reviendra à des pensées plus raisonnables, et, après quelques moments de défiance et d'hésitation, s'écriera comme le vieillard du XVII^e^ siècle : « Allons, courage ! voilà la bonne comédie ! » Et alors s'établira entre les

(1) I, 17.

auteurs et le public cet accord de sentiments qui paraissait avec raison à Alfiéri (1) la vraie cause de la prospérité du théâtre : « Entre auteurs, acteurs et spectateurs, qui, tous trois, savent et font leur devoir, bientôt on marche d'accord..... Tous trois se donnent la main, et sont en même temps, tous trois, à tour de rôle, la cause et l'effet de la perfection de l'art. »

(1) E fra autori, attori, e spettatori, che tutti tre sanno e fanno il dover loro, presto si cammina d'accordo..... Questi tre si danno la mano, e sono ad un tempo stesso tutti tre a vicenda cagione ed effette della perfezione dell' arte.

(Parere di Vittorio Alfieri sull' arte comica in Italia.)

Toulouse, Imprimerie de DOULADOURE FRÈRES.

respectueux hommage
de

7

l'auteur

Jules Pautet

DOM

# LUIS DE CAMOËNS

OU

## LE POËTE VOYAGEUR

PAR M. JULES PAUTET

LU A LA SÉANCE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,
LE 23 MARS 1861.

PARIS
LEDOYEN, LIBRAIRE,
GALERIE VITRÉE, PALAIS-ROYAL.
1861

# DOM
# LUIS DE CAMOËNS
OU
## LE POËTE VOYAGEUR.

---

Il est un peuple énergique et fort dont les destinées ont toujours eu le droit de préoccuper l'attention du monde, un peuple qui tient peu d'espace dans notre vieille Europe ; mais qui n'en est pas moins grand par le rôle qu'il a joué au profit de l'univers, par la découverte qu'il a faite du passage au sud de l'Afrique et qui a conquis par sa vaillance, pour quelque temps du moins, la domination d'une partie de l'Hindoustan. Ce peuple plein de courage, d'un esprit avantureux et chevaleresque, est le peuple portugais. Il a contribué aux progrès des connaissances humaines en découvrant cette route des Indes et en mettant l'Europe en rapport avec des contrées immenses, d'une richesse inouïe, dont elle n'avait qu'une connaissance imparfaite.

C'est lui qui, pris d'un désir irrésistible de connaî-

tre le globe, et qu'excitait encore le succès de Christophe Colomb, ce chevalier errant des voyages, envoya Païva dès 1487 à la recherche du grand prince chrétien, *le prêtre Jean*, que l'on disait régner sur l'Abyssinie. Diaz, en même temps que Païva faisait ses tentatives par la mer Rouge, allait à la recherche du passage à l'extrémité sud de l'Afrique; Diaz reconnaissait le cap des Tempêtes, mais il s'arrêtait au rocher de la Cruz : l'honneur de remonter la côte orientale d'Afrique vers le nord était réservé à Vasco de Gama.

Dans son enthousiasme de la découverte de Diaz, le roi de Portugal avait voulu que le cap des Tempêtes fût appelé cap de Bonne-Espérance, pour exciter l'esprit de découverte.

Dix ans après l'expédition de Diaz, le roi Emmanuel voulut envoyer une flotte dans les Indes orientales par cette route nouvelle, c'était cinq ans après la découverte de l'Amérique.

Vasco de Gama, dont le nom est immortel, fut chargé du commandement de cette flotte : caractère ardent, aventureux, enthousiaste, d'une inébranlable fermeté, il accomplit sa tâche, malgré tous les obstacles que devaient jeter sur son passage les éléments, les hommes et ses propres compagnons vingt fois rebutés à la tâche et dont il put toujours ranimer le courage abattu.

Parti de Lisbonne le 8 juillet 1497, il dirigea sa route par les *îles du cap Vert*, et entra dans la baie de *Sainte-Hélène* au mois de novembre.

Le 17 décembre, après avoir quitté la baie de

Sainte-Hélène, Vasco de Gama atteignit le rocher de *la Cruz* qui avait été le terme du voyage de Diaz.

A partir de ce point il commença le premier à remonter le long de la côte orientale d'Afrique, vers le nord, il doubla le *cap des Courants*, situé sous le tropique, et mit l'ancre, dans les premiers jours de mars 1498, devant *Mozambique*, d'où la perfidie des Maures dut l'éloigner bientôt; il aborda à *Mélinde* dont le souverain, moins hostile aux chrétiens, lui donna un fort habile pilote qui ne s'étonna nullement de l'astrolabe qu'il vit à bord de la flotte portugaise ; il dit que les pilotes de la mer Rouge, de temps immémorial, employaient pour mesurer la hauteur du soleil, et même celle de l'étoile polaire, des triangles de cuivre et des quarts de cercle.

Gama se rendit, de Mélinde à la côte de *Malabar*, en vingt-deux jours et mit l'ancre devant *Calicut*, le 20 mai 1498. Là les Portugais furent frappés des magnificences du pays, ils virent une cité considérable, riche, animée, commerçante; mais ils trouvèrent dans le roi de la contrée que l'on appelait le Zamorin, un prince perfide qui voulut retenir Gama sous les apparences de l'amitié ; il l'engagea à faire entrer sa flotte dans le port de Calicut, dans le but de la brûler. Heureusement le grand navigateur pénétra les projets du Zamorin, il sut avec habileté gagner du temps, il fit quelques concessions, feignit de se laisser prendre aux protestations du roi, puis il rejoignit sa flotte et revint en Portugal, en mars 1499, pour rendre compte au roi de sa mission.

Excités par le succès de Vasco de Gama, les Portu-

gais envoyèrent une seconde flotte sous la conduite d'Alvarez Cabral qui parvint à établir un comptoir à Calicut où bientôt les malheureux Portugais furent massacrés. Alors Vasco de Gama revint avec vingt vaisseaux, il vengea la mort de ses compatriotes lâchement égorgés, et inspira la terreur à ces rois civilisés, sans doute au point de vue de la vie extérieure, orientale, brillante et splendide ; mais barbares par les sentiments du cœur.

C'est de ce moment que datent les fondations commerciales des Portugais dans les Indes orientales, à Mozambique, à Soffala, à Kotchin, où des prodiges de valeur les ont élevés à une si grande prospérité.

Gama retourna de nouveau à Lisbonne ; il avait accompli sa tâche et resta vingt ans dans sa patrie, comblé d'honneurs et fier des richesses dont il avait doté le Portugal.

En 1524, les possessions des Portugais dans l'Inde étaient considérables, et le roi Jean III, qui avait voulu les réunir toutes sous une administration unitaire puissante et en avait créé une vice royauté, y envoya Gama comme vice-roi, un peu tardivement, ce nous semble, car Gama fut le sixième vice-roi. Le grand homme ne jouit pas longtemps de sa vice-royauté, car il mourut à Kotchin, trois mois et vingt jours après avoir pris possession de son gouvernement, précisément à l'époque où le poëte illustre qui devait chanter ses exploits venait au monde !

*Dom Luis de Camoëns*, en effet, naquit à Lisbonne en 1524. De bonne heure Camoëns montra de brillantes dispositions pour l'étude. Son père, gentilhomme et

marin des plus distingués, et sa mère, de l'illustre famille de Sà, donnèrent les plus grands soins à son éducation. Il la commença à Lisbonne même, à cette fameuse école de Santa-Cruz, qui comptait d'habiles professeurs venus de Paris. Nous notons ce fait curieux avec empressement, c'est une particularité qui semble associer notre pays à la gloire qui devait bientôt rejaillir sur le Portugal.

Dans sa chère Lisbonne, Camoëns trouvait déjà un aliment à son esprit poétique, dans la splendeur des sites, dans la grâce molle d'une cité déjà orientale, couchée gracieusement sur les rives du Tage et couvrant trois collines de ses somptueux palais.

Mais il fallut la quitter cette chère cité, car l'Université célèbre de Coïmbre réclamait l'ardent jeune homme. La nature rêveuse de Camoëns se développa sur les rives enchantées du Mondégo ; combien de fois ses camarades le virent errer dans le jardin des Larmes, *Quinta das Lagrimas*, où le roi Alphonse IV fit assassiner Inez de Castro, l'amie de son fils dom Pedro qui, monté sur le trône à la mort de son père, exhuma Inez et la couronna reine! Ce touchant et sombre épisode forme l'un des plus intéressants morceaux des *Lusiades*.

Combien de fois n'avait-il pas erré sur les bords du fleuve et dans les bois d'orangers, en compagnie du livre merveilleux des *Cancionero de Resende*, gracieux recueil où les poëtes de la cour, les plus aimables gentilshommes et les rois eux-mêmes, avaient déposé leurs charmantes compositions!

Après de fortes études, Camoëns revint à Lisbonne;

il fréquenta la cour et les premières familles du Portugal. C'est là que, nouveau Dante, il rencontra sa Béatrix dans Catherine d'Altaïde, dame du palais, dont il s'éprit de toutes les puissances de son cœur! Cette passion fut le charme et le malheur de sa vie. Les vers les plus délicieux, les sonnets, les sixains, les odes lui furent inspirés par cette femme charmante qui ne put qu'augmenter la force de son génie.

Hélas! il devait, dans une succession de cruels tourments, d'exils sans cesse renaissants, expier et cet amour et cette gloire qui en était le fruit. L'envie se dressa contre lui; l'éclat de cette liaison fixa l'attention sur les deux amants, et, un soir que le poëte récitait un sonnet aux pieds de Natercia, c'est ainsi qu'il l'appelait, il fut enlevé de force et conduit en exil à Santarem.

Cette séparation ouvrit la série des malheurs du poëte, mais elle fit grandir son génie en l'irritant. Revenu à Lisbonne au bout de trois ans, il en trouva le séjour insupportable, il partit pour la côte d'Afrique, et, dans un combat devant Ceuta où il commença à donner des preuves de son intrépidité comme soldat, il perdit l'œil gauche. De retour à Lisbonne en 1552, il apprit la mort de celle qu'il aimait et résolut alors, après ce coup terrible dont il fut accablé, en même temps que de l'injustice du souverain qui méconnut ses services comme officier de l'armée, blessé dans un combat, il résolut de passer dans les Indes où l'attendaient tant et de si cruelles traverses.

Il s'embarqua en 1553 sur le *San-Benito* que commandait Fernand Alvarez Cabral, il regarda avec amour

et les yeux humides en partant, les montagnes de la *patrie* et les collines de Cintra.

Le poëte parcourut la route qu'avaient tenue Diaz et Vasco de Gama; arrivé au cap de Bonne-Espérance, il y trouva le cap des Tempêtes, la flotte fut dispersée et toutes les phases des redoutables orages de ces contrées mirent vingt fois la vie des navigateurs en danger : c'est à ces tempêtes terribles que nous devons la création magnifique de son géant Adamastor dans ses *Lusiades*.

Le *San-Benito* arriva seul à Goa, cette métropole des possessions portugaises dans les Indes. Camoëns y fut frappé de la splendeur de cette ville déjà brillante et merveilleuse ; il fut ravi de l'aspect de ces contrées bibliques, de la richesse de leur sol et des magnificences de leurs rivages; le désir de connaître l'excita à prendre part à une expédition de ses compatriotes commandée par le vice-roi Alphonse de Noronha, contre le roi de Chambé; il se couvrit de gloire comme soldat, il fit des prodiges de valeur ainsi que ses braves compatriotes, et en 1554, lorsque le nouveau vice-roi dom Pedro de Mascharenhas eut résolu une nouvelle expédition, Camoëns s'embarqua de nouveau; la flotte fut obligée d'hiverner à *Mascate*, dans la province d'Oman, sur la côte d'Arabie, où les compagnons du poëte mouraient d'ennui, tandis que lui, dans toute la puissance de son génie, composait des chants admirables sur cette rude contrée et sur d'autres sujets.

Revenu à Goa avec la flotte, Camoëns y resta quelques mois et il put alors se rendre compte de la corruption qui régnait dans cette splendide capitale des

Indes portugaises, dans cette *ville d'or*, comme on l'appelait, dans cette cité des mille et une nuits, dans cette nouvelle Ninive. Les malversations, les abus, les scandales, le luxe effréné, la débauche sous toutes ses formes, tout cela excita la verve du poëte satirique, et Juvénal et Pétrone semblèrent sortir de leur tombeau pour flétrir la cité des voluptés terrestres.

Mais un cri d'indignation s'éleva du milieu des orgies pour accuser celui qui les peignait si bien dans son vers hardi, et tous ceux qui vivaient du scandale, et à leur tête Fancesco Barretto le vice-roi lui-même, se ruèrent sur lui. Le vice-roi frappa Camoëns de l'exil, il l'envoya à l'extrémité de l'Orient, dans les Moluques, où les Portugais expédiaient leurs condamnés, et où l'air malsain était mortel aux Européens.

Pauvre poëte victime de son vertueux courroux, Camoëns fut embarqué comme un malfaiteur, et pour atteindre le lieu de son exil, il dut relâcher à *Malaca*, quelques auteurs disent qu'il toucha à Ternate. Il arriva dénué de tout, et sans la foi qu'il avait en sa mission de poëte, il eût infailliblement succombé, lorsque Constantin de Bragance qui avait heureusement succédé au cruel Barretto, donna un emploi à Camoëns dans la presqu'île de *Macao*, sur les côtes de Chine, dans le golfe de *Boccatigris*.

Dans la partie méridionale de la presqu'île est la ville de Macao, c'est là que, tiré de la misère par la munificence de Constantin de Bragance, Camoëns profita de ses loisirs et composa une grande partie de son poëme épique des *Lusiades*. On montre encore non loin de la ville, sur une pente escarpée, la grotte

de Patané où le poëte aimait à aller méditer en présence des splendeurs de l'Océan.

Il avait enfin, dans son emploi et dans quelques entreprises commerciales irréprochables, réalisé une somme assez considérable, il en profita pour quitter Macao, où il était resté trois ans, et il se sentait heureux de l'idée de revoir Goa, lorsque, après avoir dépassé la Cochinchine, le vaisseau qui le portait lui et sa fortune tout entière, poëme et valeurs, assailli par une effroyable tempête dans le golfe de Siam, fut brisé, et Camoëns se sauva à la nage avec son seul manuscrit qu'il tenait élevé au-dessus des flots. Magnifique et splendide énergie de l'auteur qui sent que là est sa vie à venir, son immortalité. Pourquoi la peinture ne s'est-elle pas emparée de ce sujet saisissant?

Il resta quelque temps sur les bords du Mè-Kong, avec un esclave javanais qui avait voulu le suivre, le brave, le sublime Antão qui lui fut dévoué jusqu'à la mort, dans les bons et dans les mauvais jours, ce qui n'est pas mal pour un Malais, alors que bien des Européens devraient s'inspirer d'un si noble exemple. Camoëns fut de retour à Goa en 1561, il y a juste trois cents ans.

A Goa, Camoëns reçut du généreux Constantin de Bragance un accueil charmant, il fut heureux..... mais combien de jours? Si d'un côté la Providence le conduisait à la gloire, elle semblait la lui faire expier par le malheur. Hélas! Constantin de Bragance qui appréciait et aimait le poëte, fut rappelé à Lisbonne, et remplacé, comme vice-roi des Indes, en 1561, par

le comte de Redondo (1), qui, ne connaissant pas Camoëns, et qui, bien que disposé favorablement d'abord, sur la grande réputation de bravoure et de génie du poëte, ne tarda pas à se laisser influencer par ses ennemis, qui redoublaient d'acharnement aussitôt qu'ils voyaient Camoëns moins malheureux et sur le point d'échapper à la misère, qui était leur vengeance, de la flagellation qu'ils en avaient subie.

Cette fois ils voulurent en finir avec cette nature ardente et superbe qui les méprisait et le leur disait en beaux vers; ils employèrent l'arme des lâches, la calomnie, et firent courber le front du poëte sous l'indignation que lui causèrent leurs odieuses et mensongères accusations, de nous ne savons plus quelle malversation impossible, quelle concussion fantastique dans son administration à Macao.

Le poëte fut précipité dans un cachot humide, où peu à peu son âme indignée se releva plus puissante: pauvre poëte, grand par le génie et par le malheur, sublime exemple de force morale, de courage et de résignation au milieu des souffrances causées par l'injustice des hommes!... Ce qui le soutint dans les agitations de sa vie, si pleine de péripéties terribles, ce fut la poésie, ce fut l'étude incessante, ce fut le souvenir, ce fut l'amour de son pays natal, vers lequel il revenait sans cesse par la pensée. Il sentait en lui grandir sa gloire et s'accroître celle du Portugal.

Mais rien dans ses angoisses, dans ses tourments et dans ses chagrins ne devait égaler le malheur qui l'at-

(1) Dom Francisco Catinho.

tendait sur les bords mêmes de sa tombe : c'est-à-dire la perte de la nationalité du Portugal après la bataille d'Alcaçar.

Le vice-roi, convaincu de l'innocence de Camoëns, le fit enfin sortir de son cachot, il respira de nouveau l'air de la liberté, et son âme aspira plus que jamais à revoir Lisbonne ; car le poëte qui avait fait le serment de Scipion, se sentait peu disposé à l'observer, tant est puissant l'attrait qui nous rappelle sous le ciel bien-aimé de la patrie !

Il s'embarqua avec le gouverneur de Mozambique, un Pedro Barretto, dont il eût dû se défier, car son nom seul devait lui rappeler la persécution ; en effet, Baretto l'abandonna à Sofala où il vécut de la pitié publique, à l'aide du pauvre Antão, le Javanais. Heureusement Antão de Noronha, ancien vice-roi des Indes, retournait en Portugal, il relâcha sur les côtes de Mozambique et prit le poëte à bord avec son fidèle serviteur, pour le ramener à Lisbonne. Ce fut en 1568, au mois de novembre, que Camoëns quitta la côte d'Afrique. Il revit enfin Lisbonne après dix-sept ans d'absence, mais Lisbonne désolée par une peste épouvantable qui décimait la population.

Il était arrivé en 1570 au mois de juin, il put enfin publier son poëme en 1572. Le succès fut immense, chacun récitait les stances du poëte aimé, vénéré, qui ravivait la gloire du Portugal ; on l'entourait, on le regardait avidement passer. Le roi Sébastien qui avait accepté la dédicace de l'œuvre, lui fit une pension de 15 000 réis ; mais hélas ! la pension ne fut pas payée

et Camoëns se plaisait à dire qu'il fallait que le roi changeât les 15 000 réis en 15 000 coups d'étrivières pour les employés qui ne le payaient pas.

Tout le monde lui demandait des vers comme si la poésie se commandait à l'instar d'un habit ou d'un chapeau ; mais pas un maravédi n'entrait sous son toit désolé, de manière qu'au milieu de toute sa gloire et de l'enthousiasme des Portugais, alors que le Tasse lui adressait un immortel sonnet, le poëte mourait de faim, Antão seul tendait la main le soir pour lui, et une brave marchande de fruits et de comestibles, nommée Barbe, connaissant la misère qui accablait Camoëns, lui donnait de temps à autre un plat de ce qu'elle vendait et quelquefois aussi un peu d'argent provenant de son modeste commerce.

Toutes ces douleurs, nous l'avons dit, ne furent rien devant le malheur de voir tomber sa patrie elle-même. Camoëns fut trop vengé ! En effet, le roi Sébastien, dernier de sa race, fut tué devant Maroc à la bataille d'Alcaçar, en 1578, et le Portugal perdit son indépendance et sa nationalité. Une autre douleur bien cruelle encore attendait le poëte, c'était la mort de son bon et constant Javanais. Antão expira dans les bras de son maître désolé, afin que rien ne manquât aux accablements du poëte. Dénué plus que jamais de tout, Camoëns quitta son grabat de la rue Santa-Anna et dut se rendre à l'hôpital !!! Il y expira en 1579, en écrivant ces mots poignants : « Enfin ma vie va finir » après de si grandes infortunes; vouloir résister à tant » de maux serait orgueil ! Et tous ils le verront, je fus

» si affectionné à ma patrie, que non-seulement je ne
» me contentai pas de finir dans son sein, mais que je
» voulus mourir avec elle ! »

Celui qui avait triomphé dans les Indes orientales, celui qui contribuait à l'illustration de son pays, mourait de misère à l'hôpital de Lisbonne à soixante-deux ans. Cruel enseignement, navrante ingratitude, mais, glorieuse et sublime compensation, son nom devenait impérissable et il était du petit nombre de ceux qui excitent l'admiration du monde, comme marqués du sceau divin de l'immortalité !

JULES PAUTET.

# MANUEL D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Introduction ; — Population ; — Consommation ; — Fortune publique : — Production, etc. ; — Industrie ; — Industrie agricole ; — Industrie manufacturière ; — Machines ; — Industrie commerciale ; — Balance du commerce ; — Importation ; — Exportation ; — Intérêts viticoles. Tarif des douanes ; — Prohibitions ; — Colonies ; — Voies de communication ; — Navigation ; — Monnaies ; — Crédit ; — Revenus ; — Impôts et Contributions ; — Emprunts ; — Amortissement ; — Propriété.

PAR

**J. F. Jules PAUTET**

De la Société des gens de lettres, de la Société d'économie politique, de la Société de statistique, de la Société de géographie, des Académies de Dijon, Besançon, Châlon, Autun, etc. ; ancien bibliothécaire, ancien sous-préfet, Rédacteur au ministère de l'intérieur.

1 vol. in-18. Paris, Roret, 1834.

---

## LISTE DES OUVRAGES DE J. F. JULES PAUTET :

**L'Opinion**, journal politique et littéraire, l'un des rédacteurs principaux. Paris, 1831. Un vol in-folio 1 vol.

**Le patriote, la revue et la tribune** de la Côte-d'Or, rédacteur en chef. politique, littérature, économie politique, de 1832 à 1852. 17 vol.

**Chant du soir**, poésies, in-8°, Paris, Ledoyen. 1 vol.

**Mélanges**, Archéologie et Biographie (médaille d'or). 1 vol.

**Nouvelles historiques**, excursions philosophiques. 1 vol.

**Réorganisation de la bibliothèque impériale**, Br. in-8°. Paris, Ledoyen. 1857. 1 vol.

**Histoire** résumée des seize ducs, des villes et des châteaux de Bourgogne (médaille d'or). 1 vol.

**Buckingham**, ou le COIN DE L'ATRE. Nouvelles historiques et Mélanges. Paris, H. Souverain. 1 vol.

**Nouveau manuel** complet du **Blason**, ou Code héraldique, archéologique et historique. Un vol. in-18. avec 10 pl. et 169 fig. Deux éditions tirées ensemble à 10,000 exemplaires. Paris, Roret. 1 vol.

**Manuel d'économie politique.** Un vol. in-18. Paris, Roret 1 vol. 1834.

**Neuchâtel au point de vue du droit des gens**, Br. in-8°. Paris, Ledoyen. 1857.

**Ernest, ou la Profession de foi d'un autre vicaire savoyard.** 2e édition. *souscriptions ministérielles.* Un vol. 2 fr. Ledoyen 1859. 1 vol.

**Le Pape, l'Autriche et l'Italie.** Br. in-8°. 1 fr. Ledoyen. 1859.

**Ouverture de l'isthme américain par le canal de Nicaragua**, Br in-8°. 1 fr. Guillaumin.

**L'Émancipation de la Russie** in 8°. 1 fr. Guillaumin.

**Réformes politiques et industrielles**, broch. in-18. Ledoyen, Dentu, 1860.

---

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

ÉTUDE

SUR

# CASIMIR DELAVIGNE.

# ÉTUDE

SUR

# CASIMIR DELAVIGNE.

---

Entre les écrivains du 19e siècle, Casimir Delavigne tient un des premiers rangs par le talent, par le caractère, par les sympathies qui s'attachent à son nom. La Société Philotechnique est fière avec raison d'avoir pu le compter parmi ses membres, et déjà deux de nos confrères ont glorifié sa mémoire, l'un dans une notice pleine d'intérêt et de faits peu connus, l'autre dans un gracieux récit anecdotique. Je n'avais garde de penser à refaire ce qu'ils ont si bien fait. Mais il m'a semblé que l'organe officiel d'une Société littéraire satisferait à l'un de ses premiers devoirs en évoquant à son point de vue des souvenirs dont elle s'honore. Celui de nos confrères était surtout l'étude biographique; le mien sera l'étude

littéraire et morale. Ils ont raconté C. Delavigne; moi, sans m'interdire le rappel succinct de quelques faits principaux, j'essaierai surtout d'apprécier ses écrits, son génie et son âme.

On sait que Delavigne est né dans la ville du Havre, en 1793, qu'il fit ses études à Paris, qu'elles furent brillantes, que la faculté poétique se déclara chez lui de bonne heure, et qu'à l'exemple d'Ovide : *quidquid tentabat scribere versus erat*. Il n'avait pas 18 ans quand son Dithyrambe sur la naissance du Roi de Rome, envoyé au concours de l'Académie française, appela sur lui l'attention et lui valut, dit-on, une récompense impériale. Dans ce premier essai d'un collégien, on sentait déjà le souffle du poëte. Voici de quel ton la Rome des Césars y déplorait sa grandeur déchue :

> Ma gloire a disparu comme une ombre légère !
>   Autour de moi je vois épars
> Les antiques débris du trône des Césars
>   Ensevelis dans la poussière !
> Où marchaient mes soldats, où flottait leur bannière,
>   Je n'aperçois que des tombeaux,
> Et déchu pour jamais de sa splendeur première,
> Un peuple de vaincus ose fouler la terre
>   Où dort un peuple de héros.

C'est, je pense, vers cette époque que le jeune Casimir fut présenté à notre bon et sage Andrieux, qui l'accueillit en père et l'encouragea dans sa vocation poétique, encouragement qu'il ne prodiguait pas. « Il n'est, m'a-t-il dit plus d'une fois,

» qu'un seul jeune homme à qui j'aie conseillé
» jamais de faire des vers, parce que, quoi qu'il
» advînt, il y était condamné : c'est C. Delavigne.»

Une grande, une ineffable douleur nationale allait servir d'aiguillon à cette faculté naissante. L'armée, lâchement trahie, accablée par le nombre, avait succombé à Waterloo. Des Français triomphaient du deuil de la France. L'ennemi occupait notre capitale, et ces trésors de l'art, que nous avaient garantis des traités solennels, nous étaient arrachés par des rois qui avaient déclaré ne vouloir pas faire la guerre au peuple français. C'est alors que du cœur de Casimir Delavigne sortirent deux cris éloquents d'indignation et de colère, *Waterloo* et *la Dévastation du Musée*. Le retentissement fut universel. Un poète, un citoyen venaient à la fois de se révéler à la France. Le pays se croyait presque vengé : les vers de Casimir semblaient un appel à la postérité. Quels accents que ceux-ci, portés aux oreilles d'un peuple frémissant sous l'invasion !

L'étranger qui nous trompe écrase impunément
La justice et la foi sous le glaive étouffés ;
Il flétrit pour jamais sa splendeur d'un moment ;
Il triomphe en barbare et brise nos trophés !
Que cet orgueil est misérable et vain !
Croit-il anéantir tous nos titres de gloire ?
On peut les effacer sur le marbre ou l'airain ;
Qui les effacera du livre de l'histoire ?

Ah ! tant que le soleil luira sur vos états,
Il en doit éclairer d'ineffaçables marques.

Comment disparaîtront, ô superbes monarques,
Ces champs où les lauriers croissaient pour nos soldats?
Allez, détruisez donc tant de cités royales
Dont les clefs d'or suivaient nos pompes triomphales;
Comblez ces fleuves écumans
Qui nous ont opposé d'impuissantes barrières;
Aplanissez ces monts dont les rochers fumans
Tremblaient sous nos foudres guerrières.
Voilà nos monuments! ......

Par une allusion facile à saisir, l'auteur avait donné à ces deux pièces le titre de *Messéniennes*. Depuis, il l'a donné encore à d'autres pièces auxquelles il convenait moins. Oserai-je le dire? Il me semble que, dans ses œuvres lyriques, notre poète a vécu un peu trop longtemps sur cette formule. Les dernières *Messéniennes* offrent encore d'incontestables beautés; mais je n'y retrouve plus cet élan spontané qui a produit les deux premières. Ce n'est plus le patriote qui s'écrie et qui pleure; c'est l'artiste composant des variations sur un air applaudi.

Le succès si justement populaire des premières *Messéniennes*, auquel était venu s'ajouter en 1818 celui de l'*Épître à l'Académie Française*, aurait dû aplanir à leur auteur l'accès du théâtre. Cependant les comédiens français refusèrent de jouer *les Vêpres Siciliennes*, que l'Odéon accueillit et dont le succès fut éclatant.

Peut-être le serait-il moins aujourd'hui. Non que l'œuvre n'en fût très digne: mais le goût a changé. *Les Vêpres Siciliennes* sont une tragédie taillée sur l'ancien patron, et l'on veut aujourd'hui des formes nouvelles. Ce n'est point une critique

que j'élève ; c'est un fait que je signale. Pour moi, sans être partisan exclusif d'une forme plutôt que d'une autre, sans condamner péremptoirement et *a priori* des libertés qui se justifieront assez si elles produisent des beautés véritables, je crois pourtant que le système tragique fondé par Corneille, perfectionné par Racine, adopté par Voltaire, est encore de tous celui qui satisfait le mieux aux conditions de l'art. J'adresserais aux *Vêpres Siciliennes* un reproche plus sérieux. C'est de répondre faiblement à l'attente que le titre fait naître et d'émouvoir médiocrement dans un sujet pathétique et terrible. Cette conspiration d'un peuple tout entier, qui se couvre du secret le plus profond, qui, au moment donné, éclate comme la foudre et affranchit les vaincus par l'extermination des vainqueurs, où est-elle ? Je l'entrevois à peine au second plan dans la pièce, que remplissent les amours et la rivalité de Lorédan et de Montfort. Et puis, dans la donnée du drame, le spectateur ne sait qui aimer ni qui haïr. Soit impartialité philosophique, soit crainte de blesser le sentiment national en rendant nos ancêtres odieux, l'auteur n'est ni tout à fait italien ni tout à fait français. Montfort le provençal est généreux et brave ; le sicilien Lorédan est brave et généreux ; tous deux sont amis, et le spectateur, qui s'intéresse à tous deux, par là même ne s'intéresse fortement à personne. Aussi le récit de l'historien est-il resté plus tragique que la tragédie du poète, et c'est le contraire qui devait arriver. Ce n'est pas ainsi que Schiller a peint,

dans son ***Guillaume Tell***, l'affranchissement de la Suisse. Là, les dominateurs sont peints comme d'exécrables tyrans. Un acte entier est consacré à nous étaler le spectacle de leurs iniquités. Nous partageons le ressentiment des opprimés, et quand le peuple se révolte, nos cœurs se sont révoltés avant lui. Chez C. Delavigne, les personnages intéressent sans doute par leurs sentiments et leur beau langage ; mais c'est là un intérêt accessoire, né à côté du sujet au lieu de naître du sujet même. J'ai insisté sur ce point, car c'est là, ce me semble, le défaut essentiel du talent tragique de Cas. Delavigne. Trop souvent il se laisse détourner de l'idée principale par des idées accessoires, et va chercher ses effets dans des détails artistement traités, au lieu d'embrasser fortement la donnée simple et capitale d'un sujet. Mais si j'ai dû reconnaître ce défaut d'un de nos plus éminents écrivains dramatiques, je dois également ajouter que les ***Vêpres Siciliennes*** justifiaient leur succès par la beauté d'un style presque aussi brillant et déjà plus châtié que celui de Voltaire, par de beaux caractères, et surtout par le rôle vigoureux de Procida, dont la fermeté fait penser au Palamède de Crébillon.

Toutefois c'est à écrire la comédie que le talent de C. Delavigne était surtout appelé : non sans doute la comédie de Molière, aux vues si profondes, à l'expression si énergique et si naïve ; mais celle qu'un critique ingénieux (Lemercier) a nommé la comédie satyrique, par opposition à la comédie ou d'intrigue ou de caractère ; celle

de Regnard, celle de Racine dans *les Plaideurs*, de Gresset dans *le Méchant*; celle qui fait étinceler le dialogue de vives et brillantes saillies, donne aux personnages un peu de l'esprit du poète, sème les traits de mœurs et le sel des épigrammes. trace de piquants portraits, enfante de ces vers qu'on applaudit au passage et qu'on se plaît à répéter. Delavigne avait à se plaindre des acteurs du Théâtre-Français, qui avaient accueilli avec des hauteurs fort déplacées le peintre déjà glorieux des *Vêpres Siciliennes*; il écrivit pour l'Odéon *les Comédiens*; vengeance de poète, mais vengeance de galant homme, qui se permettait la raillerie et s'interdisait l'outrage. Bien qu'un peu compliquée, l'intrigue des *Comédiens* parut vive et amusante. Le style rayonnait de verve, d'esprit, de gaîté. On put bien trouver quelque chose à dire sur la vraisemblance; il fallut peut-être un peu de complaisance pour transporter à un théâtre de province des applications qui ne pouvaient raisonnablement s'ajuster qu'aux grands théâtres d'une grande capitale. Mais la malice du spectateur n'y regarde pas de si près. Le parterre parisien ne fit point difficulté de se prêter à des allusions qui le divertissaient : il n'eut pas de peine à reconnaître les personnages sous la transparence de leur travestissement, et *les Comédiens*, vivement applaudis dans leur nouveauté, n'ont cessé de plaire au théâtre comme à la lecture.

Delavigne n'avait pas vingt-sept ans quand il fit jouer *les Comédiens*: il n'en avait pas trente quand

il donna *l'École des Vieillards*, restée son chef-d'œuvre. Le sujet en est moral et vrai, la conduite ingénieuse, les situations naturelles et attachantes. Le style, cette qualité dominante de l'auteur dans tous ses écrits, me semble dans celui-ci au dessus de tout éloge. C'est une facilité pleine d'élégance, une exquise urbanité, de l'esprit en profusion et pourtant sans excès, et dans quelques scènes du quatrième acte, c'est l'éloquence de la tragédie, éclatant sans disparate et sans effort. Un seul caractère, celui du duc d'Elmar, a paru faiblement dessiné : ceux de Danville et de sa jeune femme sont d'une vérité intéressante, et celui du célibataire Bonnard est d'un très bon comique. A côté de ces personnages principaux s'entrevoit encore un type bien observé, celui de la *belle-mère*, comme on dit au Palais quand on y plaide des causes de séparation ; de cette femme qui, folle de sa fille, toujours prête à la soutenir contre les remontrances ou l'autorité du mari, se fait, sans le savoir et sans le vouloir, le plus dangereux ennemi de la paix conjugale et du bonheur domestique. Le dénouement de la pièce n'est pas, il est vrai, très concluant en faveur d'Hortense. La lettre qu'elle écrit au duc et qu'elle laisse intercepter par son mari pourrait avoir été préméditée dans ce dessein même, et Danville semble bien bon de se contenter d'une telle preuve d'innocence. Mais Danville est amoureux ; mais ce qu'il consent à croire est, après tout, la vérité, et une vérité connue du

spectateur. C'en est assez pour que cette fin ne nous révolte pas, si elle ne nous satisfait pas complétement.

Le poète allait et revenait tour à tour de la tragédie à la comédie, de la comédie à la tragédie. Entre le succès des *Comédiens* et celui de *l'École des Vieillards*, la lecture d'un livre de Xavier De Maistre, réveillant un souvenir de *la Chaumière indienne*, lui avait suggéré la pensée du *Paria*, dont le sort au théâtre fut également heureux : œuvre moins régulière, mais plus neuve et plus forte que *les Vêpres siciliennes*. Le drame est défectueux. La marche n'en est ni assez claire ni assez logique. On conçoit mal et l'auteur a oublié d'expliquer comment l'enfant d'une caste vile et détestée a pu s'élever au commandement suprême des armées. Le fanatisme du vieux Paria, père d'Idamore, a été trouvé excessif et dur, et la catastrophe amenée par un tel ressort n'a point paru suffisamment fondée. Ce qui a fait applaudir *le Paria*, c'est la magie d'un style qui, dans les trois premiers actes surtout, rappelle, s'il ne l'égale pas absolument, le style de l'*Esther* de Racine. Par la pompe et la douceur de la poésie, par la mélodie des vers, *le Paria* tient incontestablement la première place entre les œuvres tragiques de notre auteur.

*L'École des vieillards*, donnée au premier théâtre français, avait définitivement scellé la réconciliation du poète et des sociétaires, et le théâtre l'avait dignement inaugurée en donnant pour interprètes à l'ouvrage l'élite de ses acteurs,

Talma et surtout Mlle Mars. Delavigne voulut profiter une seconde fois du concours de l'actrice inimitable. Il composa pour elle *la Princesse Aurélie.* Si les grâces exquises du langage, si le charme d'un dialogue plein d'esprit, de naturel élégant, d'atticisme, si une abondance de traits fins et délicats, si un badinage du meilleur goût, mêlé parfois à des mouvements de passion vraie et touchante, pouvaient suffire au succès d'une comédie en cinq actes, celui de *la Princesse Aurélie* n'eût pas été douteux. Malheureusement l'étoffe manque à cette ravissante broderie. Il y a, dans *Aurélie*, la matière d'un joli proverbe, peut-être d'un opéra-comique, nullement celle d'une grande comédie. Aussi le même sujet que l'excellente poésie de Casimir n'a pu soutenir au Théâtre-Français a-t-il réussi en prose sur un théâtre de vaudeville, où le public est accoutumé à se contenter d'une intrigue légère ingénieusement ourdie. Mais si le succès de la scène a manqué à cette pièce, la lecture en est des plus attrayantes, et par l'agrément des détails, *la Princesse Aurélie* mérite d'être comptée parmi les bons ouvrages de Casimir Delavigne.

Cependant le public commençait à goûter moins le ton constamment soutenu de nos tragédies : soit que les enseignements d'une poétique nouvelle eussent commencé d'opérer sur les esprits, soit plutôt qu'une révolution dans les mœurs eût réagi sur le théâtre, et qu'une société de plus en plus démocratique voulût obliger le drame de descendre jusqu'à elle. On

se plaisait toujours aux émotions de la tragédie, mais on lui demandait des formes moins idéales, des allures plus simples, une dignité moins uniforme. Delavigne vit ce changement, et dans *Marino Faliero*, l'une de ses œuvres les meilleures, il montra, mieux qu'on ne l'a fait depuis, comment la tragédie pouvait se familiariser sans se dégrader et baisser le ton sans être de mauvais ton. On applaudit aussi dans *Marino Faliero* une intrigue attachante et régulière, des tableaux neufs, deux caractères fermement tracés, celui du Doge et celui d'Israël Bertuccio son vieux serviteur. On regretta seulement que l'auteur eût avili le rôle de la jeune épouse, en nous la montrant réellement adultère. Cette dégradation d'un personnage qui doit intéresser n'était pas indispensable, et *Faliero*, époux octogénaire d'une femme jeune et belle, avait assez le droit d'être jaloux sans qu'il fût besoin de lui infliger la disgrâce des Sganarelle. C'est là le seul défaut grave de cette tragédie, par laquelle Casimir inaugura sa nouvelle manière. Il déclina pour elle la classique majesté du Théâtre-Français, et ce fut sur la scène du mélodrame qu'il fit applaudir ses beaux vers.

Deux autres drames représentés à peu d'intervalle l'un de l'autre, *Louis XI* et *les Enfans d'Édouard*, appartiennent encore à ce genre mixte, moins haut monté que la tragédie, plus élevé que le drame, et dont le poète avait fait l'heureux essai dans *Marino Faliero*. *Louis XI*, qu'une belle chanson de Béranger, et peut-être aussi un

remarquable roman de Walter Scott semblent avoir inspiré, est loin d'égaler à mes yeux l'œuvre qui l'avait précédé. A ne le considérer que comme une étude sur le caractère de ce roi, mélange singulier de politique habile, mais artificieuse, de cruauté poltrone et de puérile superstition, cette étude a du mérite. Il y en a beaucoup aussi dans la versification, quoique ici l'alliance du noble et du familier soit ménagée avec moins d'art et de goût que dans le précédent ouvrage, que la préméditation s'y laisse un peu trop apercevoir et qu'un peu de disparate s'y fasse quelquefois sentir. Mais comme œuvre tragique, *Louis XI* est dépourvu d'action, de lumière et d'intérêt. L'édifice est construit de pièces de rapport sans lien nécessaire entre elles. Le spectateur ne voit pas où on le conduit; point d'intrigue, de plan, de but indiqué, de marche définie. Deux situations faillirent compromettre le succès de la pièce. Au 4e acte, Nemours tient sous son poignard le bourreau de son père. Il est venu pour se venger, et le spectatateur attend cette vengeance. Point du tout : au lieu de frapper vite et de fuir, car on peut venir à tout instant, il sermonne longuement son ennemi terrassé, lui fait même une lecture, et puis finit par le laisser, trouvant, par un raffinement étrange, qu'il sera mieux puni par ses remords et ses terreurs que par un coup de poignard. Au 5e acte, quand Louis XI, tombé en léthargie, se réveille et se traîne pour arracher la couronne du front de son fils, cette pantomime gauche et disgracieuse

fut encore un péril; car il n'est pas si facile qu'on le croit de savoir parler aux yeux, et les charges des *Plaideurs*, par exemple, sont loin d'égaler en effet comique celles de *Pourceaugnac* et du *Malade imaginaire*.

Ce qui a soutenu *Louis XI* et ce qui le fera vivre malgré ses défauts, ce sont les beautés de détail : c'est la souplesse élégante du style ; ce sont des scènes filées avec adresse ; c'est le caractère un peu chargé mais dramatique de Louis XI ; c'est celui du médecin Coitier, esclave et tyran de son malade couronné, sincère et brusque avec impunité, grâce au besoin qu'on a de lui, envers celui qui fait trembler tous les autres ; c'est la scène, épisodique, il est vrai, mais noble et touchante, de la confession. Seulement, on regrettera toujours que l'auteur, qui nous avait promis un drame, se soit borné à nous offrir un tableau.

*Les Enfans d'Edouard* ne sont pas plus une pièce que *Louis XI*. C'est le tableau de Paul Delaroche, mis, je ne puis dire en action, mais en dialogue. L'intrigue est nulle. Glocester veut régner : pour qu'il règne, il faut que les fils d'Edouard meurent. Rien qui puisse lui faire obstacle. Il s'empare sans résistance de ses victimes. Dès lors il n'a plus qu'à les égorger quand il le voudra, et l'on sait qu'il le voudra : ce n'est qu'une question d'horloge. De là une situation toujours la même et toujours sans espérance. Point de nœud, de suspension, d'alternative, de péripétie. Cependant *les Enfans d'Edouard* ont

réussi et on les revoit encore avec intérêt. C'est qu'il y a ici de ces sentimens dont la peinture ne manque jamais son effet sur le cœur humain. La tendresse et les alarmes d'une mère, la candeur naïve des enfants, qui ne soupçonnent pas leur danger et jouent avec leur assassin, leur amitié fraternelle touchent le spectateur. Des mots heureux, des scènes éloquentes, partout de beaux vers, ajouterai-je, et les accents d'une actrice sans rivale, arrachèrent des applaudissements et des larmes. Sera-t-il oiseux de remarquer ici par quelle heureuse fortune Casimir put employer dans la comédie le talent de notre premier tragédien et dans la tragédie le talent de notre première comédienne?

De toutes les pièces de C. Delavigne, *Don Juan d'Autriche* est la seule qui soit écrite en prose. L'auteur, dit-on, le voulut ainsi pour se délasser du travail des vers, qui pour lui n'était pas sans fatigue. Il dut lui en coûter de se priver un instant d'un instrument qu'il maniait si bien. Mais il n'eut pas à le regretter. La prose du *Don Juan* est ce que ce sont les vers des *Comédiens*, facile, ingénieuse, élégante. La pièce est amusante et vivement intriguée ; les caractères ont du relief et de la vérité. Don Juan, dont une éducation monacale n'a pu éteindre les goûts mondains et l'ardeur martiale, nouvel Achille chez Lycomède; le bonhomme Quexada qui ne s'aperçoit de rien et qui croit voir un saint dans son bouillant élève; Philippe II, jeune encore, mais déjà tyran sombre et cruel ; Charles-Quint,

dévoré d'ennui et de goutte dans sa retraite de Saint-Just, et chez qui l'ambition, réveillée pour un jour, efface et la goutte et l'ennui, tous ces personnages vivent et intéressent. Une chose manque à *Don Juan d'Autriche*, un dénouement. Don Juan, prince et catholique, aime une juive ; il a le roi pour rival ; tout semble s'opposer à cette union, et cette union ne s'accomplit pas. Une telle conclusion est trop nécessairement renfermée dans les prémisses : c'est là terminer une représentation et non dénouer une action. Tout dénouement suppose un nœud, et un dénouement inévitable n'est plus un dénouement. Quand Auguste pardonne à Cinna, c'est après avoir annoncé son supplice. Quand Britannicus est empoisonné, c'est après que Néron s'est réconcilié avec lui. Quand Tancrède est mortellement frappé, c'est lorsque Aménaïde croit le voir tomber à ses pieds triomphant et désabusé. Quand Virginie fait naufrage, c'est au moment de revoir celui qu'elle aime. Ici, vouliez-vous séparer vos deux amans? il fallait que tout jusque-là parût favoriser leur amour. Vouliez-vous accumuler entre eux les obstacles? ce devait être pour les aplanir et amener un dénouement heureux. Ainsi le veut l'art. Mais heureusement cette faute ne se révèle qu'à l'instant de baisser la toile. La cause alors est déjà gagnée, et le spectateur, qui s'est diverti durant cinq actes, ne songe guère à chicaner l'auteur sur la manière dont finit la pièce.

Dans la première période de sa carrière dra-

matique, Casimir n'avait rencontré que des fleurs sous ses pas. Poète éminent, surtout par l'expression, novateur avec mesure, aimé pour son caractère, cher à l'opinion nationale qui voyait en lui un de ses plus dignes organes, il avait marché de succès en succès. Dans la suite, quelques amertumes littéraires vinrent se mêler à ces prospérités. Alors commençait à se produire, non sans turbulence, une école nouvelle dont les prétentions n'allaient à rien moins qu'à refaire notre littérature. Un progrès ne lui suffisait pas; il lui fallait une révolution. Ce qu'elle se proposait, ce n'était pas de reculer les limites de l'art; c'était d'en bouleverser les conditions, de faire table rase de tout ce que dix générations avaient admiré, de brûler tout ce que, durant deux siècles de lumières, la France entière avait adoré. Supprimer le rhythme dans les vers, le choix et la distinction dans le langage poétique, les convenances dans le dialogue; rechercher l'exagération dans les sentiments, la violence dans l'expression, outrer les caractères, faire grimacer les figures, tels étaient ses procédés de composition. Ses moyens de succès étaient à l'avenant. On achetait la salle entière aux premières représentations d'un ouvrage; on la remplissait de ses amis; on se faisait acclamer par eux, et l'on imposait au vrai public par ces ovations de commande. D'autre part on se faufilait dans les journaux, on s'y fortifiait, et de cette position, en même temps qu'on se décernait l'apothéose, on décochait à ses rivaux la raillerie et l'insulte, ou l'on faisait faire

le silence autour d'eux. Casimir avait un talent trop vrai pour s'affilier à une telle école et trop de probité pour soutenir la lutte par de tels moyens. Il se vit opprimer par elle. Le public continuait de l'applaudir, mais ses succès restaient sans écho dans la presse. On y dénigrait sa manière, on y ravalait son génie. L'artiste a besoin de sympathies. Delavigne crut les voir se retirer de lui et s'attrista. Sa santé, de tout temps délicate, subit quelque atteinte : son talent perdit de sa sève et de sa verdeur.

On put le voir dans *une Famille au temps de Luther*, drame ou plutôt légende en un acte, écrite avec soin comme tout ce qu'a écrit Delavigne, semée même de détails heureux, mais sans action, sans nœud, sans péripétie, et dont le dénouement, d'ailleurs trop prévu, ne laisse dans l'âme qu'un morne sentiment de tristesse et d'horreur. L'intention du poète était louable : il avait voulu inspirer la tolérance en montrant les excès du fanatisme. Malheureusement il oublia que le drame n'instruit qu'à condition d'intéresser. *La Popularité*, qu'il fit jouer ensuite, fut accueillie avec égard, mais avec tiédeur. La tendance de l'ouvrage y contribua peut-être. *La Popularité* est une pièce de *juste-milieu*. Or le juste-milieu peut être une bonne chose en politique, s'il est vraiment *le juste*; mais il est peu théâtral. Tout parterre est de l'opposition. Cependant les causes qui depuis vingt ans ont continué d'éloigner cette comédie du théâtre sont d'un ordre plus sérieux. Elles tiennent aux conditions

essentielles de l'art dramatique. Arrêtons-nous un instant à les considérer : il y a de l'instruction dans les fautes d'un talent supérieur.

Un premier défaut de *la Popularité* c'est de n'être ni une pièce gaie ni une pièce touchante. Pas une situation franchement comique, pas une scène attendrissante. L'ouvrage entier est sur le ton sérieux et purement sérieux. Les personnages très effacés du brasseur Thomas Goff et de l'inconsistant Caverly divertissent faiblement, et le pâle amour de Lindsey pour lady Montrose, amour qui d'ailleurs ne produit aucun événement, intéresse encore moins. L'action est vague et sans vivacité, le héros de la pièce, honnête mais irrésolu, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de moins dramatique. Le dénouement est triste et froid. Lindsey, pour avoir agi en homme de bien, se voit abandonné de l'opinion, de ses amis, de sa maîtresse. C'est peu encourageant pour la probité. Un vice plus capital encore, c'est la conduite de la pièce, ou plutôt l'absence de toute espèce de conduite. Rien n'y est préparé, rien expliqué, rien sérieusement fondé. Edouard Lindsey nous est donné comme un orateur du premier ordre. Son talent est une puissance : il peut faire et défaire les ministres ; il peut le devenir lui-même. L'auteur, du moins, nous le dit ainsi, mais il ne nous le montre pas. L'éloquence d'Édouard ne fait rien dans la pièce : son seul acte politique est de s'abstenir de combattre une loi proposée par le ministère. Comment a-t-il conquis sa haute position parlementaire ? Quelles grandes batailles

oratoires a-t-il livrées? Voilà ce que je voudrais savoir tout d'abord, et ce dont on ne me dit pas un mot. Pourquoi donc ne pas nous montrer au lever de la toile Lindsey sortant du Parlement après une lutte glorieuse, acclamé par le peuple, entouré d'amis enivrés de sa parole et rappelant à l'envi ses précédents succès ? Pourquoi même ne pas nous le faire entendre à la tribune ou sur la place publique ? A côté de Lindsey est son ami de collège, le journaliste Mortins, homme loyal mais ardent, qui cherche à le pousser vers une opposition plus avancée. Mais Mortins lui-même où veut-il aller? A une république? On croit l'entrevoir au quatrième acte : mais pourquoi m'apprendre en passant et si tard ce qui constitue un des principaux fondements de l'action? N'est-ce pas dès les premières scènes que les partis qui s'agitent autour d'Édouard devaient exposer, et bien clairement, leurs vœux, leurs chances, leurs plans d'exécution? d'exécution; car ce n'est pas tout que Mortins soit républicain. Puisque la peur de ses tendances doit obliger Lindsey à changer de drapeau politique, il faut qu'elles soient de force à mettre l'État en péril. D'un autre côté, voici lady Montrose, l'héroïne du parti jacobite, aimée d'Édouard. Elle arrive à Londres. Que vient-elle y faire ? Conspirer ? Soit : mais on ne conspire pas tout seul, ou si on le fait, on n'est guère à craindre. Que vient-elle donc entreprendre à Londres, où mille dangers l'attendent ? Où sont ses adhérents, ses ressources, ses moyens et ses projets d'action? Passons au ministère, qui, dans

le drame, n'agit pas plus que les autres. Le ministère est décrié : pourquoi? Qu'a-t-il fait pour cela? Il propose une loi qu'on dit odieuse et qu'Édouard compte faire rejeter : que porte cette loi? Qui a déterminé les ministres à la présenter? Dites-le moi bien vite et bien haut, car toute la pièce est là. Puis, comment, après avoir détesté cette loi, Édouard se résout-il à la voter? En vue des périls de la monarchie? Montrez-moi clairement, vivement ces périls, et puis expliquez-moi comment le vote d'une mauvaise loi pour sauver un mauvais ministère aura la vertu de les conjurer. Ainsi, pendant cinq actes, nous marchons au milieu des nuages. Pas une des données fondamentales de l'action qui soit établie, pas un acte des principaux personnages qui soit motivé. Comment s'intéresser à ces énigmes?

Quant à la leçon politique que le poète a voulu donner, ce n'est pas ainsi que je l'aurais comprise. L'exemple de Lindsey victime de sa patriotique abnégation n'invite pas à l'imiter. Cette fin de l'ouvrage devait être seulement la fin du quatrième acte, et le cinquième devait amener un retour de l'opinion en faveur de l'honnête homme un instant méconnu. Qui même empêchait de rendre la leçon plus frappante, de mettre en regard deux hommes, l'un esclave de la popularité, l'autre esclave de sa conscience. Le premier eût triomphé dans tout le cours de la pièce, jusqu'à la crise finale qui l'eût précipité de son piédestal et eût glorifié le citoyen vertueux. Cette donnée n'est pas neuve, j'en conviens, mais *elle n'en reste pas*

*pour cela plus mauvaise*, et d'ailleurs le coloris de l'écrivain ne l'eût-il pas rajeunie ?

Le style est ce qu'il y a de plus louable dans l'ouvrage, et toutefois le style même se ressent un peu de la froideur de la conception. Toujours pur, toujours ferme, il manque généralement de ce feu, de cette gaîté, de cet entrain qu'on avait applaudis dans *les Comédiens* et dans *l'École des Vieillards*.

Casimir se releva dans *la Fille du Cid* Le sujet offrait un écueil. Il était dangereux de nous montrer le *Cid* après Corneille qui l'a rendu immortel. Le poète est sorti à son honneur de cette épreuve. Sa pièce a des beautés, et ces beautés ne sont pas celles de Corneille. Son *Cid* est grand aussi, mais il l'est d'une autre manière. Il intéresse par un heureux mélange de force et de bonté. C'est le héros mûri par l'âge et par l'expérience de la vie; sûr de lui-même, et partant sans jactance; incapable de faiblesse, indulgent aux faiblesses d'autrui. Elvire ne vaut pas Chimène ; il y a un peu de *Virago* dans son personnage : mais celui du jeune Rodrigue, élevé pour le cloître, et dont l'amour fait un héros est une pensée heureuse. Les vers sont beaux, sauf quelques tours d'une précision trop elliptique. En rendant justice au mérite de cette étude remarquable, j'avouerai que l'action, cette partie faible des drames de Casimir, fait encore ici complétement défaut. Ce sont des incidents fortuits, qu'aucune pensée commune ne régit et n'enchaîne, qui arrivent les uns après les autres et non pas

les uns à cause des autres. Telle qu'elle est pourtant, cette tragédie occupe une place honorable dans l'œuvre de son auteur.

Delavigne n'a pas travaillé seulement pour la scène. Il s'est exercé dans la poésie lyrique. Il a écrit quelques épîtres, et c'est peut-être dans ce dernier genre que son talent s'est montré, sinon le plus éclatant, du moins le plus accompli. Affranchi de l'embarras de combiner une intrigue, c'est là qu'il déploie en pleine liberté les richesses de sa versification et les grâces charmantes de son esprit. Les dernières *Messéniennes*, les ballades, les chants sur l'Italie, montrent encore l'habile écrivain. Cependant, à part quelques pièces, telles que *la Mort de Jeanne d'Arc, Parthénope et l'étrangère*, l'inspiration ne m'y paraît pas aussi franche ni d'aussi bon aloi. Puis l'hexamètre est en poésie la langue naturelle de Casimir. Il réussit moins dans cet entrelacement de rhythmes divers mais consonnants entre eux, dont se compose la période lyrique. Lui, si harmonieux dans le mode alexandrin, ne paraît pas toujours comprendre l'harmonie des vers à mesures mêlées. Il lui arrive d'associer des mètres peu faits pour marcher ensemble. Là, nous trouvons encore l'imagination, le sentiment, la poésie d'expression : mais, dans ce genre si essentiellement musical, on voudrait que la musique ne fût jamais absente.

La place de Casimir Delavigne est marquée parmi les bons écrivains de notre langue, et cette place, il la doit surtout à l'excellence de son style.

Personne depuis Racine, peut-être pas même Voltaire, ne s'était élevé à ce degré de perfection dans la forme poétique. Facilité, précision, fermeté, élégance, mélodie, toutes ces qualités essentielles de l'art d'écrire en vers, il les a presque toujours réunies; mérite d'autant plus grand qu'autour de lui on voyait un public blasé encourager de ses applaudissements les défauts contraires à ces qualités. Ajoutons que chez Delavigne la forme n'est pas tout, comme elle est tout chez Delille, dont pourtant elle a fait à elle seule un poëte des plus éminents, quoi qu'en aient dit ses détracteurs. Chez Casimir, elle s'unit à la richesse d'un esprit fécond et brillant, souvent à l'éloquence, parfois au pathétique. Comme écrivain dramatique, Delavigne s'est fait une belle place. Pourtant son talent, si remarquable qu'il soit, n'est pas aussi complet que celui des premiers maîtres de la scène française. Sa poésie est admirable, mais ses conceptions ne sont pas toujours à la hauteur de sa poésie. En général, il sait mieux écrire que composer. Sous ce mot de composition, je comprends deux facultés, celle qui invente et celle qui dispose. L'invention dramatique, sans être prédominante chez l'auteur du *Paria*, ne lui fait pas défaut. Seulement, elle n'est pas toujours parfaitement judicieuse. Plus d'une fois il lui arrive de se laisser éblouir par de fausses lueurs, de ne pas discerner, entre les idées qui s'offrent à lui, celles qui conviennent au théâtre et celles qui conviendraient à quelque autre genre de poésie, celles qui sont capitales

et fécondes et celles qui ne sont qu'accessoires et qui doivent rester subordonnées. Quant à l'ordonnance, quant à cet art qui combine et dispose une action, en prépare les incidents, les fait naître les uns des autres, entrelace les fils d'une intrigue et les dénoue avec dextérité, soutient, accroît l'intérêt, et par la vertu d'une unité puissante, sait faire un ensemble de toutes ces parties diverses, si elle s'est montrée chez Delavigne, c'est plutôt, il faut bien le reconnaître, dans quelques œuvres d'élite que dans l'ensemble de son théâtre : chose singulière, si l'on songe que Delavigne eut toute sa vie pour ami, pour confident intime l'écrivain qui de nos jours a su le mieux agencer les ressorts d'une action théâtrale.

Si maintenant il fallait déclarer un choix entre les deux titres dramatiques de Casimir Delavigne, je n'hésiterais pas à donner la préférence à l'auteur comique sur l'auteur tragique : non que ce dernier n'ait aussi beaucoup de valeur ; mais le premier me paraît satisfaire d'une manière plus complète aux conditions du genre. La comédie ne se propose que d'amuser. Que le poète y réussisse par la force des situations théâtrales, par la peinture plaisante des mœurs, des caractères, ou par les saillies d'un dialogue ingénieux et réjouissant, le spectateur égayé ne s'informe pas trop rigoureusement des moyens employés pour lui plaire : il rit, il est désarmé. Dans les comédies de Casimir, à part une ou deux exceptions, l'intrigue suffit pour le besoin du genre, et l'attention dès lors peut sans scrupule s'attacher

aux détails, qui sont exquis. Là, le poète est dans son élément. Le vers comique chez lui coule de source, toujours limpide, toujours étincelant, toujours animé d'une verve facile et piquante. Dans la tragédie, le style compte encore pour beaucoup, mais d'autres conditions sont également nécessaires. Ici le spectateur veut être ému et l'émotion ne peut naître qu'avec un certain degré d'illusion. De là, le besoin d'une action plus puissamment et plus artistement tissue. Dirai-je aussi que la langue tragique me paraît moins naturelle à Delavigne que celle de la comédie? Non, certes, que la grande voix du poète, *l'os magna sonaturum*, lui ait été refusée : trop de scènes éloquentes, trop de morceaux splendides témoignent du contraire; mais disons, pour être vrai, qu'elle ne lui a été donnée que dans une certaine mesure. Là n'est pas l'attribut préféré de son génie. Il sait trouver, quand il le veut, les paroles solennelles et les accents passionnés; mais ce n'est pas là qu'il est porté le plus immédiatement par sa nature. Ils lui viennent quand il les appelle, ils ne se présentent pas d'eux-mêmes; ils lui obéissent, ils ne lui commandent pas. En marquant des rangs entre les facultés diverses d'un excellent écrivain, nous n'atténuons point l'estime due à son génie. Elles sont bien belles encore, ces œuvres auxquelles nous n'assignons que le second rang dans le travail de leur auteur! Pour trouver Delavigne inférieur, il faut le comparer à lui-même.

On a donné à Casimir une louange que je ne

ratifierai qu'en partie. Il a, dit-on, accompli la fusion tant réclamée du genre tragique et du genre familier. C'est assez, ce me semble, de dire qu'il en a donné divers exemples, et que dans ces essais il a montré du goût et de la discrétion. Mais ne nous y trompons pas : ce style mixte, chez Delavigne, n'est qu'une tentative d'artiste intelligent et non l'allure naturelle de son génie. Dans Shakespeare et dans d'autres, ce ton est spontané ; c'est la manière du poète : chez Delavigne il est prémédité ; c'est le calcul de l'écrivain. Chez les premiers on sent la fusion, chez le second la juxta-position des deux genres.

Au surplus, je l'avouerai, ni cet éloge, ni la réserve légère que j'y mets n'ont grande importance à mes yeux. Dans mes idées sur l'art, l'unité de ton, que je ne confonds pas avec l'uniformité, est bien préférable à cette bigarrure dont le théâtre anglais nous a donné l'exemple et que le nôtre s'abaisse maintenant à lui emprunter. Toute œuvre d'art a un ton qui lui est propre, sorte de diapazon donné par le genre de l'ouvrage et la nature du sujet, qu'il faut diversifier sans doute, mais dans les limites tracées par le goût et par le sentiment des convenances. Je n'aime pas qu'on soit bouffon dans un sujet terrible, trivial ou grossier dans un sujet noble et touchant, et ce que je loue, moi, dans Casimir Delavigne, c'est d'avoir su être souvent familier sans jamais être ignoble ; c'est d'avoir évité ces dissonnances criardes, que d'autres ont voulu mettre à la mode,

et qui, sous prétexte de vérité, associent dans un même ouvrage des tons, non pas divers, mais incompatibles.

Jusqu'ici, je n'ai guère parlé que du poète : mais je ne serais pas excusable, en appréciant C. Delavigne, d'oublier l'homme, qui chez lui vaut au moins l'écrivain. Je ne sache point de vie d'homme de lettres qui ait coulé plus digne et plus pure. Étrangère à l'intrigue, aux cabales, aux préoccupations de l'intérêt ou de l'ambition, elle se partagea toute entière entre les affections de la famille, la composition de ses ouvrages et l'étude de son art. Bienveillant, simple, exempt d'envie, modeste de cette modestie éclairée qui n'efface point chez un homme de talent la conscience de sa valeur, mais qui l'empêche de s'en targuer, il vécut dans la retraite, chéri des siens, estimé de ses rivaux, honoré de tous. Du premier produit de ses travaux il acquit une charge pour un de ses frères et plus tard un asyle aux champs pour lui et pour sa famille. Dans le choix d'une épouse il rechercha moins les satisfactions de la fortune que celles du cœur et de l'intelligence. Son talent fut honnête comme son âme. Il aima son art pour lui-même, l'étudia toute sa vie et le respecta toujours. Il travailla tous ses ouvrages avec un soin égal, ne capitula jamais avec sa conscience d'artiste et ne donna aux goûts passagers de la foule que ce qu'il put leur accorder sans dégrader ses pinceaux. Sa Muse ne fut point de celles qui affectent de ne pas se peigner les cheveux et se laver les mains. Jamais il ne

voulut rien offrir au public qui ne fût digne du public : jamais il n'escompta sa renommée. D'autres se contentent d'obtenir des succès; lui, aspira surtout à les mériter.

Delavigne ne voulut point être un homme politique. Deux fois il déclina la députation qu'on lui offrait. Mais, français et citoyen, il adora, il chanta la patrie et la liberté. Le pouvoir d'alors en prit ombrage. Une humble place de bibliothécaire, donnée à ses talents, fut retirée à son indépendance. La censure interdit aux journaux jusqu'à la simple annonce de ses ouvrages. D'hostiles influences l'écartèrent quelque temps de l'Académie, où sa place semblait marquée. En ces temps fâcheux, il trouva un appui et mieux qu'un appui dans une noble famille placée près du trône et dont il paya constamment les bontés par la plus tendre reconnaissance. Plus tard le gouvernement de la Restauration lui offrit une pension qu'il ne crut pas devoir accepter.

Tel fut l'homme, tel fut le poète qu'une mort prématurée vint surprendre au midi de sa carrière, dans la force de l'âge et du talent. Delavigne n'avait guère plus de cinquante ans quand il fut ravi aux lettres françaises : mais son nom vivra dans l'avenir.

St.-A. BERVILLE.

---

Paris — Typ. Félix Malteste et Cie, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 22.

9

# NOTICE

SUR

## M. LE PRÉSIDENT FÉLIX FAURE.

### ANCIEN PAIR DE FRANCE.

GRENOBLE.

TYPOGRAPHIE DE A. BARATIER.

Grand'rue, n° 4

—

1859

9

# NOTICE

SUR

# M. LE PRÉSIDENT FÉLIX FAURE,

## ANCIEN PAIR DE FRANCE.

GRENOBLE,

TYPOGRAPHIE DE A. BARATIER,

Grand'rue, n° 4.

—

1859

Grenoble, imprimerie de C.-P. Baratier. — 9-59.

# NOTICE

SUR

# M. LE PRÉSIDENT FÉLIX FAURE,

ANCIEN PAIR DE FRANCE.

Si les destinées illustres ont le privilége d'offrir à l'admiration publique de dignes objets et de nobles modèles, il est des existences qui sans avoir rempli une place aussi haute et brillé aussi loin, sont faites pour devenir le sujet d'un récit qui peut avoir également son intérêt et son utilité. Des exemples plus rapprochés de la vie commune, plus accessibles en quelque sorte, un charme familier, tel que celui de ces histoires intimes du foyer domestique qui nous touchent parce qu'elles offrent l'image de nos propres impressions, voilà ce qui appartient aux souvenirs de

ce genre. C'est dire que tout autre caractère, toute prétention plus ambitieuse ont dû rester étrangers à un travail qui s'adresse uniquement à ceux qui ont connu le Magistrat modeste et distingué dont il retrace la carrière ; il leur rappellera les circonstances principales de sa vie, et les vertus privées dont il fit une si noble et si ferme application, lorsqu'il fut appelé à participer aux affaires publiques.

Joseph-Désiré-Félix Faure naquit à Grenoble le 18 mai 1780. Son père exerçait les fonctions de trésorier ou receveur général des finances de la province de Dauphiné, en qualité de procureur général de MM. les Trésoriers généraux de France. Sa mère était fille d'un ingénieur des ponts et chaussées, inspecteur de ce service et bientôt ingénieur en chef.

La Révolution ne tarda pas à changer cet état de choses. M. Faure père avait été maintenu dans son emploi lors de la réorganisation des recettes générales par M. Necker, en 1781. La nouvelle division administrative et financière, issue des décrets de l'assemblée constituante, lui fit perdre sa place. Dans des circonstances où les rentrées se faisaient très-difficilement et souvent ne se faisaient point du tout, il éprouva des pertes sensibles ; mais il put, après avoir fait honneur à tous ses engagements et

liquidé sa comptabilité, conserver son bien territorial, qui devait être pour sa famille un moyen de salut.

M. Faure père était un homme d'un grand sens, d'un caractère ferme, tempéré par une bonté véritable; il conserva, dans les circonstances les plus difficiles, et jusqu'à sa dernière heure, une remarquable sérénité. Prévoyant un sombre avenir et réduit à une fortune très-bornée, il quitta la ville en 1791 pour se fixer à la campagne avec sa famille. Bien qu'il eût administré pendant vingt ans la recette générale de la province, il était dans la force de l'âge; il n'avait que 47 ans; il comptait s'occuper d'agriculture, estimant que quels que fussent les malheurs des temps, on pouvait toujours vivre de ses propres denrées avec une sorte d'aisance.

Félix Faure avait été placé dans une institution à Lyon. Le siége de cette ville par les troupes républicaines, obligea de l'en faire revenir; ce fut en traversant les lignes assiégeantes, sous la conduite d'une courageuse villageoise, au bruit du canon et de la fusillade, qu'il vint rejoindre sa famille et partager les impressions profondes de cette époque d'effroi. Ces impressions devaient être vives chez un enfant de 13 ans, témoin des angoisses d'une mère pieuse

et craintive, que tout blessait dans les idées et dans les institutions nouvelles. Mais son esprit sut se dégager, dès qu'il put les apprécier, de ce que ces premiers sentiments avaient de personnel et d'accidentel. Tout en détestant, comme le pire des fléaux, un gouvernement anarchique, non pas seulement dans la Révolution, mais toujours et partout, il ne méconnut jamais les bienfaits immenses de cette même Révolution.

A mesure qu'on avança, l'argent devint plus rare; on finit par n'en plus guère avoir, et dans tous les cas, il était fort dangereux d'en laisser paraître. Quand la famille manqua de vêtements et de chaussures, on envoya échanger à la ville une pièce de vin ou d'autres denrées contre du cuir et des étoffes; on appela un cordonnier et un tailleur, qu'on nourrit et dont on rétribua le travail également en nature. On en était revenu, par nécessité, en cela comme en beaucoup d'autres choses, aux premiers éléments de la société humaine.

Quoique M. Faure père ne fût plus dans une situation à exciter l'envie, cependant il suffisait, dans ces temps de misère, de paraître vivre pour faire naître des soupçons; il songea à se donner une contenance, tout en se rendant utile aux habitants de sa

commune : il ouvrit dans sa maison une école, dans laquelle il enseigna gratuitement aux enfants l'écriture et les premiers éléments de la grammaire et du calcul. Les sentiments d'estime et d'affection que lui avaient acquis depuis longtemps ses manières bienveillantes, son obligeance et sa charité, se trouvèrent ainsi entretenus. Il fut élu commandant de la garde nationale du canton. C'était un titre, mais ce n'était pas une garantie de sécurité complète; plus d'une fois, les visites domiciliaires, les envois de gendarmes répandirent la terreur dans la famille; quelquefois aussi elle se crut assaillie par une troupe armée, les coups de fusil éclataient près des murs, les balles sifflaient; c'étaient des volontaires qui rejoignaient les armées de la république, et qui tiraient sur les girouettes du manoir, proscrites comme suspectes par un zèle soi-disant patriotique.

Dans un pays que la douceur de ses mœurs préserva de la violence contre les personnes, où le sang ne coula pas, même durant la terreur, on put vivre ainsi et atteindre des jours meilleurs. La chute de Robespierre permit enfin de respirer. M. Faure fut nommé maire et put s'appliquer, sans craindre de compromettre le salut des siens, à pacifier les esprits autour de lui.

Le véritable danger pour son fils aurait été l'interruption de ses études, à un âge où il est si essentiel de les continuer avec suite. Mais, pendant les deux années et demie qu'il ne fut pas permis à Félix Faure de quitter la campagne, il trouva heureusement sous le toit domestique, outre les soins de son père, ceux d'un homme qui présentait l'inappréciable avantage de joindre à l'instruction la plus étendue et la plus variée, l'usage du meilleur monde et l'esprit le plus droit. C'était son grand-oncle (1) qui était venu demander un asile à ce coin de terre hospitalier. Il avait été l'un des premiers élèves de l'école des ponts et chaussées, lors de la fondation de cette école célèbre, par M. de Trudaine ; il en était sorti pour être aide de camp de M. le maréchal d'Armentières, avec lequel il fit la première campagne de la guerre de sept ans. Puis, il était entré dans les ordres, et l'estime qu'il avait inspirée à M. l'archevêque d'Alby l'avait conduit à devenir le secrétaire intime du frère de ce prélat, M. le duc de Choiseul, premier ministre du roi Louis XV. La Révolution l'avait trouvé abbé commendataire et lui avait tout ôté, excepté les richesses

---

(1) Son grand-oncle maternel, M. Jean-Antoine Goy, abbé de Jovilliers.

d'instruction et d'expérience dont il fit profiter son petit-neveu. Il lui offrit ce que le jeune Félix Faure n'aurait pu trouver dans la meilleure institution : un modèle exquis pour le ton et pour les manières, une direction élevée pour les idées et pour les sentiments. Il eut sur l'avenir de son petit-neveu une influence qui ne s'effaça jamais. « C'était un honnête » homme dans toute l'étendue du mot, écrivait celui- » ci bien des années après. Non-seulement ses sen- » timents furent toujours nobles et généreux, mais » sa conduite fut conforme en tout point à ses sen- » timents. Jamais, dans sa longue carrière, je n'ai » surpris un acte de sa conduite qui démentît ses » principes. Je lui dois beaucoup; il m'inspira la ré- » pugnance la plus prononcée pour tout ce qui était » bas et équivoque, et son exemple appuyait mer- » veilleusement ses paroles. »

Cependant, dès qu'on eut réorganisé une sorte d'enseignement public, sous le nom d'Ecoles centrales, on se hâta de faire suivre à Félix Faure les cours de celui de ces établissements qui s'ouvrit à Grenoble. Ses progrès furent rapides ; il se destinait à l'école Polytechnique et à l'artillerie (1). Mais, pendant l'année

(1) Il avait un frère puîné qui se destinait aussi à l'artillerie, entra

1799, au moment de passer son examen, les défaites essuyées par le Directoire et l'approche de l'ennemi rendaient les villes frontières si peu sûres, que l'examinateur chargé de venir à Grenoble ne dépassa pas Lyon. Félix Faure, appuyé des recommandations les plus pressantes de ses professeurs, se rendit à Paris, dans l'espoir d'y être à temps pour subir l'examen; il arriva trop tard. L'année suivante, ses vingt ans étaient accomplis; malgré les efforts des amis de sa famille, il ne put obtenir qu'une exception fût faite en sa faveur.

Obligé de renoncer à la carrière qu'il avait choisie, il songea à suivre la carrière paternelle, celle des finances. Il entra dans une maison de banque pour en étudier le mécanisme. Mais là n'était point la véritable

---

à l'école Polytechnique et devint un officier fort distingué dans son arme. Il mourut en 1815, à trente-deux ans, capitaine-commandant au 4e régiment d'artillerie à cheval, au début d'une carrière qui, de l'aveu de tous ses camarades, devait être des plus brillantes. Les deux frères s'aimaient avec une vive tendresse. La perte du capitaine Frédéric Faure fut pour M. Félix Faure la source de profonds et douloureux regrets, dont toute sa vie il sentit l'amertume. Un troisième frère, le plus jeune, embarqué comme aspirant de marine à bord du vaisseau *le Formidable*, fut emporté par la fièvre jaune en rade de Saint-Domingue, en 1802, à quinze ans.

vocation de Félix Faure. Après deux ans d'expérience, il se convainquit que son goût ne secondait pas ses efforts. Les désirs de son père, l'influence des idées de sa ville natale, où la considération dont avait joui le Parlement se reportait sur l'ordre judiciaire, le poussaient vers la magistrature; mais, plus encore, les aptitudes de son esprit et les penchants d'une âme éprise de la vérité et de la justice. Il était né magistrat.

Après quelque hésitation toutefois, car les années marchaient, il entreprit, à vingt-six ans, de faire son cours de droit. Il voulut même être docteur. Peu de temps après la réception de ce grade, une place de conseiller-auditeur étant venue à vaquer à la Cour impériale de Grenoble, il y fut nommé le 30 août 1811. Il se trouvait dès lors dans sa voie naturelle. Il s'appliqua avec dévouement, mais sans peine, aux devoirs de sa profession; ses chefs distinguèrent et estimèrent ce jeune homme au maintien grave, à l'air sérieux, toujours prêt au travail, pénétré pour la justice d'un respect qui rejaillissait sur lui-même. Il devint substitut du Procureur général en 1817, et, le 8 juillet 1818, il fut nommé avocat général.

Pour être bien remplies, ces belles et redoutables fonctions du Ministère public demandent au magistrat les qualités les plus éminentes : la sagacité, la modé-

ration, la fermeté, et surtout cette passion du juste que ne rebute ni le travail solitaire et pénible, ni l'aridité du sujet, qui ne se laisse dominer et entraîner ni par la contradiction, ni par l'ardeur de la lutte, ni même par le spectacle de la mauvaise foi. M. Félix Faure remplissait exactement ces conditions. Bien convaincu que l'éloquence toute seule n'est qu'une part de l'orateur, et que l'autre part, la meilleure, est la qualité d'homme de bien, il s'appliqua particulièrement au côté moral et élevé de ses fonctions. Les yeux fixés sur les modèles laissés par l'ancienne magistrature, sur Servan, son illustre prédécesseur, il tendit de tous ses efforts à se maintenir sur leurs traces. Mais un travail opiniâtre, une préoccupation constante des affaires qu'il avait à étudier, les émotions de l'audience, où sa timidité naturelle souffrait de l'obligation de parler en public, nuisirent à sa santé. Sa famille et ses amis s'alarmaient et le sollicitaient de demander un poste moins laborieux; lui s'attachait à son siége, prenant l'ardeur de son zèle pour la mesure de ses forces. Un mouvement dans le personnel de la Cour mit fin à cette situation. Sans l'avoir sollicité, à son grand regret, il apprit qu'une ordonnance du 3 novembre 1819 l'avait nommé conseiller.

Il n'en prononça pas moins à la rentrée, le 15 novembre, un discours dont il avait été chargé en qualité d'avocat général. Ce discours, fort remarqué, eut une certaine influence sur sa carrière, en attirant sur lui l'attention des hommes de l'opinion libérale, ou, comme on disait alors, constitutionnelle. Le sujet était l'*amour de la patrie :* « Point de patrie, disait l'orateur, sans liberté. La véritable liberté est le règne
» des lois substitué à celui de l'arbitraire. La véritable liberté ne peut exister parmi nous, ne peut croître et prospérer chez un grand peuple comme les
» Français, qu'avec la monarchie constitutionnelle,
» qu'avec le gouvernement représentatif sous lequel
» nous vivons. Tous les hommes ne sont pas capables
» d'un pareil gouvernement ; il suppose dans le peuple qui en est honoré une instruction sagement répartie dans toutes les classes ; il lui suppose des
» vertus, il lui suppose celle qui les comprend toutes :
» un ardent amour pour la patrie. Notre souverain
» nous a jugés dignes d'un si grand bienfait ; il veut
» nous en faire jouir. Répondons à sa confiance,
» secondons-le de tous nos efforts ; ou plutôt ne multiplions pas les obstacles déjà si nombreux qui lui
» restent à surmonter, en prétendant devancer les
» effets de sa haute sagesse. Défendons-nous d'une

» soif immodérée de perfection. Il est un point où il
» faut s'arrêter ; au delà on arrive au pays des chi-
» mères, et dans la poursuite d'une ombre vaine, trop
» souvent on perd la réalité. Défendons-nous d'une
» trop grande impatience de voir terminer l'œuvre
» entière de nos institutions.... »

Ce langage parut trop hardi aux représentants du gouvernement : ils accordaient bien qu'on pouvait penser ces choses, mais ils soutenaient qu'il était mal d'en entretenir le public. Et pour empêcher que pareil scandale se reproduisît, M. Félix Faure, que son talent appelait naturellement à présider les assises, en fut (sauf une session peu importante, à Valence, en 1821) systématiquement écarté pendant neuf ans, jusqu'à ce que l'administration de M. de Martignac et les fonctions politiques de M. Félix Faure ne permissent plus de continuer cette petite disgrâce.

M. Félix Faure la supporta avec calme et sérénité; il se renferma dans le cercle de ses devoirs de magistrat et de père de famille. Sincèrement dévoué au Roi, au gouvernement constitutionnel, il était, dans les bornes de ses droits de citoyen, l'adversaire décidé de toutes les exagérations, soit dans un sens, soit dans l'autre, parce qu'il les considérait comme également périlleuses pour son pays.

Cette attitude digne, cette fermeté de principes longtemps éprouvée, le désignèrent au choix des électeurs de l'arrondissement de Vienne. A cette époque, les élections à la Chambre des députés étaient, non pas plus sincères qu'elles le furent depuis, mais plus sincèrement politiques. Ceux qui ont participé aux luttes électorales de la Restauration, se rappellent qu'elles étaient plus détachées des intérêts locaux, qu'elles prenaient à leurs yeux l'importance d'une manifestation nationale, de la défense du drapeau. On croyait alors fermement à des choses pour lesquelles les révolutions, l'abus, l'usage même nous ont laissé aujourd'hui peu de foi. Vers la fin surtout, la lutte était si manifestement engagée entre l'esprit moderne de la France et le mauvais génie qui poussait le roi Charles X à méconnaître les vrais besoins du pays, que la nomination d'un député était pour les électeurs un grand acte, pour l'élu un suprême honneur. M. Félix Faure vit avant tout les devoirs et la responsabilité que cet honneur imposait; une modeste défiance de ses forces le fit hésiter; mais pressé, au nom de l'intérêt public, de consentir à se mettre sur les rangs, il accepta. Il exprimait dans une lettre intime adressée à l'un de ses amis les dispositions qui l'animaient : « Si l'arron-
» dissement de Vienne pouvait porter ses vues sur un

» candidat aussi digne de son choix que MM.** et ***,
» ce serait non-seulement sans peine, mais avec un
» grand plaisir, que je verrais les personnes qui son-
» gent à moi porter leurs suffrages à ce candidat.
» J'ai peu de mérite à ce désintéressement. Je sens
» vivement tout ce qu'a de flatteur, de glorieux, la
» nomination à la Chambre des députés, mais je ne
» suis pas moins pénétré des devoirs qu'elle impose,
» et comme je suis sans aucune espèce d'ambition
» personnelle, il n'y a véritablement que le désir de
» répondre à l'honorable confiance qu'on me témoi-
» gne qui me décide à me mettre sur les rangs. Il
» résulte de là naturellement que, plus mes concur-
» rents seront dignes d'estime, moins j'y mettrai
» d'empressement, tandis que s'il s'agissait d'un
» choix dangereux, je me sens disposé à toutes les
» démarches possibles pour tâcher de l'emporter sur
» lui. » Dans son adresse aux électeurs, devançant les prescriptions de la loi, il ne craignit pas de prendre l'engagement de « n'accepter du Ministère ni emploi, ni faveur quelconque, sans se soumettre immédiatement à une réélection. » C'était une garantie d'indépendance que l'opinion publique réclamait vivement et dont M. Félix Faure était destiné à donner le premier exemple. Il fut élu député de Vienne le 22 avril

1828, et vint siéger à la Chambre dans les rangs de cette opposition sage que guidait M. Royer-Collard, « la bannière de la loyale constitutionnalité. »

Cependant, à son retour en Dauphiné, il n'en fut pas moins appelé à présider les assises à Grenoble, ce qu'il fit avec un succès remarquable, et le 21 novembre 1828, le Roi le nomma président de chambre. M. Félix Faure n'hésita pas sur le devoir que lui imposait cette nomination inattendue, mais il eut à délibérer avec lui-même sur la manière dont il le remplirait. Par conviction, par honneur, après l'engagement pris vis-à-vis de ses électeurs, il ne pouvait pas accepter de l'avancement sans en appeler à une nouvelle élection. M. Félix Faure avait personnellement tout à gagner en se faisant réélire; le succès n'était pas douteux; dans de telles conditions, donnant le premier exemple de cette déférence au jugement du corps électoral, il eût été renommé avec une sorte d'enthousiasme : il conservait son avancement, il restait président et député, et il attachait à son nom quelque popularité. C'était justement cette popularité, cet éclat qu'il redoutait pour le bien public. Comme bon citoyen, sincèrement dévoué à la monarchie, il se serait cru coupable de ne pas éviter tout ce qui pouvait troubler, même dans une sphère inférieure, l'harmonie si com-

promise de nos institutions. Il écrivit au Garde des Sceaux, lui exposa sa situation et lui offrit le choix entre les deux démissions, celle de député ou celle de président. Le gouvernement préféra naturellement la seconde. Le parti modeste, mais plus patriotique, auquel s'arrêta M. Félix Faure, contenta, chose rare, et le gouvernement et les électeurs : ceux-ci se déclarèrent pleinement satisfaits, et le roi Charles X lui-même exprima l'estime que lui inspirait une conduite si délicate (1).

La seconde session législative (1829), à laquelle assista M. Félix Faure, augmenta son influence parmi ses collègues et la juste considération du public pour son caractère. Sans chercher les occasions de se produire, il fut plusieurs fois appelé à monter à la tribune. Il prononça notamment un discours contre le projet de loi sur l'organisation départementale, qui produisit sur la Chambre une vive impression et contribua en grande partie à déterminer le retrait de

---

(1) « Votre manière de refuser est admirable ; le Roi en a été très-content ; il vous a loué beaucoup. » — M. de Vatisménil, ministre de l'Instruction publique (3 février 1829).

ce projet par le ministère (1). Il participa assidûment au travail et aux discussions des bureaux, moins brillants que ceux des séances publiques, mais qui fondent dans les assemblées les réputations solides.

Cette même année, M. Félix Faure fut l'objet d'une de ces manifestations d'estime éclatante et spontanée, qui suffisent pour ennoblir la vie d'un homme public et la venger des attaques de l'envie. La première présidence de la Cour royale de Grenoble vint à vaquer par la mort du titulaire. Les députés des trois départements composant le ressort (Isère, Drôme, Hautes-Alpes) se réunirent sans distinction d'opinion, pour demander que M. Félix Faure fût nommé premier président : « Le nom de ce digne magistrat est » vénéré en Dauphiné, écrivaient-ils dans une lettre » collective adressée au Garde des Sceaux (4 juin

---

(1) *Moniteur* et *Constitutionnel* du 9 avril 1829. — Le *Constitutionnel :* « (mouvement de conviction et vives acclamations dans une grande partie de l'assemblée). — *Plusieurs voix à gauche :* « Voilà » les vrais sentiments du pays ! » *D'autres voix :* « Si les ministres » sont de bonne foi, de pareils arguments doivent les convaincre !... » Il est impossible d'y répondre !... » (Ce discours prononcé avec un ton plein de calme et de gravité, a produit l'impression la plus profonde sur une grande partie de l'assemblée.) »

» 1829) ; nous pouvons assurer à Votre Grandeur
» qu'il n'y a point de dissidence d'opinion à cet
» égard, et que tous nos concitoyens applaudiront
» à un choix qui leur serait si cher. »

Mais le même obstacle qui s'était opposé à ce que M. Félix Faure acceptât une présidence de chambre subsistait toujours, la réélection, à laquelle il entendait se soumettre, et le Garde des Sceaux ne put qu'exprimer, au nom du Gouvernement, le regret d'être empêché par les scrupules constitutionnels de M. Faure lui-même de donner satisfaction au vœu de ses collègues. M. Félix Faure resta conseiller, et vint présider les assises de Gap, pendant lesquelles il eut occasion d'exprimer de grandes et belles vérités sur deux points importants : d'abord, sur la nécessité de distribuer largement au peuple les bienfaits de l'instruction, sur l'étroite relation qui existe entre le degré d'instruction d'une population et son degré de moralité (1) ; puis, sur les limites du pouvoir du jury et sur son véritable rôle dans les Cours d'assises. Sur cette seconde matière, les vrais principes étaient exposés avec tant de justesse, que le

(1) *Journal des Débats* du 8 janvier 1830.

Garde des Sceaux écrivit à M. Faure pour le féliciter, et fit insérer le morceau tout entier dans le *Moniteur* (1).

La session législative de 1830 s'ouvrit sous le poids des graves inquiétudes que faisaient naître les tendances du ministère présidé par le prince de Polignac, et surtout les dispositions que le Roi ne dissimulait plus, à résister au vœu du pays. Il y avait beaucoup de bonne foi des deux parts. Le roi Charles X croyait sincèrement défendre les droits de sa couronne contre les exigences d'une Constitution dont il ne comprenait ni les avantages pour lui-même, ni l'indispensable nécessité; il l'étudiait comme une ennemie et ne voyait que ses défauts. Ce mot si malheureux et si vrai dans sa bouche : « Il n'y a en » France que M. de Lafayette et moi qui n'ayons pas » changé depuis 1789, » manifestait clairement sa pensée. C'était avec les idées que la Révolution avait eu pour but et pour effet de condamner à jamais, qu'il luttait contre les conséquences nécessaires de cette Révolution.

D'un autre côté, la grande majorité des députés de l'opposition constitutionnelle étaient loyalement

---

(1) *Moniteur* du 31 décembre 1829.

dévoués au gouvernement, mais au gouvernement tout entier; ils ne consentaient pas à séparer la Charte du Roi. Ils étaient convaincus de leur bon droit, et qu'en attaquant un ministère incapable d'arrêter le Roi sur la pente où il courait, ils servaient le Roi plus encore que le pays; car le pays ne pouvait pas périr. S'il y eût eu moins de sincérité et d'illusions de part et d'autre, on se serait arrêté à temps. Beaucoup de députés qui ne se rendaient pas compte de l'obstination convaincue du Roi, pensaient qu'il suffirait que la Chambre fût réunie, mise en présence du ministère, pour que le jeu régulier de nos institutions amenât naturellement la chute de celui-ci.

Quelques jours avant l'ouverture des Chambres, M. Félix Faure écrivait dans sa plus étroite intimité : « Je vois arriver cette époque avec une joie secrète : » puisse cette joie être le pressentiment d'une issue » heureuse pour mon pays et pour mon Roi ! » Et le soir même du jour où fut votée la célèbre adresse des 221, il écrivait encore : « Je me sens un certain bien- » être, le cœur joyeux de l'issue de cette discussion. » Puisse-t-elle toucher et éclairer le cœur du Roi, » dussé-je être sacrifié comme victime expiatoire ! »

M. Félix Faure n'avait pas seulement voté l'adresse, il avait prononcé un discours pour la sou-

tenir. A la suite de la présentation de l'adresse, la Chambre fut prorogée; plus tard, elle fut dissoute. M. Félix Faure reçut de ses compatriotes, à son retour à Grenoble, l'accueil le plus flatteur : une nombreuse députation vint, en leur nom, lui présenter une adresse de félicitation « sur la noble con-» duite qu'il avait tenue; conduite dont lui devaient » être également reconnaissants, et la Royauté et la » France constitutionnelle. » Il fut réélu député par l'arrondissement de Vienne. La Royauté, abusée sur ses propres forces, ne tint compte d'aucun avertissement. Elle prononça une seconde dissolution de la Chambre; les fatales ordonnances parurent.

Ce fut avec une douleur amère, une consternation profonde, que M. Félix Faure apprit leur contenu. Tous ses sentiments, comme citoyen, comme serviteur dévoué de la monarchie constitutionnelle, se trouvaient froissés. Il partit aussitôt pour Paris, obéissant, ainsi que la plupart de ses collègues, à ce sentiment du devoir public qui ne tenait point compte de la nouvelle dissolution de la Chambre. Mais ce devoir était rigoureusement circonscrit pour lui dans les limites de la Charte; il ne se considérait point comme autorisé par son mandat de député à toucher à la Constitution, surtout à sa clef de voûte, au

droit royal. Il y avait un ministère responsable. Il avait appris en route, avec une inquiétude croissante, le soulèvement de Paris, la retraite du Roi : il trouva en arrivant un gouvernement provisoire. Lorsqu'il entra dans la salle des séances, on discutait la proposition de M. Bérard : ni l'exemple de collègues qu'il estimait, ni l'entraînement des circonstances ne purent ébranler sa ferme résolution : il ne vota pas les changements à la Charte, il ne se joignit point à la Chambre, lorsqu'elle alla porter au duc d'Orléans sa Déclaration et qu'elle invita ce prince à monter sur le trône.

Le Gouvernement avait nommé la veille (6 août) M. Félix Faure procureur général à Grenoble. Il refusa. Ce n'est pas qu'il ne sentît que cette révolution était un fait consommé, accompli, et qu'il était nécessaire de soutenir le nouvel état de choses pour le salut commun. Il aimait trop son pays pour séparer sa destinée de celles de la France, dans des circonstances aussi périlleuses. Il continua de prendre part aux travaux de la Chambre. Il fut le rapporteur de plusieurs lois; notamment de celles qui avaient pour objet le rappel des bannis et l'organisation municipale. Il était naturellement désigné au choix de ses collègues, pour faire le rapport de la

loi relative à la réélection des députés promus à des fonctions publiques.

Le 22 décembre 1830, il fut nommé premier président de la Cour royale de Grenoble. La condition qu'il avait toujours mise à son avancement, sa réélection comme député, était maintenant imposée par la loi; il accepta. Il fut réélu par l'arrondissement de Vienne à une forte majorité.

La Chambre fut dissoute le 31 mai 1831. Cette fois, M. Félix Faure n'obtint pas la majorité des votes; non pas qu'on lui reprochât rien dans sa conduite politique; mais on lui demandait, pour l'avenir, des engagements qu'il ne se croyait pas permis de prendre; notamment sur la question de l'hérédité de la pairie. Dans sa pensée, lorsqu'un député honoré à plusieurs reprises déjà du choix de ses concitoyens, déclarait n'être pas décidé en principe sur certaines questions, il devait être laissé libre d'attendre la discussion des chambres pour s'éclairer et voter selon sa conscience. Dans sa pensée aussi, l'élection devait être spontanée et toute de confiance. Il se refusa à promettre d'avance sa voix à telle ou telle combinaison, comme aussi à solliciter directement la continuation d'un mandat dont on paraissait vouloir restreindre l'étendue.

La députation n'avait jamais été pour lui qu'un devoir et souvent un devoir pénible. Il se vit avec une joie secrète honorablement affranchi de ses obligations politiques, rendu tout entier à ses travaux judiciaires, aux jouissances de la famille et de la propriété. Ses fonctions de premier président, si belles, si nobles à ses yeux, ne lui causaient qu'un regret, c'est que le séjour forcé de Paris, durant d'interminables sessions, ne lui permettait pas de leur donner les soins vigilants qu'il était jaloux de leur consacrer. Il put leur accorder tout son temps; avec quel zèle, quelle assiduité, quel dévouement, la Cour de Grenoble en est témoin, elle qui rendit à sa mémoire un hommage si touchant! Plein d'égards pour ses collaborateurs, pour les justiciables, il ne connaissait plus dans le travail du cabinet, à l'audience, que les droits de la vérité et de la loi. Le culte de la justice tenait son âme élevée dans cette sphère qui domine les passions et les intérêts privés.

Il était membre du conseil municipal de la ville de Grenoble depuis le mois de février 1820. Il avait été nommé au conseil général du département de l'Isère au mois de juillet 1829. Il pouvait se rendre ce témoignage que les charges et les honneurs étaient venus le chercher sans qu'il les sollicitât, qu'il se les était acquis par son caractère plus encore que par son talent.

Il se croyait désormais bien assuré de demeurer en dehors de la vie politique, lorsqu'il apprit que le gouvernement songeait à l'élever à la dignité de pair de France. Il fit tous ses efforts pour détourner cet honneur. C'était contracter à tout jamais des obligations qui le détourneraient de ses fonctions de premier président; c'était porter un grand titre, dont sa modestie s'exagérait, dans la société nouvelle, les charges et l'éclat. Il fit agir ses amis auprès des ministres, auprès du Roi lui-même et du jeune duc d'Orléans. Il mit autant d'activité, il chercha autant de ressources pour éviter d'être pair, qu'en pourrait déployer un ambitieux pour obtenir la place la plus enviée; et le résultat de ses démarches fut attendu par lui avec la même anxiété. Le Garde des Sceaux s'appliqua à combattre les répugnances de M. Félix Faure; il dit que le Roi comptait en cette occasion sur son patriotisme; il ajouta, dans une lettre adressée à l'ami que M. Félix Faure avait plus particulièrement chargé de lui exprimer son bien vif désir de n'être point nommé : « Au moment où le » gouvernement va faire une promotion, il faut que » la magistrature fournisse son contingent, et dès lors » M. Félix Faure est un candidat naturel. Je n'ai pas » besoin d'en dire les raisons. S'il ne parait pas sur » les listes, on ne dira pas que c'est parce que je n'ai

» pas songé à lui, mais bien parce qu'il a hésité; et
» dès lors le gouvernement éprouvera tous les incon-
» vénients d'un refus de la part d'un des magistrats
» les plus justement considérés. Que M. Félix Faure
» considère donc sa nomination comme faite. Qu'il se
» résigne. Je crois que l'intérêt public le veut ainsi,
» et je sais qu'une telle considération n'a jamais été
» sans force sur lui. » M. Félix Faure fut créé pair
par ordonnance du 11 octobre 1832.

L'estime que M. Félix Faure s'était acquise dans les corps dont il avait précédemment fait partie, le suivit à la Chambre des pairs et lui valut parmi ses collègues une honorable considération. Les principes qui avaient dirigé sa conduite politique trouvaient leur centre naturel dans une assemblée que distingua particulièrement une sagesse constante unie à un esprit vraiment libéral. C'est une justice que l'histoire impartiale devra rendre à la dernière Chambre des pairs, que, dans la situation difficile où la Constitution de 1830 l'avait placée, elle remplit avec un dévouement, un patriotisme inaltérable, le rôle peu brillant qui lui était échu. Sans se laisser entraîner par le désir d'accroître son importance, bien qu'elle renfermât dans son sein la réunion la plus imposante d'illustrations et de talents que jamais assemblée politique ait montrée, souvent

attaquée par la presse, harcelée par les petits journaux et les quolibets de la foule, compromise par le pouvoir lui-même qui lui donnait à juger des procès impossibles, elle ne se détourna pas un instant de sa mission de modération. Elle ne fut jamais un embarras pour le gouvernement; et parmi les reproches plus ou moins injurieux qui lui furent adressés, on ne trouvera pas qu'on ait osé l'accuser une seule fois d'avoir été servile. Soit comme corps législatif, soit comme haute cour de justice, dirigée par l'homme éminent qui la présida jusqu'à la dernière heure, elle a rendu des services dont on lui doit d'autant plus tenir compte, que leur principal mérite était de se dérober à l'éclat et au retentissement.

M. Félix Faure fut associé à tous ses travaux. Il fut notamment chargé d'une partie de l'instruction du procès d'Avril. Il était lui-même bien pénétré de l'esprit qui animait la Chambre. Il répondit un jour à quelqu'un qui faisait ressortir d'une façon maladroite la différence évidente et naturelle qui existait entre le crédit de l'une et de l'autre chambre, et qui blâmait la pairie de se laisser effacer : « Il n'y a rien de honteux » dans ce qui est utile au pays et conforme aux règles » de la justice. Je suis trop pénétré de l'honneur pour » n'être pas également jaloux de la dignité; non par

» intérêt particulier, personnel, étroit; mais dans un
» intérêt plus noble, plus élevé, dans l'intérêt de la
» loi : qu'elle arrive pure, entourée de la confiance,
» du respect des peuples. Voilà le vrai principe de la
» dignité des diverses branches de la puissance légis-
» lative et des égards qu'elles se doivent entre elles.
» Aussi ne devons-nous pas être moins soigneux de
» la dignité de l'autre Chambre que de la nôtre, et
» devons-nous scrupuleusement éviter toute collision,
» l'apparence, l'ombre de la rivalité. Ce serait au dé-
» triment de la loi que je voudrais rendre sacrée et
» inviolable. » Et il ajoutait : « Le rôle de la raison
» n'est pas toujours le plus agréable; mais remplir
» son devoir est un acte dont on recueille le fruit tôt
» ou tard, et toujours en soi-même. »

Après une expérience de quelques sessions, il sentit qu'un sacrifice était nécessaire au repos de sa conscience de magistrat. Cette absence continuelle de son siége de premier président ne lui permettait pas de suivre avec l'attention désirable les travaux de sa Cour et de se maintenir dans une connaissance complète d'un personnel qui agissait loin de ses yeux. Il se résigna à renoncer à l'enviable position de premier président dans son pays natal, aux relations que vingt-cinq ans de service avaient établies entre lui et ses

collègues de la Cour de Grenoble ; il demanda à échanger ses fonctions contre celles non moins belles, mais beaucoup plus laborieuses, de conseiller à la Cour de cassation. Déjà il avait brisé un premier lien avec Grenoble, en donnant, pour les mêmes motifs, en 1834, sa démission de membre du conseil municipal. Il fut nommé à la Cour de cassation le 12 juillet 1836.

Il put rester au conseil général du département de l'Isère, dont il faisait partie depuis 1829. Il en fut le président onze années consécutives, de 1834 à 1846, époque à laquelle le déclin de sa santé obligea ses collègues à ménager ses forces. Il portait dans la discussion des intérêts de son département la chaleur du sentiment plus particulier qui l'attachait à ce beau pays. Son appui et son vote étaient acquis à tous les projets qui avaient un caractère d'utilité véritable ; les dépenses n'étaient alors à ses yeux que d'avantageux placements. C'est ainsi qu'il contribua fortement pour sa part à engager le conseil général dans la voie des emprunts, afin de doter le département de belles et bonnes routes. En fait de dépenses, en général, et surtout de travaux publics, l'utile seul le touchait d'abord ; le côté artistique ne venait qu'au second rang. Non pas qu'il le méconnût et qu'il y fût insensible ; mais il aimait à répéter qu'en architecture il n'y a

d'ornements de bon goût que ceux dont l'utilité peut être justifiée et qui concourent d'une manière au moins apparente à la solidité ou à la commodité de l'édifice ; que de même, dans les travaux publics, l'utile doit être la raison d'être de l'art, et que l'art n'en est que plus admirable quand il déploie ses merveilles pour seconder l'utile. Pour lui, lorsqu'il voyait une somptueuse inutilité, quelque belle qu'elle fût, il retenait son admiration, comme s'il eût craint de s'associer par le plaisir à une chose qu'il blâmait.

Pouvant désormais concilier ses devoirs politiques et ses travaux judiciaires, M. Félix Faure se livra à ceux-ci avec une ardeur et une assiduité dont ses collègues conserveront le souvenir. L'âge, l'expérience et aussi la pratique de la vie politique avaient développé chez lui l'amour de cette profession uniquement vouée à la recherche calme et attentive de la justice. Il en sentait le charme et la responsabilité. Au palais, lorsqu'il abordait son siége, son visage naturellement sérieux prenait à son insu un air plus grave encore. C'était l'influence et comme l'empreinte de son profond respect pour la loi, dont il allait être l'interprète.

Ses travaux l'absorbèrent ; il négligea de chercher dans le monde les distractions nécessaires pour don-

ner quelque relâche à son esprit. La perte d'une fille chérie, en jetant une teinte de tristesse sur ce qui l'entourait, vint augmenter cette disposition à la vie retirée. Sa santé s'altéra; il perdit encore la compagne dévouée qui s'était associée à toutes les épreuves de sa carrière (1). Lorsque les événements de 1848 arrivèrent, la diminution de ses forces l'avertissait, depuis quelque temps déjà, que le moment de la retraite était venu.

Une grande amertume, d'ailleurs, résultait pour lui des choses qu'il avait sous les yeux; il assistait au spectacle le plus navrant pour un cœur patriotique comme le sien; il voyait le pays lancé dans des aventures qui n'exposaient pas seulement sa prospérité et sa grandeur, mais sa considération aux yeux de l'Eu-

---

(1) Femme éminente par les dons du cœur et de l'esprit, Mme Félix Faure, née de Bézieux, unissait les fortes et saintes vertus de la mère de famille aux qualités aimables de la femme du monde. Sa fin fut pour son mari et pour ses enfants une de ces pertes dont rien ne comble le vide douloureux.... Mais on s'est interdit dans cette notice tous les détails relatifs à la vie privée qui n'étaient pas nécessaires à l'intelligence du récit; il est, d'ailleurs, des natures délicates qui ne se plaisent qu'à l'ombre du foyer domestique et qui craignent l'éclat et la publicité, même pour leur mémoire.

rope ; la cause de la vraie liberté était compromise ; le gouvernement constitutionnel, naguère l'objet de tant de vœux, de désirs si ardents, était tombé tout à coup sous le vent d'un caprice populaire, pis que cela, par une intrigue ; et ce laborieux édifice, auquel les hommes les plus distingués par leur sagesse et leur talent avaient travaillé depuis plus de trente ans pour l'élever à la gloire de la civilisation, laissait le sol vide, sans qu'il parût y avoir jamais pris racine.

Un roi enfin, fidèle à tous ses engagements, une famille royale, modèle des vertus privées et publiques, toute française par les sentiments et par les idées, étaient jetés en exil.

M. Félix Faure demanda à se retirer. Il voulut reprendre, à titre honoraire, cette qualité de premier président de la Cour de Grenoble qui n'avait pas cessé de lui être chère. Le gouvernement provisoire la lui accorda par arrêté du 25 avril 1848. Il avait 20 ans de service dans les assemblées législatives et près de 37 ans de magistrature.

Avec le repos, le président Félix Faure recouvra la santé et toute l'activité de son esprit. La retraite ne fut pas pour lui le détachement égoïste des choses de son temps. Nul ne suivait avec plus d'anxiété les destinées de la patrie. La plus grande partie de l'an-

née, il habitait en Dauphiné, dans la pittoresque vallée du Graisivaudan, la terre patrimoniale qui avait été l'asile de son enfance. Ses lumières et son expérience étaient au service de tous ceux qui avaient un conseil à demander, un procès à éviter par un accommodement. Il s'occupait avec dévouement des affaires de sa commune, dont il s'honorait d'être conseiller municipal. Il employait sa fortune à encourager le travail; il en créait autant qu'il pouvait autour de lui, le regardant comme le principe de l'ordre et de la moralité, le remède le plus efficace contre le vagabondage et la mendicité, et la meilleure des charités. Il voyait peu de monde, mais il s'intéressait à tout. Inventions, découvertes scientifiques, tout ce qui avait le caractère d'une amélioration, d'un avantage public, trouvait son esprit en éveil et excitait aisément en lui un juvénile enthousiasme. Profondément convaincu de la perfectibilité humaine, de la supériorité de son siècle sur les siècles passés, il voyait, à l'inverse des autres vieillards, le bon temps dans l'avenir. Les révolutions, les fautes des hommes retardaient les progrès de la civilisation, et c'est pour cela qu'il les déplorait; mais il ne croyait pas qu'il fût en leur pouvoir d'arrêter d'une manière absolue la marche imposante de la

société humaine. Toute sa vie, les succès d'autrui avaient excité ses plus franches sympathies. Il avait une prédilection particulière pour les hommes qui, par leur travail et leur mérite, à quelque rang de la société, à quelque carrière qu'ils appartinssent, créaient eux-mêmes leur fortune. Il les suivait d'un œil attentif et bienveillant; il applaudissait à leur avancement : « Faites modestement et fermement » votre devoir, disait-il, et laissez-vous porter par » les circonstances, elle ne vous manqueront pas. » Mais ce qui le touchait surtout dans leurs succès, c'était l'avantage qu'en retirait l'œuvre générale, à laquelle ils apportaient un heureux concours. Rien ne l'éblouissait moins que la richesse ou les dignités, chez les autres, comme pour lui-même; il mesurait les hommes « indépendamment de leur piédestal. » Il avait supporté avec la même fermeté et les revers de fortune et les épreuves du père de famille, qui ne lui furent pas épargnées.

Une telle âme était un terrain tout préparé pour la divine semence de la foi. La doctrine du Christ avait produit en elle les fruits les plus exquis. Il croyait et pratiquait avec ferveur : mais ce n'était pas une croyance morte, une pratique qui se renfermât dans le cercle des choses purement religieuses.

La religion, pour lui, la religion du Rédempteur couvrait tout et s'étendait à tout; il la comprenait, comme nous la peint l'Evangile qu'il méditait chaque jour, parant de grâce, de douceur et de charité toutes les actions de la vie; reconnaissable à son esprit et à ses œuvres, non à son costume; indulgente pour les fautes, humble de cœur, aimant surtout, aimant les hommes, pour eux-mêmes et pour Dieu.

C'est ainsi qu'il parvint au terme de sa vie, gagnant en sérénité, en joie intérieure, admirant chaque jour davantage le génie de l'homme, la beauté des œuvres de Dieu, à mesure qu'il avançait en âge. Dans les derniers mois de l'année 1858, il fut atteint en Dauphiné d'une maladie que la vieillesse rendait incurable. Il put toutefois se transporter à Paris où sa famille, livrée depuis quelque temps à de trop légitimes inquiétudes, l'attendait avec impatience. Les soins pieux de ses enfants, de son gendre (1), qui eut toujours pour lui les sentiments du fils le plus dévoué, ne purent, en l'entourant des objets de sa plus tendre sollicitude, qu'adoucir ses derniers moments. Il termina le 28 janvier 1859, dans sa soixante-dix-

---

(1) M. de Boissieux, conseiller à la Cour de cassation.

neuvième année, une existence à laquelle n'ont manqué ni les nobles occupations qui élèvent l'intelligence, ni les douces et saintes affections où le cœur trouve ses joies et ses consolations, ni les marques d'estime et de confiance les plus précieuses et les plus éclatantes qui puissent récompenser un bon citoyen, un vertueux magistrat.

# ÉLOGE

DE MONSIEUR LE COMTE

# LÉZAY-MARNÉZIA

**SÉNATEUR**

PRONONCÉ AU SÉNAT

PAR M. LE MARQUIS D'AUDIFFRET

DANS LA SÉANCE DU LUNDI 6 JUIN 1859

IMPRESSION ORDONNÉE PAR LE SÉNAT

PARIS

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET C^{ie}

IMPRIMEURS DU SÉNAT ET DE LA COUR DE CASSATION

RUES DE FLEURUS, 9, ET DE L'OUEST, 21

1859

# ÉLOGE

DE MONSIEUR LE COMTE

# DE LÉZAY-MARNÉZIA

SÉNATEUR

# ÉLOGE

DE MONSIEUR LE COMTE

# DE LÉZAY-MARNÉZIA

SÉNATEUR

PRONONCÉ AU SÉNAT

PAR M. LE MARQUIS D'AUDIFFRET

DANS LA SÉANCE DU LUNDI 6 JUIN 1859

IMPRESSION ORDONNÉE PAR LE SÉNAT

PARIS

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET Cie

IMPRIMEURS DU SÉNAT ET DE LA COUR DE CASSATION

RUES DE FLEURUS, 9, ET DE L'OUEST, 21

1859

MESSIEURS LES SÉNATEURS,

Il est des natures d'élite qui se fortifient et qui grandissent par l'adversité. Il est des nobles caractères que la mauvaise fortune ne peut jamais abattre, et qui s'élèvent toujours au-dessus des rigueurs de la destinée. Les plus rudes épreuves sont pour ces cœurs généreux des faveurs de la Providence qui préparent leur triomphe et leur renommée.

C'est à la faveur de ces grandes qualités, que se montre indomptable, au début de sa carrière, le courage du jeune comte de Lézay-Marnésia, luttant avec une dignité héréditaire contre le malheur et contre l'anarchie révolutionnaire qui menaçaient l'illustration et l'opulence de sa famille de la proscription et de la ruine.

La beauté régulière de ses traits, l'élégance de sa

taille élevée, le charme imposant de sa mâle contenance, tout se réunissait pour attester au premier aspect, dans le gracieux extérieur de sa jeunesse, la noblesse de son origine et l'élévation de ses sentiments.

Quoique le goût des lettres, des sciences et de la philosophie, entretenu par un commerce habituel avec les écrivains du XVIII[e] siècle, ait embelli l'existence de son aïeule et de son père, l'instruction de leur fils, confiée aux moines de Belleley, dans le canton de Porentruy, était à peine ébauchée, à l'âge de 15 ans, lorsque le privilége de sa naissance l'appela, sans études sérieuses, au grade d'officier du régiment de dragons d'Orléans tenant garnison en Bretagne.

Il commença donc en 1790 son éducation militaire et son entrée dans le monde au milieu des troubles civils de la vieille Armorique. Le désordre des idées et des débats de son parlement local frappa péniblement cet esprit calme et judicieux, au moment même où ses devoirs d'officier l'obligeaient à réprimer, par la force des armes, l'audace des violences populaires exercées sur les personnes et sur les propriétés. Pendant les moments de repos de son service militaire, il réussissait à conquérir, par l'attrait de ses avantages personnels, les sympathies et même les faveurs d'une société sceptique et frivole, passionnément occupée de politique et de plaisirs, et qui s'efforçait de renverser, avec une fatale insouciance de l'avenir, l'édifice ébranlé de l'ancien gouvernement de la France, sans prévoir qu'elle devait bientôt se précipiter elle-même dans sa chute et dans sa ruine.

Dominé par un père jaloux d'exercer, sur ses

enfants, le pouvoir absolu des mœurs aristocratiques, ce fils religieusement soumis au culte de la volonté du chef de sa maison, selon la tradition de son ancienne race, a su conserver, toute sa vie, le respect de l'autorité constamment ennobli par l'indépendance de caractère et par l'affranchissement des préjugés de l'ancien régime.

Entraîné par des revers de fortune, par une ardente imagination et par les espérances d'un meilleur avenir, vers la terre promise à la liberté qui s'exilait déjà de la France, son père, Député de l'Assemblée constituante, le fit venir à Paris pour le conduire aux États-Unis, et pour y tenter, avec son concours, les hasards d'un projet de colonisation.

Pendant les longs préparatifs de cette aventureuse entreprise, mal conçue et mal dirigée, le jeune comte de Lézay suivait avec émotion les séances dramatiques de cette Assemblée constituante où la lutte du bien et du mal venait de s'engager, devant la défaillance du Pouvoir, par les voix les plus éloquentes, et souvent les plus téméraires, à travers tous les périls de l'inexpérience et des passions politiques. C'est à cette mémorable école que se sont formées pour l'avenir ses opinions sagement libérales et toujours modérées par la bonté de son âme.

Il s'éloigne à regret du grand spectacle de ce laborieux enfantement de la nouvelle constitution de la France, pour s'embarquer sur un navire où tout manquait au succès du voyage, l'espace et les provisions nécessaires au nombre excessif des passagers, l'énergie et l'habileté de l'équipage, enfin l'ordre et l'obéissance de ce personnel indiscipliné

devant les dangers d'une navigation difficile et d'une mer orageuse. Son habitude du commandement, son inaltérable sang-froid, ont constamment dominé cette situation critique, et lui ont permis d'arriver, sans sinistre, après neuf mois de la traversée la plus pénible au port d'Alexandrie dans la province de Virginie.

La nature primitive et grandiose de ce nouveau monde, qui ne portait alors aucune trace de culture, et semblait à peine sorti des mains du Créateur, frappa ses premiers regards d'étonnement et d'admiration. Mais sa jeune imagination s'enflamma bien davantage encore d'un religieux enthousiasme, en contemplant à New-York, le maintien imposant et la simplicité modeste du héros, citoyen de l'indépendance américaine. (Washington.)

Toutefois, ces premières impressions furent bientôt désenchantées par les mécomptes, par les privations et par les souffrances de l'existence périlleuse de pionnier que MM. de Lézay eurent la témérité de braver dans des régions désertes et sauvages, où se dissipèrent, en moins d'une année, les sacrifices, les efforts et les illusions de leur inexpérience.

Le père, accablé du poids de ses revers, n'opposait à l'infortune que la plus stérile résignation, lorsque son fils, inaccessible au découragement, obtint, par le seul ascendant de son caractère, d'un de ses amis de Philadelphie (le comte Andriani) le crédit nécessaire pour retourner en Europe.

Son arrivée en Angleterre, au mois de mai 1792, fut cruellement affligée par la perte de sa sœur, déjà mère d'une fille devenue aujourd'hui la grande-duchesse de Bade, Mme de Beauharnais, qui

avait été, dès le premier jour, toute la joie de son frère et qui fut en mourant la douleur de toute sa vie.

Rappelé en France par la rigueur des lois rendues contre l'émigration et par l'amour du sol natal qui tremblait à l'approche de l'attentat du 10 août, il se hâta d'abriter l'éclat de son nom et la distinction de ses manières dans l'obscurité du domaine paternel de Saint-Julien pour y reprendre avec son frère des travaux agricoles, secondés par de bons cultivateurs francomtois, toujours fidèles aux souvenirs des bienfaits de leur famille. Mais bientôt, ces deux fils, éloignés par l'impatience d'un père irrité contre le malheur, furent contraints de quitter leur retraite paisible et sûre pour se diriger vers la capitale, chaque jour plus exposée aux passions de la multitude, et pour y chercher, avec des chances nouvelles, la protection de la vicomtesse Joséphine de Beauharnais, qui les reçut en parente affectueuse dans l'unique salon resté gracieusement ouvert à la conciliation des partis et à l'urbanité française.

La tempête révolutionnaire, qui grondait toujours plus menaçante sur toutes les têtes élevées au-dessus du vulgaire, obligea ces deux braves jeunes gens à travestir leur nom et leur personne sous divers masques populaires et fit cacher, enfin, le comte Albert de Lézay sous l'uniforme d'un dragon de l'armée républicaine.

Dans cette modeste position, son respect pour la discipline, l'intrépidité de son courage, la cordialité de ses relations avec ses compagnons de fatigue et de gloire, trahissaient à leurs yeux un déguisement que leur affection n'a jamais voulu trahir. Pendant la campagne de Belgique et de Hollande, il a pris sa

large part d'excellent soldat aux victoires d'Ypres, de l'Écluse, d'Anvers et de Bréda.

Son frère Adrien de Lézay qu'une maladie grave avait empêché de le suivre à l'armée, et qui se créait à Paris une existence honorable et protégée par des travaux littéraires, parvint à le soustraire aux rudes épreuves de la guerre et de la proscription en le couvrant, dans une place administrative, du patronage alors très-puissant des munitionnaires généraux d'Amsterdam.

Cette nouvelle carrière lui rendit un moment le repos et les succès de l'homme du monde, et lui procura les moyens d'augmenter ses connaissances par l'étude des institutions et des monuments de l'industrieuse population de la Hollande.

Mais l'inconstance de son âge l'entraîna sur les pas d'un négociant anglais à parcourir l'Espagne et le Portugal, et le fit revenir, après d'instructives pérégrinations sur les côtes et dans l'intérieur de ces deux royaumes, d'abord vers la capitale de l'Angleterre et ensuite dans la cité marchande d'Amsterdam, où sa laborieuse intelligence obtint un poste important auprès d'une grande maison de commerce.

Son second passage à Londres fut marqué, comme le premier, par un cruel chagrin de famille, la perte de la marquise de Lézay sa mère, à qui l'orage révolutionnaire avait tout enlevé, si ce n'est ses vertus, sa fermeté d'âme et des talents remarquables de peinture qui ont soutenu et même illustré les jours difficiles de son exil et de sa persécution.

Pendant nos troubles civils au dedans et nos luttes sanglantes au dehors, le glorieux libérateur de la patrie expirante, Napoléon Ier, s'unit le 8 mars

1796 par les liens du mariage à Mme Joséphine de Beauharnais, l'alliée et l'amie de la famille de Lézay-Marnésia.

A peine avions-nous confié nos destinées à ce victorieux Souverain, qu'il brisa de sa puissante épée les tables de proscriptions, qui, en dépeuplant la France de ses enfants méconnus, l'avaient trop longtemps privée du dévouement patriotique de MM. de Lézay.

Adrien, devenu le chef de sa famille, fut appelé à la préfecture du Bas-Rhin, tandis qu'Albert s'occupa de liquider la terre de Saint-Julien très-gravement engagée par les dettes reconnues après la mort de leur père.

La Providence voulut, à cette époque du retour à l'ordre, le consoler de ses longs revers, et garantir sa prospérité future en lui accordant la précieuse faveur d'épouser Mlle Delage, jeune fille déshéritée, par la révolution, de la grande fortune de ses parents, mais enrichie de tous les dons de la nature et plus attachante encore par les rares qualités de son âme que par l'éclat de sa beauté.

Au commencement de 1815, un douloureux accident de voiture qui lui enleva son frère bien-aimé, le préfet du Bas-Rhin, le fit renoncer à l'indépendance de sa vie d'agriculteur, pour l'administration du département du Lot, à laquelle il fut appelé par la confiance du roi Louis XVIII. Il apporta dans ces fonctions nouvelles un esprit de sagesse et de modération qui s'était éclairé par les leçons du malheur, et par l'expérience de nos vicissitudes politiques. Il avait à lutter après les cent jours et sous le fardeau de la double invasion étrangère, dans un pays méridional, agité de passions violentes, contre

la haine des partis et contre les intrigues des ambitions surexcitées.

Il déploya toutes les ressources de sa prudente activité pour calmer l'effervescence des opinions et des rivalités locales, soit en favorisant l'influence conciliatrice du clergé; soit en développant le progrès, éminemment social, du travail et de la richesse, par l'ouverture ou par l'achèvement des voies de communication; soit en accordant des primes et des encouragements à l'amélioration des cultures; soit en propageant l'instruction élémentaire; soit, enfin, en défendant les fonctionnaires, dont il appréciait les bons services, contre la convoitise de l'égoïsme et de la vanité.

La reconnaissance de la population, chaleureusement exprimée dans toutes les circonstances où ses sentiments pouvaient se produire, l'a dignement récompensé de ses généreux efforts pour le triomphe du bien public sur les intérêts privés. Il en a reçu le plus précieux témoignage en se trouvant élu, d'une voix à peu près unanime, à la Chambre des députés au moment où son crédit auprès du Gouvernement était dangereusement ébranlé par l'animosité de la lutte si malheureusement engagée entre deux politiques ennemies.

Toutefois, le royal auteur de la Charte de 1814 assura le succès du parti constitutionnel, en promulguant l'ordonnance du 5 septembre 1820, qui prononça le renouvellement de la Chambre des députés et le remplacement du Ministère. C'est alors que M. de Lézay, toujours fidèle à ses idées d'ordre et de modération, fit remarquer encore davantage dans le Corps législatif sa grande aptitude aux affaires et fut appelé à la préfecture de la Somme.

Il appliqua, dans cette mission nouvelle, les mêmes principes de justice et d'impartialité, qui rencontrèrent, une seconde fois, les mêmes prétentions, les mêmes résistances et le même déchaînement de partis.

Ses premiers efforts se dirigèrent, avec dévouement, contre le fléau de la disette qui désolait alors toutes les régions de la France, et dont il parvint à soulager les souffrances par des œuvres de bienfaisance habilement combinées.

Mais la coalition des coteries hostiles à l'inflexible équité de son administration lui suscita des embarras et des obstacles, qui fatiguèrent sa persévérance à suivre la voie constitutionnelle tracée par sa conscience et par la sagesse du Gouvernement.

Il sollicita donc sa permutation dans le Jura, pour y retrouver les souvenirs et les sympathies des anciens amis de sa famille, et pour s'y reposer des rudes épreuves qu'il venait de subir dans les départements du Lot et de la Somme. Le Ministère répondit à sa demande en juge éclairé de son mérite et de la fermeté de son caractère, par sa promotion à la préfecture du Rhône.

Il recommença, pour la troisième fois, avec autant de succès, dans l'importante cité de Lyon, le rôle de conciliateur qui lui avait si honorablement réussi dans les deux administrations précédentes.

Cependant tout semblait conspirer, après les troubles récents et les souffrances encore douloureuses des jours néfastes de 1815, contre les efforts de cet habile administrateur pour apaiser les luttes individuelles, pour déjouer les persécutions vindicatives, et pour pacifier une société longtemps agitée par la guerre civile.

Il inaugura sa bienvenue dans ce département, en succédant à la dictature d'un Maréchal de France, par la distribution d'un secours de 150 000 francs, entre les bureaux de bienfaisance chargés d'en répandre le bienfait sur la misère des ateliers sans travail.

Puissamment secondé par le concours des autorités civiles et militaires qui se confiaient à sa paternelle direction, pour le rétablissement de l'ordre, il accéléra la reprise des affaires, l'activité des métiers et le retour du mouvement commercial et industriel, en favorisant l'introduction des soies gréges de l'Italie et la culture du mûrier ; double source de la prospérité de la fabrication des belles étoffes qui a fondé la renommée et la richesse de cette grande ville. Il fit renaître ainsi plus de concorde et de sécurité dans les relations sociales, et reprendre l'heureuse habitude des réunions consacrées aux délassements d'une population réconciliée avec elle-même.

Son zèle éclairé pour le bien-être des habitants lui inspira d'importantes améliorations sur le régime des eaux potables, qui répandirent aussitôt la propreté et l'assainissement dans les quartiers populeux de cette vaste cité. Il ouvrit en même temps les routes importantes de Tarare et de Villefranche et se livra à des études assez remarquables sur les chemins vicinaux, pour que le Gouvernement crût devoir en ordonner la publication.

Pendant qu'il accomplissait ces œuvres de bien public et de sage administration, la main criminelle de l'assassin d'un fils de France replongea tout à coup le pays dans un nouveau deuil et dans une nouvelle crise politique qui changea le person-

nel et la direction des affaires publiques, et rendit M. de Lézay aux loisirs de sa vie de famille dans le vieux manoir de Saint-Julien.

Entouré de sa digne compagne et de deux fils élevés à l'exemple de son mérite et des vertus de leur mère, il rendait grâce à la Providence du bonheur dont il jouissait depuis 1822 dans une aussi douce retraite, lorsqu'il fut nommé préfet du département de Loir-et-Cher le 18 octobre 1828, par la politique modérée, et par l'affection du Ministre de l'intérieur (M. de Martignac).

Il apporta dans le début de cette quatrième mission cette volonté calme de l'impartialité qui fait aimer l'autorité par ceux qu'elle protége, en la faisant respecter aussi par ceux qui lui résistent.

Toutefois, son rôle devint plus facile au sein d'une population moins agitée que celle du Lot, de la Somme et du Rhône et qui se reposait d'ailleurs avec sécurité sous une administration raffermie par la prudence d'un préfet expérimenté.

Mais à l'avénement du fatal Ministère qui ne craignit pas d'affronter le péril des trois journées de 1830, sa tâche de conciliateur lui parut impossible, et sa démission, publiquement annoncée au maire de la ville de Blois, suivit immédiatement cette révolution inopinée.

Cependant cette première résolution dut céder aux démonstrations touchantes de toutes les communes, qui le supplièrent de ne point les abandonner aux dangers du nouvel orage politique qui menaçait alors le salut commun. Il continua donc de se devouer à la chose publique, qui ne devait pas périr par le découragement des gens de bien.

Il sut alors combattre une fois de plus, avec succès,

la violence et l'aveuglement des réactions politiques, et reprendre avec une infatigable activité les améliorations commencées dans toutes les parties de son administration.

La redoutable épidémie du choléra lui offrit l'occasion de mériter la reconnaissance des familles affligées par ce fléau destructeur et de répandre les secours de sa bienfaisance personnelle, ainsi que les soins touchants de Mme de Lézay sur les souffrances de la maladie et de la misère. Le développement des voies de communication, l'extinction de la plaie honteuse de la mendicité, l'organisation des Comices agricoles, enfin, ses grands travaux d'utilité publique, ont ajouté de nouveaux titres à la juste renommée de cet excellent administrateur.

L'inondation de la Loire, les cruelles épreuves de la disette, les ravages de la grêle, ont fait admirer aussi la bonté de son âme et les talents acquis par sa longue expérience.

Sa promotion à la dignité de Pair de France, en 1835, en lui donnant la récompense de ses nombreux services, lui ont permis de les utiliser encore davantage par sa participation éclairée aux travaux de la législature.

Enfin la révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée, pour sauver sa responsabilité d'homme d'État de l'impuissance et des malheurs de l'anarchie.

Mais aussitôt que le digne héritier du plus grand nom des temps modernes eut rallié tous les bons Français autour du drapeau de l'ordre, et délivré le pays, comme son glorieux prédécesseur, des déchirements révolutionnaires, M. le comte de Lézay fut appelé d'abord à siéger dans la Commission consultative et ensuite dans le Sénat.

C'est alors que ses derniers jours se sont écoulés avec la plus heureuse quiétude, au milieu de ses chers habitants de la ville de Blois, devenue la patrie adoptive de ce vieillard inaltérable dans son intelligence, dans sa grâce et dans sa dignité. Les aimables délassements des lettres, des beaux-arts et d'une société choisie occupaient agréablement les loisirs si honorablement acquis par ce parfait modèle de l'homme du monde d'autrefois, du bienveillant administrateur, et d'un noble survivant de l'ancienne chevalerie.

Pendant qu'il recevait les témoignages de l'attachement de ses nombreux amis, les soins empressés de la tendresse de ses enfants, et du dévouement de leur mère, les hommages unanimes de la considération publique,la Providence sembla lui réserver une des plus douces joies de sa vie, celle d'inaugurer la statue commémorative des services de son frère, si douloureusement pleuré, M. le marquis Adrien de Lézay-Marnésia, ancien préfet du Bas-Rhin. Mais ses forces épuisées par 86 ans d'une existence toujours utile à son pays, et qui a plus que jamais glorifié l'illustration de sa famille, lui ont refusé ce dernier jour de bonheur.

Le moment suprême, arrivé pour cette belle âme le 4 septembre 1857, ne lui a plus laissé que les regrets de la terre et les récompenses du ciel si justement mérités par l'accomplissement de tous ses devoirs de bon Français et de bon chrétien.

Un monument religieux a été élevé, pour son inhumation, en vertu d'une décision exceptionnelle de l'Empereur, dans l'église de Saint-Nicolas à Blois, par la piété filiale, par la douleur inconsolable de sa veuve, par la reconnaissance de tous

les habitants, par le respect des autorités locales, à la mémoire impérissable de ses services, de ses vertus et de ses bienfaits[1].

---

1. Une notice biographique écrite avec autant de talent que d'affection éclairée, par M. de La Saussaye, membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Lyon, membre du Conseil général de Loir-et-Cher, et du conseil municipal de Blois, a rendu un premier hommage public à la belle carrière de M. le comte de Lézay-Marnésia.

# LE PRÉSIDENT

# MESNARD

# LE PRÉSIDENT

# MESNARD

# LE PRÉSIDENT

# MESNARD

M. Mesnard (Jacques-André) est né à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure) le 11 novembre 1792. Dès son bas âge, le jeune Mesnard annonçait une intelligence peu ordinaire; ses premières études furent signalées par des succès constants, et, à mesure que les travaux auxquels il se livrait prenaient plus d'importance, il obtint sur ses condisciples une supériorité de plus en plus significative. Dès cette époque, à des goûts plus austères et plus sérieux, il alliait celui des beaux-arts et de la poésie; l'étude des sciences mathématiques eut aussi de vifs attraits pour lui, et ce penchant fut assez marqué pour que l'on crût y reconnaître les indices d'une vocation spéciale.

A dix-sept ans il commença son droit à la Faculté de Poitiers, sous le patronage honorable de M. le procureur général Béra, qui lui témoigna beaucoup d'intérêt et d'affection.

A vingt ans, c'est-à-dire le 18 janvier 1813, il prêtait le serment d'avocat.

Aucun doute ne pouvait s'élever dans son esprit sur le lieu qu'il choisirait pour exercer la noble profession qu'il avait embrassée. Rochefort s'offrit naturellement à sa pensée; son père, décédé alors depuis trois ans, avait laissé au tribunal de cette ville, auquel il avait été attaché en qualité de greffier, d'honorables souvenirs. Sa mère et son frère s'y trouvaient encore; enfin c'était sa ville natale.

Le 10 juin 1813, à l'âge de vingt ans et quelques mois, M. Mesnard plaidait sa première cause devant le tribunal de Rochefort; deux mois après, il portait la parole dans une affaire grave en séparation de corps contre un adversaire capable et expérimenté, et le triomphe le plus complet couronnait ses efforts.

Quelques années suffirent pour mettre en relief cette nature d'élite. Sa réputation grandit avec ses succès. Une parole facile, élégante, spirituelle, fit de M. Mesnard, aussitôt après ses débuts, un avocat habile, et la confiance lui arriva de toutes parts. C'est un rare privilége de pouvoir au barreau, dans des discussions sérieuses et arides, répandre du charme et se faire écouter; ce privilége, M. Mesnard, dès cette époque, le possédait au plus haut point.

Il y avait trois ou quatre ans à peine que M. Mesnard avait fait ses débuts à Rochefort lorsqu'une grande cata-

strophe maritime éclata. La frégate de l'état *la Méduse* se perdait au loin, après des malheurs inouïs, et son commandant, M. de Chaumareyx, était accusé d'avoir, par impéritie ou fausses manœuvres, occasionné le fatal événement. Le jeune Mesnard fut chargé de la défense du commandant devant le conseil maritime assemblé dans l'arsenal de Rochefort; il se fit assister, pour la partie technique, d'un capitaine de vaisseau, et il parvint à écarter la peine grave qui menaçait son client.

Quelque temps après, une conspiration éclatait dans le département des Deux-Sèvres. Le général Berton était à la tête des conjurés; arrêté et traduit devant la Cour d'assises de Poitiers, il choisit pour défenseur M. Mesnard; mais à cette époque un avocat ne pouvait plaider hors de son tribunal sans l'autorisation du garde des sceaux; cette autorisation ayant été refusée, M. Mesnard ne put accepter la mission qui lui avait été confiée.

Le 1er septembre 1819, une ordonnance du roi nommait M. Mesnard juge suppléant au tribunal de première instance de Rochefort; il conserva ces fonctions jusqu'au jour où il cessa d'appartenir au barreau de Rochefort.

Le travail de cabinet et les plaidoiries n'absorbaient pas tous les instants de M. Mesnard; sa facilité était si grande qu'il pouvait encore apporter au dehors son contingent de lumières. C'est ainsi qu'il fit partie des sociétés d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort; son nom figura jusqu'à la fin de sa vie en tête des membres honoraires de la société actuelle.

Lorsque la révolution de 1830 vint à éclater, M. Mesnard faisait partie du conseil municipal de Rochefort. Il

ne s'était fait aucune illusion sur les tendances funestes du gouvernement de la restauration, qui compromettaient des conquêtes que le pays avait le droit de regarder comme définitives. Toute l'autorité morale qu'il pouvait exercer sur ses concitoyens fut employée à ménager sans trouble, sans représailles, la transition entre le régime qui finissait et l'ordre de choses nouveau qui semblait assurer de solides garanties et offrir une transaction honorable que tous les partis pouvaient accepter.

Appelé, le 26 août 1830, par le gouvernement de juillet aux fonctions de premier avocat général près la Cour royale de Poitiers, il se fit remarquer dans plusieurs affaires civiles par des conclusions où brilla sa parole nette et précise, qui s'alliait à une science du droit déjà profonde. Devant la Cour d'assises, il eut à soutenir l'accusation dirigée contre le gérant d'un journal influent, coupable de s'être associé trop hardiment aux passions politiques d'où venait de sortir, en Vendée, une imprudente tentative qui, après avoir débuté par une menace de guerre civile, finissait comme une aventure. En face d'adversaires animés par l'exaltation que leur inspirait la récente audace de leur parti, M. Mesnard soutint avec énergie et habileté la lutte transportée dans le champ clos de l'audience; son réquisitoire fut étincelant d'esprit, puissant de raison, achevé de forme, et le jury répondit complétement à l'appel qui lui était fait avec une si ferme loyauté.

En 1831, peu de temps après ses débuts dans les fonctions du ministère public, M. Mesnard faisait paraître un volume intitulé *De l'Administration de la Justice crimi-*

*nelle en France.* La circonstance qui détermina dans la pensée de l'auteur la publication de cet ouvrage, entrepris à la fin de l'année 1829, fut la formation d'une commission chargée de préparer la révision de nos codes criminels. Sur bien des pages de ce travail avait passé le souffle de jeunes et ardentes convictions; on pouvait y reconnaître les inspirations de ce libéral esprit de réforme qui avait suggéré aux philosophes et aux publicistes du dernier siècle leurs plus vives et leurs plus justes réclamations, et qui se caractérise par des efforts, tentés parfois avec bonheur, souvent avec plus de chances de mériter le succès que de l'obtenir, pour rendre praticable ce qui est généreux, et pour faire que de nobles idées et de beaux desseins, après avoir été l'honneur de l'esprit humain, deviennent la conquête et l'apanage inaliénable des sociétés civilisées.

Le but principal que poursuivait M. Mesnard était l'augmentation du nombre des cours d'assises. Il est permis de croire à cet égard qu'aujourd'hui surtout, et par suite des grands changements produits par l'adoption de voies de communication d'une nature nouvelle, d'autres raisons, venant s'ajouter à celles qui avaient contribué à faire maintenir l'organisation actuelle des tribunaux criminels, ont atténué les inconvénients signalés par M. Mesnard, et diminué la valeur des arguments par lesquels il s'efforçait de les faire ressortir et d'en amener la suppression.

Autour de cette idée fondamentale se groupaient un certain nombre de propositions accessoires, telles que l'abréviation de la durée des détentions préventives,

l'extension de la juridiction des juges de paix, le perfectionnement de l'institution du jury. Sur ces divers points, les gouvernements qui ont présidé successivement aux destinées du pays et, plus qu'aucun autre, le gouvernement actuel, ont répondu aux vœux d'amélioration que formulait alors M. Mesnard. Il est un point surtout auquel il attachait une grande et légitime importance, c'est l'augmentation des traitements des magistrats inférieurs, réforme qui, dans la pensée de M. Mesnard, se trouvait liée à la réduction du nombre des tribunaux, et qui paraît destinée à triompher complétement dans un très-prochain avenir, en se rattachant peut-être à une combinaison différente. Les vives paroles par lesquelles l'avocat général de Poitiers soutenait la nécessité de cette sage mesure n'ont rien perdu de leur opportunité[1].

Si, à Poitiers, M. Mesnard avait rencontré des adversaires politiques excités par la mémoire d'une grande défaite et par la persistance des regrets qui les ramenaient vers le passé; à Grenoble, où la confiance du roi l'appelait, le 22 septembre 1832, à diriger, en qualité de procureur général, le parquet de la Cour, il était destiné à lutter contre les efforts d'un parti chez lequel les évé-

1. « J'ai toujours vu avec peine qu'il n'y ait pas de si mince commis « de la moindre administration qui, sous ce rapport, ne fût mieux traité « qu'un juge de première instance; et cependant, dans un gouvernement « où l'ordre judiciaire tient tant de place, jamais l'argent du trésor public « saurait-il être mieux employé qu'à fournir aux ministres de la justice « des traitements qui leur permettent de vivre décemment, dans l'aisance « et à l'abri de toute séduction? Si pauvre qu'il soit, je n'ai jamais eu l'idée « qu'un magistrat pût se laisser corrompre; mais cette idée que je n'ai « pas, il faut qu'elle ne vienne à l'esprit de personne. Il ne suffit pas que « le magistrat soit incorruptible, il faut, pour le bien de la justice, que le « public le croie incorruptible... »

nements politiques récemment accomplis avaient fait naître des espérances immodérées, et très-disposé à hâter la marche naturelle des choses par l'impatience de prendre possession d'un avenir qu'il croyait promis à ses doctrines et à ses ardeurs. Dans les discours de rentrée qu'il prononça en 1832 et 1833, et qui furent très-remarqués, M. Mesnard avait su prendre vis-à-vis des défenseurs exagérés de ce parti une position nette et franche, la seule qui lui convînt, la seule qu'il acceptât; il avait insisté particulièrement sur cette idée que les lois sont un abri et une protection pour tous, et non pas seulement un bouclier destiné à couvrir le pouvoir, et que, dans le respect commun qu'elles devaient leur inspirer, les partis trouvaient une défense réciproque et les meilleures conditions d'une commune sécurité. Il appartenait aux esprits modérés de se maintenir sur ce terrain si large où M. Mesnard les invitait à concentrer une lutte qui aurait la bonne foi pour mobile et le bien public pour but; mais un petit nombre d'esprits extrêmes devait s'y trouver à l'étroit et chercher les moyens de franchir des limites que le procureur général de Grenoble était bien décidé à protéger contre les tentatives de la violence et de la ruse. Aussi l'insurrection formidable qui éclata en 1834 dans la ville de Lyon eut-elle son contre-coup à Grenoble : les fauteurs de troubles y épiaient la nouvelle d'un triomphe décisif de la cause républicaine, et n'attendaient que le signal d'un soulèvement. Le procureur général avait à supporter le poids d'une responsabilité d'autant plus lourde que les communications avec Paris étaient interceptées, et que nulle instruction offi-

cielle, nulle direction supérieure ne pouvaient consacrer et sanctionner immédiatement son initiative. Son attitude calme et résolue fut pour beaucoup dans le maintien de la paix publique; une tentative d'insurrection mal combinée ne trouva aucun appui sérieux, et avorta complétement. Sur les réquisitions de M. Mesnard, la Cour royale évoqua l'instruction de cette affaire, durant laquelle le procureur général mit tout son zèle à faire opérer l'arrestation des vrais coupables. Du reste, il ne lui appartint pas de la suivre jusqu'au bout; car la Cour des Pairs, faisant fonctions de cour de justice, évoqua la connaissance des troubles de Grenoble et des délits de presse qui s'y rattachaient. Néanmoins M. Mesnard eut à poursuivre devant la Cour d'assises le gérant du principal journal de Grenoble, sous une inculpation de compte rendu infidèle qui se liait aux mêmes événements. La discussion fut très-animée; M. Mesnard put donner de nouvelles preuves de son talent oratoire, et obtint devant le jury un succès qui fut ratifié par l'opinion publique.

Une lutte judiciaire d'une nature toute différente avait permis à M. Mesnard de se concilier de respectueuses sympathies et de conquérir des admirations sincères. On ne saurait mieux faire, à cet égard, qu'emprunter le récit d'un brillant, ingénieux, et trop souvent paradoxal écrivain, qui, passant par Grenoble en 1837, y trouvait la surprise et le charme aussi vivants et aussi puissants, après un intervalle de quatre années, qu'ils furent au premier jour.

« Ce dernier (M. Mesnard) a laissé dans le pays une « réputation de haute éloquence, et ce qu'il y a d'in-

« croyable, c'est qu'on dit que cette éloquence était « simple, naturelle, et n'avait d'autre affectation qu'un « excessif néologisme.

« Dans un procès célèbre, où une femme jeune, jolie « et pieuse demandait à être séparée de son mari, l'in- « térêt était si vif, que, dès huit heures du matin, les « dames de Grenoble occupaient toutes les places de la « vaste salle d'audience. M. Hennequin parla fort bien le « premier jour; le second, M. Sauzet parla encore mieux. « Tout le monde se disait : Ce pauvre M. Mesnard, si « simple, si modeste, va être écrasé. Il prit la parole et « ne s'écarta presque pas du ton simple de la conversa- « tion. — On ne respirait pas pour pouvoir l'écouter, me « disait ce soir madame N. — Il changea toutes les idées « qu'on avait sur ce procès, et enfin, quand il eut fini, « malgré le respect dû à la cour de justice, il fut applaudi « avec enthousiasme. Pourquoi M. Mesnard n'est-il pas à « la chambre? » (De Stendhal (Beyle), *Mémoires d'un Touriste*[1].)

Au reste, M. Mesnard trouvait à Grenoble, si on peut le dire, un climat moral et intellectuel où son talent pou-

1. Il est permis de rapprocher de ces paroles celles que le souvenir des mêmes circonstances inspirait tout récemment à l'un des collaborateurs les plus dévoués de M. Mesnard, aujourd'hui membre de la Cour impériale de Grenoble. Cet honorable magistrat, dans une lettre adressée à la famille de M. Mesnard, et qui n'était pas destinée à la publicité, s'exprime ainsi :
« Un procès de séparation de corps fut plaidé devant la Cour de Gre- « noble par M. Hennequin et M. Sauzet, qui produisirent sur l'auditoire « un effet prodigieux. Il semblait que l'admiration était épuisée et qu'il « n'était plus possible de se faire écouter après eux. En prenant la parole, « le procureur général exprima cette idée que l'éloquence avait terminé sa « mission et que celle de la justice allait commencer. Il aurait pu dire : « Et moi aussi je suis orateur! Tous les assistants le dirent pour lui. Ce

vait vivre, se développer et se manifester à l'aise. A une sagesse pratique, qui ne se confond point avec ce culte exagéré et cette âpre recherche des intérêts positifs où s'abandonnent des races moins heureusement douées, et séparées du Dauphiné par l'opposition morale encore plus que par la distance matérielle, le caractère dauphinois allie une indépendance et une vivacité d'esprit étrangères à ces périlleuses exaltations, à ces caprices passionnés, soudains et irréfléchis, naturels à des populations plus méridionales, et sous l'influence desquels les cerveaux s'enflamment plus aisément et plus vite encore que ne battent les cœurs. Incompatibles avec ces enthousiasmes peu sûrs qui ont leurs retours et laissent des regrets, de telles dispositions se prêtent aux admirations raisonnables et prudentes où l'on arrive moins vite, mais d'où l'on ne revient pas. M. Mesnard en fit l'épreuve. Aussi, lorsque, par ordonnance royale du 14 octobre 1836,

« fut la justice et l'éloquence tout à la fois se donnant l'une à l'autre une « majestueuse splendeur. La magistrature de Grenoble se rappelle avec « orgueil ce discours comme un de ceux qui ont le plus illustré notre « parquet. »

Les détails suivants, relatifs à la méthode suivie par M. Mesnard dans l'administration du ressort qu'il dirigeait, sont tirés de la même source :

« La vaste intelligence de M. Mesnard, son savoir, la vivacité surprenante « de son esprit étaient constamment appliqués à la défense et au triomphe « du droit et à donner du lustre au ministère public. Il éclairait de ses « lumières, il électrisait de sa parole, et, en donnant l'impulsion, il com- « muniquait une partie de sa force. Il ne voulait ni enlever aux procureurs « du roi leur spontanéité et le mérite de l'initiative, ni compromettre en « rien l'unité de direction dont il était responsable. Pour concilier cette « double intention, il exigeait qu'en lui communiquant dès le début les « affaires importantes, ses substituts exprimassent toujours leur avis. Les « dissentiments, quand il s'en présentait, étaient résolus dans des discus- « sions où il savait faire adopter ses vues, sans avoir besoin d'imposer son « autorité. »

la direction du parquet de la Cour de Rouen lui fut confiée, tout en appréciant à sa juste valeur cette situation nouvelle, où les satisfactions morales, qui furent toujours les premières à ses yeux, ne devaient pas lui manquer, la considération de ce qu'il allait chercher et de ce qu'il était destiné à trouver ne put lui faire perdre de vue ce qu'il était obligé de quitter. Quelques phrases de son discours d'installation témoignèrent de la persistance de ces impressions [1]. Elle se révéla mieux encore dans le choix qu'il fit de l'une des illustrations de l'ancienne magistrature dauphinoise [2] pour servir de sujet au plus important et au plus largement développé de ses discours de rentrée [3]. Élargissant le cadre où il plaçait la sévère figure de l'avocat général du parlement de Grenoble, M. Mesnard sut employer, pour caractériser ce grand mouvement intellectuel du XVIII[e] siècle, où tant de bien et tant

1. « Nous venons du Dauphiné, de cette province où le sentiment de la « nationalité est tout à la fois si ancien et si vivace, et qui, après avoir, du « fond de ses riches vallées, donné le signal de notre grande révolution, « conserva religieusement les nobles traditions de l'indépendance et de la « liberté. »

2. Servan (Antoine-Joseph-Michel de), avocat général au parlement de Grenoble.

3. La lointaine apparition d'une région préférée semblait avoir laissé son charme et son reflet sur les lignes suivantes :

« ... Il (Servan) n'avait rien de ce qui pouvait faire réussir parmi les « grands ; la cour et Paris l'effrayaient ; son Dauphiné le rappelait ; il « refusa : sans doute il aimait bien qu'il se fit quelque bruit autour de son « nom, mais il lui fallait en même temps du recueillement et de la soli- « tude. Peut-être aussi (les âmes tendres ont de ces sortes de secrets) ne « se plaisait-il à sa renommée que pour en jouir parmi les siens, au milieu « de ce Dauphiné si impressionnable, qui avait applaudi à ses premiers « succès, au sein de cette attrayante contrée que l'étranger lui-même ne « laisse pas sans regret, en face de ces montagnes dont l'imposant aspect « avait plus d'une fois sans doute inspiré son talent. »

de mal furent si étrangement mêlés, non-seulement une grande élévation de pensée et une irréprochable pureté de style, mais une mesure et une sagesse trop aisément oubliées de nos jours, lorsqu'il s'agit d'apprécier cette période de destruction et de rénovation pendant laquelle, au milieu de la fermentation d'éléments impurs et dangereux, se développaient des germes féconds destinés à rajeunir les institutions et les formes sociales, et à déposer au sein de la civilisation moderne, à côté d'avantages sûrement acquis, des espérances indestructibles.

Si M. Mesnard put donner dans cette œuvre la mesure de son talent d'écrivain, trois occasions particulières s'offrirent à lui pendant son séjour à Rouen de révéler sous des aspects très-divers la puissance et la souplesse de son éloquence. Ce fut d'abord, dans le courant de l'année 1836, un procès de presse qui lui permit de déployer toutes les ressources d'une parole incisive et spirituelle et d'un esprit plein de grâce; ce furent ensuite, au commencement de l'année 1838, les longs et tragiques débats auxquels donna lieu l'affaire des assassinats de Douvrend, Saint-Martin-le-Gaillard et Saint-Pierre-des-Jonquières. Plusieurs prêtres avaient été massacrés la nuit dans leur presbytère avec les gens de leur domesticité. Ces horribles attentats dont les auteurs ne pouvaient être découverts avaient répandu l'horreur et jeté l'épouvante dans tout l'arrondissement de Dieppe. La Cour royale de Rouen fut saisie de cette affaire, et, après une laborieuse instruction, des indices graves déterminèrent la mise en accusation d'une famille entière. Les longues et pénibles investigations que rendit nécessaires la recherche des coupables

avaient été dirigées avec une rare sagacité par un collaborateur zélé de M. Mesnard, que ses éminentes qualités, reconnues de bonne heure par le chef sous les ordres duquel il se trouvait placé, devaient conduire aux plus hautes fonctions de la magistrature et de l'État[1]. Après avoir préparé les éléments multiples et complexes de l'accusation, il fut associé aux fatigues de l'audience par M. Mesnard, qui du reste s'en réserva sa part, et cette part fut large et brillante.

Rien ne manqua au succès du procureur général, de ce qui, dans les causes criminelles, consacre les vrais triomphes de l'éloquence judiciaire, ni ces commotions morales qui ébranlent l'âme des accusés comme pour leur arracher de vive force le secret de leur conscience, ni la frémissante horreur qui parcourut à diverses reprises l'auditoire, ni l'entraînement irrésistible exercé sur les convictions des jurés, et qui fit sortir de leur verdict une quadruple condamnation capitale, terrible satisfaction demandée au nom de la société et obtenue tout entière[2].

Cette même année, une grave question d'état se trouvait portée devant la Cour royale de Rouen[3]. Le représentant le plus éminent du barreau de Rouen[4] et l'un des

1. M. Rouland, alors substitut du procureur général à Rouen, aujourd'hui ministre de l'instruction publique et des cultes.

2. Une anecdote assez piquante se rattache au souvenir de ces émouvants débats. Au sortir de l'audience, un avocat, s'adressant à l'un des substituts de M. Mesnard, qui aujourd'hui occupe un siége élevé à la Cour de cassation, lui dit : « Le garde des sceaux devrait interdire à votre procureur « général le service des assises : son éloquence y est trop dangereuse. »

3. Affaire Delair et Deschamps.

4. Me Senard.

membres les plus illustres du barreau de Paris [1] figuraient dans cette cause qui excita au plus haut degré la curiosité publique. M. Mesnard y montra une profonde connaissance du droit que fit valoir une argumentation tout à la fois souple et serrée; il examina sous des points de vue variés et suivit dans leurs diverses sphères d'application les règles qui assurent au sein des familles des garanties certaines à la manifestation et à la conservation de droits précieux et sacrés, en même temps qu'elles défendent l'enceinte inviolable où ils s'exercent contre des intrusions arbitraires et illégitimes. Il établit notamment avec beaucoup de force les conditions dans lesquelles la règle salutaire *Pater is est quem nuptiæ demonstrant* conserve tout son empire; il en fit ressortir en ces termes les décisives conséquences : « La loi a parlé pour lui (le père); elle le « proclame père de l'enfant né dans le mariage et inscrit « sur les registres de l'état civil au moment de sa nais- « sance; son silence suffit; qu'il ne démente pas la loi et « tout est dit; nul ne peut quereller son silence qui n'est « qu'une ratification de la présomption de la loi, qui con- « sacre sa fiction, qui acquiesce à l'autorité de sa procla- « mation. Autant vaudrait s'attaquer directement à la loi « dont ici le mari n'est devenu que le muet exécuteur. « Son silence fait la loi de la famille; en vain l'évidence « de l'adultère ou de l'inceste entoure le berceau de l'en- « fant : la loi fait taire cette évidence si le mari ne la dé- « nonce pas. »

Remontant aux origines historiques de cet axiome et

1. Me Teste.

suivant ses fortunes diverses à travers les temps, il montra d'une façon ingénieuse quelles modifications avaient dû apporter à sa primitive rigueur et les changements de la législation, et l'action plus lente et plus intime des mœurs. Il n'insista pas avec moins d'habileté sur la différence des conditions qui sont faites à l'action en désaveu et à la contestation d'état; enfin, là encore, il sut exercer cette puissance de vie et de mouvement qui lui avait été si largement départie et dont il était si prodigue [1].

Ces occasions rares et solennelles, qui, dans la vie militante du magistrat, sont comptées comme des actions d'éclat, permettaient à M. Mesnard de manifester dans leur plus beau jour les facultés supérieures de son esprit; mais, pour le connaître tout entier, il aurait fallu pouvoir le suivre dans les détails si nombreux et si compli-

1. Les fragments suivants du discours de M. le procureur général Mesnard ont été insérés dans le *Recueil des Arrêts de la Cour de Rouen* :

« Estelle Delair, vous demandez votre mère, vous l'appelez à grands cris;
« mais, croyez-nous, ne faites pas tant de bruit autour de son cercueil; ne
« la réveillez pas du lourd sommeil de la tombe. Prenez garde que, non
« loin d'elle, dort aussi cet ami de son cœur qui vous donna le nom que
« vous portez depuis vingt-deux ans. Craignez qu'à votre voix bien connue
« il ne s'éveille aussi, et que si, répondant à un imprudent appel, elle vous
« dit : « Oui, je suis ta mère, » il ne vous dise en même temps : « Je suis
« ton père, » et il l'a dit en effet...

« Bénie soit la loi qui, dans ses fictions les plus exigeantes, ne vous com-
« mande pas, Messieurs, de donner un démenti judiciaire à la conscience
« publique! Bénie soit cette loi qui vous permet de ne pas laisser égarer
« au front de l'adultère la belle couronne de la légitimité, et qui vous auto-
« rise, au contraire, à donner ici à la morale une éclatante et solennelle
« satisfaction!

« Car, ne vous y méprenez pas, cette société qu'on vous a dite légère,
« sceptique et railleuse, cette société qui, au milieu de ses croyances attié-
« dies, fait si bon compte, en apparence, dans sa littérature ardente et la
« fable de ses drames, des violations de la foi conjugale, ne croyez pas que

qués que comporte l'administration d'un vaste ressort : c'est là, dans cette partie des fonctions du ministère public moins exposée aux regards, et qui relève avant tout de la conscience, qu'il déployait une incessante activité et qu'il apportait une infatigable vigilance; les instructions, soit générales, soit spéciales, qui émanaient de lui furent considérées à bon droit comme des modèles. Mis en rapport continuel avec les fonctionnaires soumis à sa direction, par cette attentive étude de toutes les questions qu'il fallait résoudre et de toutes les nécessités auxquelles il convenait de pourvoir, il pouvait, avec un égal discernement, distinguer et préciser ce qu'il croyait devoir demander au zèle de ses subordonnés, et reconnaître ce qu'il pouvait attendre de leur intelligence et de leur dévouement; il y trouvait le double avantage de pénétrer à fond dans la

« pour cela elle ait perdu le sentiment de ce qui est éternellement juste et « moral. Qu'à la place de ces fictions passionnées qu'accueille une molle « complaisance, la réalité vienne à se présenter comme ici, sous son vrai « nom, avec tout le sérieux de ses conséquences destructives de l'honneur « et du repos des familles, et vous verrez que cette société, si frivole en « apparence, retrouvera toute l'énergie de son indignation pour flétrir de « semblables désordres. C'est qu'elle sent que la famille est le refuge des « bonnes mœurs, et que si, dans cet asile, elles ne sont plus en sûreté, tout « est perdu.

« Elle sent qu'au milieu de la corruption qui nous gagne, la justice doit « redoubler sa vigilance et faire bonne garde sur les frontières de la famille « pour empêcher l'adultère d'y introduire ses fraudes et ses mensonges.

« Elle comprend qu'il est juste que les fautes des parents soient, du « moins quant aux intérêts matériels, expiées par leur postérité; qu'il est « juste que, dans la participation aux prérogatives et aux avantages de la « famille, une même destinée ne soit pas réservée aux enfants qui portent « le sceau de la légitimité et à ceux qui ne doivent le jour qu'aux désordres « d'une épouse infidèle.

« Voilà pourquoi elle applaudirait, Messieurs, à votre arrêt, qui peut être « encore un beau monument élevé aux souvenirs abâtardis de la dignité du « mariage et de la morale publique. »

pratique des choses et de se rendre un compte exact de la valeur des hommes; et c'est en exigeant beaucoup de lui-même qu'il apprenait le secret de connaître les autres et de les employer à propos et à leur vraie place.

En 1841 commença pour M. Mesnard une nouvelle phase de sa vie judiciaire. Le 12 octobre de cette année, il était appelé à prendre place à la Cour de cassation avec le titre de conseiller, en même temps qu'une seconde ordonnance royale lui conférait la dignité de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur. Sans perdre les habitudes intellectuelles qui avaient été développées et fortifiées chez lui par une expérience déjà longue, M. Mesnard sut entrer aisément dans l'esprit des nouvelles fonctions qu'il avait à remplir. De la pratique du commandement et de l'exercice d'une autorité supérieure, il lui resta, dans l'étude des affaires, une promptitude extrême à pénétrer jusqu'au vif des questions; au milieu des discussions, une vivacité toujours piquante, jamais blessante, qui tenait au tempérament plus qu'au caractère, et où se mêlait à propos une certaine bonne grâce brusque et sans apprêt, enfin, à défaut du droit qu'il n'avait plus de prescrire à des subordonnés la marche qu'il fallait tenir, le privilége, souvent exercé, d'indiquer à des collègues, à des égaux, la route qu'il convenait de choisir, d'y entrer le premier et de s'y faire suivre.

Dans des contestations toujours animées, souvent dramatiques, moins encore peut-être à raison de l'importance des intérêts qui s'y trouvaient engagés et de la gravité des questions qu'elles soulevaient, que par la nature des juridictions où elles étaient portées et par le caractère des

discussions qu'elles autorisaient ou qu'elles provoquaient, M. Mesnard avait su intervenir pour y porter toute la lumière et tout le mouvement qu'elles pouvaient recevoir, pour en tirer tout ce qu'elles renfermaient de vie et de chaleur. Une grande sûreté de jugement, ce qu'il était permis d'appeler une remarquable agilité de l'intelligence et une heureuse adresse de l'esprit, l'éclat modéré et contenu d'une imagination qui ne perdait jamais entièrement ses droits, l'aidèrent à prêter une animation singulière, un relief saisissant, une couleur imprévue à des matières examinées sous un point de vue plus abstrait, pour humbles et pour arides qu'elles fussent; telles, par exemple, les questions qui se rattachent aux servitudes et aux actions possessoires, et qui, à l'occasion de débats souvent mesquins, mettent en jeu des principes délicats dont les déductions ont peine à se faire jour à travers les incidents variés, les modes d'action, tantôt brusques et interrompus, tantôt calculés et persistants, au milieu des incertitudes, des équivoques, des conflits incessants qui viennent fréquemment troubler la source, altérer le caractère, contrarier la manifestation et compliquer la preuve des droits que la loi reconnaît à l'homme sur une part considérable des biens qui sont susceptibles d'une appropriation matérielle.

Grâce à la position élevée où se trouve placée la savante compagnie à laquelle appartenait M. Mesnard, et à raison du principe même de son institution, c'est par la comparaison assidue de la volonté du législateur avec les décisions rendues par les magistrats, que doivent se résoudre les difficultés qui lui sont proposées; ainsi mise en contact

direct et en rapport intime avec la loi, les arrêts qu'elle rend empruntent à la loi elle-même quelque chose de sa froide et sévère majesté. Si l'office du juge, exercé dans de telles conditions, ne se confond point avec l'office du législateur, du moins l'intervalle qui l'en sépare semble s'amoindrir, et le passage est plus facile et plus naturel de l'un à l'autre. Aussi, lorsque, par une ordonnance royale en date du 23 septembre 1845, le titre de pair de France fut conféré à M. Mesnard, les travaux auxquels il avait consacré en dernier lieu ses efforts et par où s'était affermie chez lui l'habitude ancienne et constante d'éclairer l'application, de fixer l'interprétation, de ressentir et d'inspirer le respect des lois, lui rendirent facilement accessibles et bientôt familiers ces autres travaux qui ont pour objet de préparer et de fonder les monuments de la législation. Dans le courant de l'année 1846, il prit part à plusieurs discussions importantes, notamment à celle de deux projets de loi, l'un sur les eaux minérales, dont il fut rapporteur, l'autre sur les marques de fabrique, qui tous deux ne devaient arriver au terme de leur élaboration que plusieurs années après [1]. Dans les discussions auxquelles ils donnèrent lieu, M. Mesnard montra comment des connaissances pratiques approfondies peuvent s'allier aux considérations générales les plus élevées; il témoigna notamment de l'importance qu'il attachait, et qui doit être toujours conservée, à deux principes qu'il est de la sagesse du législateur de ne pas perdre de vue,

1. La loi relative à la conservation et à l'aménagement des eaux minérales porte la date du 14 juillet 1856; celle qui régit les marques de fabrique est du 23 juin 1857.

à savoir qu'il ne faut pas imposer légèrement des sacrifices considérables à la propriété privée, et qu'il n'est pas bon que des libertés inoffensives soient soumises aux exigences d'une réglementation inopportune ou exagérée. La proposition de modifications à introduire dans la perception des droits d'octroi sur les bestiaux trouva M. Mesnard également prêt à descendre dans les détails techniques qui se rapportaient aux innovations particulièrement débattues alors et à signaler les points par lesquels elles se rattachaient à d'autres intérêts et à d'autres appréciations, spécialement à ces importantes questions d'approvisionnement et d'organisation du commerce de la boucherie, qui, réservées à l'avenir, attendaient encore leur jour et leur solution.

En 1847, pendant la discussion générale du projet de loi relatif à l'enseignement et à l'exercice de la médecine et de la pharmacie, M. Mesnard monta de nouveau à la tribune pour faire valoir les services et pour revendiquer énergiquement les droits des officiers de santé de la marine[1]. A l'occasion d'un autre projet, qui concernait le chapitre de Saint-Denis, il avait prononcé un discours où il s'expliquait sur la situation respective et sur les rapports nécessaires de l'Église et de l'État avec beaucoup d'élévation dans la pensée et de netteté dans l'expression, et que terminaient ces paroles frappantes par l'accent et par le mouvement oratoire[2] : « L'épiscopat a ses fatigues; « souvent nos vénérables prélats, arrivés à un grand âge,

1. Séance du 8 juin 1847.
2. Séance du 17 mai 1847.

« n'ont plus les forces qui répondent à leur zèle, à leur « charité; ils ne savent pas où abriter *les restes d'une voix* « *qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint*. La loi leur pro- « met un asile où leur dignité n'aura pas à souffrir; elle « leur ouvre une retraite où ils auront encore à donner « utilement l'exemple des vertus.

« Elle appelle à côté d'eux des membres du clergé infé- « rieur qui profiteront de ces exemples et trouveront dans « l'enseignement des hautes études, avec le germe de cette « large et charitable tolérance qui fait aimer la religion, « la puissance de talent qui en impose les dogmes et les « vérités aux esprits les plus rebelles.

« Et puis n'est-ce pas une grande idée, une idée digne « de celle qui a ressuscité Versailles, que de raviver les « grands souvenirs que réveille la basilique de Saint- « Denis, et de montrer que la France n'entend laisser « tomber aucune des gloires, aucune des splendeurs de « son passé? En vain on lui crie que la chaîne des temps « a été brisée par les révolutions; elle ne peut pas le « croire; elle a intérêt à conserver toute son histoire; elle « est d'assez bonne maison pour ne pas renier ses an- « cêtres.

« Ne sera-t-il pas bien aussi que la prière des vivants « se fasse entendre autour de ces sépultures royales où « trois grandes dynasties s'étaient assigné leur dernier « rendez-vous, ne fût-ce que pour expier la fureur impie « qui dévasta leurs tombeaux? »

La même année, M. Mesnard était nommé membre de plusieurs commissions chargées d'élaborer des projets relatifs aux irrigations, à la composition des cours crimi-

nelles dans les colonies, à l'établissement d'un chemin de fer de Lyon à Avignon; mais il n'était pas réservé à la Chambre des Pairs d'en poursuivre l'accomplissement. Déjà le pays était livré à de graves préoccupations, et l'on voyait se manifester les premiers symptômes d'une agitation morale dont la signification et la portée originaires, méconnues par ceux qui eurent l'imprudence de la nier aveuglément, furent dénaturées par ceux qui résolurent de l'exploiter avec une perfide habileté. M. Mesnard, dans un discours qu'il prononça pendant la discussion du projet d'adresse, et qui reste comme l'un des actes les plus importants de sa vie publique (séance du 10 janvier 1848), s'efforça de restituer à ce mouvement de l'opinion son vrai sens, d'en établir les causes réelles, d'en faire reconnaître les tendances sérieuses, et de chercher dans les leçons du passé les moyens de prévenir les périls d'un prochain avenir. Il exprimait à la fois des vœux et des craintes : ses vœux ne furent point écoutés, ses craintes furent trop justifiées; et si, à la veille des événements qui se préparaient, les loyaux conseils qu'il donnait n'eurent pas la bonne fortune d'être suivis, par une triste compensation ses paroles reçurent, le lendemain d'une révolution, et conservèrent la valeur d'un enseignement instructif et presque l'autorité d'une prophétie accomplie.

Loin des luttes politiques qui s'agrandirent et se transformèrent, M. Mesnard concentra dans l'exercice de ses fonctions judiciaires toute son activité et tout son zèle; ses rares qualités n'échappèrent point au Prince qui, appelé par le vœu de la France à la Présidence de la République, s'empressa d'affermir les bases, un instant ébranlées, de

l'ordre judiciaire; son choix se fixa sur M. Mesnard lorsqu'il fallut pourvoir à la vacance du siége qu'avaient occupé, à la tête d'une des chambres de la Cour de cassation, les Henrion de Pansey, les Zangiacomi et les Lasagni [1]. M. Mesnard se montra digne de continuer des traditions illustres et respectées. Ce que furent, pendant cette dernière période de son existence judiciaire, son attitude et sa physionomie intellectuelles, quelle forme y reçurent, quels tempéraments y subirent cette faculté de direction et cette puissance d'initiative qui étaient innées chez lui, il a été donné à un de ses collègues de l'observer exactement et de l'exprimer avec bonheur [2].

M. Mesnard avait compris que le pays attendait beaucoup du Prince auquel ses destinées étaient confiées, et, de son côté, le Président de la République savait que le dévouement de M. Mesnard ne lui ferait pas défaut. Aussi, lorsque, par une initiative énergique, et par l'appel fait à la volonté nationale, le pouvoir qui allait se constituer sous une forme nouvelle attesta qu'il avait la force, et

1. Décret du 14 décembre 1850.

2. Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le 3 novembre 1857, par M. le premier avocat général de Marnas :

« ... Si dans la vie active du ministère public, sa parole a été heureuse « jusqu'à l'éloquence, il fait preuve, sur ces siéges, d'un sens pénétrant « jusqu'à l'intuition. Des rapports rédigés avec un style clair et sobre, « développés avec une dialectique aussi sûre que féconde; une prodigieuse « sagacité qui a compris, avant qu'ils soient exposés, les problèmes les « plus compliqués du droit; la spirituelle bienveillance avec laquelle, com- « patissant aux efforts, il attend les attardés; des arrêts où une netteté lim- « pide s'allie à des appréciations réfléchies et élevées, si justes qu'elles ont « la force des idées mûries, si correctes et si élégantes qu'elles ne semblent « pas appartenir à l'improvisation, lui assignent un rang à part au milieu « des magistrats éminents dont nous avons rappelé la mémoire. »

qu'il voulait avoir le droit de vivre et de durer, le nom de M. Mesnard figura parmi ceux dont se composait la commission consultative par laquelle le prince voulut être assisté jusqu'à la réorganisation du Corps-législatif et du Conseil d'État[1]. Bientôt après, M. Mesnard était élevé à la dignité de membre du Sénat et promu aux fonctions de premier vice-président du premier corps de l'État[2]. Pendant la session ordinaire de 1852, qui eut une importance particulière, non-seulement par la nature des travaux dont le législateur dut s'occuper (sénatus-consulte relatif à la dotation du prince, sénatus-consulte concernant la Haute Cour de justice, etc.), mais encore *en ce* qu'elle soumit à l'épreuve de leur premier développement pratique le jeu des pouvoirs organisés par la nouvelle Constitution, aussi bien que l'exercice des attributions spécialement conférées au Sénat, M. Mesnard eut à plusieurs reprises l'honneur de diriger les délibérations du grand corps auquel il appartenait. Dans l'étude des hautes questions gouvernementales, il fut également servi par la diversité des enseignements qu'il devait à l'expérience et par la fermeté des convictions que mûrit la méditation; car les solides alliances qui s'établissent entre les uns et les autres ont même force et même opportunité, soit qu'il s'agisse de prononcer sur les prétentions les plus minimes et sur les intérêts les moins relevés des individus, soit qu'il faille répondre aux besoins généraux des sociétés et régler la conduite des

1. Décret du 3 décembre 1851.
2. Décrets du 26 et du 28 janvier 1852.

grandes affaires humaines; ou plutôt ce sont les deux éléments essentiels dont l'équilibre doit se retrouver au fond de toutes les manifestations importantes de l'intelligence et de toutes les créations de la pensée, marquant et secondant à la fois la combinaison de la théorie et de la pratique, de ce qui est absolu et de ce qui est relatif, de ce qui appartient à des principes éternels et de ce qui relève de la nécessité des faits et des situations.

Une mission plus élevée encore attendait M. le président Mesnard. Lorsque l'opinion du pays eut exigé hautement que le pouvoir institué par elle retrouvât tout le prestige de son vrai nom, en même temps qu'il entrait en possession de toute la plénitude de son action, un projet de sénatus-consulte portant rétablissement de l'Empire fut présenté par dix membres du Sénat, qui se faisaient ainsi les interprètes du vœu manifesté de toutes parts. Le nom de M. le président Mesnard figurait au bas de ce projet, et lorsque le sénatus-consulte eut été adopté, c'est au premier vice-président du Sénat qu'échut l'honneur de le remettre, au palais de Saint-Cloud, entre les mains du Prince-Président [1]. Quelques semaines plus tard, c'est encore lui qui, le jour où fut présentée au chef de l'État la déclaration constatant le recensement général des votes et l'adoption du plébiscite soumis, les 21 et 22 novembre, à l'acceptation du peuple français, parut à la tête du Sénat, et fut l'organe de ce grand corps auprès du souverain, qu'il salua du titre d'Empereur des Français [2].

1. 7 novembre 1852.
2. 1er décembre 1852.

Pendant les années qui suivirent, M. le président Mesnard fut maintenu par la haute confiance de l'Empereur en possession des fonctions politiques qu'il avait exercées dans ces solennelles circonstances. Mais de tristes et impérieux motifs commençaient à lui faire paraître plus lourd et plus difficile à porter le poids de la vie publique. L'existence de M. Mesnard n'avait été qu'une lutte presque perpétuelle contre la maladie, et, de toutes les luttes qu'il avait dû soutenir, celle-là ne fut ni la moins persistante ni la moins remplie de périls. La marche du mal, quelquefois ralentie, souvent précipitée, jamais arrêtée, devenait de plus en plus significative. Obligé de circonscrire le champ ouvert jusqu'alors à son activité, ce fut à des études purement intellectuelles que M. le président Mesnard demanda de nobles délassements et de calmes occupations, et le hasard voulut que l'une de ses plus anciennes admirations littéraires lui donnât l'occasion et lui fournît le sujet du dernier travail où devait se fixer son attention. Pendant une journée de convalescence, il eut la pensée de rouvrir *l'Enfer* de Dante Alighieri : les beautés anciennes et toujours nouvelles de cette grande œuvre le frappèrent au point de lui inspirer l'idée d'en fixer quelques traits en les transportant dans la langue française. Il lut plus avant, il lut jusqu'au bout le poëme divin, et toujours la plume à la main; ce qui avait été la distraction d'un jour devint un travail pris, quitté, repris au gré des hasards et des fréquentes surprises de la maladie, mais qui, souvent suspendu, ne fut plus abandonné. Les intermittences et la triste dépendance qu'il subit coûtaient beaucoup à l'auteur; peut-être ne furent-elles point

nuisibles à une œuvre qui se prêtait par sa nature à ces interruptions, à ces *recommencements* d'où pouvait sortir et d'où sortit en effet plus d'un perfectionnement et plus d'une retouche heureuse. Entreprise sans préméditation, consciencieusement poursuivie, elle arriva peu à peu à son terme. La place qui appartenait à la nouvelle traduction de *la Divine Comédie* lui fut assignée par des représentants éminents de la critique contemporaine[1].

Dans ce travail, littéraire avant tout, M. le président Mesnard put montrer sa profonde connaissance de la langue française, et comment il en comprenait et s'efforçait d'en maintenir la vraie dignité. La voyant menacée tout à la fois par les envahissements d'une phraséologie plus artificielle encore qu'artistique, et par la prédominance d'un vocabulaire emprunté aux applications scientifiques et industrielles, il comprenait que ceux qui l'aiment devaient travailler tout ensemble et à la dégager d'ornements douteux qui la compromettraient, et à la débarrasser de la surcharge d'un bagage encombrant; qu'elle voulait être défendue à la fois contre les excès d'un style trop pittoresque et contre l'abus de termes trop sèchement positifs; qu'enfin elle avait à gagner autre chose au contact des arts et des sciences que des facilités

1. M. Émile Deschamps dans le *Pays*, MM. Sainte-Beuve et Édouard Thierry dans le *Moniteur*, M. le comte Foucher de Careil dans la *Revue Contemporaine*, M. E. de Margerie dans l'*Univers*, M. Champollion-Figeac dans la *Revue Archéologique*, M. H. Cauvain, de regrettable mémoire, dans le *Constitutionnel;* enfin les articles que le *Journal des Débats* consacrait à l'œuvre de M. Mesnard, furent signés par M. Littré, membre de l'Institut, et par un jeune écrivain que la mort devait enlever, au milieu de l'éclat d'une pure et légitime renommée, bien peu de jours avant de frapper M. Mesnard, M. H. Rigault.

nouvelles ouvertes à l'alliance trop commune et trop commode de la vulgarité et des prétentions.

Au milieu de sa studieuse retraite, M. le président Mesnard était surpris par un nouvel honneur qui s'adressait aux mérites de l'écrivain autant qu'aux services et aux talents du jurisconsulte et de l'homme d'État. Lorsque l'Empereur, par son décret du 14 avril 1855, destiné à combler une lacune qui existait au sein de l'Institut, créa une section nouvelle sous le titre de *Politique, Administration et Finances*, le nom de M. Mesnard figura parmi ceux qui furent compris dans cette nouvelle formation.

Quelques mois après, d'honorables scrupules déterminèrent M. Mesnard à s'imposer un sacrifice pénible entre tous les sacrifices qu'une santé perpétuellement menacée exigeait de lui; il résignait ses fonctions de président de chambre à la Cour de cassation, et un même décret l'admettait à faire valoir ses droits à la retraite et lui conservait le titre de président honoraire [1]. Dans une haute pensée de bienveillance qui s'inspirait du désir d'apporter quelque adoucissement à de vifs et légitimes regrets, l'Empereur voulut que le moment que M. Mesnard avait assigné comme le terme de sa carrière judiciaire fût marqué par sa promotion à la dignité de Grand'croix de la Légion d'honneur, distinction suprême d'un Ordre dont M. Mesnard avait successivement parcouru tous les autres grades.

Une existence paisible et retirée n'avait rien qui effrayât

1. 16 novembre 1856.

M. Mesnard; de bonne heure il avait fui les vains honneurs du monde, et le passage suivant d'un discours prononcé par lui bien des années auparavant [1] semblait à l'expression d'une vérité générale prêter l'accent d'un sentiment et d'un regret personnels : « ... Ainsi, quand « l'amour de l'étude, l'austérité de ses mœurs, les charmes « d'une vie tranquille et ignorée, et peut-être aussi le dés- « abusement des illusions du monde, invitent le magis- « trat à la retraite et à la solitude, des nécessités de po- « sition l'appellent à l'activité de la vie publique, et le « forcent à assister, spectateur intéressé, aux faits domi- « nant de l'époque et à en suivre le drame dans les hautes « et brûlantes régions de la politique. »

Que la parole fût une puissance, M. Mesnard le savait, et ceux qui avaient assisté à ses succès d'audience en eurent la preuve; qu'elle pût être un charme, il le comprenait aussi, et le petit nombre d'amis qui pénétrèrent dans son intimité le connurent; mais, en dehors des luttes de la vie publique où une domination légitime lui appartient, en dehors de ce cercle de la famille et des sûres affections où de charmantes et douces influences lui sont réservées, M. Mesnard faisait à la parole cet honneur de croire qu'elle ne devait pas facilement condescendre à de vulgaires usages ni se livrer à de frivoles emplois.

Malheureusement M. Mesnard eut à supporter plus que la retraite, plus que la solitude : il lui fallut vivre en société avec la maladie; il lui fallut subir, outre cette

1. Audience solennelle de rentrée de la Cour royale de Grenoble, 11 novembre 1833.

captivité du corps exigée comme une condition de salut, la captivité plus dure d'un esprit opprimé par les souffrances et les inquiétudes. Parfois encore l'esprit parvenait à secouer ses chaînes, et alors, à voir reparaître et s'agiter cette intelligence si vive, on se prenait à imaginer qu'elle trouverait en elle-même assez de force, soit pour subvenir à l'affaiblissement des organes qu'elle animait, soit pour maîtriser leurs rébellions; on espérait du moins le retard du dernier sacrifice et la prolongation de cette vie si restreinte, si dépourvue de jouissances, même des plus simples, de celles qu'il est le plus facile d'obtenir et le plus honorable de rechercher, mais ce fut encore une illusion. Les cruels accidents qui, à diverses reprises, avaient signalé les progrès du mal, reparurent, et pour la dernière fois. La médecine fut impuissante à conjurer un péril qu'elle s'était montrée jusqu'alors habile à écarter. M. le président Mesnard sentit la vie se retirer de lui peu à peu; depuis trop longtemps il était habitué à voir la mort errer autour de l'horizon de plus en plus borné de ses jours pour qu'il se sentît surpris ou ébranlé, lorsqu'il connut qu'elle s'avançait vers lui. D'ailleurs cette intelligence austère, cette imagination féconde, avaient ouvert un égal et facile accès aux belles espérances d'une saine philosophie et aux immortelles assurances d'une religion dont l'autorité apparut plus grande et dont les consolations devinrent plus précieuses à M. Mesnard, à mesure qu'il approchait du terme fatal.

M. le président Mesnard s'est éteint le 24 décembre 1858, après avoir demandé (et ce fut l'une de ses dernières préoccupations terrestres) que ses restes mortels

fussent transportés à Viroflay, près de la demeure qu'il s'était choisie depuis quelques années, où s'étaient écoulés ses derniers beaux jours, et où sa santé malaisément défendue, son existence sourdement minée, ranimées en vain pendant quelques instants, avaient décliné insensiblement avec la saison et avec l'année, tandis qu'au plus profond de son âme et de ses pensées s'étendait l'ombre, chaque jour élargie, des pressentiments suprêmes.

Paris. — Imprimerie de J. Claye, 7 rue St.-Benoît.

# M. LE MARQUIS DE VÉRAC.

Nous avons la douleur d'enregistrer aujourd'hui une de ces pertes qui doivent être d'autant plus sensibles à la société, qu'elle voit tout son passé disparaître avec elles. Encore quelques pertes semblables, et il ne restera plus aucune trace vivante de cette ancienne France que tant de révolutions et de causes diverses auront bientôt transformée en une France entièrement nouvelle.

M. le marquis Olivier de Saint-Georges de Vérac, né le 1er août 1768, vient de mourir en son château du Tremblay, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il appartenait à l'une des premières familles du Poitou, dans laquelle le nombre des guerriers, des diplomates, des évêques, des commandants de province, des chevaliers de l'Ordre du roi et des alliances avec les plus illustres maisons du royaume constatent le rang où l'avaient élevé d'anciens et de constants services rendus à la couronne et à la

patrie. Il était le dernier rejeton de cette famille, qui ainsi que tant d'autres se trouve éteinte aujourd'hui. Destiné comme ses aïeux à la carrière des armes, il débuta dans les gardes du corps et passa ensuite dans le régiment des carabiniers royaux. Il put voir un instant la vieille civilisation française, la cour de Louis XVI, l'ancien régime en un mot, et la fin de ce dix-huitième siècle si brillant, si aimable, si enivré alors des illusions généreuses dont il se berçait, et, sans le savoir, marchant à l'abime. La carrière naissante de M. de Vérac fut en effet bientôt brisée par la révolution qui brisa tant d'autres destinées.

Il lui échut alors un rôle trop honorable pour ne pas être révélé, et qui suffit à prouver le cas que, malgré sa jeunesse, on faisait déjà de sa maturité, de son dévouement et de son intelligence. Il fut choisi pour être l'unique secrétaire du baron de Breteuil, ancien ministre de la maison du roi, qui, retiré à Soleure dès les premiers jours de l'émigration, avait seul au dehors le secret du voyage de Varennes, dont le but, on le sait, n'était pas pour Louis XVI de sortir de France, mais de se rendre à Montmédy, et, dans sa pleine liberté, de régler de concert avec la nation ses destinées et celles de la monarchie. Admis à concourir aux préparatifs et aux combinaisons d'un acte de cette importance, le jeune Vérac se consacra, avec le dévouement passionné de son âme et de son âge, à ses nouvelles fonctions, qui lui firent faire plusieurs courses se-

crètes et périlleuses à Paris. On connaît le tragique dénoûment de cette entreprise sur laquelle on fondait tant d'espérances. Lorsqu'on l'apprit, et à la nouvelle de l'arrestation du roi, le jeune homme crut un instant perdre la raison de douleur et de désespoir. Mais il demeura dans le même poste, associé aux efforts que continua de faire M. de Breteuil pour sauver le roi et la reine, et fut constamment initié aux confidences que ces malheureux souverains prisonniers dans leur capitale et enchaînés sur leur trône miné de toutes parts parvenaient quelquefois à adresser à leurs serviteurs sur leur déplorable et impuissante situation. Que ne nous est-il donné de connaître les lettres écrites dans cet épanchement intime par Louis XVI, et surtout par Marie-Antoinette, et dont M. de Vérac avait conservé plusieurs fragments! Si on en juge par eux, aux sentiments de vénération si douloureuse qu'inspire la destinée de cette infortunée princesse se joindrait une admiration générale et profonde pour la fermeté de son caractère, l'intrépidité de son courage, la fierté de son âme, et aussi pour la justesse de son esprit, son intelligence de la politique, son jugement libre et judicieux dans ces terribles moments sur la cour, le peuple, les Assemblées, les hommes nouveaux, et ses sentiments toujours français malgré ses pressentiments funestes; on verrait encore grandir celle que le malheur a faite si grande.

Rentré en France quand l'ordre et l'autorité y furent rétablis, M. de Vérac épousa Mlle de Noailles,

dont le père, le général vicomte de Noailles, non revenu d'émigration et banni encore de sa patrie, versait son sang pour elle et lui gagnait une victoire. Ayant reçu à Saint-Domingue du général Rochambeau le commandement du môle Saint-Nicolas et n'ayant pas voulu se rendre aux Anglais, il avait eu la hardiesse de faire sortir sa garnison pendant la nuit, de l'embarquer, de lui faire traverser toute l'escadre anglaise, et, arrivé en pleine mer, d'attaquer à l'abordage, le 31 décembre 1803, une corvette anglaise, *le Hasard*, dont il s'empara, et qu'il ramena en vainqueur dans le port de la Havane. Mais blessé lui-même à mort dans le combat, il expira quelques jours après, enseveli dans son triomphe. Un peu plus tard, son fils, le vicomte Alfred de Noailles, tombait aussi, frappé d'une balle, au passage de la Bérésina, dans les rangs de nos armées immortelles.

Pour M. de Vérac, il fut sous l'Empire exilé pendant plusieurs années, puis dans les derniers temps appelé à la cour impériale. Mais ce fut sous la Restauration qu'il entra dans la vie publique par sa nomination en 1815 à la Chambre des Pairs. Son esprit éclairé et judicieux ne le laissa pas hésiter un instant sur la nécessité d'entrer avec la plus grande résolution et la plus grande franchise dans la voie du gouvernement représentatif et de l'affermissement des libertés publiques dont la Restauration venait de doter notre pays. Aussi devint-il sur-le-champ un des membres les plus décidés et les plus intelligents

du parti modéré qui formait la grande majorité de la pairie; et pour ceux qui conservent encore quelques souvenirs de ces temps aujourd'hui si loin de nous, il fut un des promoteurs de ce qu'on appela la réunion des cardinalistes, parce qu'elle était présidée par le cardinal de Beausset, laquelle forma le noyau de cette opinion si sage et si nombreuse qui reçut plus tard le nom de centre droit. Au reste on aura tout dit sur sa couleur, en disant qu'il était l'ami intime du duc de Richelieu, et qu'il fut pendant tout son ministère l'agent le plus actif et le plus dévoué de sa politique.

Éloigné de la tribune par une légère difficulté de prononciation, et n'y ayant paru que rarement, quoiqu'il eût pu s'y faire remarquer dans la discussion des affaires par la justesse et l'abondance de ses idées, il n'en tint pas moins une place importante dans l'illustre assemblée par la part qu'il prit constamment aux questions qui s'y traitaient, au travail des commissions, aux transactions des partis, aux négociations même avec la cour, toutes choses auxquelles son esprit loyal, conciliant et sensé le rendait merveilleusement propre et lui permit souvent de rendre de très-grands services. Il porta le même esprit dans les conseils généraux et les colléges électoraux de Seine-et-Oise qu'il présidait toujours, et dans la juste influence qu'il exerça dans son département.

M. de Vérac représentait en politique un caractère particulier qui mérite qu'on le signale, et of-

frait, si l'on peut s'exprimer ainsi, un type trop rare dans les affaires publiques : celui d'un homme dénué d'ambition, sans nul souci de jouer un rôle et d'arriver aux premiers rangs, et animé du seul désir du bien; mais qui néanmoins était vivement intéressé par les affaires, désireux et satisfait de les connaître et d'y prendre part d'une manière ignorée mais utile, se consacrant ardemment à ce qu'il croyait le meilleur, sans que les calculs de l'intérêt personnel vinssent troubler ou déranger ses efforts. Tel fut M. de Vérac dans toute sa carrière, et personne plus que lui ne mérita le titre de bon citoyen. Aussi était-il également honoré et apprécié par les partis, par les hommes politiques et par la cour, où il occupait d'ailleurs une place marquante comme grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et gouverneur du château de Versailles.

C'est dans cette situation que la révolution de 1830 le surprit. Il y vit, avec d'amers regrets, la destruction de tout l'avenir qu'il s'était promis pour la France dans l'union qu'il regardait comme indispensable, du trône antique et des institutions nouvelles. Mais quelque attaché qu'il fût à la royale famille si soudainement renversée, il l'était davantage encore à son pays, et professait la maxime qu'il ne faut jamais s'en séparer. Il resta à la Chambre des Pairs, où il avait le droit de siéger, et prêta toujours son appui aux mesures qui pouvaient affermir l'ordre et repousser

la révolution ; non qu'il fit pour cela le sacrifice de ses opinions et de ses sentiments. Il le prouva en plusieurs circonstances, entre autres dans le discours chaleureux qu'il prononça contre l'abolition proposée de l'anniversaire du 21 janvier. Du reste, il se tint à l'écart, et demeura étranger à la politique et aux actes du nouveau gouvernement. A partir de ce moment, il ne fut plus réellement qu'homme privé.

C'est en cette condition que son mérite paraissait peut-être le plus complet, ou du moins frappait et séduisait davantage. C'est qu'il réunissait à la fois, ce qui est bien rare en ce monde, les qualités du cœur, de l'esprit et du caractère. On peut appeler en témoignage tous ceux qui l'ont connu : qui a jamais poussé plus loin la chaleur du sentiment, la vivacité de l'affection, le dévouement, la fidélité, l'empressement de l'amitié, et l'activité dans le bonheur qu'il trouvait à rendre service à ses amis ? Tout ce qui vient d'une âme noble, généreuse et loyale lui était naturel et familier. Aussi ces rares qualités du cœur rendaient-elles son commerce infiniment précieux et attachant, d'autant plus qu'on les trouvait réunies à des qualités d'esprit qui en firent assurément un des hommes les plus aimables de notre époque. Sa conversation était ouverte et franche, dépouillée de toute recherche ou prétention, vive, animée, abondante, mettant tout en mouvement autour de lui, toujours gaie et souvent piquante, féconde en

anecdotes et originale en ses récits, nourrie de tout ce qu'une longue vie et des temps si divers lui avaient fait retenir et observer, mais pleine de sens quand elle était sérieuse, affectueuse et confiante quand elle était intime. Ajoutons qu'à ces aimables dons de l'esprit il joignait ceux d'un caractère droit et plein d'honneur, une égalité d'humeur parfaite, une bonté qui s'étendait à tout le monde, qui était affable envers les inférieurs, compatissante et généreuse envers les malheureux, une politesse naturelle et attirante, une disposition sociable et un désir de plaire qu'il tenait du siècle où il était né, où l'on vivait pour la société, et où la société occupait une si grande place. Enfin il fut aimé de tous ceux qui le connurent, et il finit paisiblement sa longue carrière, bénie et sanctifiée par la religion, au milieu des larmes de sa famille; laissant au monde le bel exemple d'une vie couronnée par l'estime publique, au cœur de sa veuve et de ses enfants le même culte qu'ils lui rendaient pendant sa vie, et dans tous nos souvenirs l'image d'un ami à regretter toujours et d'un modèle à imiter.

Le 22 août 1858.

Ch. Lahure et Cie, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9.

Monsieur le Duc Pasquier, de l'Institut. offert par l'auteur. Lecanu

13

# SOUVENIRS

DE

# M. THÉNARD

PAR


L. R. LE CANU

L'UN DE SES ANCIENS PRÉPARATEURS AU COLLÉGE DE FRANCE

DOCTEUR EN MÉDECINE,
PROFESSEUR TITULAIRE A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE,
DU CONSEIL D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ, ETC.,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.


Lus en Séance de rentrée de l'École de Pharmacie,

LE 11 NOVEMBRE 1857.


PARIS

TYPOGRAPHIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ

RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS

—

1857

# SOUVENIRS

DE

# M. THÉNARD

---

Né le 4 mai 1777, à la Louptière, petit village des environs de Nogent-sur-Seine, dans le département de l'Aube, de modestes agriculteurs, Louis-Jacques Thénard est mort à Paris, le 21 juin de cette année; allié par sa femme à l'une des premières familles du Dauphiné, possesseur d'une fortune considérable, fruit légitime de ses alliances, de ses labeurs et de sa bonne administration, professeur honoraire de l'École polytechnique et du collége de France, ancien doyen de la Faculté des sciences, membre

du Comité consultatif des arts et manufactures, de l'Académie impériale de médecine, de l'Académie des sciences de l'Institut, des Académies et Sociétés royales de Londres, de Berlin, de Stockholm, d'Édimbourg, de Copenhague, de Saint-Pétersbourg, de Munich, de Madrid, etc., président honoraire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, ancien chancelier de l'Université, grand officier de la Légion d'honneur, baron, ancien député, ancien pair de France; après avoir parcouru l'une des carrières les plus longues, les mieux remplies, les plus fécondes qu'il soit donné à l'homme de parcourir.

C'est par erreur que l'un de ses biographes l'a représenté, non sans quelque amertume, comme ayant fait partie du Sénat.

Sa carrière politique a fini le jour où la tourmente de 1848 emporta dans l'exil l'auguste famille à laquelle l'attachaient des liens particuliers de respectueuse affection.

Il fut plus fidèle au culte de la reconnaissance que sensible aux séductions du pouvoir.

Ses collègues dans les grands corps de l'État ont dit, avec autorité, la part qu'il prit à leurs travaux, le rôle qu'il joua au sein d'assemblées composées d'illustrations en tous genres, d'administrateurs rompus au maniement des affaires.

Je me ferai leur écho lointain, seulement pour redire l'influence qu'il y exerçait, moins encore par le tact infini, par l'admirable rectitude de jugement, qui lui permettaient d'éclairer de vives lumières les discussions les plus obscures, tout en l'empêchant d'égarer sa parole sur des questions étrangères à ses méditations habituelles, à ses études spéciales, que par une solidité, une honorabilité de caractère universellement reconnues.

Plus conforme aux habitudes de toute ma vie, aux instincts de ma nature, que ne le serait l'appréciation de ses mérites administratifs et politiques, le but que je me suis proposé, en traçant ces souvenirs de M. Thénard, a été de vous entretenir de ses travaux de laboratoire et de son *Traité de chimie;* de me reporter, par la

pensée, avec bon nombre d'entre vous, au temps où, sur les bancs du collége du Plessis, de la Sorbonne, du collége de France, nous prêtions à sa parole une oreille attentive ; davantage encore, je l'avouerai, d'essayer de vous faire vivre un moment dans l'intimité du maître illustre, de l'homme excellent dont la main puissante soutint ma jeunesse, dont l'amitié honorera ma vie, dont l'appui tutélaire me vaut l'honneur d'être votre collègue, à vous, messieurs; l'un de vos maîtres, à vous, jeunes élèves.

La douce habitude de voir comme une seconde famille dans mes confrères, je l'ai prise de lui.

Le souvenir de ses bontés me fait, à mon tour, dans la mesure de mes forces, aplanir les obstacles du chemin sous les pas des enfants de cette école ; les suivre des yeux avec sollicitude après qu'ils l'ont quittée; en tout temps, en tous lieux, m'associer à leurs craintes, à leurs espérances, être heureux et fier de leurs succès.

Vous voyez bien déjà, vous tous ici présents,

qu'il faut chérir sa mémoire autant que la respecter.

Que si, dans l'accomplissement du devoir que m'imposait la reconnaissance, de dresser ce riche inventaire scientifique, j'avais commis des erreurs graves, omis de relater des pièces importantes, l'auditoire exceptionnel qui veut bien m'écouter réparerait de lui-même ces erreurs, ces omissions involontaires, et, je l'espère, me les pardonnerait.

Pendant plus d'un demi-siècle, en effet, M. Thénard a contribué aux progrès de la chimie par la publication de travaux originaux.

Son premier Mémoire remonte à l'année 1799, et 1856 a vu paraître le dernier.

Celui-là était relatif aux composés oxygénés de l'antimoine, et à leurs combinaisons avec l'hydrogène sulfuré.

Le rapport auquel il donna lieu à l'Académie des sciences pouvait, dès ses débuts, faire présager au jeune chimiste une destinée brillante; Guyton de Morveau le terminait ainsi :

« Vos commissaires ont reconnu dans l'auteur

du travail qu'ils étaient chargés d'examiner, un chimiste imbu des vrais principes, exercé aux manipulations délicates, en possession de tous les moyens d'avancer la science.

» Ils vous proposent de l'encourager à suivre une carrière dans laquelle il débute avec tant d'avantage, en ordonnant l'insertion de son Mémoire dans le recueil que la Compagnie a l'intention de publier. »

Le plus récent, intitulé : *Mémoire sur les corps dont la décomposition s'opère sous l'influence de la force catalytique*, traite plus particulièrement des phénomènes auxquels donne lieu l'eau oxygénée, dans son contact avec différentes substances.

Il porte en tête les noms de MM. Thénard père et fils, comme si quelque secret pressentiment de sa fin prochaine avait poussé l'illustre vieillard à confondre, dans un commun effort, les souvenirs de son glorieux passé et les espérances d'un avenir objet de sa paternelle sollicitude.

Le phosphore,

Le nickel,

Les alliages d'étain et d'antimoine,

Les sulfures d'arsenic jaune et rouge,

L'acide azotique,

L'oxydation des métaux en général et du fer en particulier,

Les oxydes de cobalt,

Le gaz ammoniac,

Les hydrosulfates,

Les phosphates à base de soude et d'ammoniaque,

Les sels à base d'ammoniaque et d'oxydes métalliques,

La liqueur fumante de Cadet,

Les tartrates,

La fermentation vineuse,

Le camphre artificiel,

L'alcool, au point de vue de l'action qu'exercent sur lui les acides végétaux, avec ou sans le secours des acides minéraux, et aussi le chlore et les chlorures métalliques,

Les combinaisons des acides avec les substances organiques,

La coagulation de l'albumine par la chaleur et par les acides,

La bile et les calculs biliaires,
La sueur,
Les acides libres du lait et de l'urine,

Lui ont fourni d'autres sujets de recherches.

Il a montré :

Et que le jet de lumière attribué par des physiciens à la compression de l'air ou de l'oxygène dans un corps de pompe à parois en verre, résulte de la combustion partielle de l'huile employée à graisser le piston ;

Et que l'arsenic existe à l'état d'arséniate neutre de soude, dans les eaux minérales du mont Dore, de Saint-Nectaire, et, vraisemblablement, dans toutes celles où sa présence a été signalée;

Et que le produit de la distillation des graisses contient un acide particulier (l'acide sébacique), tout à fait distinct du mélange d'acide acétique, d'huile empyreumatique et d'huile volatile odorante, que les anciens chimistes avaient désigné sous ce nom ;

Et que l'acide zoonique de Berthollet n'est, au contraire, que de l'acide acétique combiné avec

une matière animale provenant aussi de la décomposition ignée des substances organiques azotées.

L'industrie lui est redevable :

Du composé de phosphate de cobalt et d'alumine usité en peinture sous la dénomination de bleu Thénard ;

Du procédé à l'aide duquel les épurateurs débarrassent l'huile de colza de la matière muqueuse qu'elle tient en dissolution, et qui, faisant obstacle à l'ascension du liquide dans les mèches, arrêterait la combustion ;

L'agriculture, de moyens propres à détruire les animaux nuisibles qui terrent ou se retirent dans des trous, les chenilles, l'eumolpe de la vigne, etc.

Sans importance scientifique, la note dans laquelle il conseille l'emploi de l'eau de savon pour détruire les punaises, se recommande elle-même, par la façon toute charmante avec laquelle l'auteur s'excuse, vis-à-vis de ses collègues de l'Institut, de les occuper d'un si mince sujet.

On lui doit également la découverte :

De l'éther muriatique ; il la fit en même temps que notre honorable et savant confrère M. Boullay, et que Gehlen, en Allemagne ;

De l'eau oxygénée, et, par suite, des peroxydes de calcium, de cuivre et autres, qu'elle produit en réagissant sur les oxydes inférieurs de ces métaux ;

Du polysulfure d'hydrogène, cet analogue de l'eau oxygénée, en ce sens, que l'hydrogène absorbé par l'acide sulfhydrique, dans des conditions particulières, l'abandonne avec la même facilité que le fait l'oxygène surajouté à l'eau commune.

Ces dernières combinaisons, douées de propriétés singulières, semblent appelées à devenir de puissants agents industriels et médicaux : déjà même l'eau oxygénée a permis de restaurer un tableau de Raphaël, dont les teintes claires, à base de carbonate de plomb, avaient poussé au noir sous l'influence d'émanations hydrosulfureuses.

Il suffit de toucher les parties noircies avec un pinceau imprégné de liqueur pour qu'elles reprissent, comme par enchantement, leurs teintes primitives, le sulfure plombique s'étant trouvé transformé en sulfate.

Ne se pourrait-il pas faire, toutefois, je me le demande, que le respect des amateurs pour les traces que le temps imprime aux œuvres de la peinture, leur fît assimiler à de véritables profanations les restaurations de ce genre les plus vantées par les chimistes?

Quel qu'en puisse être l'avenir industriel et médical, l'eau oxygénée, ce composé à réactions toutes remplies de mystères, sorte d'hiéroglyphe, suivant l'heureuse comparaison de M. le professeur Munoz-y-Luna, mon excellent ami, formé d'éléments à ce point mobiles, que le simple contact d'une foule de substances inorganiques, de la plupart des organes et des tissus organiques suffit à les dissocier, avec explosion et parfois émission de lumière; d'une préparation tellement difficile, qu'elle fait le désespoir des manipulateurs les plus exercés, attendu qu'à tout in-

stant l'intervention des réactifs employés à l'élimination des agents de combinaison de l'oxygène et de l'eau, menace d'anéantir le produit de leurs peines, constitue, sans contredit, l'une des découvertes les plus remarquables qu'ait enregistrées l'histoire de la chimie.

Une circonstance fortuite, un hasard heureux, je l'accorde, ont rendu M. Thénard témoin de la dissolution du bioxyde de barium dans l'eau aiguisée d'acide azotique, sans qu'il y ait eu dégagement de gaz oxygène; mais, pour que ce fait qu'un expérimentateur à courte vue eût laissé passer inaperçu, se l'expliquant par la solubilité connue de l'oxygène dans l'eau, l'ait conduit à une combinaison définie d'oxygène et d'hydrogène, essentiellement distincte de l'eau ordinaire, que de difficultés n'a-t-il pas dû vaincre! quelle sagacité, quelle persévérance ne lui a-t-il pas fallu déployer !

Schéele ne dut pas, ce me semble, éprouver plus de peine à faire sortir l'acide prussique des matières qu'il mit en présence, dans le procédé complexe, si justement cité en preuve de sa puis-

sance d'intuition, que relate, page 387, le Codex latin de 1818; et je me crois autorisé à dire: que la découverte du bioxyde d'hydrogène a nécessité le concours de facultés dont l'ensemble est l'équivalent du génie, s'il ne constitue pas le génie lui même.

M. Thénard s'est occupé :

En collaboration de Fourcroy, d'étudier divers composés à base de mercure;

En collaboration de Dulong, de déterminer les limites d'action des corps susceptibles, sous certains états, de faciliter la combinaison des fluides élastiques;

En collaboration de M. Biot, d'analyser comparativement l'arragonite et la chaux carbonatée rhomboïdale;

Avec Roard, des mordants en teinture et des aluns de Rome et de France, au point de vue de l'influence fâcheuse qu'exercerait, dans l'alunage de la laine ou de la soie, le sulfate de fer qu'ils contiendraient;

Avec Darcet, des corps gras considérés comme

hydrofuges, dans la peinture sur pierre et sur plâtre; dans l'assainissement des lieux bas et humides.

Une belle application de leurs résultats a été faite, à l'occasion des peintures exécutées par le célèbre Gros, à la coupole du Panthéon de Paris;

Avec Dupuytren et Chaussier, de l'action du gaz sulfhydrique sur les animaux.

Gay-Lussac et lui, enfin, ont communiqué à l'Académie des sciences, sous forme de Mémoires, plus tard réunis en deux volumes, les recherches de physique et de chimie que Berthollet, au début de son rapport, caractérisait en ces termes:

« Les recherches dont nous allons entretenir la classe, par ses ordres, ont pour objet des substances, des propriétés, des phénomènes qui semblent constituer une science particulière, élevée sur l'ancienne physique et sur l'ancienne chimie.»

Paroles mémorables qui justifieront, en les motivant, les développements qui vont suivre.

Dans un premier travail, après avoir reconnu et signalé les causes qui font varier l'énergie de

la pile, avoir constaté son action décomposante infiniment plus prononcée sur l'eau acidulée que sur l'eau pure; celle aussi que cet admirable instrument exerce sur la potasse et sur la soude, dont il venait de permettre à Davy d'isoler les métaux, Gay-Lussac et Thénard déterminèrent les proportions d'hydrogène et d'ammoniaque contenues dans les hydrures ammoniacaux de mercure, ou de mercure et de potassium, récemment découverts par Seebeck.

Dans un second, ils indiquèrent le moyen de se procurer des quantités relativement considérables de potassium et de sodium, en traitant la potasse et la soude caustiques par le fer, à une haute température; puis étudièrent l'action de ces métaux sur presque tous les corps connus : Sur l'oxygène, l'air, l'eau, et de là, des oxydes nouveaux, les uns inférieurs, les autres supérieurs à ceux des hydrates mis en expériences;

Sur les corps combustibles non métalliques, et de là, les hydrures de potassium et de sodium;

Sur les métaux : l'hydrure d'arsenic se trouva faire partie des produits de la réaction de l'eau

sur les alliages de ce métal avec le potassium ou le sodium ;

Sur les gaz hydrogène sulfuré et hydrogène phosphoré. L'absence, dans ces gaz, de l'oxygène qu'y admettait Davy, fut constatée ; avec elle, la simplicité du soufre et du phosphore, que ce chimiste considérait comme des composés d'oxygène, d'hydrogène et d'un troisième élément resté inconnu, les assimilant ainsi aux huiles et aux résines, à la différence près que, dans ces derniers corps, le troisième élément est le carbone ;

Sur les oxydes et sur la plupart des acides minéraux, spécialement sur l'acide borique.

Ils y annoncèrent l'existence d'un radical particulier, le *bore*, trente-huit jours avant Davy.

Leur Mémoire a paru dans le *Moniteur* des 15 et 16 novembre 1808, et celui de Davy ne fut lu à la Société royale de Londres, que le 23 décembre suivant.

L'action du potassium et du sodium fut, par eux, étendue :

Aux terres, sans toutefois qu'ils pussent parvenir à les réduire ;

Au gaz ammoniac, aux dépens duquel ils observèrent la production d'azotures métalliques;

Aux sels;

Aux matières organiques.

Ils espéraient, par ce moyen, arriver à déterminer la nature et la proportion de leurs éléments, mais les produits complexes des réactions les obligèrent à l'abandonner.

En résumé, cette longue série d'expériences les conduisit à conclure :

Que si la potasse et la soude pouvaient être considérées comme des hydrates de corps, dont la pile déterminerait la conversion en hydrures, en fixant sur eux l'hydrogène de l'eau et mettant en liberté son oxygène; l'hypothèse qui tendait à les faire considérer comme des hydrates d'oxydes métalliques, réductibles par cet instrument, leur paraissait préférable.

Ils se rangèrent à l'opinion émise par leur illustre devancier, sir Humphry Davy, et, dès lors, le fait capital de l'existence dans la soude et dans la potasse de métaux analogues à ceux

connus de toute antiquité, demeura, sans conteste, acquis à la science.

Un de leurs Mémoires fut consacré à l'étude de l'acide fluorique et des fluates.

Schéele, qui le découvrit, n'avait obtenu l'acide fluorique qu'à l'état de fluide aériforme, et retenant de la silice, par suite de l'emploi, dans sa préparation, soit de fluate de chaux siliceux, soit de vases en verre. Thénard et Gay-Lussac l'ont obtenu liquide et pur, au moyen de fluate exempt de silice et de vases en plomb.

Ils en ont, de plus, décrit les propriétés plus complétement qu'on ne l'avait fait avant eux, spécialement en ce qui concerne son action sur la peau, qu'il désorganise dès qu'il la touche.

La décomposition du fluate de chaux par l'acide borique vitreux, à une température élevée, leur fit, chemin faisant, découvrir le gaz fluo-borique; et comme ils observèrent la production d'abondantes vapeurs blanches, au contact de ce gaz avec la plus minime quantité de vapeur d'eau, ils mirent cette propriété à profit, pour constater dans les gaz produits ou recueillis au sein de l'eau,

la présence ou l'absence de l'eau hygrométrique.

Son existence dans ceux peu solubles dans l'eau, que leur séjour sur des substances hygrométriques n'a pas complétement desséchés; son absence, sans dessiccation préalable, dans ceux, au contraire, que l'eau dissout en très-grandes proportions, tels les gaz ammoniac, fluo-silicique, acide muriatique, etc.

L'eau que ces derniers entraînent, au lieu de se disséminer dans l'atmosphère ouverte devant elle, se condense tout entière à l'état de dissolution saturée.

Les gaz acide muriatique et acide muriatique oxygéné devinrent, à leur tour, l'objet des investigations de MM. Gay-Lussac et Thénard, pendant que, de son côté, Davy les prenait pour but des siennes, car leurs résultats furent communiqués à l'Institut du 23 janvier au 27 février 1809, et ceux de Davy à la Société royale de Londres, le 12 janvier de la même année.

Les phénomènes qu'ils observèrent au contact de ces gaz avec différents agents, furent expliqués par eux de deux manières :

Ou bien, conformément aux idées du temps, en considérant l'acide muriatique combiné, c'est-à-dire tel qu'il existe dans les muriates secs, comme un oxacide à base d'un radical particulier, et l'acide muriatique libre (le gaz acide muriatique), comme une combinaison de ce même oxacide et d'eau toute formée à la manière de celle qui existe dans l'acide phosphorique monohydraté, ou représentée par ses éléments, à la manière de celle qui existe dans certains acides organiques;

A son tour, le gaz acide muriatique oxygéné, comme un autre oxacide du radical muriatique, plus riche en oxygène que l'acide muriatique simple;

Ou bien, dans un tout autre ordre d'idées, en considérant le gaz acide muriatique comme une combinaison d'hydrogène avec le radical muriatique, d'où les conséquences :

Et que ce gaz ne renfermerait pas d'oxygène;

Et que les muriates secs seraient des combinaisons du radical muriatique avec les métaux

(l'hydrogène de l'acide et l'oxygène de l'oxyde s'étant réunis pour produire de l'eau) ;

Et que le gaz muriatique oxygéné serait un véritable corps simple, le radical muriatique lui-même.

Dix-huit mois plus tard, *Annales de chimie*, octobre 1810, Davy adopta exclusivement la dernière de ces hypothèses.

Au contraire, Gay-Lussac et Thénard, après avoir écrit dans leur Mémoire :

« Les phénomènes observés nous semblent s'expliquer encore mieux en regardant le gaz acide muriatique oxygéné comme un corps composé, qu'en le regardant comme un corps simple ; »

Avaient ajouté, tome II, page 174, de leurs *Recherches physico-chimiques :*

« Nous disons aujourd'hui, comme il y a deux ans, et contrairement à l'opinion de Davy, que, dans l'état actuel de nos connaissances, la première de nos deux hypothèses nous semble devoir être préférée à la seconde. »

L'honneur donc d'avoir, les premiers, émis la pensée aussi hardie que neuve, de retirer le gaz acide muriatique du groupe des oxacides, pour le reporter à celui des hydracides, et le gaz acide muriatique oxygéné, du groupe des corps composés, pour le rattacher à celui des corps simples, où nous le voyons maintenant figurer sous le nom de chlore, revient tout entier à Gay-Lussac et à Thénard ; mais à Davy, l'honneur très-grand encore d'avoir, le premier, adopté, en ce qui concerne ces corps, l'hypothèse aujourd'hui exclusivement professée.

Vinrent ensuite des observations sur la manière d'agir de la lumière dans les phénomènes chimiques.

Elles démontrèrent son identité d'action avec celle du calorique, aussi bien quant aux substances inorganiques, que quant aux substances et spécialement aux substances colorantes organiques, et encore, son absence d'action sur les corps susceptibles de la laisser passer ou de la réfléchir, au lieu de l'absorber.

Leur dernier Mémoire concernait l'analyse organique.

Lavoisier, qui considérait les substances organiques comme des oxydes de radicaux formés : les uns, d'hydrogène et de carbone; les autres, d'hydrogène, de carbone et d'azote; de telle sorte qu'il avait, par un sublime effort de pensée, imaginé la théorie, pour beaucoup toute récente, des radicaux composés, avait appliqué à la détermination de la composition élémentaire de ces substances ses idées relatives à la combustion.

Admettant, *à priori*, qu'il devait être possible, en leur fournissant de l'oxygène, de convertir tout leur carbone en acide carbonique, tout leur hydrogène en eau et de mettre en liberté l'azote qu'elles pourraient contenir, il en avait brûlé plusieurs dans un volume déterminé d'oxygène.

Les volumes d'acide carbonique produit et d'oxygène disparu, conséquemment la quantité d'eau formée, puisque celle-ci correspondait à la différence trouvée entre le poids de l'oxygène disparu et la somme des poids de cet oxygène et

de celui passé à l'état d'acide carbonique, lui indiquaient les quantités de carbone, d'hydrogène et d'oxygène de la substance mise en expérience.

Mais le plus grand nombre des matières organiques ne se prêtaient pas à cette méthode, pour le motif, surtout, que, dans les conditions indiquées, d'autres produits que de l'acide carbonique et de l'eau prenaient naissance.

Thénard et Gay-Lussac en imaginèrent une aussi ingénieuse que générale, qui consistait essentiellement : à brûler un poids connu de matière organique, au moyen d'un poids également connu de chlorate de potasse, dans un appareil disposé de manière à permettre de recueillir les gaz développés.

Leur procédé s'est peu à peu transformé en celui d'une exécution plus facile, plus prompte, plus sûre en ce qu'il permet de recueillir l'eau formée, que vous connaissez, et qui a reçu ses principales modifications de Gay-Lussac, pour la substitution du bioxyde de cuivre au chlorate de potasse, de M. Liebig, pour le dosage du car-

bone, de M. Dumas, pour celui de l'azote. Cependant, entre les mains de ses inventeurs, il a fourni des résultats aujourd'hui encore considérés comme des modèles d'exactitude, et leur a permis d'établir les propositions suivantes :

Les substances végétales sont :

Acides, toutes les fois que l'oxygène s'y trouve, relativement à l'hydrogène, dans un rapport plus grand que dans l'eau ;

Résineuses, huileuses ou alcooliques, quand, à son tour, l'hydrogène s'y trouve dans un rapport plus grand que dans l'eau ;

Analogues au sucre de canne, à la gomme, à l'amidon, au sucre de lait, à la fibre ligneuse, quand l'oxygène et l'hydrogène s'y trouvent dans le même rapport que dans l'eau.

Tout porte à penser qu'en poursuivant ce genre de recherches, nos habiles expérimentateurs seraient arrivés à ce résultat général, l'une des plus belles conquêtes de leurs successeurs, à savoir :

Que les substances organiques se peuvent par-

tager en deux groupes contenant : l'un, celles dans lesquelles existent des éléments différents, ou les mêmes éléments dans des proportions différentes; l'autre, celles dans lesquelles les mêmes éléments existent en mêmes proportions, mais différemment disposés.

Les premières, conséquemment, susceptibles de se transformer les unes dans les autres, sous l'influence d'agents extérieurs capables de leur céder ce qui leur manque, ou de leur enlever ce qu'elles ont de trop; les secondes, incapables d'éprouver de pareilles transformations, autrement que par suite de simples ébranlements, de simples évolutions moléculaires; autrement, aurait dit dans son style imagé, notre spirituel et bon Pariset, que par le secours de petites mains invisibles se glissant dans l'intimité des tissus, pour changer le mode d'arrangement de leurs particules élémentaires [1].

[1] Voir le *Traité de chimie* de M. Thénard, le *Journal de l'E ole polytechnique*; les *Mémoires de la Société d'Arcueil*; les *Annales de chimie*, du tome XXX au tome XXXVI; les *Annales de chimie et de physique*, 1re série, du tome Ier au tome L, et 3e série, tomes XLIII et XLVII; le *Journal de pharmacie*, années 1854 et 1855; les *Recherches physico-chimiques*.

Des travaux si nombreux, plusieurs d'une difficulté, d'une délicatesse extrêmes et d'une haute portée, exécutés avec une habileté, une précision telles que leurs résultats résistent aux contrôles les plus sévères, ont, à coup sûr, glorieusement conquis la place que M. Thénard occupa, durant quarante-sept ans, à l'Académie des sciences.

Qui donc contesterait le titre de grand chimiste à celui qui fut le digne élève de Fourcroy et de Vauquelin, le collaborateur de Gay-Lussac et de Dulong, l'émule de Davy, le maître de Dumas; qui sut inscrire son nom à côté des grands noms de Laplace, de Berthollet, de Malus, de Dulong, de Gay-Lussac, de Poisson, de De Candolle, d'Arago, de Humboldt et de Biot, ces membres d'une Société sans rivale, la *Société d'Arcueil*, ces brillantes étoiles d'une nouvelle constellation?

N'eût-il servi la science que par la publication de son *Traité de chimie*, et par ses leçons à l'Athénée, à la Faculté, à l'École polytechnique, au collége de France, nous lui devrions encore une

reconnaissance infinie, car personne ne sut mieux que lui la populariser.

Ce que ses mains n'auraient pu faire est devenu possible aux innombrables mains de ses élèves. L'excellente direction qu'il imprimait à leurs aptitudes, à leurs facultés diverses, a permis aux plus humbles d'apporter leurs modestes pierres au monument dont il était l'architecte; tandis que de mieux partagés élevaient, en regard du sien, des monuments rivaux.

A l'époque où parut ce *Traité de chimie*, dont six éditions n'ont pas épuisé le succès, aucun autre ne lui pouvait être comparé aux points de vue :

De l'harmonie des parties;

De la méthode qui avait présidé au choix et à l'arrangement des faits, à l'exposé des propriétés des corps;

De la fidélité avec laquelle étaient décrits les procédés opératoires;

Du soin consciencieux qu'avait pris l'auteur de conserver à chacun la part qui lui revenait, *de rendre à César ce qui appartenait à César.*

Les chapitres consacrés à l'indication : soit des caractères génériques des corps composant ses différents groupes ; soit des caractères spécifiques des individus appartenant à ces groupes ; à la détermination de la nature et de la proportion des composants d'un alliage, d'un mélange de gaz, d'acides, d'oxydes, de sels, etc., d'une eau minérale, d'une substance organique, constituaient notamment autant de petits traités complets.

Depuis, d'autres ouvrages de même genre ont paru, certains plus explicites en ce qui concerne les applications industrielles et médicales, plus au courant des nouvelles découvertes; aucun ne l'a emplacé entre les mains des élèves.

A cet égard, je n'ai pas voulu m'en rapporter à mes impressions personnelles. Habitué que j'étais à placer le traité de M. Thénard au premier rang des livres qu'il est recommandé au chimiste de feuilleter sans relâche, *nocturna versate manu, versate diurna,* j'aurais craint de ne pas être, pour le juger sainement, par comparaison avec ses analogues, dans des conditions suffisantes d'impartialité; car je touche à l'âge où les chants

qui bercèrent notre enfance charment davantage nos oreilles que les plus savants accords.

J'ai demandé à nos élèves, à nos préparateurs, ces intermédiaires naturels entre eux et nous, à ces jeunes agrégés, qui nous prêtent ou nous ont prêté le concours de leur zèle et de leur talent, ce que pense de ce livre, déjà vieux pour elle, la génération qui nous pousse; leurs réponses ont été les fidèles échos de ma pensée.

Que ceux d'entre vous, jeunes élèves, qui ne sont pas rebelles aux conseils d'un maître préoccupé de leur avenir, s'habituent, par la lecture de l'ouvrage de M. Thénard, à présenter en bon ordre les faits laborieusement inscrits dans les cases de leurs cerveaux, et lorsque viendra, pour eux, le moment difficile des examens et des concours, ils ne seront pas exposés aux cruels mécomptes que peut amener l'engorgement de la mémoire. Elle en a parfois simulé la viduité.

L'esprit de méthode, le talent d'exposition qui distinguent son *Traité de chimie*, se retrouvaient dans les leçons de M. Thénard.

Malgré sa profonde connaissance de la matière, et sa longue habitude du professorat, il ne se présentait devant l'auditoire qu'après s'être, à lui-même, tracé le programme de sa leçon; qu'après avoir mûrement réfléchi à l'ordre suivant lequel y seraient traitées les questions qui devaient en faire le sujet.

Il pensait qu'à chaque fait appartenait une place essentiellement propre à le mettre en relief, qu'il était du devoir du professeur de chercher à l'avance; de même que l'écrivain doit s'évertuer à faire disparaître de ses écrits les synonymes qui trahiraient son impuissance à trouver le mot propre.

Il évitait soigneusement, en outre, de développer certaines parties de son programme au détriment des autres; en telle sorte qu'aucun fait important ne se trouvait écarté ou renvoyé à la leçon suivante, et que le moment venu de les terminer, ses leçons avaient formé un cours complet, sans superfétations et sans lacunes.

D'un autre côté, sa manière d'exposer les faits, d'en déduire les conséquences, de développer les

théories appelées à rendre en quelque sorte visibles les évolutions des molécules élémentaires, à les faire suivre de l'œil dans leurs accouplements ; dès lors, à permettre d'assister à la naissance des combinaisons, était merveilleusement adaptée à la nature de son enseignement, nourrie et sobre, serrée et lucide, vive et contenue.

Sans méconnaître ce qu'une idée éclose au moment ajoute à l'intérêt d'une leçon ; sans nier davantage que certaines témérités vont bien aux esprits supérieurs, habiles à déverser sur l'auditoire les effluves de leur cerveau, à la façon de ces voyageurs qui s'en vont jetant aux vents toutes sortes de semences, dans l'espoir qu'elles rencontreront des terrains propres à les faire germer, il redoutait de rendre ses auditeurs victimes d'improvisations aventureuses, j'allais dire des rêvasseries d'une imagination surexcitée.

Je le vois encore dans l'amphithéâtre du collége de France où se presse une foule avide de l'entendre, où pas une place n'est demeurée vide, où les couloirs eux-mêmes sont encombrés d'auditeurs, où le professeur et ses aides sont comme

assiégés dans l'étroite enceinte qui leur est réservée.

Il est debout, portant fièrement sa forte tête qu'ombrage une épaisse et noire chevelure; sa haute taille se dessine sur le tableau tout couvert de chiffres et de figures placé derrière lui; son œil brillant d'intelligence et largement ouvert vient de passer en revue les appareils et les réactifs disposés sur la table; son regard s'est promené avec assurance sur ses auditeurs, comme pour prendre la mesure de leur entendement; à ses côtés se tient le préparateur attentif à ses mouvements, anxieux de devancer ses désirs; tous font silence.

La leçon commence; la voix du professeur est pleine, sonore, vibrante; sa parole facile, rapide, abondante; sa main adroite au maniement des vases les plus fragiles, des instruments les plus délicats; son geste, prompt et quelque peu impérieux, est celui qui convient au commandement.

Il aura parlé plus d'une heure sans que l'attention ait faibli, tant les faits se seront enchaînés les uns aux autres; tant les théories destinées à

leur servir de liens en auront été déduites avec clarté; tant les expériences, dont les résultats les devaient confirmer, auront été habilement choisies; les applications qui devaient en être les conséquences heureusement rappelées.

Un jour vint où cet amphithéâtre, d'ordinaire consacré aux paisibles enseignements de la science, retentit tout à coup des accents d'une généreuse indignation ; celui où l'arrivée de jeunes séminaristes ayant provoqué quelques rires, le professeur apostropha sévèrement les coupables, leur reprochant d'oublier que l'illustre et vénérable Haüy, leur maître et le sien, portait une soutane; que les amis des sciences se doivent aide et protection, quels que soient leurs costumes, leurs nations et leurs cultes : que l'homme vraiment digne de la liberté respecte toutes les croyances, honore tous les dévouements.

« Il faudrait, ajoutait-il d'une voix profondément émue, désespérer de l'avenir de la patrie, si la conscience du devoir et du bien se retirait du cœur de sa jeunesse. »

Il parlait encore, que déjà les applaudissements partis de tous les points de la salle l'avaient rassuré et convaincu que ces sentiments peuvent parfois sommeiller dans de jeunes cœurs, mais s'y éteindre, jamais.

M. Thénard attachait une importance extrême au succès des expériences de ses leçons. Rien ne lui était plus désagréable, plus pénible, que de voir se produire, en présence des élèves, un résultat différent de celui qu'il avait annoncé, et par cela même susceptible de jeter le trouble dans leur esprit.

Aussi ne négligeait-il aucune des précautions propres à prévenir des déceptions de cette nature.

Ses notes étaient remises au préparateur plusieurs jours à l'avance, et l'autorisation lui était donnée de réclamer à toute heure les explications que les expériences portées en note lui sembleraient comporter.

Son arrivée au moment de l'ouverture d'une conférence, à laquelle auraient été convoqués les

plus grands personnages eût suffi, je crois, à la faire retarder.

Pour M. Thénard, un préparateur était plus qu'un premier aide de camp pour un général, plus qu'un secrétaire intime pour un ministre; c'était une partie de lui-même, une sorte d'*alter ego*.

Par une conséquence naturelle, lorsque des expériences de quelque importance venaient à manquer, son mécontentement se trahissait par des mouvements d'épaules, des froncements de sourcils, signes précurseurs d'un orage qu'une faute nouvelle ne manquait guère de faire éclater.

La contrainte que la générosité de son cœur imposait aux ardeurs de son sang, ne faisait que rendre l'explosion plus violente, ainsi qu'il arrive des meilleures chaudières à vapeur dont les soupapes ont été surchargées.

A l'issue d'une leçon dans laquelle il s'était abandonné à toute la fougue de son caractère, un illustre auditeur (on a dit que c'était M. de Humboldt) eut un jour la pensée charitable de récla-

mer du maître, en faveur du préparateur, un peu plus de patience.

La tempête s'était apaisée, le beau temps était revenu, il fut aisé de mener la requête à bon port.

Tout alla bien à la leçon suivante ; à celle qui lui succéda, les plus expérimentés purent déjà apercevoir à l'horizon quelques nuages de mauvais augure. La troisième n'était pas commencée, qu'à la vue d'un appareil monté de telle sorte qu'il ne pouvait fonctionner, Thénard se pose en face du bienveillant médiateur, et lui montrant du doigt, avec un geste de désespoir, le malencontreux appareil :

« Ami, s'écrie-t-il, je vous avais promis de me contraindre, et j'ai fidèlement tenu ma parole ; mais, je vous en supplie, rendez-la-moi, ou vous allez me voir étouffer. »

Interpellé de la sorte, et menacé d'un aussi grand désastre, le noble étranger ne pouvait que s'incliner, en signe d'assentiment, et lui rendre sa parole, que jamais plus M. Thénard n'engagea.

Son préparateur d'alors passe, il est vrai, à tort peut-être, pour avoir été oublieux à lasser une patience plus robuste que celle du maître; pour avoir eu, suivant l'expression favorite de celui-ci, une vraie tête de linotte.

En revanche, homme d'infiniment d'esprit, il excellait à donner aux plus brusques reparties un tour particulier, qui leur communiquait parfois tout le charme d'un éloge d'exquise délicatesse.

« Mon pauvre garçon, lui avait dit M. Thénard poussé à bout, vous ne ferez jamais rien.

— Votre horoscope ne m'inquiète guère, répondait-il ; quand vous étiez son préparateur, Fourcroy vous a bien tiré le pareil. »

J'ai trop souvent essuyé de semblables bourrasques, pour n'avoir pas appris à compatir aux douleurs de ce spirituel Plagne, du bienveillant et sympathique Barruel, du regrettable Boissenot, de tant d'autres qui m'ont précédé ou suivi dans la carrière de préparateur.

Les occasions ne se présentaient que trop fréquentes de me remémorer le vers du chantre de Mantoue :

*Non ignara mali, miseris succurrere disco,*

Et malheureux, j'appris à plaindre le malheur.

Maintes fois, désespéré d'avoir encouru les reproches publics de M. Thénard, je déposai entre ses mains les insignes de mon grade, le tablier de toutes couleurs, maculé par les acides et par les alcalis; troué par les jets de l'antimoine enflammé au contact du chlore, aussi bien que par les vulgaires étincelles échappées d'un fourneau, jurant de ne le jamais reprendre; et cependant je l'avais repris le lendemain.

Admis, presque au sortir du collége, à l'honneur de lui servir d'aide, comment serais-je resté sourd aux conseils d'un tel homme, de ne pas abandonner à la légère un poste duquel pouvait dépendre mon avenir scientifique? Si d'ailleurs je leur fermais obstinément l'oreille (je n'avais pas vingt ans alors), sa bonté allait jusqu'à

réclamer le secours de mon bien-aimé père, pour me faire, à eux deux, entendre raison.

Ce dut être le soir d'une leçon qui s'était mal passée pour moi, qu'invité par M. Thénard à dire quels étaient, parmi les convives d'un banquet, où s'étaient assis ses anciens et ses nouveaux préparateurs, au nombre desquels je me trouvais, ceux qui avaient porté sa santé, je lui fis cette farouche et laconique réponse : « Tous les anciens, pas un nouveau. »

Le lendemain, je me fusse souvenu qu'il faisait plus que racheter ses imperfections de caractère.

Tantôt, pendant les vacances, instruit qu'une journée de plaisir m'ayant été proposée, je l'avais refusée avec courage, sinon sans regret, ne voulant pas abandonner la surveillance personnelle du dangereux produit qu'il étudiait alors (l'iodure d'azote), il se constituait mon remplaçant et venait, toutes les heures, renouveler la glace destinée à prévenir son explosion.

Tantôt, à la veille d'une fête qui se préparait chez lui, et pour me mettre en état de tenter, avec succès, l'application des théories du vestris

de mon collége, il complétait sur place mon éducation chorégraphique, par une leçon digne en tout des spirituels crayons de Cham et de Gavarni. Notre salle de bal improvisée était une dépendance du laboratoire, qu'une étroite fenêtre, en regard des hautes murailles de l'ancien collége du Plessis, éclairait si mal, que les mélanges d'hydrogène et de chlore s'y fussent conservés intacts à perpétuité.

Une lampe fumeuse y tenait lieu de lustre, et deux dames-jeannes figuraient nos danseuses.

Une autre fois, voyant le sang s'échapper avec abondance d'une large et profonde blessure que m'avaient faite les éclats d'un tube brisé entre mes mains, il courait tête nue chez le pharmacien voisin, M. Nolette, chercher des bandelettes agglutinatives, et revenait, toujours courant, me panser avec autant d'adresse que de sollicitude;

Ou encore, pour me consoler des sourires railleurs que jamais étudiants n'épargnèrent aux préparateurs dans l'embarras, il prenait à partie ces juges sans indulgence, parce qu'ils étaient au début de la vie, et leur faisait toucher du doigt

les difficultés de la tâche qui m'était départie. A l'entendre alors, il eût été plus difficile de bien préparer une leçon de chimie, que de la bien professer.

De fait, ses exigences, d'ailleurs parfaitement justifiées, rendaient cette tâche singulièrement ardue.

Aussi Robiquet père et Labillardière ont-ils seuls, à ses yeux, réalisé l'idéal du parfait préparateur.

Je ne dirai rien de Robiquet, que je n'ai jamais eu l'avantage de voir opérer, sinon que ses belles recherches sur les cyanures, l'opium, l'orseille, la garance, etc., etc., l'ont plus tard fait entrer à l'Institut et rangé parmi les illustrations de cette école; au contraire, je ne saurais résister au désir de vous parler d'Houtou de Labillardière, non plus que de vous faire connaître, en quelques mots, le personnel du laboratoire du collége de France, lorsque m'y fit admettre la double protection de M. Poisson et de madame Descotils, la respectable veuve de l'auteur de la découverte de l'iridium.

Ne fût-ce qu'en pensée, on revient toujours avec bonheur au milieu de ses maîtres et de ses compagnons d'études.

En outre du nouveau venu, auquel furent naturellement dévolues les fonctions les plus rudes (l'exiguïté de nos ressources budgétaires ne nous permettant pas le luxe d'un homme de peine), ce personnel comprenait trois aides :

Casaseca, devenu professeur de chimie à la Faculté des sciences de la Havane, celui-là qui eut l'heureuse chance de rencontrer la soude sulfatée anhydre au fond d'un lac des environs de Madrid, sa patrie ; la bonne pensée de la baptiser du nom de *Thénardite ;* Serbat, aujourd'hui heureux et riche industriel, et méritant sa prospérité ; puis Douglas.

De beaucoup le plus instruit de nous tous ; mais, exemple frappant de la fatalité qui s'attache à certaines existences, en dépit de leurs droits à l'estime, aussi bien qu'au succès, ce dernier use sa rare érudition et ses belles facultés dans les ingrats labeurs d'une classe de collége.

Quant à notre chef, que je devais rempla-

cer un an plus tard, lorsqu'il passa professeur de chimie à Rouen, fait pour parcourir à grands pas la carrière des sciences, s'il ne l'eût désertée jeune encore, par besoin trop exclusif du repos des champs et des joies de la famille, c'était plaisir de le voir à l'œuvre :

Entre ses doigts agiles, les appareils se montaient avec une merveilleuse prestesse, les instruments fonctionnaient avec une rigoureuse précision, le verre fondu à la flamme de la lampe s'allongeait, se tordait, se courbait, se gonflait au gré de ses désirs.

A la leçon, pas un faux mouvement, pas un oubli, pas une erreur.

Les expériences, habilement conduites, amenaient, au moment voulu, le résultat annoncé.

Je le proclamerais le plus habile des opérateurs que j'aie rencontrés, si mon étoile ne m'avait mis en présence de Dulong, cet homme hors ligne, que M. Thénard déclarait avoir pu appartenir à presque toutes les classes de l'Académie des sciences.

Grand physicien, habile chimiste, profond ma-

thématicien, savant naturaliste, à ce point organisé pour l'étude des langues, qu'il apprit l'anglais et l'allemand, en manière de délassement, durant que le clouaient dans son lit d'horribles blessures causées par l'explosion de son chlorure d'azote; amateur éclairé de musique, et, malgré son calme habituel, des plus passionnés, puisqu'il avouait avoir livré bataille pour entendre la fameuse Catalani; il était en outre écrivain remarquablement correct, professeur éminent.

Dans le temps qu'ils s'occupaient, M. Thénard et lui, d'étudier l'action de certains corps sur les mélanges gazeux explosibles, je me souviens qu'ils étaient dans l'usage, le lundi matin, de se communiquer réciproquement les rédactions qu'ils avaient préparées pour la séance du soir à l'Institut.

Or la rédaction de Dulong, que son collaborateur trouvait toujours préférable à la sienne, était invariablement réservée aux honneurs de la lecture.

Je me souviens également, qu'à mon retour d'une leçon de Dulong à la Sorbonne, M. Thé-

nard m'ayant demandé ma pensée touchant le professeur que je venais d'entendre, ma réponse, qui sentait l'étudiant de première année, me valut ce supplément de leçon :

« Quand tu seras fort, retourne l'entendre, et tu pourras alors te convaincre qu'il est impossible d'être plus maître de son sujet, plus lucide et surtout plus heureux dans ses transitions. »

C'est que le cœur haut placé de M. Thénard lui faisait trouver du bonheur à exalter les mérites de ses rivaux ; c'est que là était la source de ces paroles, de ces actions, qui vont achever de vous le faire connaître, débarrassé de ses costumes d'apparat.

Alors que son cher Paul et que son cher Henri étaient encore tout petits, dans le jardin de l'hôtel de la rue de Grenelle qu'ils habitaient à cette époque et qu'a remplacé la demeure de M. Dumas (tant il entre dans la belle destinée du premier de ses élèves de se substituer à notre maître), j'ai vu le président de l'Académie des sciences, le chancelier de l'Université redevenu

enfant pour partager leurs jeux, se glisser sous un banc et disparaître à leurs yeux inquiets, au milieu du sable que ses mains avaient amoncelé autour de lui avec une ardeur toute juvénile.

Imitant le trait d'adorable bonhomie du Béarnais surpris dans la posture la moins royale, mais la plus paternelle, son petit Louis XIII sur le dos, il eût, lui aussi, achevé la partie en présence d'un ambassadeur.

Souvent, dans le trajet de la rue de Grenelle au collége de France, nous nous donnions pour compagnons de route les deux petits écoliers portant au bras le panier de provisions, signalement traditionnel de l'enfant cheminant vers l'école. Nous les laissions, rue de Tournon, à cette porte que ne repasseront, hélas! ni le vieillard ni le plus jeune de ses fils, et que me font saluer de tendres et douloureux souvenirs.

Ses impatiences, devenues proverbiales, cédaient elles-mêmes à la crainte d'affliger.

Quand nous nous remplacions, M. Clément Desormes et moi, près du lit où la fièvre le retenait (c'était en 1832, je n'ai garde d'oublier cette

époque, car je quittai le cher malade au matin du jour de ma première leçon à cette école, et l'emploi de ma nuit me porta bonheur), il arriva que mon savant compagnon, affecté d'une toux qui ne lui laissait ni paix ni trêve, devint, pour le pauvre malade qu'elle empêchait de sommeiller, une cause involontaire de malaise indicible.

Cependant j'ignorerais encore ce que celui-ci eut à souffrir, si le matin, à ma question : « Comment avez-vous passé la nuit ? » il n'eût fait cette angélique réponse :

« Je n'ai pu fermer l'œil, Clément n'a pas cessé de tousser ; mais je me suis bien gardé de lui laisser voir combien sa présence me fatiguait, dans la crainte de lui causer de la peine. »

Il trouvait de ces mots qui résument tous les genres de délicatesse.

La veille de la mort de l'illustre fondateur de la Société d'Arcueil, de l'immortel auteur de la mécanique céleste, j'accompagnai M. Thénard à l'hôtel de M. de Laplace.

Il me laissa dans une pièce voisine, tandis qu'il pénétrait près du lit du mourant.

Lorsqu'il vint me rejoindre, les traits décomposés et les larmes aux yeux, ce fut par ces paroles qu'il m'apprit que tout espoir était perdu :

« Laplace se meurt, il ne passera pas la nuit ; ah ! mon ami, que sommes-nous, à côté d'un homme comme celui-là ! »

La douleur que madame la marquise de Laplace, digne compagne de ce puissant génie, a ressentie de la mort inattendue de M. Thénard, et qui lui faisait m'écrire :

« Nos cœurs gémissent de la perte de notre incomparable ami, son amitié faisait le charme de ma vie, je désire votre retour pour le pleurer avec vous, »

Sera, de tant d'hommages rendus à la fidélité de ses affections, à la grandeur de sa reconnaissance, celui qui les honorera le plus.

M. Thénard n'obéissait pas moins aux inspi-

rations d'une conscience profondément honnête, qu'aux battements d'un cœur chaleureux.

Lui avais-je exprimé mes regrets de ne pouvoir, me rendant à ses désirs, appuyer à l'Académie de médecine la candidature du docteur Nonat, son savant neveu et mon bien cher ami, en présence de celle du docteur Poiseuille, plusieurs fois lauréat de l'Institut, il me répondait :

« Je réclame de vous que vous ne suiviez jamais que l'impulsion de votre conscience; si vous teniez une autre ligne de conduite, je vous aimerais bien moins.

» Votre voix ne vous appartient pas, elle appartient au plus méritant; votez donc hautement en faveur du docteur Poiseuille.

» Je vous aime et vous embrasse. »

Une grave affaire dont s'occupèrent les journaux du temps, et dans laquelle le fils se maintint

à la hauteur du père, venait-elle s'engager, il lui écrivait de son château de la Ferté :

« Mon cher Paul,

» Tu me demandes mon avis sur la question de savoir si tu dois poursuivre le fabricant qui t'a vendu du noir animal mélangé de matières étrangères.

» Tu me dis qu'il est juge au tribunal de commerce, et que le procès causera un grand scandale.

» Tu ne saurais hésiter un seul instant ; tu dois poursuivre ; la qualité du fraudeur, ta réputation d'homme intègre, ton honneur, l'exigent.

» Si le fraudeur était un homme ordinaire, j'inclinerais peut-être à l'indulgence ; mais c'est un juge au tribunal de commerce, il est, par cela même, doublement coupable.

» S'il trompe ses clients dans les produits qu'il leur vend, on est autorisé à croire qu'il sera capable de se laisser gagner dans les jugements qu'il rendra ; il est donc impardonnable.

» La loi doit l'atteindre et le juge le condamner. »

Quelle vigueur de pensée et de style! et l'auteur de cette lettre, datée du 28 octobre 1856, allait atteindre quatre-vingts ans.

Représentant de cette forte génération de 89, qui aura bientôt disparu tout entière, privilégié de cette grande époque, qui sûtes en partager les généreuses aspirations, et vous défendre de ses funestes égarements, ce n'est plus l'élève, ce n'est plus le chimiste, c'est l'homme, c'est le citoyen qui vous salue.

Par une sorte de fatalité, je n'ai connu que dans ces dernières années les trésors d'érudition littéraire que possédait cet homme vraiment complet.

Je savais qu'il avait fait de bonnes études au collége de cette petite ville de Sens, dont il nous parle dans son *Traité de chimie*, à l'occasion des propriétés désinfectantes du charbon.

« Je me rappelle, dit-il, avoir dans ma jeunesse

vu les habitants des environs de Sens jeter dans les fontaines, pour en assainir les eaux, des brandons enflammés des feux de la Saint-Jean. »

J'avais appris, en outre, de M. Boullay, qui reçut des mains de Vauquelin le jeune Bourguignon, nouveau débarqué à Paris, et fut chargé de l'initier aux travaux de laboratoire dans cette école même, que le futur président de l'Académie des sciences possédait, dès cette époque, une instruction solide et variée.

Mais j'ignorais qu'il se fût nourri de la lecture de nos grands classiques ; que Boileau, la Fontaine, Molière, Racine, Corneille lui fussent surtout familiers.

Pendant les soirées des hivers de 1856 et de 1857, que nous avons passées seuls avec lui, ma chère compagne, je devrais dire mon fidèle compagnon et moi, il s'est montré sous un jour nouveau. Le chimiste avait fait place à l'amateur de la saine littérature.

A demi enseveli au milieu des épais coussins de son large fauteuil, dans l'attitude où nous le

représente la magnifique photographie de Legray et de Méhédin; d'une voix quelque peu théâtrale qu'il semblait avoir gardée de ses anciennes relations avec le grand tragédien Talma, il nous récitait des scènes, qu'il analysait et commentait ensuite avec une pureté de goût, un bonheur d'expressions que lui eussent pu envier plus d'un littérateur officiel.

Je me croyais revenu au temps où je courais, entre deux de ses leçons, entendre le spirituel Andrieux, l'élégant Leclerc, l'éloquent Villemain, et chaque fois que nous le quittions, je me demandais s'il s'était en réalité, pendant soixante ans, occupé de recherches expérimentales; s'il était bien l'auteur de l'excellent *Traité de chimie* qui porte son nom; s'il méritait la réputation du professeur le plus exact qui ait jamais occupé une chaire, du membre le plus assidu aux séances du comité consultatif, de la Société d'encouragement, de l'Institut, du conseil supérieur de l'instruction publique, de la Chambre des députés et de la Chambre des pairs, cet autre Mécène (*præsidium et dulce decus meum*) qui me faisait,

à titre de remercîment, redire avec le vieil Horace :

*Ille nobis hæc otia fecit.*

Merci, mille fois merci, cher et glorieux appui, de nous avoir fait de si charmants loisirs.

A ces entretiens littéraires s'en mêlaient de non moins attachants, relatifs au projet qu'il mûrissait de créer cette Société de secours des amis des sciences, dont il fut à la fois le fondateur, le bienfaiteur, et que lui seul, peut-être, était en position de porter, en quelques mois, au degré de prospérité qu'elle atteint.

La séance d'inauguration eut lieu, vous vous en souvenez, le 5 mars de cette année, et M. Thénard fut, à l'unanimité, porté au fauteuil de la présidence.

A peine venait-il, d'une voix toute virile, d'exposer l'objet de la réunion, d'exprimer l'espérance *d'avoir formé en un faisceau que rien ne devait rompre ceux qui cultivent les sciences, les appliquent ou seulement en sentent le prix*, qu'un abbé, à cheveux blancs, prit à son tour la parole, et se fai-

sant l'interprète des sentiments de l'assemblée, dans une allocution chaleureuse, remercia l'illustre vieillard d'avoir encore ajouté au respect et à la reconnaissance qu'inspirait sa longue et bienfaisante carrière.

Le souvenir de la scène du collége de France que je vous ai narrée me revint alors en mémoire, et je crus retrouver quelque ressemblance entre l'orateur et l'un de nos séminaristes de 1822.

Les réminiscences de sa jeunesse, et les soins qu'il donnait au développement d'une Société devenue l'objet de ses plus chères préoccupations, venaient heureusement faire diversion aux poignantes douleurs qui assaillirent M. Thénard dans ses dernières années.

Il avait, coup sur coup, vu tomber à ses côtés :

Sa belle-mère, sa belle-sœur, son neveu Tampour, l'une des espérances du barreau ; le dernier de ses frères, Antoine Thénard ; le second de ses fils, l'aimable Henri ; la compagne de ses meilleurs jours.

Fille d'un pair de France, M. Humblot, petite-fille de cet homme extraordinaire, qui, des infimes fonctions d'apprenti jardinier d'un hospice, à force de génie, s'éleva jusqu'à mériter qu'il fût dit de lui :

Par Monge,

« Conté a toutes les sciences dans la tête et tous les arts dans la main; »

Par Berthollet,

« Conté est la colonne de l'expédition d'Égypte, et l'âme de la colonie; »

Par Napoléon, dans ses Mémoires,

« Conté, homme universel, était capable de créer les arts de la France dans les déserts de l'Arabie; »

Madame Thénard avait apporté sa part d'illustration à la communauté, et mérité d'être associée à son mari par la reconnaissance.

C'était à elle que je m'adressais, lorsqu'il s'a-

gissait d'obtenir une faveur, un avantage quelconque au profit d'un camarade étranger au laboratoire.

L'habile pinceau d'Hersent a reproduit sur la toile ses beaux et nobles traits; il n'a pu rendre le regard qui les éclairait, chaque fois qu'un appel était fait à sa bonté.

Je pourrais, longtemps encore, messieurs, vous entretenir de M. Thénard, car j'aurais à dérouler devant vous trente-huit ans de sa belle et bonne vie, mais je m'arrête et je lui dis un dernier adieu :

Dans cette enceinte qui servit de berceau à son illustration;

En face des portraits de Parmentier, de Vauquelin, de Deyeux, de Laugier, de Robiquet, de Pelletier, ses collègues et nos maîtres;

En présence de ces élèves qui demandent chaque jour à son livre la plus forte part de leur instruction; de cet auditoire où tant de cœurs ont battu à la seule pensée d'entendre parler de lui.

Puissiez-vous, ô mon protecteur et mon maî-

tre, dans le séjour des justes que vous habitez, me garder la tendresse qui vous dictait ces lignes :

« Venez vous mêler à ma famille, vous savez bien que je vous aime comme si vous étiez mon fils... »

Et sentir, à la sincérité de mes accents de douleur, que je vous aimais et vous vénérais comme un père.

FIN

Paris. — Typ. de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46.

14

# NOTICE

SUR

# JOSEPH DROZ

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
ET DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

PAR

**ÉMILE DE BONNECHOSE**

PARIS
IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET Cie.
RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, 3

1860

15

A M^r le Duc Pasquier
hommage respectueux

J. J. Ampère

# NOTICE

SUR

# JOSEPH DROZ

## ET SUR SES OUVRAGES

---

## I

Parmi les hommes que leurs talents élèvent au-dessus de *la foule*, il y en a beaucoup qui ne s'en distinguent plus dans les relations et les actes de la vie intérieure, et que toute leur gloire ne défend pas contre de vulgaires faiblesses. Bien différent de ceux-là fut l'écrivain dont j'ai voulu tracer ici moins une biographie détaillée qu'une simple esquisse morale, et qui *a su joindre*, aux sages leçons données par ses écrits, l'enseignement de l'exemple. Des hommes éminents ont raconté sa vie simple et modeste; ils ont aussi apprécié ses ouvrages au double point de vue de la science et du goût. Je n'ai pas la

prétention de refaire ce qu'ils ont fait avant moi avec talent et autorité : je ne m'arrêterai donc sur les périodes successives de son existence comme sur les diverses productions de sa plume qu'autant qu'il sera nécessaire pour atteindre mon but, qui est de résumer son œuvre, de mettre plus en lumière, s'il est possible, les principaux traits de son caractère, de montrer à leur source et dans le cœur même de l'écrivain les principes de cette morale si pure, répandue dans tous ses ouvrages. Cette tâche est douce à celui qui rencontra, dans Joseph Droz, à l'entrée de la carrière, un modèle et un guide, qui lui fut uni, durant un quart de siècle, par les liens de la reconnaissance et de l'amitié, et à qui, pour raconter et pour peindre, il suffit de se souvenir.

Je passerai rapidement sur les incidents extérieurs, fort peu nombreux, d'une vie connue et qui n'offre rien à la curiosité vulgaire. On sait que M. Droz, né à Besançon, en 1773, appartenait à une de ces familles parlementaires où les principes de l'honneur et de l'équité rigoureuse se transmettaient avec les hautes charges de la magistrature de génération en génération. Son père, trésorier de France et procureur du roi au bureau des finances de sa province, avait les lumières et toute la droiture nécessaires pour cultiver les dons précieux de son fils et pour le préparer à cette noble carrière de la robe, dans laquelle ses deux frères, conseillers l'un et l'autre à la cour souveraine de Besançon, avaient acquis une réputation méritée. La révolution éclatait alors et renversa bientôt, avec les lois établies, ceux qui en étaient les légitimes interprètes. Elle ferma devant le jeune Droz la carrière avant qu'il en eût franchi le seuil. Il ne vit cependant d'abord ce prodigieux cataclysme

politique et social que sous ses aspects les plus séduisants, il en salua le début comme celui d'une ère de réformes désirables et de progrès indéfinis : il applaudit à la suppression de tous les priviléges et suivit avec une sympathie enthousiaste, sans appréhension, comme sans regrets personnels, le grand courant qui, dans le langage de l'époque, devait conduire à la régénération de la France et de l'humanité.

Déjà il se montrait l'homme du désintéressement et du devoir ; et, lorsque la France envahie appela ses enfants à la défendre, il prit les armes, s'enrôla dans les volontaires de son département, fut élu capitaine par ses camarades, et fit sur le Rhin, de 1792 à 1796, les glorieuses campagnes qui donnèrent, durant vingt années, ce fleuve pour barrière à la France. Mais, pour une nature aussi délicate, pour une âme douée de tant de bienveillance et d'une sensibilité si exquise, la profession des armes ne pouvait être acceptée que comme une impérieuse nécessité, comme un devoir austère ; le devoir accompli, le sol de la patrie affranchi des armées étrangères, Droz, à peine âgé de vingt-quatre ans, obtint son congé et se retira dans sa ville natale.

La confusion des bonnes institutions avec les abus dans une ruine générale, le sang répandu sur tant de champs de batailles et sur les échafauds, quatre-vingt-treize et ses horreurs, soulevèrent son âme indignée sans lui ôter cependant ni toutes ses espérances ni son courage. Je n'oserais dire qu'il eût alors entrevu, soit dans la composition de l'ordre social détruit, soit dans les vices de quelques-unes des doctrines en faveur et sur lesquelles s'établissait l'ordre nouveau, les causes radicales de tant d'excès et de crimes : mais déjà il avait reconnu que le

temps est une des conditions nécessaires du progrès, que toute réforme avorte si elle n'est accompagnée de la modération et de la justice, et que, de nos jours surtout, plus est grande la somme des libertés auxquelles un peuple aspire, plus il faut qu'il s'élève en intelligence et en moralité. Pénétré de ces saines idées, il le fut aussi chaque jour davantage de l'importance des sciences qui éclairent l'homme en le rendant meilleur, et il se fortifia dans la volonté de les étudier et de consacrer tous ses efforts à les répandre.

Marié déjà depuis plusieurs années et sans fortune, la modicité de ses ressources rendait à Droz un emploi désirable, et il fut nommé, avec l'assentiment général, à la chaire de belles-lettres récemment créée à l'École centrale de Besançon. Là, dans un enseignement qui dura sept années, il s'attacha, par-dessus toute chose, à montrer les secours qu'obtient l'orateur ou l'écrivain de l'étroite union des lettres et de la morale; « il y porta, dit M. Mignet, un savoir étendu, un esprit ferme, un goût délicat, un talent orné, et vit accourir autour de lui la jeunesse, privée depuis longtemps de la nourriture de l'intelligence et avide de la recevoir [1]. » Il publia aussi plusieurs travaux sérieux dans les recueils périodiques de l'époque et quelques volumes d'essais où il aborde successivement les graves sujets dont il devait parler avec autorité plus tard, la philosophie, l'économie politique, les beaux-arts et l'histoire. On peut sans doute reconnaître dans tous les écrits de cette date l'influence des idées régnantes, et il est, en effet, presque impossible, à l'âge où les impressions extérieures sont encore si

[1] Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Droz.

vives, de se soustraire entièrement à l'action des milieux où l'on vit. Droz paya donc son tribut aux doctrines qui étaient alors incontestées et souveraines, à celles de Condillac et de son école ; il fut atteint de leur souffle, sous lequel cependant il ne ploya jamais, elles affectèrent son esprit sans pénétrer jusqu'à son cœur ; et déjà il donnait pour but à son enseignement, comme aux productions diverses de sa plume, le perfectionnement de soi-même et l'amélioration du sort de ses semblables.

Il conserva une place, si dignement occupée, jusqu'à la suppression des écoles centrales sous le consulat. Ses goûts, ses talents, le besoin d'un échange mutuel de sentiments et de pensées avec des hommes d'élite dans toutes les branches du savoir humain, besoin qui ne trouve à se satisfaire que dans un grand centre de mouvement et de vie, tout l'appelait au sein de la capitale, depuis peu rendue à elle-même. C'était là qu'il était venu publier ses premiers essais, et il y avait déja formé d'utiles relations : il s'y établit définitivement en 1803, et n'en sortit plus. Toute son histoire, depuis cette époque, se trouve renfermée dans le cercle des relations privées, dans sa correspondance journalière et dans ses ouvrages, et, sauf les honneurs académiques dont il fut visité dans l'arrière-saison, sa vie, à travers les orages de plusieurs révolutions, offre à peine quelques incidents extérieurs aux recherches du biographe. Peu de mots suffiront pour expliquer ce trait caractéristique d'une existence si noble et si utile. Joseph Droz fut un penseur et un écrivain ; il fut un homme de lettres dans la plus haute acception de ce terme, et n'eut jamais d'autre ambition. Ce n'est pas sa modestie qu'il en faut louer, et peut-être serai-

je difficilement compris aujourd'hui, en disant que cette ambition était entre toutes, à ses yeux, la première et la plus grande.

Il n'était pas un homme du siècle nouveau ; il avait hérité des meilleures tendances de la génération précédente, en laquelle et malgré de si regrettables égarements on ne peut refuser de reconnaître une préoccupation sérieuse du droit et de la justice, le désir sincère du progrès et l'amour de l'humanité. Droz lui appartenait par ces nobles côtés, il lui était supérieur par les lumières d'une expérience précoce, comme par la double puissance d'un sens moral plus éclairé, plus ferme, et du sentiment religieux. Le véritable homme de lettres, à son sens, était l'homme occupé à répandre les notions du bien et du vrai, après en avoir nourri les semences dans son propre cœur : c'était l'homme appliqué à bien penser et à bien dire, afin d'initier ses semblables par des voies faciles, *bien fleurantes*, comme dirait Montaigne, à ses propres connaissances et à ses progrès. Selon lui, pour être quelque chose dans l'estime d'autrui et dans la sienne, il n'était nécessaire de posséder ni fortune, ni pouvoir, ni aucune distinction honorifique ou extérieure : toutes ces choses lui semblaient autant d'attaches périlleuses, autant d'obstacles à la poursuite de la vérité, comme à la possession de cette indépendance, qu'il considérait avec raison comme le bien le plus précieux et le plus nécessaire à l'écrivain.

Le culte des idées et le goût des lettres honorées pour elles-mêmes n'étaient pas alors aussi rares qu'ils le sont devenus : ils se montraient encore dans quelques groupes isolés, derniers débris des brillants salons du dix-huitième siècle : l'un

de ces groupes se réunissait autour du célèbre Cabanis, dans sa maison d'Auteuil, paisible retraite dont Droz a dit qu'elle était un de ces asiles où se réfugiaient la liberté et le désir d'améliorer la condition des hommes à une époque où la civilisation semblait près de rétrograder [1].

A la suite de nos révolutions, après tant de bouleversements et la ruine de nos plus chères illusions, dans un temps où aucun lien intellectuel et moral ne relie plus les esprits et les cœurs, où l'individualisme règne et répand partout un froid mortel, où les lettres enfin, sauf un très-petit nombre d'exceptions, ont dégénéré en instruments de fortune ou d'ambition, on ne comprend plus ces libres réunions de gens du monde et d'écrivains rapprochés par le goût des choses de l'esprit, par la puissance de quelques idées communes et par une estime mutuelle ; où les calculs de l'égoïsme n'étouffaient point des sympathies généreuses, et dans lesquelles chacun avait un intérêt et prenait sa part dans les succès de tous. Telle était encore, au commencement du dix-neuvième siècle, la petite société d'Auteuil, dont quelques membres, à la mort de Cabanis, en 1808, formaient déjà, autour du vénérable Ducis, une société différente, moins philosophique que littéraire, à laquelle appartinrent Andrieux, Picard, Auger, Lémontey, Campenon, Roger, Alexandre Duval, et où Joseph Droz, jeune encore, eut le bonheur d'être admis.

Doué d'une sensibilité vive, accessible à toutes les émotions

[1] *Philosophie morale*. M. Droz, dans cet ouvrage, a dignement vengé la mémoire de Cabanis, et a fait voir, par une citation sans réplique de ses *Œuvres posthumes*, combien s'abusaient ceux qui ont vu en Cabanis un matérialiste et un athée.

pures, indulgent surtout, et moins préoccupé de lui que des autres, il était digne d'avoir des amis : il en eut plusieurs et les choisit de manière à les conserver jusqu'à la fin. « Je ne suis lié, dit-il, qu'avec des gens d'une probité rigoureuse[1]; » il savait, comme le dit si bien Cicéron, par la bouche de Lélius, « que l'amitié ne peut subsister qu'entre gens de bien et que la sagesse l'enfante et la nourrit. » Il faut lire sa correspondance pour connaître quelle chaleur d'âme, quelle rare délicatesse il apportait dans les relations intimes. Toutes les affections les plus pures, piété filiale, amour conjugal, bonté paternelle, amitié sainte, s'épanouissent dans ses lettres et s'y produisent avec les touches les plus naturelles et les mieux senties. Jamais fils n'a plus vivement exprimé sa douleur, pour la mort d'un père digne de son amour. « Les illusions de ma vie viennent de finir, dit-il à son ami M. Ordinaire, en apprenant cette affreuse nouvelle : une grande partie de mon existence a fini avec celle de mon père... je ne pense pas qu'aucun autre coup aurait pu me frapper aussi profondément que celui-ci... il n'y a point de consolations à me donner ; je ne m'afflige pas, je souffre. » Il ne trouve enfin un peu d'adoucissement à sa peine que dans le besoin d'être utile. Ses amis Andrieux, Campenon, Duval, ont recours, pour essayer de l'en distraire, à une ruse ingénieuse : ils feignent de réclamer d'urgence ses conseils pour quelques œuvres inédites, et dont la publication, disent-ils, ne saurait être différée. A quelque page qu'on ouvre cette correspondance, on y respire comme un parfum de pureté morale, de bonté délicate et tendre. S'agit-il d'une pauvre

[1] Lettre à M. Ordinaire, 3 novembre 1809

servante, vieillie au service de son père et dont il a reçu les soins dans son enfance, Droz exprime la sollicitude la plus vive, l'empressement le plus délicat et le plus touchant pour l'adoucissement de ses derniers jours : elle meurt, avec elle s'éteint une des charges de la succession paternelle, et au chagrin qu'il ressent de sa perte, s'ajoute pour lui le regret de ne pouvoir lui être utile plus longtemps.

Pour une âme si ouverte au plaisir d'obliger, si supérieure aux misérables suggestions de l'orgueil, la reconnaissance n'était pas un fardeau, mais une jouissance véritable ; il exprime la sienne, d'une façon touchante, pour l'homme de bien auquel, plus qu'à personne, il devait les loisirs qu'il sut rendre profitables aux lettres et à la morale, pour M. Français (de Nantes), directeur général des droits réunis, qui, dans un poste élevé, se distinguait presque seul, entre tous les hauts fonctionnaires, par son goût éclairé pour la littérature et pour les arts. Il disposait à Paris de plusieurs emplois, dont les fonctions peu assujettissantes se conciliaient aisément avec les travaux littéraires : il y appela quelques hommes, les uns déjà célèbres, les autres en voie de le devenir. M. Droz attira l'attention de M. Français, plus encore par son caractère que par ses premiers essais; il obtint, dans son cabinet, une position tout exceptionnelle et de confiance, la plus conforme à ses désirs comme à ses goûts, puisqu'il y trouvait tout ensemble les loisirs nécessaires et les moyens de rendre de nombreux services. « Je parlerais vainement de ma reconnaissance, dit-il, elle est au-dessus de tout ce que j'en pourrais dire. » Quelques années plus tard, lorsque la chute de l'empire entraîna celle de son éclairé protecteur, Droz résigna l'emploi qu'il occupait près de lui, et il écrit à cette occa-

sion avec l'accent qui vient du cœur : « Je suis heureux de pouvoir lui donner ce témoignage de ma gratitude. »

Cette effusion vraie, cette chaleur généreuse avec laquelle il s'exprime, il en a pour tous ceux qu'il aime. « Je ne saurais être complétement heureux, écrit-il à l'un de ceux-ci, jusqu'à ce que tu aies obtenu une situation conforme à tes vœux [1]. » Est-il question, pour un autre, de son élection à l'Académie, Droz sort de Paris, il cherche à la campagne quelque distraction à son inquiétude : elle est si grande, que tout travail lui est devenu impossible [2]. Un troisième, et le plus ancien de tous, M. Clément, se présente-t-il aux élections du Doubs, comme candidat à la députation; les clameurs des journaux, leurs attaques auxquelles son ami est en butte, les intrigues sans nombre qui lui font obstacle l'obsèdent et l'irritent; Droz s'indigne, il sort de son naturel, il éclate, et les mouvements qu'il aurait réprimés et contenus dans un intérêt tout personnel, il s'y abandonne pour son ami. Mais, entre tous, c'est Ducis qu'il chérit et qu'il vénère d'une affection enthousiaste; leurs âmes fermes et pures étaient faites pour se comprendre, et le portrait tracé par Droz du poëte octogénaire, aurait pu, un demi-siècle plus tard, être aussi le sien. « Aucun homme, dit-il, n'a produit sur moi autant d'impression ; sa figure patriarcale et ses vêtements simples, qui rappellent la préférence qu'il a donnée à l'indépendance sur les dignités et sur la fortune, pénètrent l'âme de respect... Il y a autour de cet homme une atmosphère de vertu [3]. »

[1] Lettre à M. Ordinaire.
[2] Lettre à M. Campenon.
[3] Lettre à M. Ordinaire.

Nous sommes initiés, par cette correspondance de Droz, à des détails intimes, à des tableaux pleins de fraîcheur et de grâce, dont le plus charmant, peut-être, est le récit de la fête donnée au bon Ducis, par ses amis, pour son quatre-vingtième anniversaire, et qui tranche singulièrement avec le caractère et le ton général de l'époque; scène douce et paisible, touchant hommage rendu aux lettres et à la vertu, tandis qu'un conquérant broie les trônes et les monarchies sous son char victorieux.

Le côté tout intime de l'existence de Droz, sur lequel je me suis arrêté, fait déjà pressentir et comprendre cette philosophie élevée, sympathique et pure, qui fait le fond essentiel de tous ses ouvrages : celle-ci s'inspire sans doute d'un sens droit et d'une raison très-éclairée; mais elle prend sa source, beaucoup moins dans les froides déductions de la logique, que dans l'âme même de l'écrivain, et se confond avec elle. Je considère cette époque de la vie de Joseph Droz comme la plus heureuse : ses ressources suffisaient à ses besoins, il vivait selon ses vœux, de la vie de famille, au centre du foyer le plus intellectuel de l'Europe, et en possession des plus pures jouissances de l'esprit et du cœur : il se livrait en paix à ses études chéries, auprès de la femme douce et charmante qui avait uni son sort au sien. Elle n'était ni riche ni savante; mais, à défaut de dot et de savoir, elle avait apporté à son mari un jugement sain, un goût naturel et instinctif qu'il consultait toujours, et un grand fond de tendresse; elle lui témoignait, en toute occasion, une rare et joyeuse déférence et aussi une confiance absolue, trésor inestimable pour un homme d'un cœur tendre et d'une raison éclairée, et sans lequel la plus étroite union sera

toujours incomplète. Ce mariage avait été béni : Droz avait une fille, dont Ducis a dit :

Elle double à tes yeux les grâces de sa mère[1].

Il avait des amis, de vrais amis, dont la plupart se distinguèrent dans les sciences ou dans les lettres ; leurs réunions hebdomadaires, connues sous le nom modeste de réunions du *déjeuner*, étaient animées de la gaieté la plus franche. Droz en parle avec une effusion toute charmante, il y revient souvent dans sa correspondance ; il s'abandonne dans ces petites fêtes intimes à une joie pure et naïve ; je dirais même à une ivresse aimable, si on ne reconnaissait, jusque dans les récits qu'il se plaît à en faire, l'homme toujours maître de lui-même, qui s'arrête sans effort à la limite de ce qui est honnête et permis, et pour qui le plaisir n'existerait pas, s'il n'était étroitement uni à la plus stricte observation de la loi morale. Non-seulement Droz est heureux, mais il le sait, il apprécie son bonheur, il y est attentif pour le mieux goûter ; toutes les excellentes qualités de son esprit et de son cœur tendent à accroître sa félicité, et aucune d'elles, plus que la douce et constante bienveillance qui le dispose à juger favorablement les hommes, à les voir par les meilleurs côtés et à les aimer.

Après l'avoir étudié et suivi dans les relations de la vie intime et domestique, le moment est venu de l'apprécier dans ses ouvrages.

[1] Épître à Droz.

## II

Déjà plusieurs traits distinctifs de son esprit élevé, de son caractère doux et candide, s'étaient révélés au public dans un premier livre auquel il avait donné, par le conseil de Cabanis, la forme du roman. Ce livre, intitulé *Lina ou les enfants du ministre Albert*, composition gracieuse et pastorale, ne passa point inaperçu ; mais le succès n'éblouit pas l'auteur [1]. Un sujet plus grave, et dont le choix fut une affaire de conscience plus que de calcul, occupait ses pensées. Il croyait posséder le secret du bonheur ; il se fit un devoir de le divulguer, et il écrivit l'*Essai sur l'art d'être heureux*.

Dans ce volume rempli de pages délicates et charmantes, où se reflète le caractère de l'écrivain autant que sa pensée, Droz nous fait voir toutes les ressources que l'homme possède pour le bonheur dans le sage emploi des biens que Dieu met à sa portée, et dans ses affections bien réglées et contenues en de justes limites. L'ouvrage néanmoins fut en butte à de nombreuses critiques, et celles-ci n'étaient pas toutes sans fondement : on objecta à l'auteur qu'il avait écrit sa propre histoire; que, pour entrer en possession du bonheur dont il traçait l'image et dans les limites qu'il indiquait, il fallait que l'âme eût acquis déjà un complet empire sur elle-même et fût ainsi parvenue à

[1] Cet ouvrage n'a pas été recueilli par M. Droz dans ses *Œuvres*.

dominer les agitations du monde et les turbulents désirs : il n'enseignait, disait-on enfin, aucun moyen nouveau d'étouffer ou du moins de régler les passions qui font à la fois le charme de la vie de l'homme et son tourment. Quelques-unes de ces critiques furent faites à l'auteur par ses amis mêmes, et il y répond dans une lettre qu'il adresse à l'un d'eux et où se rencontrent à la fois la meilleure défense de l'ouvrage et la plus exacte définition du but de la morale pratique. « Tu me dis, écrit-il à son ami M. Ordinaire, *moralistes, réglez les vents ou laissez pirouetter les feuilles*; on ne peut ni régler les vents ni empêcher les feuilles d'être agitées, mais on peut donner à l'arbre des appuis sans lesquels il serait déraciné par l'orage[1]. »

L'ouvrage donne prise à un reproche plus sérieux dont l'auteur lui-même admit plus tard la justesse. La recherche intelligente du bonheur y est donnée à tort comme un mobile suffisant pour porter l'homme au bien, pour le conduire au perfectionnement de son être moral. Cette opinion, adoptée d'abord par l'écrivain, permet de le classer à cette époque de sa vie parmi les adeptes de l'école de Bentham. Nous le verrons dans la suite reconnaître son erreur, mais celle-ci ne fit point obstacle au succès du livre dans un temps où les doctrines utilitaires étaient fort goûtées en France : l'*Essai sur l'art d'être heureux* fut traduit dans les principaux idiomes de l'Europe, plusieurs éditions s'écoulèrent rapidement, et le livre marqua la place de son auteur parmi les moralistes les plus purs et les plus dignes de la reconnaissance de leurs semblables.

La parenté qui existe peut-être entre la doctrine du bon-

[1] Lettre du 15 mai 1806.

heur, telle que Droz la comprenait alors, et celle de l'école de Bentham est plus étroite avec la philosophie de Michel Montaigne. Cette philosophie, considérée dans ses principaux traits, était la sienne; aussi, lorsque, en 1811, la classe de littérature de l'Institut proposa pour sujet de prix l'éloge de Montaigne, Droz était appelé à concourir par son inclination naturelle, par son admiration pour le célèbre auteur des *Essais*, et par la tendance et le caractère de ses propres travaux. Il concourut et partagea les suffrages de l'Académie avec un écrivain appelé à une haute illustration littéraire et qui débutait alors dans la carrière, avec M. Villemain qui, dans quelques parties d'un discours rempli de traits ingénieux et brillants, crut ne peindre que son modèle et peignit aussi, sans le savoir, le jeune sage qui lui disputait la couronne. « Sa vie, dit-il, fut le développement paisible d'un caractère aussi noble que droit ; l'homme en Montaigne ne se sépare jamais de l'écrivain ; il nous propose le plaisir et c'est au bien qu'il nous conduit. »

Il y a, entre Joseph Droz et Michel Montaigne, d'autres traits de ressemblance : ce sont l'éloignement de toute ambition, une égale passion pour l'indépendance et pour le repos, l'amour de la justice et de la vérité; et cependant les dissemblances sont plus nombreuses encore. Si Montaigne l'emporte par la richesse de sa mémoire, par l'originalité de ses pensées, par l'heureuse naïveté, par le charme indéfinissable d'un style qui n'appartient qu'à lui, Droz a un caractère plus ferme, une moralité plus complète et plus haute ; s'il appelle notre attention sur les douceurs de l'existence et sur toutes les joies permises, il réveille aussi en nous le sentiment du devoir, il conçoit les plus sérieuses obligations de la vie; Montaigne nous enseigne la pa-

tience et la résignation dans les épreuves, Droz élève notre âme jusqu'à l'idée de l'abnégation, du dévouement et du sacrifice ; Montaigne supporte les revers, Droz nous apprend à les affronter lorsque la conscience nous en fait une loi. Les premières pages du livre de Montaigne pourraient aussi bien en être les dernières, et tel l'auteur se montre à nous au début dans la vie, tel il demeurera jusqu'à la fin ; dans Droz, au contraire, il y a le désir et la puissance du progrès ; et il saura écarter des idées premières et séduisantes, lorsqu'il les aura reconnues pour insuffisantes ou incomplètes.

Ses premiers pas dans cette voie sont déjà très-sensibles à l'époque où il écrivit son ouvrage intitulé *Études sur le beau dans les arts*, ouvrage qui suivit l'éloge de Montaigne. « Quelque plaisir, dit-il, qu'on puisse trouver à soutenir un système, l'amour et la recherche de la vérité procurent des plaisirs plus vifs et plus durables. » Il nous révèle dans ce livre une exquise délicatesse de sentiment et de goût, une aptitude admirable à apprécier le beau dans tous les modes et dans toutes les formes : il admet, à regret il est vrai et en faisant violence à ses opinions antérieures et à ses impressions personnelles, que le beau puisse quelquefois être séparé de l'utile ; mais, selon lui, pour que le beau soit élevé à sa plus haute puissance, il faut qu'il se montre uni au bon, à l'utile et au vrai. « Les arts, dit-il, ne s'élèvent à toute leur dignité que lorsqu'ils nous révèlent cette union intime. Le bon demande à s'embellir de formes séduisantes, et le beau, pour briller du plus vif éclat, veut s'allier à des sujets dignes d'ennoblir les âmes[1]. » Ce traité remarqua-

[1] *Œuvres de J. Droz*, t. II, page 412.

ble, rempli d'aperçus aussi justes que profonds, parut en 1815.

L'empire était tombé, et la restauration lui succédait pour la seconde fois au milieu des orages. Joseph Droz gémissait des malheurs de la France : son âme patriotique s'indignait des calamités cruelles que l'insatiable soif des conquêtes avait attirées sur son pays. Il n'a point méconnu, comme on le lui a reproché, les talents et le génie du conquérant ; il a été sévère pour *lui*, il est vrai, sans d'ailleurs lui refuser l'éloge dans une mesure équitable. Il l'a loué pour la chose la plus difficile peut-être, pour avoir obligé à vivre en paix des hommes divisés d'intérêts et bouillants de la fougue qu'enfantent les révolutions. Il l'a blâmé en comparant ce qu'il a fait avec le bien qu'il aurait pu faire ; il a haï le fléau de la guerre incarné dans sa personne ; il a condamné son despotisme qui comprima quinze ans la plupart des forces vives de la France ; il a maudit enfin son ambition, qui eut trop souvent pour objet une grandeur personnelle plus que les intérêts véritables de la France et de l'humanité. C'est pourquoi Droz accueillit toutes les promesses du régime nouveau qui seul pouvait rendre au pays une paix durable, et qui paraissait devoir réaliser les vœux et les espérances qu'exprimaient les hommes les plus sages au début de la révolution.

Un trop long silence fut rompu et il se fit un grand mouvement dans les esprits. Du choc nécessaire d'opinions diverses également sérieuses et sincères sortirent des courants électriques propres à secouer, à vivifier les âmes, mais aussi à les entraîner au delà des limites permises. L'enthousiasme féconda le génie et bientôt partout, sous des bannières opposées, de grands talents surgirent, non-seulement dans le champ de la politique

et des lettres, mais dans celui des sciences religieuses et philosophiques. Déjà une réaction s'était annoncée contre l'école de la sensation jusque-là dominante : Royer-Collard eut l'honneur de lui porter les premiers coups : il fit goûter et répandit en France les notions les plus saines de la philosophie écossaise, et la conscience parmi nous recouvra ses droits.

Des voies nouvelles furent ainsi ouvertes aux recherches philosophiques, et au premier rang des disciples de Royer-Collard fut l'homme éloquent qui contribua plus que personne à fonder en France l'école éclectique. Mais il eut dans cette œuvre glorieuse, des auxiliaires éminents, sinon des rivaux. Joseph Droz fut de ce nombre lorsqu'en 1823 il publia son livre de la *Philosophie morale;* et ce que M. Victor Cousin fit, par une savante analyse psychologique pour la philosophie considérée à un point de vue général, Droz le fit, avec un talent aussi vrai, quoique avec moins de retentissement et d'éclat, pour cette importante partie des sciences philosophiques qui a la morale pour objet. Sous sa plume consciencieuse les doctrines éclectiques se présentent à nos regards avec leurs avantages et leurs bienfaits réels sans aucun des inconvénients et des périls où elles peuvent entraîner.

Après avoir déduit de l'existence de Dieu et de la conscience humaine les principales lois morales, dont l'observation est également prescrite à tous, l'écrivain en conclut que la morale est *une*. Mais il est frappé de la diversité des esprits qu'il croit conforme à l'éternelle volonté de l'auteur des êtres; il pense que, le but étant invariable et le même pour tous, diverses routes sont ouvertes pour y conduire et le seront à jamais, puisqu'à jamais sans doute l'organisation et les rapports des

hommes ne seront pas exactement les mêmes : ces modifications ont fait créer et maintiendront différents systèmes[1]. « La partie intelligente de l'homme, dit-il encore, se compose de raison, de sentiment et d'imagination : il se peut donc, selon les circonstances et selon qu'une de ces facultés est dominante dans un homme, qu'un des systèmes reconnus propres à le conduire au but soit pour lui le meilleur : il signale lui-même les lacunes et la faiblesse des principes de l'art d'être heureux ou de la philosophie du bonheur considérée comme moyen ou principal mobile, pour diriger vers le bien. Il énumère et compare les doctrines diverses qui ont pour objet d'aider l'homme à devenir meilleur; il les complète les unes par les autres; il recherche avec soin les ressources que chacune présente pour le perfectionnement de l'humanité; il monte ainsi de degré en degré jusqu'à la loi suprême qui les couronne toutes, jusqu'à la loi chrétienne, et il voit, dans l'intime union de la philosophie et du christianisme, le meilleur moyen de répandre sur la terre la morale et la paix.

L'Académie française décerna à ce livre le prix fondé par la libéralité éclairée de M. Montyon pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs, et bientôt après, en 1824, elle appela l'auteur à occuper la place que la mort de M. Lacretelle aîné laissait vacante dans son sein. Le discours que M. Droz prononça pour sa réception offrirait aux jeunes écrivains un utile sujet de méditation à leur début dans la carrière. Droz y décrit, en ces termes, le devoir de l'homme de lettres : « La littérature, dit-il, n'est pas un art futile, uniquement occupé de plaire, de

[1] *Œuvres de J. Droz*, t. II, page 179.

flatter l'oreille et l'esprit par des mots cadencés en élégantes périodes : son but est de répandre des idées justes et des sentiments généreux : il faut écrire avec sa conscience en présence de Dieu et de l'humanité. »

Cette belle maxime dirigea toujours sa conduite et inspira tous ses écrits ; chaque jour aussi croissait en lui la volonté de donner à ses travaux une utilité de plus en plus pratique; cette dernière tendance est surtout remarquable dans les deux ouvrages publiés après la *Philosophie morale*. Le premier, *Application de la morale à la politique*, est la réfutation éloquente des odieuses maximes et des vulgaires préjugés qui nous présentent la politique comme indépendante et séparée de la morale, et l'auteur s'attache à nous convaincre de cette importante vérité, savoir : que les lois qui président aux rapports des gouvernants avec les gouvernés ne sauraient être d'un autre ordre que celles qui garantissent, pour leur intérêt mutuel, les relations des citoyens les uns à l'égard des autres. Il expose et met en lumière dans le second, intitulé *Économie politique*, les notions les plus justes, fruits de la science et de l'expérience, sur la production et la distribution des richesses; il nous fait comprendre que le salut et la prospérité des États sont liés de la façon la plus étroite aux lois de cette science nouvelle dont le but est d'en bannir l'oisiveté et la misère ; il se souvient aussi que l'homme ne vit pas de pain seulement. A côté des produits de l'industrie il rappelle le rang supérieur qui appartient aux produits immatériels de la pensée dans les arts, dans les sciences et dans les lettres; il nous montre dans les richesses un moyen et non un but : « *Les riches*, dit-il, *seraient bien pauvres s'ils n'étaient que riches ;* » et il s'attache à nous faire

comprendre les rapports intimes qui unissent l'étude de l'économie politique avec tous nos besoins moraux. Ce livre obtint en France beaucoup de succès et il s'en fit à l'étranger de nombreuses traductions [1].

Durant les huit années qui s'écoulèrent entre la publication de la philosophie morale et la chute de la restauration, Droz, avant d'avoir encore produit tous ses titres et donné toute la mesure de son talent, atteignit l'apogée de sa réputation et de son influence. Sans posséder aucun des nombreux avantages que donnent, pour attirer les hommes ou pour agir sur eux, l'opulence, une haute position sociale ou les bruyants succès que la foule décerne et que la postérité ne ratifie pas toujours, Droz s'était fait une situation tout exceptionnelle par le double ascendant d'une intelligence supérieure unie à un caractère ferme et droit : il jouissait, dans une sphère assez restreinte il est vrai, mais auprès de beaucoup d'hommes éminents à divers titres, philosophes, politiques, savants, littérateurs et artistes, d'une considération particulière, d'une autorité morale incontestée. Les uns le visitaient dans l'intimité, les autres entretenaient avec lui de fréquents rapports. Au nombre des premiers et en dehors du petit nombre d'amis déjà connus, on rencontrait chez lui Destutt de Tracy, Laromiguière, Degérando, J. B. Say, Abel Rémusat, Ampère, Frédéric Cuvier, le général Baudrand, Courvoisier, Mounier, etc. : on y voyait aussi un respectable évêque, Mgr Giraud, dans la suite cardinal, et avec qui Droz demeura uni par des liens étroits que la mort seule a pu

[1] J'invite à lire les pages éloquentes que M. Michel Chevalier a mises en tête de la seconde édition de cet ouvrage, sous le titre d'*Introduction*.

rompre. Parmi les seconds, on distinguait Daru, Rœderer, de Candolle, Georges Cuvier, Gros, Gérard, Arago, Ségur, Portalis, et plus tard enfin, l'homme d'État illustre qui leur survit à tous, digne héritier d'un nom cher à la magistrature et aux lettres, M. le duc Pasquier.

Des hommes jeunes et d'aptitudes diverses venaient fréquemment demander à Droz un appui ou des conseils qu'il leur donnait avec joie : il avait pour plusieurs une affection presque paternelle, il croyait à la candeur, à l'enthousiasme de la jeunesse, il l'aimait comme on aime l'espérance. Membre du comité de lecture de l'Odéon, ce fut lui qui ouvrit la carrière à un poëte illustre, à Casimir Delavigne ; il aida les premiers pas de beaucoup d'autres, et je fus du nombre. Ces temps sont loin, mais leur souvenir est vivant dans mon cœur ! Jamais je n'oublierai son accueil si franc, si empressé, si cordial ; je vois son sourire animé de cette bienveillance qui ne se lasse jamais, qui a toujours du temps, aussi éloignée d'une complaisance banale que d'une froide politesse ; j'entends ses encouragements donnés à de premiers essais, mais aussi cette parole grave, austère, inflexible, montrant dans les bonnes mœurs, dans une conscience irréprochable, les plus sûres gardiennes du talent, condamnant toute intrigue où il se corrompt et se perd ; disant enfin : « Il ne faut pas laisser de nom ou il faut en laisser un digne d'estime. »

Il n'était pas seul à penser ainsi : il y avait encore à cette époque pour les lettres un public véritable et des opinions sérieuses ; le goût ne passait pas alors, comme on l'a dit depuis, pour une invention surannée des pédants. Avant de jeter leurs œuvres à l'océan sans rivage de la publicité, beaucoup d'au-

teurs les soumettaient, en petit comité, à des juges éclairés, formés par le respect des saines traditions et par le culte des grands modèles; parmi ceux-ci Droz et ses deux amis, Andrieux et Picard, formaient un jury de choix dont le suffrage était curieusement recherché. On ne se préoccupait point en leur présence des moyens d'arriver au succès soit en ne heurtant aucun préjugé, soit en étonnant le public par des nouveautés aventureuses; on voulait et on croyait l'obtenir en demeurant fidèle aux règles du goût, à un certain idéal, mélange de noblesse, de grâce décente et de naturel. On appelait cela l'école classique à laquelle Droz appartenait par son éducation comme par les tendances naturelles de son esprit et de son caractère. Imbu des traditions littéraires du grand siècle, contenu dans la pensée comme dans l'expression, soigneux de la forme jusqu'à transcrire trente fois son premier livre avant de l'imprimer, jusqu'à prétendre que la seule chose difficile était d'écrire une phrase dont on fût satisfait, il était un des plus fidèles représentants de cette grande école française qui défendait encore avec avantage le terrain contre sa jeune rivale, l'école de la fantaisie et de la libre allure, l'école romantique. Celle-ci lui causait les plus vives alarmes, et ses défauts ne lui permirent pas d'entrevoir ses beautés. Il n'aperçut pas ce qu'il y avait d'originalité, de vigueur et d'éclat dans quelques-unes de ses productions; mais il reconnut, dans le *romantisme*, l'écueil du goût, de la langue et des mœurs, et nous comprenons aujourd'hui à quel point ses appréhensions étaient fondées. Il voyait avec inquiétude aussi l'invasion, chaque jour plus grande, de la littérature dans la presse périodique et quotidienne : il pressentait dans ce fait, pour l'art d'écrire, une révolution qui n'était pas sans

quelque analogie avec celle que fit la poudre à canon dans l'art de la guerre; il reconnaissait toutefois l'importance nécessaire des journaux, surtout comme auxiliaires de la liberté politique : il savait qu'en un pays où règne une centralisation excessive et qui ne trouve de limites qu'en elle-même, une presse libre, contenue par de sages lois, est la seule garantie sérieuse du maintien des institutions et de l'exercice légal du pouvoir; et, lorsqu'en 1829, peu de mois avant de mutiler la charte de 1814, le gouvernement voulut asservir la presse, Droz s'honora en signant, un des premiers, l'énergique et courageuse protestation de l'Académie française. Vains efforts! La monarchie fut entraînée vers l'abîme où elle périt avec la charte qu'elle avait déchirée.

Droz s'occupait alors d'un ouvrage considérable sur les premiers temps de la révolution française, qu'il voyait entrer dans une phase nouvelle; il était convaincu de l'extrême importance d'étudier les grands événements à leurs sources pour en apprécier les conséquences et pour en tirer d'utiles enseignements; il puisa donc, dans l'effrayante catastrophe qui, en juillet 1830, engloutit un trône et les ébranla tous, de puissants motifs de poursuivre un travail pour lequel, depuis un quart de siècle, il réunissait d'innombrables matériaux : il s'y donna tout entier et il acheva en 1839 le livre excellent, intitulé *Histoire du règne de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la révolution française;* titre beaucoup moins propre à attirer sur l'ouvrage l'attention de la foule qu'à exprimer fidèlement la pensée de l'auteur.

# III

Mon objet n'est pas d'analyser cet ouvrage, sur lequel cependant je désire appeler l'attention. Déjà l'auteur, par quelques *traits hardis* d'une notice sur le chancelier de l'Hospital [1], par quelques-unes de ces expressions vives et généreuses que suggère à l'âme émue l'admiration des belles actions ou l'indignation des grands crimes, dans beaucoup de pages, enfin, aussi vigoureuses que profondes de son livre de l'*Application de la morale à la politique*, avait fait pressentir en lui l'historien. Personne d'ailleurs ne se trouvait placé dans des conditions plus favorables pour traiter le grand sujet qu'il avait choisi. Il avait vu commencer ce cycle fameux qui dure encore et qui a pour nom *la Révolution française*, à l'âge où l'intelligence de l'homme s'ouvre aux grands horizons, et il en avait suivi attentivement toutes les phases. Il était né dans une condition moyenne et sur la limite où se touchaient les deux classes les plus influentes, la noblesse et la bourgeoisie; il avait vécu au milieu des hommes de l'ancien régime et de ceux qui, plus jeunes que lui, étaient en quelque sorte les enfants de la révolution; et, après avoir vu celle-ci naître et grandir, il avait pu en apprécier les fruits. Il n'avait point pris une part active aux grands événements de son époque, il manqua des secours que

[1] *Galerie française*, 1821.

trouvèrent dans leurs propres souvenirs les Guichardin, les Machiavel, les Frédéric pour nourrir cette flamme répandue dans leurs œuvres; mais, s'il fut privé des avantages que donne la mémoire des grandes choses qu'ils ont faites aux écrivains qui sont eux-mêmes une partie inséparable des sujets qu'ils traitent, il se trouvait aussi dégagé de tout lien personnel, libre de toutes ces chaînes de l'amour-propre ou de l'orgueil, qui font qu'en racontant l'histoire de son temps on dit souvent la sienne, et que, si le style se colore, la vue s'altère et l'horizon se rétrécit.

Indépendant par sa position, plus encore par son caractère, mûri par l'âge, par l'expérience, par les réflexions et l'étude, nul écrivain, après une longue série d'œuvres toutes recommandables, ne présentait plus de garanties pour celle qu'il allait publier, et le livre n'avait pas encore paru que déjà on pouvait en préjuger les qualités distinctives et en apprécier le mérite.

Il y a sans doute des erreurs dans ce livre et aussi quelques lacunes. Sous les causes apparentes des orages de la révolution que l'auteur analyse d'une façon supérieure, il y en a d'autres plus profondes sur lesquelles il semble que son attention ne se soit pas arrêtée ; il connaît les vents et leurs effets terribles, mais il recherche peu les causes premières des tempêtes dont il décrit les ravages; il n'a point suffisamment reconnu peut-être plusieurs difficultés presque insurmontables cachées au fond des choses, inhérentes à l'état même de la nation française, à la constitution originaire des classes qui la composent et à leur rôle dans l'histoire, et surtout à l'opposition qui existe au point de vue religieux, entre l'ancien et le nouveau régime, entre les

principes traditionnels de l'Église romaine et les principes modernes de droit commun pour tous, de sécularisation, d'égalité comme de liberté civile et religieuse, qui sont les principes mêmes de 1789 ; opposition redoutable d'où sortit la lutte entre le régime à fonder et la force religieuse qui donne leur plus grande énergie à toutes les forces morales. C'est elle, c'est cette force invincible qui, dans un royaume voisin, a assuré la victoire aux défenseurs de la liberté politique ; c'est elle aussi qui seule est capable d'épurer ou de contenir tout ce qu'il peut y avoir d'exagéré, de dangereux et de pervers dans les tendances naturelles d'une foule d'hommes toujours disposés à confondre la légitime jouissance des droits politiques et civils avec l'affranchissement de tout frein.

L'auteur espère trop de la puissance que possédait à son début, pour faire le bien, l'assemblée nationale qu'il a plus tard très-sévèrement et très-bien jugée, et dont les vastes projets n'avaient aucune racine ni aucune limite, soit dans les traditions du pays, soit dans l'esprit de la majorité de ses membres, qui n'était forte qu'autant qu'elle cédait au flot d'une opinion égarée, et qui, le jour où elle aurait voulu y résister, se fût trouvée sur un sable mouvant, sans point d'appui, sans rocher pour y enfoncer l'ancre. Peut-être aussi estime-t-il trop haut l'influence que possédait Mirabeau : il excelle à montrer combien ce grand tribun eût été plus puissant si, à la force de l'éloquence et du bon sens, il eût joint la force morale ; mais, lorsqu'il espère encore en lui, dans la dernière période de l'assemblée nationale, Mirabeau était déjà et depuis longtemps dépassé. Droz distingue très-justement la fatalité de la force des choses ; il s'élève avec toute l'énergie d'une raison droite et d'une âme

vertueuse contre ce qu'on a nommé la nécessité des crimes, mais il a craint de sonder, il n'a pas entrevu peut-être ce qui rendait fort difficile, sinon impossible, que la France révolutionnaire ne descendît jusqu'au fond de l'abîme et pût être sauvée des terroristes autrement que par l'effroi qu'ils eurent les uns des autres et par la terreur même. Il y a là un livre à faire, et ce que Droz ne dit pas ou n'a pas voulu dire sur ces grandes questions n'a été dit par personne. Les lacunes que j'ai signalées dans son ouvrage n'ôtent rien aux rares qualités qui le distinguent, et qu'aucun autre historien de cette époque ne réunit au même degré.

L'introduction, exposé rapide de la monarchie française sous Louis XV, est un chef-d'œuvre. Nous y voyons décrits, dans quelques pages indignées, ces longs scandales dont notre politique intérieure et extérieure donna soixante ans le triste spectacle, et par lesquels fut ruiné au fond des âmes le respect séculaire pour le trône de saint Louis. Personne n'a mieux fait comprendre, au début du règne suivant, les abus du régime en vigueur, la nécessité des réformes et les obstacles qu'elles rencontrèrent. L'infortuné Louis XVI, sous la plume de son historien, inspire au lecteur un intérêt nouveau ; jamais ses vertus, ses intentions généreuses, son touchant amour pour son peuple, n'ont été plus consciencieusement rappelés; jamais aussi on n'a mieux fait comprendre les combats intérieurs et toutes les résistances qu'il rencontra au milieu de ses serviteurs, de sa famille et de sa cour, ainsi que les obstacles qu'il trouvait en lui-même dans son éducation, dans ses préjugés, dans sa faiblesse. Droz nous le montre, dès son avénement au trône, en proie à une lutte douloureuse; et dans son livre enfin, longtemps avant le

21 janvier, nous reconnaissons en Louis XVI un saint et un martyr.

Un écrivain à jamais regrettable et dont la tombe est à peine fermée, Alexis de Tocqueville, nous a fait voir, au début de ce règne, l'édifice monarchique déjà miné dans ses fondements; en lisant le livre de Droz, nous l'entendons craquer de toutes parts : nous voyons sa dissolution imminente lorsqu'il nous montre les forces sociales en lutte les unes contre les autres, l'esprit nouveau pénétrant partout, dans les parlements, dans l'armée, dans la noblesse, dans le clergé même, et partout en guerre avec les lois existantes, avec les traditions, avec les intérêts, avec les préjugés; enfin les bons et les mauvais instincts, les passions les plus généreuses comme les plus égoïstes et les plus perverses poussant ensemble et à l'envi au renversement de la chose publique, précipitant la France vers un but indéterminé, dans une voie où l'expérience du passé faisait défaut, soulevant des tempêtes et déchaînant avec elles des forces inconnues, irrésistibles, sans aucun moteur pour les diriger, sans aucun frein pour les contenir ou pour en réprimer les écarts. Il juge les hommes avec ce regard pénétrant et sûr du bon sens dans une âme vertueuse Plusieurs des portraits qu'il trace résument toute une vie en peu de mots et sont d'une vérité saisissante. Je n'en citerai aucun ; mais j'indiquerai plus particulièrement ceux de Maurepas, de Turgot, de Calonne, de Brienne et de Necker. Cette impartialité rigoureuse avec laquelle il se prononce sur les hommes dicte aussi ses jugements sur les faits, sur les illusions, sur les erreurs et les crimes des partis. La mission de l'historien est à ses yeux celle d'un juge inexorable; il est inflexible, mais non pas impassible : nous re-

connaissons en lui, à chaque page, l'honnête homme compatissant ou indigné, nous entendons la voix émue du citoyen ennemi de toutes les tyrannies, la voix des nobles ardeurs et des aspirations généreuses, et aussi le gémissement de l'espérance désabusée, le cri de la douleur qui constate dans les faits et dans les hommes l'impuissance pour le bien, les excès et les crimes commis pour une noble cause, et qui flétrit, au début de toutes les nouvelles crises de la révolution, même des plus populaires, la substitution de la violence au droit, de la force brutale à la justice.

Ce n'est pas ainsi qu'un écrivain captive et entraîne les partis, plus promptement offensés de ce qui les blesse que séduits par ce qui les flatte, et qui tous ne pouvaient se montrer qu'indifférents au succès d'un ouvrage où chacun d'eux trouvait à recueillir moins de louange que de blâme. Droz ne s'aveuglait pas à cet égard, et depuis longtemps sa profession littéraire était faite. Déjà, en 1806, après la publication de son *Essai sur l'art d'être heureux*, il écrivait à son ami, M. Ordinaire : « Si j'appartenais à un de nos partis extrêmes, on ne manquerait pas de se disputer pour moi ; mais je suis tout simplement du parti de la vérité, et elle n'intéresse que quelques hommes isolés. » Triste condition de l'historien qui demeure étranger à l'esprit de système, et dont les œuvres ne sont pas d'éloquents plaidoyers au service des partis. Cette raison ferme, cette impartialité rigoureuse, qui, un jour peut-être, attireront sur ses écrits les regards de la postérité, sont trop souvent méconnues des contemporains, dont elles heurtent les passions ou les préjugés, et le succès lui échappera par les causes mêmes qui l'en rendaient le plus digne. Pour persévérer dans cette

voie courageuse, il faut mettre plus haut son espérance; il faut, après le devoir accompli, écouter la voix intérieure; il faut s'arrêter au témoignage de la conscience, et c'est alors seulement qu'il est permis de dire avec le sage, que j'essaye de faire connaître, comme je l'ai connu moi-même : « Je suis indifférent aux critiques, à l'opinion et au succès [1]. »

L'histoire de Louis XVI, louée au début par quelques hommes éminents [2], trouva néanmoins peu de faveur dans les journaux, et passa sans bruit. Ce livre était le meilleur titre de l'auteur à la renommée et à la reconnaissance de son pays, et, entre tous ses ouvrages, c'est celui dont le succès fut le plus lent : publié d'abord en deux volumes, il s'arrêtait aussitôt après le rejet par l'assemblée constituante du plan de constitution, présenté par le sage Malouët, et dans lequel l'élément monarchique conservait une place nécessaire et, à ses yeux, suffisante. Un troisième et dernier volume, publié quelques années plus tard, conduit le lecteur jusqu'à la fin de l'assemblée constituante, et renferme des détails très-curieux sur les derniers débats de cette assemblée, et sur les intrigues de Mirabeau avec la cour. L'historien moraliste s'arrête à dessein sur ce grand tribun, dont j'ai dit qu'il s'exagérait peut-être le crédit à cette époque, et dont il se complaît à nous montrer, dans ses propres aveux, toute la puissance ébranlée et comme anéantie par ses vices. Ce volume, malgré l'intérêt qu'on y trouve, est moins complet, moins littérairement écrit que les précédents, et l'auteur ne le publia que sous forme d'*appendice*.

[1] Lettre à M. Ordinaire.

[2] M. Rossi, entre autres, dans la *Revue des Deux Mondes*, a rendu un éloquent hommage au livre et à l'auteur.

Déjà il détachait sa pensée des choses de ce monde, et ses espérances s'élevaient au-dessus des horizons terrestres ; un coup terrible avait détruit son bonheur : il avait perdu la compagne de sa vie, et vu s'évanouir, ici-bas, le charme de cette union conjugale, dont il a dit que, durant le long espace de quarante-sept années, elle n'avait jamais dégénéré en amitié ; il fut comme foudroyé par sa douleur, et chercha depuis lors toutes ses forces dans le secours de la prière et de la religion.

Il a décrit lui-même cette crise intéressante de sa vie : il a eu le courage de sa croyance, et il a exposé, avec une humilité toute chrétienne, ses erreurs et les moyens dont Dieu s'était servi pour lui faire faire, au terme de sa carrière, de nouveaux pas dans le chemin de la vérité. On a appelé cela sa conversion, ce qui n'est vrai que d'une façon relative, et avec de nombreuses réserves ; voilà ce qui a été peu compris, et en particulier par l'éloquent orateur qui a remplacé Joseph Droz à l'Académie française. Il a parlé de lui, dans cette circonstance, comme on parle de ces convertis ordinaires qui, après avoir été poussés sur la pente du mal par le souffle des mauvaises doctrines, se relèvent touchés soudain d'un rayon de lumière, et adoptent une vie nouvelle avec de nouvelles croyances. Ce n'est pas ainsi que Droz doit être jugé, lui qui, déiste dans sa jeunesse, aspirait dès lors à égaler les meilleurs chrétiens dans la pratique de tous les devoirs ; lui qui, plus tard et en toute occasion, rendit hommage à la sublimité de l'Évangile dont il fit sa loi et qui enfin, dans toute la vigueur de l'âge et du talent, confessa la divinité du christianisme et de son fondateur[1].

[1] J'engage à lire à ce sujet l'admirable chapitre de la *Religion*, dans le livre de l'*Application de la morale à la politique*, publié en 1825.

A une époque où les stériles doctrines du dix-huitième siècle étaient encore souveraines, où l'irréligion était partout, *Droz*, si j'ose ainsi m'exprimer, trouva un écueil pour sa foi dans l'élévation même de sa nature morale, dans la pureté de son âme, dans la générosité de ses instincts; il ne fut pas assez accessible aux tentations vulgaires, il n'avait pas suffisamment senti le besoin de la grâce et de l'appui qu'offre aux faibles la religion révélée. Toute sa vie fut cependant un progrès continu vers elle, et il ne l'avait pas encore adoptée comme la vérité même, qu'elle était déjà enracinée dans son cœur; il fut chrétien, en un mot, longtemps avant d'oser s'avouer à lui-même qu'il l'était.

Il hésita beaucoup, il est vrai, avant de s'attacher d'une manière étroite, par les pratiques extérieures, à une église chrétienne, et parut d'abord attiré par les formes simples du culte évangélique dont il se plaisait à reconnaître les effets salutaires, rendant hommage dans ses paroles comme dans ses écrits aux mœurs pures des populations qui l'ont adopté, comme aux vertus et à la piété de leurs pasteurs. Et pourtant, vers la fin, et au moment de faire une profession nouvelle et plus complète du christianisme, il donna la préférence au culte où il était né, à la foi de ses pères, et qui était aussi celle de toute sa famille, celle où il avait élevé ses enfants, et où sa femme venait de mourir en l'exhortant à y mourir lui-même; à cette religion, enfin, par laquelle il espérait sans doute revivre en communion plus étroite avec des êtres tendrement aimés, avec la compagne de sa vie entière, dont il parlait absente, comme si elle était là près de lui, comme s'il la voyait et l'entendait encore. Sa conversion, néanmoins, ne fut autre chose qu'un retour sérieux

aux pratiques du culte, et une adhésion plus complète aux mystères de la religion révélée et au dogme catholique mitigé, pour ainsi dire, par une instruction douce et logiquement peu approfondi.

On en jugera par les deux derniers ouvrages sortis de sa plume, les *Pensées sur le christianisme* et les *Aveux d'un philosophe chrétien*.

Un esprit de paix, de modération, d'humilité parfaite et de charité, inspira ces deux petits volumes; le premier est un excellent exposé des principales preuves de la religion chrétienne, et des motifs qui doivent porter les peuples comme les individus à l'embrasser dans l'intérêt des progrès et du salut de tous. Il décrit, dans le second, d'une façon touchante, ses propres incertitudes, ses longues luttes intérieures, et il s'attache à faire voir combien le christianisme l'emporte sur les doctrines philosophiques, comme moyen d'épurer les âmes, de les régénérer et d'entretenir sur la terre la vie morale. L'auteur s'y arrête à peine sur les points de doctrine particuliers aux catholiques; et, sauf peut-être un ou deux endroits fort courts, il n'y a pas un mot, dans les cent vingt pages dont ce volume se compose, que ne pût s'honorer d'avoir écrit tout membre de la grande famille chrétienne, à quelque secte qu'il appartînt [1].

Ces deux petits volumes sont tout ce qu'il publia dans les huit dernières années de sa vie; il était frappé au cœur, et son accablement se peint dans les lettres mêmes où il croit exprimer sa résignation.

[1] Voyez surtout la fin de l'ouvrage et les trois choses que l'auteur recommande spécialement.

Il eut recours, contre les secrètes douleurs de son âme, au remède souvent seul efficace pour les maux du corps, quand les autres paraissent impuissants ; il voyagea, il visita les contrées voisines, où la langue française est le plus répandue, la Suisse, la Hollande, et surtout la Belgique, où il revint souvent. Il y étudia avec un intérêt tout spécial les progrès d'un peuple industrieux, qui s'appartenait à lui-même pour la première fois, qui se montrait tout ensemble gardien jaloux de l'ordre et de la liberté, et qui entrait avec ardeur dans la voie du progrès, sans répudier le respect des ancêtres et les plus saines traditions nationales.

Il ne consigna point ses observations par écrit ; il n'en avait ni le désir ni sans doute aussi la force. Il avait enseigné quarante ans avec succès les sciences les plus utiles à répandre parmi les hommes, sa tâche était remplie. Ses dernières années, où trois générations d'enfants lui prodiguaient les soins les plus tendres, furent mêlées de grandes amertumes au milieu desquelles il montra la sensibilité la plus vive, tempérée par la sérénité du chrétien. Ses prévisions pour son pays étaient tristes. Fermement convaincu que pour tout peuple l'observation des lois morales est indispensable au maintien des libertés publiques, il était saisi de crainte en reconnaissant combien peu de garanties offraient les grandes nations du continent pour être capables de se gouverner elles-mêmes, il pensait que l'Europe marchait de nouveau à une conflagration générale ; il tremblait pour la France où se multipliaient des symptômes inquiétants ou sinistres.

La Révolution de février le consterna sans beaucoup le surprendre, les combats de juin, la guerre civile et toutes ses hor-

reurs remplirent son âme d'une douleur profonde qu'il a éloquemment exprimée : lui, cet homme de bien, qui avait applaudi aux espérances, aux nobles illusions de nos pères et qui les avait partagées toutes avec enthousiasme, voyait maintenant après soixante ans de combats, après tant de souffrances et tant de gloire, les honnêtes gens découragés, la jeunesse sans illusions et aussi sans aspirations généreuses, la France éperdue et muette entre deux écueils presque également redoutables, l'extrême licence et le despotisme, partout des ruines, et un ordre nouveau, un régime inconnu prêt à prendre place et à s'asseoir sur la terreur commune : affligeant spectacle dont ses derniers jours furent assombris.

D'autres épreuves lui étaient réservées : jamais cœur, plus que le sien, ne fut fait pour l'amitié, et chaque jour se brisait quelqu'un de ces liens étroits et anciens qui firent le charme de son existence. Depuis longtemps déjà rendant les derniers devoirs à celui de tous ses amis qui peut-être lui fut le plus cher, à Andrieux, il s'écriait douloureusement sur sa tombe : « Cher Andrieux, tu m'as consolé après la perte de Picard, mais qui me consolera de la tienne? » Maintenant les meilleurs et les plus aimés n'existaient plus : le vide se faisait autour de lui malgré les tendres soins de sa famille. Il vit celle-ci même frappée dans sa fortune, dont la meilleure partie s'abîma dans un de ces gouffres creusés par les révolutions; enfin il souffrit les premières atteintes d'un mal cruel et qui aurait pu rendre sa vieillesse très-douloureuse : cette épreuve dernière lui fut épargnée; il approchait du terme et voulait encore, selon ses forces, se rendre utile. Il travaillait à la préface d'une nouvelle édition de l'*Essai sur l'art d'être heureux*; il y

signalait ce qu'il y avait d'incomplet et d'erroné au point de vue chrétien dans les éditions précédentes; il assistait aussi aux séances des deux académies dont il était membre et dont il suivait avec intérêt les travaux, et déjà il portait la mort empreinte sur toute sa personne.

Je le vis une dernière fois, je remarquai son excessive maigreur, ses vêtements devenus trop amples et comme flottants autour de sa taille haute et encore droite; sa parole, habituellement très-lente, sortait à peine de ses lèvres et par intervalles; ses joues étaient pâles et creuses, et à travers toutes ces ruines la sagesse et la beauté morale resplendissaient encore sur son front dépouillé; noble indice, témoignage infaillible de la puissance de l'âme et de son éternelle jeunesse. Sa fin fut douce et ses derniers mots rappellent la consolation du sage et l'espérance du chrétien : entouré de ses enfants, il se souleva une dernière fois, il leur dit *au revoir*, et s'endormit dans le Seigneur [1].

Tel fut Joseph Droz, et, pour donner de lui une entière ressemblance, il eût fallu mettre en lumière toutes ces nuances infinies et délicates qui ajoutent, sous le pinceau de l'artiste, la ressemblance de la physionomie à celle des traits. J'ai dû me borner, dans l'esquisse que j'ai faite de cet homme excellent et rare, à rappeler les traits qui dominent et qui sont : l'élévation intellectuelle et morale, un sens droit, une fermeté inébranlable, une bonté toujours active : chacun sentait en l'approchant que la justice et la vérité avaient dans son cœur un asile inviolable. Il fut l'un des plus dignes et le dernier venu parmi nous, de cette grande famille de penseurs et d'écrivains d'un autre âge,

[1] Le 9 novembre 1850.

qui cultivèrent les lettres pour les jouissances qu'elles donnent, et dont la seule ambition était de répandre des vérités utiles. Ce fut celle de Joseph Droz et peu de mots résument son œuvre.

Par ses écrits, il a exposé avec une éloquente clarté tous les devoirs que prescrit la morale, et il a revendiqué pour celle-ci la place qui lui appartient partout, dans nos relations domestiques, dans les rapports mutuels des peuples et des gouvernements, dans ceux des nations les unes vis-à-vis des autres : par son exemple, il a rappelé l'homme au sentiment de sa dignité personnelle, il lui a enseigné à subordonner la poursuite de tous les biens extérieurs, qui ne sont point une partie essentielle de lui-même, au développement des hautes facultés qui lui sont propres, et par lesquelles il est homme; à rechercher avant tout, selon la parole de notre divin maître, le *royaume de Dieu et la justice*.

Sa vie enfin nous donne un dernier enseignement qui a son utilité dans notre époque positive, où le succès seul semble légitimer les efforts : elle nous apprend que la sagesse obtient aussi quelquefois ici-bas sa récompense : Droz s'appliqua à mériter d'être heureux et il rencontra le bonheur; il mit tous ses soins à se rendre digne de sa propre estime, et il obtint le respect de tous et un rang éminent parmi ceux qui ont bien mérité de leurs semblables : ses pensées, traduites dans une foule de langues, survivront au marbre qui nous a rendu ses traits, et il aura laissé après lui les biens les plus enviables pour le véritable homme de lettres, un nom honoré et un souvenir impérissable dans le cœur des gens de bien.

ÉMILE DE BONNECHOSE.

1er mai 1860.

# NOTICE

SUR

## LA VIE ET LES TRAVAUX

# DE M. CORDIER.

Soixante-six années de fonctions dans le corps des Mines, le premier, suivant la hiérarchie scientifique, de nos services publics; des écrits, un enseignement, des collections qui ont puissamment contribué aux progrès de la géologie; un caractère intègre, la pratique des vertus publiques et privées dans une longue vie : tels sont les titres qui assurent au nom de M. Cordier une réputation durable.

Pierre-Louis-Antoine Cordier est né à Abbeville, le 31 mars 1777, d'un jurisconsulte honorable. Il fit, au collége de cette ville, de bonnes études classiques, fondement de toute distinction, quelle que soit la carrière à laquelle un jeune homme puisse être destiné. Un penchant précoce l'entraînait vers les

(1) Le présent écrit m'avait été demandé, et je l'avais remis pour être inséré, avec ma signature, en tête du catalogue de la bibliothèque de M. Cordier. Plus tard, d'assez nombreux fragments s'en sont retrouvés fondus dans le texte d'une notice sans nom d'auteur, jointe à ce catalogue par l'éditeur. Plusieurs de mes confrères de la Société géologique m'ayant témoigné le désir de connaître mon travail dans son intégrité, j'en ai donné lecture à la Société dans sa séance du 3 mars 1862 (*Bulletin de la Société géologique de France*, tome XIX).

sciences. En janvier 1795, il fut admis au concours comme élève de l'École des mines, alors dirigée par des maîtres illustres, Haüy, Dolomieu, Vauquelin ; il fut en même temps admis à suivre les cours de l'École polytechnique. Dans la même année, le premier de ses voyages eut pour objet l'exploration du centre de la France sous la direction de l'ingénieur Miché. Il n'avait pas encore vingt ans lorsqu'il obtint, le 17 janvier 1797, le grade d'ingénieur des mines : c'est en cette qualité qu'il accompagna Dolomieu dans les Alpes. Ce naturaliste éminent considérait M. Cordier comme son principal disciple, et le traitait, selon sa propre expression, en fils adoptif; aussi s'empressa-t-il de le demander pour adjoint dans le commissariat scientifique qui prit une part si glorieuse à l'expédition d'Égypte. M. Cordier quitta cette contrée avec Dolomieu. Leur navire, échappé comme par miracle aux Anglais et au naufrage, désemparé, coulant bas, avait abordé la plage de Tarente; mais au lieu de l'hospitalité due à leur infortune, à défaut du privilége cosmopolite de la science chez toutes les nations civilisées, le gouvernement napolitain leur fit subir d'indignes traitements et une captivité rendue plus pénible encore par la spoliation de tout ce que la mer leur avait laissé : la perte la plus sensible fut celle de leurs collections. M. Cordier n'avait pu en sauver que sa description et ses dessins des ruines de Sân, qu'il a publiés plus tard dans le grand ouvrage sur l'Égypte. Des prisons de Tarente ils furent transférés dans celles de Messine. Dolomieu devait y languir près de deux ans. M. Cordier fut rendu au bout de trois mois à la liberté, et le premier usage qu'il en fit, après avoir erré pendant deux mois sur les côtes des États romains et de la Corse avant de pouvoir percer les croisières anglaises, fut d'employer tout ce qu'il avait de forces et d'intelligence pour hâter la délivrance de son maître. Dans une lettre datée de Florence, le 7 germinal an IX, Dolomieu exprime en termes touchants sa reconnaissance; elle contient, en outre, ce passage qui témoigne de la haute opinion qu'il avait du jeune ingénieur : « Je suis si étran-» ger à tout ce qui s'est passé dans le monde, je suis tellement » arriéré pour tous les progrès qu'ont dû faire les sciences, que

» je devrai vous prendre pour mon maître à mon arrivée à
» Paris ; j'aurai un plaisir extrême à recevoir les instructions
» du plus aimable de mes anciens disciples et d'être remis par
» lui dans une carrière où moi-même je l'ai introduit. » Haüy
lui écrivait aussi : « Vous irez loin dans la carrière, parce que
» vous y portez, avec un œil observateur, un esprit juste, libre
» de préjugés et qui ne prétend pas faire dire à la nature plus
» qu'elle n'a dit. »

A dater de son retour d'Égypte et jusqu'à sa mort, il s'est écoulé soixante années, presque deux existences moyennes de l'homme ; aucune de ces années ne s'est passée sans qu'il exécutât quelque voyage. Non-seulement il y employait scrupuleusement les ressources que l'État mettait parfois à sa disposition, mais afin d'en rendre les résultats plus fructueux, il n'épargnait rien de ce que sa modeste fortune pouvait lui fournir d'économies : c'était là tout son luxe. L'un de ses premiers voyages, et des plus considérables, celui d'Espagne et des îles Canaries, ne fut interrompu que par les circonstances difficiles résultant de la rupture en 1803 du traité de paix d'Amiens ; mais il avait eu le temps de parcourir la plus grande partie des montagnes de la Péninsule, l'île de Ténériffe, de monter deux fois sur le pic de Teyde et de prendre la première mesure exacte qui en ait été donnée. A diverses reprises il parcourt les Pays-Bas, les bords du Rhin, la Corse, l'Italie. Les diverses chaînes des Alpes qu'il avait abordées pour la première fois avec Dolomieu, celle des Pyrénées, le Jura, et surtout le massif central de la France, offrirent souvent à ses études leurs magnifiques problèmes. Les inspections dont il était chargé par le gouvernement lui fournissaient sans cesse de précieuses occasions de visiter avec toutes les facilités désirables, tantôt une contrée, tantôt une autre. Aussi personne n'était plus à portée d'éclairer les affaires administratives par une connaissance plus exacte des lieux. Comme il était doué d'une constitution robuste, mise au service d'un talent d'observation, d'une sagacité remarquables, d'une mémoire enfin qui ne s'est jamais trouvée en défaut, on peut dire qu'aucun naturaliste, sans excepter Humboldt et Léopold de

Buch, n'a plus voyagé, n'a étudié, décrit plus de faits géologiques et de gisements minéraux, aucun *n'a mieux voyagé*. Cet art de voyager, M. Cordier l'avait porté à sa perfection, j'en ai été plus d'une fois le témoin privilégié, car il n'admettait que bien rarement des compagnons, afin de mieux sauvegarder sa liberté d'action ; il employait le temps avec un soin jaloux, mais sans précipitation. Jamais il ne se mettait en route sans un itinéraire bien étudié : les stations principales et leur durée, les points spéciaux à visiter avec détail, les questions à traiter sur place avec les cartes, plans et dessins à l'appui, les personnes à consulter, les rendez-vous, tout était déterminé à l'avance. Sauf de rares exceptions amenées par des cas imprévus, il ne s'écartait point de son programme; il savait ce que cachent de déceptions, au point de vue scientifique, les plus séduisantes promesses, à l'aide desquelles la bienveillance des gens du monde essaye de détourner le naturaliste de sa route : la prétention de tout voir, disait-il aussi, empêche de bien voir. Tout ce que, dans une journée, il avait rassemblé de notes pour ses mémoires ou pour ses cours, résolu de difficultés, recueilli et étiqueté d'échantillons de roches bien choisis et bien préparés, était surprenant, et le moment du repos n'arrivait pour lui qu'après que tout avait été coordonné. Le bagage du géologue, moins encombrant que celui du botaniste, s'alourdit plus rapidement en voyage : ce que M. Cordier a expédié de caisses de minéraux, au Muséum seulement, suffirait à construire un édifice ; disons mieux, il en a élevé à la science un monument impérissable dans les galeries du Muséum, formées, enrichies, classées par ses soins.

A l'esprit méthodique et patient s'alliait chez M. Cordier le sentiment profond de la nature. Il écrivait à Dolomieu en 1801 : » Une demi-heure passée à réfléchir sur une sommité, au pied » d'un escarpement ou sur le bord d'un cratère, agrandit, élève » et instruit l'esprit bien plus que la lecture de la plupart des » livres. » L'enthousiasme ne manquait pas à ce savant au maintien grave, que les gens légers taxaient de froideur, et l'on peut dire que son âme était comme une image de ce feu central, objet de ses plus belles études. Sa correspondance porte des traces

nombreuses d'une imagination inspirée. En 1803, il écrivait, du sommet du pic de Ténériffe, à la vue de ce grand spectacle : « Quelle compensation pour les fatigues passées! quels doux » moments de repos! quelle place pour réfléchir aux révolutions » du globe ! » En 1837, traçant pour moi le plan d'une exploration des Pyrénées, il me recommandait avec une véritable éloquence le mont Piméné, trop négligé par les touristes, et pourtant l'un des plus beaux observatoires de cette chaîne grandiose. Quelle n'est sous une main habile la supériorité, même au point de vue littéraire, des voyages dont l'histoire naturelle est le but et dont elle fournit les tableaux, sur ceux qui sont qualifiés exclusivement de pittoresques ! Quel que soit le talent du voyageur, s'il est étranger aux sciences, les formules de son admiration seront bientôt épuisées, il tombera dans les redites ou dans l'exagération, ou bien ses contours seront vagues, et l'ennui se glissera bientôt parmi les fleurs de la rhétorique, parce qu'il n'a pas su puiser la variété à sa véritable source. Les arts du dessin eux-mêmes ont tout à gagner à se rapprocher aussi de la nature et à reproduire ses formes, non sans quelque mélange d'idéal assurément, mais avec plus d'exactitude que ne l'ont fait, par exemple, les peintres même les plus célèbres dans ce que je ne saurais appeler que leurs imitations des beautés végétales. M. Cordier aurait désiré, dans le double intérêt de l'art et de la géologie, que les grandes scènes de la nature, que le crayon ou le pinceau sont appelés à reproduire, ne fussent point déparées comme elles le sont trop souvent, par des fautes grossières contre la vérité des faits, la physionomie et la couleur locales, les lois de la stratification : c'est, d'après cette idée très juste que, pour l'instruction sérieuse et pour l'agrément des personnes qui fréquentent la galerie de géologie au Muséum d'histoire naturelle, il y a fait placer quelques spécimens de représentation fidèle empruntés aux montagnes, le volcan du Stromboli, une cascade dans les monts Dore, la vallée de Meyringen, etc. M. Cordier était persuadé que l'art et la science, dans toutes leurs applications, étaient appelés à se prêter un mutuel appui, et il ne faisait pas moins de cas du

style, la plus noble partie de l'art pris dans sa plus large acception, la peinture par excellence. Il écrivait, à propos du traité de Haüy sur les caractères physiques des pierres précieuses : « Fontenelle, Buffon, et après eux M. de Laplace, M. Ramond et » M. Cuvier, nous avaient appris qu'il existe un art de populari- » ser les connaissances scientifiques les plus abstraites et les plus » difficiles ; M. Haüy vient de nous prouver de nouveau que cet » art n'appartient qu'aux bons écrivains : il est tout entier dans » l'heureuse alliance du savoir et du goût qui revêt la pensée » d'une expression élégante et facile, qui captive les esprits par » l'agrément de la diction, les dirige par une habile distribution » du sujet, et les dispose par la clarté du style à accueillir sans » effort les derniers résultats d'une méditation profonde. » Ce passage contient à la fois le précepte et l'exemple : la plume du maître s'était transmise au disciple.

L'administration des mines trouvait M Cordier toujours prêt, sans préjudice des inspections ordinaires, lorsqu'il s'agissait de quelque mission spéciale et de confiance. Il en est une qui lui fit grand honneur et qui me touche d'ailleurs de trop près par des souvenirs de famille pour que je puisse négliger d'en faire mention. C'était au commencement de l'année 1812, une houillère du pays de Liége, la mine de Beaujon, venait d'être le théâtre d'un événement extraordinaire. A la suite d'une explosion de gaz hydrogène carboné qui avait fait beaucoup de victimes, soixante-dix mineurs étaient restés pendant cinq jours et cinq nuits enfouis vivants à 170 mètres de profondeur, dans une galerie à moitié envahie par les eaux souterraines. Au milieu de l'angoisse inexprimable des malheureux luttant dans cette horrible cachot contre une mort qui semblait inévitable, et du public tout entier, comme penché sur l'orifice de la mine, leur résurrection est opérée par des prodiges d'intelligence et d'énergie, inspirés, organisés par le préfet de l'Ourthe, le baron Micoud d'Umons, digne de s'associer à l'héroïque dévouement du chef mineur Goffin. L'événement avait produit une vive sensation ; l'Empereur choisit deux ingénieurs pour lui en rendre compte et proposer les mesures propres à prévenir, autant que possible, le retour

de pareils désastres : c'étaient M. Cordier, alors inspecteur divisionnaire des mines, et son camarade d'école, M. Beaunier, qui eut l'honneur d'attacher son nom au premier chemin de fer exécuté en France, de Saint-Etienne à Andrezieux. Les deux amis remplirent, à la satisfaction de l'empereur, la mission qui leur avait été confiée. Quinze ans après, en 1827, la Société d'émulation de Liége, en adressant à M. Cordier le diplôme de membre honoraire, lui écrivait qu'elle avait voulu « non-seulement rendre hommage à la science, mais lui témoigner la reconnaissance du pays pour les services qu'il avait rendus lors de l'épouvantable catastrophe de la mine de Beaujon en 1812, et pour les conseils qu'il avait donnés alors aux propriétaires de houillères, conseils qui avaient produit un bien immense dans la province et amené des résultats incalculables. »

Cependant M. Cordier ne cessait pas de se signaler par des travaux insérés dans les principaux recueils, le *Journal de physique*, le *Journal des mines*, etc., et des mémoires présentés à l'Académie des sciences. En 1819, s'ouvrit un nouveau champ d'activité à ses vastes connaissances. Il fut appelé alors, quoiqu'il ne fût encore que correspondant de l'Institut, à remplacer Faujas de Saint-Fond dans la chaire de géologie au Muséum d'histoire naturelle. La minéralogie, d'où la géologie est issue, n'avait commencé à prendre place dans l'enseignement qu'en 1745, grâce à Buffon, et les rares échantillons du règne inorganique, confondus alors dans le domaine de la chimie, faisaient encore partie du *droguier*, premier nom collectif de l'ancien *cabinet du Roi* au *Jardin des plantes médicinales*, embryon des galeries actuelles du Muséum : la chaire de géologie ne fut fondée qu'en l'an II de la République. Pour apprécier les travaux accomplis par M. Cordier durant les quarante-deux années de son professorat, il suffit de dire ce qui existait au Muséum en 1819 et ce qu'on y voit aujourd'hui. La collection de géologie n'était encore, il faut le dire, qu'un simulacre; elle se composait d'environ 1200 échantillons de roches et de 300 échantillons de débris fossiles, les uns et les autres assez mal caractérisés et en désordre, le plus souvent sans indication de la provenance. On

n'avait tenu jusque-là aucun registre d'entrée ni de sortie. Le premier soin de M. Cordier fut d'entrer en correspondance directe avec tous les savants étrangers pour solliciter leur concours ; en même temps, d'exciter et de régler par des instructions bien rédigées les efforts des voyageurs du Muséum, de fixer leur attention sur les *desiderata* de la géologie dans les pays qu'il ne lui était pas donné de visiter lui-même. Rappelons, en particulier, la protection, l'affectueuse sollicitude dont M. Cordier a entouré la mission, dans l'Inde, de notre malheureux ami Victor Jacquemont, dont la correspondance familière, publiée en 1833, a obtenu un si brillant succès, qu'elle a pour ainsi dire rejeté dans l'ombre son mérite, si remarquable pourtant, de naturaliste.

En 1849, on comptait dans la galerie plus de 175,000 échantillons de roches, et plus de 23,000 boîtes contenant les débris organiques fossiles. Les échantillons ont atteint et dépassé aujourd'hui le chiffre de 200,000. Tout est méthodiquement catalogué, classé, étiqueté, et compose un ensemble qui n'a rien de comparable dans aucun musée de l'Europe, soit pour le nombre et la variété de la belle conservation, et lorsque cela est nécessaire, le volume des échantillons, soit pour la valeur qu'ils ont reçue par les déterminations et les soins, même manuels, de M. Cordier. Son classement présente trois grandes séries. 1° Les *Monographies géographiques :* chaque contrée y est représentée suivant l'ordre de superposition dans la nature. Le manque d'espace a relégué jusqu'ici dans des tiroirs cette collection qu'il serait si important d'exposer aux regards pour l'étude, mais du moins le professeur en donnait connaissance, dans son laboratoire, à ceux qui avaient le plus d'intérêt à les consulter, et il y joignait avec empressement la communication des catalogues correspondants. 2° La collection spécifique des *Roches*, composée de plus de 6000 échantillons, est classée par familles ou groupes naturels, l'étiquetage est poussé jusqu'aux simples variétés. 3° La collection générale et systématique, dite des *Terrains*, qui comprend aussi les fossiles, est classée par périodes géologiques, étages, sous-étages, terrains, couches

principales, couches subordonnées; toutes ces divisions sont indiquées d'une manière détaillée et apparente.

Les catalogues ont été, de la part de M. Cordier, l'objet d'une sollicitude extrême, et si l'on songe à la multiplicité des recherches, à la rédaction scrupuleuse exigées en pareil cas, on aura une idée de la somme de travail que représentent les 900 catalogues dressés depuis 1819 et conservés au laboratoire de géologie, où leur réunion constitue des archives de la plus haute importance. Quelques-uns sont de véritables ouvrages avec cartes et coupes de terrains. Beaucoup sont accompagnés de tous les documents qu'il a été possible d'obtenir des explorateurs, soit par correspondance, soit verbalement.

La classification, écrite dans la disposition même des galeries et sur les étiquettes, professée dans les cours de M. Cordier, dont elle formait la base, a été publiée par M. Charles d'Orbigny, l'aide-naturaliste de M. Cordier, son savant et loyal auxiliaire durant vingt-huit années. Son article Roches, l'un des plus importants du *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, est intitulé dans un tirage à part : *Classification et principaux caractères minéralogiques des roches d'après la méthode de M. Cordier et les notes prises à son cours de géologie du Muséum d'histoire naturelle.* D'autre part, en 1857, M. Charles d'Orbigny composa un tableau donnant la *coupe figurative de la structure de l'écorce terrestre, et classification des terrains d'après la méthode de M. Cordier, professeur, etc., avec indication et figures des principaux fossiles caractéristiques des divers étages géologiques.* Il déclare qu'il y a reproduit « les idées de M. Cordier, particulièrement en ce » qui concerne la structure des terrains pyrogènes et leur puis- » sance relative comparée à celle du sol neptunien. »

La collection particulière de M. Cordier, résumé des observations de toute sa vie, se compose de 1200 échantillons de choix : c'est là que jusqu'à son dernier jour il s'est appliqué à compléter ses déterminations des roches, œuvre où il s'est montré un maître accompli. Pas une substance n'y figure dont il n'ait marqué la place dans l'écorce du globe, le rôle réel dans la nature : quelques mois seulement lui ont manqué pour introduire

dans les collections du Muséum les derniers perfectionnements qu'il avait en vue.

Le règlement du Muséum impose au professeur de géologie l'obligation de faire vingt leçons par année : M. Cordier en donnait habituellement une quarantaine. Ce nombre alla jusqu'à quarante-deux en 1858. Dans le principe, notamment en 1822, il avait traité de toute la géologie dans un seul cours ; mais il l'avait bientôt divisé en deux parties, c'est-à-dire qu'il traitait, une année, « des caractères généraux que présente la constitution » du globe terrestre et de la structure particulière de son écorce » minérale » ; l'année suivante, il s'occupait « de la spécification, » de la classification et de la description des *roches*, ou associa» tions diverses, soit de minéraux, soit de corps organiques fos» siles plus ou moins minéralisés composant les parties solides » du globe terrestre. » En dernier lieu, l'accroissement incessant du domaine de la géologie lui avait fait prendre le parti d'annoncer qu'il diviserait désormais son cours en trois années. Celui qu'il avait commencé pour la quarante et unième fois le 8 novembre 1860, et venait de terminer le 8 janvier 1861, avait roulé sur le premier tiers de ce nouveau programme, c'est-à-dire sur la physique du globe : il y était entré dans de grands développements et avait apporté à ces leçons une ardeur nouvelle qui avait été remarquée.

M. Cordier signala son enseignement de ce qu'il appelait la *géologie positive*, par l'attachement exclusif à la méthode expérimentale qui l'avait guidé dans ses premiers travaux. Adversaire prononcé de l'esprit de système, des idées préconçues, il n'accordait à l'imagination que ce que l'appréciation rigoureuse des faits pouvait lui permettre de déductions. D'autres cours ont pu avoir plus d'éclat extérieur, aucun ne fut ni plus solide, ni au fond plus attachant pour les vrais amis de la science.

L'Académie des sciences, qui, dès 1808, avait placé M. Cordier sur la liste de ses correspondants, ne le compta pourtant parmi ses membres qu'en 1822 : la mort de M. Haüy ouvrit pour lui une glorieuse succession que l'opinion générale lui avait depuis longtemps assignée. Il a pris une part active aux travaux de l'Aca-

démie, non-seulement par la lecture de plusieurs grands mémoires, notamment de 1827 et années suivantes, sur la *Température intérieure de la terre*, œuvre classique reçue avec applaudissement en France comme à l'étranger ; mais encore par une foule d'instructions pour les expéditions scientifiques entreprises sous les auspices de l'État, et sur leurs résultats, en Morée, dans le nord de l'Europe, dans l'Inde et les deux Amériques, autour du monde.

Ses écrits scientifiques sont nombreux, variés ; ils embrassent toutes les parties de la science et plusieurs des arts industriels qui en dépendent. Tous sont essentiellement le produit de l'observation directe, de la méditation en présence des faits ; ce sont des œuvres toutes personnelles où les matériaux d'emprunt n'entrent jamais que pour marquer entre les recherches de ses prédécesseurs et ses propres découvertes des rapports nécessaires de filiation scientifique ou d'instructives oppositions. Sans doute M. Cordier n'a publié aucun de ces ouvrages généraux, traités ou résumés de la science, qui popularisent leurs auteurs, ni couronné d'une sorte d'inscription générale l'ensemble de ses travaux. Mais l'absence d'une telle publication n'a point empêché Bernard de Jussieu d'être aux yeux de ses contemporains et de la postérité un savant de premier ordre. Si les herborisations de Bernard de Jussieu et son jardin botanique de Trianon ont suffi pour fonder sa célébrité, celle de M. Cordier, indépendamment de ses écrits, n'est pas moins assurée par les quarante-deux années de son professorat, par sa création de la galerie de géologie du Muséum. Nous avons lieu d'espérer qu'une main amie rassemblera quelque jour les parties éparses de son œuvre, ses principaux mémoires, ses leçons et sa correspondance, si abondante en témoignages d'estime rendus à son mérite par tous les savants de l'Europe, en renseignements précieux pour l'histoire de la géologie ; enfin les manuscrits où M. Cordier a consigné ses opinions déjà anciennes, mais fortifiées chez lui par l'expérience et la réflexion, sur les grandes questions géologiques les plus controversées.

Promu en 1832 au grade d'inspecteur général des mines, et

chargé d'abord de l'inspection du sud-ouest composée de vingt-deux départements, M. Cordier siégea pendant plus de trente années dans le conseil général de cette administration, et y porta avec les fruits de son expérience les qualités qui le distinguaient dans le maniement et la discussion des affaires, la lucidité, la précision, et cette espèce de tact qui font reconnaître sans effort les points décisifs, enfin une parfaite urbanité. Le nombre est grand des dossiers qu'il a analysés, des rapports qu'il a faits à ce conseil; ils formeraient, s'ils pouvaient être extraits des archives et rassemblés par ordre de matières, un cours complet de l'administration des mines. La présidence du conseil appartient de droit au ministre des travaux publics ou à un sous-secrétaire d'État; en fait elle a été, à de très rares exceptions près, exercée par M. Cordier.

Aux travaux déjà si considérables du Muséum, du conseil général des mines, des inspections officielles et des voyages purement géologiques, M. Cordier ajouta encore, pendant presque toute la durée du règne du roi Louis-Philippe, ceux du conseil d'État, d'abord en qualité de maître des requêtes, puis, à dater de 1837 comme conseiller d'État. On a souvent regretté que des savants eussent pour ainsi dire dérobé à la science et à leur propre gloire une portion de leur temps pour le dépenser dans la pratique secondaire des affaires publiques. Mais outre qu'un esprit supérieur, assez actif pour doubler le bon emploi du temps, peut mener de front des occupations diverses sans détriment pour aucune, pourquoi ne pas faire profiter l'administration de l'aptitude générale que l'exercice des méthodes scientifiques, de celles qui par exemple sont familières aux naturalistes, ne manque pas de communiquer à la pensée? Cuvier en a fait la remarque et il en a fourni dans sa personne le plus éclatant exemple. A la rigueur pourtant, le conseil d'État peut se passer d'un naturaliste, mais le concours d'un ingénieur tel que M. Cordier lui était en quelque sorte indispensable dans les nombreuses affaires traitées en première instance dans le conseil général des mines, et qui devaient subir le contrôle du conseil d'État, régulateur de l'administration publique, avant d'être converties en ordon-

nances royales. Le nombre et l'importance de ces affaires intéressant l'aménagement des richesses minérales de la France, le développement de l'industrie métallurgique, n'avaient cessé de s'accroître. Bien avant son entrée au conseil d'État et dès 1814 et 1815, M. Cordier avait exercé sur les résolutions du gouvernement et sur la législation une notable influence par son rapport sur les mines de houilles de France et sur la question de l'importation des houilles étrangères, qu'il fut appelé à traiter encore, en 1832, dans le conseil supérieur du commerce; et lorsque après la révolution de 1848, il cessa de faire partie du conseil d'État, c'était encore à ses lumières que cette assemblée faisait appel en le consultant sur le projet de loi concernant les appareils et les bateaux à vapeur, matière habituelle des délibérations d'une commission spéciale d'ingénieurs, formée depuis longtemps au ministère des travaux publics, et qu'il présidait.

La politique, heureusement pour la science et pour M. Cordier lui-même, n'a guère mêlé ses fébriles distractions à une vie si laborieuse. Une seule fois en 1837, cédant (on peut employer avec vérité cette expression devenue banale) aux instances de ses amis, de ses compatriotes, il consentit à accepter une candidature pour la chambre des députés et à se présenter au collége électoral de sa ville natale. Sa profession de foi fut celle d'un bon citoyen dévoué au bien public, également éloigné de transiger avec les exigences d'une vaine popularité et de céder aveuglément à l'impulsion du pouvoir. Les passions du jour ne s'accommodèrent point de sa modération; avant l'élection il écrivait à sa famille : « On fait rage contre moi, tout en rendant justice à mon caractère et à mes connaissances... Un de mes anciens camarades » qui a conservé les listes des prix donnés de notre temps au » collége me les a offertes... Ce sera peut-être tout ce que je rapporterai de ma campagne... » M. Cordier se consola facilement de son échec.

Les promesses qu'il ne lui fut pas donné d'accomplir envers les électeurs d'Abbeville, il les tint fidèlement à lui-même, lorsqu'en 1839 il se vit appelé par le roi à siéger à la chambre des pairs. L'atmosphère sereine de cette assemblée si riche en talents

convenait parfaitement à M. Cordier : il y fut accueilli avec empressement et montra, par ses travaux législatifs et par ses votes, ce qu'il aurait été dans l'autre chambre. Il le montra aussi par son désintéressement dans une circonstance qu'il m'est permis aujourd'hui de faire connaître. En 1840, le gouvernement était porté à penser qu'il y avait utilité et convenance à rendre au corps des mines, par une réorganisation sous le titre antérieur à 1814 de direction générale, une situation administrative plus en rapport avec le mérite de ses membres et l'importance de leurs services : M. Cordier, premier inspecteur général et pair de France, était naturellement désigné pour le rang et les fonctions de directeur général. Il les déclina avec modestie, les regardant comme l'apanage du poste de sous-secrétaire d'État alors occupé par un administrateur éminent, M. Legrand. On ne donna point suite à ce projet, qui sans doute sera repris quelque jour.

La révolution de 1848 avait rendu M. Cordier tout entier à ses travaux de prédilection au conseil général des mines, à ses voyages, à ses cours, à ses collections. C'est à la suite de douze années employées de cette sorte et en dehors de la politique et dans une réserve pleine de dignité, que, sur la proposition toute spontanée du ministre des travaux publics, M. Cordier fut promu au grade de grand officier de la Légion d'honneur. Il fut d'autant plus sensible à cette distinction, qu'elle coïncidait avec la résolution prise par le ministère de l'instruction publique de retirer certaines mesures tendant à une réorganisation du Muséum, et qui semblaient avoir jeté un blâme immérité sur les professeurs administrateurs de ce grand établissement.

M. Cordier a conservé jusque dans un grand âge une activité rare d'esprit et de corps. La veille, pour ainsi dire, du jour où sa santé, qui paraissait inébranlable, fut atteinte, nous l'avons entendu développer avec chaleur et dans la plénitude de ses facultés la théorie de la formation des calcaires et des roches dolomitiques, haute question de géogénie dont il nous annonça qu'il avait, dès 1844, consigné la solution dans une note sous pli cacheté, remise à l'Académie des sciences comme une sorte de testament scientifique : telles furent ses expressions. Il avait, à

des époques déjà assez éloignées, visité une des contrées où les roches de dolomie se présentent le plus en grand et avec leurs caractères les plus saillants. Les noms et la physionomie des montagnes, les détours de leurs vallées, les détails de la structure géologique, tout lui était présent ; ses impressions paraissaient toutes fraîches, comme s'il était récemment revenu du Tyrol. Il parla ensuite d'un voyage en Écosse qu'il projetait pour l'automne prochaine. Tous les assistants furent frappés de son attitude, de sa parole si pleine de vie. Le lendemain une maladie se déclara, et, pour la première fois peut-être, il fut obligé de manquer la séance du conseil général des mines : ses collègues ne purent se défendre d'un douloureux pressentiment. « La mort ne surprend pas le sage. » M. Cordier l'envisagea avec le calme de l'homme de bien ; il dicta ses dernières dispositions, prescrivant, pour l'ordre de ses obsèques, la simplicité qui avait présidé aux habitudes de sa vie entière. Entouré des soins de sa famille, il expira dans la soirée du 30 mars 1861, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il en avait passé quarante-quatre dans une admirable union avec une femme digne de lui, la nièce et pupille du célèbre naturaliste Ramond.

L'Institut, le corps des mines, le Muséum d'histoire naturelle, représentés par leurs députations, entourèrent silencieusement le cercueil de M. Cordier ; s'il avait lui-même par une disposition expresse enchaîné leur voix dans ce moment solennel, son âme a dû recueillir le concert d'éloges et de regrets qui s'échappaient de tous les cœurs. La sollicitude des corps illustres auxquels il avait appartenu se reporta immédiatement sur les droits que pourraient créer à la noble compagne de sa vie des services, grands en eux-mêmes, exceptionnels aussi par leur durée. La munificence de l'Empereur n'a pas tardé à décerner à madame Cordier le rang auquel les lois de récompense nationale avaient précédemment placé les veuves de Cuvier et d'Antoine Laurent de Jussieu.

En attendant qu'un éloge solennel prononcé au nom de l'Institut inscrive dans ses fastes le nom de M. Cordier parmi les savants d'élite, on pardonnera au fils d'un de ses anciens compa-

gnons d'Égypte, au disciple appelé sous son patronage à l'insigne honneur de siéger auprès de lui à l'Académie des sciences, d'avoir osé offrir à sa mémoire ce juste tribut de vénération et de reconnaissance.

C^te^ JAUBERT,
*de l'Institut.*

Août 1861.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

16

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

# M. ALEXIS DE TOCQUEVILLE,

## PAR M. DE BARANTE,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

DISCOURS PRONONCÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CETTE SOCIÉTÉ,

LE 3 MAI 1859.

---

Extrait du Bulletin de la Société.

---

Messieurs,

« Notre séance annuelle est ordinairement destinée à vous rendre compte des travaux confiés à votre Conseil d'administration ; mais nous regardons aussi comme un devoir d'honorer la mémoire des hommes distingués qui étaient membres de notre Société, et dont elle se glorifiait d'avoir inscrit le nom sur sa liste.

Nous vous parlerons aujourd'hui d'un des hommes dont les talents, les succès et les vertus honoraient le plus notre patrie française.

M. Alexis de Tocqueville naquit en 1805. Son père, M. le comte de Tocqueville, que nous avons aussi compté parmi nous, et qui a écrit une excellente histoire du règne de Louis XV, avait épousé Mlle Lepelletier de Rosanbo, petite-fille de M. de Malesherbes ; il a été préfet et pair de France sous la Restauration.

Pendant qu'il était chargé de l'administration du département de la Moselle, son troisième fils, Alexis de Tocqueville, faisait ses études au collége de Metz. Tant qu'il fut dans les classes inférieures, les études élémentaires n'excitèrent en lui aucune émulation : il semblait négliger et dédaigner les travaux de la grammaire. Lorsqu'il passa en rhétorique, la surprise fut grande de le voir devenir tout à coup un des premiers de la classe. Sa richesse d'idées, le mouvement de sa rédaction ne laissaient pas apercevoir les imperfections qu'il n'avait pas appris à éviter.

En 1827, son père étant préfet de Seine-et-Oise, il fut nommé juge auditeur et attaché au tribunal de Versailles. Dès son début dans une carrière où il semblait destiné à un avancement rapide, on remarqua quelque chose de la disposition qu'il avait montrée pendant ses études classiques. Il négligeait les affaires courantes et sans importance. Lui confiait-on une cause importante à laquelle se rattachaient des principes généraux, des interprétations de la loi, des appréciations de culpabilité, les magistrats s'étonnaient de trouver dans un si jeune homme une telle supériorité.

En même temps, il travaillait laborieusement à réparer le défaut de ses premières études. Ainsi sa vie, lorsqu'il avait à peine vingt-cinq ans, était studieuse et grave.

Ce séjour à Versailles devait avoir une grande influence sur tout son avenir. Ce fut alors qu'il connut M. Gustave de Beaumont, qui était en ce moment substitut près le tribunal de Versailles. Ils se lièrent d'une amitié qui devint de plus en plus intime ; leurs noms devinrent dès lors presque inséparables.

Une autre affection date aussi de cette époque. Ce fut à Versailles qu'il vit pour la première fois Mlle Marie Motley. Elle y habitait avec une de ses parentes, qui s'était fixée dans ce séjour tranquille et économique. M. de Tocqueville reconnut bientôt quel était le charme de caractère et d'esprit de cette jeune et modeste personne. Persuadé qu'ils étaient l'un et l'autre destinés à un mutuel et intime dévouement, il forma la résolution de ne pas chercher une autre compagne. Elle n'avait point de fortune ; il ne pensa point à cette objection. Quelques années après ils se marièrent. Il n'y eut pas le moindre mécompte dans leurs espérances, et ils jouirent constamment du bonheur qu'ils s'étaient promis.

En ce temps-là, les affaires publiques préoccupaient les esprits. La tribune et la presse animaient les opinions. M. de Tocqueville ne se passionnait pour aucun parti. Ce n'était point sur telle ou telle

question du moment que se portait son attention. L'elan général de la société, la grande mutation qu'il voyait s'accomplir et qui devenait de plus en plus complète et déclarée, à chacune des phases successives de la Révolution, tel était le sujet de ses méditations. Il plaçait quelque espérance sur la monarchie constitutionnelle, qui, au moment du ministère de M. de Martignac, semblait être dans la bonne voie.

Mais bientôt les ordonnances et la révolution de Juillet confirmèrent en lui la pensée qu'il s'agissait beaucoup moins de la forme du gouvernement et des libertés légales, que du développement progressif et de l'invasion de l'égalité démocratique.

Il était encore juge auditeur. Outre qu'il était très-mal habile à la sollicitation, les magistrats supérieurs ne lui avaient pas été favorables, le soupçonnant d'être trop libéral. Par des motifs tout opposés, les ministres de la justice, après la révolution de Juillet, n'étaient pas disposés à lui donner de l'avancement.

Ce fut alors qu'il eut la pensée de se faire donner une mission en Amérique, pour y étudier le régime des prisons. C'était une question dont on s'occupait beaucoup depuis plusieurs années, et qui, sous la Restauration, n'avait pas été mêlée aux diversités de l'esprit de parti. M. de Beaumont s'associa au projet de son ami. M. de Montalivet, alors ministre de l'intérieur, accueillit avec empressement la proposition de M. de Tocqueville; les deux amis partirent au mois d'avril 1831.

Ce voyage dura un an. A son retour, M. de Tocqueville reprit sa position de juge auditeur à Versailles. M. de Beaumont était alors substitut à Paris; une affaire importante, dont il n'avait pas eu à s'occuper jusqu'alors, et où il croyait que son opinion, non encore formée, ne serait pas laissée libre, lui fut confiée. Il refusa et fut révoqué. M. de Tocqueville, qui ne prenait pas goût à la carrière où il était entré, s'associa à la disgrâce de M. de Beaumont et envoya sa démission.

Alors il s'occupa sans relâche de l'ouvrage dont la pensée l'avait conduit aux États-Unis. Ce fut en 1835 que parut son livre : *de la Démocratie en Amérique.*

Le succès fut éclatant, et ce n'était pas un succès d'engouement et de circonstance. Le livre de M. de Tocqueville s'adressait aux lecteurs les plus sérieux. Nulle flatterie, nul blâme injurieux n'étaient adressés à un parti quelconque; c'était une œuvre de philosophie et de morale, encore plus que de politique. Les suffrages les plus imposants se joignaient aux applaudissements du public. M. Royer-Collard ne se las-

sait point d'en parler. « Depuis Montesquieu, il n'a paru aucun ouvrage pareil, » disait-il. Vingt ans après on répète le même jugement.

Ce qui explique les grandes qualités de ce livre, c'est qu'il est le fruit des méditations de la vie entière de l'auteur. Il avait souhaité d'aller en Amérique, non point pour satisfaire une curiosité de voyageur, mais pour observer comment la démocratie, qui lui paraissait prête à envahir l'Europe, pouvait régir un vaste pays et un grand peuple, y développer la prospérité, le rendre puissant au dehors et heureux au dedans.

Ainsi il examina, sans prévention aucune, les institutions, les mœurs, le mécanisme du gouvernement et de l'administration des États-Unis. Il les a décrits; il en a apprécié les causes et les effets, se complaisant à remarquer ce qui lui semblait digne d'approbation, mais sachant reconnaître ce qui était fâcheux ou choquant dans le présent et menaçant pour l'avenir.

Cependant il reconnut que l'état social, les institutions, les mœurs, les opinions des États-Unis dérivaient de leur origine, de l'égalité réelle et primitive des premiers colons qui s'y étaient établis; de leurs traditions anglaises; de leur religion et du caractère de leur révolution, qui fut non un bouleversement intérieur, mais une défense contre des ennemis étrangers.

Dès lors, ne trouvant aucune similitude avec les mœurs, les traditions, l'histoire et les opinions des nations européennes, il reconnaissait tristement que nous n'avions rien à emprunter dans les institutions américaines. Il retombait ainsi dans l'incertitude qui pesait sur son esprit, en voyant la marche progressive de l'égalité révolutionnaire. Ainsi la pensée de la France se retrouve à chaque page de son examen de l'Amérique.

Lui-même, dans sa préface, épanche tout son chagrin : « Le livre « qu'on va lire a été écrit sous l'impression d'une sorte de terreur reli- « gieuse, produite dans l'âme de l'auteur par la vue de cette révolution « irrésistible qui marche depuis tant de siècles, à travers tant d'obsta- « cles, et qu'on voit encore aujourd'hui au milieu des ruines qu'elle a « faites. — Il faudrait une science politique nouvelle à ce monde qui se « renouvelle; mais c'est à quoi nous ne songeons guère. Placés au mi- « lieu d'un fleuve rapide, nous fixons obstinément les yeux vers quel- « ques débris qu'on aperçoit encore sur le rivage, tandis que le courant « nous entraîne vers les abîmes. C'est parmi nous que cette révolution « sociale a fait les plus grands progrès, mais elle a toujours marché au « hasard. »

M. de Tocqueville, en constatant par l'observation que ce n'est pas l'état social qui est produit par les lois, mais qu'au contraire l'état social est la cause première des lois, fut donc amené à comparer sans cesse l'état social des États-Unis aux mœurs, aux traditions et aux idées des sociétés européennes. Il en a conclu que nous ferions fausse route si nous voulions imiter les constitutions américaines.

C'est ainsi que l'égalité, qui est une jouissance héréditaire et naturelle pour les citoyens des États-Unis, est une passion parmi notre vieille civilisation ; il l'apprécie en ces termes :

« Il se rencontre dans le cœur humain un goût dépravé pour l'égalité, « qui porte les faibles à vouloir abaisser les forts à leur niveau, et qui « réduit les hommes à préférer l'égalité dans la servitude à l'inégalité « dans la liberté. La liberté n'est pas l'objet de leurs désirs. Ce qu'ils « aiment c'est l'égalité. Ils s'élancent vers l'égalité ; s'ils manquent leur « but, ils se résignent, et la souveraineté impraticable de tous devient « le pouvoir d'un seul. »

Le livre de M. de Tocqueville n'a pas été composé pour assembler des preuves à l'appui d'une opinion conçue d'avance ; elle est le résultat d'une observation patiente, consciencieuse, on pourrait même dire pénible, car il regrette d'arriver à une telle conclusion ; il aime et envie l'état social des Américains. Peut-être même se laisse-t-il aller à des illusions sur les heureux effets de leur gouvernement et de leur administration. Plus de vingt années se sont écoulées depuis le moment où il étudiait aux États-Unis, et le progrès naturel des choses n'a point vérifié tous ses pronostics. Si la grandeur, la force et la prospérité de la république américaine se sont de plus en plus manifestées, les mœurs et l'ordre public ne sont plus tels que M. de Tocqueville les avait vus, et il semble que les Américains cherchent à expérimenter jusqu'à quel point un peuple peut se passer de gouvernement.

Ce ne fut pas seulement comme une œuvre morale et politique que ce livre obtint un si grand succès. M. de Tocqueville acquit le renom d'un habile écrivain. C'est surtout son style qui rappelle Montesquieu. Il est clair, affirmatif, détaché en conclusions et en maximes. L'appréciation des faits, les conséquences qu'il en déduit se confondent avec le récit et semblent avoir la même certitude. L'expression est vive, chaque mot a toute sa portée ; de sorte que l'effet est produit sans néologisme, sans effort et sans recherche.

En 1839, M. de Tocqueville fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

En 1841, il remplaça M. de Cessac à l'Académie française. La

séance de sa réception fut remarquable. C'était le comte Molé qui la présidait. Le récipiendaire avait à parler de son prédécesseur, qui avait siégé dans les assemblées des premiers temps de la Révolution, et qui, depuis, avait exercé de hauts emplois sous le gouvernement impérial. C'était une occasion, et presque une nécessité, pour M. de Tocqueville, de faire un discours où l'histoire et la politique tiendraient une grande place. L'esprit du XVIIIe siècle, les opinions et les passions révolutionnaires, le rétablissement de l'ordre par le pouvoir absolu de Napoléon furent caractérisés à grands traits et soumis à l'appréciation du récipiendaire, de manière à rappeler les belles pages du livre sur l'Amérique.

Mais, en prenant un point de vue exclusif, en envisageant les questions d'un seul côté, il avait, sans manquer de vérité, traité incomplétement le génie de Napoléon, et même le caractère de son règne. M. Molé suppléa à ce qui manquait au discours du récipiendaire et réclama plus de respect et de reconnaissance pour le grand homme qui avait donné à la France la paix et la victoire, sans avoir su les conserver.

Ainsi, dans cette belle séance, le descendant de Mathieu Molé et le petit-fils de Malesherbes se faisaient écouter avidement par le public, qui applaudissait à cette grave et courtoise controverse.

M. de Tocqueville, qui avait renoncé aux emplois publics, n'avait pas l'intention de se renfermer dans le domaine de la littérature et de la philosophie; il ne voulait pas être un fonctionnaire, mais il eut l'ambition d'être député. En 1839, il avait été élu par le département de la Manche, berceau de sa famille. Dès lors il s'occupa activement des travaux législatifs, et prit part à la discussion de toutes les grandes questions.

En 1839 et 1840, il fut rapporteur d'une commission chargée d'examiner une proposition de M. de Tracy sur l'abolition de l'esclavage. En 1840, il fut chargé de faire un rapport sur le projet relatif au régime des prisons. Nul ne pouvait apporter plus de lumières dans cette discussion. Déjà, à son retour d'Amérique, il avait publié, en commun avec M. de Beaumont, un compte rendu de leur mission en Amérique.

En 1841, il fit, avec plusieurs de ses collègues de la Chambre, un voyage en Algérie, afin de s'éclairer sur les questions de colonisation qui, chaque année, donnaient lieu à discussion. Il y retourna en 1846.

En 1843, il fut rapporteur d'un nouveau projet sur les prisons.

Il ne se bornait pas aux questions spéciales de haute administration ; il

prenait part aussi aux grandes discussions politiques. Il parla sur la loi de régence. Sans s'opposer à la désignation de M. le duc de Nemours, il réclamait pour le pouvoir parlementaire le droit de pourvoir à la régence, en chaque occasion. Il prit part aussi à la discussion sur les fortifications de Paris. Sans appartenir à aucun parti, sans s'associer à une opposition systématique, son opinion était toujours indépendante et entièrement personnelle.

Quand survint la révolution de 1848, il fut de ceux qui ne se sentirent pas découragés, et qui croyaient pouvoir être encore utiles pour arrêter le mal et pour créer un ordre nouveau. Sans croire plus que ses amis à la possibilité d'une république, il espéra, surtout après les terribles journées de Juin, qu'un gouvernement pourrait sortir du chaos révolutionnaire. Il prit part à la discussion de cette Constitution à laquelle personne ne croyait, pas même ceux qui la faisaient.

Avant qu'elle fût achevée, M. de Tocqueville fut désigné par le général Cavaignac pour être plénipotentiaire à un Congrès, qui devait se réunir à Bruxelles et traiter des affaires de l'Italie, alors en proie aux révolutions et à la guerre que se faisaient l'Autriche et le roi Charles-Albert. Il avait été convenu entre la France et l'Angleterre que leur médiation serait offerte aux puissances belligérantes.

Les événements de la guerre tranchèrent les questions avant que le Congrès fût réuni.

Cependant la Constitution avait été achevée et le Président de la République venait d'être élu. L'Assemblée constituante siégea jusqu'au 1er juin 1849. M. de Tocqueville, que le département de la Manche avait de nouveau choisi pour un de ses députés, fut nommé vice-président de l'Assemblée législative. Quatre jours après, le Président de la République lui confia le département des affaires étrangères.

C'était encore de l'Italie qu'il avait à s'occuper. L'Autriche avait reconquis la Lombardie. Sans aucune médiation, le roi de Sardaigne avait conclu un armistice. Une révolution forcenée avait contraint le Pape à se réfugier à Gaëte. L'Autriche et le roi de Naples avaient notifié au gouvernement français qu'il eût à prendre un parti : car ces puissances étaient déterminées à marcher sur Rome, pour y rétablir l'autorité du Pape.

Le gouvernement de la République résolut d'exercer, de son propre mouvement, une action directe et indépendante. L'expédition de Civita-Vecchia avait été décidée avec le concours de l'Assemblée constituante.

On croyait que le corps, peu nombreux, qui débarquait à Civita-Vecchia, n'aurait qu'à s'approcher de Rome pour que la population ouvrît les portes à ses libérateurs.

Il en fut tout autrement; une troupe de révolutionnaires italiens se jeta dans la ville et la mit en état de défense. Des coups de fusil accueillirent les Français, quand ils se présentèrent.

Le gouvernement français avait envoyé un plénipotentiaire à la conférence de Gaëte, où étaient réunis près du Pape des envoyés de toutes les puissances catholiques.

Telle était la situation des affaires de Rome, lorsque M. de Tocqueville entra au ministère. Aucune résolution complète et définitive n'avait encore été prise par le gouvernement de la République. Il n'en pouvait être autrement. L'Assemblée était divisée, et les plus vives discussions se renouvelaient chaque jour, sans amener aucun résultat. Les révolutionnaires de 1848 ne voulaient ni le siége de Rome, ni le rétablissement du Pape, mais le maintien de la république anarchique qui l'avait chassé. Leur passion était tellement exaltée qu'ils proposèrent de mettre en accusation le Président de la République pour avoir consenti au siége de Rome, encore qu'il eût hautement manifesté l'intention d'imposer au Pape des institutions libérales.

La majorité de l'Assemblée n'était pas même en complet accord. Les uns croyaient blâmable, et même impossible, d'imposer des conditions au Pape; les autres auraient voulu qu'on lui demandât plus ou moins de garanties, et peut-être la constitution qu'il avait octroyée, de son propre mouvement, avant les troubles qui s'en étaient suivis.

Les ministres eux-mêmes ne s'accordaient pas entre eux sur la conduite à tenir et sur les exigences qu'on devait exercer en rétablissant l'autorité pontificale. D'ailleurs la nouvelle constitution n'avait pas suffisamment défini jusqu'à quel point les ministres pouvaient avoir une volonté différente de la volonté du Président de la République. A ces difficultés s'en ajoutait une autre, à laquelle on ne pensait pas assez; le Pape, entouré des ambassadeurs catholiques, encore ému des résultats qu'avaient eus ses libérales concessions, pouvait se refuser aux conseils de la France, et il était impossible de procéder avec lui par voie de menaces.

Rome fut occupée par les Français le 2 juillet. Le Pape y rentra sans conditions; il n'accorda pas une amnistie aussi complète qu'on l'aurait voulu à Paris, mais il n'exerça aucune rigueur; quelques exils furent seulement prononcés. La force des circonstances en avait décidé ainsi. Le ministre des affaires étrangères ne pouvait encourir aucun

reproche. Il avait souhaité un autre résultat, et avait fait de son mieux pour l'obtenir.

Quatre mois après, le ministère fut renouvelé en entier. Peut-être M. de Tocqueville éprouvait-il quelque regret de ne pas avoir vu se réaliser les espérances qu'il avait conçues en devenant ministre; il revint prendre sa place sur les bancs de l'Assemblée.

En 1851, il ouvrit, par un rapport sur la révision de la Constitution, une discussion qui fut assurément une des plus belles et des plus libres de nos annales parlementaires. Le rapporteur n'avait pas contribué à la rendre passionnée et dramatique. L'examen qu'il avait fait de cette question était calme, sage, sincère; il semblait ignorer qu'elle allait mettre aux prises les partis qui divisaient l'Assemblée; que chacun allait avouer hautement ses haines, ses regrets, ses espérances, sa foi politique. Ce n'était pas une révision que demandaient les orateurs; les uns appelaient une nouvelle révolution, les autres le maintien de l'état anarchique et transitoire où se trouvait la France.

Le rapporteur avait surtout examiné le mode d'élection, soit des représentants, soit du Président de la République. Le pouvoir délibératif et le pouvoir exécutif ne devaient pas, selon lui, émaner d'une élection semblable. Le suffrage universel semblait donner à l'un comme à l'autre le même titre à exprimer la volonté du peuple. Il disait — « que « ces deux grands pouvoirs, égaux par leur origine, inégaux par le « droit, condamnés à la gêne par la loi, conviés en quelque sorte aux « soupçons, aux jalousies, à la lutte, obligés pourtant de se voir resserrés « l'un contre l'autre dans un tête-à-tête continuel, sans avoir un arbitre « qui puisse les concilier ou les contenir, n'étaient point dans les condi- « tions d'un gouvernement fort et régulier. » — « Tant que les choses, « disait-il, resteront en cet état, on pourra affirmer que ce gouverne- « ment est précaire et que l'épreuve loyale qu'on en doit faire n'est pas « complète. »

Il rappelait qu'en Amérique le choix d'un Président temporaire n'était pas confié au suffrage universel. Il montrait aussi que le Président des États-Unis n'était pas investi des prérogatives et des pouvoirs qui sont nécessaires lorsqu'une administration centralisée dépend du chef de l'État.

Le rapporteur concluait, sans présenter aucun projet, à soumettre au vote de l'Assemblée la question de savoir si la Constitution serait revisée. Il insistait sur l'urgence d'une solution actuelle, et peignait l'inquiétude des esprits, l'instabilité évidente du gouvernement, la ruine prochaine de cette Constitution, si elle n'était pas corrigée de ses défauts les plus

évidents. On sait que la révision ne put obtenir les deux tiers des suffrages exigés par la Constitution.

Ici finit la carrière politique de M. de Tocqueville. Il revint à ses occupations et à ses études historiques. Sa santé était mauvaise ; il voyagea, cherchant les climats chauds pendant l'hiver, vivant dans la société intime de ses amis. Il était d'un caractère si doux, d'une conversation si aimable, qu'on ne s'attachait pas médiocrement à lui. On se plaisait à le distraire de ses travaux et de ses souffrances.

En 1857, il publia un livre intitulé *l'Ancien Régime et la Révolution*, qui eut, au moins, autant de succès que *la Démocratie en Amérique*. Depuis assez longtemps les gens sensés n'imputent plus la Révolution à tels ou tels hommes, à telle ou telle opinion, ou à des circonstances accidentelles. Un si grand bouleversement, dont les effets se prolongent depuis tant d'années, doit dériver de causes nécessaires et générales dont l'action n'a pas été soudaine, mais lente et progressive. L'histoire des peuples ne procède pas uniquement par catastrophes; les crises sont la manifestation d'une maladie latente. C'est ce que M. de Tocqueville a voulu démontrer, en étudiant les formes de l'administration en France. Plus qu'aucun autre écrivain politique, il a déploré la centralisation. Il y a vu un mode et un exercice du pouvoir absolu, une suppression de garanties, un éteignoir de l'esprit public, qui ne peut pas se former et s'instruire par la participation aux affaires locales.

En s'affligeant de voir que le mal a été encore aggravé par les constitutions et les lois de la Révolution, il explique ou plutôt raconte que telle a été la tendance du gouvernement et de l'opinion, depuis que la monarchie a rétabli l'ordre public, en réprimant les résistances et les oppositions indépendantes, qui n'étaient point une garantie pour les intérêts du pays, ni pour le bien-être des classes inférieures.

C'est pourquoi l'opinion publique devint docile à une autorité trop absolue, mais régulière. La France y a perdu la liberté constitutionnelle, ou plutôt elle n'a pu y atteindre; mais on conçoit pourquoi elle consentit à en être privée.

M. de Tocqueville s'est attaché surtout à montrer que cet excessif pouvoir central, délégué à des agents non contrôlés, était contraire à la bonne gestion des intérêts locaux, et s'exerçait arbitrairement.

Une seconde partie devait compléter ce livre. Il y avait travaillé, autant que lui permettait sa santé, de plus en plus affaiblie. Après avoir examiné et apprécié les institutions administratives de l'ancien régime, il aurait parlé des changements que leur avaient fait subir l'Assemblée constituante et les constitutions successives qui ont été essayées en

France. Il y reconnaissait à regret la même tendance à la centralisation, la même suppression des éléments nécessaires aux libertés politiques. Mais il aurait remarqué que nous devons à la législation de 1789 l'égalité de tous les citoyens devant la loi, le vote de l'impôt, sa répartition soustraite à l'arbitraire, et la création des communes rurales. Malheureusement, il n'a pu achever son œuvre. Il avait l'habitude de recueillir, avant d'écrire, tous les matériaux de son ouvrage, en faisant patiemment les recherches nécessaires. Ainsi il est probable que rien ne sera publié.

Sa vie si honorablement remplie ne s'est point prolongée jusqu'à la vieillesse. Sa santé s'affaiblissait ; son esprit et ses sentiments conservaient toute leur activité ; il ne se sentait point décliner, et la maladie ne l'avertissait pas de son funeste progrès. Mais il n'avait pas besoin de la crainte de la mort pour élever son cœur aux pensées et aux devoirs de la Religion. Il ne s'agissait point pour lui d'une conversion tardive, dictée par les terreurs de l'éternité. Sa fin fut d'autant plus édifiante qu'elle était semblable à sa vie. »

FIN.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C[ie]
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

# PUBLICISTES

MODERNES

# DE LA FRANCE

# PUBLICISTES

## MODERNES

# DE LA FRANCE

---

## ALEXIS DE TOCQUEVILLE

PAR

M. Louis de LOMÉNIE

---

EXTRAIT

DE LA REVUE DES DEUX MONDES

LIVRAISON DU 15 MAI 1859

PARIS

IMPRIMERIE DE J. CLAYE, 7, RUE SAINT-BENOIT

—

1859

# PUBLICISTES

## MODERNES

# DE LA FRANCE

---

## ALEXIS DE TOCQUEVILLE.

---

Un homme que l'étranger nous enviait, aussi éminent par le caractère que par le talent, celui de tous nos publicistes philosophes qui, depuis Montesquieu, s'était élevé à la plus haute renommée, un des membres les plus respectés de nos anciennes assemblées délibérantes, M. Alexis de Tocqueville, est mort le 16 avril, à peine âgé de cinquante-trois ans. Il est mort d'une affection de poitrine dont l'origine remontait à son passage aux affaires en 1849. La maladie qui vient de l'emporter avait déjà mis sa vie en péril une première fois il y a quelques années; on croyait l'avoir vaincue, elle n'était qu'assoupie, ou plutôt elle continuait lentement et sourdement ce travail de destruction qui est aujourd'hui accompli. Et cependant telle était la vitalité intellectuelle de l'illustre malade que, se sentant libre de toute atteinte de ce côté-là, gardant un esprit aussi actif et aussi ferme que jamais, il s'est fait illusion jusqu'au dernier moment sur la gravité du danger. Très peu de jours avant sa mort, il écrivait encore de sa main à ses amis des lettres pleines de sérénité et de confiance dans l'avenir. Un des principaux sentimens qui attachaient à la vie cette âme si élevée et si noble était une préoccupation de bien public plus encore que de gloire person-

nelle : il continuait ardemment cet ouvrage sur *l'Ancien Régime et la Révolution*, dont le volume publié avec tant de succès n'était que la première partie. Après avoir appliqué à l'étude de l'ancienne France cette sagacité analytique et cette puissance de généralisation qu'il possédait à un si haut degré, il avait entrepris le même travail sur la société issue de 1789. Avec ses habitudes d'élaboration patiente et opiniâtre en même temps que fiévreuse, il poursuivait lentement son œuvre, arrêté quelquefois par la douleur, qui minait sa frêle constitution, mais toujours pressé de revenir à ses documens et à ses livres, puisant à toutes les sources d'information, réunissant tous les faits qui devaient lui livrer le secret des maux de la démocratie française et des remèdes appropriés à ces maux. J'ai dit qu'il se faisait illusion sur ses forces; sa confiance habituelle était cependant quelquefois combattue par de vagues pressentimens d'une fin prochaine. Aucun de ses amis ne pourrait relire aujourd'hui sans attendrissement ce passage du volume publié par lui en 1856, dans lequel, après avoir exposé le plan du second ouvrage qui doit compléter le premier, et qu'il a ébauché, il s'arrête et s'écrie : « Me sera-t-il donné de l'achever? Qui peut le dire? La destinée des individus est encore bien plus obscure que celle des peuples. » Sa destinée, hélas! était de mourir avant d'avoir pu terminer cette œuvre, à laquelle il avait voué tout ce qui lui restait de force et de vie. Quelques fragmens seront peut-être en état de voir le jour, mais le monument restera inachevé.

Ainsi tout se réunit pour augmenter les regrets que cette mort inspire. Ce n'est pas un travailleur fatigué qui nous quitte après avoir achevé sa tâche, c'est un travailleur plein de zèle et de feu qui nous est enlevé dans toute sa vigueur intellectuelle et morale, au moment où s'ouvrait encore pour lui un avenir fécond en labeurs utiles à son pays, soit que la Providence, qui, dans ses impénétrables secrets, ne l'a pas voulu, permît encore un rôle actif à ce caractère si ferme, si justement entouré de la considération publique, soit qu'éloigné à jamais de la vie active, il dût se consacrer tout entier à préparer à la liberté les générations futures, en continuant ce haut enseignement de philosophie politique qui a fait la gloire de son nom : il l'avait repris, cet enseignement, avec plus de puissance que jamais, car à tous les dons qui distinguaient autrefois la précoce maturité de sa jeunesse il joignait les fruits d'une expérience de vingt années consacrées aux affaires publiques.

Nous ne nous proposons pas ici d'écrire une étude complète sur la vie et les ouvrages d'Alexis de Tocqueville. Honoré de son amitié, plein du souvenir de toutes les qualités nobles ou charmantes qui le rendaient si cher à tous ceux qui l'ont connu, nous éprou-

vons un sentiment de douleur qui ne nous laisse pas assez de liberté d'esprit pour entreprendre de consacrer à sa mémoire un hommage digne de lui ; nous essaierons du moins d'esquisser les principaux faits de cette carrière si droite et si pure, les principaux traits de cette rare intelligence et de ce beau caractère.

Alexis de Tocqueville, né en 1805, appartenait à une famille ancienne établie depuis plusieurs siècles en Normandie, dans un manoir du Cotentin, à quelques lieues de Cherbourg et à quelques pas du village de Tocqueville, dont elle avait la seigneurie et dont elle avait pris le nom. Il était le troisième fils du comte de Tocqueville, qui fut préfet sous la restauration et pair de France, homme distingué à tous égards et d'une vitalité d'esprit peu commune, car il avait, je crois, plus de soixante-dix ans lorsque, étranger jusque-là aux travaux littéraires, il composa et publia en 1847 une *Histoire philosophique du Règne de Louis XV*, qui n'est pas aussi philosophique que semble l'indiquer le titre, car la narration y tient plus de place que la dissertation, mais qui est un ouvrage animé, instructif, intéressant, empreint d'un caractère d'impartialité que n'altère aucune prévention en faveur du passé.

Issu d'un père aussi bien doué, Alexis de Tocqueville descendait par sa mère, M^lle^ de Rosambo, d'un des hommes les plus attachans du XVIII^e^ siècle, le noble défenseur de Louis XVI, l'éloquent et courageux Malesherbes. Sa première enfance s'écoula au château de Verneuil, près de Mantes, où il était né, et où son père résidait temporairement. Il y put recevoir de bonne heure l'impression de la gloire littéraire, car ses parens eurent souvent pour hôte l'auteur du *Génie du Christianisme*. Chateaubriand était allié au père d'Alexis de Tocqueville par son frère, qui avait épousé aussi une des petites-filles de Malesherbes, et qui était mort sur l'échafaud révolutionnaire avec sa jeune femme, laissant deux fils orphelins dont la tutelle avait été confiée au comte de Tocqueville. Dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, Chateaubriand consacre quelques lignes à ces souvenirs de Verneuil et à l'enfance d'Alexis de Tocqueville. Celui-ci aimait à rappeler, de son côté, que ses souvenirs d'enfant relativement au mélancolique auteur de *René*, dont la vieillesse fut si triste, se rapportaient à un Chateaubriand très gai, plein de verve et d'entrain, racontant des histoires comiques et jouant des charades.

Élevé au collége de Metz, où son père était préfet sous la restauration, Alexis de Tocqueville fit son droit à Paris, et fut nommé juge-auditeur à Versailles peu de temps avant la révolution de juillet. Le caractère de cette révolution, accomplie au nom de la loi, détermina sans doute l'adhésion du jeune magistrat, dont l'es-

prit était déjà disposé à préférer les institutions aux hommes. Malgré des influences de famille qui auraient pu l'en détourner, il garda sa situation sous le gouvernement nouveau; néanmoins, tout en conservant d'abord des fonctions auxquelles il renonça plus tard, comme il éprouvait déjà ce besoin d'observer et de comparer les mœurs et les lois des nations qui devait le conduire à la renommée, il demanda et obtint une mission pour aller aux États-Unis étudier le régime des prisons, et il partit avec un de ses plus chers amis, M. Gustave de Beaumont. Les deux voyageurs accomplirent consciencieusement leur tâche : outre six volumes in-folio de documens qu'ils rapportèrent au gouvernement français, ils publièrent en commun en 1833 le fruit de leurs observations sur cette question spéciale en un volume intitulé *Du Système pénitentiaire aux États-Unis.*

Mais déjà une idée bien plus vaste s'était emparée de l'esprit d'Alexis de Tocqueville. En étudiant sur place la démocratie américaine, en voyant à l'œuvre ce genre de gouvernement, la plus récente création des hommes, il comprit tout ce qu'il y avait de force dans le principe d'égalité qui lui sert de base. Tout en tenant grand compte des différences qui naissent des précédens et des mœurs de chaque peuple, il reconnut que ce principe démocratique, dont les conséquences les plus générales étaient partout les mêmes, après avoir établi son empire dans le Nouveau-Monde, tendait de plus en plus à s'emparer de l'ancien, et dès lors il entreprit de l'étudier dans toutes ses manifestations sur le théâtre même de sa pleine puissance, de faire tout à la fois l'anatomie philosophique de la démocratie américaine en particulier et du principe démocratique en général. « J'avoue, écrivait-il plus tard, que dans l'Amérique j'ai vu plus que l'Amérique; j'y ai cherché une image de la démocratie elle-même, de ses penchans, de son caractère, de ses préjugés, de ses passions. J'ai voulu la connaître, ne fût-ce que pour savoir du moins ce que nous devions espérer ou craindre d'elle (1). » Les deux premiers volumes, consacrés à montrer l'influence qu'exerce en Amérique l'égalité des conditions sur les institutions, les lois, les partis, la marche du gouvernement, la vie politique tout entière, parurent en 1835; ils firent une sensation des plus vives. La solidité du fond, la beauté à la fois élégante et sévère de la forme, la hauteur, la nouveauté des vues, l'enchaînement des idées, la noblesse et la chaleur des sentimens, classèrent immédiatement cet ouvrage parmi les chefs-d'œuvre de notre littérature sérieuse, et l'auteur, à peu près inconnu la veille, se trouva dès son coup d'essai placé au rang des plus grands écrivains et des

(1) *De la Démocratie en Amérique,* t. Ier, *introduction,* p. 22.

plus profonds penseurs de notre siècle : il n'avait pas encore trente ans. En ce genre de littérature philosophique et politique, il y a peu d'exemples d'une telle précocité.

Cinq ans après, en 1840, il compléta son œuvre par deux nouveaux volumes, dans lesquels il étudiait l'influence de l'égalité des conditions sur le mouvement intellectuel, moral et social, sur les idées, les sentimens, les mœurs, les goûts des Américains en particulier et des nations démocratiques en général. C'est dans ces deux derniers volumes surtout que l'éloquent publiciste, se dégageant de l'étude exclusive de la société américaine, a répandu, à notre avis, le plus d'idées profondes et neuves sur les sujets les plus variés. Il est tel chapitre de huit pages, celui par exemple qui est intitulé *de quelques tendances particulières aux historiens dans les siècles démocratiques*, où les idées condensées par l'écrivain pourraient fournir la matière d'un livre tout entier. C'est peu de temps après la publication de ces deux derniers volumes que l'auteur, qui faisait déjà partie de l'Académie des Sciences morales et politiques, fut élu membre de l'Académie française.

Nous avons entendu quelquefois des personnes qui, comprenant difficilement qu'un seul ouvrage de premier ordre puisse procurer plus de gloire que dix ouvrages médiocres, demandaient si la renommée d'Alexis de Tocqueville n'avait pas été un peu surfaite, si sa naissance, sa fortune, ses relations sociales n'avaient pas contribué autant que son mérite à l'élever au rang éminent qu'il occupait dans la république des lettres. A cette question on peut faire une réponse bien simple, et à mon sens très concluante. *La Démocratie en Amérique* n'est pas précisément une lecture *amusante*; jamais écrivain, tout en soignant beaucoup son style pour se satisfaire lui-même, c'est-à-dire pour rencontrer cette expression juste et unique dont parle La Bruyère et qu'aucune autre ne remplace, jamais écrivain ne redouta moins qu'Alexis de Tocqueville d'imposer parfois un certain travail à l'esprit du lecteur. Quelques-uns ont voulu voir en lui un simple imitateur de Montesquieu : sa manière de saisir et de présenter les questions se ressent en effet de l'étude de l'*Esprit des Lois*, et sous ce rapport la gloire du genre appartient d'abord à l'inventeur et au maître; mais sans parler ici des différences considérables qui distinguent ces deux penseurs et quant au fond des idées et quant au plan suivi par chacun d'eux, sans nous attacher à montrer que si le plan de Montesquieu est plus vaste, il offre dans l'exécution un ensemble moins méthodique, moins net, plus encombré de détails, plus difficile à résumer, nous nous en tiendrons à la question qui nous occupe spécialement, au genre d'intérêt qui s'attache au style de l'un et de l'autre. Or il

nous paraît incontestable qu'Alexis de Tocqueville écrivain est plus affranchi que Montesquieu de toute préoccupation de coquetterie littéraire. Quoique la finesse et la grâce ne lui soient nullement étrangères, c'est surtout par la chaleur du sentiment qui l'anime qu'il contraint le lecteur à le suivre à travers ses déductions philosophiques. On ne le voit point, comme Montesquieu, chercher à réveiller l'attention par des traits d'esprit, des anecdotes, ou à la soulager par des chapitres de quatre ou cinq lignes. Ce n'est pas lui qui aurait commencé l'étude des lois sur le mariage par une traduction de l'invocation à Vénus de Lucrèce, ou qui aurait essayé d'adoucir l'aridité d'un chapitre sur le commerce en le faisant précéder d'une invocation aux muses (1). Des faits très condensés servant de base à des idées générales exprimées avec une précision rare et très fortement liées par une idée principale qui revient souvent, voilà les traits distinctifs et saillans de l'ouvrage sur *la Démocratie en Amérique*.

Eh bien! cet ouvrage si austère, si élevé, parfois même si abstrait, a eu plus de succès que le roman le plus frivole; il en est aujourd'hui en France à sa treizième édition, il a été traduit dans toutes les langues, et il est quelquefois le sujet des entretiens des hommes éclairés de diverses nations, jusque sous les glaces du pôle. C'est ainsi que nous lisons dans le journal si intéressant d'un officier de marine, le brave et malheureux lieutenant Bellot, que le bâtiment qui le portait se trouvant engagé dans la baie de Baffin, au milieu des glaces, à côté d'un navire des États-Unis, l'ouvrage d'Alexis de Tocqueville fit les frais de la conversation entre l'officier français et le médecin du bâtiment américain : « Le docteur Kane, écrit Bellot, me dit que le livre de M. de Tocqueville est considéré comme tellement exact qu'il est pris pour ouvrage d'éducation aux États-Unis, et donné en lecture aux personnes sérieuses (2). »

La renommée littéralement *universelle* d'un ouvrage aussi sérieux, cette renommée déjà consacrée par le temps n'est-elle pas le signe le plus incontestable de la supériorité, et ne nous dispense-t-elle pas de défendre le sobre et mâle génie d'Alexis de Tocqueville contre ceux qui méconnaîtraient sa puissance? Disons seulement que si l'auteur de *la Démocratie en Amérique* a pu impunément dédaigner le secours des agrémens du bel-esprit, c'est qu'il a su saisir au corps le fait social le plus important, le plus général et le plus impérieux du XIXe siècle, le pénétrer, l'analyser dans toutes ses par-

(1) On sait que Montesquieu avait composé cette dernière invocation, très élégante d'ailleurs, pour être placée en tête du livre XX de l'*Esprit des Lois*. Un judicieux ami le détermina à y renoncer.

(2) *Journal d'un Voyage aux mers polaires*, par J.-R. Bellot, p. 72.

ties, le réduire par une synthèse vigoureuse à ses élémens les plus essentiels, et imposer l'attention au public tout à la fois par l'élévation, la profondeur, la netteté de ses idées et l'attrait d'une parole austère qu'émeut la formidable gravité des questions. Comment ne pas s'intéresser à un ouvrage, même un peu abstrait, où l'on rencontre dès le début des pages comme celle-ci?

« Le livre entier qu'on va lire a été écrit sous l'impression d'une sorte de terreur religieuse produite dans l'âme de l'auteur par la vue de cette révolution irrésistible, qui marche depuis tant de siècles à travers tous les obstacles et qu'on voit encore aujourd'hui s'avancer au milieu des ruines qu'elle a faites.

« Il n'est pas nécessaire que Dieu parle lui-même pour que nous découvrions des signes certains de sa volonté; il suffit d'examiner quelle est la marche habituelle de la nature et la tendance continue des événemens; je sais, sans que le Créateur élève la voix, que les astres suivent dans l'espace les courbes que son doigt a tracées.

« Si de longues observations et des méditations sincères amenaient les hommes de nos jours à reconnaître que le développement graduel et progressif de l'égalité est à la fois le passé et l'avenir de leur histoire, cette seule découverte donnerait à ce développement le caractère sacré de la volonté du souverain maître. Vouloir arrêter la démocratie paraîtrait alors lutter contre Dieu lui-même, et il ne resterait aux nations qu'à s'accommoder à l'état social que leur impose la Providence.

« Les peuples chrétiens me paraissent offrir de nos jours un effrayant spectacle; le mouvement qui les emporte est déjà assez fort pour qu'on ne puisse le suspendre, et il n'est pas encore assez rapide pour qu'on désespère de le diriger : leur sort est entre leurs mains; mais bientôt il leur échappe.

« Instruire la démocratie, ranimer s'il se peut ses croyances, purifier ses mœurs, régler ses mouvemens, substituer peu à peu la science des affaires à son inexpérience, la connaissance de ses vrais intérêts à ses aveugles instincts, adapter son gouvernement aux temps et aux lieux, le modifier suivant les circonstances et les hommes : tel est le premier des devoirs imposés de nos jours à ceux qui dirigent la société.

« Il faut une science politique nouvelle à un monde tout nouveau (1). »

C'est à trouver les lois de cette science politique nouvelle que l'auteur de *la Démocratie en Amérique* consacre toute la vigueur de son esprit. Il constate que les sociétés modernes, telles que les a faites le christianisme, sont mues en politique par deux idées, deux sentimens, deux forces, l'esprit d'égalité et l'esprit de liberté; que ces deux forces, souvent confondues ou vaguement distinguées avant lui (car nous ne prétendons pas qu'il les ait distinguées le premier), agissent dans un sens très différent et souvent contraire; que l'une, l'esprit d'égalité, est jusqu'ici beaucoup plus puissante

(1) Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique, introduction*, p. 9 et 10.

que l'autre, qu'elle a une sphère d'action beaucoup plus étendue, et que cependant l'esprit de liberté, plus indispensable encore à la vie morale des nations, est la seule digue qui puisse préserver l'humanité des dangers où l'entraîne le courant démocratique. Chercher les moyens de concilier ces deux forces en donnant à l'une ce que l'autre a de trop, et en les faisant concourir toutes deux au progrès régulier de l'individu et de la société, tel est en substance le problème que se posa Alexis de Tocqueville.

Si la façon dont il le posait et le discutait devait frapper les esprits judicieux, elle était aussi de nature à étonner et à irriter même les esprits ardens. Qu'on se souvienne de ce qu'était la France en 1835, avide en apparence de discussions et de liberté, jouissant avec délices du droit de tout juger, de tout contrôler, de tout dire, sinon de tout faire, et comprenant à peine qu'on pût supposer qu'elle y renoncerait!... C'est à ce moment qu'un écrivain, un philosophe de trente ans, venait lui démontrer dogmatiquement qu'elle était beaucoup moins libérale qu'elle ne le croyait, que l'esprit démocratique, qui était avant tout le sien, engendrait avec tous ses avantages une série d'idées, de goûts, de besoins, d'habitudes difficiles à concilier avec l'esprit de liberté, si bien qu'il pouvait arriver d'un moment à l'autre, pour peu que sa sécurité matérielle fût mise en péril, qu'elle s'arrangeât assez aisément, assez paisiblement, d'un pouvoir très fort et plus concentré que le pouvoir de Louis XIV.

Cette démonstration, qui résultait implicitement de chacun des chapitres des deux premiers volumes de *la Démocratie en Amérique*, et qui était encore plus accentuée dans les deux derniers, souleva de grandes clameurs parmi les démocrates d'alors; ils déclarèrent qu'Alexis de Tocqueville ne comprenait rien à la démocratie, inséparable, suivant eux, de la liberté, et qu'il n'y comprenait rien, parce qu'il n'était au fond qu'un aristocrate déguisé. Et cependant rien n'était plus nettement formulé que la déclaration d'impuissance adressée par l'éminent publiciste à toute tentative pour restaurer en France, directement ou indirectement, les priviléges aristocratiques. Cette idée reparaît sans cesse dans son livre, et surtout dans cette belle page, où elle est rendue avec autant de netteté que de force : « Je suis convaincu que tous ceux qui, dans les siècles où nous entrons, essaieront d'appuyer la liberté sur le privilége et l'aristocratie échoueront; tous ceux qui voudront attirer et retenir l'autorité dans le sein d'une seule classe échoueront. Il n'y a pas, de nos jours, de souverain assez habile et assez fort pour fonder le despotisme en rétablissant des distinctions permanentes entre ses sujets; il n'y a pas non plus de législateur si sage et si puissant qui soit en état de maintenir des institutions libres, s'il ne prend l'éga-

lité pour premier principe et pour symbole. Il faut donc que tous ceux de nos contemporains qui veulent créer ou assurer l'indépendance et la dignité de leurs semblables se montrent amis de l'égalité, et le seul moyen digne d'eux de se montrer tels, c'est de l'être : le succès de leur sainte entreprise en dépend. Ainsi il ne s'agit point de reconstruire une société aristocratique, mais de faire sortir la liberté du sein de la société démocratique où Dieu nous fait vivre (1). »

Nous n'entrerons pas dans le détail des moyens que l'auteur indique comme propres à faire vivre ensemble la liberté et la démocratie. Il suffit de reproduire sur ce grave sujet quelques lignes qui résument l'esprit de la politique d'Alexis de Tocqueville :

« Fixer au pouvoir social des limites étendues, mais visibles et immobiles, donner aux particuliers de certains droits et leur garantir la jouissance incontestée de ces droits, conserver à l'individu le peu d'indépendance, de force et d'originalité qui lui restent, le relever à côté de la société et le soutenir en face d'elle : tel me paraît être le premier objet du législateur dans l'âge où nous entrons.

« On dirait que les souverains de notre temps ne cherchent qu'à faire avec les hommes des choses grandes. Je voudrais qu'ils songeassent un peu plus à faire de grands hommes, qu'ils attachassent moins de prix à l'œuvre et plus à l'ouvrier, et qu'ils se souvinssent sans cesse qu'une nation ne peut rester longtemps forte quand chaque homme y est individuellement faible, et qu'on n'a point encore trouvé de formes sociales ni de combinaisons politiques qui puissent faire un peuple énergique en le composant de citoyens pusillanimes et mous (2). »

Appelé en mars 1839 à la chambre des députés par les électeurs du département de la Manche et de l'arrondissement de Valognes, Alexis de Tocqueville s'y montra constamment l'homme de ses doctrines. Il y arrivait, comme il le disait lui-même dans un de ses premiers discours, étranger à tout engagement et à tout esprit de parti; s'il inclina de plus en plus vers l'opposition, c'est que sur la base étroite qui portait la monarchie de juillet il voyait s'établir insensiblement des habitudes politiques et des procédés de gouvernement qu'il considérait comme très dangereux pour la conservation de cette monarchie : il était en effet très désireux de conserver, en élargissant sa base, ce gouvernement monarchique, démocratique et représentatif, qui, dans l'état présent de la France, lui paraissait le plus propre à résoudre le problème social tel que lui-même l'avait posé, et très préoccupé aussi de la crainte qu'une révolution nouvelle ne vînt remettre en question toutes les conquêtes de la liberté. C'était précisément cette crainte incessante d'une révolution nou-

(1) *De la Démocratie en Amérique*, t. IV, p. 322.
(2) *Démocratie en Amérique*, t. IV, p. 335.

velle qui le rendait parfois si ardent contre certains actes du pouvoir. Quand plus tard tous les combattans se trouvèrent également mis hors de combat, il consentait très volontiers à oublier les luttes qui l'avaient séparé de quelques hommes éminens comme lui et libéraux comme lui. Il rendait justice aux intentions et aux talens de chacun. Il disait volontiers : « Nous sommes tous des vaincus, et nous aurions mauvaise grâce à nous quereller dans notre commune défaite; » mais d'un autre côté, s'il aimait la paix entre vaincus, il faut bien ajouter, pour être exact, qu'il n'aimait pas plus qu'un autre qu'elle se fît à ses dépens ni aux dépens de ses doctrines, et que, semblable d'ailleurs en cela à tous les hommes dont les convictions sont très arrêtées, il ne voyait dans le présent qu'un motif de plus de croire qu'il avait eu raison dans le passé.

Il était du reste en droit autant que personne de n'éprouver que de la tristesse sans repentir, car il avait montré dans plus d'une circonstance, où de différens côtés la sagesse avait peut-être cédé à la passion, qu'il était un homme d'état plus qu'un homme de parti, et que ses passions étaient toujours dominées et réglées par ses principes. Nous pourrions citer ici un curieux discours prononcé par lui le 18 janvier 1842, dans lequel, insistant sur les conséquences, suivant lui funestes, des grands conflits personnels qui avaient agité la chambre en 1839, blâmant également tous ceux qui y avaient pris part, et ramenant tout à son idée fixe, la fragilité des institutions libres dans un pays tel que le nôtre, il indique hardiment, dans un avenir prochain peut-être, un genre de danger que personne ne prévoyait alors, celui de l'abandon par la France du gouvernement parlementaire et de son remplacement par un régime tout différent. Nous ne reproduirons pas ce discours, parce qu'il nous paraît inutile de réveiller des débats aujourd'hui éteints, et dont l'appréciation appartient à l'histoire. Nous parlerons seulement de l'attitude que prit Alexis de Tocqueville dans les orageuses luttes qui précédèrent la révolution de février. Cette attitude offre un caractère de sagesse et de clairvoyance si marqué, que c'est pour nous un devoir absolu de la mettre en pleine lumière.

Il voulait la réforme électorale et la réforme parlementaire; il combattit vivement pour elles, mais à la tribune seulement. Quand la plupart de ses amis politiques s'associèrent au parti radical et entreprirent d'agiter le pays, persuadé que la nation française n'était pas assez formée à la vie publique pour pouvoir être ainsi impunément remuée, que, s'il était facile de mettre la multitude en mouvement, il était beaucoup plus difficile de l'arrêter, et qu'enfin il valait mieux attendre plus longtemps une victoire certaine que d'en compromettre les résultats par l'emploi de moyens dangereux,

Alexis de Tocqueville refusa énergiquement de prendre la moindre part à ce qu'on a appelé la campagne des banquets, soit en province, soit à Paris. En revanche, à mesure que l'agitation allait croissant au milieu de la confiance aveugle des uns et du dédain également aveugle des autres, ses anxiétés patriotiques redoublaient, ses adjurations à la majorité et au ministère devenaient de plus en plus ardentes, pressantes, éloquentes et vraiment prophétiques. On ne peut relire aujourd'hui sans une espèce de frisson ce passage d'un discours du député de la Manche prononcé le 27 janvier 1848, c'est-à-dire un mois à peine avant la commotion qui allait bouleverser la France et l'Europe :

« Est-ce que vous ne ressentez pas, messieurs, par une sorte d'intuition instinctive, qui ne peut pas se discuter, s'analyser peut-être, mais qui est certaine, que le sol tremble de nouveau en Europe? Est-ce que vous n'apercevez pas... que dirai-je? un vent de révolution qui est dans l'air? Ce vent, on ne sait pas où il naît, d'où il vient, ni, croyez-le bien, qui il enlève. Et c'est dans de pareils temps que vous restez calmes en présence de la dégradation des mœurs publiques, car le mot n'est pas trop fort!...

« Je parle ici sans amertume, je vous parle, je crois même, sans esprit de parti, j'attaque des hommes contre lesquels je n'ai pas de colère, mais enfin je suis obligé de dire à mes antagonistes et à mon pays ce qui est ma conviction profonde et arrêtée. Eh bien! ma conviction profonde et arrêtée, c'est que les mœurs publiques se dégradent, c'est que la dégradation des mœurs publiques nous amènera dans un temps court, prochain peut-être, à des révolutions nouvelles... Est-ce que vous avez à l'heure où nous sommes la certitude d'un lendemain? est-ce que vous savez ce qui peut arriver en France d'ici à un an, à un mois, à un jour peut-être? Vous l'ignorez.

« Mais ce que vous savez, c'est que la tempête est à l'horizon, c'est qu'elle marche sur vous. Vous laisserez-vous prévenir par elle? Messieurs, je vous supplie de ne pas le faire, je ne vous le demande pas, je vous en supplie; je me mettrais volontiers à genoux devant vous, tant je crois le danger réel et sérieux, tant je pense que le signaler n'est pas recourir à une vaine forme de rhétorique. Oui, le danger est grand, conjurez-le quand il en est temps encore. »

Le danger ne fut ni conjuré ni combattu. Lorsque la tempête eut renversé à la fois tous les pouvoirs sociaux, Alexis de Tocqueville n'hésita pas à se mettre de nouveau au service de son pays pour la fondation d'un gouvernement régulier et libre. La même confiance que lui avaient accordée les électeurs censitaires, il la retrouva plus vive encore chez les électeurs du suffrage universel. Entré à l'assemblée constituante, ses travaux, sa renommée de publiciste, son caractère respecté de tous les partis, l'appelèrent naturellement à siéger dans le comité de constitution. Il avait trop profondément étudié l'histoire, les mœurs et l'esprit de notre nation, pour ne

pas se défier beaucoup de son aptitude à vivre sous un gouvernement républicain; cependant la France tout entière semblait vouloir cette expérience. Il s'y consacra loyalement, sans arrière-pensée, travaillant de son mieux à écarter ce qui devait l'empêcher de réussir; mais le vent révolutionnaire qui soufflait alors sur les esprits était plus fort que lui : il ne put empêcher cette vicieuse organisation des rapports du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif qui créait entre eux un antagonisme forcé et insoluble, dont le résultat, en se combinant avec les folies démagogiques, devait bientôt dégoûter le pays, non-seulement de la république, mais même de la liberté.

Après le vote qui appela le prince Louis-Napoléon à la présidence du nouveau gouvernement, Alexis de Tocqueville, dégagé de tout parti-pris monarchique ou dynastique, préoccupé avant tout de ce qui avait été la pensée de toute sa vie, de maintenir dans son pays des institutions libres, consentit à accepter une place dans le premier ministère formé par le chef de l'état. Il espérait que sous l'influence du sentiment des dangers et des maux d'une solution violente, qui devait peser également sur tous les bons esprits, un accord sincère pourrait s'établir entre le président et la majorité de l'assemblée législative, pour sortir régulièrement et pacifiquement de l'impasse où l'on se trouvait : améliorer d'abord et ensuite prolonger la situation sans engager l'avenir. Cette espérance, que les habiles dogmatiseurs après coup du fait accompli peuvent qualifier de chimérique, ne dura pas longtemps; mais ce qui prouve que la clairvoyance habituelle d'Alexis de Tocqueville ne l'abandonnait point, c'est que du jour où cette espérance ne fut plus la sienne, il ne partagea plus aucune des illusions dont se berçaient alors les différens partis qui divisaient l'assemblée. Nous avons sous les yeux une lettre écrite par lui à un de ses plus intimes amis le 26 octobre 1849, quelques jours avant le renvoi du ministère dont il faisait partie. Dans cette lettre, où il signale les torts de chacun et regrette que les chefs de la majorité de l'assemblée n'aient pas voulu accepter les nécessités de la situation, en soutenant plus énergiquement et plus constamment un ministère de conciliation et de légalité, Alexis de Tocqueville ne craint pas d'annoncer de la façon la plus précise l'événement qui devait arriver deux ans plus tard, et ne paraît pas douter du succès. Il va sans dire que cette conviction où il était du sort qui attendait l'assemblée ne le rendit que plus résolu à ne point se séparer d'elle : il appuya toutes les propositions qui avaient pour but de la défendre, et s'associa à tous les actes de résistance légale qui suivirent sa dissolution.

Rentré dans la vie privée et consacrant les loisirs que lui faisait

le nouvel état politique de la France à méditer sur les causes qui l'avaient produit, Alexis de Tocqueville voulut se rendre compte du spectacle que nous offrons au monde depuis 1789, des démentis que nous nous donnons à nous-mêmes, des élans, des retours, des mouvemens en sens contraire qui composent notre histoire politique depuis cette mémorable époque; mais avant d'étudier la France de la révolution, il éprouva le besoin de connaître à fond la France de l'ancien régime, et de voir comment l'une était sortie de l'autre. Fidèle à ses habitudes d'esprit incompatibles avec l'érudition de seconde main, ce n'est point aux livres écrits sur l'ancien régime qu'il s'adressa pour le connaître, mais à tous les témoignages directs qu'il a laissés de lui-même. Fouillant dans les archives de nos départemens, il y chercha avec soin comment vivaient entre elles les diverses classes de la société au XVIII[e] siècle, et quels étaient leurs rapports avec le pouvoir central. De ces recherches sortit un volume dans lequel l'auteur pose et résout les questions les plus importantes, les plus variées et les plus difficiles. Sans entrer dans l'examen détaillé d'un ouvrage qui a déjà trouvé ici même un appréciateur éminent, M. de Rémusat, nous voulons rappeler et mettre en relief le côté le plus curieux et le plus nouveau de ce livre.

L'originalité ne consiste pas ici en ce que l'auteur nous prouve à sa manière, après plusieurs autres, que la révolution ne fut point un accident fortuit né de telle ou telle cause passagère ou un accès de fièvre cérébrale que Dieu infligeait soudainement à la France pour la punir de ses méfaits. Cependant, si les esprits sérieux avaient encore besoin de se convaincre que la révolution qui a éclaté en 1789 datait de très loin, qu'elle est le résultat du travail de plusieurs siècles, le produit de causes très profondes et très diverses, c'est dans l'ouvrage d'Alexis de Tocqueville qu'ils en trouveraient la plus solide démonstration; mais à côté de cette démonstration on en rencontre une autre plus neuve : c'est que ce mouvement, qui entraînait la société française tout entière vers une grande transformation, avait déjà produit, au moment où la révolution éclata, un état de choses beaucoup plus semblable sous quelques rapports qu'on ne le croit communément à l'état de choses que nous avons l'habitude d'attribuer à la révolution elle-même, de telle sorte que cette révolution, si radicale par certains côtés, n'a été à la longue par certains autres qu'une imitation exagérée de l'ancien régime. Ainsi nous sommes accoutumés à nous représenter la France qui précède 89 comme un pays à peu près désorganisé, en proie à l'anarchie officielle : en haut par le conflit permanent des parlemens et de la royauté, des parlemens et du clergé, en bas par le conflit des juridictions, des prétentions des

légistes et des nobles, l'incohérente diversité des législations. C'est de ce chaos que nous faisons sortir la révolution. Tout cela existait certainement, mais c'est la partie la plus apparente du spectacle, ce n'est peut-être pas la principale; derrière cette façade représentant une société aristocratique en dissolution, Alexis de Tocqueville nous montre un édifice nouveau déjà presque tout formé, une centralisation administrative déjà très puissante, de plus en plus envahissante, éteignant la vie locale partout, sauf dans les pays d'état, qui échappent un peu plus à son action, mais qui forment à peine le quart de la France, se substituant partout aux corporations, aux municipalités, aussi bien qu'aux juridictions seigneuriales, et toutes choses enfin marchant déjà comme aujourd'hui par le ministre assisté du conseil du roi ou conseil d'état, par l'intendant de chaque province, c'est-à-dire le préfet, et par le subdélégué, équivalent du sous-préfet. La plus grande partie de ce que nous nommons les *conquêtes de la révolution* serait donc en réalité un produit de l'ancien régime.

Dans cette centralisation administrative antérieure à la révolution, Alexis de Tocqueville voit la cause de plusieurs des caractères que celle-ci présente; nous n'en signalerons qu'un des plus importans. En achevant de ruiner les influences aristocratiques, cette centralisation contribua à rendre de plus en plus odieux les priviléges qu'elle laissait à l'aristocratie; grâce à elle, la noblesse, de plus en plus éloignée de toute participation aux affaires locales, ne fut plus qu'une caste aussi inutile qu'insupportable à la nation, car on y entrait pour de l'argent, on n'y contractait et on n'y remplissait aucun devoir particulier, et on y gagnait le droit de faire subir au peuple une foule de vexations de détail et de s'exempter de l'impôt, qui pesait presque tout entier sur le pauvre. C'est en rappelant cette immunité d'impôts, le plus inique et le dernier des priviléges auquel s'attacha la noblesse française, qu'Alexis de Tocqueville signale l'esprit bien différent de l'aristocratie anglaise, qui se taxe pour les pauvres au lieu de leur imposer des taxes, et qu'il fait ce rapprochement aussi juste que frappant. « Considérez, je vous prie, où des principes politiques différens peuvent conduire des peuples si proches. Au XVIII[e] siècle, c'est le pauvre qui jouit en Angleterre du privilége en matière d'impôt; en France, c'est le riche. Là l'aristocratie a pris pour elle les charges publiques les plus lourdes, afin qu'on lui permît de gouverner; ici elle a retenu jusqu'à la fin l'immunité d'impôt pour se consoler d'avoir perdu le gouvernement. » Ainsi extension toujours croissante de la centralisation administrative, déchéance toujours croissante de l'aristocratie, devenant de jour en jour plus débile sans cesser d'être oppressive, telles sont les

deux principales sources d'où l'auteur fait découler et l'objet principal et le principal caractère de la révolution. Son objet principal a été de détruire tout ce qui restait des institutions du moyen âge, et son principal caractère est la passion de l'égalité. Ce n'est pas qu'Alexis de Tocqueville nie le rôle de l'esprit de liberté dans la révolution française, il reconnaît qu'il fut grand aussi, quoique cet esprit fût plus récent et moins enraciné que l'autre.

« Vers la fin de l'ancien régime, dit-il, ces deux passions sont aussi sincères et paraissent aussi vives l'une que l'autre. A l'entrée de la révolution, elles se rencontrent; elles se mêlent alors et se confondent un moment, s'échauffent l'une l'autre dans le contact, et enflamment enfin à la fois tout le cœur de la France. C'est 89, temps d'inexpérience sans doute, mais de générosité, d'enthousiasme, de virilité et de grandeur, temps d'immortelle mémoire, vers lequel se tourneront avec admiration et avec respect les regards des hommes, quand ceux qui l'ont vu et nous-mêmes aurons disparu depuis longtemps. Alors les Français furent assez fiers de leur cause et d'eux-mêmes pour croire qu'ils pouvaient être égaux dans la liberté. Au milieu des institutions démocratiques, ils placèrent donc partout des institutions libres. Non-seulement ils réduisirent en poussière cette législation surannée qui divisait les hommes en castes, en corporations, en classes, et rendaient leurs droits plus inégaux encore que leurs conditions, mais ils brisèrent d'un seul coup ces autres lois, œuvres plus récentes du pouvoir royal, qui avaient ôté à la nation la libre jouissance d'elle-même, et avaient placé à côté de chaque Français le gouvernement pour être son précepteur, son tuteur, et, au besoin, son oppresseur. Avec le gouvernement absolu, la centralisation tomba (1). »

Mais cette fusion des deux principes dura peu; Alexis de Tocqueville nous montre bientôt leur divorce. Tandis que l'esprit de liberté, découragé comme toujours par l'anarchie, s'affaiblit dans les âmes, la centralisation renaît de ses cendres, les habitudes, les mœurs, les idées qu'elle a fait naître de longue date, concourent à faciliter sa résurrection et à rendre plus difficile la pratique des institutions libres. C'est ce beau moment de 89 qui brille comme un jalon lumineux au point de départ de la révolution pour la ramener sans cesse dans la bonne voie dont elle s'écarte sans cesse, que nous aurions aimé à voir soumis à la pénétrante analyse de l'illustre écrivain : c'était là un des principaux objets du second ouvrage qu'il méditait et qu'il laisse malheureusement à l'état d'ébauche; mais il nous en dit assez pour nous permettre de rattacher sa conclusion aux conclusions précédemment émises par lui dans *la Démocratie en Amérique*.

Oui, depuis que la révolution a commencé jusqu'à nos jours, la

(1) *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 317-318.

passion de la liberté inexpérimentée, mal réglée, facile à décourager, à effrayer et à vaincre, ne s'est guère produite dans notre pays qu'avec des alternatives de fièvre et de défaillance, tandis que la passion de l'égalité occupe toujours le fond des cœurs, dont elle s'est emparée la première. Et cependant en dehors de l'état de guerre, où la dictature a sa raison d'être, la liberté reste non-seulement le besoin le plus impérieux de toutes les nobles âmes, qui l'aiment pour elle-même, comme le dit si bien Alexis de Tocqueville, « pour ses charmes propres indépendans de ses bienfaits, pour le plaisir de pouvoir parler, agir, respirer sans contrainte sous le seul gouvernement de Dieu et des lois ; » mais elle reste encore l'unique remède qui puisse lutter efficacement contre les vices naturels aux sociétés démocratiques. Quelques-uns de ces vices peuvent être combattus passagèrement sans elle; mais elle seule est l'antidote naturel et souverain. « Il n'y a que la liberté, dit l'auteur de *l'Ancien Régime et de la Révolution*, qui puisse retirer les citoyens de l'isolement dans lequel l'indépendance même de leur condition les fait vivre pour les contraindre à se rapprocher les uns des autres, qui les réchauffe et les réunit chaque jour par la nécessité de s'entendre, de se persuader et de se complaire mutuellement dans la pratique d'affaires communes. Seule elle est capable de les arracher au culte de l'argent et aux petits tracas journaliers de leurs affaires particulières pour leur faire apercevoir à tout moment la patrie au-dessus et à côté d'eux. Seule elle substitue de temps à autre à l'amour du bien-être des passions plus énergiques et plus hautes, fournit à l'ambition des objets plus grands que l'acquisition des richesses, et crée la lumière qui permet de voir et de juger les vices et les vertus des hommes (1). »

Personne plus qu'Alexis de Tocqueville n'était à l'aise pour invoquer cette lumière de la publicité qui permet de voir et de juger les vices et les vertus des hommes; il ne la redoutait pas : dans sa vie privée comme dans sa vie publique, il restait l'homme de ses principes, ou plutôt les préoccupations de l'homme public le suivaient jusque dans la vie privée.

Nous abordons ici un des points les plus intéressans et les moins connus de ce noble caractère. Nous avons vu par l'exposé de ses doctrines que dans sa conviction la liberté ne pouvait s'établir en France que sur une base essentiellement démocratique; il pensait aussi (car il n'était pas de ceux qui croient qu'il suffit d'affaiblir le pouvoir pour établir la liberté), il pensait, il le dit expressément, « qu'il est tout à la fois nécessaire et désirable que le pouvoir cen-

(1) *L'Ancien Régime et la Révolution, avant-propos*, p. 18 et 19.

tral qui dirige une nation démocratique soit actif et puissant. Il ne s'agit point de le rendre faible ou indolent, mais seulement de l'empêcher d'abuser de son agilité et de sa force (1). » Tout moyen destiné à remplir cette condition, mais pris en dehors du principe démocratique, en dehors du libre concours de tous à tout, lui paraissait radicalement frappé d'impuissance. Dès lors il voyait le salut de la société dans la formation naturelle du seul genre d'aristocratie que la démocratie comporte, aristocratie mobile composée de tous ceux que les avantages de l'instruction, les loisirs d'une fortune acquise ou conservée, mettent à même, s'ils le veulent, d'exercer autour d'eux, sur toute la surface du pays, une influence légitime, et de servir d'intermédiaires entre le gouvernement et la masse de la nation.

Les plus farouches démocrates, à moins qu'ils ne prétendent rétablir l'Agora d'Athènes, où le peuple se livrait directement à la discussion des affaires publiques, tandis que les esclaves tournaient la meule ou cultivaient la terre, — les plus farouches démocrates sont bien forcés d'admettre qu'il n'y a pas de milieu entre la soumission de tous à la volonté d'un seul et l'intervention sérieuse, permanente, en même temps que régulière du pays, dans ses grandes et dans ses petites affaires, au moyen d'une série de corps électifs composés par le peuple lui-même des citoyens réputés par lui les plus éclairés et les plus honnêtes. Que la pratique sincère de ce gouvernement démocratique et représentatif, que le mouvement régulier de tous ces corps électifs tournant à la fois sur eux-mêmes et autour du pouvoir central, garantissant la liberté sans troubler l'ordre et sans porter atteinte à l'égalité, — que tout cela soit difficile à concilier avec les habitudes que nous tenons du passé, avec la centralisation administrative et avec quelques-uns des vices du cœur humain que la démocratie elle-même favorise, on ne saurait le contester, et cette difficulté est un des points sur lesquels l'auteur de *la Démocratie en Amérique* et de *l'Ancien Régime et la Révolution* a toujours insisté le plus fortement. Cependant, comme après tout la solution de ce problème, malgré les difficultés qu'y ajoutent nos mœurs et nos goûts, est de toutes les tendances de l'esprit moderne celle qui, après la passion de l'égalité, paraît la plus invincible, celle dont la satisfaction peut bien être quelquefois ajournée ou éludée sous l'influence de circonstances particulières, mais ne pourra jamais être irrévocablement écartée; comme enfin la solution du problème dépend surtout des progrès que fera l'esprit de gouvernement dans le sens démocratique parmi les classes éclairées

(1) *De la Démocratie en Amérique*, t. IV, p. 323.

de la nation, Alexis de Tocqueville avait été tout naturellement amené à essayer de pratiquer lui-même dans sa sphère d'action le genre de conduite qu'il recommande dans ses livres, et à devenir un type très complet de ce que devrait être en France tout citoyen aisé et intelligent pour rester un homme influent dans une démocratie, et pouvoir s'arranger indifféremment de tous les modes d'application du principe électif, depuis le suffrage le plus restreint jusqu'au suffrage universel. Pour bien connaître l'auteur de *la Démocratie en Amérique*, il faut l'avoir vu dans son arrondissement, en particulier dans son canton, où était le siége principal de son influence. Il n'avait pas ce qu'on peut appeler une très grande fortune : elle s'était récemment augmentée par la mort de son père, qui a précédé sa mort de très peu d'années; mais durant plus de vingt ans elle n'avait pas dépassé 20,000 francs de rente. Il y a certainement encore en France un grand nombre de propriétaires dont la fortune égale ce chiffre. Il avait, il est vrai, un avantage plus rare peut-être, celui d'être établi dans un canton où sa famille avait joué un rôle important depuis plusieurs siècles. Il y avait même au village de Tocqueville un fait de perpétuité héréditaire beaucoup moins commun que le précédent : à côté de la famille des anciens seigneurs s'était maintenue la famille des anciens syndics, devenus maires du village de père en fils. Le dernier maire descendant de ces anciens syndics, fermier et petit propriétaire lui-même, continuait avec le représentant des Tocqueville les rapports de déférence affectueuse et confiante d'une part, de cordiale bienveillance de l'autre, qui avaient uni jadis les deux familles. Mais si ces faits exceptionnels pouvaient faciliter, sous certains rapports, l'influence d'Alexis de Tocqueville dans son canton, on reconnaîtra sans peine qu'à une époque telle que la nôtre, pour un homme qui n'aurait pas su ou n'aurait pas voulu se conformer à l'esprit de son siècle, ces mêmes faits auraient pu être aussi bien un obstacle qu'un avantage.

S'ils étaient un avantage de plus pour lui, c'est qu'il avait su transformer l'ancien patriciat de sa famille en un véritable patronage démocratique. Partant de ce principe, que la première condition pour être aimé du peuple, c'est de l'aimer et de le servir, il l'aimait sincèrement et le servait activement; aucune affaire intéressant soit sa commune, soit son canton, soit même des particuliers lésés dans leur droit, ne lui restait indifférente, quoiqu'elle lui fût personnellement étrangère, et jamais ses intérêts privés n'étaient recherchés aux dépens des intérêts de tous. S'il demandait par exemple au conseil municipal de sa commune la suppression d'un chemin qui lui était incommode, ce n'était jamais qu'en offrant à la commune en échange sur ses propriétés un chemin beaucoup plus

large et plus commode. L'assistance perpétuelle qu'il donnait aux pauvres se donnait sans étalage et avec une délicatesse telle que nous connaissons plusieurs hôtes du château de Tocqueville à qui nous avons appris (et nous l'avions appris nous-même par hasard) que chaque semaine on fabriquait au château le pain des pauvres. Cette part des pauvres était sans doute portée discrètement à domicile, car on ne voyait jamais un seul pauvre autour du manoir. On n'en voyait pas davantage dans le village même de Tocqueville : toutes les misères étaient placées directement sous la surveillance et la protection des maîtres du château, ainsi que tous les établissemens ayant pour but l'instruction des enfans du peuple.

Jusqu'ici on peut dire que ces procédés ne sont pas absolument rares, que d'autres aussi les emploient, et souvent sans obtenir l'extrême popularité qu'ils valaient à M. de Tocqueville; mais il faut ajouter que dans les cas de ce genre la forme est souvent aussi importante que le fond, et que sous ce rapport l'attitude de l'illustre écrivain avec les paysans, les ouvriers ou les bourgeois de son canton offrait une nuance particulière que nous avons bien rarement rencontrée chez d'autres hommes placés dans les mêmes circonstances que lui. Dégagée de toute espèce de morgue, sa tenue n'était pas moins étrangère à cette sorte d'affabilité accentuée à travers laquelle perce la condescendance calculée d'un personnage important qui veut être populaire. C'était une attitude *sui generis*, quelque chose de très simple et de très cordial, mais de très calme, plutôt froid que démonstratif, encourageant néanmoins la confiance, mais écartant la familiarité, et cependant respirant l'absence de toute préoccupation de supériorité. Un jour que devant lui-même nous cherchions à analyser ce genre de tenue instinctif chez lui et qui nous frappait : « Le sentiment qui me domine, nous dit-il, quand je me trouve en présence d'une créature humaine, si humble que soit sa condition, est celui de l'égalité originelle de l'espèce, et dès lors je me préoccupe encore moins peut-être de lui plaire ou de la servir que de ne pas offenser sa dignité. »

Cette ligne de conduite, dictée par les sentimens de son cœur, la tournure de son esprit et de son caractère, le rendaient tout naturellement et en tout fort attentif à tenir grand compte non-seulement des goûts, mais des susceptibilités de la démocratie, et à toutes les vertus du patronage qu'il exerçait, il joignait toutes les habiletés que de nos jours ce patriciat exige. Citons seulement à l'appui un détail que nous tenons de lui-même. Il y avait jadis dans le chœur de l'église du village de Tocqueville un banc assez somptueux, réservé de temps immémorial aux châtelains, et qui avait traversé les époques les plus révolutionnaires sans être supprimé. Ce banc,

qui ne choquait personne dans la commune, tenait néanmoins beaucoup de place, et il suffisait qu'il pût inspirer à quelqu'un l'idée qu'il était gênant pour qu'Alexis de Tocqueville prît la résolution de le faire enlever. D'un autre côté, comme il ne voulait pas avoir l'air de le supprimer par une mesure spéciale dont les gens du village auraient pu se demander la cause, et où ils auraient pu voir soit une faiblesse, soit un calcul de popularité, il attendit patiemment qu'une réparation générale se fît dans l'église, et un beau jour, à la suite de cette réparation générale, on vit le banc seigneurial supprimé et remplacé par un banc beaucoup plus modeste, placé à la lisière du chœur, tout à côté et sur la même ligne que le banc du maire et du conseil municipal.

C'est en combinant ainsi le dévouement le plus actif à ses concitoyens avec le respect scrupuleux de la dignité des plus humbles et une connaissance exacte de l'esprit des hommes de son temps, qu'Alexis de Tocqueville avait su se créer dans son canton, sous l'empire du principe électif, une puissance plus grande que celle dont aucun de ses ancêtres avait jamais joui sous le régime de l'hérédité des fonctions et du privilége. La popularité dont il était l'objet prenait quelquefois des formes que l'esprit normand rendait piquantes. Ainsi il aimait à raconter qu'en 1848, lors de la première application du suffrage universel, il était venu à pied voter à Saint-Pierre-Église, chef-lieu du canton, avec le maire, le curé et tous les électeurs de Tocqueville et des environs. Il était très fatigué, et, appuyé contre un des piliers de la halle de Saint-Pierre, il se plaignait de sa lassitude à ses compagnons de route groupés autour de lui, lorsqu'un vieux paysan du canton qu'il ne connaissait pas s'approche et lui dit avec l'accent du terroir : « Ça m'étonne bien, monsieur de Tocqueville, que vous soyez fatigué, car nous vous avons tous porté dans notre poche. » Tous en effet sans exception portaient dans leur poche le bulletin contenant son nom.

Quelquefois aussi le sentiment affectueux dont il était l'objet s'exprimait avec une nuance de fatuité populaire qui ne lui était point désagréable. Ainsi nous le faisions rire un jour en lui racontant qu'un voiturier qui nous avait conduit à Tocqueville nous disait : « M. de Tocquevillle est très aimé du peuple, mais aussi *il s'en montre bien reconnaissant.* » Le voiturier renversait peut-être un peu les rôles, mais il n'importait guère de quel côté devait être la reconnaissance, pourvu que des deux côtés l'attachement fût sincère et profond.

Nous venons de parler de tout le bien qu'Alexis de Tocqueville faisait autour de lui. Hélas! nous osons à peine ajouter, tant nous craignons de toucher à une de ces douleurs pour lesquelles il n'y a

pas de consolation ici-bas, nous osons à peine ajouter que ce bien, il ne le faisait pas tout seul, qu'il était dignement secondé par la noble compagne de sa vie, par celle qui depuis vingt-cinq ans partageait tous ses sentimens, toutes ses pensées, qui ne vivait que pour lui, et que sa mort laisse dans un vide affreux, car la Providence leur avait refusé des enfans, la grande joie du mariage. Cette circonstance, qui chez les âmes vulgaires relâche quelquefois le lien conjugal, n'avait fait ici que le resserrer plus étroitement. Jamais deux âmes d'élite ne furent plus intimement confondues. Libres par leur fortune de venir chercher à Paris toutes les distractions mondaines, on les voyait préférer, après vingt-cinq ans de mariage, la solitude et souvent le tête-à-tête de la campagne, même pendant l'hiver, occupés tous deux soit à embellir encore le charmant séjour qu'ils habitaient et qu'ils avaient déjà tant embelli, en fournissant ainsi du travail aux pauvres, soit à secourir les pauvres incapables de travail, soit à surveiller les écoles du village. Tandis qu'il se partageait entre les soins agricoles, les affaires de la commune et ses travaux littéraires, Alexis de Tocqueville trouvait dans sa compagne une constante préoccupation à éloigner de lui toute cause de malaise ou de trouble physique, moral ou intellectuel. On peut affirmer que si, avec sa constitution frêle et nerveuse, avec cette âme ardente qui souvent la mettait en péril, il a vécu jusqu'à cinquante-trois ans, c'est en grande partie à la sollicitude incessante en même temps qu'à la fortifiante sérénité de sa digne femme qu'il le doit.

On a dit souvent que la mort est la grande épreuve des caractères; mais il y en a une autre qui n'est pas sans importance pour l'appréciation d'un caractère, c'est celle du mariage. Tout homme, si distingué qu'il soit d'ailleurs, qui s'engage dans ce lien indissoluble et sacré sous l'influence d'un calcul de fortune ou d'ambition est un homme dont le moral est incomplet, et en qui la fierté du caractère et la délicatesse du cœur sont faiblement développées. Le mariage d'Alexis de Tocqueville était en parfaite harmonie avec toutes ses nobles qualités; il avait épousé jeune par suite d'un attachement profond, éprouvé par le temps et les obstacles, une jeune personne sans fortune, et il avait fait en définitive le meilleur des calculs, car il a dû à cette union vingt-cinq ans de ce bonheur intime du foyer où l'homme puise des forces pour braver les agitations de la vie publique et en même temps résister à ses séductions. Si Alexis de Tocqueville avait eu besoin d'être fortifié dans ses principes, il l'eût été par la noble compagne qu'il s'était choisie: il avait rencontré une âme qui, avec plus de calme, était de même trempe que la sienne, très courageuse dans les circonstances difficiles,

supérieure à toutes les vanités, désirant pour son mari de la gloire plutôt que de la puissance, et ne comprenant l'ambition que dans la ligne du devoir

Aux plus grandes qualités de l'esprit et du caractère, Alexis de Tocqueville réunissait les plus aimables. Quiconque l'a connu n'oubliera jamais tout ce qu'il y avait d'attrait et dans sa figure si fine et si gracieuse, en même temps si ferme et si franche, et dans ses manières si dégagées de tout apprêt, si simples et en même temps si élégantes, et dans sa conversation, où le naturel le plus parfait redoublait l'agrément de l'esprit le plus vif, le plus ingénieux, le plus varié. Nous avons vu peu d'hommes considérables qui possédassent au même degré que lui ce don du naturel qui prend sa source dans un fonds de sincérité, de modestie et de désintéressement de soi-même. Non-seulement il savait parler très bien sans s'écouter et plaire sans coquetterie, mais il savait écouter les autres, s'intéresser à leurs idées, soit en les combattant, soit en les approuvant, s'abandonner au mouvement général d'une conversation en s'oubliant complétement lui-même, et cela sans aucun effort de politesse, pour son plaisir à lui autant que pour celui des autres. Trop fier pour être vaniteux, doué d'une intelligence trop active et d'un cœur trop ardent pour connaître cet ennui qui poursuit quelquefois les hommes politiques inoccupés, il attachait très peu d'importance à une foule de bagatelles qui tiennent souvent une assez grande place dans la vie des personnages les plus sérieux. Quoiqu'il n'eût aucune sauvagerie, quoiqu'il se prêtât sans peine au commerce du monde, où il était naturellement très recherché et où il apportait tous les agrémens de son esprit, la part de futilités et d'aimables petites duplicités qui se mêle forcément à l'existence d'un homme de salon le fatiguait bientôt, et il aspirait à retourner à la vie simple et tranquille des champs. En général, il n'était jamais plus charmant que dans un très petit cercle. Un seul ami quelquefois suffisait pour alimenter le mouvement de son esprit. Entre sa femme et son ami, Ampère par exemple, il eût vécu joyeux dans une Thébaïde. Il est vrai que l'on pourrait être beaucoup plus mal partagé. « Nous sommes gens tous trois, lui écrivait-il, à nous consoler aisément à la maison de ce qui se passe au dehors, et c'est le cas de dire de nous trois ce que Pascal disait de lui seul, qu'il portait sa pluie et son soleil au dedans de lui. » Malheureusement ce *vagabond d'Ampère,* comme il l'appelait, lui échappait de temps en temps. Il savait alors s'arranger de la solitude, et il nous écrivait à nous ces lignes qui peignent assez bien son caractère, ce genre de gaieté douce, nuancée de mélancolie, que nous retrouvons assez souvent dans sa correspondance :

« Je mène toujours la vie que vous savez, écrivain avant le déjeuner, paysan après. Je trouve que ces deux manières de vivre font quelque chose de complet qui m'attache malgré la monotonie. Je me suis remis sérieusement à mon livre, et je bâtis une magnifique étable à cochons. Laquelle de ces deux œuvres durera plus que l'autre? Hélas! je n'en sais rien en vérité. Les murs que je donne à mes cochons sont bien solides. En attendant, la vie s'écoule avec une rapidité dont je commence à m'effrayer. »

Nous parlions plus haut de sa modestie, elle était aussi vraie que sa fierté. Il avait des convictions très absolues; mais quand il s'agissait de les communiquer au public, soit par la parole, soit par la plume, il était sans cesse en défiance contre lui-même, craignant toujours de ne pas les rendre avec toute la force et la précision désirables. De là dans ses discours de tribune, surtout au début de sa carrière politique, quelque chose de tendu, de laborieux, où l'effort de la méditation ne laissait pas assez de place aux bonnes fortunes de la parole improvisée. Cependant un de ses amis, M. Lanjuinais, nous faisait remarquer dernièrement qu'il y avait eu en lui de grands progrès sous ce rapport, et qu'il devenait de plus en plus un orateur quand la tribune s'est fermée. Nous nous rappelons en effet l'avoir vu très éloquent dans une des séances orageuses de l'assemblée législative qui suivirent l'expédition de Rome. Interrompu presque à chaque phrase par les vociférations de la montagne, il s'arrêtait, crispant ses lèvres fines, dont le mouvement indiquait la fermeté de son âme, et reprenait après chaque pause son argumentation avec des paroles chaleureuses, spontanées et aiguisées en quelque sorte par une articulation mordante. Malheureusement il manquait de force physique, et son cœur était trop passionné par ses convictions pour que sa frêle enveloppe pût supporter impunément de pareilles secousses.

Dans ses livres, sa défiance de lui-même n'avait plus les mêmes inconvéniens : l'art d'écrire, sauf de très rares exceptions, ne se concilie guère avec l'improvisation. Ici l'extrême facilité est presque toujours le signe caractéristique de la médiocrité. C'est évidemment au travail qu'il devait d'être un des écrivains de nos jours qui ont su renfermer le plus d'idées dans une page, et rendre avec la plus admirable précision les nuances les plus délicates d'une idée. Même après ce travail obstiné de la forme, il n'était pas encore tranquille, et avant de produire son œuvre devant le public, il éprouvait le besoin de la communiquer à ses amis, pour recevoir leurs avis, et non pour s'attirer leurs éloges; ce n'est pas qu'il fût enclin à changer facilement d'opinion sur le fond des choses, mais il tenait à savoir s'il avait bien rendu son opinion. Si on le critiquait, il se défendait avec ardeur, se tourmentait beaucoup; rentré chez lui, il

pesait la critique, et, s'il la trouvait juste, il se rendait avec une modestie et une ingénuité touchantes chez un homme d'un esprit tout à la fois si absolu et si supérieur. Nous en citerons un exemple. Avant de publier son dernier ouvrage sur *l'Ancien Régime et la Révolution*, il en avait communiqué les épreuves à un ami obscur, inférieur à lui sous tous les rapports, mais dont il se sentait véritablement aimé, et dans le jugement duquel il avait quelque confiance. L'avant-propos, qui contient aujourd'hui de si belles pages, était alors très écourté; la conclusion était moindre de moitié. L'ami lui fit remarquer que dans son ardeur à suivre toutes les manifestations de l'esprit d'égalité à travers l'ancien régime, il avait fait la part trop faible à l'esprit de liberté, que dès lors on pourrait induire de son livre qu'il n'accordait à cet esprit de liberté qu'un rôle insignifiant dans la révolution, et que cependant il ne pouvait méconnaître que la constitution de 91, expression directe de l'esprit de 89, ne fût aussi libérale que démocratique, qu'elle était même trop libérale, car, en réduisant trop les attributions du pouvoir exécutif, elle rompait trop brusquement avec des habitudes de centralisation déjà anciennes, et dont il avait le premier si bien constaté l'existence. Il reconnut cela, mais il répondit qu'il se réservait dans un prochain ouvrage spécialement consacré à 89 de faire la part de l'esprit de liberté; l'ami objecta, et il ne croyait point, hélas! prédire si juste, que l'on ne savait pas ce qui pouvait arriver, que ce prochain ouvrage pouvait tarder longtemps à paraître, et qu'en attendant, le sentiment libéral, qui certainement a sa part et une grande part dans le mouvement de 89, serait presque passé sous silence dans un livre où l'auteur conduisait souvent son analyse du sentiment de l'égalité jusqu'au seuil de cette grande époque. L'ami lui fit remarquer encore que le dessin de ce second et futur ouvrage, si important au point de vue libéral, n'était pas assez indiqué dans l'avant-propos du premier; que, pris dans son ensemble, cet avant-propos était trop sec; que s'il y avait beaucoup de gens qui ne lisaient pas les préfaces, en revanche il y en avait aussi beaucoup qui ne lisaient que cela, surtout quand le corps du livre était très sérieux. Il termina en l'engageant à refondre et l'avant-propos et la conclusion. Alexis de Tocqueville partit fort agité et médiocrement gai. « Notre conversation d'avant-hier, écrivait-il le surlendemain à son ami, m'a bien tourmenté, et j'espère bien servi. Je fais de mon mieux du moins pour introduire non-seulement dans l'avant-propos, mais dans le dernier chapitre qui est encore en épreuve, de quoi, j'espère, vous satisfaire. Je vous ferai parvenir celui-ci dès que je l'aurai en épreuve. » Et quelque temps après l'ami voyait revenir les épreuves de l'avant-propos et

de la conclusion, le tout refondu et orné des belles pages que tout le monde a admirées, et entre autres de celle que nous avons citée plus haut sur l'esprit de 89, avec ce billet d'envoi : « Je me hâte de vous envoyer la tête et la queue de mon œuvre. L'avant-propos est le fruit de la conversation que nous avons eue ensemble il y a quinze jours. J'espère qu'il répondra à l'idée que vous vous en faisiez, et vous paraîtra ce que vous croyiez qu'il devait être. »

Ce fonds de modestie, qui s'associait chez lui à une grande fierté de caractère, le rendait non-seulement facile à embarrasser par une louange trop directe, mais disposé à cacher même ce qui le flattait le plus dans les démonstrations sympathiques ou admiratives dont il était quelquefois l'objet. Après l'éclatant succès de son dernier ouvrage, il avait fait en 1857 un voyage en Angleterre; il y avait été reçu avec ce fanatisme que la haute société anglaise manifeste de temps en temps pour les étrangers illustres qui ont conquis son admiration et son estime. Les salons et les clubs les plus exclusifs de Londres se disputaient la faveur de sa présence. Le gouvernement anglais lui-même s'était associé au public en donnant à ce simple particulier un témoignage de considération aussi éclatant que délicat, car, au moment où il se préparait à se rembarquer dans le port le plus voisin de Cherbourg, un capitaine de frégate était venu lui annoncer qu'il avait reçu ordre de mettre son bâtiment à sa disposition, et que le gouvernement anglais voulait se donner le plaisir de le faire reconduire chez lui. Quelques heures plus tard, le navire anglais entrait dans la rade de Cherbourg, et, après les saluts d'usage, il déposait sur la rive un petit monsieur en paletot avec sa malle, et repartait immédiatement, afin de constater qu'il n'était venu que pour ce petit monsieur. Combien d'autres se seraient arrangés pour communiquer ce fait à tous les organes de la publicité! Alexis de Tocqueville en prit si peu de souci, que nous doutons qu'aucun journal de Paris en ait jamais parlé. Nous nous rappelons seulement qu'un journal étranger qui se pique d'être bien informé, apprenant qu'une frégate anglaise avait amené quelqu'un à Cherbourg, annonçait à ses lecteurs qu'il s'agissait d'un aide-de-camp de l'empereur des Français qui venait de régler le cérémonial d'une entrevue avec la reine d'Angleterre à Osborne, dont il était question alors, et que cette méprise faisait beaucoup rire Alexis de Tocqueville. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'un des meilleurs amis de ce dernier, qui l'avait précisément accompagné dans ce voyage d'Angleterre, mais qui était revenu avant lui, n'a tout récemment appris le fait que par nous-même.

C'est au commencement de l'automne dernier que l'affection de poitrine dont souffrait l'illustre écrivain lui fit sentir assez grave-

ment ses atteintes pour le déterminer à se transporter dans le midi de la France, à Cannes, avec M^me^ de Tocqueville. C'est là que la mort l'a surpris, car, comme cela arrive parfois dans les cas de phthisie pulmonaire, il se croyait en voie de guérison au moment où son état n'offrait plus d'espérance; mais la mort l'a trouvé depuis longtemps préparé à la recevoir. Le sentiment religieux avait toujours tenu une grande place dans ses idées et même dans la pratique de sa vie. Cette disposition naturelle et ancienne a pu s'accroître encore dans ses derniers momens; mais, pour tous ceux qui l'ont connu, il n'y a point lieu de s'étonner, ainsi qu'on le pourrait faire d'après certains récits, qu'il soit mort comme il avait vécu, en chrétien. Assisté également de toutes les consolations de la famille et de l'amitié, M. de Tocqueville avait autour de son lit de mort, outre sa femme, deux frères tendrement aimés, son neveu, sa belle-sœur, un ami d'enfance, M. Louis de Kergorlay; il avait eu le bonheur de passer quelques jours avec le fidèle compagnon de son voyage en Amérique, M. Gustave de Beaumont. D'autres amis bien dévoués aussi et bien chers, M. de Corcelle et M. Ampère, demandaient à venir lui prodiguer leurs soins; il les retenait loin de lui par discrétion, et aussi par suite de l'illusion qui le trompait sur la gravité de son état. Abusé jusqu'au dernier moment par ses lettres rassurantes et gaies, M. Ampère était venu de Rome se réjouir avec lui de sa convalescence, lorsqu'il apprit sa mort à Marseille; il n'arrivait à Cannes que pour rencontrer son cercueil.

Alexis de Tocqueville laissera dans notre histoire politique et littéraire une trace durable. Député, représentant du peuple, ministre, il n'a point figuré, il est vrai, parmi les chefs les plus puissans des partis qui ont divisé le pays. Il était enclin à suivre dans sa ligne de conduite ses inspirations personnelles plutôt qu'à se prêter aux exigences d'un rôle politique. Cependant, comme ses inspirations étaient toujours honnêtes, désintéressées, et souvent empreintes d'un rare caractère de sagacité, il a eu en de certains momens la bonne fortune de voir plus loin et plus clair dans l'avenir que beaucoup d'autres, et l'histoire lui tiendra compte de cette prévoyance. Écrivain, il a publié peu de livres, mais ce sont des livres excellens, et à une époque où l'on pèche en général par la surabondance des productions, sa sobriété même lui sera un titre de plus à l'attention de la postérité. Il a su du reste se faire auprès d'elle un titre plus sûr. Laissant de côté tous les faits passagers de son siècle, il s'est attaqué au grand problème du présent et de l'avenir, il a composé avec un admirable talent une œuvre qui s'est déjà répandue parmi toutes les nations, parce qu'elle les intéresse toutes également, et qui pourrait être, comme l'œuvre d'Eschyle,

dédiée *au temps*; elle a été écrite pour lui, et c'est le temps qui, au lieu de la détruire comme tant d'autres, la garantira de la destruction.

Un dernier trait enfin qui pour nous complète cette figure si noble et si pure d'Alexis de Tocqueville, c'est le sentiment tendre et poétique qui l'a porté à vouloir que sa dépouille mortelle repose dans l'humble cimetière du village où tous l'aimaient. Il montrait, il y a quelques années, à un de ses amis la place qu'il avait choisie. Ce n'est pas une pensée aristocratique qui lui a dicté cette dernière volonté : il n'y a point dans le cimetière de Tocqueville de tombeau réservé à sa famille, quelques-uns de ses ancêtres sont peut-être ensevelis dans les caveaux de l'église; mais ce qui est certain, c'est que son père, qui a vécu et qui est mort loin de cette résidence, n'y est point inhumé. S'il a voulu, lui, reposer dans ce petit cimetière délabré, planté de quelques pommiers (on met des pommiers partout en Normandie, jusque dans les cimetières), ceint d'un mur très bas qui en permet la vue à tous les passans, que l'on traverse d'ailleurs et qu'il a lui-même traversé tant de fois pour entrer à l'église, c'est que dans ce village, dans le manoir qui l'avoisine, dans les bois paisibles, dans les belles allées, dans les belles prairies qui l'environnent, Alexis de Tocqueville a vécu vingt-cinq ans heureux, avec une femme digne de lui, entouré de l'attachement, de la confiance, du respect d'une foule de cœurs simples que sa mort a plongés dans la tristesse, et qui garderont à jamais son souvenir. C'est là qu'il venait oublier les agitations et se consoler des déceptions de la vie politique, c'est là qu'il a passé en faisant le bien, travaillant avec sa plume à éclairer, à moraliser l'espèce humaine, tandis que sa main secourable soutenait et dirigeait tous ceux que la Providence semblait avoir plus particulièrement confiés à ses soins, et c'est au milieu de ceux-là qu'il a voulu dormir de son dernier sommeil. Sa tombe illustrera l'humble cimetière du village de Tocqueville. Plus d'un voyageur, soit de France, soit d'Angleterre, soit d'Amérique, en suivant la route de Cherbourg à Barfleur, s'arrêtera pour venir saluer cette tombe, car c'est celle d'un homme qui fut aussi grand par le cœur que par l'esprit, dont la vie fut sans tache, qui n'a jamais trahi la sainte cause qu'il avait embrassée dès sa jeunesse, et qui a bien mérité de son pays et de l'humanité.

Paris. — Imprimerie de J. CLAYE, 7, rue Saint-Benoît.

# L'ARCHEVÊQUE D'AIX,

Par le comte Jules de Cosnac.

*Supplément aux Mémoires de Daniel de Cosnac.*

L'intérêt qui s'est généralement attaché aux Mémoires de Daniel de Cosnac nous donne lieu de penser qu'il peut s'étendre à quelques documents qui, n'étant pas à notre connaissance en 1852, n'ont pu, par conséquent, trouver place, soit en entier, soit par extraits ou mention, dans notre première publication [1].

Ces Mémoires ont eu déjà pour effet de faire revivre des documents ignorés, de faire éditer des livres oubliés, ou de fournir des matériaux à des publications nouvelles; nous pouvons citer :

Les *Lettres inédites* adressées au maréchal de Noailles, retrouvées à la bibliothèque du Louvre et publiées dans le *Bulletin mensuel de la Société de l'Histoire de France*, année 1852, p. 297-304 ; année 1853, p. 133.

*Les larmes de Jacques Pineton de Chambrun*, ministre protestant, pasteur de la maison du prince d'Orange, éditées de nouveau en 1854, par M. Schœffer, sur l'édition originale de 1688. Cette édition, avec les annotations, a été faite dans un but protestant contre la prétendue intolérance religieuse qui renaîtrait de nos jours. Elle est, quoi qu'il en soit, curieuse à rapprocher des Mémoires du prélat [2] qui parle du ministre comme d'un fourbe qui l'avait trompé par une fausse conversion, tandis que le ministre, qui, après sa fuite à Genève, retourna au protestantisme, met sa conversion sur le compte des obsessions du prélat et des persécutions. Il n'en laisse pas moins échapper dans son livre

1. *Collection de la Société de l'Histoire de France ;* Paris, Renouard, 1852 2 vol. in-8.

2. Tome II, p. 121-123, 190. Par une altération provenant du manuscrit probablement, l'auteur le nomme Chambon.

ces paroles honorables pour le zèle du prélat et pour sa douceur : « L'évêque resta quelques moments dans ma chambre ; il m'exhorta à ne me laisser pas tourmenter, ajoutant qu'il prenait part à mon malheur, et, se penchant sur moi, il m'embrassa avec quelques larmes que je crus partir du fond du cœur. »

*Les Nièces de Mazarin*, par M. Amédée Renée qui a fait à ces Mémoires d'intéressants et nombreux emprunts.

Arrivons à nos documents nouveaux.

L'un de ces documents est un bail notarié ; c'est la location faite pour le prélat d'un hôtel à Paris. Cette pièce fort longue, dont nous donnerons une analyse succincte, est curieuse sous plus d'un rapport ; elle prouve que si le style, en ces matières, a subi peu de modifications, il n'en est pas de même du prix des locations, même abstraction faite de la valeur relative du numéraire aux deux époques.

L'hôtel appelé *Beau-Séjour* était situé rue des Bons-Enfants, c'est-à-dire dans le beau quartier de Paris de ce temps, à deux pas du Palais-Royal et du Louvre, et de ces rues des Poulies et de Saint-Thomas du Louvre où l'hôtel de Rambouillet et ceux des plus illustres familles se pressaient à l'entrée de la demeure des rois. L'hôtel, à porte cochère, suivant la désignation du bail, tout entier, avec ses dépendances, était loué pour la somme annuelle de huit cent quatre-vingts livres.

La date de cet acte est du 22 septembre 1667, année qui a joué un grand rôle dans les destinées de l'évêque de Valence. Ce fut celle de la campagne de Flandre où il accompagna le duc d'Orléans et donna à ce prince les conseils qui déplurent tant à Louis XIV qu'ils furent la cause première de sa disgrâce ; ce fut celle où le chevalier de Lorraine prit sur Monsieur ce déplorable empire qui inspira au prélat, malgré les instances de Madame (Henriette d'Angleterre) et bien avant d'en avoir reçu du prince l'ordre formel, la résolution de se défaire de sa charge de premier aumônier.

Le bail du mois de septembre est consenti par un mandataire agissant en son absence ; cette absence, que nous trouvons ainsi authentiquement constatée, concorde entièrement avec ce que l'auteur rapporte dans ses Mémoires de son départ pour son diocèse au retour de la campagne de Flandre, et confirme son projet arrêté dès lors, de quitter la maison du prince chez lequel il occupait un logement au Palais-Royal. Le choix du mandataire est lui-même une confirmation des inimitiés qui s'étaient soulevées contre lui dans la maison du duc d'Orléans et des liaisons qu'il avait conservées dans celle du prince de Conti, mort dès l'année précédente. M. de Varangeville et M. de Jasse remplissaient dans l'une et l'autre maison des

fonctions analogues, celles de trésoriers ou d'intendants. Le premier, raconte l'auteur des Mémoires, s'était efforcé de le perdre dans l'affection du prince; c'est au second, qui prend dans l'acte la qualité de trésorier de Messeigneurs les princes de Conty, qu'il s'adresse pour en faire son mandataire. M. de Jasse était, pour le prélat, une personne de confiance; on se rappelle dans quels termes il en parle : « J'avais dessein d'établir dans la charge de trésorier de la maison M. de Jasse qui était attaché à moi, et dont je connoissois la fidélité et l'habileté, je l'amenai avec moi. Je ne doutai pas que M. le prince de Conti ne le prît et n'avouât quelque jour, comme il l'a fait depuis si hautement, qu'en cet homme je lui avais fait un grand présent. » Il fut, après un *interim*, le successeur du célèbre Sarrasin qui avait dirigé les finances du prince plus en poëte qu'en calculateur.

L'évêque de Valence ne parle pas de cette maison à Paris dont le bail s'est si inopinément retrouvé ; c'est probablement parce qu'il ne dut jamais occuper cet hôtel loué pourtant pour six années. Évidemment, même en ce qui concerne les baux d'appartements, si l'homme propose, Dieu n'a jamais abdiqué son droit de disposer.

L'année suivante, 1668, le prélat revint à Paris, en toute hâte, en poste, en trois jours, mandé par Madame. Il part de Valence le jour de Pâques, après avoir célébré les offices; c'est au Palais-Royal qu'il va descendre. Il comptait sans doute prendre son temps à loisir pour trouver un successeur et préparer sa retraite au nom séduisant, dans son hôtel, dit *Beau-Séjour*. Cette dénomination était certainement conservée d'une époque où l'enceinte croissante de la capitale n'avait pas encore atteint l'emplacement occupé par la rue des Bons-Enfants, envahissement que nous pouvons fixer à peu près au règne de François I^er^.

Mais le dénoûment de la disgrâce de l'évêque de Valence se précipite; il avait eu à peine le temps de croire qu'il avait opéré une heureuse réconciliation entre le prince et Madame, que Boisfranc, secrétaire des commandements de Monsieur, lui apporte l'ordre de se défaire de sa charge. L'évêque se retire à l'instant, mais évidemment son hôtel de *Beau-Séjour* n'était pas prêt encore à le recevoir, car c'est chez M. de Saint-Laurent, receveur général du clergé, aux Quinze-Vingts, qu'il va s'établir, et c'est là qu'il reçoit, entre autres visites de condoléances, celle du duc de Gramont qui lui rapporte, par forme de consolation, ces paroles de Louis XIV : « Mon frère n'avait dans sa maison qu'un homme d'esprit et n'a pu le souffrir. » Quelques jours après, le prélat part pour l'exil, le roi n'ayant pu refuser cette satisfaction à son frère.

L'évêque de Valence ne revient à Paris qu'au commencement de

l'année 1670, furtivement en raison de l'exil qui le frappe, et, cette fois encore, à l'appel de Madame. Il ne crut pas pouvoir lui refuser cette preuve d'un dévouement que la mort soudaine de cette princesse allait rendre la dernière. Ce n'est pas dans sa maison de *Beau-Séjour* qu'il va demeurer, c'est dans un domicile obscur de la rue aux Ours qu'il se cache ; c'est au For-l'Evêque que Louvois, sous prétexte d'erreur, pourvoit un instant à son logement. Bientôt, sous l'escorte d'un exempt des gardes, l'évêque part pour son exil de l'île Jourdain, ne devant plus reparaître à la cour qu'après une longue disgrâce qui dépassa de beaucoup la limite des six années de bail ; d'où nous pouvons induire que la maison de *Beau-Séjour* ne fut jamais occupée par son locataire de 1667.

Pour terminer avec ce bail, disons qu'au nombre des mandataires qui l'ont signé figure le nom de Sibour, chanoine de l'église collégiale de Saint-Honoré ; nous ignorions que ce nom, naguère illustré par un saint martyre et de hautes dignités sacerdotales, se rattachât d'aussi longue date au diocèse de Paris. Ce chanoine Sibour était assisté de messire Jacques de Saran, chanoine de la même église collégiale, l'un et l'autre procureurs fondés pour consentir le bail au nom de l'église Saint-Honoré, propriétaire de la maison de *Beau Séjour.* Quelques recherches que nous avons faites nous permettent d'affirmer, sans crainte de nous tromper, que cette maison avait fait partie autrefois du collége des *Bons-Enfans*, fondé en 1208, sous le nom d'*Hôpital des pauvres Écoliers*, dénomination qui ne doit nous surprendre dans aucune de ses parties, car, à cette époque, les colléges portaient le nom d'hôpitaux, et les élèves de celui-ci étaient si pauvres qu'ils demandaient l'aumône.

> Les *bons enfans* orrez crier
> *Du pain*, nes veuil pas oublier.
>
> (*Les Crieries* de Paris.)

Jacques Cœur vint au secours de la détresse de ce collége qui fut, grâce à sa libéralité et à celle de quelques autres personnes, doté de revenus suffisants. En 1605 ce collége disparut, et ses biens furent réunis à l'église collégiale Saint-Honoré démolie en 1792.

Passons à la description de trois diplômes sur parchemin, l'un de bachelier, l'autre de licencié, le troisième de docteur, délivrés au nom de l'évêque de Valence, en sa qualité de chancelier de l'Université de cette ville. Le plus ancien de ces diplômes nous a été donné par M. le comte de Quinsonas, qui l'a rapporté du Dauphiné ; c'est un diplôme de docteur, délivré en 1661, manuscrit en lettres de plusieurs

couleurs; le nom du candidat admis, noble Joseph de Peloux, est tracé en lettres d'or. Ce parchemin, déchiré en partie, conserve la trace du sceau qu'un accident en a détaché.

Les deux autres diplômes, d'une date plus récente, sont une preuve de l'extension de l'art de Guttemberg, qui partout se substitue aux anciennes calligraphies; ils sont imprimés; le nom même du candidat admis est imprimé, ce qui exigeait le luxe d'une édition spéciale pour chaque récipiendaire. Ces deux diplômes, l'un de bachelier, l'autre de licencié, de 1685 et 1686, sont délivrés à la même personne, à Charles Poupon de Maucune. A chacun d'eux un sceau est suspendu par un cordon de soie rouge; ces sceaux sont de grande dimension, ils présentent un ovale de sept centimètres de longueur sur six de largeur, et sont chacun enfermés dans une boîte en fer-blanc. Ils sont en cire rouge, leur conservation est parfaite; ils représentent, sur un fond semé de lis et de croissants, une vierge tenant l'enfant Jésus; aux pieds de la vierge se trouve l'écusson du prélat surmonté d'une couronne de comte et portant sur son champ d'argent semé de molettes de sable, un lion de sable armé, lampassé et couronné de gueules, le tout environné de cet exergue : *Sigillum almæ universitatis Valentinæ.*

Nous donnerons le texte d'un de ces diplômes comme spécimen intéressant des formules alors employées.

« Daniel de Cosnac Dei et sanctæ Sedis apostolicæ gratia Valentinensis et Diensis episcopus et comes, almæ Universitatis famosi et fructiferi studii Delphinalis generalis Valentiæ, apostolico, regio et delphinale privilegiis communiti cancellarius. Omnibus notum esse cupimus, quod quum honores gradatim et ordine meritis conferantur, et maxime in utriusque juris professione, in qua, qui rite initiati firma fundamenta jecerunt, ut ad altiora provocentur, baccalaureatus gradu et honore decorari solent; ideo egregium dominum Carolum Poupon de Maucune Clavesonensem diæcesis Viennensis secundum edicta regia mensis aprilis anni 1679 et februarii 1683, in suprema curia registrata, et post examen prævium et disputationem per duas horas habitam ad præsentationem clarissimi viri Antonii de Marville, primarii professoris regii in utroque jure oblatum, examinatum et probatum, baccalaureum facimus et creamus in utroque jure. In quorum fidem præsentes litteras concessimus, quas a secretario expediri et signari, necnon sigillo Universitatis magno muniri mandavimus, præsentibus magnifico rectore et viris meritissimis antecessoribus et doctoribus aggregatis utriusque juris et judicibus in actis publicis subsignatis ad hæc vocatis. Datum et actum Valentiæ in Delphinatu die vigesima octava mensis junii anno Domini millesimo sexcentesimo octuagesimo quinto.

« De mandato dicti domini mei cancellarii sic actum, et concessum, me pro secretario Universitatis subsignato.

« Morel. »

On sait que les anciennes universités, directement protégées par les papes, furent exemptées par eux de la juridiction de l'ordinaire, c'est-à-dire de l'évêque diocésain ; l'université de Paris, la plus illustre de toutes, jouissait de cette exemption. Cette disposition, qui provoqua souvent des conflits d'autorité, était en quelque sorte éludée dans le Dauphiné, pour le diocèse de Valence du moins, l'évêque en étant le premier dignitaire. Du reste, cette organisation était commune à plusieurs autres provinces, à la Provence, par exemple, où l'archevêque d'Aix exerçait également les fonctions de chancelier de l'Université. Son autorité y était cependant moins solidement établie qu'en Dauphiné, les Mémoires du prélat en font foi quand ils montrent les difficultés qu'il rencontra pour replacer ce corps sous son autorité.

Les attributions temporelles des archevêques d'Aix s'étendaient bien au delà du cercle universitaire : une part importante de l'administration civile leur revenait par suite du droit de présidence de l'assemblée des communautés de Provence, dérivation des anciens États. Nous ne reviendrons pas sur les nombreux documents que fournissent les Mémoires à cet égard; mais une acquisition qui nous a été vivement disputée à la vente récente des autographes de M. le comte de X...., nous en a procuré un nouveau ; c'est une lettre de Daniel de Cosnac, adressée à un ministre. La suscription est perdue, mais le destinataire devait être Colbert, marquis de Croissy, ministre secrétaire d'État chargé des affaires de Provence. Voici la lettre :

« Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de vous informer par mes lettres précédentes que je n'avois rien oublié pour exécuter les ordres de Sa Majesté, touchant les mendiants, et que j'avois pris toutes les mesures possibles pour faire enfermer tous les invalides de cette ville et des environs, et pourvoir à faire retirer incessamment les vagabonds dans leurs paroisses ; mais que tout avoit esté suspendu par le défaut de l'enregistrement de la déclaration du roi dans ce parlement. J'apprends qu'elle est arrivée, ainsi j'ose vous assurer que je ne perdrai pas un moment pour satisfaire aux volontés de Sa Majesté, et que je vous en rendrai un compte fort exact.

« J'ai fait faire l'imposition touchant les offices de police, et j'ay mesme fait payer quarante mille livres à la personne que vous avez commise pour en faire la recepte, et j'aurai soing de faire continuer les

payements à mesure que l'on en aura fait taxation, n'ayant rien plus à cœur que de satisfaire à mes debvoirs envers Sa Majesté, et vous faire connoistre le respectueux attachement avec lequel je suis,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix.

« A Aix, le 29 septembre 1700. »

On voit, par le principal objet de cette lettre, que l'extinction de la mendicité, sujet d'une préoccupation si générale de nos jours, est loin d'être une question nouvelle; alors comme aujourd'hui la mesure se divisait en deux parts : premièrement, établissement de maisons de détention pour renfermer les mendiants invalides que la société doit nourrir, et probablement aussi, par mesure de correction transitoire, les mendiants valides récalcitrants; secondement, obligation imposée aux vagabonds de rentrer dans leurs paroisses. Cette disposition a été renouvelée par une loi de la république, qui obligeait chaque commune à nourrir ses pauvres. A juger par la lenteur des résultats obtenus depuis que ces questions sont à l'ordre du jour des gouvernements, on ne s'aperçoit que trop de l'immense difficulté d'une satisfaisante solution.

Une autre pièce autographe, que nous avons acquise à la même vente que la précédente, et que nous insérons ici parce qu'elle émane d'une personne illustre, cousine du prélat qui fait l'objet de cet article, est une lettre de la princesse des Ursins. Cette lettre, cependant, ne se rapporte point à l'auteur des Mémoires, et nous ne la donnerions pas, si tout ce qui émane des personnes qui ont joué un rôle historique, ne présentait de l'intérêt, même quand il s'agit de leurs affaires les plus ordinaires. Cet article est fort bigarré, nous en convenons, comme les pièces diverses qui en forment le canevas; nous passons par des transitions peu ménagées des baux notariés aux diplômes, de l'université au paupérisme, de Daniel de Cosnac à la princesse des Ursins; mais un des principaux personnages dont il est question dans la lettre de la princesse, par le genre de célébrité même qui seul a perpétué son nom, doit rendre les liaisons faciles sous notre plume. Voici la lettre :

« J'espérois, monsieur, qu'on aurait cette semaine l'honneur de vous voir à Paris, et que je pourrais vous rendre la lettre que vous avez eu la bonté de m'envoyer pour M. de Béchameil. Je ne l'ay point donnée par la peine que je comprends que vous devez avoir à escrire sur de pareilles affaires, et quoyque j'en connoisse la différence, j'ay mieux

aimé prendre le parti de m'expliquer moy-même. M. de Béchameil m'a donné parole que tout finiroit à ma satisfaction. Il semble néantmoins vouloir attendre, pour exécuter la promesse, que le traité du tresfonds soit signé! Ce n'est pas encore mon compte parce que cela peut tresner beaucoup, et ce n'est pas aussy ce qu'il m'avoit promis; mais il faut encore avoir quelque patience. Il souhaite que je presse l'abbé de Valseri de conclure son traité : je vais y travailler, quoique je me fusse flattée sur sa parole que mon affaire finiroit indépendamment de celle-là. Si vous le voyez, monsieur, dites-luy, je vous en supplie très-humblement, tout ce que vous croirez pouvoir contribuer à me tirer d'embarras, car il est bien seur, quelque peine que je me donne, que vous seul finirez cet ouvrage.

« Voici encore des lettres de Noirmoutiers, j'espère que ce seront les dernières de cette nature. Faites-moi la grâce de les lire, je vous en conjure. Elles vous éclairciront, monsieur, sur les dernières plaintes que l'on vous a fait contre le sieur Hertsfelt, et vous verrez qu'on a eu tort très-affreusement. Elles parlent aussi de l'affaire du commis des gabelles. Toutes ces affaires-là, en vérité, sont bien insupportables. Cela ne m'empêche pas de vous honorer, monsieur, plus que personne du monde; je suis seure que vous n'en doutez pas.

« La duchesse de Brachane. »

Cette lettre, dans sa dernière partie, paraît toucher à la politique. Le sieur Hertsfelt dont il est question est sans doute le même qui en 1706, sous les ordres de Jacques de Fitz-James, duc de Berwick, contribua puissamment au succès de la bataille d'Almanza, qui rendit à Philippe V le royaume de Valence. On voit que la princesse protégeait de longue main ceux que son crédit devait plus tard faire employer en Espagne. Hertsfelt y devint chevalier de la Toison d'Or et surintendant des fortifications.

Quant au duc de Noirmoustiers, c'était le frère de la princesse des Ursins, atteint d'une infirmité cruelle, la cécité, qui vint le frapper à vingt ans, à la suite de la petite vérole; il profita du recueillement forcé de ce triste état pour devenir un homme d'un grand savoir et de beaucoup d'esprit. Il n'était pas alors, ce nous semble, dans un parfait accord avec sa sœur; mais il n'en fut pas toujours ainsi, car, après le premier retour d'Espagne de la princesse des Ursins, l'archevêque d'Aix et lui étaient ses fidèles conseillers et l'engagèrent à y revenir.

Cette lettre est sans date; mais nous pouvons la fixer à peu près au moyen de quelques inductions qui vont nous conduire à jeter un coup d'œil rétrospectif sur les deux mariages de Mme des Ursins. Anne Marie

de La Trémouille, mariée d'abord au prince de Chalais, fils de l'infortuné comte de Chalais, oncle maternel de Daniel de Cosnac, perdit de bonne heure son premier époux qu'elle avait suivi dans l'exil, suite de son duel fameux contre La Frette, le chevalier de Saint-Agnan et le marquis d'Argenlieu, dans lequel il avait eu pour seconds le duc de Noirmoustiers, son beau-frère, et Flamarens. La sévérité des ordonnances renouvelées par Louis XIV contre les duels les frappa tous d'une disgrâce plus ou moins prolongée; quant au prince de Chalais, il ne revit plus sa patrie. Retirée à Rome, sa veuve, très-jeune encore, se remaria au duc de Braciano, de la célèbre maison des Orsini. Cette lettre a été écrite du vivant de ce second époux, car ce ne fut qu'après sa mort et après la vente du duché, faite sous cette condition à don Livio Odescalchi, neveu d'Innocent XI, que la duchesse changea son nom pour celui de princesse des Ursins. Pendant la durée de ce second mariage, la duchesse qui vivait à Rome avec le duc, dans des termes convenables, mais assez froids, fit à Paris deux voyages dont le second, fort prolongé, dura près de cinq années. Ce fut pendant ce dernier séjour, qu'elle prit chez elle ses nièces, Mlles de Royan et de Cosnac; elle s'occupait de les marier, lorsque la maladie qui enleva le duc de Braciano, en 1696, la força de partir précipitamment pour Rome. Nous devons fixer la date de cette lettre entre les années 1692 et 1696.

Il nous est impossible de nous rendre compte d'une manière un peu précise de la nature des intérêts, importants alors pour la duchesse, qui font l'objet du commencement de la lettre. Contentons-nous d'y voir que M. de Béchameil n'était pas seulement un gourmet illustre dont l'esprit inventif a perpétué le nom, mais que c'était en outre un personnage. La lettre que la princesse avait eue pour lui, et dont elle ne fit pas usage, ayant préféré une explication verbale, était presque une lettre de recommandation; il dépendait évidemment de sa volonté de lui rendre un grand service. Du reste, nous sommes moins loin des Mémoires de Daniel de Cosnac, qu'on pourrait le supposer; nous sommes encore dans la maison du duc d'Orléans: M. de Béchameil était son trésorier ou intendant, le successeur de ce M. de Boisfranc, qui se ligua avec le chevalier de Lorraine pour ruiner de fond en comble la faveur du prélat.

M. de Béchameil, opulent financier, eut le rare privilége de conserver une réputation intacte en s'enrichissant. Il était bien entré dans la liaison suspecte du chevalier de Lorraine et du marquis d'Effiat, mais c'était le seul moyen de se maintenir à la cour de Monsieur. Ses filles firent de grands mariages; l'une épousa le duc de Cossé-Brissac, l'autre Desmaretz, contrôleur général des finances. Le seul faible de M. de

Béchameil, après la gourmandise sans doute, était la vanité. Il était bel homme et infiniment flatté des méprises qui le faisaient parfois confondre avec le duc de Gramont. A ce propos, laissons raconter au duc de Saint-Simon une anecdote qui perdrait de son piquant si nous voulions la vêtir d'un style plus gazé.

« Le comte de Gramont le voyant se promener aux Tuileries : Voulez-vous parier, dit-il à sa compagnie, que je vais donner un coup de pied au cul à Béchameil, et qu'il m'en saura le meilleur gré du monde. En effet, il l'exécuta en plein. Béchameil bien étonné se retourne, et le comte de Gramont lui fait de grandes excuses sur ce qu'il l'a pris pour son neveu. Béchameil fut charmé, et les deux compagnies encore davantage. »

La lecture de ces vieux parchemins solennellement formulés et de ces lettres tracées d'une main rapide, répondant, les uns et les autres, à des situations ou à des événements que le temps a emportés, tandis qu'il a respecté la légère feuille de papier qui les rappelle, nous a inspiré des réflexions, provoqué à des recherches, ou évoqué des souvenirs attachants comme tout ce qui se rapporte au passé dans lequel notre présent ira se confondre à son tour. Peut-être cette impression sera-t-elle partagée par le lecteur.

(Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*.)

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET C^{ie}
Imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

# ÉTUDE

SUR

FRANÇOIS-GUILLAUME-JEAN-STANISLAS

# ANDRIEUX.

( Lue à la Société philotechnique. )

---

Parmi les noms contemporains qui ont obtenu les honneurs de la célébrité, le nom d'Andrieux est resté l'un des plus justement populaires. Professeur durant près de trente années, d'abord à l'École Polytechnique, et, plus tard, au Collège de France, il a eu pour élèves presque toute la jeunesse lettrée de cette longue époque. Les grâces de sa parole, la bonté de son cœur, la sagesse empreinte dans ses enseignements, son affection véritablement paternelle pour son jeune auditoire l'ont rendu cher à tous ceux qui suivaient ses leçons. Toutefois ce n'est point sa

biographie que je viens retracer ni son caractère que je viens peindre. Non que de tels souvenirs ne dussent avoir du prix pour une société qui s'honore de l'avoir pu compter parmi ses membres: mais déjà cette tâche me semble avoir été suffisamment remplie. Lui-même a pris soin de nous informer des principales circonstances de sa vie. Après lui, j'ai essayé, dans une notice écrite en 1833, de raconter cette existence de sage et d'homme de bien. D'autres, Philippe Dupin, Villenave, l'ont également racontée avec quelque détail. Enfin, un concours ouvert par vous-mêmes, il y a peu d'années, et dont un de ses anciens élèves, M. Boulatignier, fut le rapporteur, a ravivé parmi vous les impressions qui se rattachent à cette mémoire aimée. Ce que je me suis proposé dans l'étude que je viens vous soumettre, c'est l'appréciation, non plus de l'homme, mais de l'écrivain : c'est aussi, je n'ose dire le tableau, mais l'esquisse de sa vie littéraire. Je m'impose là, je le sens, une tâche délicate. J'entreprends de juger comme critique celui que je fus habitué longtemps à révérer comme un fils d'adoption. Cette tâche, j'ai dû la décliner dans mon premier travail : mes affections, encore trop vivantes, n'eussent-elles pas altéré mon jugement, l'auraient peut-être infirmé. Aujourd'hui, vingt-cinq ans écoulés ont pu rétablir pour moi des conditions suffisantes d'impartialité, et, d'ailleurs, l'impartialité n'aura ici pour moi rien de pénible, car, même avant de connaître l'homme dont je vais parler, je

goûtais infiniment ses ouvrages, et, pour être consciencieuse, ma critique n'aura pas besoin de s'armer de rigueur.

François-Guillaume-Jean-Stanislas Andrieux était, en 1782, un aimable et spirituel jeune homme qui, après des études du plus heureux augure, ayant perdu son père et se trouvant l'unique soutien d'une famille peu fortunée, avait fait son droit et prêté le serment d'avocat, puis accepté un emploi de secrétaire chez un grand seigneur, puis encore, ne voyant point d'avenir dans une position si précaire, était rentré au barreau et dirigeait comme maître-clerc l'étude d'un procureur. Ce fut là qu'une jolie romance de François de Neufchâteau lui suggéra l'idée de sa première comédie, *Anaximandre*. Il y travailla dix-huit mois, avec la complaisance d'un auteur naissant qui caresse son premier ouvrage. Donné d'abord au Théâtre-Italien, *Anaximandre* y fut applaudi et méritait de l'être. Ce n'est qu'une bluette, mais spirituelle, mais écrite avec grâce, peut-être avec un peu de mignardise, mais qui ne messied pas dans un sujet pareil. L'auteur ne s'enivra pas de son succès. Il resta chez son procureur, acheva son stage et obtint d'être admis dans le cabinet d'un avocat alors célèbre; c'était Hardouin Il y travaillait encore lorsqu'en 1786 il écrivit, avec cette simplicité élégante et lucide qui a toujours été le caractère de son esprit, un mémoire en faveur de l'abbé Mullot, honnête

ecclésiastique compromis je ne sais trop comment dans la scandaleuse affaire du Collier. Cinq années s'écoulèrent ainsi entre la représentation d'*Anaximandre* et celle des *Étourdis*, qui furent joués à la fin de 1787.

Depuis *les Folies amoureuses* de Regnard, peut être n'avait-on pas vu sur la scène française une aussi jolie comédie en trois actes que *les Etourdis*. « Quand je la composai, dit l'au» teur, j'avais vingt-huit ans, je me portais bien, » j'étais content de mon sort, je vivais d'un tra» vail assidu et assez pénible, mais qui ne me » déplaisait pas; je voyais ma situation s'amé» liorer tous les jours, et je pouvais m'attendre » à me faire un état honorable et indépendant. » Toutefois je ne bâtissais aucun projet sérieux » d'ambition ni de fortune; je vivais au jour le » jour, sans dettes, sans privations, sans cha» grins; j'avais de bons amis à peu près de » mon âge, avec qui je passais honnêtement et » gaiement mes instants de loisir. L'idée de » cette comédie me vint, et je m'y livrai, n'ayant » d'autre objet que de m'en faire un amuse» sement. » C'étaient là, sans doute, de favorables conditions pour faire une œuvre gaie : mais quand cette œuvre est une comédie en trois actes et en vers, il y faut encore bien autre chose : de l'invention, du style, de l'esprit, de l'urbanité, l'art de combiner une action, de la conduire et de la dénouer. On trouve tout cela dans *les Étourdis* : conception originale, marche

claire et vive, situations piquantes. La scène d'explication entre le jeune d'Aiglemont et sa cousine, en présence d'un témoin dont on veut se cacher et qui entend tout sans se douter de rien, est heureusement imaginée et d'une exécution parfaite. Celle des usuriers est d'un bon comique. Quant au dialogue, c'est là surtout, on le sait, que l'auteur excelle. Lui-même nous apprend qu'en écrivant sa comédie il n'avait d'autre lecture que les œuvres d'Hamilton et les comédies de Regnard, et l'on reconnait dans son style la touche des modèles qui l'ont inspiré.

Quoique le succès des *Étourdis* eût surpassé celui d'*Anaximandre*, ce succès nouveau n'engagea pas encore leur auteur dans la carrière dramatique. Le jeune Andrieux continua de suivre le barreau, et il allait être inscrit sur le tableau des avocats, quand la Révolution survint, qui supprima leur ordre. Depuis, chef de division à la Liquidation générale, juge au Tribunal de Cassation, membre du Corps législatif et du Tribunat, il se consacra tout entier à ces fonctions successives, et la scène fut abandonnée. Mais le gouvernement consulaire lui rendit des loisirs. Éliminé du Tribunat en 1802 pour la liberté de ses opinions, il dut demander à sa plume des moyens d'existence. Après quinze ans d'interruption, rentrer dans la carrière dramatique, c'était presque y débuter une seconde fois. Il voulut un début modeste, et ce fut par une comédie anecdotique qu'il fit sa rentrée au théâtre. *Helvétius* ou *la Vengeance d'un sage*

n'est qu'un petit acte légèrement intrigué, écrit sans prétention, et que soutient à lui seul le rôle aimable d'Helvétius. L'intérêt de la pièce ne pouvait être bien vif. Le caractère d'Helvétius une fois connu (et il l'est dès la première scène), on devine aisément quelle sera sa *Vengeance*, et dès lors il est impossible de craindre pour le jeune étourdi qui l'a offensé. Mais on estima dans l'écrivain la franchise courageuse qui, sans applaudir aux doctrines trop contestables du philosophe, ne craignait pas, en des jours d'aveugle réaction, de rendre un public hommage aux vertus de l'homme de bien. L'ouvrage réussit au théâtre Louvois. Ce fut pour son auteur un encouragement à de plus hautes entreprises. Il eut alors la pensée de rendre à la scène française un ouvrage oublié de P. Corneille, *la Suite du Menteur*.

Le génie inventeur qui créa la tragédie en France avait aussi donné dans *le Menteur* le premier modèle de la bonne comédie. Encouragé par les applaudissements que sa pièce avait reçus, Corneille voulut plus tard donner une suite au *Menteur*. Les suites sont rarement heureuses : Corneille l'éprouva. Le second tableau parut inférieur au premier, et la nouvelle comédie, reçue avec froideur, n'est pas restée au théâtre. Cependant *la Suite du Menteur* est loin d'être une œuvre à dédaigner. Elle est bien écrite, dialoguée avec esprit et gaieté, et ce qui surprendrait, si le peintre des Horaces n'était pas aussi le peintre de Psyché et de l'Amour,

elle renferme des morceaux pleins de grâce et de délicatesse. Les trois premiers actes sont d'un excellent comique, et Voltaire pense que si les deux derniers répondaient à ce commencement, *la Suite du Menteur* serait peut-être supérieure au *Menteur* lui-même. L'idée en est des plus ingénieuses. Le poète nous montre le menteur corrigé ; mais en même temps il le place dans des situations où de justes motifs lui font une loi de déguiser la vérité. Il ment pour sauver la vie d'un galant homme qu'une affaire d'honneur met en danger ; il ment pour garder le portrait de celle qu'il aime ; il ment pour éviter de la compromettre. Aussi, quoiqu'il ait réellement abjuré son ancien défaut, son valet, qui le voit toujours mentir comme autrefois, refuse obstinément de croire à son amendement. Ce contraste entre le caractère et la position du personnage me parait une donnée aussi plaisante qu'originale. Ce n'est pas tout. Ce valet incrédule, qui raillait la conversion de son maître, se trouve à son tour en passe de mentir pour rendre un bon office. Dorante alors reprend l'avantage et le force à convenir que *l'occasion fait le menteur ainsi que le larron*. On voit que, malgré ses défauts, cette pièce du père de notre théâtre est loin d'être sans valeur, et les amateurs de l'art dramatique regrettaient avec raison qu'une comédie si estimable dans plusieurs de ses parties restât éloignée de la scène. Votre confrère partageait ces regrets. Puis, une pensée souriait à son esprit : c'était de pouvoir, à cou-

vert sous l'autorité de Corneille, écrire une fois en sa vie dans cette langue libre et forte de la vieille comédie, et se permettre, à l'ombre d'un grand nom, une franchise d'allures qu'eût répudiée la pruderie du théâtre moderne. La pièce, réduite en quatre actes, fut assez accueillie à la salle Louvois. Mais, plus tard, revoyant son ouvrage, l'auteur fut pris d'un scrupule. Il crut bien faire en abandonnant la donnée de Corneille et en rendant à Dorante son caractère primitif de menteur. Ce fut une erreur, je crois: d'abord parce que l'idée de Corneille était très heureuse; ensuite parce qu'elle différentiait *la Suite du Menteur* du *Menteur* lui-même. C'était le même personnage, ce n'était plus le même caractère. Dans son nouvel état, la pièce n'est plus qu'une continuation, qu'une contre-épreuve de l'ancienne : c'est *le Menteur* en dix actes. L'originalité a disparu et la variété avec elle. Le parterre parut en juger comme nous, et la pièce ainsi refaite eut peu de représentations.

Est-ce à dire pourtant que la nouvelle *Suite du Menteur* soit un ouvrage sans mérite? Point du tout, et si l'on pouvait la voir jouer sans songer au *Menteur* de Corneille, je crois qu'on la trouverait fort agréable. Si l'originalité y manque, l'exécution, les détails sont dignes d'éloges. Autant les deux derniers actes de Corneille sont romanesques et languissants, autant cette partie de la pièce moderne est vive et divertissante. Par une heureuse inspiration, le poète a ramené sur la scène Lucrèce, cette Lucrèce si méchamment

abandonnée par Dorante à la veille de leur mariage, et qui, liée avec Mélisse, vient susciter à son volage de nouveaux embarras, pour se venger d'une offense qu'il est difficile à une femme de pardonner. La pièce, spirituellement intriguée, est versifiée avec talent : c'est un des ouvrages les mieux écrits d'un auteur qui écrit toujours très bien. Les nouveaux mensonges de Dorante ne sont pas moins bien inventés que les premiers, et ils sont racontés avec cette gaîté de bonne compagnie qui caractérise le talent de notre auteur.

Le *Souper d'Auteuil* ou *Molière avec ses amis* n'est qu'une bagatelle, mais une bagatelle aimable. L'auteur a voulu peindre l'union des vrais gens de lettres, de ceux que leur supériorité élève au-dessus de l'envie. Il y fait parler les plus grands hommes du siècle de Louis XIV, et le langage qu'il leur prête n'a point paru indigne d'eux. Il n'y a pas d'intrigue dans le *Souper d'Auteuil* : c'est moins une action qu'un tableau. Mais de ce tableau les figures ressemblent et la couleur plaît ; et dans ce genre, secondaire sans doute, mais non dépourvu d'intérêt, cette petite pièce est peut-être ce qu'on a fait de mieux.

Dans *le Trésor*, donné en 1804, l'auteur des *Étourdis* s'éleva pour la première fois à la grande comédie, à celle qui est à la fois comédie d'intrigue et comédie de caractère, et dont Molière nous a laissé dans son *Tartufe* le plus admirable modèle. Il y met en opposition la basse avarice, la folle vanité avec le désintéressement et la

bonté modeste. Il montre d'un côté les soucis, les inquiétudes, la désunion, les défiances réciproques; de l'autre la sérénité, les douceurs d'une vie tranquille, l'intimité, le bonheur domestique. Il est aisé de sentir l'instructive moralité de ce tableau. Latour, heureux par ses goûts, par son caractère, par l'estime publique, par l'affection de sa famille, et trouvant encore dans une sage économie les moyens d'être généreux, offre une leçon aussi utile que vraie. Pour la rendre plus frappante, l'auteur place en regard l'avide Jacquinot, qui, dévoré de la soif de l'argent, a tout sacrifié au désir d'acquérir. Il a négligé pour s'enrichir tous les éléments de bonheur que la destinée avait réunis sous sa main. Il a réussi et n'en est pas plus heureux. Tracassé par sa femme, peu respecté de sa fille, soupçonneux, sans amis, vivant en étranger dans son ménage, tourmenté par une cupidité qui s'accroît avec sa fortune et qui le pousse à risquer sur de chimériques espérances les épargnes de toute sa vie, il fait ressortir, par un contraste éloquent, la sage félicité de son frère. Une exposition bien faite, une intrigue peu forte, mais suffisante, un style toujours élégant et pur, où seulement on désirerait parfois plus de mordant, l'aimable et noble caractère de Latour, dans lequel l'auteur semblait s'être peint lui-même à son insu, les caractères habilement nuancés de Jacquinot et de sa femme, une scène d'un très bon comique, celle de l'adjudication, une autre scène, gaie aussi, quoique d'un comique moins élevé, celle de la

baguette divinatoire, tels sont les mérites qui, lors de l'institution des prix décennaux, désignèrent cette pièce au suffrage de la seconde classe de l'Institut.

Ce qu'on pourrait désirer peut-être dans cette œuvre recommandable, ce serait plus d'étoffe dans la contexture de la pièce, plus de séve et de feu dans les détails. Ce que l'auteur y a mis est bien, mais peut-être n'y a-t-il pas mis assez.

On trouve aussi dans *le Vieux fat* ou *les Deux Vieillards* des caractères bien tracés : celui d'un père de famille honnête, sage et tendre avec fermeté ; celui d'un vieillard ridicule par ses prétentions à la jeunesse, et surtout celui d'un valet flatteur, habile à caresser les faiblesses de son maître pour en profiter. Malgré le mérite réel de ces peintures, je ne puis nier que l'ouvrage, dans son ensemble, ne soit un peu pâle, et sous tous les rapports je préfère de beaucoup *la Comédienne*, pièce remplie de sel, de jolis détails, de mots heureux, de méprises plaisantes, et dont le succès, favorisé par le jeu d'une actrice incomparable (Mlle Mars) s'est confirmé par l'épreuve de l'impression. La *Comédienne* n'est autre chose que la fable de *la Besace* mise en action. Le major Gouvignac, entêté de sa noblesse, s'oppose au mariage de son neveu Sainville avec une jeune personne charmante, dont le seul défaut est d'être la fille d'un comédien. Il accourt à Bordeaux pour le rompre : à peine arrivé, lui-même devient amoureux d'une comédienne à laquelle il offre sa main et son nom, prouvant ainsi par un

nouvel exemple que nous sommes tous *lynx envers nos pareils et taupes envers nous*. Peut-être l'auteur aurait-il pu tirer un plus grand parti de la situation de Gouvignac, prêt à commettre une folie beaucoup plus grande que celle à laquelle il venait s'opposer, et chapitré d'importance par ce neveu qu'il venait chapitrer lui-même. Une donnée si heureuse ne lui a guère fourni que ce vers, placé dans la bouche de Sainville :

Vous faites pis cent fois que je ne voulais faire.

Quoi qu'il en soit, il est peu de comédies modernes dont les incidents soient plus piquants et le dialogue plus agréable.

*Le Jeune Créole*, drame en prose imité d'une pièce anglaise de Cumberland, avait été reçu au Théâtre-Français, où il aurait pu réussir, car il y a de l'action et de l'intérêt. J'ignore ce qui a pu en empêcher la représentation.

Le même théâtre avait donné avec un succès douteux *le Manteau*, tiré d'un ancien fabliau français. L'auteur revit son ouvrage, en resserra l'action, adoucit l'invraisemblance dont le public avait été blessé, et la reprise en fut justement applaudie. Aujourd'hui *le Manteau* est une des petites pièces qu'on revoit avec le plus de plaisir. C'est un rien, mais ce rien prend de la valeur par le charme des détails et les grâces du dialogue.

Ce fut un spectacle singulier et non sans intérêt de voir un écrivain voué toute sa vie à la Muse comique débuter à soixante-huit ans

dans la tragédie et s'y faire applaudir. Voltaire, dont la longévité littéraire fut si merveilleuse, avait vu à soixante-six ans s'éteindre en lui la flamme tragique. Aucune des pièces qu'il a composées depuis Tancrède n'est restée au théâtre. Andrieux commença deux ans plus tard que Voltaire n'avait fini, et travailla sur un sujet traité par Voltaire lui-même. Le *Brutus* de Voltaire est admirablement écrit, mais l'action en est un peu vide. Lui-même en est convenu, en se faisant dire par la Critique, dans *le Temple du goût* : « Donnez » plus d'intrigue à Brutus. » En outre, le sacrifice de Brutus, consommé sans hésitation et presque sans combat, paraît ainsi plus dur qu'héroïque. Le nouveau *Brutus* n'a point l'éclat de style qui brille dans celui de Voltaire : mais il a plus d'action. En commençant sa pièce au moment même où Lucrèce vient de s'immoler, l'auteur s'est ménagé plus de moyens de la remplir. Son cadre embrasse plus d'événements sans que la vraisemblance en soit blessée. Son héros aussi touche davantage. Il a plus d'entrailles ; il est père en même temps que citoyen. On sent tout ce que sa résolution patriotique lui coûte de douleurs et de déchirements. Et cette douleur se fait sentir sans se répandre en paroles. Elle est presque muette ; mais elle se révèle sans s'exprimer et n'en est que plus éloquente. Maintenant, oserai-je le dire ? Il me semble qu'il y a dans le sujet de *Brutus* un écueil auquel sont venus se heurter tous ceux qui l'ont abordé, et que le nouvel auteur, tout en faisant une plus large

part que ses devanciers aux sentiments de la nature, n'a pas complétement évité. L'action de Brutus, on doit le reconnaitre, touche à cette limite extrême qui distingue l'héroïsme de l'atrocité. Supprimez ou atténuez la moindre des circonstances qui l'ont dû rendre nécessaire, ce n'est plus du patriotisme, c'est de la barbarie; le spectateur n'admire plus, il est révolté. Or, c'est là précisément ce que tous ont fait. Je prends pour exemple le plus illustre d'entre eux, Voltaire. Chez lui, Titus est à peine coupable. Il n'a point conspiré : il a, dans un moment de faiblesse et d'égarement, laissé tomber sa signature sur une liste de conjurés. Et qu'est-ce que cet homme un instant entrainé? C'est un héros; c'est celui qui vient de sauver la patrie en triomphant pour elle. Dans cette donnée, j'affirme qu'il n'est pas au monde un juge digne de ce nom qui voulût le condamner à la mort. Et ici le juge est un père ! D'autre part, où se révèle l'impérieuse nécessité, l'implacable raison d'État qui commande cet excès de rigueur? Nous montrez-vous le péril imminent, les conjurés en armes près d'ouvrir les remparts aux soldats de Turquie; et en regard, le peuple exaspéré par ses dangers, s'ameutant aux portes des prisons et demandant à grands cris la tête des coupables? Nous montrez-vous du moins la contre-révolution audacieuse et insolente, levant la tête, recrutant des partisans et menaçant les défenseurs de la patrie? Non, rien. Un complot dont on ne nous dit ni les ressources ni la portée s'est ourdi dans l'ombre.

Il est dénoncé au quatrième acte. Au cinquième, Brutus voit le nom de son fils sur la liste des conjurés, et tout aussitôt, sans s'informer davantage, sans mesurer ni l'étendue du crime, ni la nécessité de la peine, il envoie à la mort ce fils, qui est sa gloire et qui vient de sauver Rome! Le fait, ainsi présenté, n'est pas motivé suffisamment : l'auditoire n'est pas ému ; il est consterné.

Dirai-je (que le lecteur et Voltaire me pardonnent cette digression déjà trop longue), dirai-je comment j'aurais conçu un pareil sujet? J'aurais d'abord fait des fils de Brutus, non pas des scélérats, mais de vrais coupables. J'aurais voulu qu'ils pussent exciter la pitié, non la sympathie, encore moins l'admiration. J'aurais voulu que la conjuration fût visible, active, menaçante. J'aurais voulu que le spectateur assistât à l'assemblée des conjurés, qu'il entendît leurs discours, leurs espérances, leurs projets près d'éclater. J'aurai voulu que, même après le complot découvert, le parti des Tarquins se montrât encore entreprenant et redoutable, de manière à rendre nécessaire une intimidation terrible. J'aurais voulu que le peuple, se voyant trahi, l'ennemi à ses portes et la conjuration dans ses murs, poussât des cris de vengeance furieuse et fît craindre d'affreux malheurs. C'eût été en présence de cette crise épouvantable, en face de la guerre civile et de l'invasion étrangère que Brutus se fût résigné à conjurer tant de maux par un sacrifice cruel mais devenu néces-

saire. C'est alors qu'il eût été vraiment fondé à s'écrier :

> Rome est libre, il suffit ; rendons grâces aux Dieux !

Il me semble que, dans ces conditions, l'héroïsme véritable ne perdait rien et que l'atrocité aurait disparu.

Voltaire a compris son sujet autrement : respectons la donnée d'un grand écrivain, alors même que notre sentiment ne s'accorde pas avec elle, et sans blâmer son successeur de l'avoir acceptée, sachons-lui gré de l'avoir adoucie.

L'auteur de *Brutus* attendit longtemps la représentation de son ouvrage. Les comédiens l'avaient reçu avec empressement, mais l'autorité ne fut pas de leur avis. En 1827, une correspondance pleine d'urbanité s'échangea entre le poète et le ministre de l'intérieur Martignac, et l'interdit ne fut pas levé. Il fallut une révolution pour faire jouer la pièce. Le roi Louis-Philippe eut le bon goût de venir voir cette tragédie républicaine et de donner le signal des applaudissements. Le succès ne fut pas douteux. L'auteur avait alors 71 ans.

Avant d'aborder la scène tragique, votre confrère s'était essayé dans le genre sérieux et noble. *Lénore*, drame héroïque en cinq actes, offre une élégante imitation de la *Jane Shore* de Rowe. Je ne sache pas que cette pièce ait été destinée à la représentation ni qu'elle ait été lue à aucun comité. L'auteur la fit imprimer en 1823 dans le

recueil de ses écrits, et cette publication a donné l'éveil à deux hommes de lettres, qui depuis ont traité le sujet de *Jane Shore* avec quelque succès. *Lénore* est une pièce bien écrite et conduite aussi sagement que peut l'être un drame emprunté de l'anglais : car c'est un fait à remarquer que les Anglais, ce peuple qui a produit tant de savants et de philosophes éminents, ont apporté dans leurs compositions théâtrales du génie souvent, de la logique presque jamais. L'imitateur n'a pu toujours corriger les défauts de l'œuvre originale. Il n'a pu donner de l'unité au caractère d'Hastings, personnage noble et touchant dans le dessein de la pièce, et qui se rend gratuitement odieux à son entrée en scène par des actes révoltants d'impudicité et de tyrannie. Il n'a pu donner de la vraisemblance à la brusque catastrophe qui, en une minute et sur quelques paroles du protecteur, abat sans gradation et sans résistance cet homme, présenté comme un des plus considérables de l'Angleterre. Il n'a pu animer davantage le rôle de Lénore, rôle constamment passif, ce qui répand quelque langueur sur les quatre premiers actes. Mais il a judicieusement atténué plus d'une invraisemblance, effacé plus d'une inconvenance : il a fait disparaître les crudités de l'auteur anglais, et les connaisseurs ont goûté son travail comme une intelligente et consciencieuse étude sur un théâtre assez riche en beautés pour mériter d'être connu, trop rempli d'imperfections pour être imité sans discernement.

Telle fut, avec quelques prologues favorablement accueillis, l'œuvre dramatique de votre ancien confrère. Avant toute autre une louange lui est due : il a, de conserve avec deux écrivains ses amis, ramené sur la scène le ton de la vraie comédie. Après Molière et Regnard, on avait vu l'art comique non pas décroître seulement, mais dégénérer. Une rapide corruption avait gagné les classes supérieures, qui seules alors donnaient le ton à la société. L'auteur comique, en voulant peindre la vie réelle, ne trouvait plus à retracer que des modèles sans forme et sans couleur. Des mœurs factices, des caractères sans saillie, un langage de convention, un froid persifflage, des vices de bon ton, une insouciance qui s'étendait à tout, sans excepter la vertu et la décence, voilà le spectacle qu'offrait en ce temps le grand monde. Alors un genre faux comme les mœurs du jour s'empara du théâtre. Le bel esprit envahit la scène, et la franche comédie fut abandonnée. Plus tard, les progrès de l'égalité civile amenèrent une réaction salutaire. Les classes moins élevées, que la corruption n'avaient pas atteintes, grandirent par degrès et commencèrent à jouer un rôle dans cette grande comédie du monde : elles devinrent elles-mêmes *la société*, et jusqu'à certain point celle-ci réforma l'autre. Avec des mœurs vraies reparut le vrai comique. Le genre précieux, la froide enluminure disparurent peu à peu : l'école de Dorat fut abandonnée pour l'école de Molière, et l'on put rire

encore à la comédie. Les promoteurs de ce retour salutaire s'appelaient Collin d'Harleville, Andrieux et Picard.

Non qu'en se rangeant sous l'étendard de Molière l'auteur des *Étourdis* se soit fait son imitateur. Comme tout écrivain d'une valeur réelle, il a sa manière à lui, et si elle est loin d'égaler en puissance comique celle du maître à qui nul ne peut se comparer, elle n'en est pas moins de très bon aloi. C'est surtout dans le dialogue que son talent se révèle. D'autres ont possédé dans un degré plus éminent l'art de l'intrigue et la science des effets scéniques : d'autres ont plus fortement peint les caractères, quoique nul, il faut le dire, n'ait mieux réussi à peindre les caractères estimables. Mais cette gaieté douce, empreinte à la fois d'atticisme et de bienveillance, ce parler plein d'aménité, d'élégance, de bonne grâce, ce tour aisé, ce naturel de l'expression qui correspond au naturel de la pensée, je ne sais si personne, depuis Térence, en avait offert un plus heureux exemple. Ajoutez-y le don de la saillie et du trait comique, plus marqué chez lui que chez Collin, qui, en retour, l'emporte, au moins dans ses premiers ouvrages, par la poésie du style.

Quels que soient pourtant le mérite et l'agrément de son théâtre, là n'est pas à mes yeux son principal titre littéraire : chez lui, le conteur me paraît supérieur encore à l'auteur comique. Sans marcher de pair avec les maîtres du genre, La Fontaine et Voltaire, il en approche assez pour prendre rang immédiatement après eux, et sous

le rapport moral il est plus irréprochable que l'un et l'autre. Sa narration se distingue par l'aisance et la clarté, par un enjouement aimable, par une exquise urbanité. La gaieté, chez lui, est rarement railleuse, jamais mordante. Elle est le plus souvent l'expression d'une âme sereine et bienveillante : elle a quelque ressemblance avec le plaisir que donne la vue d'une bonne action. Les contes qu'il nous a laissés ne sont pas en bien grand nombre. Mais il n'en est aucun qu'on ne lise avec plaisir, et plusieurs sont de petits chefs-d'œuvre. Je citerai parmi les meilleurs ***Socrate et Glaucon, le procès du Sénat de Capoue, l'Alchimiste et ses enfants, le Doyen de Badajoz, une Promenade de Fénélon, Cécile et Térence, Jullien et Gallus***, et surtout ***le Meunier de Sans-Souci***, modèle de narration piquante et d'élégant badinage. Quelques autres pièces complètent la collection de ses poésies détachées. Rappelons entre toutes le discours en vers sur ***la Perfectibilité***, composé pour la réception à l'Académie française de Droz son ami et de C. Delavigne son élève, et dont la lecture fut accueillie par de vifs applaudissements. On n'a point oublié quelles acclamations éclatèrent à ces vers sur les esprits rétrogrades qui

> Au char de la raison s'attelant par derrière,
> Veulent à reculons l'enfoncer dans l'ornière.

A côté de ces œuvres poétiques, on trouve des mélanges en prose : plusieurs notices biographiques, une traduction de l'***Orateur*** de Cicéron,

une dissertation estimée sur le *Prométhée* d'Eschyle, une autrè au moins aussi remarquable sur les langues, une préface pour le dictionnaire anglais de Johnson, un travail important sur le théâtre des Grecs. La prose de notre auteur, sans valoir ses vers, est loin d'être sans mérite. S'il lui manque, ou pour mieux dire, s'il ne recherche pas la force et le coloris, il a la pureté, le naturel et la clarté. C'est le style de Rollin, non celui de Rousseau ni de Montesquieu. Je parle ici des morceaux écrits dans une vue purement littéraire. Il en est d'autres où non seulement l'écrivain mais l'homme s'est trouvé mis en jeu, et ceux-là empruntent aux affections, au caractère de leur auteur un attrait tout particulier. Telle est la notice touchante que son amitié a consacrée à la mémoire de Collin d'Harleville : telle est aussi la lettre où il repousse avec une grâce parfaite une brutale agression de la *Gazette universelle*.

La prose et la poésie peuvent revendiquer à titre égal l'élégant compte-rendu d'un poème italien de Casti, *les Animaux parlant*, où le critique, pour donner de l'ouvrage une idée plus fidèle, en a traduit les meilleurs morceaux en vers qui valent au moins ceux de l'original. Nous possédons maints critiques d'un talent remarquable : en est-il beaucoup qui voulussent essayer d'en faire autant?

Je n'ai pas tout dit encore. Après ces diverses aptitudes de l'homme de lettres, une autre aptitude devait se révéler, plus heureuse et plus

complète peut-être encore. En 1804, l'ami de Collin avait été nommé professeur de littérature à l'école polytechnique. Cette place, qu'il remplit longtemps avec honneur, lui fut enlevée aux jours violents de 1815, par suite d'une dénonciation calomnieuse. Mais dès l'année précédente, sur la triple présentation du ministre de l'intérieur, de l'Institut et du collège de France, il s'était vu appelé à professer aussi les lettres dans ce bel établissement. Il entreprit d'y faire un cours qui fût à la fois un enseignement littéraire et un enseignement de morale et de bonne conduite. On sait quel succès a couronné ses efforts. Qui n'a gardé le souvenir de ces causeries aimables, où, sans pompe oratoire, sans appareil de science, le professeur attachait à sa parole, non seulement la jeunesse du quartier latin, mais des hommes de tous les âges, et jusqu'à des femmes étonnées de s'asseoir sur les bancs d'un collège ? Une heure au moins avant son arrivée, la salle était pleine. A l'instant marqué, le professeur entrait. Un silence profond s'établissait aussitôt dans l'auditoire. Bientôt, du fond de ce silence semblait s'élever un son faible et voilé qu'on entendait d'abord à peine. Peu à peu, grâce à la religieuse attention des assistants, cette voix s'affermissait et se répandait, frêle mais distincte, dans toutes les parties de la salle. L'orateur lisait d'abord quelques lignes d'un cahier qu'il avait apporté. Bientôt, posant son cahier, il se laissait aller au cours de ses idées. Quelquefois il reprenait son papier

pour le quitter encore. D'autres fois il continuait d'improviser ou plutôt de converser avec sa bonhomie spirituelle et charmante jusqu'à la fin de la leçon, terminée ordinairement par la lecture de quelque morceau de poésie. C'étaient surtout les fables de La Fontaine qu'il se plaisait à réciter, et c'était plaisir de voir les vers même de La Fontaine acquérir un nouveau prix dans sa bouche par la vérité de l'accent, par le jeu de la physionomie, par l'énergique vivacité de l'action. Sans organe et sans traits, souvent il touchait plus que des lecteurs doués des dons extérieurs les plus heureux. Ces leçons ont duré près de vingt années, sans que, durant ce long intervalle, un seul instant d'épuisement se soit fait sentir chez le professeur, sans qu'un seul instant de satiété se soit fait sentir dans l'auditoire.

Appelé, dès la fondation de l'Institut, à faire partie de la classe qui plus tard est redevenue l'Académie française, l'auteur du *Trésor* en fut nommé, en 1828, le secrétaire perpétuel. Les devoirs de sa place lui imposèrent beaucoup de travaux qu'il accomplit avec sa conscience habituelle. Il s'occupa très activement de la confection du dictionnaire, rédigea des livrets pour les prix de vertu, écrivit sur divers concours des rapports qui sont eux-mêmes des ouvrages. Il est mort en 1833, dans sa soixante-quatorzième année, n'ayant pas voulu, malgré l'altération de sa santé, interrompre des labeurs qu'il considérait comme des devoirs.

Si maintenant il m'était permis de classer dans leur ordre d'excellence les facultés de l'homme spirituel et bon qui fut votre confrère, je donnerais sans hésiter la première place au professeur; le conteur aurait la seconde: la troisième appartiendrait au poète comique, la quatrième au prosateur, et pour ne venir qu'à ce rang, cette dernière ne serait pas encore à mépriser. Enfin j'en réclamerais une pour l'homme de cœur et l'homme de bien, et celle-ci serait encore au-dessus de toutes les autres.

St. A. BERVILLE.

Paris. — Imp. Félix Malteste et Cie, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 22

# LETTRE

# A M. DUPIN,

Procureur-Général à la Cour de Cassation, etc., etc.,

SUR

# L'ÉLOGE D'ÉTIENNE PASQUIER,


***Par Henry de Riancey,***

Avocat à la Cour Royale.


LIBRE DÉFENSE DES ACCUSÉS!

**8 NOVEMBRE 1843.**


PARIS.

AU BUREAU DU JOURNAL *L'UNIVERS ET L'UNION CATHOLIQUE,*

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29.

# LETTRE

# *A M. DUPIN,*

Procureur-Général à la Cour Royale de Cassation, etc., etc.

MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL,

Vous occupez une place éminente entre toutes. Vous êtes le premier des *Gens du roi*, le chef de ce Parquet qu'ont illustré dans tous les temps les plus hautes vertus et les plus grands talents. Vous venez de porter la parole dans une occasion solennelle ; vous avez cherché, dites-vous, dans votre mercuriale de rentrée, « des enseignements qui profitent, des souvenirs qui intéressent, des exemples qui instruisent. »

C'est un noble désir. L'avez-vous rempli ? Avez-vous gardé cette dignité sévère, apanage de votre rang ? Avez-vous fait retentir la première Cour du royaume, la Cour suprême, de ces accents graves et austères dont l'antique Magistrature se faisait un honneur et une prérogative ? N'avez-vous considéré que l'utilité de ceux qui vous écoutaient ? N'avez-vous évoqué le passé que pour en faire sortir la vérité ?

Monsieur le procureur-général, vous applaudissez comme nous, j'en suis sûr, à ce mot d'un magistrat célèbre : « La Cour rend des arrêts, et non pas des services. » Historien, pour un instant, avez-vous songé à rendre aussi des arrêts, et n'avez-vous pas cédé à la séduisante envie de rendre des services ?

Monsieur le procureur-général, au faîte des dignités, vous déclarez avoir soigneusement conservé le culte et l'amour de votre ancienne profession ; sous la toge de pourpre, vous parlez avec complaisance de la *robe de dessous*. N'avez-vous pas trop écouté vos vieilles inspirations ? Au lieu d'une mercuriale, n'avez-vous pas fait un réquisitoire, moins que cela, une plaidoirie ?

Magistrat, vous êtes descendu du siége élevé de la justice dans les querelles du temps présent. L'antiquité mettait un bandeau sur les yeux de Thémis, pour montrer qu'elle était inacessible aux passions extérieures, et qu'elle jugeait dans le calme de la pensée, avec l'œil intérieur de la conscience. Vous avez arraché le bandeau, et vous avez jeté dans les balances le poids de vos injustes préventions, de votre ressentiment peut-être ! *Manet altâ mente repostum* ! On dirait que le cordon de Saint-Acheul vous brûle encore les mains, et que vous voulez goûter la vengeance, ce plaisir des Dieux.

Qu'est-ce en effet que votre discours ? La biographie d'Estienne Pasquier ? Oui, en apparence ; au fond, c'est une apologie rétrospective de l'Université, une seconde édition des libelles contre la Société de Jésus. Etait-ce à vous à vous associer de la sorte à toutes les mauvaises passions qui se remuent depuis tantôt dix-neuf siècles contre l'Eglise, à vous faire l'écho des attaques dont un Corps illustre est la victime, et deviez-vous quitter votre chaise curule pour vous mettre à la suite de quelques rhéteurs de collége ? Les lauriers des professeurs universitaires sont-ils donc si enviables qu'ils troublent votre sommeil ? et quel rôle à jouer pour un des chefs de l'Ordre judiciaire, pour un des premiers personnages de l'Etat, pour l'ancien Président d'une des Chambres constitutionnelles, que de marcher dans l'ornière tracée par M. Michelet ou par M. Quinet ? Il ne manque plus à votre réqui-

sitoire qu'un honneur, et il l'aura, c'est de servir d'*appendice* aux œuvres de vos émules !

Vous aviez cependant un bel exemple à suivre ! Que n'écoutiez-vous les conseils de votre héros ? Parlant de cette circonstance de sa vie, de son plaidoyer contre les Jésuites, Pasquier se contente de dire : « Les Jésuites, après avoir pied à pied gagné terre dedans Paris, se présentèrent à l'Université afin qu'il lui plust les immatriculer en son corps, chose dont ils furent éconduits. » Que n'imitiez-vous cette réserve ? Mais non, il vous fallait un texte de combat, une occasion de lutte, et vous vous y êtes jeté, à travers champs, au risque de laisser aux épines de la route quelque lambeau de votre dignité, quelque débris de votre popularité, hélas ! déjà trop compromise. Est-ce que par hasard vous auriez cru reconquérir à ce jeu la faveur du public ? Est-ce que votre discours, adressé aux impassibles organes de la Loi, devait aller, par delà les murs de la grand'-Chambre, quêter des suffrages dans cette foule bruyante et avide de désordres, dans cette multitude qui abat les croix et qui jette au fleuve les reliques et les saints livres ? Est-ce que vos paroles avaient le mauvais désir de flatter dans ses haines ce tigre altéré, dont tout votre pouvoir, Monsieur le procureur-général, ne suffit pas à comprimer les sauvages élans ? Non, je ne veux pas le croire. J'aime mieux ne voir dans votre tentative qu'une de ces fantaisies bizarres dont votre esprit est parfois traversé, qu'un de ces caprices auxquels vous vous laissez aller sans en comprendre la portée, qu'une boutade, enfin, à laquelle vous n'auriez pas cédé peut-être si vous vous étiez donné le temps de la réflexion.

Mais, par malheur, vous êtes homme de premier mouvement; et puis vous travaillez si vite ! Voulez-vous me permettre cette remarque indiscrète ? Convenez-en : votre éloge d'Est. Pasquier ne vous a pas donné grand'peine. Il existe de par le monde un vieux livre, volumineux s'il en fût, oublié s'il en fût, passionné s'il en fût, si passionné même que son auteur n'a pas osé le signer, et qu'il s'est abrité sous le voile de l'anonyme. Œuvre d'un janséniste décrié, commandé et payé par la secte, illustré de magnifiques allégories, ce pamphlet est un fameux arsenal, Monsieur,

et vous y avez largement puisé : plus de la moitié de votre discours s'y trouve, et j'en suis fâché pour vous et pour la vérité! Les rapprochements vont venir d'eux-mêmes.

Je laisserai de côté l'exorde et la péroraison de votre Mercuriale, le commencement et la fin de la Biographie de votre héros. Le panégyrique de l'avocat et de l'avocat-général à la Cour des comptes est un simple cadre pour le tableau que vous vouliez peindre, un prétexte, un prologue et un épilogue pour le drame que vous vouliez faire jouer, et dont les deux personnages sont les Jésuites et l'Université. Peu nous importait, à vous comme à moi, de savoir si le jeune Pasquier avait eu de grandes difficultés à conquérir ou à reprendre son rang au barreau, et si le vieux jurisconsulte garda longtemps la charge qu'il tenait des bontés du roi. La grande affaire, c'est le procès de 1564, ou plutôt ce sont les allusions malignes ou cruelles que vous en tirez pour l'époque présente; c'est votre coup d'encensoir au monopole impérial, c'est votre coup de lance au vieux lion du jésuitisme.

Or, vous avez été avocat, Monsieur le procureur-général, et vous l'êtes encore un peu, beaucoup trop parfois. A ce titre vous devez être habitué à la contradiction. Vous ne vous étonnerez donc pas d'être pris à partie. Vous attaquez, je défends; et quelle que soit l'immense distance qui nous sépare, vous ne refuserez pas de m'écouter, car j'ai pour moi une conviction profonde, une indépendance absolue et l'amour ardent de la vérité.

Aussi bien, je vous appelle à un tribunal où, petits et grands, nous devons comparaître, au tribunal de l'Opinion publique, cette cour souveraine de laquelle je peux dire, avec plus de vérité que Pierre Versoris, du Parlement de Paris : « Les demandeurs (les Pères de la Compagnie de Jésus) ont ce bonheur d'être tombés en un trop meilleur siècle, auquel, s'ils sont calomniés en leur institution et profession de vie, ils ont ce bien d'avoir cette cour pour juge de leur cause, désireuse d'entendre la vérité et sincérité de leur profession, et qui leur permet avec entière liberté de la représenter : cette cour, qui juge tout à la

balance et qui passe par dessus toutes les considérations qui pourraient faire pencher cette balance ; sans départir plus à à l'un qu'à l'autre, ains rend à chacun ce qui lui appartient. »

A la Cour de cassation, monsieur le procureur-général, vous parliez seul et vous accusiez ! mais vous avez inscrit sur votre devise, et cette devise est belle : *Libre défense des accusés!* Ici, du moins, j'userai de cette liberté et il sera rendu à chacun ce qu'il appartiendra; *suum cuique* !

Je commence par les Jésuites : l'Université viendra après.

« Vers le milieu du seizième siècle, dites-vous, à travers les dissensions causées par le schisme et les déchirements de nos guerres civiles, on vit poindre une nouvelle Société qui se présentait comme auxiliaire du Saint-Siége contre les ennemis de la foi. » Au lieu du *schisme*, vous auriez pu dire l'*hérésie*, car, s'il m'en souvient, Luther, Carlostadt, Zwingle, Muncer, étaient bien des hérésiarques. Mais je ne veux pas vous critiquer pour si peu, j'ai vraiment d'autres griefs à reprendre.

Vos premiers mots sur la Société nouvelle dénotent le sentiment qu'elle vous inspire; vous la détestez jusque dans son fondateur. « Le chef de cette milice, Ignace, officier espagnol, blessé au siége de Pampelune, *qu'il défendait contre les Français*, avait quitté le service militaire pour se vouer à un autre genre de combat. » Pourquoi, je vous prie, avez-vous souligné dans le texte ces mots : *qu'il défendait contre les Français* ? Et pourquoi vous croyez-vous obligé de mettre en note : « Cette circonstance nous est révélée dans le réquisitoire de l'avocat-général du Mesnil ? » Franchement, est-ce que vous auriez ici la prétention de faire une petite malice ? Et voudriez-vous faire un crime à un Espagnol, à un gentilhomme, à un officier, de s'être fait blesser en défendant sa patrie contre les étrangers qui l'attaquaient ? Auriez-vous mieux aimé qu'il eût trahi son prince et livré Pampelune ? Quel triomphe pour vous, alors, si vous aviez pu ajouter l'épithète de traître à toutes celles dont on a voulu ternir l'illustre et saint instituteur de la Compagnie de Jésus ? Oui, Monsieur le procureur-général, illustre par sa naissance;

par sa science, par son génie; saint devant les hommes et saint devant Dieu; car je vous crois trop *pieux* et trop *chrétien*, ainsi que le disait hier M. le Premier Président Séguier, pour penser que vous oseriez refuser votre vénération aux grands noms que l'Eglise place sur nos autels. Il n'y a que les hérétiques qui rejettent le culte des saints!

Or donc, saint Ignace avait fondé son ordre. « De Rome, où il avait institué le siége de son gouvernement, Ignace (disons saint Ignace, ne vous en déplaise), devenu général des Jésuites, envoya à Paris quelques uns de ses compagnons en vue d'introduire leur nouvelle Société en France. » Je pourrais ici vous demander, monsieur, ce que vous entendez par « il avait institué le siége de son gouvernement? » Vous êtes assez au courant du Droit canon pour savoir qu'à Rome personne n'institue le siége de son gouvernement; quand un ordre s'établit, c'est le Pape qui l'institue par une bulle. Et vous devez être assez au courant de l'histoire des Jésuites pour savoir que si saint Ignace eut le gouvernement de son ordre, il ne se l'appropria pas lui-même, mais qu'il le reçut par élection de ses compagnons. Vous n'ignorez pas tout cela, mais vous étiez bien aise de faire une phrase à effet et qui rappelât de près ou de loin cette redoutable *épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout.*

Soit : *l'épée* voulait pénétrer en France. Et pourquoi non? Est-ce que tous les autres Ordres religieux, dont la plupart avaient leur chef à Rome, n'avaient pas successivement été établis en France? Et qu'y a-t-il d'étonnant à ce que, munis d'une bulle de Paul III en 1540, d'une autre bulle du même Pape en 1549, d'une autre de Jules III en 1550, c'est à dire autorisés au même titre que toutes les communautés et congrégations, les Jésuites se présentassent dans le royaume très chrétien, comme déjà ils avaient été accueillis dans presque tous les autres Etats d'Europe : à Naples, en Sicile, en Sardaigne, à Venise, dans toute l'Italie, en Hongrie, en Pologne, en Allemagne, en Flandre?

D'ailleurs, les Jésuites voulaient-ils arriver par surprise ou par fraude? Nullement. Et vous, Monsieur le procureur-général, qui connaissez à fond leur histoire, vous auriez pu dire qu'ils avaient humblement sollicité des Lettres patentes du roi Henry II et qu'ils

les avaient obtenues. Vous ne le dites pas, et vous aimez mieux poursuivre ainsi : « Malgré l'appui qu'ils trouvèrent auprès des Guise, de Catherine de Médicis et de plusieurs prélats assez turbulents ou assez aveugles pour les protéger, et quelques efforts qu'ils fissent, ils ne purent se faire admettre, ni sous le nom de *Jésuites*, dont la chrétienté s'était offensée, ni sous la forme d'*Institut religieux*, avec le cortége de Bulles et de Constitutions qui enveloppaient le mystérieux secret de leur mission. »

Reprenons. Je passe sur cette nouvelle malice peu digne d'un historien grave, qui accole avec affectation le nom des Jésuites à celui de Catherine de Médicis, et je vous demande quels étaient ces prélats *assez turbulents et assez aveugles pour les protéger*. Serait-ce par hasard le Cardinal de Lorraine ou le Cardinal de Tournon ? L'épithète est au moins légère à l'endroit de ces deux éminents princes de l'Eglise, et il faudrait y regarder à deux fois avant de frapper ainsi sur les gloires de la France.

Quoi qu'il en soit, et malgré cette protection, *ils ne purent se faire admettre*, dites-vous. Je vous en demande bien pardon. Les Lettres-patentes de Henry II leur suffisaient, je pense. Il est vrai que le Parlement résista, que quand les Pères demandèrent l'enregistrement, Mᵉ Pierre Séguier fit des difficultés, qu'un arrêt renvoya les Bulles et les Lettres à l'examen de la Sorbonne et de l'Evêque de Paris; il est vrai que l'Université s'émut et qu'elle fit tous ses efforts pour empêcher la réception de la Compagnie, et voulez-vous savoir pourquoi ? « L'Université de Paris estoit « lors tellement assiégée d'hérésie, et ceux de la prétendue y « estoient en tel nombre, qu'on siffloit en pleine chaire les profes- « seurs catholiques, comme il advint entre autres à M. d'Aurat, « professeur du roy ès-lettres grecques. C'est de ce costé là que « vindrent les grandes oppositions qu'on faisoit à tout cet ordre « par l'entremise de Ramus, Mercerus et autres, atteints de la « contagion du temps (1). » Il est vrai qu'il fallut de nouvelles Lettres-patentes de Françoys II et des lettres de jussion pour leur enregistrement. Mais au demeurant, les Jésuites avaient l'approbation royale, et selon toutes les maximes du droit public d'alors, ils étaient admis.

(1) Plaidoyer de Jacques de Motholon.

Quant au nom de Jésuites, dont la *chrétienté s'était offensée*, et dont sans doute vous vous offensez comme elle, d'abord cette Chrétienté se réduisait à Messieurs du parlement et de l'Université, et si vous le voulez, à l'assemblée surnommée le colloque de Poissy. Mais comptez vous pour rien les autres nations qui ne s'en étaient pas offensées, comptez-vous pour rien les Souverains-Pontifes, qui doivent bien, eux aussi, être consultés quand il s'agit des affaires et des répulsions de la chrétienté ? Ensuite, examinez un peu le nom en lui-même : qu'a-t-il de plus étonnant que ceux des Ordres du Saint-Esprit, de la Trinité, des Filles-Dieu, *quæ sunt æquipollentia nomina*, ainsi que parlait Pierre Versoris ? Voulez-vous une autorité plus haute ? « Que si ce mot de Jésuite vous déplaît, disait le grand roi Henry IV à M. le président de Harlay, pourquoi ne reprenez-vous pas ceux qui se disent religieux de la Trinité ; et si vous estimez être aussi bien de la Compagnie de Jésus qu'eux, pourquoi ne dites-vous que vos filles sont aussi bien religieuses que les Filles-Dieu à Paris, et que vous êtes autant de l'ordre du Saint-Esprit que mes chevaliers et que moi ? » En voilà, je pense, plus qu'il ne faut pour lever vos scrupules, Monsieur le procureur-général, et vous ne vous montrerez pas plus exigeant que M. de Harlay, qui, à la suite du discours du roi, se tut... et fit bien.

Que signifie ensuite ce haut dédain pour le *cortège de Bulles et de Constitutions*, et cette insinuation contre le *mystérieux secret de leur mission ?* Voulez-vous dire que les Papes qui avaient accordé ces Bulles et sanctionné ces Constitutions ignoraient le secret qu'elles contenaient ? C'est une accusation bien imprudente et qui demande d'autres preuves qu'une parenthèse de mauvaise humeur. A qui d'ailleurs persuaderez-vous que Paul III et Jules III aient signé des Bulles sans se douter de lenr importance ? Cela peut passer dans le courant d'un discours d'apparat, mais cela ne supporte pas l'examen d'une simple lecture ? Et puis, quel est-il donc ce secret mystérieux qui se cache dans des Bulles publiées à son de trompe, dans des Lettres patentes données à la face du soleil ? Il fallait que les Papes fissent singulièrement fonds sur l'aveuglement de l'Europe entière, y compris le roi de France, pour s'imaginer que personne ne saurait briser l'enveloppe et déchiffrer l'énigme ? Vous-même, Mon-

sieur le procureur-général, vous ne nous le dévoilez pas, ce mystère! Serait-ce qu'il était si bien dissimulé au fond des Bulles que vous ne l'ayez pas encore clairement découvert?

En attendant, les Jésuites, « avec cette souplesse qui leur est familière, » établirent deux colléges en Auvergne et un à Paris. « Ils se mirent à enseigner, ajoutez-vous, et, s'autorisant d'une nouvelle Bulle de Jules III, en 1550, ils élevèrent la prétention de conférer à leurs disciples les grades de bachelier, licencié et docteur, sans se soumettre aucunement au régime de l'Université. » Il y a deux choses dans cette assertion; la première est relative aux *grades* que voulaient conférer les Jésuites. J'avoue que je n'avais jamais ouï parler de cette prétention : elle n'est consignée ni dans le plaidoyer de M$^e$ Versoris, ni dans celui de M$^e$ Est. Pasquier, ni dans la requête des Pères, ni même dans Philibert. Il n'est partout question que de l'incorporation à l'Université demandée par les uns, repoussée par les autres; mais de grades, de licence, de doctorat, pas une syllabe. Vous avez sans doute, Monsieur le procureur-général, des documents que je ne connais pas sur ce point, et je m'en rapporte à vous : *Onus probandi incumbit ei qui dicit*!

J'aurais cependant quelque sujet de me défier de votre érudition, qui se ressent un peu de la précipitation du travail. Ainsi (c'est la seconde partie de votre assertion), où avez-vous pris qu'ils « ne voulaient aucunement se soumettre au régime de l'Université? » Et c'est précisément le contraire; c'est là tout le procès; c'est uniquement parce qu'ils voulaient se soumettre à ce régime qu'ils plaidaient devant le parlement! Souffrez que je vous rappelle les faits.

Aussitôt après l'enregistrement des Lettres patentes, le 5 février 1563, les Jésuites s'adressent au recteur de l'Université, M. Julien de Saint-Germain, « personnage de vertu et d'honneur, » et ils obtiennent de lui, « lettres testimoniales et de protection pour les faire jouyr des priviléges d'icelle Université comme les autres colléges d'icelle. » Est-ce là ne pas vouloir se soumettre au régime de l'Université? Et remarquez que cette démarche était faite avant toute tentative d'enseignement, avant toute ouver-

ture de classe ou de collége. Certes, il est difficile de montrer meilleure envie d'obéir et meilleur désir de se conformer aux statuts existants ! « Alors, continue Versoris, ils font venir des régents, commencent à enseigner : *ad quos statim fit concursus; ut visi et auditi, statim probati.* » C'était « assez de les cognoistre pour les aymer, » ainsi que disait plus tard Henry IV. « Leur doctrine est estimée, leur méthode approuvée, leur industrie recommandée et leur libéralité et charité en réputation. *Hinc iræ.* » L'Université fut jalouse de ces succès, et elle essaya de s'opposer aux progrès du collége de Clermont. « L'un des principaux auteurs de cette opposition fut Pierre Ramus, principal du collége de Presles, lequel estant notoirement infecté d'hérésie, corrompoit beaucoup de jeunesse en l'Université. » On alla trouver le Cardinal de Chastillon, conservateur des priviléges de l'Université, « lequel tenoit du party et de l'irréligion de ses frères et promit assistance. » Ainsi menacés d'un côté, et de l'autre forts de l'approbation générale qui s'attachait à eux, les Jésuites, loin de résister, présentèrent requête pour être reçus et incorporés à l'Université. Encore un coup, est-ce là refuser de se soumettre au régime de l'Université ?

Nous avons dit les faits dans leur simplicité. Voici maintenant votre version, Monsieur le procureur-général ; cette phrase va rendre jaloux M. Quinet, du fond des Espagnes :

« Habiles à leur début, les Jésuites se gardèrent bien de déclamer contre les méthodes de l'Université, ni d'insulter à ses professeurs, ou de faire planer une menace d'excommunication sur les maîtres et sur les élèves. » Quel à propos ! la veille du jour où le Conseil d'Etat prononce qu'il y a abus dans la lettre de Mgr de Châlons ! Et puis, comme ce dernier trait est acéré ! « Ils crurent tout concilier en se présentant comme *collége* comme réclamant *la liberté d'enseignement*, » et, en note : « *Laissez-nous faire* !.... » Quel bon augure pour la façon dont vous entendez, vous, monsieur, la liberté et l'égalité devant la Charte ! Vous auriez bien pu attendre la discussion de la tribune pour renouveler vos exclusions contre un Ordre religieux : là du moins vous auriez trouvé des contradicteurs !

Continuons. « Appelée à délibérer sur cette proposition, l'Uni-

versité voulut d'abord savoir d'une manière certaine *quels étaient* ceux qui se présentaient pour être admis et immatriculés dans son sein. Mais à la suite d'un interrogatoire, qui restera comme un modèle dans l'art des réticences, le recteur, malgré ses questions réitérées, ne put jamais amener que la fameuse réponse : *Sumus tales quales*, nous sommes tels que nous sommes, les gens tenant le collége de Clermont. »

Avez-vous lu, Monsieur le procureur-général, ce fameux interrogatoire, modèle de l'art des réticences? Pardonnez, si je vous fais cette question, c'est que j'aime mieux croire que vous ne l'avez pas lu, que de supposer que vous n'avez pas voulu le citer tel qu'il est. « Nous sommes en France, dit le P. Jésuite, tels que nous a nommés la Cour du Parlement, à savoir la société du collége de Clermont ; » ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose que ce laconique *tales quales*, dont vous égayez vos auditeurs. « Que s'il dit lors, ajoute Versoris, comme vous avez fait fort haut sonner, qu'ils fussent *tales quales*, cette réponse n'est sujette à être calomniée. » Prêts à paraître devant le Parlement, connaissant ces susceptibilités, qu'avaient-ils de mieux à faire que de prendre le nom que la Cour leur avait donné? Ensuite, il est quelque chose que vous passez sous silence, c'est le complément de la réponse du Supérieur du collége, réponse écrite, dans laquelle il expose avec la plus grande netteté ce qu'est la Société de Jésus en général, ce qu'est en particulier la société qui tient le collége de Clermont. « Notre société a deux sortes de maisons, les unes sont maisons de profès, les autres sont des colléges où ne se trouvent pas de profès. En France, il n'y a pas de maison du premier ordre. Tout le point de la contestation se réduit aux colléges, et nous vous demandons que vous permettiez que, dans ces colléges, les uns enseignent, les autres étudient. »

Que devient le fameux *tales quales ?* Convenez-en :

De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien.

Voici qui est plus grave, pour vous au moins, Monsieur le procureur général. « Dès lors, dites-vous, l'Université refusa de les

admettre et déduisit par écrit ces motifs d'opposition, dont le Parlement allait devenir juge. L'Université avait ses avocats ordinaires. Mais les Jésuites s'en étaient emparés en leur soumettant à l'avance un mémoire à consulter, sur lequel ces jurisconsultes avaient imprudemment engagé leur avis. » Avez vous remarqué quelle imputation vous faites peser ici et sur la Compagnie de Jésus et sur les avocats de l'Université ? Je conçois que vous n'ayez pas regardé de bien près à charger les Jésuites d'une sorte de perfidie nouvelle, d'une espèce de captation. Mais, vous qui professez tant de souci pour l'honneur des jurisconsultes de tous les temps, de quel droit représenter ceux du seizième siècle, les plus éminents du palais d'alors, ou comme des hommes de peu d'intelligence, qu'on surprend aisément, ou comme des hommes de peu de conscience, qu'on séduit plus facilement encore ? Et pourquoi êtes-vous plus sévère que l'Université elle-même ? Elle se contentait de dire que « ses avocats-jurés, consultés auparavant par les jésuites, n'ayant pas compris l'équité de sa cause, avaient donné leur avis contre elle et avaient conclu à la réception des Jésuites ; *Patroni jurati Academiæ antè consulti a jesuitis, non intellectâ causæ nostræ æquitate, adversus nos sententiam tulerant, ac recipiendos esse jesuitas judicaverant.* » Et vous, vous vous résignez à reproduire l'énonciation du janséniste Philibert : « Les Jésuites, en hommes rusés, lui avaient enlevé ses propres avocats ! »

Vous continuez : « Dumoulin restait libre, et il rédigea pour l'Université une consultation vigoureuse. » Vous en reproduisez quelques mots; mais ce que vous n'ajoutez pas et ce que je dois dire, c'est que Dumoulin penchait déjà vers le protestantisme, qu'il embrassa plus tard; et qu'après avoir appelé du Pape au Concile général, il accusa le saint Concile de Trente d'avoir travaillé non à la *réformation*, mais à la *déformation* de l'Eglise; ce qui infirme singulièrement l'impartialité de son témoignage.

Puis, vous arrivez à la plaidoirie, j'entends la plaidoirie de Pasquier, et vous l'analysez avec tout le soin qui vous caractérise. « Pasquier comprit toute l'importance de la mission qui lui était confiée. Il ne fit pas de la question une lutte mesquine de la part d'un corps en possession de quelques prérogatives, qui

aurait voulu seulement s'en assurer le *monopole*! » Ceci a besoin d'une traduction. C'est, d'une part, une légère admonestation à l'Université actuelle sur la manière un peu étroite dont elle semble défendre la position que lui ont faite des décrets déclarés illégaux par vous-même, Monsieur le procureur-général. C'est, de l'autre, un conseil sur la marche à suivre dans la polémique : il faut que l'Université agrandisse le terrain, qu'elle défende, non pas elle, mais la patrie ; contre qui ? Contre l'hydre renaissante du jésuitisme et du parti-prêtre ! Ce charitable avis est de nature à troubler de joie M. Michelet dans ses pélerinages alpestres, et de l'empêcher pour longtemps encore *d'accorder ensemble Louis XI et Charles-le-Téméraire.*

« Placé au cœur même du débat, Pasquier, dites-vous, rechercha *qui étaient* ceux qui se présentaient pour enseigner la jeunesse française, ce qu'on devait craindre ou attendre de leur organisation, de leur but, de leur moyen d'action. En un mot, il attaqua par sa base l'institut même des soi-disant Jésuites, et démontra leur profonde incompatibilité avec l'ordre politique, religieux et civil de la France. Il s'attacha surtout à produire dans l'esprit de ses juges la conviction que cette société couvait dans son sein le germe de graves dangers pour le gouvernement et pour la tranquillité publique, par la division qu'ils ne manqueraient pas d'exciter entre les divers ordres de l'Etat, leur prétention étant de tout saper, pour se superposer à tout. »

Cette *conviction* est-elle bien passée dans votre esprit, Monsieur le procureur-général, et cette *incompatibilité* est-elle bien démontrée à vos yeux ? J'aurais le droit d'en douter ; car vous ne le prouvez pas. Vous énoncez le fait et je cherche en vain sur quoi il est appuyé. Mais cette conviction, je pourrais, moi, tout humble que je suis, vous assurer qu'elle n'est pas démontrée pour tout le monde. Je pourrais multiplier les citations et les témoignages. Je pourrais rappeler, dans l'ordre religieux en France seulement, l'attestation de Bossuet, de Fénelon, celle de l'évêque de Paris en 1610, l'avis des prélats réunis en 1761, de l'assemblée générale du clergé en 1762, la lettre de l'archevêque de Paris en 1762, et le mémoire des évêques

de France en 1828 ; dans l'ordre politique, l'opinion de Henry II, de Françoys II, de Henry IV, de Louis XIII, qui tous protégèrent et aimèrent la Société; dans l'ordre civil, les témoignages de Descartes, de Richelieu, de Montesquieu, de Châteaubriand, etc., etc.

Mais je ne veux qu'une seule autorité. Elle s'adressait à un magistrat illustre, assis sur les fleurs-de-lys. C'est celle d'Henry IV, vous ne la récuserez pas!

« Vous faites les entendus en matière d'Etat, disait le roi, et vous ne vous y entendez non plus que moi à rapporter un procès... Je m'étonne sur quoi vous fondez l'opinion d'ambition en des personnes qui refusent les prélatures et les dignités quand elles leur sont offertes, et qui font vœu à Dieu de n'y aspirer jamais, et qui ne prétendent autre chose en ce monde que de servir sans récompense tous ceux qui veulent tirer service d'eux... L'Université les a contrepointés ; mais ça été ou parce qu'ils faisaient mieux que les autres, témoin l'affluence des écoliers qu'ils avaient en leurs colléges, ou parce qu'ils n'étaient incorporés en l'Université, dont ils ne feront maintenant refus quand je le leur commanderai et quand, pour les remettre, vous serez contraints de me les demander. Ils entrent comme ils peuvent : aussi font bien les autres et suis moi-même entré comme j'ai pu en mon royaume ; mais il faut ajouter que leur patience est grande et que moi je l'admire ; car, avec patience et bonne vie, ils viennent à bout de toute chose... »

Et, dans une autre circonstance, le bon roi répétait aux Jésuites : « Je vous ai aimés et chéris depuis que je vous ai connus. Aussi ai-je dit que ceux qui aiment et craignent vraiment Dieu ne peuvent que bien faire, et qu'ils sont toujours les plus fidèles à leur prince. Gardez seulement vos règles ; elles sont bonnes. Je vous ai protégés, je le ferai encore.... Si, pour les calomnies, on coupait toutes les langues médisantes, il y aurait bien des muets, et on serait en peine de se faire servir. J'ai été de deux religions, et tout ce que je faisais étant huguenot, on disait que c'était pour ceux de ce parti. Et maintenant que je suis catholique, ce que je fais pour le bien de ma religion, on dit que je suis Jésuite; je passe par-des-

sus tout cela et m'arrête au bien, parce qu'il est bien; faites aussi, vous autres ! »

Et aussi font-ils, Monsieur le procureur-général.

Achevons maintenant le récit. Voici le dénouement : « Les Jésuites, dites-vous, voyant qu'ils ne pouvaient l'emporter de haute lutte, parvinrent à faire *appointer* le procès. Il ne fut *repris* et ils ne furent *expulsés* que quelques années plus tard, après l'attentat de Jean Châtel sur la personne de Henri IV, en 1594. » — C'est là votre version. Vous auriez pu cependant expliquer ce mot d'*appointer* qu'on n'entend plus guère même au palais, ou plutôt vous auriez pu ajouter que cet *appointement* était un vrai gain de cause, puisque, en *ajournant* la décision, en renvoyant ou *appointant* la cause au Conseil, le Parlement ordonnait que, sans rien juger sur le droit des parties, les choses demeureraient en leur état, c'est à dire que les Jésuites continueraient d'enseigner publiquement, bien que non agrégés à l'Université. Et cette opinion n'est pas la mienne, je m'en défendrais comme d'une prévention ; je la trouve professée, en 1612, par Jacques de Montholon, qui disait : « Maistre Pierre Versoris défen-
« dist les Jésuites, lequel fit si dignement, respondant seul à
« huict advocats, que la Cour appointant la cause au Conseil,
« les maintint en possession d'enseigner publiquement, ce qu'on
« a continué l'espace de trente ans, c'est à dire depuis l'an 1564
« jusqu'à l'année 1594, avec très grande affluence d'escholiers. »
Convenez que s'ils n'obtenaient pas la grâce de faire partie de l'Université, au moins avaient-ils conquis la liberté d'enseignement, *cette liberté qu'ils réclamaient*, assuriez-vous tout à l'heure !

Mais cet appointement, comment y *parvinrent-ils ?* Vous ne l'indiquez pas. Admettons que ce ne soit pas par la justice de leur cause. Admettons qu'il y ait eu faveur, bien que l'historien de l'Université déclare que « *neutrique parti derogatum quidquam aut arrogatum.* » Vous auriez pu dire que la faveur venait de M. le président Christophe de Thou et de M. le chancelier de L'Hospital, deux beaux noms, deux loyaux magistrats, n'est-il pas vrai ? et dont la protection compense bien, dans la

balance de l'équité, l'animosité d'un recteur et de quelques professeurs hérétiques ou fauteurs d'hérésie !

Enfin, « ils furent *expulsés* en 1594. » Oui, par un arrêt du Parlement; et ils furent rétablis en 1604, par un Édit du Roi. Et Henry IV disait à ce sujet au parlement : « Quant à Châtel, les tourments ne purent lui arracher aucune accusation à l'encontre de Varade ou autre Jésuite, et si autrement était, comment l'auriez-vous épargné ? Dieu m'a voulu alors humilier et sauver, et je lui en rends grâces. Il m'enseigne de pardonner les offenses, et l'ai fait pour son amour volontiers : tous les jours je prie Dieu pour mes ennemis ; tant s'en faut que je m'en veuille souvenir, comme vous me conviez à faire peu chrétiennement, dont je ne vous sais point gré. »

Vous vous arrêtez ici, monsieur le procureur-général, et vous terminez ce qui a trait aux Jésuites par ces mots : « Chaque fois que la question s'est reproduite, on est revenu, comme point de départ, à ce plaidoyer et aux raisons sur lesquelles il est fondé. » Vous n'avez jamais rien avancé de plus exact. Depuis tantôt trois cents ans qu'on s'acharne contre les Jésuites, on n'a jamais rien trouvé de plus nouveau que les arguties de l'Université du seizième siècle ! Aussi vous ai-je répondu par les défenses présentées dès l'origine. Mais vous m'avouerez bien que c'est une triste cause que celle qui, pour attaquer une société vivante encore au dix-neuvième siècle, en est réduite à reproduire des accusations cent fois démenties et cent fois renversées, et à demander ses inspirations au protestant Ramus ou au protestant Dumoulin !

Venons maintenant à l'Université, ou du moins au rôle que vous lui donnez dans le passé et dans le présent. Je dois vous paraître long et minutieux ; mais, Monsieur le procureur-général, vous savez exprimer beaucoup en peu de mots, *non multa sed multùm*. Je n'ai ni votre concision ni votre habileté, mais je veux essayer de ne rien laisser échapper. Votre patience suppléera à ma faiblesse.

Vous commencez par faire un parallèle entre l'Université ancienne et l'Université actuelle, et, sans doute pour rendre le contraste plus frappant, vous dépeignez la dernière en vous servant des couleurs d'un homme « vraiment digne du titre de grand-maître » (comme qui dirait notre maître à tous); vous voulez parler de M. Royer-Collard. A ce propos, Monsieur le procureur-général, vous le citez deux fois, ce grand maître. Une fois pour lui emprunter une phrase que vous avez bien fait de ne mettre qu'en note; elle lui a échappé, je le crois, dans un moment de vivacité; elle sent la colère, et la colère est une mauvaise conseillère. Dire, en parlant d'une Société qui existe depuis trois siècles, qui est en honneur auprès des Souverains-Pontifes et des Princes, qui compte dans son sein plusieurs centaines de Français : « Ne lui demandez pas qui elle est ni d'où elle vient; car, en vous répondant, elle mentirait. » C'est un de ces mots que l'on doit regretter, et Jupiter n'en disait pas autant quand Lucien lui répondait : « Jupiter, tu injuries, donc tu as tort. » La seconde fois la citation est moins agreste dans sa forme, mais elle n'est pas plus concluante au fond.

« L'Université donc, selon M. Royer-Collard, n'est autre chose « que le gouvernement appliqué à la direction universelle de « l'instruction publique, aux colléges des villes comme à ceux de « l'Etat, aux institutions particulières comme aux colléges, aux « écoles de campagne comme aux Facultés de Théologie, de « Droit et de Médecine. L'Université a été élevée sur cette base « fondamentale, que *l'instruction et l'éducation publiques appartiennent à l'Etat*. L'Université a donc le monopole de « l'éducation, à peu près comme les tribunaux ont le monopole « de la justice, et l'armée celui de la force publique. » Adoptez-vous cette définition, Monsieur? Je le pense, puisque vous en louez l'auteur. Or, permettez que je fasse quelques observations, non à vous, mais à M. Royer-Collard; ou plutôt, comme vous citez, permettez que je cite : l'autorité sera plus grande et la réponse mieux frappée.

« Ce raisonnement curieux (celui qui compare l'éducation à la justice), disait en 1817 M. de La Mennais, montre quel progrès les hommes *spéciaux* ont fait faire à la logique. Oserois-je

y opposer quelques réflexions simples, et telles que le bon sens les suggère, quand on est assez peu avancé en idéologie pour le consulter encore? La justice appartient à tous : et, en tant qu'elle est la loi immuable de l'ordre, tous peuvent et doivent la connoître et tous la connoissent en effet. Mais lorsqu'il s'agit d'appliquer publiquement cette loi aux actions des hommes, lorsqu'il s'agit de juger et de punir, rendre la justice devient alors une fonction du pouvoir, fonction nécessaire et sans laquelle on ne le concevroit même pas; car le pouvoir, moyen général de la société, n'est que la justice vivante. Mais enseigner à lire et à écrire, enseigner le grec et le latin, n'est pas, que je sache, une fonction du pouvoir; et je ne comprends même pas comment ceux qui attribuent au pouvoir le droit de s'emparer de l'éducation, n'ont pas été avertis de leur erreur par l'extrême ridicule de transformer le souverain en maître d'école. Observez, de plus, que les tribunaux ne sont pas établis pour enseigner la justice; mais que leur devoir est de réprimer les crimes qui attaquent la société. Le gouvernement est maître d'avoir tant d'écoles qu'il voudra et de les régler comme il le jugera convenable; mais il n'est pas maître de priver les citoyens de leurs droits, de leur ravir les libertés garanties par la Charte. A quel titre le gouvernement serait-il maître de l'éducation? Serait-ce comme législateur? Mais qui jamais imagina de régler par des lois ce qu'on doit croire et ce qu'on doit savoir? Serait-ce comme administrateur? mais entendit-on jamais parler d'administrer les croyances et la morale, d'administrer l'étude du grec et du latin, d'administrer l'éloquence et même l'alphabet? Le ridicule saute aux yeux. Les croyances et la morale sont du domaine de la religion; le reste est du domaine individuel. Le droit du gouvernement se borne à conseiller, à diriger, à offrir à tous, sans contrainte, les moyens d'instruction, à surveiller les établissements libres, à les supprimer s'ils sont dangereux pour l'Etat et pour les bonnes mœurs. Tous les droits qu'il s'arroge de plus sont une usurpation de la puissance paternelle. » Et M. Guizot avait déjà dit : « L'instruction publique appartient à l'Etat, c'est à dire *qu'il appartient à l'Etat d'offrir l'éducation dans les établissements publics à ceux qui voudront la recevoir de lui, et de la surveiller dans les établissements où elle est l'objet de spéculations par*

*ticulières.* » La définition était, je crois, de 1816 ; les réponses sont de la même époque ou à peu près. Ajoutez à cela, Monsieur le procureur-général, l'article 69 de la Charte de 1830, et dites-moi ce que devient la phrase de M. Royer-Collard ?

Je comprends que vous ajoutiez que « l'ancienne Université n'avait pas *à priori* un caractère aussi général et aussi étendu. » J'ajouterai qu'elle ne l'eut pas *à posteriori*. C'est une grande question, Monsieur le procureur-général, que vous soulevez ici. Je sais comme vous que l'Université de Paris reçut de nombreux priviléges et de grandes immunités ; je sais qu'elle prétendit souvent au droit exclusif de distribuer les grades dans l'étendue de sa juridiction. Je lui laisserai, si vous voulez, le titre de : *prolem sine matre creatam*, quoiqu'en cherchant bien je pusse découvrir quelque Bulle du Pape ou quelques Lettres du Roi qui lui aient conféré cette existence légale, cette vie de Corporation qui la rendit si forte et si puissante; mais ce que je ne puis lui reconnaître, c'était le monopole de l'enseignement même à Paris. L'histoire ne me permet pas de lui faire cette concession. Maintes fois les tribunaux laïques et ecclésiastiques retentirent de débats, entre l'*Universitas magistrorum et alumnorum*, entre la Corporation des maîtres et des élèves et les particuliers qui voulaient enseigner hors de son sein et les Ordres religieux qui demandaient ou à partager ses priviléges ou à ne pas être soumis à sa juridiction. Et la plupart du temps l'Université, de gré ou de force, perdait son procès. Elle n'avait donc pas le monopole dans la capitale : première différence avec l'Université de Napoléon.

De plus, il y avait en France nombre d'autres Universités en possession des mêmes titres et honneurs. Et, indépendamment de ces Universités, nombre de Colléges tenus par le clergé séculier, par le clergé régulier ou par des laïques, lesquels vivaient tous en émulation et en concurrence, chacun dans sa liberté, chacun sous sa règle, et tous sous la haute surveillance du Pape et du Roi. Mais de grand-maître, mais d'administration unique, uniforme, d'inspecteurs généraux, de serments, d'obligations civiles et spéciales, etc., etc., point du tout. Et cette émulation pro-

fitait aux sciences et la littérature, de l'aveu du Cardinal de Richelieu. Seconde différence et non moins capitale que la première entre l'Université de Paris et l'Université de Napoléon.

Ces contrastes, vous ne les avez pas fait ressortir, Monsieur le procureur-général. Une seule chose vous a frappé. C'est l'analogie entre la lutte que soutint au xvi$^{e}$ siècle cette Université de Paris contre les Jésuites et la levée de boucliers de quelques docteurs de l'Université de France contre la même Compagnie. A trois cents ans de distance, le rapprochement est pris de loin!

Ici cependant, veuillez le remarquer, la question change; non pas peut-être du côté du corps enseignant. Il pourrait bien y avoir dans les motifs de cette grande querelle émue par les professeurs universitaires, un peu de ces craintes que concevait le recteur de 1564, motivées sur ce que les Jésuites enseignaient *gratis*, ce que ne faisaient les maîtres ès-arts. Il pourrait y avoir aussi quelque chose de ce que rappelait Henri IV, et l'Université pourrait bien encore avoir *contrepointé* les Jésuites parce qu'elle sait qu'ils *faisaient mieux* qu'elle. Et puis, ne trouvez-vous pas de tristes ressemblances entre ce Gallandius, ce Mercerus et ces autres ennemis de l'Eglise, fauteurs et soutiens de l'hérésie, s'ils n'étaient pas hérétiques eux-mêmes, et ces hommes formés à l école de l'éclectisme ou du panthéisme moderne qui font retentir les Facultés et les Colléges d'incessantes attaques contre les dogmes de la religion catholique? Si M. Michelet se vante si haut d'occuper la chaire de Ramus, si M. Quinet fait à la fois l'amère critique du Catholicisme et le pompeux éloge du Protestantisme, comment ne penserions-nous pas qu'ils puisent leurs inspirations aux sources funestes qui empoisonnaient l'enseignement aux beaux jours de leurs modèles!

Malheureusement pour nous et pour nos enfants, il n'y a que trop de similitude du côté de l'Université! Mais au moins alors la liberté restait, et quand des leçons dangereuses étaient distribuées dans une école, les fidèles alarmés pouvaient fuir et chercher ailleurs un refuge où la foi ne fût pas en péril. Tandis qu'aujourd'hui!....

Aujourd'hui les Jésuites sont proscrits; ils sont exclus de l'éducation publique; leurs colléges ont été fermés, et il n'a pas tenu aux hommes qui les chassaient que leur nom ne fût exterminés de la terre.

Aujourd'hui la liberté n'existe pas, ni pour eux, ni pour nous, bien qu'elle soit promise par le pacte fondamental, bien qu'elle soit garantie par les sermens les plus solennels, bien qu'elle soit contemporaine du pouvoir qui nous régit, et, selon l'expression d'un illustre orateur, bien qu'elle soit assise sur les quatre pieds du trône!

Or vous êtes un jurisconsulte éminent, Monsieur le procureur-général, vous êtes un homme de liberté et de justice. Vous savez ce que valent les principes sur lesquels repose l'ordre social; vous les avez défendus, vous donneriez, j'en suis sûr, votre vie pour les sauver. Vous avez contribué largement à inscrire dans la Charte constitutionnelle ces droits et ces libertés civiles qui sont l'apanage du peuple Français, et vous y avez contribué sans contrainte, sans regret, sans arrière-pensée, de toute votre conscience et de toute votre conviction!

Eh bien, je vous le demande à la face de la France, dites-moi s'il est rien de plus sacré que le droit du père sur l'éducation de son fils, s'il est rien de plus sacré que la liberté religieuse et que la liberté de la pensée! Dites-moi si, quand nous autres catholiques nous réclamons de toute l'ardeur de nos âmes, ces imprescriptibles droits qui font la famille, l'homme et le citoyen; dites-moi si vous ne trouvez pas dans votre cœur et dans votre tête un écho puissant qui vibre sous nos cris!

Quand de pauvres prêtres, quand des Français libres par naissance en cette terre de liberté, réclament le droit de vivre humblement sous le même toit, de partager la même table, de se vouer aux services les plus pénibles et les plus durs, de se sacrifier en commun et sous la garantie d'un vœu que Dieu a reçu, à l'instruction de la jeunesse, à la prédication de la parole divine, aux fonctions sévères du sacerdoce; quand ils vous le demandent au nom de la liberté des consciences, au nom de la liberté des

cultes, au nom de la liberté d'enseignement, au nom de la Charte ! dites-moi si vous ne sentez pas que du fond de votre âme une voix s'élève et vous parle pour eux, cette voix intime et mystérieuse qui est la voix de Dieu et de la liberté !

Oh ! je vous adjure, pensez à ces choses. Vous vous rappelez, Monsieur le procureur-général, une belle circonstance de votre vie. C'est mon excuse, permettez que j'ajoute, c'est mon modèle. Vous aviez à défendre une tête illustre. La clameur publique était contre vous ; vous eûtes le courage de l'affronter. Il dut vous en coûter pour ce magnanime effort ; mais ceux-là même qui ne partageaient pas votre croyance vous rendirent cet hommage, que vous aviez agi avec une noble indépendance. Croyez, Monsieur le procureur-général, qu'il m'en a coûté aussi, non pas pour me faire le défenseur d'un Ordre persécuté, que je vénère et que j'admire, mais pour me mettre en lice avec un adversaire tel que vous. Votre caractère, votre dignité, ce que vous êtes enfin et le peu que je suis, le respect que je vous dois et des liens que je serais impardonnable d'oublier, tout rendait ma tâche plus pénible et plus difficile encore. Je l'ai abordée cependant, je l'ai remplie *sans peur*, puissé-je ajouter *sans reproche !*

La Charte, le bon droit, la vérité, voilà ma *Capitulation de Paris* dans ce procès où il s'agit de l'honneur d'un corps tout entier.

Votre devise voilà ma force et mon refuge :

LIBRE DÉFENSE DES ACCUSÉS !

J'ai l'honneur d'être, etc.

HENRY DE RIANCEY.

Avocat à la Cour Royale.

Imprimerie de E.-J. BAILLY, place Sorbonne, 2.

21

LE

# MARQUIS DE VALORI

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

M. AUGUSTE JOHANET

La mort seule explique la gloire,
La torche sépulcrale allume son flambeau,
Et le jugement de l'histoire
N'est prononcé pour nous qu'aux portes du tombeau.

*Le marquis* **DE VALORI** (*Ode à M. Joubert aîné*).

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

RUE JACOB, 56.

1859

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

# LE MARQUIS DE VALORI

En écrivant ces pages, nous avons cru remplir un devoir envers une famille, envers la société, envers nos contemporains, envers les arts, envers la religion, car le marquis de Valori a consacré sa vie entière au service des principes et des sentiments par la pratique desquels le Français, le chef d'une illustre maison, l'historien et le poëte, le chrétien surtout, sait conquérir le

droit d'être cité pour modèle. Nous sommes en fonds pour payer à sa mémoire notre dette et la dette de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître, pour causer de douces émotions, pour inspirer une admiration légitime et de sincères regrets à ceux qui n'ont pas connu et peut être ont méconnu son talent, son caractère, ses œuvres, ses vertus et ses bienfaits. C'est la récompense que nous ambitionnons avant tout, et nous voudrions, pour cela, entrer immédiatement en matière, en redisant quelles furent les premières armes du marquis de Valori. En effet, sa vie fut toute vaillante, et son enfance eut à subir de rudes épreuves qui, en dotant son esprit et son cœur de qualités précoces, lui firent escompter la raison, la sagesse, la droiture, la fidélité, qui, plus tard, ont été sa force, sa gloire, l'honneur de sa famille, l'estime de ses concitoyens, et lui assurent le respect de la postérité. Avant tout il ne nous est pas permis de passer sous silence la radieuse et pure noblesse de sa race, qui fournit leurs plus belles pages à deux histoires, la nôtre et celle de Florence. Quand une famille, un pays, les pauvres surtout, ont publiquement pleuré

sur une tombe, il est bon de laisser d'abord retentir seul ce solennel et significatif éloge des sanglots mêlés au récit des bonnes actions, mais, après, l'histoire doit avoir son tour.

La maison de Valori est une des quatre plus anciennes de Toscane, avec les la Gherardesca, les Ricasoli et les Nerli. Elle a donné à l'Église un pape, à la républiquede Florence vingt et un gonfaloniers, au royaume de Naples des vice-rois, à la France des lieutenants généraux, des ambassadeurs et des gouverneurs de province. Alliée à plusieurs maisons royales, elle est alliée à la maison de France par le mariage de Jean de Valori, seigneur d'Estilly, avec Rénée de Valois, arrière-petite-fille de Thibaut, comte de Champagne, frère de saint Louis. Mais je laisse la parole à Sylvano Razzi; voilà ce qu'écrivait au seizième siècle l'illustre historien : « La famille de Valori « fut à la république de Florence ce que la fa- « mille des Scipion fut à l'ancienne Rome; au- « cune race ne la dépasse pour son amour de la « patrie. Verino Verrini écrivait au quinzième « siècle (1) qu'elle seule n'avait pas été agitée par

(1) *Vie de François de Valori l'ancien*, écrite au seizième

« les tempêtes civiles, et lui prédisait un avenir
« glorieux ; ses destinées furent à la hauteur de
« cette prophétie. Taldo, au quinzième siècle,
« vendait ses villas et ses palais pour donner du
« pain à ses concitoyens ; Barthélemy le Vieux,
« dans sa longue et brillante carrière, préparait
« la grandeur de sa patrie, et lorsque l'heure de
« la tyrannie eut sonné, le grand François, dont
« nous publions la vie, opposa aux ennemis de
« la liberté, ce mâle courage, cette énergie froide
« et persévérante qui le firent comparer à Caton
« par les Florentins, cette grandeur d'âme qui
« lui fit décerner, de son vivant, le titre de grand
« citadin.

« Victime de son dévouement héroïque, Fran-
« çois Valori tomba frappé d'un coup mortel
« sur les marches de Saint-Procule, et avec lui la
« liberté de Florence. Agonisante depuis ce jour,
« la république expira dans les plaines de Monte-
« Murlo avec l'intrépide Baccio Valori. »

Voilà pour les gloires florentines. Dans notre

siècle par dom Sylvain Razzi, abbé des Camaldules ; traduit de l'italien et publié par l'abbé J.-F. André, correspondant du ministère pour les travaux historiques. Dentu, 1859.

histoire, nous retrouvons les Valori sur tous les champs de bataille. Cette fois ce n'est plus pour défendre la liberté de Florence et le gonfalon populaire : c'est pour défendre la monarchie française et l'étendard de nos rois. Louis de Valori sauva la vie à Louis XI encore Dauphin ; Jean de Valori commandait un corps d'armée à Aignadel ; Antoine de Valori remportait la victoire au combat de Vilaines; Charles-Antoine-Simon de Valori, lieutenant général, était tué dans la citadelle de Lille qu'il défendait contre le prince Eugène; Charles-Guy, marquis de Valori, son fils, aussi lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis, commandait en chef le génie militaire à la victoire de Denain, prenait Landau, Fribourg, le Quesnoy, et envoyait son fils porter à Versailles les soixante et douze drapeaux qu'il avait conquis dans les glorieuses campagnes des Flandres. Ce fils, lieutenant général, grand-croix de Saint-Louis, ambassadeur, succédait à la gloire de son père et de son aïeul, et enfin le comte François de Valori, en accompagnant Louis XVI à Varennes, jouait, aux derniers jours de la monarchie, le rôle héroïque que François de Valori,

son ancêtre, jouait aux derniers jours de la république de Florence; mais puisqu'il s'agit de celui que nous pleurons, racontons sa belle et noble vie.

# I

Château-Renard est un château fameux dans l'histoire de Provence pour avoir été pendant longtemps la résidence des comtes de Provence, des maisons d'Anjou et d'Aragon. On trouve dans son chartrier séculaire les noms de Guillaume de Villaret, de Raymond-Bérenger, de Tannegui du Châtel, et, en 1407, Gabriel de Valori, prince de Cosenza, pour lors baron de Château-Renard, offrit une généreuse hospitalité à Pierre de Luna et aux cardinaux avignonais. — C'est dans ces lieux déjà illustrés par le dévouement aux causes les plus saintes que naquit le 5 juin 1786, Henri Zozime, second fils de Louis-Marc-Antoine, marquis de Valori, et de Henriette-Joséphine de Thomassin. Louis-Marc-Antoine était devenu successivement colonel du régiment de Bourbon, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, et enfin maréchal des camps et armées du roi, en suite de sept de ses prédécesseurs honorés en divers temps des premières charges militaires. Compagnon d'armes de la Bourdonnais, il avait combattu à l'île de France et avait eu deux chevaux tués

sous lui à la journée de Johannisberg; mais à la fleur de l'âge, il allait bientôt succomber sous les coups des assassins

Il était dans les destinées glorieuses de la maison de Valori de souffrir toutes les infortunes pour la royale maison de France, et d'inscrire son nom en lettres de sang au premier feuillet des annales de la fidélité et du dévouement.

1790 arriva, et des émeutes violentes qui faisaient présager les massacres de septembre répandirent l'alarme à Avignon. Aussitôt le marquis de Valori s'élança à cheval, et, accompagné de quelques hommes dévoués, il pénétra dans la ville pour lutter contre l'insurrection; il parvint à rétablir l'ordre, mais il reçut de graves blessures et mourut peu après, heureux d'avoir fait le sacrifice de sa vie à la cause de son Dieu et de son roi.

C'est de ce moment que date, en réalité, l'existence de son fils, du marquis de Valori dont nous déplorons la perte. A l'aspect de son père ainsi immolé, l'enfant pensa à ses aïeux; mais c'est sur cette dernière victime qu'il attacha ses regards, c'est en plaçant sa main sur le cœur qui venait de cesser de battre, et dont les suprêmes palpitations avaient été pour la France et pour sa maison royale, qu'il apprécia mieux toute l'étendue de ses devoirs, que ses principes se fortifièrent, et que surtout, en songeant à l'état de son pays, il s'écria en s'inclinant devant un cercueil : « Noblesse oblige ! »

Nous vivons, Dieu merci, à une époque où toutes les fidélités et les héroïsmes sont compris et peuvent être vantés, et nous ne nous ferons pas faute de dire à quel point le marquis de Valori a multiplié à cet égard des exemples qui feront toujours et par tous les partis sa-

luer sa mémoire et sa tombe d'un signe de respect et d'admiration.

Son enfance connut les plus rudes épreuves et les hautes infortunes. Son père et sa mère furent assassinés, leur château patriarcal renversé par une fureur sacrilége, et c'est après de tels enseignements et de si funestes épisodes, récompenses des vertus et du dévouement des siens, qu'il fut conduit en Touraine, au château d'Estilly, que quatre siècles avant Renée de Valois avait apporté dans sa famille avec le sang royal, et que Louis le Grand avait érigé en marquisat.

Mais Estilly était comme Château-Renard, destiné à la rage des vandales du temps, et, par une singulière coïncidence, il était saccagé au même instant où le comte de Valori, l'intrépide garde du corps qui faisait partie du voyage de Varennes, rentrait à Paris garrotté sur la voiture ramenant la famille royale comme un fatal prélude de celle qui devait plus tard la traîner à l'échafaud. L'héritage de ses neveux était gaspillé, volé par des spoliateurs, et les descendants des princes de Fiesole étaient contraints d'aller chercher dans l'exil le pain et la sécurité que leur patrie ne pouvait plus leur offrir; ils se consolaient en pensant qu'ils partageaient la destinée de leurs augustes maîtres pour lesquels les Valori ont si constamment bravé tous les dangers, toutes les infortunes; que ces devises : *Fais ce que dois, advienne que pourra*, — *tout est perdu, fors l'honneur*, ont toujours semblé faites aussi pour leurs habitudes chevaleresques.

A cette funeste époque, une sanglante révolution déshéritait la patrie de ses enfants d'élite, qui, plutôt que de laisser fléchir leurs principes, eussent courbé

leur tête sous la hache du bourreau. Ceux-ci, dans l'émigration, relevaient fièrement cette tête vers le ciel qui les avait dotés de talents autant que de vertus, et, consacrant leurs facultés à des travaux pour gagner leur vie, ils prodiguèrent de touchants exemples et firent l'admiration de tous. C'est ainsi que le marquis de Valori ne tarda pas à demander à la littérature les ressources dont il avait besoin, et surtout un moyen infaillible et public de se venger de ce que son trop jeune âge l'avait empêché de se joindre à la grande lutte vendéenne, de celle que Napoléon Ier a nommée *la guerre des Géants*.

Mais j'arrive à un épisode marquant à un haut degré dans cette ère, pourtant si féconde en nobles actions. Le premier Consul, voulant rattacher le passé au présent, afin de mieux garantir son avenir, multipliait ses efforts pour recruter et réunir près de son trône triomphant les rejetons de ces véritables gentilshommes, c'est-à-dire ceux dont les aïeux avaient conquis dans les combats, dès l'origine de la monarchie, le titre qui a constitué la pure, l'incontestable noblesse héréditaire : *gentis homines*, *hommes de la nation*. Pour cela, et se croyant plus sûr de les attirer et de les retenir, il les convoqua autour de sa tente victorieuse L'histoire lui avait appris que MM. de Valori étaient les neveux de ce comte de Marbœuf, gouverneur de la Corse et bienfaiteur de sa famille. Il choisit un habile intermédiaire pour faire proposer au marquis de Valori et à son frère, à l'un le grade de colonel dans sa garde consulaire, à l'autre celui de chef de bataillon. Cette proposition, éminemment séduisante pour un jeune homme de dix-huit ans, fils, petit-fils et arrière-petit-fils d'officiers

généraux, qui trouvait l'occasion de devenir un des plus vaillants chefs de la plus vaillante armée du monde, ne put exciter la moindre ambition chez le marquis de Valori, qui resta inexpugnablement retranché dans sa conscience et son honneur. Il ne devait pas s'arrêter là, car il avait conquis le droit de tout dire et de tout faire pour ce qu'il considérait comme son devoir, et il le prouva, lors du meurtre du duc d'Enghien, en publiant une virulente protestation contre la ténébreuse horreur du fossé de Vincennes. Le premier Consul y répondit par l'ordre d'emprisonner à Tours le jeune auteur, dont la fougueuse et invincible fidélité l'avait cherché et atteint au sommet de son pouvoir. On va voir quel adversaire loyal et généreux il avait, pour un acte d'éclatante et légitime indignation, condamné à la captivité. Lorsqu'il succomba à la suite de son exil, à Sainte-Hélène, le marquis de Valori, si audacieux devant la puissance suprême, se hâta de rendre justice au grand capitaine mort captif loin de la France, et nous empruntons ces deux strophes à une ode très-remarquable, qui alors eut un grand retentissement. Cette œuvre fit autant d'honneur au poëte qu'à l'opinion qui avait le bonheur d'avoir en lui un de ses représentants les plus honorables et les plus honorés. Aujourd'hui, elle est presque de circonstance, et, en tous cas, elle devra être, de la part du gouvernement actuel, un sujet de gratitude et de regrets envers la tombe de Château-Renard. Voici ces strophes :

Il n'est plus! mais avec courage
Je proclame aux siècles lointains
L'homme qui du monde en cet âge
Soutint le globe dans ses mains;

L'homme qui, durant vingt années,
Dominateur des destinées,
N'eut que ses excès pour rivaux,
Fit de l'Europe sa conquête
Et des arts consacrant la fête,
Les ombragea de ses drapeaux.

Moi qui, dès ma plus tendre enfance,
Combattis l'homme qui n'est plus,
Qui, muet devant sa puissance,
Détestai ses vœux absolus,
Sa grande infortune me touche,
Je n'avilirai pas ma bouche
A calomnier ses lauriers,
Ou, si vous rejetez sa cendre,
Qu'on ne parle plus d'Alexandre
Et qu'on flétrisse nos guerriers!

Dès ce moment, la poésie fut l'objet de son culte. Redevenu libre en 1806, M. de Valori vint habiter Paris; il se lia avec Désaugiers et devint son collaborateur dans plusieurs pièces qui obtinrent un légitime succès, entre autres *le Mariage extravagant*, qui a été repris dernièrement à l'Opéra-Comique, et a été revu avec une faveur marquée. Le gentilhomme avait ainsi assuré l'indépendance de ses opinions, et se procurait les ressources nécessaires en attendant des jours meilleurs; mais la police de Paris, prévenue contre lui comme celle de Tours, le força d'aller rechercher un asile en Provence, où quelques débris de sa fortune avaient échappé au naufrage révolutionnaire. Ce nouveau revers le trouva résigné, et on verra comment il sut employer son temps et sa retraite.

## II

Les œuvres littéraires et poétiques de M. de Valori remontent à 1804. Il charma sa prison à Tours en s'inspirant des souvenirs chevaleresques et galants de notre histoire, et *la Comtesse de Chateaubriant* est un morceau rempli de fraîcheur et de suavité qui a eu, à cette époque, un succès très-distingué. Le sujet était délicat, scabreux même, on va le voir. François I^er^, après avoir abandonné Françoise de Foix pour la duchesse d'Étampes, fut tourmenté par celle-ci, et fit la faute de redemander à la comtesse les bijoux qu'il lui avait donnés comme gages d'amour. Aussitôt la belle Françoise de Foix fit réduire en lingots les riches souvenirs de l'amant royal, dont elle voulut punir ainsi l'infidélité.

Le poëte, qui avait alors dix-huit ans et une imagination ardente, s'empara de cette situation et accomplit un véritable tour de force, en plaçant dans la bouche de la belle délaissée les vers suivants, dont la gracieuse

verve et le parfum exquis peuvent servir d'exemple aux poëtes de nos jours :

Redemandez, ô seigneur infidèle,
Gages d'amour à mon amour offerts :
Vous les rendrai, ne me trouvez plus belle
Et pour d'Étampe avez brisé vos fers.
Oh ! triste émoi ! Pourquoi sûtes me plaire ?
Aurois bien dû me dire chaque jour :
Royal amant est comme amant vulgaire
Cœur de tous deux est d'argile en amour.

A mes genoux, lorsqu'étiez dans l'ivresse,
Juriez, Valois, un amour éternel ;
Disiez qu'un trône à sensible maîtresse
Étoit encore un don peu solennel.
De vingt tournois tous donnés pour me plaire,
M'offriez toujours les signes triomphants
Et recevois, quand partiez pour la guerre,
Riches anneaux porteurs de vos serments !

Accorderai discourtoises demandes,
Mais n'obtiendrez, vous qui causez mes pleurs,
Que les tissus et l'or de vos offrandes,
Bagues sans chiffre, écharpes sans couleur.
A vos souhaits elles seront remises
Béarn les porte et sais m'en détacher,
Mais si vouliez, par hasard, les devises,
C'est dans mon cœur que viendrez les chercher.

Les journaux du temps aimaient à s'enrichir de ses productions, et nous avons trouvé dans le *Mercure de France* une épître dédiée *à un jeune élève en sculpture ;* nous reproduisons l'épisode de Phryné et de Praxitèle comme étant un délicieux tableau de genre en poésie :

Sans doute, le ciseau de l'immortel sculpteur
N'avait point enfanté le modèle enchanteur

Quand Phryné, désirant enrichir sa patrie
D'un chef-d'œuvre de l'art qu'eût créé son génie,
De ce chef-d'œuvre un jour lui déroba l'aveu.
Praxitèle longtemps fut rebelle à son vœu,
Mais il l'aime, et peut-on refuser ce qu'on aime !
« Belle Phryné, dit-il, usant de stratagème,
Je suis prêt, dès ce jour, à combler ton désir;
Mon chef-d'œuvre est à toi, si tu sais le choisir. »
Mais comment discerner le précieux modèle ?
Pour faire un pareil choix, il faut un Praxitèle.
Tandis qu'elle hésitait, on entend un grand bruit :
Un esclave, en secret par la belle séduit,
Vers Praxitèle accourt. «Vos chefs-d'œuvre, ô mon maître,
Hélas ! ils sont détruits, ou sont bien près de l'être :
Dans l'atelier la flamme exerce sa fureur.
—Ah ! dit l'artiste alors, tout pâle de fureur,
Sauvez le Cupidon, ou du moins le Satyre.
— Calme-toi, dit la belle, en éclatant de rire,
D'une ruse innocente accorde le pardon,
Tu viens de m'éclairer, je prends le Cupidon. »

C'est en 1811 que M. de Valori montra pour Pétrarque une préférence, une sorte de passion, qui ne fit que s'accroître à ce point qu'elle valut de nouvelles richesses à la science historique. Il la signala dans un poëme en vers alexandrins, dont il fit hommage au célèbre Toscan qui avait eu le don de le subjuguer. Un peu plus tard, le *Mercure* du 31 octobre 1812 dotait ses lecteurs de son épître à Delille sur le poëme de la *Conversation*. L'immortel traducteur des *Géorgiques* adressa à son jeune admirateur, devenu son ami, une lettre remarquable que reproduisit le même journal le 17 novembre.

Nous avons cité des poésies légères pour donner une idée du talent de M. de Valori à son début dans les lettres; mais il ne tarda pas à se faire connaître par des tra-

vaux d'un ordre plus élevé, et démontra que les appréciations sérieuses, le style historique, en un mot, relevaient de son aptitude et de ses goûts. Il est facile de s'en convaincre en lisant son beau *Mémoire* sur l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, dans lequel il avait été reçu de minorité en 1786, sous les auspices de son oncle et de son grand-oncle, l'un bailli et l'autre grand prieur de la langue de France. M. de Montmorency, ambassadeur de France au congrès de Vienne, y lut ce Mémoire, plein d'aperçus et de prévoyance politiques, où l'on fut frappé notamment de ce passage présageant les épreuves et les infortunes réservées à notre saint père le pape :

« Lorsque Gérard de Martigues institua l'ordre des *Hospitaliers*, une seule nation barbare, les Sarrasins, menaçaient la chrétienté, et l'Occident tout entier s'était levé pour repousser la barbarie; mais aujourd'hui la Révolution et l'athéisme ont poussé le cri de guerre contre le vicaire de Jésus-Christ, et le jour n'est pas éloigné où ce cri retentira jusque dans les conseils des rois et mettra en péril le pouvoir temporel qui a été accordé par la France à Pierre pour pouvoir délibérer en paix les décrets infaillibles. Réunissons-nous donc, frères, tentons un dernier effort; que chaque langue envoie à Rome un contingent, et lorsque l'heure sera venue, la barque divine ne craindra plus les flots de l'impiété. »

Enfin la ferveur que rien n'avait pu surpasser ni même égaler, celle qu'il professait pour son Dieu, son roi et sa famille, put éclater à l'aise au retour des Bourbons. Il venait de publier son poëme *sur la Peinture*, où brillait son affection pour les arts, dont plus tard sa maison devait être le sanctuaire aimé, grâce à une

compagne qui savait manier le pinceau d'Apelles comme son mari la lyre d'Apollon. Il se plut à évoquer les souvenirs d'exil de ses rois, pour en chanter les vertus et l'héroïque résignation, qui doublèrent leur grandeur et les rendirent plus dignes encore de leur trône. L'*Entrée du roi à Paris* exprime des sentiments et des principes que tour à tour une mâle et gracieuse poésie fait étinceler; puis, sous ce titre : *Aux princes chrétiens contre les puissances barbaresques*, le chevalier de Malte, guerroyant toujours pour son ordre, laisse déborder en vers éloquents son indignation sans bornes et imprime au coupable un stigmate éternel. C'est là qu'on trouve à la fois le chevalier, le poëte et le chrétien, qui dès ce jour reçut, des notabilités littéraires et du public charmé, une sorte d'investiture qui le sacrait l'un des preux défenseurs de l'autel et de la monarchie.

Voici l'une des strophes :

> Quand Malte, d'écueils entouré,
> A leur flotte offrait un rempart,
> Sur sa tour catholique une main égarée
> De la religion déchire l'étendard;
> Le châtiment suivra l'injure,
> Le ciel qui punit le parjure,
> Pour l'oppresseur impie a préparé des fers,
> Et la postérité qui maudit les perfides,
> Au front vieilli des pyramides
> Lira sa fuite et ses revers.

Dès lors les œuvres de M. de Valori tombèrent dans le domaine des lecteurs d'élite, et les grands hommes de l'époque se faisaient concurrence pour l'en féliciter particulièrement, en rendre compte dans les journaux les plus renommés, ou rechercher ses compositions

encore inédites. C'est ainsi que cette belle ode lui valut la lettre suivante de l'illustre Fontanes, le grand maître de l'Université de France.

Fontanes écrivait au jeune poëte : « J'ai reçu, monsieur le Marquis, le recueil que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Comme j'aime les beaux vers, je me suis empressé de lire les vôtres. J'étais sûr d'y trouver du plaisir; mes espérances n'ont point été trompées. Si nous étions au temps où la lyre gouvernait les nations, les vôtres armeraient encore les puissances chrétiennes contre les pirates de la chrétienté. » Chateaubriant écrivait la même année à Joubert aîné : « Madame de Chateaubriant vous attend à dîner, mon cher ami; nous aurons ce soir monsieur et madame de Valori, et M. de Valori nous dira de *beaux vers*. »

Tant d'assentiments motivés encouragèrent le poëte, qui ne s'en tint pas là, et ne tarda pas à prouver son érudition et son amour de la science, dont il fouilla les profondeurs et analysa les produits épars, pour les joindre à ses recherches et à ses découvertes historiques, en publiant la *traduction poétique et polyglotte du Culex de Virgile*. Dans trois articles forts éloquents du *Journal des Débats*, en 1817, Charles Nodier en annonça l'apparition, et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres se fit honneur d'en accepter la dédicace. Cette édition excita d'autant plus l'intérêt et la curiosité qu'elle était enrichie par M. de Valori de trois lettres du cardinal Bembo, retrouvées par lui à la Bibliothèque du Quirinal, et de son Dialogue à Hercule Strozzi, des Imitations poétiques de Spencer et de Voss, avec les Commentaires de Joseph Scaliger, de Burmann et Heyne, avec le *Culex probabiliter resti-*

*tutus*, de ce dernier, la Vie de Virgile; tout cela escorté de notes en grec et en latin :

« J'ai entrepris, disait l'auteur dans sa préface, l'é-
« dition la plus complète et la plus soignée que l'on ait
« donnée d'un ouvrage ancien. Je la compose, etc. Je
« ne me repens pas de ce luxe d'investigation qui de-
« vient si utile aux belles-lettres; et, je l'avoue avec
« reconnaissance, je n'aurais pu parvenir à ce travail
« difficile sans les complaisantes recherches de deux
« hellénistes les plus versés dans l'antiquité, MM. Gail
« et Hase, et du savant orientaliste M. Langlès. » De plus, M. de Valori, infatigable dans ses recherches, restitua à Virgile des vers injustement attribués à Pétrone.

Afin de rendre un pareil ouvrage attrayant pour tous, il fut orné d'une gravure d'après Girodet, qui composa exclusivement pour lui le sujet du *Moucheron*. Le grand maître en peinture, l'auteur d'*Endymion* et d'*Hippocrate*, se plut à rendre cet hommage à celui qu'il considérait comme son émule par la plume. Ajoutons que M. de Valori, traducteur et imitateur du poëte latin, avait marché sur les traces de nos célèbres poëtes français en publiant, lors du mariage du duc de Berry, *le Poëte au mont Pausilippe*, que suivirent ses traductions en vers des *Lusiades* du Camoëns et du *Village abandonné* de Goldsmith.

M. de Valori suspendit ses travaux littéraires pour une publication historique qui lui coûta beaucoup de soins, et pour laquelle il dut recueillir et conquérir beaucoup de documents aussi curieux qu'authentiques, les *Mémoires du marquis de Valori*, ambassadeur de Louis XV auprès du grand Frédéric. Ses vastes négo-

ciations, ses correspondances avec presque tous les souverains de l'Europe, étaient une des grandes pages de notre histoire, à laquelle son neveu les rattacha en habile et consciencieux écrivain. Il jeta un jour nouveau, un pur éclat sur cette époque si féconde en événements graves et en incidents diplomatiques. Non content de rendre un véritable service à ses contemporains en leur révélant de tels faits du passé, il remplissait un devoir de piété filiale en plaçant son labeur consciencieux sous les aupices d'une Vie de son illustre parent. « S'il est du devoir d'un historien, disait-il, de ne pas raconter seulement les événements, les choses, mais d'en décliner le principe et la fin, il doit durer, l'humble monument que j'élève à la mémoire d'un parent. »

Que de titres accumulés avait, en effet, à l'admiration de la postérité, Guy-Henri, marquis de Valori, lieutenant général des armées du roi, grand-croix de Saint-Louis et de l'Aigle-Noir! Ne fut-il pas l'ami, le compagnon d'armes du grand Frédéric, et n'était-il pas près de lui dans toutes ses campagnes, à la tête de la cavalerie prussienne? N'a-t-il pas décidé du gain de la journée de Hohen-Friedberg? et n'est-ce pas à cause de tant de bravoure et de capacité que le roi de Prusse écrivait, le 2 mai 1750, à Louis XV, « qu'il avait eu lieu de profiter de l'expérience que les longs services du marquis de Valori lui avaient donnée dans l'art de la guerre, et qu'il lui avait été bien utile le jour le plus décisif de sa fortune! »

C'est dans ses Mémoires qu'il faut étudier l'histoire d'un homme qui vit rouler presque sur lui seul toutes les affaires du Nord depuis 1739 jusqu'en 1756; qui

négocia l'alliance de 1741, qui conçut le traité d'Aix-la-Chapelle et signa le traité de Breslau; dont la consistance diplomatique survécut à cinq ministères et lia étroitement celui de Fleury à celui de Bernis; qui assistait de sa vieille expérience les maréchaux de Belle-Isle et de Richelieu, l'électeur de Bavière et Frédéric, qui nous l'a dit lui-même. Cependant le cardinal de Fleury apprenait de lui les affaires de l'Allemagne; le marquis d'Argenson, la tactique militaire et un tableau des manœuvres prussiennes; enfin, le chancelier d'Aguesseau, le système du droit civil et du Code Frédéric. Le marquis de Valori mourut en 1774, et Louis XVI crut réparer les torts du trône et de la patrie envers ce grand citoyen en ordonnant que le bâton de maréchal fût déposé sur son cercueil. Cet honneur rappelle celui qui, à une époque et dans d'autres circonstances, fut rendu, par ses soldats consternés devant sa tombe, sur le champ de bataille, à François d'Espinay Saint-Luc, grand maître de l'artillerie de France sous Henri IV. Le digne descendant de ce héros, le marquis Timoléon d'Espinay Saint-Luc, maréchal de camp, et dont la mort a causé tant de regrets à tous ceux dont il représentait si noblement l'opinion, était un des meilleurs amis de notre marquis de Valori et le complice habituel de ses bonnes œuvres.

Quant au grand Frédéric, il écrivait au chargé d'affaires de MM. de Valori : « Dites de ma part à ses petits-fils que j'en suis pénétré jusqu'aux larmes... Les hommes de la trempe de Valori ont été rares dans ce siècle, etc. » Persévérant dans ses investigations des vieux manuscrits dans la collection du duc d'Épernon, le Journal militaire de Henri IV, il le publia avec

cette belle lettre du Béarnais que Crillon lui-même n'aurait pas désavouée après le fameux *Pends-toi!* — « Antoine de Valori, mon ami, j'ai occasion de vous faire connoître, que le sieur de Cadinet ayant été tué, le roi est bien aise que vous preniez le commandement de ses Quarante-Cinq. Je vous prie de faire état de mon contentement et de vous voir traiter selon vos mérites et votre valeur; et vous viendrez offrir votre bonne volonté en notre endroit.

« Bonjour, Antoine de Valori, mon ami — Écrit à Tours, le quinzième jour d'Avril. HENRY. »

Heureux et fier du succès de ces Mémoires, qui faisaient resplendir davantage les gloires toutes nationales de sa famille, M. de Valori sentit sa verve surexcitée, et le *Moniteur*, le *Journal des Débats* reproduisirent maintes poésies de circonstance ou autres, qui attestèrent ses progrès et le plaçaient au premier rang. Il produisit une grande impression lorsqu'il fit rendre à sa lyre les sons les plus douloureux sur la mort tragique du duc de Berry. Toutefois, cette tombe prématurée lui inspire soudain des accents prophétiques, et il entrevoit le berceau de l'enfant, la consolation et le salut de sa patrie.

Il renaîtra, Dieu tutélaire,
Dans un rejeton précieux,
Le rameau d'un tronc séculaire
Sanctifié par nos aïeux.
Tel dans la forêt des Druides
S'il tombait sous des vents perfides,
Le chêne, oracle des autels,
Un gui, germant dans le mystère,
Semblait dire : « Fils de la terre,
« Frappez!... nos bois sont immortels! »

Voyez maintenant comme le poëte, en apprenant que sa prédiction est accomplie, communique à tous son enthousiasme et la joie délirante qu'il manifeste, le matin même, dans le *Journal des Débats* :

Le bronze des autels et l'airain des batailles
Ont salué vingt fois les portiques royaux;
Paris n'a point assez, pour parer ses murailles,
De fleurs et de drapeaux.

Peuple, réjouis-toi! . . . la tombe est consolée,
Le veuvage sourit en retenant ses pleurs,
Et Caroline entend la voix du mausolée
Qui charme ses douleurs.

Quels cris universels d'espérance et de joie!
L'avenir est à nous, les temps sont accomplis;
Dieu, du manteau sacré que le trône déploie,
A soulevé les plis!

Il est né!... le voilà, c'est sa première gloire,
Aux dangers des héros Bourbon s'offre en naissant,
Et son premier soupir atteste une victoire
Sur le crime impuissant.

La naissance de Mgr le duc de Bordeaux ouvrit pour M. de Valori une ère nouvelle et grandiose; il résolut de consacrer sa personne, son talent, sa fortune, ses influences à la cause monarchique qui, en retour, redoubla son feu sacré.

Son *Mémoire sur la Vénus de Milo et sur le polythéisme de Vénus* fut publié en 1821 par Pillet aîné, mais ce fut comme un brillant hors-d'œuvre prouvant la variété de ses études, l'étendue de ses connaissances. Sa supériorité sur l'abbé Lachau, pour les attributs de Vénus, fut généralement reconnue; mais, à partir de

ce moment, ce parfait gentilhomme, ce poëte chevaleresque s'ingénia chaque jour pour s'attacher de plus en plus au service de ses augustes maîtres auxquels il se voua sous toutes les formes.

C'est ici le moment de dire que le salon de M. de Valori devint le rendez-vous préféré des notabilités artistiques et littéraires. Madame de Valori, élève de Greuze, possédait un talent d'amateur très-distingué et fort goûté par son maître, qui a légué à son mari une notable partie de ses chefs-d'œuvre. Rien de plus attrayant que cette maison où se rencontraient Chateaubriant, Joubert aîné, Fontanes, le cardinal de Bausset, Baour-Lormian, Ancelot, Brifaut, le baron de Haller, l'abbé Glaire, Dupaty, Roger, Nibelle, des amis comme MM. de Chazelles, d'Escrivieux, de la Calade, du Puy-Montbrun, des savants tels que Hase, Reynaud, Valckenaer, Gaïl, Langlès, Cauchy, Firmin Didot, des publicistes comme MM. Laurentie, de Lourdoueix, Genoude, Martainville, Walsh, Michaud, Lubis, Madrolle, d'Arlincourt, et surtout Charles Nodier, Greuze, Girodet, etc. On était accueilli dans ce salon avec une bienveillance extrême, une urbanité exquise, et madame de Valori en faisait les honneurs avec un tact et une grâce qu'admiraient tous ses hôtes. Les écrivains, les poëtes, les journalistes, les artistes, répondant au cordial accueil de M. de Valori par une familiarité respectueuse, s'empressaient de s'y réunir comme autour d'un foyer domestique, sûrs qu'ils étaient d'y être compris par une société aristocratique toujours charmée d'être à même de voir et d'entendre ceux dont elle lisait ou voyait chaque jour les chefs-d'œuvre. Les jeunes gens du grand monde y profitaient de l'occasion

d'écouter, de s'instruire, de juger mieux les événements contemporains, d'être de leur siècle, et de ne pas mériter ce reproche banal et injuste, alors fort en vogue, *de n'avoir rien appris ni rien oublié*. Ainsi encore, M. et madame de Valori donnaient une preuve de plus de l'intelligence de leur cœur et de leur vrai dévouement aux intérêts bien entendus de leur cause sacrée, qu'ils rendaient populaire, et c'était la meilleure manière de la servir à cette époque.

De tels résultats devenaient une douce récompense pour M. de Valori, qui d'un autre côté recevait maints témoignagnes d'amitié, d'estime et d'admiration. Girodet fit son portrait, et Charles Nodier, dans une longue série d'articles comme en produisaient alors des critiques hors ligne et dont le moule est brisé, énumérait les droits de M. de Valori à la sympathie du public auquel il avait prodigué des travaux éminents dans tous les genres. Il insista même, mais vainement, à notre grand regret, près de la modestie incorrigible de M. de Valori, pour éditer et annoter lui-même la collection de ses œuvres poétiques. Il lui écrivait le 3 mai 1822 :

« J'ai reçu, mon cher ami, votre belle ode sur la « mort de Louis de la Rochejaquelein, et la dédicace « dont votre amitié m'a honoré : vous savez combien « j'en suis fier J'attends avec impatience le recueil de « vers que vous m'avez promis et dont je serai moi- « même l'éditeur. »

## III

Ces précédents proclament assez haut tout ce que le cœur de M. de Valori dut éprouver de douleurs et d'amertumes quand la révolution de juillet emporta dans l'exil la monarchie victime des plus lâches ingratitudes et des plus noires trahisons.

Cependant on eût dit que cet homme exceptionnel, accoutumé et résigné d'avance aux grands revers, pourvu qu'il soulageât ceux des autres, prévit qu'il aurait une généreuse mission à remplir, car il sembla tout à coup fortifié et comme rajeuni par un si imprévu et si terrible bouleversement. Il entrevit et accepta toutes les conséquences de ses sentiments et de ses convictions inébranlables devant le nouveau pouvoir, et, dès son début, il eut pour auxiliaire et pour complice l'intrépide compagne de sa vie. Il suffit de dire que la périlleuse tentative du *Carlo-Alberto*, celles de l'Ouest au moment où *Madame*, duchesse de Berry, entraînée par son amour maternel, vint s'y installer, le virent prêt à multiplier pour leurs victimes tous les efforts, tous les sacrifices. Après les malheurs vraiment inouïs de cette

nouvelle croisade vendéenne plus rudement traitée que ses devancières, car on voulut la punir par la honte et la prison, il ne cessa de consoler, d'assister les vaincus, les fugitifs, tandis que madame de Valori s'offrait à partager la captivité de la veuve du duc de Berry, à Blaye. Le ministre maréchal Soult lui refusa cette faveur.

Eh bien! et voilà ce qui démontre à quel point les âmes véritablement magnanimes ne se laissent point abattre par les plus dures infortunes, M. de Valori, à qui les pertes et les sacrifices en pareil cas apparaissaient comme des chances heureuses, pour qui de tels refus étaient des malheurs irréparables, M. de Valori, qui n'avait pas voulu consentir à laisser publier ses poésies monarchiques sous la Restauration, rechercha un sujet de compensation dans leur publication à l'instant le moins favorable. En effet, les parjures éhontés s'accumulaient pendant qu'il réunissait vaillamment les hommages rendus à l'exil, à la vertu, au courage, et qu'il professait, pour ainsi dire, un cours d'honneur et de fidélité traditionnels. On peut en juger par ces titres significatifs : *la Mort de Louis de la Rochejaquelein*, *l'Entrée du roi à Paris*, *le Testament de la reine de France*, *la Naissance de Mademoiselle*, *l'Attentat du* 13 *février*, *la Naissance du duc de Bordeaux*, *la Mort du prince de Condé*, *de Sèze*, *les Tombeaux expiatoires*, etc.

Citons encore *l'Imagination*, *A lord Byron*, sur les ruines de la Grèce, *l'Exil du poëte* et *la Mort de Girodet* :

> Ah! si ma douleur a des charmes,
> Muses, pour l'ombre d'un ami,

Redites l'heure où sous nos larmes,
Notre Apelle s'est endormi.
N'était-ce pas l'heure où Diane
Sur un mont, loin d'un œil profane
Brille plus amoureusement,
Et vient, perçant la nuit ombreuse
D'une vapeur mystérieuse,
Caresser un paisible amant.

M. de Valori venait tout récemment d'obtenir des voix à l'Académie, Charles Nodier, juge si compétent, déclara que l'*Ode sur le Camoëns* était un des chefs-d'œuvre de M. de Valori, auquel tous les organes de la presse parisienne applaudirent en chœur, en rendant compte de cette belle collection contenant cinq livres d'odes, un livre de poëmes, un livre d'épîtres et des hymnes et des cantates. On y peut constater le multiple talent du poëte qui était aussi l'historien tour à tour grave et spirituel de son temps :

Suis-moi d'un œil de feu dans le sacré vallon,
Enthousiasme, esprit sublime !
Ravis-moi sur la double cime,
Où ta flamme nourrit le trépied d'Apollon ;
Et sur les ailes du génie,
A travers des flots d'harmonie,
Ouvre-moi vers l'Olympe un lumineux sillon !

Toi seul, gardien sacré du delphique trésor,
Dotas ce roi de l'épopée,
Qui sur la colline escarpée
A Calliope un jour surprit sa lyre d'or,
Et, dans son héroïque ivresse,
Peignit aux peuples de la Grèce
Le bouclier d'Achille et le casque d'Hector.

C'est ton souffle puissant qui sur les bords lointains,
D'un essor plus vaste et plus libre,

A fait voler l'aigle du Tibre
Du tombeau d'Ilion au berceau des Latins ;
Sans ton secours son œil débile,
Dans l'antre obscur de la Sibylle,
N'eût point lu tant de gloire au livre des destins.

C'est toi qui sur ton char aux lambris immortels
Portas le chantre d'Herminie,
Et dans les bosquets d'Aonie,
D'Homère sous ses pas relevant les autels,
Abreuva sa soif poétique
Aux sources de ce fleuve antique,
Qui seul divinisa la langue des mortels.

C'est par toi que Milton sur un Pinde nouveau,
Sombre ou touchant dans son délire,
Varia les sons de sa lyre,
Soit que de l'univers il chantât le berceau,
Soit que, de la voûte étoilée,
Sa muse vint, échevelée,
Aux flammes de l'enfer allumer son pinceau.

Ce fameux Camoëns, si grand dans l'art des vers,
Il te dut sa fureur sacrée!
Sur l'océan hyperborée
J'entends Adamastor, géant des flots amers,
Tonner sur la rive lointaine
Lorsque sa rame lusitaine
Viola le secret de l'empire des mers.

Ce fut en 1831 qu'il fit paraître son chef-d'œuvre poétique : *les Révélations d'Orphée*. Les plus beaux génies du dix-huitième siècle n'auraient pas désavoué les vers suivants sur Jéhovah :

Par delà tous les cieux, demeure solennelle
Qu'embrasent les rayons de sa gloire éternelle
Majestueusement, Dieu, sur un trône d'or,
Dans les airs, sur les flots, au milieu des tempêtes,

Agite son tonnerre, ou, sur nos humbles têtes,
De sa magnificence épanche le trésor.

Il voit tous les humains, et leur est invisible :
Essence d'équité, sa puissance paisible
De la miséricorde est le temple sacré.
Tout change autour de lui, lui jamais ; et sans doute,
C'est le fils de ce Dieu que la céleste voûte
Sur le mont Chaldéen a vu transfiguré.

La terre sous ses pieds marche silencieuse ;
Des superbes rochers la cime audacieuse
Tremble au loin sous le poids de son courroux divin :
Il atteint de son bras les limites de l'onde,
Sans lui rien n'est, ne fut, ne sera dans le monde ;
Il est seul le milieu, le principe et la fin.

En 1832, il dédia son poëme du *Troisième Exil* au roi Charles X et à sa famille, résidant à *Holy-Rood* en Écosse, et il eut le bonheur d'être assuré que son hommage avait été un baume salutaire pour tant de blessures aussi vives qu'imméritées. Les trois journées de Juillet et la fin dramatique du prince de Condé y étaient stigmatisées par l'ardente indignation du poëte avec tant d'énergie et de persuasion qu'ils lui valurent un procès criminel qui fit sensation, mais ne l'intimida point :

Un seul restait encor, survivant héroïque
De la valeur fidèle et de l'honneur antique.
Noble asile des preux, par la gloire embelli,
Réponds à ma terreur, palais de Chantilly !
N'est-il plus ?... Oh ! Condé, quand l'heure d'exil sonne,
A dû comme un soldat payer de sa personne.
« Ces deux jeunes enfants qu'assiége le péril,
« Sans pain, sans vêtements, sont partis pour l'exil !
« Et moi, fier de leur sang qui coule dans mes veines,
« Bourbon, j'hésiterais à partager leurs peines !

« Que mon or, disait-il, voyage à leur secours !... »
Mais soudain il finit ses vénérables jours ;
Et son ombre indignée a dû gémir encore.
D'insignes sans éclat son cercueil se décore.
Vieux bastions de Lens, tonnerres de Rocroi,
Ne résonnez-vous pas et de honte et d'effroi ?
Quoi ! ce cri de l'honneur qui berçait sa vieillesse,
Ne l'a point averti d'un moment de faiblesse !
Et saisi de stupeur, un vétéran des preux,
Abrégeant son destin sous d'homicides nœuds,
Aurait, par un trépas scandaleux pour l'histoire,
Fermé de ses aïeux et la tombe et la gloire !
Non, non, l'honneur français n'est point persuadé
Qu'un lâche désespoir ait surpris un Condé ;
Et la muse du temps ressaisira, j'espère,
Cette page qui manque à son livre sévère.

Mais j'arrive à la partie la plus difficile de ma tâche, et j'avoue même que je sens mon insuffisance à ce point que, sans les insistances de ma conscience qui me prescrit d'essayer au moins de redire, de mon mieux, tout ce dont j'ai été le témoin et parfois l'intermédiaire, le collaborateur même, Dieu le sait, je m'arrêterais à ce point de mon travail... Que mes lecteurs qui, comme moi, ont vu ce que je vais tenter de retracer, que la famille surtout de M. de Valori me pardonnent mon insuffisance en faveur de mon bon vouloir, ou se l'expliquent en pensant aux émotions dont de pareils souvenirs inondent mon âme agitée !

Sous la Restauration les salons de M. et de madame de Valori étaient ouverts aux grandes intelligences et aux illustrations, et j'ai dit quel genre de bienfaits ils avaient produits; sous la révolution de Juillet, ils furent ouverts à tous au profit de l'infortune, principalement de l'infortune politique, et on ne saurait énumé-

rer ses bonnes et nobles œuvres. Les arts, comme par le passé, y concoururent puissamment. Ces salons étaient aussi une galerie de tableaux des meilleurs maîtres; la musique y joua un rôle tutélaire. Les deux filles de M. de Valori, mesdemoiselles Charlotte et Jenny, dont le nom est encore dans la bouche des proscrits, des captifs et des pauvres, contribuaient et présidaient à ces fêtes charmantes où la société aristocratique et les artistes renommés fraternisaient, rivalisaient de zèle, de générosité, pour donner aux maîtres du lieu la satisfaction d'atteindre mieux leur noble but. En effet, dans ces soirées ou M. de Valori redisait ou improvisait de beaux vers, on était toujours, à la suite d'un bal ou d'un concert, aussi bien composé qu'exécuté, surpris par une loterie formée d'ouvrages de toutes sortes, provenant de la main des fées bienfaisantes du logis, des dames du plus haut rang, et même des souveraines et princesses de l'exil. Il est impossible de se faire une idée des piquantes combinaisons, des ravissantes intrigues que ces enchanteresses avaient le don d'inventer et de faire valoir dans les intérêts de leur commerce de charité. Elles avaient le privilége de donner le goût d'un grand nombre de billets de loterie avec des riens délicieux, chiffonnés, brodés, agencés ou touchés par elles et leurs dignes amies. C'était merveille de voir tout cela s'enlever, et quand la fin de la fête arrivait, chacun s'en allait emportant ce qu'il considérait comme un présent et en redemandait encore au même prix que de telles intentions rendaient fabuleux. Dès le lendemain les trésors réunis étaient envoyés à Blois, à Orléans surtout, où les résultats de la croisade *Valori*, comme on la nommait, étaient les aides chaque jour reçus et bénis du

*tricot* désormais immortel de la sainte marquise de la Rochejaquelein. Celle-ci avait, avec ses filles, un véritable atelier dans son salon du cloître Saint-Aignan, à Orléans, d'où partaient la consolation et les secours, sous toutes les formes, pour ses anciens compagnons d'armes de 1793 et de 1815, ou leurs fils, alors en prison à Fontevrault, à Melun, au mont Saint-Michel et même dans les bagnes....

D'un autre côté, à Paris, M. le marquis Henri de la Rochejaquelein, alors député de Ploermel, qui dès l'origine s'était constitué le visiteur et le patron des prévenus et des prisonniers à Blois et à Orléans, continuait sa mission en étant l'auxiliaire de sa mère, soit à la tribune, soit par toutes les démarches qui pouvaient alléger leur sort ou le faire cesser. On ne saurait assez redire et vanter les sacrifices considérables qu'il a multipliés pour eux, ni son dévouement invariable à tous leurs intérêts depuis cette époque jusqu'à ce jour. Aussi son nom, si populaire en Vendée et en Bretagne, est-il toujours béni par ceux qui l'ont vu à l'œuvre.

Est-il besoin d'ajouter qu'à diverses reprises les augustes exilés firent témoigner et témoignèrent eux-mêmes à M. de Valori leur gratitude pour de pareils dévouements?

Les Espagnols proscrits ou malheureux pour lesquels M. de Valori avait déjà organisé dans le Midi l'assistance sous toutes les formes, et qui résidaient en assez grand nombre à Paris, faisaient concurrence aux Vendéens, et partageaient avec eux les résultats de tant de pieuses sollicitudes.

C'étaient des généraux, des officiers supérieurs et au-

tres, des prêtres pour lesquels il fallait trouver non-seulement l'hospitalité, mais des emplois en rapport avec leur position sociale et leur éducation. Que de correspondances, que de démarches avant le succès qui alors avait un mérite de difficulté vaincue supérieur à celui que procuraient les recherches pour les Vendéens !

Ceux-ci en effet, pour la plupart, étaient d'une condition qui permettait de les caser comme domestiques à la ville ou à la campagne, et plusieurs salons de Paris transformés en leur faveur en bureau de placement, les jours de bals et de soirées, avaient le bonheur de leur fournir ces ressources. Entre un quadrille et une valse, cette sorte d'affaire se traitait par des intermédiaires habiles, qui, après cela, conféraient le droit de trouver plus d'attrait à la fête.

J'ai hâte de dire que les matinées musicales ou les réceptions de M. et de madame de Valori n'étaient pas moins fécondes pour l'aumônerie vendéenne. Les visiteurs étaient toujours si aimablement sollicités qu'ils ne résistaient en aucun cas, et ils retournaient avec plaisir au piége afin de s'y faire prendre. Tout était bon pour le but que se proposait la trinité infatigable du salon de la rue du Cherche-Midi, toujours sûre de bien et promptement recueillir le fruit de ses ingénieuses manœuvres. Un jour certain gentilhomme tant soit peu hors d'âge, mais d'autant plus coquet, s'excusait d'être venu sans avoir revêtu une redingote de coupe très-fashionable qu'il avait oubliée. «Tant mieux, « tant mieux, répondit la séduisante Jenny, nous allons « envoyer notre domestique la chercher à votre hôtel. « Vous nous laisserez celle que vous avez et qui ira fort « bien à un pauvre Vendéen, pour obtenir une bonne

« place. » Le galant interpellé ne se le fit pas dire deux fois.

Il me serait facile de citer maints autres faits de ces inimitables personnes pourtant si simples, si naturellement gracieuses, si modestes au sein de leurs triomphes, qu'on les eût prises volontiers pour des anges gardiens ou des Sœurs de charité retirées dans le monde, comme des déléguées de Dieu.

M. de Valori fut aussi le soutien du journal *la France*, cet énergique champion de la cause de Charles X, fondé par le vicomte de Baulny, parfait gentilhomme et écrivain distingué qui y consacra la majeure partie de sa fortune. C'est là que furent consignées avec le plus de soin, les exactions arbitraires commises en Vendée et en Bretagne par le pouvoir de Juillet et qui furent alors flétries par un des plus éloquents défenseurs de la cause vendéenne, M. Eugène Janvier. L'illustre avocat dont la mort prématurée a causé tant de regrets, aimait à manifester vivement son admiration et sa gratitude, quand dans les salons de mesdames de Valori, du Botdéru, de Soussay, il constatait les touchants moyens employés pour mieux secourir la captivité de ceux qu'il avait chaleureusement défendus, sans pouvoir toujours les sauver.

Une récompense digne de son ambition devait venir rechercher M. de Valori. Sachant bien qu'il pouvait lui procurer le plus de précieux documents, de faits incontestables, et lui fournir des sujets d'interprétations et de commentaires favorables à la tâche qu'il avait entreprise, ce fut près de M. de Valori que se rendit M. le marquis Scipion de Dreux-Brézé, lorsqu'il voulut lancer sa terrible philippique à la chambre des pairs et

réclamer du ministère la réparation de ces coupables actes.

Aidé par un de ses amis possédant toutes les preuves officielles résultant des investigations et des enquêtes de madame de la Rochejaquelein, M. de Valori s'empressa d'éclairer la conscience et d'approvisionner la mémoire du noble pair, qui n'a jamais été si grand orateur que ce jour-là et s'est fait une renommée européenne. Rien ne manquait à son magnifique discours, le talent y abondait pour le fond et pour la forme ; jamais non plus sa figure ne fut empreinte d'autant de conviction et de sérénité, jamais son geste ne fut plus digne, son regard plus inspiré et sa parole à la fois plus austère et plus entraînante. Aussi, peu de temps après cet éclatant succès de tribune et cet immense service, la Vendée et la Bretagne déléguèrent-elles à Paris une députation pour offrir une médaille à leur intrépide défenseur. M. de Valori fut recherché par cette députation, et il fut facile de voir quand le marquis de Brézé lui serra la main qu'il lui exprimait un remercîment bien senti.

M. de Valori reçut encore d'autres témoignages de reconnaissance sur lesquels je m'étendrais davantage si je ne craignais d'offenser son émule en modestie, Mgr de Bervanger, fondateur et supérieur des établissements de Saint-Nicolas, pour l'éducation des orphelins et des enfants pauvres. M. de Valori fut un des premiers et constants soutiens de cette institution, placée sous le patronage de Mgr le duc de Bordeaux encore enfant, et qui depuis, devenue chaque jour plus utile et plus populaire, a régénéré les conditions laborieuses à Paris. Seul son vénérable supérieur, s'il ne voulait être trop discret, pourrait dire que de bienfaits.

là encore, a répandus la famille de Valori, et avec quelle tumultueuse allégresse douze ou quinze cents enfants recevaient et entouraient son chef quand il venait visiter leur cher *papa seigneur*, comme ils l'appelaient, son digne ami. Pour se flatter d'être juste envers M. de Valori, il faudrait, avant tout, raconter les touchants détails de tout ce qu'il a accompli dans l'obscurité et le silence, reproduire ses entretiens intimes, ses correspondances, descendre dans les ateliers souffrants, monter dans les mansardes misérables, et donner à leurs habitants la jouissance de rompre enfin le secret que leur imposait sa charité s'entourant toujours d'ombre et de mystère.

A Château-Renard, surtout depuis qu'ainsi seulement il cherchait à se consoler de la perte irréparable de ses deux filles, son orgueil et sa joie, Charlotte et Jenny, devenue la marquise de Saint-Paul, il multipliait les preuves de sa munificence. Les pauvres du village et du canton s'étaient constitués ses vassaux, mais le maître du féodal manoir se plaçait sous leur dépendance : il relevait de leurs besoins, de leurs misères, et quand il les avait abondamment secourus, il refusait les remercîments, et prétendait rester l'obligé de ceux dont ses revenus étaient la liste civile, et ses biens leur apanage. Hélas ! pourquoi faut-il que ces vérités, inconnues pour le plus grand nombre, soient maintenant un hommage à trois tombes !

Au milieu de ses sollicitudes politiques et de ses bonnes actions organisées chaque jour sur une plus grande échelle, M. de Valori s'était réservé le temps de composer un nouveau poëme, *les deux Charles en Écosse*, et, suivant son roi comme les trouvères des an-

ciens jours, il raconta d'une manière émouvante et pittoresque comment en Écosse Charles X se rencontra dans la même chaumière qu'un siècle avant Charles Stuart eut pour retraite... Plus tard, grâce au manuscrit autographe de Sannazar, *de Partu Virginis*, *de l'enfantement de la Vierge*, qu'il parvint à se procurer, il en fit une excellente traduction en vers, bientôt rendue publique dans une édition de luxe. Celle-ci fut l'objet de maints comptes rendus dans les journaux scientifiques de Paris, de Rome et de Florence, et proclamée la plus complète sous tous les rapports. Son plus flatteur éloge est dans cette lettre du cardinal Mezzofanti, le célèbre polyglotte : « J'ai lu, monsieur « le Marquis, avec d'autant plus de plaisir cette incom- « parable traduction de Sannazar, que je connaissais « déjà votre traduction du *Culex* de Virgile ; j'y ai « trouvé la même érudition et de plus une connaissance « approfondie des Pères de l'Église latine. Je vous féli- « cite de marcher ainsi sur les traces de vos célèbres « aïeux Nicolas et Baccio Valori, qui ont tant figuré « dans l'histoire des lettres italiennes....... Veuillez « agréer, etc... »

M. de Valori s'était retiré dans sa terre de Provence, d'où il ne sortit plus que pour aller une dernière fois à Rome et à Venise rendre ses devoirs à d'augustes exilés. Sa verve ne vieillissait pas, et on va voir comment il passait d'un sujet très-sérieux à une forme légère et gracieuse. Voici une lettre d'invitation à son ami Reboul :

Tu devrais visiter encore
Mon riant manoir que décore
Château-Renard aux fières tours,
Et là, d'une rime hardie,

Confier à la mélodie
La légendaire des amours.

Sans prétendre me mettre en scène
Près du protégé de Mécène,
J'ai, comme lui, mon ciel d'azur,
Mon cellier, des roses par mille,
Mon luth, mon bois de Lucrétile,
Mes cascatelles de Tibur.

Mon modeste jardin t'appelle,
Riche dans la saison nouvelle
De roses et surtout de lis,
Beaux lis, dont l'aspect nous enchante,
Qui me parfument quand je chante,
Qui m'embaument quand je te lis.

Nous allons retrouver M. de Valori à la poursuite de la Laure de Pétrarque, dont il fut toujours comme le chevalier-servant littéraire. Il ne cessa de se livrer à toutes les recherches, et n'a négligé aucun effort pour découvrir son origine, son existence, car il a fureté dans tous les parchemins, les chroniques et les bibliothèques.

## IV

La Laure de Pétrarque est-elle un mythe, un être idéal, ou bien une femme galante de la cour de Clément VI? Depuis longtemps, la solution de ce problème était le rêve du marquis de Valori. C'était une tâche difficile que d'entamer cette vieille question à laquelle l'abbé de Sade avait consacré des in-folio. Ce travail aurait découragé la patience du bénédictin le plus âpre aux recherches; M. de Valori ne s'est point effrayé; il a étudié longtemps ce Pétrarque intraduisible qui enveloppe sa pensée dans un voile impénétrable dont le lecteur ne peut deviner le mystère, et s'il n'a pas résolu le problème, il faut désespérer d'en trouver jamais la solution. En effet, M. de Valori a renversé l'échafaudage élevé à grands frais par l'abbé de Sade, et a prouvé que Laure ne pouvait être une fille de la maison de Noves, femme de Hugues de Sade. Donc, si d'une part la tradition est mensongère, et si de l'autre les recherches les plus immenses, les plus complètes, n'ont pas répandu le jour le plus éclatant sur la question, qui tranchera jamais la difficulté?

Voilà comment s'exprimait un publiciste éminent, en rendant compte de l'ouvrage de M. de Valori.

« Le noble auteur a scruté partout ; il a exploré les bibliothèques, les chartriers, Avignon, Marseille, Carpentras, Arles, Tarascon, Vaucluse, Romanil, le Thor, Noves. On l'a vu, en pèlerin de la science, explorant la contrée et demandant aux sites et aux rochers s'ils ne concordaient pas avec la description que Pétrarque nous a laissée dans ses sonnets des lieux habités par sa belle. Il a appelé à son secours Gesualdo, Baldelli, Tomasini, le Monge des Iles-d'Or et toutes les chroniques pour corroborer son système et rendre à cette Laure si aimée l'auréole de gloire qui lui appartient. M. de Valori ne s'est pas contenté des ressources que lui offrait notre pays, il a voyagé pour en trouver de nouvelles, et c'est à Venise qu'il a découvert le manuscrit précieux qui a été la base d'un grand travail. »

La mort l'a laissé encore inédit, nous en donnerons dès à présent un léger aperçu ; mais écoutons le marquis de Valori :

— « Un goût constant pour l'étude du moyen âge m'a quelquefois procuré d'utiles et intéressantes découvertes... Aujourd'hui je publie un document historique, que l'on regrettait pour n'avoir jamais existé ; en effet, qui mieux que Boccace, confident de Pétrarque, avec lequel il ne cessa d'être en correspondance, pouvait tracer un portrait exact de cet homme célèbre? Récemment, pendant mon séjour à Venise, où un culte héréditaire d'amour et de vénération m'amenait auprès de l'auguste héritier du trône de saint Louis et de Henri IV, je fus visiter la bibliothèque de Saint-Marc, dont je pus admirer les richesses littéraires, grâce à l'obligeance de

M. l'abbé Valentinelli, homme non moins distingué par la politesse et l'aménité de ses mœurs que par sa vaste érudition. En parcourant le catalogue du célèbre abbé Morelli, j'aperçus l'indication d'un manuscrit latin du quatorzième siècle, avec cette remarque : *Codex magni pretii ;* il portait pour titre : *De vitâ et moribus Domini Francisci Petrarchæ de Florentiâ, secundum Johannem de Bocchacci de Certaldo.* Après m'être assuré, comme je le prouverai plus tard, que cet opuscule n'avait pas encore été mis au jour, quand les abréviations du texte eurent disparu, je résolus d'en faire le document capital d'une dissertation que je composais sur d'autres écrits également nouveaux...... »

Après une préface pleine d'intérêt l'auteur commence par parler de la langue romane en usage dans le Midi sous le règne de Bérenger, de la maison d'Aragon. Viennent ensuite les croisés rapportant de l'Orient un esprit de cynisme que la religion pouvait à peine tempérer, et qui poussaient souvent le fanatisme et la galanterie jusqu'à la licence.

Puis viennent les troubadours chantant sous l'ormel leurs sirventes et leurs ballades, premiers essais de la poésie française. Viennent ensuite les cours d'amour qui brillèrent d'un vif éclat jusqu'au retour des papes à Rome; les troubadours s'isolèrent alors, ils émigrèrent dans d'autres pays et laissèrent Pétrarque maître du champ de bataille.

Tout cela est écrit d'un style large, gracieux et avec une pureté de langage qui rappelle la plume des grands maîtres. Nous nous arrêterons-là, l'ouvrage paraîtra bientôt, et le monde savant saura, mieux que nous,

suivre l'auteur à travers les sentiers battus par sa prodigieuse érudition.

Arrivons à l'époque où pour ne plus songer qu'à s'inspirer des sentiments et des principes qui présidèrent à ses débuts, M. de Valori publia ses dernières odes sur le mariage de Mademoiselle et de Monsieur le comte de Chambord, puis sur la mort de S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême, dont il avait dit en 1832 :

> Chêne fortifié par la grande tempête,
> L'Électre des Bourbons n'a point courbé la tête :
> Holy-Rood, redis-lui que la voix des cités
> N'égale à ses vertus que ses adversités,
> Et que tant qu'en mon sein doit battre un cœur fidèle,
> Mes pleurs et mes accents s'animeront pour elle.

Il céda, en 1850, aux sollicitations de ses amis et publia quelques-unes de ses poésies inédites pour en faire encore hommage à l'exil, entre autres : *le Fils de la promesse*, *la Saint-Louis*, *la Nativité de la Vierge*, *la Fête de l'Alhambra*, *l'Ombre de madame Élisabeth*, enfin *l'Ode sur le départ du pape Pie IX et sur les perturbations du siècle*.

> Eh quoi ! l'Europe ensanglantée
> Par un délire factieux,
> Près du vert peuplier voit la croix déplantée
> Et la terre en travail pour détrôner les cieux.
> Exécrable erreur, faux prestige !
> L'arbre saint a si haut sa tige,
> Que son ombrage échappe aux bras profanateurs
> Dans cette région des rêveurs ignorée
> Où vogue cette arche sacrée
> Qui rallia les rois pasteurs.

Les persécutions contre le saint-siége et son auguste

chef, blessaient tellement la grande âme de M. de Valori, qu'on le vit un des premiers s'associer à la souscription qui, en 1848, fut ouverte sous le nom de *Denier de Saint-Pierre*, sous les auspices d'un comité dont M. Dupanloup fut le trésorier, et qui, non content d'envoyer des sommes importantes à l'exilé de Gaëte, pourvut aux frais de l'enrôlement des volontaires. De plus, il flétrissait ainsi les tentatives des démagogues :

> Et n'ont-ils pas dans Rome, au pied des sept collines,
> Outragé le pasteur qui tient les clés divines,
> Mis ses jours en péril ?
> Jusqu'à l'heure où ce roi de la cité déserte
> Traînait la croix du maître aux remparts de Caserte,
> Sanctifiant l'exil !

Cette citation n'est-elle pas d'heureuse actualité au moment où l'Empereur des Français, comme s'il se fût inspiré de cette belle strophe, vient d'assurer par son armée et par sa lettre l'indépendance et la sécurité du souverain pontife, le maintien de son pouvoir temporel, au moment ou est poursuivi par la justice l'ouvrage qu'un des feuilletonnistes trop favoris de certains journaux, M. Edmond About, a lancé sous ce titre : *Question romaine ?*

Ceci nous conduit tout naturellement à dire que certains auteurs modernes qui ont obtenu un fauteuil à l'Académie française, ou ceux qui en postulent, n'ont jamais eu autant de véritables droits à cette dignité que le marquis de Valori, lequel pourtant n'y a pas été appelé. Nous en référons avec confiance à la bonne foi et à la loyauté de ces nouveaux immortels pouvant maintenant bien connaître et juger son mérite si incontestable. Disons, cependant, qu'à l'époque où M. Ber-

ryer fut élu, M. de Valori son concurrent sans le savoir eut plusieurs voix. Les organes de la presse se hâtèrent de le constater, entre autres *l'Europe monarchique* de Bruxelles qui ajoutait :

« Ce nouvel hommage rendu au talent et au carac-
« tère d'un écrivain si monarchique prouve que l'Aca-
« démie veut conserver toute son indépendance et
« semble garantir le succès de M. de Valori à une pro-
« chaine élection... » En 1830, il avait déjà été désigné par cinq suffrages.

Certes on aurait pu, on aurait dû déposer sur le cercueil de ce maréchal littéraire et poétique le diplôme d'Académicien comme on déposa sur la tombe de l'un de ses aïeux le bâton de maréchal de France. Mais ses forces épuisées bien plus, hélas ! par d'excessifs travaux que par l'âge, le déterminèrent à ne plus habiter Paris et à vivre ses derniers jours à Château-Renard. Sa présence fut regardée comme providentielle en ces lieux accoutumés à s'enorgueillir de ses œuvres et à jouir de ses conseils et de ses bienfaits. Pourquoi faut-il que, malgré les instances de sa famille et de ses amis, il se soit obstiné à continuer, avec une ardeur devenue fébrile, ses études archéologiques ? Les aspects ravissants, les verts bocages, les ondes limpides qui ornaient et fécondaient son domaine, eussent sans doute produit son rétablissement, s'il n'eût voulu encore abuser de sa facilité incomparable à déchiffrer les vieux manuscrits, et ceux-là même qui avaient lassé la patience et l'aptitude des archivistes et des paléographes les plus expérimentés et les plus tenaces. Les habitants de Château-Renard s'affligèrent profondément en voyant l'altération croissante de sa santé, car ils aimaient ce patriar-

che modèle des qualités et des vertus domestiques, ce gentilhomme dont les manières affables, le langage plein d'aménité savaient gagner les cœurs; ils estimaient, ils respectaient sa fermeté inébranlable, son caractère conciliant et surtout son dévouement absolu à tous leurs intérêts, car le marquis de Valori exerçait des influences d'autant plus légitimes qu'il se plaisait à professer le culte de la nationalité locale : or c'est ce qui assure une considération inaltérable, une autorité irrésistible aux hommes de sa position sociale. Ils se plaisaient à rendre hommage à sa science et à ses talents pour se venger de ce que, trop oublieux de lui-même, il laissait inédite la moitié de ses travaux qui eussent répandu l'éclat et la gloire sur leur chère contrée. Ils n'ignoraient pas d'ailleurs qu'il avait constamment suivi la trace de ce François de Valori dont Sylvano Razzi a dit : « Être le Mécène des virtuoses et « des savants a toujours été l'apanage des Valori (1). » Aussi ont-ils immédiatement reporté leur vive affection sur ses fils, en apprenant que les exemples et les ouvrages de leur père étaient la partie de son héritage qu'ils étaient le plus empressés de recueillir.

Après des souffrances supportées avec une piété, une résignation toute chrétienne, le marquis de Valori est mort à 73 ans, le 31 janvier 1859, répandant autour de lui l'édification et laissant sa famille et cette partie de la Provence livrées, nous allions dire d'abord à d'amers regrets, mais nous remplaçons ces mots par une juste désolation. En effet, il avait tellement, comme homme, comme chrétien, comme écrivain, mérité qu'on dît de lui : *Transivit bene faciendo et bene scribendo*, qu'il

(1) *Vie de Francois de Valori.*

est permis de croire que Dieu l'a rappelé pour lui donner les récompenses dont il s'est rendu digne. Les siens et ses amis avaient le droit de verser d'abondantes larmes ; mais, puisque les habitants de Château-Renard et toutes les populations voisines escortant un nombreux clergé, les fonctionnaires publics du département, les autorités locales, sont venus saluer et bénir sa tombe entr'ouverte, ils ont le devoir d'être persuadés que M. de Valori se survivra dans le souvenir de son pays et par la publication de ses travaux encore inconnus.

On en sera bientôt convaincu en lisant la lettre qui seule suffirait à immortaliser le nom et les services de M. de Valori et que M. le comte de Chambord a adressée à M. le vicomte Henri de Valori quand celui-ci, en l'absence de son frère aîné, lui fit part du funeste événement qui consternait la famille.

« Venise, le 14 mars 1859.

« J'ai ressenti bien vivement, monsieur le Vicomte, la perte cruelle que vous venez de faire. Celui que vous pleurez, en couronnant une longue vie d'honneur, de dévouement et de fidélité par la fin la plus chrétienne, est allé dans le sein de Dieu en recevoir la récompense et prier pour sa famille, pour la France et pour nous. Ces nobles et pieux souvenirs sont la seule consolation qui puisse adoucir l'amertume de vos regrets. Je sais que vous avez hérité de tous les sentiments de votre excellent père et que je puis compter sur vous en toute occasion comme je comptais sur lui. Ma femme s'associe également à votre profonde et si juste douleur. Soyez, dans cette triste circonstance, notre interprète auprès

de tous les vôtres et croyez toujours à ma bien sincère affection.

« HENRI. »

Un autre auguste exilé lui adressait aussi la lettre suivante :

« Monsieur le vicomte de Valori, en prenant part à votre douleur, je n'ai fait que rendre une haute justice au caractère élevé du marquis de Valori et à ses vertus privées et politiques, vertus d'ailleurs qui, remontant d'âge en âge dans votre famille, lui ont acquis une grande place dans l'histoire de Florence comme dans celle de votre pays. Je prie Dieu, monsieur le Vicomte, qu'il vous assiste dans votre deuil, et croyez à toute mon estime et amitié. »

Quant à la publication de ses œuvres, ce dernier soin est confié à la piété filiale, qui, impitoyable pour une modestie trop inflexible, dévoilera tous les secrets de cette existence uniquement employée à bien écrire pour le bien et à lutter contre la misère des malheureux qui s'adressaient à lui. Dieu merci, nous sommes certains de ne rien perdre, car son fils aîné Charles, aujourd'hui marquis de Valori, a depuis longtemps pris possession des traditions de ses aïeux et profité des leçons paternelles. Il a trouvé le moyen de cultiver les arts et les lettres, en même temps qu'il conquérait les facultés administratives, et il a publié des œuvres pleines de maturité et de distinction. Son autre fils, le vicomte de Valori, a hérité aussi des goûts littéraires et artistiques de son père, et a consacré les meilleures années de sa jeunesse au service de la France, dans notre armée ; il a été honoré d'une position de confiance par le choix d'un des souverains de l'Italie, voulant proclamer sa

gratitude envers les glorieux services rendus à sa patrie par la famille des Valori.

Enfin, pour être sûre d'y trouver une vraie consolation, sa noble veuve consentira sans doute à révéler de nombreux épisodes de sa charité ingénieuse, en sorte que nous aurons le bonheur de lire sa vie bien complète. Celle-ci sera d'autant plus intéressante et salutaire que, de nos jours, de semblables types sont trop rares, et on ne saurait trop proposer, par des faits authentiques, par des détails précis, leurs exemples à suivre. La vie de M. de Valori sera comme un mausolée historique ajouté à ceux fournis par ses ancêtres en Italie et en France, et sur lesquels on peut lire auprès de leur exergue : *Senatus populusque florentinus*, et de leur cri de guerre. *Gloria Valori*, cette devise : *Jam clara resurgo*, des Rustichelli de Venise, et celle-ci : *Aquilæ Valori laurus*, à eux conférée lors de leur rentrée en France par le roi René d'Anjou.

On pourrait aujourd'hui ajouter à tout cela, comme une fleur sur sa tombe, la belle devise des Mérode : *Plus d'honneur que d'honneurs !!!*, si déjà son plus jeune fils, contemplant, après avoir lu l'histoire de sa race, les actes chevaleresques et les bonnes œuvres accumulés avec tant de modestie et d'abnégation depuis son enfance jusqu'à son dernier jour par son père, n'eût dit :

C'est en les surpassant qu'on grandit ses aïeux.

# JOSEPH DE LABORDE

## ET SES FILS,

PAR


## M. PAUL LACROIX,

CONSERVATEUR A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.


LABORDE (Jean-Joseph de), vidame de Chartres, seigneur de la Ferté-Vidame et des baronnies de Méréville en Beauce, et de Laborde en Bourgogne, fut un de ces hommes rares dont la probité et la bonne réputation augmentent en proportion de leurs richesses. Son nom de famille était Dort, de Bielle, chef-lieu de la vallée d'Ossau, en Béarn. Dès le 14e siècle, les Dort exerçaient une notable influence dans le pays. On trouve, parmi les anciens titres d'Ossau, la preuve de leur participation active aux intérêts de cette commune et à ses fréquents démêlés avec les vallées environnantes. Ils occupèrent les principales charges électives; mais, au 16e siècle, la maison Dort n'étant plus représentée que par une seule héritière du nom, la branche cadette de cette famille vint s'établir à Bielle, et, joignant à son nom de terre son nom patrimonial, s'appela Dort de Laborde. A la fin du 17e siècle, un cadet de cette branche alla se fixer dans la ville de Jacca en Aragon, et s'y maria avec Marguerite Alleman, fille d'Alleman de la vallée d'Aspe. Joseph de Laborde naquit de cette union en 1724. A l'âge de dix ans, il rentra en France et commença sa carrière commerciale à Bayonne, sous la direction de son oncle Joseph de Laborde, des Dort de Laborde de Bielle. Les relations de cette importante maison étaient fort étendues en Espagne. Il eut donc de bonne heure l'occasion de manifester ses goûts et son aptitude pour le grand commerce. En 1739, n'ayant pas encore quinze ans, il fut chargé de négocier une affaire considérable avec Pizarro, commandant de la flotte espagnole, et, au milieu d'un pays étranger, en butte aux tracasseries des douanes et aux rivalités des commerçants indigènes, il montra une habileté et une présence d'esprit qui décelèrent à tous les yeux, comme aux siens mêmes, sa véritable vocation. En 1746, son cousin mourut et le laissa seul à la tête de la maison de commerce qu'il faisait prospérer. Ses opérations l'obligeaient à faire des voyages qui le mirent en rapport personnel avec les gens d'affaires comme avec les hommes d'État de l'Espagne. En 1751, il conclut avec la Compagnie des Indes une affaire de dix millions de piastres, dont elle se trouvait assez bien pour lui offrir, l'année suivante, la fourniture de trois cent mille marcs, ou quinze millions de livres d'alors. Depuis cette époque, ses affaires prirent une extension telle, et sa fortune s'accrut dans de si énormes proportions, qu'il prêtait chaque année plusieurs millions aux différents services de l'État, et qu'il pouvait, en 1757, malgré l'invitation pressante de Louis XV, renoncer à venir s'établir à Paris, dont le séjour ne convenait ni à sa santé ni à ses goûts. Ce besoin d'indépendance et de repos lui fit également repousser les propositions de M. de Boullongne, alors contrôleur général et son ami, qui lui offrait une place de receveur général, ou de fermier général, à son choix. Il se retira dans sa chère vallée d'Ossau, et il y jouissait d'une tranquillité devenue nécessaire après tant de tra-

vaux, lorsque le comte de Bernis eut recours à lui pour renouer une négociation financière qui venait d'échouer par les voies diplomatiques. Louis XV, engagé dans la guerre de sept ans, et combattant la détresse de ses finances, un ennemi plus redoutable que le roi de Prusse, avait sollicité du roi d'Espagne un prêt de trente millions de livres. Son ambassadeur lui annonça un refus. Mais les rapports de Joseph de Laborde avec l'Espagne, les liens d'amitié qui l'unissaient aux principaux hommes d'État de ce royaume, firent espérer de son intervention une issue plus heureuse, et il reçut du roi, le 24 juillet 1758, l'ordre de se rendre à Madrid. En trois jours il avait fait le voyage, célérité qu'on trouva extraordinaire à cette époque, et il ne lui fallut pas beaucoup plus de temps pour recevoir du premier ministre de Ferdinand VI cette réponse si flatteuse : « Nous ne prêterons rien à Sa Majesté « Très-Chrétienne, mais je consens à prêter, à « vous personnellement, dix millions. » Joseph de Laborde mettait autant de franchise que de noblesse dans la manière de traiter les affaires. C'était là ce qui lui avait valu l'estime des ministres du roi d'Espagne (1); c'est là ce qui lui gagna l'amitié des hommes les plus considérables. Il reçut de tous des marques d'affection et de dévouement. Nous citerons à ce sujet un passage de ses Mémoires inédits : « De mes amis de Madrid, le « moins affectueux n'était pas le marquis d'Yturbieta; je logeais toujours chez lui, j'étais re- « gardé comme l'enfant de la maison. Sa fortune « était immense, et je n'ai jamais demeuré chez « lui, sans voir, dans une chambre de son appar- « tement, quatre ou cinq millions de livres en or, « rangés sur des tablettes dans des sacs de dix « mille pistoles d'or chacun. Il avait du plaisir à « me faire voir cette bibliothèque, en me disant « fort obligeamment : « Tout ce trésor est à votre « service, et vous pouvez en user librement; vous « êtes l'unique personne à qui je l'offre sans « bornes. » Il était impossible que cette grande considération personnelle, que cet immense crédit sur toutes les places de l'Europe ne fussent pas mis à profit par le gouvernement français. Le comte de Bernis appela près de lui Joseph de Laborde, et le supplia de se charger du service de la Guerre qui s'élevait à cinquante millions. Il avait à peine assuré ce service en le plaçant dans de si bonnes mains, qu'il quitta le ministère. M. de Choiseul, qui lui succédait, non-seulement confirma le choix de son prédécesseur, mais encore employa toutes les séductions imaginables pour que de Laborde consentît à se charger aussi du *service des finances de la politique*, lequel se montait à vingt-cinq millions, et comprenait l[e] budget des Affaires étrangères et des subsides [à] l'étranger; en outre, il lui fit accepter le titre d[e] banquier de la cour, à la place de M. de Mont[-]martel, qui occupait cette position depuis de lon[-]gues années, et qui s'y était créé de puissants ap[-]puis. Laissons J. de Laborde expliquer lui-mêm[e] comment il entre en fonctions : « Et remarquez « mon cher fils, dit-il dans ses Mémoires, que c'es[t] « un homme qui vient de Bayonne, établi à deu[x] « cents lieues de la capitale, qui, huit jours aprè[s] « son arrivée à Paris, se charge d'un service d[e] « soixante et quinze millions, ayant contre lui l[a] « cour qui ne le connaît pas, la finance et la ba[n-] « que qui regardent le commencement de so[n] « entreprise comme l'époque de sa chute; aucun[e] « bourse à sa disposition, un ministre qui l[ui] « promet quatre millions de fonds qu'il n'est pa[s] « en état de lui fournir, et deux millions par moi[s] « en argent qu'on ne lui a jamais donnés. Cepen[-] « dant je fais mes dispositions, j'écris à tous me[s] « correspondants : les piastres affluent dans me[s] « caves, je bats monnaie à Pau, Bayonne, Stras[-] « bourg et Paris, et mon service se fait exacte[-] « ment. » Depuis la création de la Banque d[e] France, et en présence de l'organisation finan[-]cière actuelle, qui a constitué régulièrement tou[s] les services administratifs, on se représente l[e] banquier de la cour de Louis XV comme un finan[-]cier complaisant chargé de subvenir uniquemen[t] aux dépenses du château de Versailles! Les attr[i-]butions du banquier de la cour avaient, comm[e] on le voit, un tout autre caractère. Louis XV [et] ses ministres se félicitèrent souvent d'avoir conf[ié] toutes ces importantes fonctions à Joseph de La[-]borde, et la monarchie, minée par une politiqu[e] inconstante, dut peut-être à cet honnête homm[e] de reculer de trente années la catastrophe qui l[a] menaçait. Le duc de Choiseul, appréciant les ta[-]lents de Joseph de Laborde, connaissant s[es] grandes qualités, ne se contenta pas de le défen[-]dre contre les intrigues de la cour; il le prit e[n] amitié. Aussi, Joseph de Laborde écrit-il dans s[es] Mémoires destinés à son fils : « Vous n'avez [de] « reconnaissance à conserver, sur cette malheu[-] « reuse époque, que pour M. le duc de Choiseu[l]. « Vous lui en devez également pour la place [de] « lieutenant de police qu'il demanda au roi po[ur] « M. de Sartine, à ma sollicitation. Il ne l'ava[it] « jamais vu et ne le connaissait point. Il mit [à] « cette affaire toutes les grâces de l'amitié. » [Ce] fut donc le banquier de la cour qui eut l'honneu[r] de désigner au ministre cet habile administrateu[r]. J. de Laborde ajoute un peu plus loin : « Le con[-] « trôleur général, M. de Silhouette, me forç[a], « dans le mois de juin 1759, à prendre une pla[ce] « de fermier général, que j'avais refusée à M. [de] « Boullongne. Il prit le bon du roi, fit exp[é-] « dier tout avant de m'en prévenir, et la cho[se] « était si avancée lorsqu'il m'en parla, qu'il n['y] « avait plus moyen de s'en défendre. J'avais é[...]

(1) On peut ajouter aussi la faveur du roi d'Espagne. Ce prince demanda un service personnel au banquier de la cour de France, service que celui-ci s'empressa de lui rendre; mais quand le roi lui offrit des titres et des décorations, il éprouva un refus. M. de Laborde accepta cependant, comme marque de la gratitude royale, un singulier cadeau : tous les ans l'ambassadeur d'Espagne lui envoyait une boîte de quinquina de la provision particulière de Sa Majesté Catholique.

élevé dans le commerce, j'y avais fait une fortune, et ma répugnance était extrême pour aucune des places de finances. Ce n'est pas qu'elles ne soient parfaitement honnêtes, mais le commerce et la finance ne vont jamais bien ensemble. J'ai toujours conservé l'attachement le plus décidé pour le commerce, c'est l'état d'un vrai citoyen. Un négociant qui opère en grand fait mouvoir tous les différents ordres de l'État, en leur faisant recueillir le fruit de son travail : l'agriculture, les manufactures, les artistes, les ouvriers en tous genres, tout se ressent des opérations d'un négociant. J'ai eu jusqu'à vingt navires à la pêche de l'Amérique, aux Indes orientales, aux Indes occidentales et en Guinée. Combien de personnes occupées, combien d'argent répandu qui soulage le peuple et le gentilhomme, en leur procurant un débouché avantageux de leurs produits! » Ce grand négociant, banquier malgré lui, avait associé au talent de faire sa fortune (1) le talent plus rare de la bien dépenser. Un penchant décidé pour la magnificence, un goût exquis des arts, une tendance continuelle vers les innovations, trouvèrent dans sa caisse des ressources inépuisables. Il avait, par-dessus tout, la passion de bâtir. A Bayonne et à Bielle, on voit encore plusieurs élégantes maisons qu'il fit construire avant de s'établir à Paris; mais, une fois sur ce théâtre plus vaste, ses constructions furent des entreprises gigantesques, comme le témoignent encore les châteaux de la Ferté-Vidame, de Laborde, en Bourgogne, et de Méréville, en Beauce, ainsi que les trois grands hôtels de la rue Laffitte, alors rue d'Artois. Il ne fit pas toutes ces constructions à la fois, mais elles se suivirent de près. Le domaine de la Ferté-Vidame fut acquis par lui en juin 1764, et quinze années après, il en avait décuplé l'étendue, construit le château et ses communs, entouré le parc de murs; il s'y installa avec magnificence, et en 1781 il y reçut royalement l'empereur Joseph II, qui visitait la France pour la seconde fois. Malheureusement pour Laborde, le duc de Bourbon entendit parler de cette résidence princière, voulut la voir, s'en éprit, et proposa de l'acheter. Laborde refusa; mais Louis XVI et Marie-Antoinette interviennent, et il cède, sans que le prix de cinq millions cinq cent mille livres, payées comptant, l'indemnisât de ses dépenses; sans que la terre de Laborde, érigée en marquisat, fût pour lui une compensation, car il tenait peu à l'argent, moins encore aux titres, et la contrée où est située cette terre ne lui plaisait pas. Il se consola par une raison qui, pour tout autre, eût été une cause de regrets : c'était une occasion nouvelle de créer quelque chose. Tout était fait à la Ferté-Vidame : tout était à faire à Méréville. Ce fut, en effet, sur la vallée de la Juine qu'il porta désormais ses vues. Elle lui offrait en abondance une eau courante, toujours limpide, la seule chose, il en convenait, qu'avec sa fortune et son bon goût, il lui eût été impossible de créer. De 1784 à 1794, il engloutit des millions dans cette vallée, et il en fit sortir une merveille qui aurait eu sur les arts la plus heureuse influence, si elle était venue à une autre époque. Il est impossible d'entrer dans le détail et d'énumérer les innovations; disons seulement que l'architecte Bellanger, le sculpteur Pajou, les peintres Joseph Vernet (1), Hubert Robert (2) et Greuze (3) associèrent avec bonheur, sous la direction intelligente du propriétaire, les créations de l'art aux beautés de la nature. Pendant que Laborde construisait aux champs, il construisait aussi à la ville. Le génie des affaires est dans la prévision : Laborde envisageait, dès 1760, la marche qu'allait suivre l'agrandissement de la ville de Paris; et franchissant avec elle le rempart, il achetait de C.-G. Lenormant, de Grimod de la Reynière et du duc de Choiseul leurs beaux hôtels et les parcs y attenant, et petit à petit la presque totalité des terrains maraîchers compris entre le boulevard actuel des Italiens, les rues Grange-Batelière, Chantereine et de la Chaussée-d'Antin. Sur ces terrains il ouvrit, en 1770, les rues d'Artois et de Provence, il élargit les rues Lepelletier, Pinon, Chantereine, Chauchat, et, revendant à perte les portions qui pouvaient tenter les propriétaires et les entrepreneurs, bâtissant lui-même petites maisons et grands hôtels, il mettait en valeur ce nouveau quartier, se réservant seulement une dizaine d'arpents qui, aujourd'hui, vaudraient cinquante millions. La révolution renversa ces projets, ruina cette grande fortune, et envoya à l'échafaud le vertueux citoyen. Laborde était à Méréville, entouré de sa famille, et, protégé par l'affection de tous, il pouvait croire, au printemps de 1794, que le bourreau l'oubliait, lorsqu'il fut mandé à Paris. On sait, et on savait alors, ce que ce mandement signifiait. Toute la population beauceronne s'arma et vint lui offrir de le défendre. Il refusa cette garde improvisée par le cœur, et voulut aller lui-même plaider sa cause devant le tribunal révolutionnaire : il comptait sur sa vie entière, sur la

(1) Il est impossible d'évaluer cette fortune. De St-Domingue seulement, où il avait crée, entre 1760 et 1770, les plus beaux établissements, Laborde retirait un revenu de six cent mille livres, et ce revenu ne lui donnait aucun scrupule d'humanité, car on citait, comme un exemple de la condition avantageuse des esclaves dans les possessions françaises, la douceur des traitements et le bien-être des nègres qui travaillaient dans ses domaines coloniaux. L'indemnité de St-Domingue, ayant été réglée sur les revenus de la dernière année, fut fixée pour les héritiers de Laborde à 699,736 francs.

(1) J. Vernet peignit dans le grand salon les *Douze Heures du jour*. Ces tableaux sont à St-Cloud. *Voyez*, pour leur histoire, les articles de M. Léon Lagrange, dans la *Revue universelle des arts*, année 1858.

(2) H. Robert peignit, à Méréville même, quatre grandes Vues du parc, tableaux qui appartiennent à M. le comte Léon de Laborde, et quatre tableaux de ruines, qui sont encore dans le salon du château de Méréville.

(3) Greuze fit tous les portraits de la famille, de grandeur naturelle, et il composa avec eux le tableau connu sous le titre de *la Bonne Mère*, lequel est resté la propriété de M. le comte Léon de Laborde.

vie la plus honorable et la plus pure, pour répondre aux accusations qui ne semblaient pas pouvoir l'atteindre. Il fut condamné et exécuté le 18 avril 1794. Il faut que la condamnation de cet honnête homme ait produit alors une bien grande indignation dans Paris, pour que Fouquier-Tinville craignît de voir cette indignation se produire en face de l'échafaud, au milieu de la stupeur générale. Nous avons copié la lettre suivante sur l'original : « Paris, le 29 germinal de l'an second « de la république une et indivisible. L'accusa« teur public près le tribunal révolutionnaire, au « citoyen Henriot, commandant général de la « garde parisienne. — Citoyen, je te donne avis « qu'il y aura ce soir, cinq heures demies, une « exécution qui exigerait une force armée plus « imposante que dans les exécutions habituelles. « — Je t'invite à prendre les mesures nécessaires. « Salut et fraternité. — A. Q. Fouquier. — En tout « dix-neuf condamnés. » On lit en marge : « Il a « été commandé trente-six à quarante gendar« mes; ils s'y sont trouvés (1). » — Nous chercherions vainement à donner une idée exacte de la grande et noble existence de Joseph de Laborde, nous préférons recourir au témoignage d'un contemporain. Voici comment la vicomtesse Alfred de Noailles parle de lui dans des mémoires inédits qui mériteraient de voir le jour : « Mon grand-père était entièrement le fils « de ses œuvres; sa fortune était le fruit mérité « d'une forte volonté et d'une intelligence supé« rieure qui avait rencontré d'heureuses circon« stances. Toutes ces causes avaient fini par com« poser une existence financière colossale et une « considération qui en imposait même à l'en« vie. Ce qui était plus rare encore, c'est qu'il sut « conduire cette existence acquise comme si elle « eût été un héritage. Rien en lui de parvenu, « d'émerveillé de son or, un goût exquis en toutes « choses. Il était doué de ce tact précieux qui de« vine les convenances et sait tout mettre à sa « vraie place. La bienfaisance exercée en grand, « une bonté ardente et délicate le faisaient chérir « dans toutes les classes; enfin c'était un modèle « sans copie de ce que peut être un grand finan« cier. Sa maison, conduite avec ordre, n'étalait « aucun faste, mais une recherche de bon goût « s'y faisait sentir partout. Des princes du sang, « des ministres, de grands personnages français « et étrangers entretenaient avec lui une flatteuse « intimité. La plus haute société avait, comme « l'État, souvent besoin de lui, et il savait obliger « sans bassesse et sans orgueil. On venait chez « lui beaucoup plus par goût que par calcul. J'ai « ouï dire à tout le monde que sa maison était « parfaitement agréable; je pourrais citer parmi « les plus intimes : M. le prince de Conti, le du« de Choiseul, ministre, le comte de Mercy, am« bassadeur d'Autriche, le duc de Gontaut, l« duchesse de Grammont, M. de Brionne; toute« ces personnes traitaient les parents de ma mèr« avec une flatteuse et sincère amitié. La jeu« nesse à la mode, attirée par la magnificenc« des habitudes et la distinction de la société, s'y« pressait autour de ma mère, qui éclairait cett« sorte de fête habituelle, comme une apparitior« mythologique. Elle avait quinze ans quand mor« père l'épousa, et son extrême beauté était sor« moins rare avantage; elle chantait admirable« ment; personne ne dansait mieux : on com« mençait à deviner dans sa conversation les fa« cultés si extraordinaires de son intelligence« Cette maison était conduite par un ange, sou« la figure de ma grand-mère. Jamais la vertu« la bonté, la modestie, n'ont été si frappantes« même à l'extérieur, que chez cette respec« table et charmante personne, qui avait, comm« son mari, ce goût sûr et ce tact heureu« dont leur race a hérité jusqu'aux génération« les plus éloignées. » Cette magnificence et cett générosité (1) sont restées dans le souvenir d peuple, et elles ont déjà pris dans les campagne une tournure légendaire empreinte d'exagération Ainsi on raconte, à la Ferté-Vidame, que Labord avait fait paver la grande salle à manger de so château en écus de six livres, et que, Louis X ayant dit qu'il n'aimait pas qu'on lui marchâ sur la figure, il lui aurait répondu : « Ne craigne « rien, sire, les écus sont placés de champ. C'est un conte; Laborde avait un éloignemen décidé pour le faste et le clinquant, mais c'es un conte populaire, et il donne une idée de l fortune colossale du banquier de la cour. On dit pour prouver sa générosité, et cette fois l'histoir est vraie, qu'un seigneur de la cour vint un jou le trouver : — « Vous serez bien étonné, lui dit « il, que, n'ayant pas l'honneur d'être connu d « vous, je vienne vous emprunter cent louis? — « Et vous, répliqua Laborde, vous serez bie « plus étonné que, vous connaissant, je vous le « prête. » Les traits du même genre abondent Nous en citerons encore un. Deux des fils d Joseph de Laborde, qui avaient embrassé la car rière de la marine, arrivèrent à Brest avec leu brevet d'officier, et y furent en butte aux tracas series traditionnelles qui accompagnent le nov ciat maritime. Quelques duels s'ensuivirent, dor

(1) On lit dans le *Répertoire ou Almanach historique de la révolution française* : « An 2 (1794), 29 germinal. Laborde père, « ex-banquier de la cour ; Guibeville, ex-président au parlement, « la veuve de Bonnaire de Forges, Mesnard de Chousy père et « fils et douze autres, en tout dix sept, sont condamnés à la « peine de mort. » (Page 195.)

(1) On lit dans la *Statistique générale des Basses-Pyréne* par M. Ch. de Picamilh : « Il envoyait chaque année aux p« roisses de la capitale une somme de vingt-quatre mille livr « destinée à des aumônes. Lorsqu'en 1788, la ville de Paris con « le projet de l'édification de quatre hôpitaux, Laborde souscriv « pour quatre cent mille livres à son exécution. » Un mot cha mant a eu dans sa bouche une seconde édition, non moins h reuse que la première dans la bouche de la Fontaine. Pend la disette, l'archevêque de Paris fit appel à tous les riches hab tants de la capitale. Comme il passait en carrosse sur la pla Louis XV, il rencontra M. de Laborde, auquel il annonça qu se rendait chez lui pour le prier de donner aux pauvres cinquar mille francs. *Je vous les portais!* telle fut la réponse de Labor de même que *J'y allais!* avait été celle du fabuliste.

le récit excita vivement la sollicitude du père en même temps que sa reconnaissance, car ses fils lui parlaient d'un officier qui, les ayant pris en affection, non-seulement leur avait servi de témoin dans ces duels, mais encore avait épousé leur querelle et s'était fait leur champion. A peu de temps de là, cet officier embrassait ses deux amis et partait pour un long voyage aux Indes. Son bâtiment avait à peine relâché à Lisbonne, que le premier banquier de la ville monte à bord, et vient annoncer à cet officier qu'un crédit illimité lui est ouvert dans sa maison de banque. Le jeune homme croit à une erreur; on lui prouve que c'est bien lui que la lettre de crédit désigne. Il demande le nom de son bienfaiteur inconnu; on a ordre de le taire. A Cadix, au Cap, dans toutes les mers de l'Inde, l'officier de marine ne relâche nulle part sans qu'un nouveau crédit lui soit offert de la part d'un correspondant anonyme, et comme il n'y avait alors qu'un homme au monde qui eût des relations aussi vastes et une aussi grande générosité, cet officier fut bien forcé de reconnaître le banquier de la cour. Cette même générosité conservait à Laborde avec sa province natale des relations qu'entretenait naturellement la branche de sa maison qui était restée fixée à Bielle; aussi, les états du Béarn firent-ils pour lui, et pour lui seul, une exception à la règle qui donnait droit d'entrée aux fiefs et non aux personnes : comme enfant de la vallée d'Ossau, Joseph de Laborde eut son entrée personnelle aux états pour lui et ses descendants mâles en ligne directe (1). — On a souvent confondu Jean-Joseph de Laborde avec Jean-Benjamin de la Borde (*voy.* ce nom), valet de chambre du roi, et on lui a attribué les nombreux ouvrages de ce dernier, ainsi que son luxe d'auteur-éditeur. Joseph de Laborde n'avait aucune prétention littéraire; il mettait son luxe ailleurs. On a de lui cependant des mémoires qui, d'après sa volonté, resteront inédits, et qu'il commença à écrire en 1766. Le duc de Choiseul eut communication du premier volume, que lui confia l'auteur, et, après l'avoir lu, il le lui renvoya avec le billet suivant : « Je sens bien vivement, mon cher et « respectable ami, tout le prix de la nouvelle « marque de confiance que vous venez de me « donner. J'ai lu avec admiration vos Mémoires. « M. votre fils n'aura pas besoin de bibliothèque : « leur lecture lui suffira pour apprendre, par « vos leçons et par vos exemples, à joindre aux « connaissances les plus étendues sur les parties « les plus essentielles de l'administration, la probité la plus pure, le désintéressement le plus « parfait, et les qualités sublimes d'un cœur « bienfaisant et généreux, animé du zèle le plus « fervent et le plus courageux pour la gloire du « roi et pour le bien de l'État. Votre ouvrage, « mon cher ami, est précieux quant au fond et « quant à la forme. On ne peut écrire mieux et « avec plus de méthode et de clarté. Un gouvernement ne doit jamais périr, quand il a le « bonheur de posséder un citoyen aussi éclairé « et aussi vertueux que vous. Mes respects, je « vous prie, à madame de Laborde, j'irai le plus « tôt qu'il me sera possible lui renouveler, et à « vous, mon cher ami, mes sincères et fidèles « hommages de reconnaissance et d'attachement. « CHOISEUL. — Versailles, 25 février 1768. » Ces Mémoires sont intitulés : *Mémoires des principales circonstances de ma vie*, « que j'ai rédigés pour « servir d'instruction à mon fils, et qui con- « tiennent, avec mes principes et mes opinions « sur le commerce et sur les finances, les évé- « nements qui se sont passés sous mes yeux de- « puis que le roi m'a choisi pour son banquier. » Ils débutent ainsi : « Vous n'avez que cinq ans, « mon cher fils, dans le moment où je commence « à travailler pour vous; le temps que j'emploie- « rai à vous écrire sera sans doute le plus heu- « reux de ma vie. Vous serez bien étonné de vous « trouver dans l'opulence, quand vous appren- « drez que, quoique issu d'une ancienne famille, « je suis né dans la plus étroite médiocrité. » Plus loin, après avoir détaillé les opérations qui firent sa fortune, il parle des jalousies qu'elle lui suscita : « Vous devez vous attendre à avoir « aussi des envieux et des jaloux; je désire que « vous n'éprouviez jamais rien de plus fâcheux. « L'opulence et les affaires attirent l'envie et « souvent la haine, parce qu'il y a des hommes « assez injustes pour croire avoir des droits sur « les fortunes des autres, quoiqu'elles soient ac- « quises par le travail le plus suivi et avec la « probité la plus pure. Je ne me suis jamais « affecté de la mauvaise volonté des envieux, je « les ai toujours servis lorsque j'en ai trouvé l'oc- « casion. J'ai souvent rendu le bien pour le mal ; « suivez cette maxime, mon cher fils, et vous ne « vous en repentirez pas. » Cette bonté indulgente le guida dans la rédaction de ses Mémoires : « Je serai fort circonspect sur les défauts et le « peu de talent des hommes; les écrits restent « et je ne veux nuire à personne. » La réflexion suivante marque l'indépendance de son caractère : « J'ai évité toute ma vie de contracter des « obligations. J'aurai soin de ne vous rien laisser « ignorer sur cet article important, pour vous « transmettre celles que je pourrais avoir. Votre « charge n'est pas bien forte, à cet égard, dans « le moment où j'écris. » Enfin, pour ne citer qu'une de ses maximes sur le crédit, nous extrairons celle que lui inspire le manque de parole d'un ministre : « La sûreté du citoyen est « dans la sûreté de l'État, comme la sûreté de « l'État est dans la sûreté du citoyen; dès qu'un « empire a rompu ce lien, cet empire n'a plus « existé. » Cette sentence politique était la prédiction d'une révolution prochaine (1). Joseph de

(1) Ch. de Picamilh, *Statistique*, p. 233 et 243.

(1) Dans ses *Opinions littéraires, philosophiques et industrielles* (Paris, 1825, in-8°, p. 167), St-Simon lui a consacré un

Laborde avait épousé, en 1760, Rosalie Nettine, des Nettine de Flandres, et il fut allié par ses trois belles-sœurs aux Walkiers, d'Harvelay et de Lalive (1). Madame d'Harvelay, devenue veuve, donna sa main et une immense fortune à M. de Calonne, au moment où, tombé du pouvoir, ses malheurs et son esprit lui gagnèrent le cœur de cette charmante femme. Laborde eut quatre fils et deux filles. L'aînée, Pauline, épousa le baron (depuis duc) d'Escars en 1785, et mourut en 1792, laissant une fille qui la suivit au tombeau le 16 juin 1793. La cadette, Natalie, fut mariée en 1790 à Arthur-Tristan-Charles Languedoc, comte de Noailles, plus tard duc de Mouchy; elle n'eut qu'une fille, qui épousa son cousin le vicomte Alfred de Noailles. Ses quatre fils marquèrent dans la vie publique. On les distinguait par les noms des fiefs que leur père avait créés pour eux. — Laborde *de Méréville*, fils du précédent, destiné, comme l'aîné, à jouir d'une immense fortune, fut élevé à la fois pour les affaires et pour la grande position qui lui était réservée. Les lettres et les arts s'associèrent dans son éducation à l'étude plus aride des chiffres. Le 25 mars 1777, son père acheta pour lui, quoiqu'il fût encore mineur, l'état et office de garde ancien du trésor, occupé par M. d'Harvelay. Le prix de cette charge était d'un million six cent mille livres, dont six cent mille furent payées comptant. Au lieu d'entrer immédiatement en fonctions, le jeune homme suivit le courant qui portait la noblesse française en Amérique, et il alla guerroyer pour l'indépendance. Il rapporta de cette expédition des opinions peut-être trop libérales et des goûts parlementaires qui indiquaient sa place aux états généraux. En effet, tout d'abord il accepte le mandat de la commune de Grandville en Beauce (2), dont il était seigneur, et, le 9 mars 1789, il fait défaut à l'assemblée de l'ordre de la noblesse du bailliage d'Estampes (3). Envoyé par le tiers, il prête serment au Jeu de Paume et siége au côté gauche de l'assemblée nationale. Il acquit facilement parmi ses collègues une sérieuse autorité en matiere de finances et fut écouté toutes les fois qu'il prit la parole sur ce sujet Le 5 décembre 1789, il s'éleva fortement contre le papier monnaie à cours forcé, proposé par Necker, et il demanda qu'on remplaçât ce remède empirique par la création d'une banque publique (1). Ses principes financiers et ses opinions sur le crédit sont aujourd'hui élémentaires; ils étaient alors des nouveautés et firent une sensation d'autant plus vive qu'on pouvait supposer que son père, le célèbre banquier, n'était pas étranger à ce sage projet. L'assemblée ordonna l'impression de son discours. A la fin de 1791, il quitta la vie politique. Déjà, le 28 mai 1789, il avait vendu sa charge de garde du trésor à M. Joseph Daruey, et n'avait plus désormais qu'à jouir paisiblement d'une grande existence et à cultiver les arts et les lettres, dont le goût était héréditaire dans sa famille. Lorsque le duc d'Orléans annonça, en 1792, l'intention de vendre sa galerie de tableaux, le cœur lui saigna, car il craignai que, dans la détresse générale, les étrangers seuls pussent payer cette collection inappréciable formée par le régent avec autant de passion que de bonheur, et qui était devenue presque une propriété nationale après soixante ans d'admiration consacrée par l'ouvrage de Crozat. N'étant pa en mesure de l'acheter, il engagea son parent M. de Walkiers, à avancer les sept cent cinquant mille livres demandées par le prince pour le écoles italienne et française, et, après avoir vend quelques-unes de ses terres, il racheta le tou pour neuf cent mille francs. C'était beaucou d'argent alors, ce serait aujourd'hui à peine l prix qu'atteindraient les Raphaël, ou les Corrége ou les *Sept sacrements* du Poussin, ou seulemen les Titien. Laborde comptait encore sur le rétablis sement de l'ordre et sur le respect de la propriété il espérait faire de cette collection l'ornement d ses habitations de ville et de campagne : vai espoir; son père fut guillotiné, on confisqua s biens, et il s'enfuit en Angleterre. Arrivé de l'autr côté de la Manche, il se trouva sans autre moye d'existence que ses tableaux, qui lui furent en voyés de Bruxelles par M. de Walkiers. Il attend quelque temps, espérant toujours le rétablisse ment de la monarchie; mais enfin, à bout d'ex pédients et d'emprunts, il vendit sa collection a banquier Jérémie Harman, moyennant quarant mille livres sterling, avec la faculté, pendar trois ans, de la reprendre au même prix e payant les intérêts. En 1798, cette collection fu perdue définitivement pour la France. J. Harma la vendit pour quarante-trois mille livres sterlin

article dont le début mérite d'être cité : « Nous rendons compte « d'abord des travaux de MM. Laborde, Necker et J. Laffitte, « qui se rattachent à trois époques distinctes et successives dans « les finances. C'est à ce banquier célèbre que commencent les « rapports directs du gouvernement et de la banque. M. de La- « borde est le premier industriel marquant dont le gouvernement « français ait recherché l'assistance pour les finances; c'est de « lui que date la puissance politique acquise par la banque en « Europe. Jusqu'à ce jour il a été confondu avec cette masse de « financiers de l'ancien régime, sangsues du peuple et specula- « teurs plus ou moins délicats sur les revenus de l'État. Dans cet « article, nous revendiquons M. de Laborde pour l'honneur de « l'industrie. »

(1) L'aîné de la famille des Lalive, connue par les Mémoires de madame d'Epinay, était père de mesdames de Fezensac et de Vintimille.

(2) On lit dans les registres des procès-verbaux des opérations du tiers état : « Les billets verifiés et l'échelle tirée, M. de La- « borde, deputé de la paroisse de Grandville, ayant reuni plus « que la moitié des suffrages, nous avons declaré à l'unanimité « qu'il etoit élu pour premier député aux états généraux. » (Arch. de l'emp., B. 64, p. 338.)

(3) Il etait présent à cette assemblée, mais il refusa de voter avec l'ordre de la noblesse, et *requiert defaut contre lui en sa qualité de seigneur de Grandville.* (Ibid., p. 182.)

(1) Voyez : *Discours de M. Laborde de Méréville sur l'éta blissement d'une banque publique*, prononcé à l'assemblée na tionale le 5 décembre 1789, imprimé par ordre de l'assembl (43 pages). Voyez aussi : *Decret précédé du rapport fait à l'as semblée nationale sur les assignats*, par M. Laborde de Mé ville, imprimé par ordre de l'assemblée nationale (de 7 page On trouvera dans la table des procès-verbaux ses diverses m tions, et dans les papiers de l'assemblée la mention d'une som de cinquante mille livres donnée par lui, le 7 mai 1790, pour l dépenses du comité des recherches.

trois seigneurs anglais, le duc de Bridgwater les comtes Gower et Carlisle, qui, après avoir tiré les quatre-vingt-quatorze plus beaux tableaux, mirent le reste aux enchères, dont ils tirèrent quarante et une mille livres sterling, c'est-à-dire qu'ils eurent pour rien quatre-vingt-quatorze chefs-d'œuvre qui vaudraient aujourd'hui plus de six millions. Laborde ne rentra pas en France : il mourut à Londres en 1801. — LABORDE de *Marcheville*, second fils de Jean-Joseph de Laborde, avait pris ce nom du fief de Marcheville ou Marchainville créé par son père dans le voisinage de ses vastes domaines de la Ferté-Vidame. Il entra dans la marine (*voy.* l'article suivant). — LABORDE *de Boutervilliers*, troisième fils de Jean-Joseph de Laborde. Il était seigneur de Boutervilliers, fief considérable créé pour lui en Beauce par son père, à l'extrémité des domaines de Méréville. Comme son frère, il suivait la carrière de marin et ils portaient tous deux les épaulettes d'enseigne de vaisseau, lorsqu'ils apprirent que Louis XVI chargeait La Pérouse d'un grand voyage de découverte autour du monde. Ils demandèrent à faire cette expédition sous ses ordres, et ils écrivirent à leur père qu'ils s'engageraient comme simples matelots, s'ils ne trouvaient pas d'autre moyen de partir avec La Pérouse. J. de Laborde alla montrer leurs lettres à Marie-Antoinette, et invoqua, dans cette circonstance si grave pour lui, une bonté qui plus d'une fois avait réclamé contre sa réserve. A quelques jours de là, la reine, avec une grâce qui n'appartenait qu'à elle, lui remit deux commissions d'officier pour l'expédition de La Pérouse, en le priant de faire remarquer à madame de Laborde cette clause expresse : « Nommés enseignes, l'un sur la *Boussole*, l'autre sur l'*Astrolabe*, MM. de Laborde ne devront jamais naviguer ensemble. » C'était, en quelque sorte, diminuer de moitié les mauvaises chances de ce périlleux voyage et alléger d'autant les inquiétudes maternelles. Le sort voulut faire mentir cette charmante sollicitude de la reine. Arrivée, au mois de mai 1786, sur la côte nord-ouest de l'Amérique, l'expédition découvrit un port que le capitaine Cook n'avait pas reconnu. On mit trois embarcations à la mer pour en sonder le fond, et les deux frères n'eurent rien de plus pressé que de se réunir sur le même canot pour s'embrasser et passer ces courts instants ensemble. L'embarcation montée par M. de Lescure, commandant de cette petite expédition, arriva à l'entrée du port au moment où la marée produisait un courant qu'aucune force n'aurait pu dompter. MM. de Laborde étaient loin du danger, mais ils s'y précipitèrent pour porter secours à leurs camarades, et ils périrent avec eux sur les mêmes brisants, tandis que la troisième embarcation gagnait prudemment le large et ralliait les frégates. — Un soir, à dîner, on annonce à M. le comte de Ségur, ambassadeur du roi à Pétersbourg, qu'un courrier vient d'arriver : « Messieurs, des nouvelles de France! Excusez-« moi. » C'était une erreur; les nouvelles ne venaient pas de Paris, elles étaient apportées du Kamtschatka par M. de Lesseps, qu'on avait débarqué dans le havre de St-Pierre et St-Paul, le 7 septembre 1787. Parmi les dépêches qu'il portait au roi se trouvait une lettre de La Pérouse, qui allait jeter la consternation dans toute une famille, puisqu'elle annonçait à M. de Laborde la mort de ses deux fils dans les termes les plus honorables : « Messieurs de La-« borde étaient à un grand quart de lieue du « danger, c'est-à-dire dans une mer aussi calme « que celle du port le mieux fermé, mais ces « jeunes officiers, poussés par une générosité sans « doute imprudente, puisque tous secours étaient « impossibles dans cette circonstance, ayant « l'âme trop élevée, le courage trop grand pour « faire cette réflexion lorsque leurs amis étaient « dans un si grand danger, volèrent à leur se-« cours, se jetèrent dans les mêmes brisants, « et, victimes de leur générosité et de leur déso-« béissance formelle à leur chef, périrent comme « lui. » Cette scène tragique a été peinte par P. Crépin en 1806, et son tableau est devenu populaire par la gravure : c'est, avec le *Combat de la Bayonnaise*, le meilleur de ses ouvrages (1). P. L—x.

LABORDE (JOSEPH-ALEXANDRE, comte DE), né à Paris le 17 septembre 1773, s'engagea de bonne heure, par instinct naturel, dans la glorieuse phalange des Lafayette, des Liancourt et des Lameth, c'est-à-dire dans ce généreux parti de la noblesse que les idées libérales de 89 avaient enivré. S'il n'eut pas à courir les mêmes dangers que ces illustres citoyens, il n'eut pas non plus à regretter leurs fautes, et il prolongea ou il continua, en quelque sorte, après eux leurs traditions, mélange heureux d'idées sérieuses et d'esprit léger, de principes libéraux en faveur des masses, et de bonnes manières puisées dans les élégances du grand monde et de la cour. C'est surtout à cause de cette noble parenté politique qu'il doit avoir une place dans l'histoire, à laquelle il appartient aussi par les événements auxquels il s'est trouvé mêlé, par les fonctions publiques dont il a été chargé, par les splendides et intéressants ouvrages qu'il a publiés. Son père le destinait à la marine, comme ses frères, et le faisait élever au collége de Juilly, qui passait alors pour la meilleure maison d'éducation. Mais le grand banquier avait trop l'habitude, dans ses opérations financières et commerciales, d'étudier la marche des choses, pour ne pas comprendre, en 1788, de combien de dangers la monarchie était menacée, et il voulut mettre l'entrée de son fils dans la vie à l'abri, non pas d'une sanglante révolution, que personne ne redoutait encore, mais des longs troubles qu'il prévoyait. Une circonstance favorable semblait servir ses vues. L'empereur Joseph II,

(1) Ce tableau appartient à M. le comte Léon de Laborde.

à son second voyage en France, en 1781, s'était lié avec lui, et en quittant le château de la Ferté-Vidame, où il avait été reçu royalement, il lui avait dit, en lui tendant la main : « Au milieu « des merveilles de votre noble existence, au « milieu de la tendresse de votre belle famille, « je ne sais ce que je pourrais vous offrir en « échange de vos bons procédés! Prenez mon « amitié, et recourez-y sans ménagement, quand « elle vous sera utile. » En 1789, le jeune Alexandre de Laborde arrivait à Vienne, avec une lettre de son père, adressée à l'empereur. Ce prince était malade, ou, pour mieux dire, mourant; il lut la lettre de Joseph de Laborde, qui lui demandait d'admettre le jeune homme dans son armée, et il ordonna qu'un brevet d'officier fût immédiatement expédié dans les cuirassiers de la garde impériale, en faveur du fils de son ancien hôte. Les cuirassiers de la garde étaient des hommes de six pieds, portant une lourde cuirasse et un casque écrasant. Alexandre de Laborde, âgé de quinze ans à peine, était petit, grêle et d'apparence chétive; aussi, quand il se présenta, avec sa commission, devant le colonel, il fut accueilli par un dédaigneux sourire et une protestation superbe, qui eurent pour résultat de le faire passer lieutenant dans les housards de Kinski. Cette arme était mieux en rapport avec sa taille, comme l'esprit des officiers de ce corps était plus conforme à son éducation et à ses idées. C'est dans ce régiment qu'il servit pendant six années : il fut proposé, pour la croix de Marie-Thérèse, *ex æquo* avec un officier autrichien plus ancien que lui, sur une liste formée au scrutin, par les simples soldats, après une action d'éclat. On sait que cet ordre militaire n'est pas décerné autrement. Dans cette occasion, la croix fut accordée à l'ancienneté, et Alexandre de Laborde, qui reçut plus tard tant de décorations françaises et étrangères, ne se vanta jamais que de celle qu'il n'avait pas obtenue. La noble hospitalité que son père offrait aux étrangers de distinction pendant leur séjour en France lui avait valu la protection de l'empereur; elle lui procura aussi les relations les plus agréables dans la haute société de Vienne. Le prince Czartoryski, alors maréchal de l'Empire, et le plus grand seigneur de la cour d'Autriche, réunissant un jour a sa table les premiers dignitaires du gouvernement et de l'armée, fit placer à sa droite le petit lieutenant français : grand étonnement parmi des convives habitués au respect de la hiérarchie, grand scandale dans ce monde de l'étiquette: *Messieurs*, leur dit le prince, *vous êtes surpris de voir à ma droite le dernier de vous tous en grade et en dignité; mais sachez que son père a traité mon fils comme son fils, et souffrez que je lui en témoigne ainsi ma reconnaissance.* Alexandre de Laborde fit, à cette époque, un voyage en Italie, voyage qu'il recommença depuis plusieurs fois dans l'intérêt de son instruction et de ses études; mais une anecdote expliquera quel était l'objet de ce premier voyage d'agrément. Il arrivait à Venise au moment du carnaval; il voulait prendre sa part des distractions de tout genre que lui offrait cette ville célèbre, comme s'il eût prévu que ce devait être le dernier carnaval de Venise. Il était jeune, amoureux du plaisir; son père avait bien garni sa bourse : il se croyait donc libre de dépenser son temps et son argent à sa fantaisie; mais il comptait sans la police soupçonneuse de la république, qui vint lui demander son passe-port, et qui, parce qu'il n'en avait pas, le traîna comme suspect devant le conseil des Dix. Là, en face de ces juges masqués, et plus encore devant la terrible réputation du tribunal de sang, un jeune homme pouvait s'intimider, et l'allocution du président n'était nullement rassurante; elle se terminait ainsi : « Enfin, qu'êtes-« vous venu faire à Venise? — *M'amuser*, » répondit-il résolûment. Et le Conseil de rire de son erreur, et le président d'ajouter avec esprit : « Eh « bien, allez vous amuser, mais ne vous mêlez pas « d'autre chose. » En France il n'était plus question de s'amuser, hélas! La révolution marchait à grands pas, et, en apprenant avec horreur la mort de son père, exécuté sur l'échafaud, Alexandre de Laborde ne se sentit que trop autorisé à continuer sa résidence à l'étranger. Voilà comment il se vit porté sur la liste des émigrés sans avoir émigré; et quelques années après, lorsqu'il rentra en France, il n'eut pas de peine à faire rayer son nom, en donnant la date de son départ, antérieur à la révolution de 89. De même que toute la noblesse française, il s'était formé le caractère à la rude école de la guerre, et il rapportait au foyer de la famille les traditions d'une éducation sérieuse, le goût passionné des arts et l'habitude des bonnes manières. Il trouva en France les restes d'une grande fortune sauvés avec courage et recueillis avec piété par sa respectable mère. Autour d'elle étaient rassemblés les débris de cette brillante famille, que la mort avait décimée sans pitié : c'était la comtesse Charles de Noailles, qui unissait à toutes les séductions de la grâce naturelle toutes les séductions des talents; c'étaient les Lalive, les Fezensac, les Vintimille, les Lusignan, qui se groupaient autour de madame de Laborde, les uns à titre de parents, les autres attachés à elle par le souvenir des bienfaits de son mari, tous réunis par le charme de cet intérieur aristocratique, et y attirant leurs amis, des littérateurs, des artistes, des hommes d'État, qui débutaient dans la carrière de leur célébrité par les agréments de l'esprit et avec l'entrain de la jeunesse. On pourrait citer Chateaubriand, Gérard, Pasquier, Molé, au milieu de tant d'autres. Ce bien-être et cet entourage, ces exemples et cette société décidèrent de la vocation d'Alexandre de Laborde. Il se consacra exclusivement aux lettres et aux arts, qui avaient été les consolations de son exil volontaire, loin de sa patrie. Il chercha dès lors une occasion de se faire connaître par un

mportante publication. Le goût des grands ou-rages ornés de gravures s'était répandu en Eu-ope vers la fin du 18e siècle. Le Roy, Stuart, lamilton, Caylus, et, par-dessus tous, le comte hoiseul-Gouffier, avaient mis ce luxe à la mode. lexandre de Laborde, venant après eux, voulut s surpasser, et l'ambassade de Lucien Bona-arte, à laquelle il fut attaché à l'âge de vingt-inq ans (7 novembre 1800), détermina son choix t produisit le *Voyage pittoresque en Espagne*, exé-uté avec une magnificence qui n'appartiendrait ujourd'hui qu'à un gouvernement. Suivi d'une roupe de dessinateurs, artiste lui-même, Laborde arcourut la Péninsule entière, étudia toutes les illes antiques, dessina et mesura tous les monu-ients arabes, tous les édifices du moyen âge et e la renaissance, et classant sa récolte métho-iquement par provinces, par époques et par randes séries de styles ou d'influences, il réunit n quatre volumes une Statistique monumentale e l'Espagne, qui ne sera jamais mieux faite, t qu'on ne peut déjà plus faire, tant a été désas-euse l'action du temps et des hommes sur ces ionuments, dont quelques-uns ont tout à fait isparu depuis un demi-siècle. Ce grand ouvrage it le fondement de la réputation littéraire d'A-exandre de Laborde, il fut aussi le principe de la uine de sa fortune. Le roi d'Espagne avait souscrit our cent cinquante exemplaires, à trois mille ancs l'exemplaire; l'Allemagne, l'Italie, l'An-leterre avaient promis aussi leur appui à cette rande entreprise, qui comptait à son début plus e cinq cents souscripteurs. La chute de la monar-iie espagnole, le blocus continental et la guerre resque universelle détruisirent, coup sur coup, outes les relations de la France avec l'étranger. ais l'auteur du *Voyage d'Espagne*, privé de la lupart de ses souscripteurs, n'en continua pas oins son œuvre, au prix de la plus grosse part sa fortune. Pendant qu'on terminait les des-ns, qu'on dressait les cartes, qu'on gravait les anches, il détacha de son livre, pour la publier parément avec plus détails (1), la *Description la mosaïque d'Italica*, qui avait été découverte 12 décembre 1799 (2). Cet admirable ou-age venait d'être terminé, et il n'avait encore iru, en 1807, que neuf livraisons du *Voyage ttoresque en Espagne*, lorsque Alexandre de La-orde conçut, au milieu des délices de la belle sidence de Méréville, le plan d'un ouvrage tout fférent. Le peintre Bourgeois rapportait d'Es-gne des portefeuilles tout remplis de dessins, e la gravure mettait autant d'années à repro-ure qu'il avait mis de jours à les faire. Son ayon facile, fidèle quoiqu'un peu lâche, esquissa une suite de vues de Méréville et de quelques campagnes environnantes; c'était assez pour donner à Laborde l'idée de la *Description des nou-veaux jardins de la France et de ses anciens châ-teaux*. Un prospectus spirituel fut improvisé aussitôt, on grava les planches, on décrivit les plus belles résidences, et voilà un volume in-folio mis au monde. La seule chose qui mérite encore l'attention et qui défendra de l'oubli cet ouvrage un peu trop rapidement fait, c'est le discours préliminaire sur la vie de campagne et la com-position ou l'art des jardins. Ce sujet est traité avec une grâce de style, un piquant d'aperçus, et surtout un charme de sentiments mélancoli-ques, qui ne se retrouvent, au même degré, dans aucun autre des ouvrages de l'auteur. Le début in-dique sous quelles impressions il fut composé: « Il « semble que la vie de la campagne acquiert un « nouveau charme après les grandes révolutions, « lorsque les hommes, fatigués des événements, « aiment à se reposer quelque temps dans le calme « de la retraite. Un beau pays est alors pour eux « un être animé, qui les console sans les plaindre, « qui leur fait partager ses richesses sans les hu-« milier de ses dons. S'ils y portent les peines « de l'âme, les plaisirs des champs adoucissent « leurs maux et remplacent leurs affections; s'ils « y portent le regret de la puissance ou de la « richesse, ils croient y retrouver ces deux avan-« tages, parce qu'ils vivent au milieu des faibles « et des pauvres. » On conçoit qu'après tant de morts tragiques, après des traverses si cruelles, et au milieu d'une existence encore opulente, mais considérablement réduite par la confisca-tion, une ombre de mélancolie devait obscurcir les impressions que le seigneur du château de Méréville exerçait sur ses habitants. Alexandre de Laborde considérait son ouvrage sur les jar-dins comme un caprice et une distraction, qui ne lui prirent que quelques heures de travail; mais il consacra plusieurs années à rédiger et à publier simultanément le *Voyage pittoresque de l'Espagne* et l'*Itinéraire descriptif en Espagne*. Cet Itinéraire, auquel il avait donné tous ses soins, parut à la fin de 1808, et obtint rapidement un succès qui n'a fait que grandir avec ses trois éditions; c'était, en effet, la description la plus exacte, la plus in-telligente, la plus complete de la Péninsule; et pour le voyageur qui veut visiter avec fruit cette contrée, c'est encore le guide le plus étendu et le plus sûr. Ces travaux littéraires ne rendaient pas Alex. de Laborde étranger aux affaires publi-ques. Nommé auditeur au conseil d'État, en 1808, il accompagna l'empereur en Espagne, pour lui servir, en quelque sorte, de cicerone officieux dans un pays qu'il avait si bien étudié et qu'on connaissait si mal. Il revint de Madrid avec Napo-léon, et il le suivit encore en Autriche, où la guerre s'alluma en 1809. Étant, au quartier gé-néral, dans la confidence de toutes les opérations militaires, il se crut bien placé pour écrire le ré-

(1) « La description de cette mosaïque, écrit l'auteur, devait ure partie d'un Voyage pittoresque en Espagne, et ne paraître se dans un an; mais les éclaircissements qu'elle donne m'ont éterminé à en faire un ouvrage particulier, et par conséquent lus détaillé. »

(2) Les planches qui accompagnent cette description furent rées et mises en couleur d'après ses dessins, il a gravé lui-me à l'eau-forte la planche d'ensemble.

cit de cette glorieuse campagne, et il s'occupa de ce travail historique, qui vint prendre rang parmi ses autres publications entreprises ou projetées. L'empereur, pour le récompenser de ses services, et aussi pour comprendre dans sa nouvelle noblesse un nom honorable et un homme distingué, le nomma comte de l'empire le 3 décembre 1809. En 1810, Alexandre de Laborde fit partie de l'ambassade du prince de Neufchâtel, qui allait à Vienne demander officiellement la main de l'archiduchesse Marie-Louise. Ses anciens rapports avec les hommes les plus éminents de la monarchie autrichienne, et la part qu'il venait de prendre à la dernière guerre, le désignaient naturellement pour remplir ces fonctions diplomatiques, et il fut chargé, comme premier secrétaire de l'ambassade, de présenter à la princesse les diamants que lui envoyait l'empereur. C'est au milieu des devoirs de cette mission qu'il conçut le plan d'un Voyage pittoresque en Autriche, terminé par un résumé historique, dont le précis de la guerre de 1809 formerait le dernier chapitre. Il se mit à l'œuvre immédiatement; mais cet important ouvrage parut seulement en 1821, et le précis, en 1822. Ce retard, qu'il faut moins attribuer à la marche imprévue des événements qu'aux dépenses énormes qu'exige la publication de pareils ouvrages, priva celui-ci du succès qui l'eût accueilli en 1811 ou 1812. Au retour de Vienne, A. de Laborde avait été nommé maître des requêtes, à la suite d'une de ces vives et spirituelles reparties qui étaient bien faites pour rappeler ses titres à son souverain, mais que seul, peut-être, il pouvait se permettre en présence de cette sévère figure qui avait le privilége d'intimider les plus hardis. L'empereur passait dans la galerie des Tuileries, où était rassemblé tout son conseil d'État; en voyant Alexandre de Laborde, il se mit à dire : « Voilà l'aîné de mes auditeurs? — Oui, sire, et « le cadet de vos soucis. » Quoi qu'il en soit, sa nomination de maître des requêtes suivit de près cette audacieuse boutade, et bientôt il fut chargé de diriger le service des ponts et chaussées, qui comprenait, pour le département de la Seine, les routes, les ponts, les quais, le canal de St-Maur, le canal de l'Ourcq, et le service ordinaire et extraordinaire des eaux de Paris. Les dépenses annuelles de ce service se montaient à près de neuf millions. Un autre maître des requêtes avait la direction des bâtiments dans le même département. Alexandre de Laborde déploya une grande activité dans ses nouvelles fonctions, auxquelles le rendaient tout à fait propre son goût des arts, ses études, ses voyages dans toute l'Europe et son penchant naturel pour les innovations. Il conçut divers projets, mais leur adoption et leur mise à exécution ne pouvaient être que très-lentes; aussi, l'habitude qu'il avait prise de la publicité le porta-t-elle à composer avec ces projets un volume in-folio, orné de planches, sous le titre de *Projets d'embellissement de Paris*. Bien que ces projets ne lui eussent p[as] été demandés et qu'on pût les considérer comm[e] lui appartenant en dehors de son service, le[ur] publication sans autorisation ministérielle éta[it] une infraction grave aux règles de l'administra[]tion. Alexandre de Laborde déclarait, il est vra[i], en tête de la première page du livre, que c'éta[it] pour éviter les frais et les erreurs des transcrip[]tions qu'il avait fait imprimer ce Mémoire, destin[é] seulement à être distribué aux membres du corp[s] des ponts et chaussées; mais cette excuse, plu[s] ou moins acceptable, ne fut pas présentée à l'em[]pereur, qui trouva, sur la table où l'on étala[it] toutes les publications du jour qu'on voulait fair[e] passer sous ses yeux, un beau volume in-folio intitulé *Embellissements de Paris*. Son irritatio[n] fut grande; il menaça l'auteur d'une destitutio[n] et se contenta de faire saisir l'ouvrage, qui n[e] rentra en circulation qu'après la chute du gouver[]nement impérial. Il y avait cependant des vue[s] très-justes, des conseils très-utiles dans ce Mé[]moire; vues et conseils qui semblent aujourd'hu[i] bien arriérés, mais qui étaient alors des nouveau[]tés hardies. « Vienne, Madrid, Milan, Florence[,] « Amsterdam, disait-il, ont des trottoirs e[n] « dalles de granit, de niveau avec le pavé d[e] « leurs rues; toutes les villes de l'Angleterre e[t] « de l'Amérique en ont de semblables, mai[s] « exhaussés de quelques pouces : Paris seul con[]« serve son ancien pavé raboteux et glissant « sans qu'on ait jamais rien fait pour l'améliorer. Ses propositions pour la distribution des eau[x] dans Paris n'étaient pas moins judicieuses, et i[l] a poursuivi vainement, pendant trente ans, l[a] formation d'une compagnie qui aurait entrepris sur une grande échelle, ce service d'utilité géné[]rale, que la ville de Paris commence à peine [à] faire établir aujourd'hui. Les travaux de la direc[]tion des ponts et chaussées n'absorbaient pas tou[t] son temps, et surtout n'empêchaient pas son es[]prit de se porter sans cesse vers les choses d'éru[]dition. Lors de son voyage à Vienne, en 1809[,] Alexandre de Laborde avait examiné attentive[]ment la collection de vases grecs que le comt[e] de Lamberg avait formée à grands frais pendan[t] son ambassade à Naples, et il avait obtenu de c[e] seigneur, avec l'autorisation de publier la des[]cription de cette collection unique, toute libert[é] pour faire calquer et peindre d'après les vase[s] mêmes un choix des sujets les plus intéressants. Depuis, il avait recherché les moyens de donne[r] à la reproduction iconographique de ces peintures le dernier degré de perfection possible, e[t] les deux premières livraisons du nouvel ouvrage, composées chacune de six planches, parurent en 1813. Les circonstances interrompirent cette splendide publication, mais elle fut reprise plus tard, et l'on peut dire qu'elle n'a pas été surpassée. Tant de travaux, tant de preuves d'une érudition variée et solide, un si grand dévouement à la science et aux arts, mettaient Alexandre de

Laborde sur les rangs de l'Institut; il y entra en 1815, et remplaça dans la classe des inscriptions et belles-lettres M. de Toulongeon. Les événements politiques donnèrent une direction différente à ses idées, en même temps qu'ils lui imposaient d'autres devoirs. Lorsqu'on réorganisa la garde nationale en 1814, ses précédents militaires autant que sa position comme habitant notable de Paris, le désignèrent à un grade élevé: il fut nommé adjudant-major, et traita en cette qualité de la reddition de Paris, au nom et pour la part de la garde nationale. Il commandait en chef aux Tuileries, dans la nuit du 19 au 20 mars, et décrivit, sous le titre de *Quarante-huit heures de garde*, le contraste singulier du triste départ du roi avec le retour triomphant de l'empereur. La création d'un gouvernement représentatif souriait d'autant plus à son esprit, que ses fréquents séjours en Angleterre l'avaient mieux préparé à comprendre le mécanisme de ce gouvernement et à en exposer les avantages. Il improvisa, en 1814, une brochure qu'il ne fit tirer qu'à un petit nombre d'exemplaires (1) sous ce titre: *Des aristocraties représentatives, ou du retour à la propriété dans le gouvernement.* Cet ouvrage, qui résumait les principes fondamentaux du nouveau système gouvernemental, et les exposait avec autant de clarté que d'esprit, obtint beaucoup de succès et eut l'année suivante une nouvelle édition tirée à un grand nombre d'exemplaires (2) sous un titre un peu différent (3). Ce fut le point de départ des préoccupations et des tendances du reste de sa vie; il entrait désormais dans la carrière politique et il s'y jetait avec l'ardeur et la hardiesse qu'il mettait en toutes choses. Ces allures ne convenaient pas au gouvernement de la restauration, et, en 1816, sa place de directeur des ponts et chaussées fut supprimée. On avait imaginé cette façon polie de le destituer. Il était déjà dans le parti libéral; il appartint dès lors au parti de l'opposition. Il y avait plusieurs manieres de faire de l'opposition, soit en conspirant dans les sociétés secrètes, soit en combattant ouvertement pour le triomphe de toutes les idées libérales; il n'hésita pas sur la ligne qu'il devait suivre, et son nom reste attaché à plusieurs grandes idées qui ont fait leur chemin au profit de l'intérêt de tous. Une d'elles, dont il fut l'initiateur en France et le plus persévérant promoteur, a été l'enseignement mutuel. Étant allé en Angleterre, dans le cours de 1815, il voit les effets heureux de cette méthode économique d'enseignement, et aussitôt il s'enthousiasme pour ce système et publie, à Londres même, la première édition de son *Plan d'éducation pour les enfants pauvres, d'après les deux méthodes combinées du docteur Bell et de M. Lancaster;* puis, à son retour en France, il y fait réimprimer sa brochure, qui devint le signal de cet immense mouvement en faveur de l'enseignement, que la restauration eut le tort de ne pas s'approprier et de laisser devenir, dans les mains de ses adversaires, une puissante arme d'opposition. L'allure de son esprit, l'abondance de ses idées, rendaient Alexandre de Laborde incapable de suivre l'élaboration patiente et la mise en œuvre d'un projet quelconque; une fois l'idée émise et rendue viable, il l'abandonnait aux soins des hommes spéciaux et se passionnait pour une autre. C'est ainsi que, tout en suivant la marche de l'enseignement mutuel, tout en travaillant à ses progrès dans la société philanthropique, dont il était le secrétaire général, il portait déjà ses aspirations ailleurs. Nous ne parlerons pas de la gymnastique appliquée à l'éducation, bien qu'il ait été le premier à préconiser le système du colonel Amoros. Il avait connu le colonel à Madrid, lorsque ce singulier personnage y occupait une grande position. Après avoir été, en Espagne, successivement homme de guerre, conseiller d'État, ministre de la police, précepteur d'un Infant, Amoros était alors réfugié en France et dans la misère. Alexandre de Laborde fut son soutien et le patron le plus chaleureux de son école de gymnastique. Passons encore sous silence une vaste publication dont il jeta les bases en 1815, et qui commença son apparition en 1816: c'était la description des principaux monuments de la France classés chronologiquement, idée heureuse, plan ingénieux, ouvrage incomplet et médiocrement exécuté, mais qui néanmoins a rendu et rend encore de véritables services à la science archéologique et aux beaux-arts. Ce n'était là, pour son esprit impatient et universel, que des distractions agréables; un nouveau sujet d'étude plus sérieuse et plus abstraite le préoccupait: il cherchait à développer en un corps de doctrine plusieurs idées qui lui appartenaient, quoiqu'il en eût trouvé le germe en Angleterre. Nous voulons parler de l'*Esprit d'association*, titre de l'essai si remarqué, si remarquable, qui formait en 1818 un volume, et qu'il développa, en 1821, dans une seconde édition en deux volumes. Blanqui en parle ainsi dans son *Histoire de l'Économie politique:* « Ce livre est surtout remarquable par la « justesse de ses prévisions et par son excellente « appréciation des institutions les plus favorables « au développement de la prospérité publique. « Toutes les forces étaient divisées en France, « comme toutes les opinions, lorsque M. de La- « borde publia cet exposé des avantages de l'*Es-*

(1) On lit en regard du titre: « Cet ouvrage n'est point destiné à être publié; il n'en a été tiré qu'un petit nombre d'exemplaires pour quelques personnes que ces sortes de questions intéressent. »

(2) On lit en regard du titre: « Cet écrit fut imprimé l'année dernière sous le titre: *Des aristocraties représentatives*, mais l'auteur ne crut pas devoir le publier; il n'en fit tirer qu'un petit nombre d'exemplaires pour quelques personnes que ces questions intéressaient. Aujourd'hui qu'elles intéressent tout le monde, et que le salut de la France tient peut-être à la composition de la nouvelle assemblée des représentants, l'auteur a cru que ses observations pouvaient être de quelque utilité. »

(3) *De la Représentation véritable de la communauté, ou du système de nomination aux deux chambres basé sur la propriété*, par le comte Alexandre de Laborde, Paris, 1815, in-8°.

« *prit d'association*, riche de faits et plein d'aper« çus lumineux sur les véritables sources de la « puissance industrielle et politique des États..... « Ces doctrines judicieuses ont pénétré peu à peu « dans les esprits, et nous avons vu se multiplier « depuis lors en France les caisses d'épargne, les « compagnies d'assurances, les sociétés en com« mandite, tout à la fois effet et cause de la pros« périté croissante de la nation. M. de Laborde a « très-heureusement démontré de quelle influence « pouvait être sur cette prospérité le concours « des étrangers attirés dans nos associations par « l'espoir d'y faire fructifier leurs capitaux. Cette « opinion, hardie à l'époque où elle fut émise, « commence à se populariser en France (1). » Cet ouvrage lui conquit les suffrages de ses confrères de l'Institut, qui le désignèrent pour faire partie de l'Académie des sciences morales et politiques. Le gouvernement de Louis XVIII dut compter avec lui, et, désirant se l'attacher, le nomma en 1819 maître des requêtes en service ordinaire. Ce rapprochement entre lui et le ministère ne pouvait être de longue durée. En même temps que l'indépendance de son esprit déplaisait au pouvoir, son caractère facile plaisait aux hommes de partis, et, presque à son insu, il devenait hostile au gouvernement et n'en était que plus populaire dans l'opposition, à laquelle il apportait un contingent précieux d'idées ardentes et de ressources ingénieuses. En 1822, la ville de Paris l'élut député, et dès qu'il fut à la chambre, il prouva qu'il était digne de son mandat; dans cette première session, il figura honorablement à la tribune. Nous n'analyserons aucun de ses discours, on peut les rechercher dans le *Moniteur :* on y verra, dans les questions de finances, de douanes, de prisons, de canaux, de littérature et d'art, son esprit facile et ses tendances libérales prendre leur essor. La passion politique put bien lui inspirer des craintes exagérées et des prévisions promptement démenties sur les difficultés de la guerre d'Espagne; mais il apprécia judicieusement la situation financière de ce pays dans une brochure qui eut deux éditions, et dont l'épigraphe, *Ex nihilo nihil*, offrait spirituellement le résumé de la thèse qu'il soutenait avec des arguments irrésistibles. C'est ainsi qu'il se distingua dans le petit centre d'opposition qui devait prendre un si grand, un si rapide développement. Ayant succombé aux élections de 1825, et ne croyant pas pouvoir rentrer dans l'arène parlementaire avant quelques années, il résolut de conduire lui-même son fils en Italie, en Grèce et en Orient, pour compléter l'éducation de ce jeune homme qui lui promettait un si brillant continuateur de ses travaux, un si noble représentant du nom des Laborde. Il employa deux années à ce voyage; mais, le climat d'Égypte lui étant contraire, il fut obligé de rentrer en France. La Méditerranée, aujourd'hui sillonnée d'un si grand nombre de bateaux à vapeur, n'en avait pas un seul en 1827, et on trouvait tout simple d'être ballotté pendant trente ou quarante jours de mer pour aller d'Égypte en Europe. On conçoit donc qu'en jetant l'ancre dans la baie de Naples, Alexandre de Laborde fût avide de nouvelles de France : il fit héler un bâtiment français qui entrait dans la rade en même temps que le navire sur lequel il revenait d'Égypte. — *Qu'y a-t-il de nouveau en France? — Pas grand'chose de bon : de mauvaises élections à Paris.* Laborde tressaille à ce mot d'*élections;* il ne savait même pas que la chambre fût dissoute, et ne soupçonnait guère ce que le brave capitaine provençal entendait par de *mauvaises élections.* On hèle une seconde fois le bâtiment : — *Et qui donc est nommé? — Un tas de canailles : Laffitte, Laborde,* etc. On peut se figurer les rires d'Alexandre de Laborde et de ses compagnons de voyage; l'épithète impertinente était déjà pardonnée en faveur de la bonne nouvelle, et ce souvenir des compatriotes pour le candidat absent fut salué de la plus sincère reconnaissance. Dès son arrivée à la chambre, Alexandre de Laborde prend part à ses discussions, tantôt avec le calme de la raison, en traitant les sujets d'administration qu'il avait le mieux étudiés (1), tantôt avec la passion de l'homme de parti, par exemple en déclarant la conquête d'Alger (2) insensée, sans se rappeler qu'il avait démontré aussi l'impossibilité d'une intervention française en Espagne, quelques jours avant que notre armée eût rétabli Ferdinand VII sur son trône. Il est inutile de le suivre dans cette arène des débats parlementaires, c'est l'histoire de son temps. Les travaux de l'Institut furent pour lui un délassement au milieu de ces luttes politiques. On relira avec plaisir les mémoires qu'il lut avec tant de succès dans plusieurs séances publiques. Le 25 juillet 1828, c'étaient des renseignements nouveaux sur la ville de Pétra, et sur les ruines que son fils venait de découvrir dans l'Arabie Pétrée (3). L'année suivante, c'était un plan d'éducation par les voyages, et ce plan ingénieux, dont il avait lui-même fait l'essai en voyageant avec son fils, et qu'il exposait avec autant d'esprit que de cœur, reçut une approbation si chaleureuse, que plusieurs chefs d'institution essayèrent de le mettre en pratique (4). La révolution de Juillet le surprit, sans le déconcerter. Il avait été acteur passionné dans le drame : ne devait-il

(1) Blanqui, *Histoire de l'économie politique*, Paris, 1827, in-8°, p. 295.

(1) Au sujet de la loi des comptes, il demande, le 20 juin 1828, l'augmentation du budget des lettres et des beaux-arts, en même temps qu'une réduction sur tous les autres services, et il fait distribuer à ses collègues une brochure qui contenait des développements que la tribune ne comportait pas. Cette brochure reproduit en partie l'article du *Mémorial universel* de 1821. Il publia, l'année suivante, des *Considérations relatives au projet de lois municipales*, Paris, 1829, in-8° de 47 pages.

(2) Il publia sur ce thème une brochure dont les deux éditions furent répandues à un grand nombre d'exemplaires.

(3) Voyez le *Voyage dans l'Arabie Pétrée*, par M. Léon de Laborde, Paris, Giard, 1830 et suiv., in-fol.

(4) Institution Loriol. Plan d'éducation par les voyages mis à exécution sous les auspices de M. le comte de Laborde. Première année, novembre 1829.

pas avoir une large part à son dénoûment? Dès le 27 juillet, il prend la responsabilité du premier acte de résistance aux ordonnances de Charles X, en réunissant chez lui (1) les députés de l'opposition, et le lendemain, chez Audry de Puyraveau, il annonce qu'il ira se mettre à la tête de la légion dont il avait été colonel avant le licenciement de la garde nationale. Telle était sa manière d'agir au milieu des hésitations et des biais du plus grand nombre de ses collègues; et en effet, le lendemain, endossant l'uniforme, il sortait à cheval et se rendait à la mairie, où les gardes nationaux qu'il avait commandés naguère vinrent spontanément se remettre sous ses ordres. Ce fut là le premier acte sérieux d'une insurrection populaire, qui devait être une révolution nationale. On ne peut pas bien apprécier aujourd'hui le courage et l'abnégation des hommes politiques qui risquèrent leur vie et leur fortune dans les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830. Quoi qu'il en soit, une part honorable revient à Alexandre de Laborde dans ces grands événements, qui appartiennent désormais à l'histoire générale, et qui sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Il n'en retira d'autre avantage que l'amitié du roi Louis-Philippe, qui, appréciant son dévouement, le choisit pour aide de camp et l'admit dans son intimité. Sa nouvelle position à la cour ne l'empêcha pas de conserver la confiance des électeurs de Paris : le collége électoral qui lui avait été si longtemps fidele ne l'abandonna pas; mais, élu simultanément à Paris et à Étampes, il opta pour ce dernier collége. D'un autre côté, ses collègues lui donnèrent une marque de sympathie, en le nommant questeur pendant plusieurs sessions consécutives. Les lettres et les arts vinrent une dernière fois, en 1835, faire diversion à sa vie parlementaire, en lui inspirant le plus charmant de ses ouvrages. Le roi se proposait de consacrer le château de Versailles à un musée historique dédié à toutes les gloires de la France. Cette grande pensée, dont Alexandre de Laborde reçut un des premiers la confidence, et à l'exécution de laquelle le roi l'initiait chaque jour, était de celles qui souriaient à son imagination et touchaient son cœur. Il voulut traduire son admiration pour le nouveau musée dans un livre digne du sujet, et il entreprit de fondre la description de ce musée dans l'histoire de l'ancien château, de manière à faire assister le visiteur simultanément aux souvenirs de l'histoire de la France et aux souvenirs du château de Versailles, qui occupe lui-même une si large place dans l'histoire des deux derniers siècles. Cette idée ingénieuse devait réussir (2); mais il fallait les ressources de son imagination, la grâce de son esprit, et son goût exquis, pour composer ce beau livre, orné de huit cents gravures, qui parut en 1841, sous le titre de *Versailles ancien et moderne.* Il mourut le 20 octobre de l'année suivante, au sein de sa famille, au retour d'un voyage en Italie et en Grèce, où il avait retrouvé avec joie les sujets d'étude qui avaient passionné sa jeunesse. Le désordre de ses affaires avait été le trouble de sa vie; la ruine complète de sa fortune mêla beaucoup d'amertume à ses derniers jours, quoiqu'il pût se dire que ses entreprises, toutes honorables par leur but et utiles au bien public, avaient englouti plus de deux millions, sans faire de tort à personne autre qu'à lui-même. — De cette existence si bien remplie le biographe n'a pu mettre ici qu'une moitié, celle qui a ses dates, ses actes et ses œuvres; l'autre moitié, qui n'est pas la moins intéressante, appartient à la famille, aux amis, à la société intime : nous regrettons de ne pouvoir emprunter quelques traits à la vie privée d'Alexandre de Laborde, pour mettre en relief la finesse de son esprit, la bienveillance de son caractère, la noblesse de ses sentiments et la bonté de son cœur. Cet excellent homme eut même les défauts de ces qualités : un esprit trop facile, une confiance trop aveugle, une générosité trop prodigue, qualités et défauts charmants qui ne lui ont créé que des amis, des ingrats et des envieux. Tout plaisait en lui : la grâce de la conversation, l'originalité naturelle des idées, la naïveté des reparties, et jusqu'à ses distractions singulières. On sait qu'assistant au mariage de M..., à l'église St-Roch, il crut tout à coup assister à un service funèbre, et, se penchant vers son voisin, il lui dit à voix basse : *Suivez-vous le corps?* Le soir de son propre mariage, il avait demandé très-respectueusement à sa femme la permission de la reconduire chez elle, oubliant qu'il était marié depuis le matin. Un jour, dans une revue, précédant le roi à cheval, il recueillait les pétitions : arrivé au front d'un régiment, il enlève machinalement les feuillets de musique fixés aux instruments des musiciens et les joint aux pétitions qu'il tient à la main. Citons encore une réponse qui prouve que sa bonté restait présente quand l'esprit s'absentait. On se plaignait devant lui d'une chaleur inattendue : — *Excusez-moi*, dit-il, *c'est ma faute; j'ai remis mon gilet de flanelle.* On conçoit qu'avec une réputation de distrait si bien fondée, on lui ait prêté une foule d'aventures et de mots divertissants; ceux-ci suffiront pour donner idée de ses distractions. Il n'en avait d'ailleurs ni à la guerre, ni sur les barricades; ses contemporains, qui l'ont vu dans toutes les occasions où se montre le vrai courage, racontent avec plaisir l'entrain et l'insouciance qu'il y apportait. Il ne marchandait pas davantage son dévouement à l'égard de ses amis, et le définissait ainsi :

J'entends ainsi le dévouement :

(1) « Plusieurs députés étaient présents à Paris; ils se réunirent chez M. Alex. de Laborde. La maison de ce citoyen devint ainsi, pour une fraction de la Chambre, le Jeu de Paume de la révolution de 1830. » (*Histoire de la révolution de 1830*, par Petit, p. 5)

(2) Elle a été adoptée par M. E. Soulié, dans la nouvelle Notice des peintures et sculptures composant le musée impérial de Versailles.

Quand dans le cœur il prend sa source,
Le dernier quart d'heure du temps,
Le dernier écu de la bourse,
La dernière goutte du sang.

La poésie facile, de circonstance et d'impromptu était un de ses talents. Vivant à l'époque du premier empire, dans l'intimité de la reine Hortense, il composa pour elle plusieurs romances. Une fois on avait fait présent à cette aimable princesse d'un tableau qui représentait un chevalier en armure, gravant de la pointe de son épée une inscription sur une pierre : elle montra ce tableau à Alexandre de Laborde, en lui demandant l'explication du sujet. Inventer un petit roman fut l'affaire d'une minute, et il ne fallut pas beaucoup plus de temps pour le mettre en vers et en faire la jolie romance qui commence ainsi : *Partant pour la Syrie.* On sait que la reine Hortense composa la musique de ces paroles, et fut rarement mieux inspirée. Cette romance, chantée dans tous les salons, ne tarda pas à devenir populaire, en attendant qu'elle devînt nationale. Alexandre de Laborde a fait d'autres romances non moins gracieuses, des chansons, des fables dignes de voir le jour, et des vers de circonstance qui eurent assez de vogue, quoique l'auteur n'ait pas pris soin de les recueillir. Il comprenait très-bien que leur principal mérite était dans l'à-propos. Aussi, comme on lui vantait ses romances : *Ni jamais ni toujours*, et *Qu'as-tu besoin de me sourire?* en lui demandant laquelle des deux il préférait, il répondit : *Dites-moi d'abord laquelle est la moins bête?* M. Lagarde les publia toutes; on l'en avertit : *Ce monsieur est bien bon de se donner cette peine!* fut sa réponse. *Mais*, ajoutait-on, *il les publie sous son nom. — Eh bien!* répliqua-t-il, *laissez-le faire, si cela peut lui être utile.* Il y a cependant lieu de regretter que plusieurs de ses ouvrages soient restés des ébauches ou des projets. Nous en citerons un. Étant malade, on lui donna à lire les *Petites Misères de la vie humaine*, livre traduit de l'anglais. La tournure souriante de son esprit lui inspira le plan d'un ouvrage moins lugubre, qui eût été la contre-partie de l'ouvrage anglais; il l'intitula *les Petits Bonheurs de la vie humaine, ou les Bonnes Chances inattendues*, et il en raconta toute une série; mais, après s'être amusé de ce projet, et en avoir diverti les autres, il l'abandonna. M. Jules Janin a repris longtemps après et très-heureusement exécuté ce projet, en composant les *Petits Bonheurs de la vie.* Qui n'a gardé le souvenir des lectures que faisait Alexandre de Laborde aux séances publiques de l'Institut? Quand venait son tour de parole, c'était un épanouissement général des physionomies; si bien que Raynouard disait au sortir de la séance : *Je n'aime pas ce genre de succès; Laborde nous fera perdre le privilége d'être ennuyeux.* On a cependant osé dire qu'il faisait faire ses ouvrages! Nous lisons même dans plusieurs biographies estimées que M. Rabbe *a eu* [illegible] *aux brillants discours du Voyage en Espagne!* Ce sont de misérables et ridicules inventions. Alexandre de Laborde avait trop d'esprit pour en demander à personne; il en avait assez pour en donner aux autres. Combien d'auteurs lui ont pris son temps en lui demandant des conseils et en lui lisant leurs ouvrages! M. Miel l'obligea ainsi à écouter la lecture de son Histoire du Portugal; mais, un jour que le lourd historien lui avait lu un pamphlet sans esprit, Alexandre de Laborde, pour se venger de l'ennui que la lecture lui avait causé, improvisa cette douce épigramme :

A quelques traits piquants
Que contient ce libelle,
On devine aisément
Qu'il n'est pas tout de miel.

La politique, la littérature et les arts n'absorbaient pas ses pensées : il avait l'esprit ouvert à tous les progrès, et porté vers toutes les innovations. Que d'inventions utiles et fécondes il a généreusement patronnées! La société d'encouragement, dont il fut l'un des fondateurs, était habituée à le voir arriver, à chaque séance, enthousiaste de quelque nouvelle idée et s'en faisant le spirituel et chaleureux interprète. Tantôt c'était la lithographie, tantôt la lampe Carcel; un jour, il vint proposer l'établissement, dans tout Paris, de bains portatifs, de baignoires qu'on monterait jusqu'au sixième étage. Ce fut une joie générale : *Ah!* disait-on, *voilà bien une idée de ce bon M. de Laborde; ainsi, au sixième étage, sans se déranger, on aura son bain à côté de son lit!* Et de rire aux éclats. Cela paraît tout simple aujourd'hui; c'était alors une utopie. — Alexandre de Laborde avait épousé mademoiselle Thérèse de Cabre, veuve du marquis de Gillier, fille de M. de Cabre, ministre de Louis XVI à St-Pétersbourg, et nièce de l'abbé Sabatier de Cabre (*voy.* SABATIER). Il eut de ce mariage trois filles, qui épousèrent, l'aînée, M. Gabriel Delessert, préfet de police sous le gouvernement de juillet; la seconde, M. Édouard Bocher, préfet du Calvados à la même époque; et la troisième, M. Édouard Odier, qui s'est fait un nom dans les arts. Il eut aussi un fils, M. le comte Léon de Laborde, aujourd'hui directeur général des archives de l'empire, membre de l'Académie des inscriptions, un de nos archéologues les plus éminents, l'auteur de tant de livres savants et ingénieux sur l'histoire des arts à toutes les époques et dans tous les pays. — En donnant la liste abrégée des ouvrages d'Alexandre de Laborde, nous omettons les tirages à part des articles de revues et de journaux; nous renvoyons au *Moniteur* et à ses tables, pour les nombreux discours prononcés à la tribune, et qui presque tous ont été imprimés séparément; aux *Mémoires de l'Académie*, pour les rapports qu'il a lus sur le concours annuel des antiquités nationales; à la *Revue encyclopédique*, dont il a été un des principaux rédacteurs; aux *Comptes rendus* de la société d'encouragement qu'il a souvent présidée; aux *Annales* de la société pour l'abolition de l'es-

clavage, société qu'il a contribué à fonder; aux publications de la franc-maçonnerie, association dans laquelle il occupait un grade supérieur; aux rapports du banquet annuel des anciens élèves de Juilly, qu'il a présidé de 1832 à 1841, etc., etc. : 1° *Description d'un pavé en mosaïque découvert dans l'ancienne ville d'Italica, aujourd'hui le village de Santipona près de Séville; suivie de recherches sur la peinture en mosaïque chez les anciens, et les monuments en ce genre qui n'ont point encore été publiés.* Paris, de l'imprimerie de P. Didot aîné, 1802, in-fol. max. Il y a une édition avec texte espagnol, publiée en 1806. 2° *Lettre à madame de Genlis sur les sons harmoniques de la harpe*, Paris, 1806, in-12; 3° *Voyage pittoresque et historique de l'Espagne.* Paris, Nicolle, 1807-1818, 4 vol. in-fol., avec 280 pl. Il s'est fait une contrefaçon réduite de cet ouvrage, en Belgique, pour une collection de Voyages pittoresques. 4° *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*, mêlée d'observations sur la vie de la campagne et la composition des jardins, avec 22 pl. en noir et en couleurs; tiré à 160 exemplaires, les dessins par C. Bourgeois, Paris, Bourgeois, 1808, in-fol., avec texte en trois langues et cent trente planches. Le discours préliminaire a été réimprimé sous ce titre : *Discours sur la vie de campagne et la composition des jardins*, Paris, 1808, in-8°. Le 15 février 1808 parurent les deux premières livraisons. Le volume a 223 pages, et les planches représentent les jardins de la Malmaison, Morfontaine, Ermenonville, Méréville, St-Leu, Mousseaux, Brunehaut, Tracy, l'ermitage du Mont-d'Or, le Plessis-Charmant, le Raincy, Trianon, le Désert de Monville, Guiscard, Maupertuis, le Rœulx, l'Ermitage de Versailles, Crillon, Betz, le Marais, Lormoy, Prulay, Courteille, Jouy, Belœil et Rambouillet. 5° *Itinéraire descriptif de l'Espagne, et tableau élémentaire des différentes branches de l'administration et de l'industrie de ce royaume*, Paris, 1808, 5 vol. in-8°, avec atlas in-4° de 29 cartes; seconde édition, 1809; troisième édition, corrigée et considérablement augmentée, précédée d'une notice sur la configuration de l'Espagne et de son climat, par M. de Humboldt, d'un Aperçu sur la géographie physique, par M. le colonel Bory de St-Vincent, et d'un Abrégé historique de la monarchie espagnole et des invasions de la Péninsule jusqu'à nos jours, Paris, F. Didot, 1827, 6 vol. in-8°, avec atlas de 37 cartes et 4 plans. 6° *Collection des vases grecs de M. le comte de Lamberg*, expliquée et publiée par Alex. de Laborde, Paris, 1813, 2 vol. gr. in-fol., avec 164 pl. imprimées en couleur et retouchées au pinceau. L'ouvrage, interrompu en 1814, fut repris en 1824 et terminé en 1828. 7° *Des Aristocraties représentatives, ou du retour à la propriété dans le gouvernement*, Paris, 1814, in-8°; 8° *de la Représentation véritable de la communauté, ou du système de nomination aux deux chambres, basé sur la propriété*, Paris, Nicolle, 1815, in-8°. C'est une réimpression à grand nombre de l'ouvrage précédent qui n'avait pas été mis en vente. 9° *Plan d'éducation pour les enfants pauvres, d'après les deux méthodes combinées du docteur Bell et de M. Lancaster*, Londres, 1815, in-8°, réimprimé la même année, à Paris; seconde édition, Paris, Colas, 1816, in-8°; troisième édition, Paris, Gide, 1819, in-8°; traduit en espagnol : *Plan de ensenanza para escuelas de primeras letras*, Paris, 1816, in-8°; 10° *Quarante-huit heures de garde au château des Tuileries, pendant les journées des 19 et 20 mars 1815, ou Précis des événements qui ont eu lieu dans ces deux jours*, par un grenadier de la garde nationale, Paris, 1816, in-4°, avec deux planches gravées d'après les dessins de l'auteur; 11° *Projets d'embellissements de Paris, et de travaux d'utilité publique concernant les ponts et chaussées*, par le comte Alexandre de Laborde, chargé, depuis l'année 1810 jusqu'en 1816, du service des ponts et chaussées du département de la Seine, Paris, 1816, in-fol., avec 13 pl. Cet ouvrage fut imprimé à la fin de 1811. Il n'était pas destiné au commerce, mais il fut saisi au commencement de 1812. En 1815, M. Beugnot rendit tous les exemplaires à l'auteur, qui les mit en circulation lorsque sa place de chef des ponts et chaussées fut supprimée : il se contenta d'y ajouter un nouveau titre et une préface de 4 pages. 12° *Rapport sur les travaux de la société de Paris, pour l'instruction élémentaire, pendant le dernier semestre de 1815, fait à l'assemblée générale du 10 janvier 1816*, par M. le comte Alexandre de Laborde, secrétaire général, Paris, Colas, 1816, in-8° de 40 pages; 13° *Les Monuments de la France, classés chronologiquement, et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts*, Paris, Joubert et Nicolle, etc., 1816-36, in-fol., avec 259 pl.; 14° *De l'Esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté, ou Essai sur le complément du bien-être et de la richesse de la France par le complément des institutions*, Paris, Gide, 1818, in-8°; seconde édition revue et augmentée, Paris, 1821, 2 vol. in-8°; 15° *Voyage pittoresque en Autriche*, Paris, de l'imprimerie de F. Didot, 1821-23, 3 vol. in-fol., avec 80 pl. et cartes. Le troisième tome contient le Précis historique de la guerre entre la France et l'Autriche en 1809, avec 40 pl., cartes, plans de bataille, etc. Ce précis a été réimprimé à part, Paris, Ancelin et Pochard, 1823, in-8°, avec atlas de 5 pl. 16° *Observations sur les chapitres IV et V du budget du ministère de l'intérieur, pour 1821, concernant les dépenses relatives aux sciences, belles-lettres, beaux-arts, et à l'instruction élémentaire.* Ces observations, qui avaient paru d'abord dans le *Mémorial universel de l'industrie française des sciences et des arts* du mois de mars 1821, furent tirées à part. 17° *Opinion de M. Alexandre de Laborde, député de la Seine, sur le projet de loi concernant les canaux.* Paris, imprimerie de Cellot, 1822, in-8° de 16 pages, avec cette note : « Mon

« rang d'inscription ne m'ayant pas permis de « prononcer ce discours à la tribune, et sachant « que mon opinion différait de celle de plusieurs « des honorables collègues dont je désire le plus « mériter l'approbation, j'ai fait imprimer ce « discours pour leur faire connaître les raisons « qui m'ont empêché de me ranger de leur « avis. » 18° *Opinion de M. Alexandre de Laborde, député de la Seine, sur l'emprunt de cent millions*, Paris, Baudoin frères, 1823, in-8° de 20 pages; 19° *Aperçu de la situation financière de l'Espagne*, Paris, 1823, in-8° de 32 pages. Il y a une seconde édition, revue et augmentée, formant 48 pages. 20° *Nouveaux renseignements sur la ville de Pétra et le pays des Nabathéens, lus à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut*, le vendredi 25 juillet 1828; inséré dans le 3e numéro de la *Revue trimestrielle*, et tiré à part; 21° *Observations sur le dernier article de la section V du budget du ministère de l'intérieur, concernant les établissements scientifiques et littéraires*, brochure de 31 pages, de l'imprimerie de Didot. Ces Observations venaient à l'appui d'un discours prononcé à la Chambre le 20 juin 1828. 22° *Récit d'un voyage en Orient*, rapport lu à la séance des quatre Académies de l'Institut, le 24 avril 1828. 23° *Considérations relatives au projet de lois municipales et départementales présenté à la Chambre des députés le 9 février* 1829. Paris, Tastu, 1829, in-8° de 47 pages; 23° *De l'Éducation par les voyages*, mémoire lu à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, dans la séance publique du 31 juillet 1829, imprimé au *Moniteur* du 13 août, et tiré à part; 24° *Projet d'une association industrielle, sous le nom de Compagnie générale du Levant*, Paris, 1829, in-8° de 42 pages; 25° *Au roi et aux chambres, sur les véritables causes de la rupture avec Alger, et sur l'expédition qui se prépare*, par Alexandre de Laborde, député de la Seine, Paris, 1830, in-8° de 80 pages, avec un appendice de xlviij pages. Il y a une seconde édition entièrement refondue, même format, même date, mais de 111 pages, avec un appendice de lx pages. 26° *Discours de M. de Laborde, député de la Seine, sur le projet de loi portant allocation de* 500,000 *francs en faveur des étrangers réfugiés en France*, session de 1831, tirage à part, in-8°, avec cette note : « L'auteur de ce dis- « cours était le premier de douze orateurs inscrits « en faveur du projet de loi; mais la succession « des ministres à la tribune et la clôture pronon- « cée l'ont empêché de se faire entendre. Sa re- « connaissance pour les étrangers de plusieurs « pays, où il a été bien reçu, lui fait un devoir « de publier l'opinion qu'il aurait émise ; il espère « que ses collègues l'accueilleront avec bienveil- « lance. » 27° *Visite à Jérusalem*, mémoire lu à l'Académie des inscriptions; 28° *Vœu de la justice et de l'humanité en faveur de l'expédition de D. Pedro*, Paris, 1832, in-8° de 119 pages; 29° *Description des obélisques de Louqsor, figurés sur les places de la Concorde et des Invalides, et Précis des opérations relatives au transport d'un de ces monuments dans la capitale*, lu à la séance publique de l'Institut du 3 août 1832, et augmenté de nouveaux renseignements; 30° *Paris municipe, ou Tableau de l'administration de la ville de Paris, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, pour servir à l'examen du nouveau projet de loi municipale pour la ville de Paris*, Paris, F. Didot, 1833, in-8° de 115 pages. Plusieurs chapitres de cet ouvrage avaient déjà paru dans le *Livre des Cent et un* (t. 10 et 12). 31° *Versailles ancien et moderne*, Paris, Gavard, 1839-40, in-8°, avec gravures sur bois. — Il n'a rien paru d'un ouvrage considérable qu'Alexandre de Laborde se proposait de publier avant 1830, sous ce titre : *Géographie historique de la France*, ou tableau de ce royaume considéré principalement dans ce qui concerne les souvenirs historiques, les monuments, les traditions locales et les recherches qui présentent un intérêt particulier aux historiens et aux voyageurs; composé sur des documents nouveaux et authentiques, et une correspondance administrative. Le prospectus seul a été imprimé; cet ouvrage devait former douze volumes in-8°, avec des cartes. Alexandre de Laborde a revu le volume de l'Espagne et du Portugal dans l'*Univers pittoresque*; il a prêté son concours à la publication d'un recueil périodique qui n'a eu qu'une courte existence, intitulé *la Péninsule*, tableau pittoresque de l'Espagne et du Portugal; il a fourni une introduction au Catalogue des livres de jurisprudence, d'économie politique, de finances et d'administration, composant la Bibliothèque des députés (Paris, Didot, 1833, in-8°); il a été un des collaborateurs de la *Revue des deux Mondes* (1), de la *Revue de Paris*, du *Journal des Connaissances utiles*, et d'un grand nombre d'autres journaux littéraires. M. Quérard, dans ses *Supercheries littéraires dévoilées* (t. 3, p. 303), lui attribue un recueil de chansons sous le pseudonyme de *Moria*, mais ce prétendu recueil de chansons étant de format *in-folio*, suivant M. Quérard, qui n'ajoute aucun détail bibliographique à cette simple indication, on peut dire avec certitude que le volume in-folio n'a jamais existé, et qu'Alexandre de Laborde ne s'est pas caché sous le nom de Moria pour publier ses chansons ou ses romances.

(1) Citons un article intitulé *Derniers jours de la semaine sainte à Jerusalem*, qui a été inséré en 1831 dans les tomes 1 et 2 de cette *Revue*.

(*Extrait de la* Biographie Universelle (Michaud), t. XXII, *publiée par madame* C. Desplaces, 52, *rue de Verneuil, à Paris.*)

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR, RUE GARANCIÈRE, 8.